Digitized by Google

1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 366 378
Sala Grande
Scansia 3 Palchetto 2
N.° d'ord. A 29

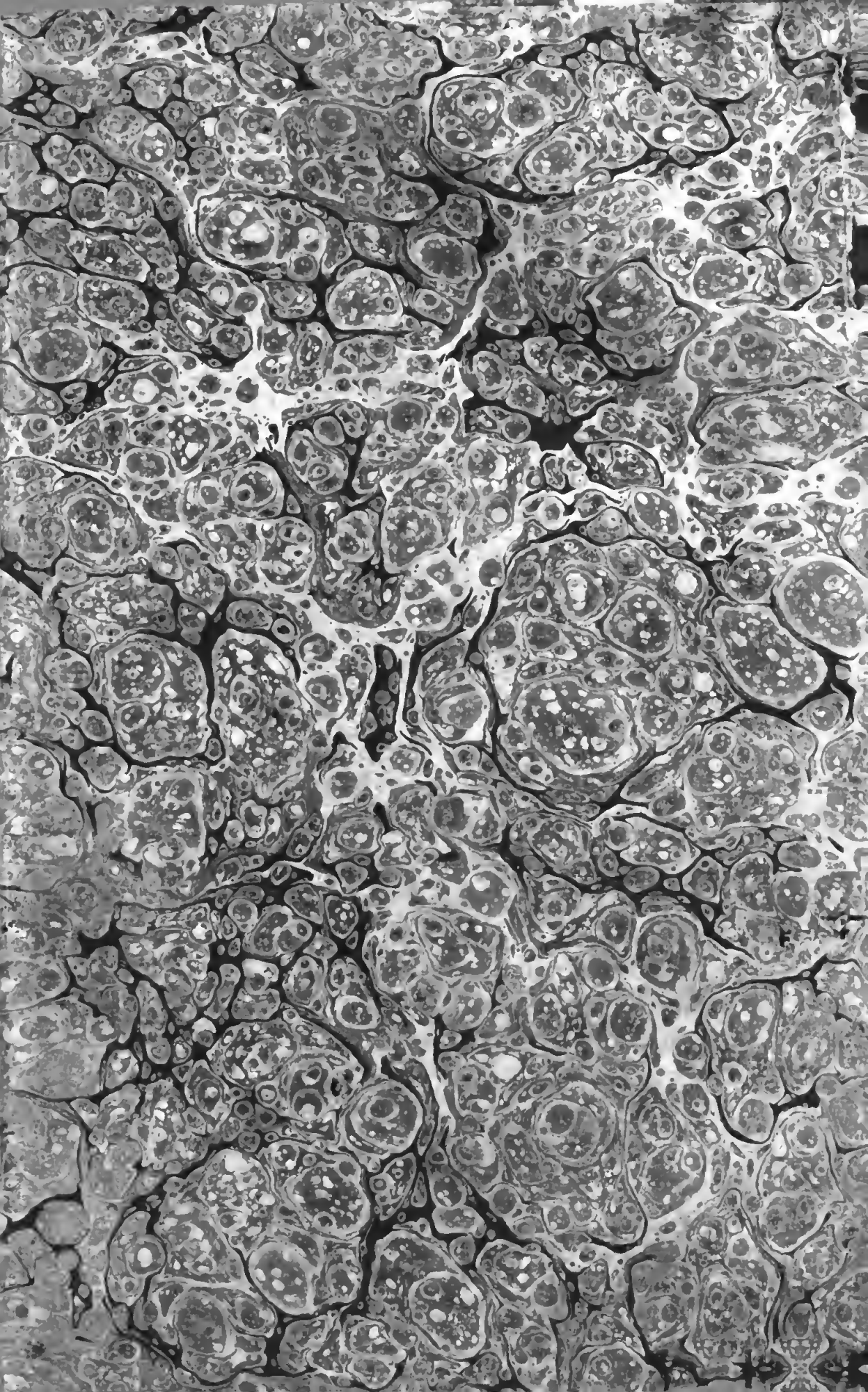

1ª Sala III. 2. 29.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE.

RAM — RYZ.

Digitized by Google

Liste alphabétique des noms des Auteurs, avec l'indication des matières qu'ils ont traitées.

MM.

BIOT..... *Membre de l'Institut.* — La Physique.

BOSC..... *Membre de l'Institut.* —L'Histoire des Reptiles, des Poissons, des Vers, des Coquilles, et la partie Botanique proprement dite.

CHAPTAL..... *Membre de l'Institut.* —La Chimie et son application aux Arts.

DE BLAINVILLE, *Professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Paris, Membre de la Société philomathique, etc.* (XV.) —Articles d'Anatomie comparée.

DE BONNARD..... *Ing. en chef des Mines, Secr. du Conseil gén. etc.* (XII.)—Art. de Géologie.

DESMAREST ... *Professeur de Zoologie à l'École vétérinaire d'Alfort, Membre de la Société Philomathique, etc.*—Les Quadrupèdes, les Cétacés et les Animaux fossiles.

DU TOUR..... —L'Application de la Botanique à l'Agriculture et aux Arts.

HUZARD..... *Membre de l'Institut.* —La partie Vétérinaire. Les Animaux domestiques.

Le Chev. DE LAMARCK, *Membre de l'Institut.* —Conchyliologie, Coquilles, Météorologie, et plusieurs autres articles généraux.

LATREILLE..... *Membre de l'Institut.* —L'Hist. des Crustacés, des Arachnides, des Insectes.

LEMAN..... *Membre de la Société Philomathique, etc.* — Des articles de Minéralogie et de botanique. (LN.)

LUCAS FILS..... *Professeur de Minéralogie, Auteur du Tableau Méthodique des Espèces minérales.* — La Minéralogie; son application aux Arts, aux Manufact.

OLIVIER..... *Membre de l'Institut.* —Particulièrement les Insectes coléoptères.

PALISOT DE BEAUVOIS, *Membre de l'Institut.* —Divers articles de Botanique et de Physiologie végétale.

PARMENTIER... *Membre de l'Institut.* —L'Application de l'Économie rurale et domestique à l'Histoire naturelle des Animaux et des Végétaux.

PATRIN..... *Membre associé de l'Institut.* —La Géologie et la Minéralogie en général.

SONNINI..... —Partie de l'histoire des Mammifères, des Oiseaux; les diverses chasses.

TESSIER ..... *Membre de l'Institut.* —L'article MOUTON (Économie rurale.)

THOUIN..... *Membre de l'Institut.* —L'Application de la Botanique à la culture, au jardinage et à l'Économie rurale; l'Hist. des différ. espèces de Greffes.

TOLLARD AINÉ... *Professeur de Botanique et de Physiologie végétale.* — Des articles de Physiologie végétale et de grande culture.

VIEILLOT..... *Auteur de divers ouvrages d'Ornithologie.* —L'Histoire générale et particulière des Oiseaux, leurs mœurs, habitudes, etc.

VIREY..... *Docteur en Médecine, Prof. d'Hist. Nat., Auteur de plusieurs ouvrages.* —Les articles généraux de l'Hist. nat., particulièrement de l'Homme, des Animaux, de leur structure, de leur physiologie et de leurs facultés.

YVART..... *Membre de l'Institut.* —L'Économie rurale et domestique.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez C.-F.-L. PANCKOUCKE, Imp. et Édit. du Dict. des Sc. Méd., rue des Poitevins.
A Angers, chez FOURIER-MAME, Libraire.
A Bruges, chez BOGAERT-DOMORTIER, Imprimeur-libraire.
A Bruxelles, chez LEBRAELIER, DE MAT et BERTHOT, Imprimeurs-libraires.
A Dôle, chez JOLY, Imprimeur-Libraire.
A Gand, chez H. DUSARDIN et DE BOSSCHER, Imprimeurs-libraires.
A Genève, chez PASCHOUD, Imprimeur-libraire.
A Liége, chez DESOER, Imprimeur-libraire.
A Lille, chez VANACKÈRE et LELEUX, Imprimeurs-libraires.
A Lyon, chez BORAIRE et MAIRE, Libraires.
A Manheim, chez FONTAINE, Libraire.
A Marseille, chez MASVERT et MOSSY, Libraires.
A Mons, chez LE ROUX, Libraire.
A Rouen, chez FRÈRE aîné, et RENAULT, Libraires.
A Toulouse, chez SÉNAC aîné, Libraire.
A Turin, chez PIC et ROCCA, Libraires.
A Verdun chez BÉNIT jeune, Libraire.

Digitized by Google

547450

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE

APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique, à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presqu'entièrement refondue et considérablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME XXIX.

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANOE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,
CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N° 8.

M DCCC XIX.

Indication pour placer les Planches *du* Tome XXIX.

P 5. Quadrupèdes mammifères, *pag.* 82.

Rat-taupe zemni. — Raton laveur. — Renne (cerf.)

M 14. Poissons, *pag.* 117.

Polyodon feuille. — Pomacanthe arqué. — Pomaceutre paon. — Pomatome skib. — Prionote volant. — Raie aigle. — Raie torpille. — Raie églantier. Raie frangée. — Regalec lancéolé.

P 8. Plantes, *pag.* 292.

Raisinier uvifère. — Ravensara de Madagascar. — Rhubarbe palmée. — Ricin commun.

P 6. Oiseaux, *pag.* 431.

Râle de genêt. — Mésange remiz. — Samalie rouge. — Rollier cuit.

P 9. Plantes, *pag.* 487.

Riz cultivé. — Rondier de l'Inde. — Rotang vrai. — Roucouyer à teinture.

P 3. Oiseaux, *pag.* 501.

Quisquale versicolor. — Phibalure à bec jaune. — Rouloul de Malaca.

P 7. Quadrupèdes mammifères, *pag.* 514.

Rhésus (macaque.) — Roussette à oreilles bordées. — Rhinocéros unicorne.

Digitized by Google

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

RAM

RAM. C'est le nom du BELIER, en anglais et en hollandais. (DESM.)

RAMAGE. C'est le chant naturel ou le cri des oiseaux. La variété de leur langage n'est pas moins admirable que celle des couleurs dont leur robe est parée. (S.)

RAMAGE (*vénerie*). Ce sont les branches des arbres. (S.)

RAMAGE (*fauconnerie*). On donne cette épithète à l'épervier qui a volé dans les bois. (S.)

RAMARIE, *Ramaria*. Genre formé aux dépens des CLAVAIRES, et non adopté des botanistes. (B.)

RAMALINE, *Ramalina*. Genre de LICHEN établi par Achard, et qui rentre dans ceux appelés CÉTRAIRE, BORREZE, DUFOURÉE et PHYSCIE. (B.)

RAMART. On donne ce nom à la CHIMÈRE ARCTIQUE. (B.)

RAMBERGE. Nom vulgaire de la MERCURIALE ANNUELLE, aux environs d'Angers. (B.)

RAMBOUR. Variété de pomme. *V.* POMMIER. (DESM.)

RAMBOUT. Nom hollandais des LIBELLULES. (DESM.)

RAMBOUTAN-AKE. Nom que l'on donne, à Java et dans les îles Moluques, à une espèce de LITCHI, selon Labillardière: Bontius écrit, *Rampostan*. Loureiro avoit reconnu également que cette plante, qu'il dit avoir observée en Cochinchine, étoit une espèce du même genre que les Litchis; il lui avoit donné le nom de *Dimocarpus crinita*, à cause de ses baies qui sont entourées de longs poils colorés. *V.* LITCHI et NÉPHÉLION. (LN.)

RAME. Nom italien du CUIVRE. (DESM.)

RAMEAU D'OR. C'est la GIROFLÉE JAUNE, *Cheiranthus cheiri.* (DESM.)

RAMEAUX, *Ramuli.* Divisions et subdivisions des branches. (D.)

RAMEREAU. Jeune RAMIER. (S.)

RAMEUM MAJUS. C'est l'ORTIE DE LA CHINE (*Urtica nivea.* Linn.), dans Rumphius. (B.)

RAMEUR. Nom vulgaire du ZÉE, *Zeus gallus.* (DESM.)

RAMEURS (*fauconnerie*). Ce sont les oiseaux de haute volerie, dont les ailes présentent une forme découpée, propre à frapper l'air avec force et fréquence, pour en vaincre la résistance. *V.* au mot OISEAUX. (S.)

RAMEURS, *Ploteres.* Je nomme ainsi une tribu d'insectes, de la famille des géocorises, ordre des hémiptères, qui ont les quatre pieds postérieurs très-grêles, fort longs, insérés sur les côtés de la poitrine, très-écartés entre eux, à leur naissance, et propres à ramer ou à marcher sur l'eau; les crochets de leurs tarses sont très-petits, peu distincts et situés dans une fissure latérale.

Cettetribu est composée des genres : HYDROMÈTRE, VÉLIE et GERRIS. (L.).

RAMFIER ou RANGIER. Vieux noms français du RENNE, espèce du genre CERF. *V.* ce mot. (DESM.)

RAMIA. Nom du RAMIER dans les environs de Niort. (V.)

RAMIER. *V.* PIGEON RAMIER. (V.)

RAMIER BLEU DE MADAGASCAR. *V.* PIGEON FOUININGO.

RAMIER DES MOLUQUES. *V.* PIGEON RAMIER DES MOLUQUES.

RAMIER-PEINTADE. *V.* RAMIRET et PIGEON. (DESM.)

RAMIER VERT DE MADAGASCAR. *V.* PIGEON MAITSOU.

RAMILLES. Les dernières divisions des branches où la plupart des feuilles sont attachées. (DESM.)

RAMIPARES. Bonnet comprend sous cette dénomination les ZOOPHYTES. *V.* ce mot. (S.)

RAMIRET. (*Columba speciosa*, Lath.; pl. enl. n°. 213. Ordre et genre du PIGEON. (*V.* ce mot.) Les créoles de Cayenne ont nommé ce pigeon *Ramier peintade*, sans doute d'après les mouchetures blanches qui tranchent sur le violet pourpré changeant et à reflets rougeâtres de la gorge, du cou et de la poitrine. Ces mouchetures sont fauves sur des individus, d'un gris-blanc sur d'autres; la tête, le haut du cou, tout le dessus du corps, les couvertures du dessus de l'aile et de

la queue, sont d'un brun-marron foncé; les plumes du ventre, des jambes et du dessous de la queue ont sur leurs bords des ondes d'une nuance brune, moins foncée que dans le milieu; les pennes alaires et caudales sont noirâtres; le bec est rouge, la membrane des narines est blanche; les pieds sont pareils au bec; grosseur à peu près du *biset*. On voit de ces pigeons plus grands et mieux colorés les uns que les autres.

C'est une jolie espèce, qui se plie facilement à la domesticité. (V.)

RAMISOL. C'est la même chose que le BASAL. (B.)

RAMISOLI des Portugais. *V.* RAMISOL. (LN.)

RAMMLER ou HASE. Noms allemands du LIÈVRE MÂLE. (DESM.)

RAMO-COUNIL. Nom de l'ASPERGE SAUVAGE en Languedoc. (DESM.)

RAMOLACCIO. Nom italien du COCHLÉARIA. (DESM.)

RAMONDE, *Ramonda*. On a donné ce nom à un genre fait avec la MOLÈNE A TIGES NUES, qui a la capsule uniloculaire. *V.* au mot CHAIXIE. (B.)

RAMONDIE, *Ramondia*. Genre de plantes établi par Mirbel, dans la famille des fougères. Il offre pour caractères : épis aplatis, courts, nombreux, sessiles sur les bords des feuilles; des capsules distiques, recouvertes d'écailles imbriquées.

Ce genre renferme quinze espèces qui faisoient partie du genre OPHIOGLOSSE de Linnæus. Ce sont des plantes à jeunes pousses roulées sur elles-mêmes; à tiges anciennes presque ligneuses, minces, grimpantes; à feuilles pinnées, nervées, fructifères ou stériles.

La première, la RAMONDIE FLEXUEUSE, a les tiges anguleuses, les feuilles conjuguées et lobées. Elle vient dans les Grandes-Indes. C'est l'*ophioglossum flexuosum* de Linnæus.

La seconde est la RAMONDIE PALMÉE, qui a les tiges cylindriques, et les feuilles conjuguées et lobées. Elle vient du même pays.

La troisième est la RAMONDIE GRIMPANTE, qui a la tige cylindrique, les feuilles conjuguées et palmées. Elle se trouve dans l'Amérique septentrionale, d'où elle a été rapportée par Michaux et par moi. C'est une très-jolie plante, qui s'élève de deux ou trois pieds, et s'entortille autour des branches des buissons; ses épis ne paroissent qu'aux extrémités des feuilles. Il se peut qu'elle soit monoïque ou dioïque. Michaux l'a mentionnée dans sa Flore, sous le nom de CTESION. *V.* OPHIOGLOSSE, HYDROGLOSSE et ODONTOPTÈRE.

Depuis, Cavanilles a établi ce même genre sous le nom de UGENE, et a figuré quatre espèces nouvelles, pl. 594 et 595 de ses *Icones*, toutes venant des îles Marianes et des Philippines. (B.)

RAMONTCHI, *Flacurtia*. Arbrisseau à feuilles alternes, dentées, pétiolées, accompagnées d'épines axillaires, à fleurs presque sessiles à l'extrémité des petits rameaux, lequel forme un genre dans la dioécie icosandrie, et dans la famille des tiliacées.

Ce genre, qui a été établi par Lhéritier, a pour caractères : un calice de cinq à sept divisions arrondies ; point de corolle ; dans les pieds mâles, cinquante-une étamines ramassées sur un réceptacle hémisphérique ; dans les pieds femelles, un ovaire arrondi, à style presque nul, à stigmate dilaté et sillonné; une baie globuleuse, multiloculaire, chaque loge contenant deux semences osseuses.

Le ramontchi se trouve à Madagascar. Il est appelé *prunier* par les Français qui fréquentent cette île. On le cultive au Jardin du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Son fruit, qui ressemble à une petite prune, se mange, quoiqu'il ait une saveur un peu âcre.

Quatre à cinq nouvelles espèces lui ont été depuis peu réunies.

Le genre STIGMAROTE de Loureiro ne diffère de celui-ci que par son fruit uniloculaire. (B.)

RAM-OULAN. Espèce de LITCHI des Moluques. Labillardière l'a figuré dans les Mémoires de l'Institut, année 1806. Linnæus, par erreur, l'avoit appelé NÉPHELION BARDANE. (B.)

RAMPAN ou RAMPAOU. Nom languedocien du LAURIER. (DESM.)

RAMPECOU. L'un des noms vulgaires du GRIMPEREAU. (DESM.)

RAMPER. Seul mouvement de progression accordé aux serpens et aux mollusques gastéropodes, à des zoophytes, tels que des actinies, etc. Le mode de reptation de ces animaux est décrit à l'article des MOUVEMENS DES ANIMAUX. (VIREY.)

RAMPHASTOS. Jonston est le premier qui ait donné cette dénomination au toucan, et il a été imité par les ornithologues nomenclateurs qui sont venus après lui. *V.* TOUCAN. (S.)

RAMPHE, *Ramphus*, Clairv., Latr., Oliv. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhinchophores, tribu des charansonites, ayant

pour caractères : pattes postérieures pour sauter ; antennes droites, insérées entre les yeux, de onze articles, dont les quatre derniers forment une massue.

Ce genre, établi par M. Clairville, et adopté par moi, ainsi que par Olivier, est très-voisin de celui d'*orcheste*, ou des *charansons sauteurs* de Fabricius. On n'en connoît encore que deux espèces. Ces insectes sont très-petits, rongent les feuilles de quelques arbres, et sautent avec la plus grande facilité.

Le Ramphe flavicorne, *Ramphus flavicornis*, Oliv., *Entom.*, tom. 5, n.° 81; *Attelabe*, pl. 3, fig. 58, a, b, c, est de la grandeur d'une puce, d'un noir luisant, glabre, pointillé, avec les antennes jaunes ; leur massue est noirâtre ; les élytres ont des stries pointillées. On le trouve sur les feuilles du tremble et du prunier épineux.

Le Ramphe tomenteux, *Ramphus tomentosus*, Oliv., *ib.*, pl. 3, fig. 55, est noir, couvert d'un duvet gris, avec les antennes obscures. (L.)

RAMPHOCELUS. Nom tiré du grec, et imposé par M. Desmarest, comme générique, à deux oiseaux que l'on avoit jusqu'alors rangés parmi les *tangaras*. *V.* Jacapa. (V.)

RAMPHOCÈNE, *Ramphocœnus*. Genre de l'ordre des oiseaux Sylvains, et de la famille des Myriothères. *V.* ces mots. *Caractères :* bec très-long, droit, déprimé sur ses bords, depuis son origine jusqu'au milieu, ensuite étroit et très-grêle; mandibule supérieure à dos distinct et arrondi, crochue et légèrement échancrée à sa pointe ; l'inférieure un peu plus courte et très-aiguë); capistrum aplati et au niveau du bec; narines un peu avancées sur le bec, larges, oblongues, couvertes d'une membrane en dessus, et à ouverture longitudinale et linéaire ; langue . . . . ; quatre doigts, trois devant, un derrière ; les extérieurs réunis jusqu'à leur première phalange; l'intérieur libre ; ailes courtes, arrondies, à penne bâtarde arrondie; les cinq premières rémiges étagées; la première la plus courte de toutes, les cinquième et sixième égales et les plus longues.

En proposant ce genre pour une seule espèce, je n'ai pas cru le créer arbitrairement et sans nécessité : cependant, je puis m'être trompé; c'est pourquoi j'invite certain discoureur sur les méthodes, à se transporter au Muséum d'Histoire naturelle, où cette espèce est étiquetée sous le nom de *ramphocène*, afin de signaler le genre où elle doit être placée ; démarche qu'il auroit dû faire pour un grand nombre d'oiseaux nouvellement découverts, et qui font partie de cette collection ; alors il ne mettroit pas leur existence en doute,

parce que je n'indique pas les cabinets où je les ai vus.

Le RAMPHOCÈNE A QUEUE NOIRE, *Ramphocœnus melanurus*, Vieill. Ce petit oiseau a la tête, toutes les parties supérieures et le bord externe des pennes alaires, d'une couleur rousse; la gorge, le devant du cou, la poitrine, le ventre et les parties postérieures, d'un blanc ombré de roussâtre sur leur milieu, et d'un roux prononcé sur leurs côtés; toutes les pennes de la queue totalement noires, à l'exception de la première de chaque côté, dont le bord extérieur est blanc; toutes paroissent rayées en travers, lorsqu'on les voit sous un certain aspect; les quatre intermédiaires sont d'égale longueur, et toutes les autres régulièrement étagées; le bec est blanchâtre en dessous, brun en dessus; les pieds, de cette dernière couleur.

Cet oiseau a été apporté du Brésil par M. Delalande fils; il se tient continuellement dans les buissons et les broussailles, pour chercher les insectes, sa principale nourriture. (V.)

RAMPHUS. *V.* RAMPHE. (DESM.)

RAMPICHET, RAMPIET, RAMPIGHIN. Noms piémontais du GRIMPEREAU. (V.)

RAMPIONS. Les Anglais donnent ce nom à diverses plantes, et notamment à la *campanule raiponce*, au *phyteume à épis*, à la *lobélie* et au *jasione*. (DESM.)

RAMPOSTAN. Bontius figure sous ce nom (*Jav.* 6, fig. 109) un arbre que Loureiro rapporte au genre DIMOCARPUS (*Dimocarpus crinita*). *V.* LITCHI et RAMBOUTAN-AKE. (LN.)

RAMSAIA. Anderson avoit donné ce nom au genre *Bavera* d'Andrews, avant que celui-ci l'eût fait connoître aux botanistes. (LN.)

RAMSPECKIA. Scopoli a donné ce nom au genre *Posoqueria* d'Aublet, appelé *Cyrtanthus* par Schreber, et *Solena* par Willdenow. (LN.)

RAMURES (*vénerie*). Ce sont les têtes ou les bois des CERFS. *V.* ce mot. (DESM.)

RAN ou RANC. En languedocien, ces mots signifient une roche ou un rocher. *Rancaredo* est un rocher qui se décompose en feuillets ou en écailles, lorsqu'il est exposé à l'action de l'air. (DESM.)

RANA. Nom latin des GRENOUILLES. (DESM.)

RANA PISCATRIX. *V.* LOPHIE BAUDROYE. (DESM.)

RANABILO. Nom brame du CATOU-TSJEROE des habitans de la côte Malabare. (LN.)

RANAKERI. Nom brame du CATU-BALA des habitans du Malabar, c'est-à-dire du BALISIER (*Canna indica*, L.). (LN.)

RANAN. Le ROSSIGNOL, en arabe, selon Aldrovande. (S.)

RANATRE, *Ranatra*. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des hydrocorises, tribu des ravisseurs, ayant pour caractères : bec partant du front, court, conique, avancé, de trois articles; antennes très-courtes, cachées sous les yeux, de trois articles, dont le second dilaté au côté postérieur, en forme d'angle ou de dent; pattes antérieures ravisseuses; les quatre postérieures peu ou point natatoires, n'ayant qu'un article aux tarses; hanches antérieures longues.

Les ranatres ont le corps très-allongé, linéaire; les pattes antérieures ont le premier article de leurs hanches et les cuisses très-longs, de la même grosseur, cylindriques ; ces cuisses sont unidentées en dessous, et ont, à partir de là, en allant à l'extrémité, un sillon pour recevoir la jambe et le tarse, qui forment une pièce en crochet, conique, biarticulée ; les quatre postérieures sont fort longues et très-menues, rapprochées, et éloignées des antérieures ; leurs hanches sont très-courtes ; leurs cuisses et leurs jambes sont fort longues, très-grêles ; les tarses n'ont qu'un seul article, terminé par deux crochets menus, allongés et presque droits ; la tête est petite, avec le bec avancé, pointu ; les yeux sont saillans et globuleux ; le corselet a sa moitié antérieure plus étroite, cylindrique ; l'autre s'élargit insensiblement ; son bord postérieur est échancré au milieu, pour recevoir une partie de l'écusson, qui est petit, et se termine en pointe aiguë; l'abdomen est allongé, et porte à son extrémité deux filets que je crois communs aux deux sexes, ces filets servant à la respiration de l'insecte.

Les ranatres diffèrent des nèpes par la forme de leur corps, l'avancement de leur bec, et la grandeur des hanches des pattes antérieures. C'est donc avec raison que Fabricius les a séparées des nèpes, ou des scorpions aquatiques, avec lesquels elles avoient été confondues.

Les ranatres sont lourdes et nagent lentement ; elles se tiennent ordinairement au fond des eaux dans la vase ; elles volent très-bien, surtout le soir. Elles sont carnassières ainsi que leurs larves ; elles se nourrissent de petits insectes qu'elles percent et sucent avec leur bec, pendant qu'elles les tiennent entre les pinces de leurs pattes.

Les œufs de ces insectes sont blancs, allongés, et ont à une de leurs extrémités deux fils ou deux poils ; ils restent quinze jours au fond de l'eau. Il sort ensuite de ces œufs des larves qui ne diffèrent de l'insecte parfait que parce qu'elles n'ont ni élytres ni ailes; elles nagent fort lentement, et marchent au fond des eaux sur les plantes aquatiques ; les

nymphes ont, de chaque côté du corps, des fourreaux dans lesquels elles portent leurs élytres et leurs ailes.

Ce genre n'est composé que de trois espèces; l'une se trouve aux environs de Paris, les deux autres à Tranquebar. Nous décrirons seulement celle d'Europe, dont les deux autres ne diffèrent que peu.

Le Ranatre linéaire, *Ranatra linearis*, Fab.; *Nepa linearis*, Linn.; le Scorpion aquatique, à corps allongé, Geoff.; pl. P. 14, 1, de cet ouvrage. Elle a près de deux pouces de long, en comprenant les filets, qui ont environ neuf lignes; tout le corps d'un brun un peu verdâtre; le corselet très-long, cylindrique. L'abdomen rouge en dessus; les élytres longues, étroites, croisées, recouvrant les ailes; les deux dernières paires de pattes longues, minces.

On la trouve en Europe, dans les eaux stagnantes (L.)

RANA-VALLU. Nom brame du *Catu-baramareca* des Malabares, espèce de *dolichos* qui diffère peu du *canavaly* ou *dolichos rotundifolius* de Wahl. Sa gousse est seulement plus large. (LN.)

RANCANCA, *Ibycter*, Vieill.; *Falco*, Lath. Genre de l'ordre des Accipitres et de la famille des Vautourins. *V.* ces mots. *Caractères :* bec droit et garni d'une cire glabre à sa base, convexe en dessus et comprimé latéralement; mandibule supérieure à bords droits, crochue vers le bout; l'inférieure, plus courte, échancrée vers son extrémité, peu pointue; narines ovales, presque obliques; langue . . .; joues, gorge et jabot, dénués de plumes; tarses courts, forts; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs unis par une membrane à leur origine; ongles peu crochus, presque égaux, pointus; l'intermédiaire et le postérieur plus forts et plus longs que les autres; ailes longues; la première rémige la plus courte; les quatrième, cinquième et sixième, les plus longues de toutes.

Quoique, à l'exemple de tous les méthodistes, j'aie rangé cet oiseau dans l'ordre des *Accipitres*, et que j'en aie fait un *vautourin*, parce que je lui ai trouvé quelque analogie avec les vautours, dans les parties de la tête et de la gorge dénuées de plumes, dans son jabot nu et proéminent, dans la conformation de son bec et de ses ongles; j'avoue qu'il est très-mal placé, et que ce n'est ni un *aigle*, ni un *vautour*, ni un *faucon*, ni un *vautourin*, ni même un *caracara*, nouvelle dénomination qu'on vient de lui imposer; puisqu'il n'a, selon les voyageurs et les naturalistes instruits qui l'ont observé dans son pays natal, ni le vol élevé, ni la vue perçante, ni les habitudes, ni les mœurs, ni les goûts de ces oiseaux de proie; mais je ne pense pas qu'on doive en faire un *gallinacé*,

d'après une foible ressemblance qu'on a cru remarquer dans la forme de son bec et de ses ongles ; car il en diffère essentiellement par la position de son doigt postérieur, et par ses habitudes, puisqu'il se tient constamment sur les arbres, y prend sa nourriture, et ne marche pas à terre. Si, comme je l'ai déjà dit, de nouvelles observations confirment le genre de vie du rancanca, il faudra, malgré ses rapports avec les accipitres, le classer ailleurs. La place qui me semble lui convenir, seroit à la fin de l'ordre de mes oiseaux sylvains.

Le Rancanca proprement dit, *Ibycter leucogaster*, Vieill.; *Falco formosus*, Lath.; *Falco aquilinus*, Linn., édit. 13; pl. enl. de l'*Hist. nat. de Buffon.*, n.° 427. Les naturels de la Guyane appellent cet oiseau *rancanca*, d'après son cri. Buffon l'a décrit sous le nom de *petit aigle d'Amérique*. Il a de seize à dix-huit pouces de longueur, et il est remarquable, au premier coup d'œil, par la peau nue de la gorge et du devant du cou, parsemée de quelques poils et d'un rouge pourpré; le bec est droit à son insertion, et ne prend de la courbure qu'à son extrémité, ce qui a déterminé l'illustre naturaliste français à le rapporter aux aigles; cependant il ressemble beaucoup plus à celui de certains gallinacés; il est totalement jaune chez des individus, noir en dessus chez d'autres; sa base est recouverte d'une peau grise, où sont placées les ouvertures des narines; les côtés de la tête, ainsi que le tour des yeux, sont dénués de plumes, et la peau qui les recouvre est de la couleur de celle du devant du cou; l'iris est rouge; les paupières sont garnies de cils noirs et roides; les tarses sont rouges les ongles noirs; tout le plumage est de cette dernière couleur et à reflets foibles, excepté le ventre et les parties postérieures qui sont blancs.

Sonnini, qui a observé le *rancanca* dans son pays natal, nous assure que cet oiseau n'a nulle inclination à la voracité ni à la rapine, qu'il est doux et paisible; que les fruits composent le fond de sa subsistance. « J'en ai ouvert, ajoute-t-il, un grand nombre, et j'y ai trouvé constamment des fruits, des semences, et quelquefois des insectes, comme fourmis, araignées, sauterelles, etc. Ces oiseaux sont aussi peu farouches que les hoccos; on les approche aisément.

» Lorsque les rancancas aperçoivent quelqu'un, ils redoublent leurs cris, qu'ils prononcent d'une voix forte et rauque; ils font entre eux un bruit effroyable, fuient les lieux habités, et se tiennent dans les forêts solitaires de la Guyane; ils volent en troupes, ne voyagent pas seuls; ils accompagnent pour l'ordinaire les toucans, parce qu'apparemment ils se nourrissent des mêmes substances, d'où vient

que les créoles et les nègres les ont appelés *capitaines des gros-becs*, noms qu'ils donnent aux toucans. »

De tous les ornithologistes de cabinet, Mauduyt paroît être le seul qui ait bien jugé le rancanca d'après sa dépouille: « Cet oiseau, dit-il, d'après la forme de son bec et celle de ses ongles, ne paroît pas devoir être compris parmi les aigles ; il faudroit encore plus sûrement l'exclure de ce genre, si, comme quelques personnes, qui prétendent l'avoir observé à Cayenne, me l'ont assuré, il ne vit pas de proie, mais de baies, de fruits et même de grain ; il paroît former une espèce isolée, et qui ne tient de près à aucune de celles que nous connoissons. » (*Encyclop. méth.*, article du PETIT AIGLE D'AMÉRIQUE.)

Gmelin et Latham ont indiqué un oiseau auquel ils ont rapporté le rancanca dans la synonymie, qui laisse des doutes si c'est du même qu'ils ont voulu parler ; car le plumage, le bec et les pieds de leur faucon présentent, dans les couleurs, des dissemblances très-remarquables.

Ce faucon a le bec bleu ; la membrane qui en recouvre la base en dessus, le tour de l'œil et les pieds jaunes ; l'iris orangé ; la gorge, le cou, nus et d'un beau rouge pourpré. C'est le seul rapport qu'il ait avec le *rancanca* ou *petit aigle d'Amérique*. Le dessus du corps est bleu, avec des reflets rougeâtres ; le ventre et le bas-ventre sont couleur de chair, et les ongles noirs.

La femelle, ou plutôt l'oiseau indiqué pour telle par Latham, dans le 1.er supplément de son *General Synopsis*, a plus d'analogie dans ses couleurs que le mâle décrit précédemment; elle est plus grande, ayant vingt-deux pouces de longueur ; le bec et les pieds sont jaunes ; la cire est noirâtre ; les paupières sont garnies de cils noirs et forts ; la peau nue de la gorge et du cou est d'un pourpre sale ; le plumage généralement bleu, avec des reflets d'un noir verdâtre ; le bas-ventre et les jambes sont blancs ; la queue est longue de neuf pouces, et carrée à son extrémité.

Celle du rancanca n'a, suivant Sonnini, d'autre différence avec le mâle que la teinte noire moins foncée, au lieu que dans le mâle, le cercle qui couronne les yeux est rouge ; c'est la peau grise de la base du bec qui vient le former dans la femelle. Elle niche sur les arbres, et pond de trois à cinq œufs ronds et blancs.

Enfin on doit observer que, pour rapprocher ce prétendu aigle des oiseaux de rapine, on lui a donné une attitude forcée dans la planche enluminée de Buffon, en le représentant comme prêt à s'élancer sur une proie, et avec une trop forte courbure du bec ; de plus, la teinte jaune des pieds doit

être remplacée par une couleur rouge, qui est la naturelle.

Ce même naturaliste pense que le *chacamel* est de la même espèce que le précédent. (V.)

RANCHA. Nom du RENNE, dans quelques endroits de la Laponie. (S.)

RANDALIA. Petiver a figuré deux JONCINELLES (*eriocaulon*, Linn.), sous ce nom. (B.)

RANDIE, *Randia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, qui offre pour caractères: un calice à cinq divisions; une corolle infundibuliforme à tube cylindrique, à limbe plane divisé en cinq parties; cinq étamines à anthères presque sessiles; un ovaire inférieur arrondi, surmonté d'un style à stigmate capité; une baie biloculaire et polysperme de la forme d'une cerise.

Ce genre a été réuni par Swartz et Willdenow, avec les GARDÈNES. Il renferme cinq à six arbrisseaux épineux, à épines et à feuilles opposées ou verticillées, et à fleurs presque solitaires dans les aisselles des feuilles, ou rapprochées et terminales, qui, au dire de quelques botanistes, ne forment que des variétés de la même espèce.

La randie est originaire de la Jamaïque, et s'élève à sept à huit pieds de hauteur. Brown, qui l'a décrite et figurée, fait observer que la pulpe de ses fruits donne une couleur bleue assez solide.

L'OXYCÈRE de Loureiro se rapporte à ce genre. (B.)

RANDONNÉE (*vénerie*). C'est la course que les chasseurs font à la poursuite de la bête, lorsque après avoir été lancée par les chiens, et avoir tourné deux ou trois fois dans son enceinte, elle s'en éloigne. (S.)

RANDOULETON. Nom que les hirondelles de mer portent en Provence. (V.)

RANEN. Nom allemand de la BETTE VULGAIRE. (DESM.)

RANEUTE. Aublet donne ce nom à la MARSILE A QUATRE FEUILLES. (B.)

RANG. Nom que l'on donne, en Picardie, au mâle de la BREBIS.

RANGAZAA. Fleur à ognon de Madagascar. J'ignore dans quel genre elle se place. (B.)

RANGIER ou RANGLIER. Le RENNE, espèce de CERF. *V.* ce mot en vieux français. (DESM.)

RANGIFER. C'est, en latin moderne, le nom du RENNE. *V.* CERF. (DESM.)

RANGION, *Rhangium*. Nom que Jussieu substitue à la FORSYTHIE de Walh. (B.)

RANGLIER. *V.* RANGIER. (DESM.)

RANICEPS, *Raniceps*. Sous-genre établi par Cuvier,

pour placer le BATRACHOÏDE BLENOÏDE de Lacépède, le GADE TRIFURQUÉ de Pennant, et autres espèces de ces genres qui ont la tête très-déprimée, et la dorsale antérieure à peine visible. (B.)

RANINE, *Ranina*, Lam., Latr.; *Albunea*, Fab.; *Cancer*. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des notopodes, ayant pour caractères : pinces des serres comprimées en forme de triangle renversé, avec les doigts courbés brusquement ou presque perpendiculaires à la main; les autres pieds propres à la natation, terminés par une lame ovoïde, pointue et un peu arquée à son extrémité; les deux postérieurs insérés sur le dos; queue étendue, en triangle allongé, de sept articles, sans nageoires autour; test presque ovale, tronqué en devant ou en forme de triangle renversé et allongé; yeux rapprochés, inclinés et portés sur un pédicule assez long; antennes latérales insérées au-dessus des yeux, longues; les intermédiaires courtes, repliées; cavité buccale rétrécie et arrondie à son extrémité; articles inférieurs des pieds mâchoires extérieurs, étroits, allongés; le second terminé en pointe; les habitudes de ces singuliers crustacés, qui, dans un ordre naturel, paroissent avoisiner les *corystes*, les *platyoniques*, ne sont point connues. Dikson, qui a figuré dans son voyage la plus grande espèce connue, la *ranine dentée*, se borne à dire, après l'avoir décrite, qu'il l'a trouvée aux îles Sandwich. Au rapport, probablement fabuleux, de Rumphius, elle monte jusque sur les toits des habitations.

La RANINE DENTÉE, *Ranina serrata*; pl. M. 10 *bis*, fig. 1, de cet ouvrage (Herbst., *Canc.*, tab. 22, fig. 1; *Cancer raninus*, Linn.; *Albunea scabra*, Fab.), est assez grande; son test est chagriné, avec des lobes dentelés au bord antérieur; le milieu de ce bord a une saillie ou bec triangulaire; les tranches des pinces, ainsi que celles de leurs doigts, sont dentées. On rapportera au même genre l'*albunea dorsipes* de Fabricius (Rumph., *Mus.*, tab. 10, fig. 3). (L.)

RANKEN. Nom allemand du HANNETON. (DESM.)

RANONCULES. Nom languedocien de la RENONCULE BULBEUSE. (DESM.)

RANT-VAN-KONDEA. Nom du COUROUCOU-KONDEA de Ceylan. *V.* ce mot. (V.)

RANUNCULOÏDES. *V.* RANUNCULUS. (LN.)

RANUNCULO-PLATYCARPOS. Burmann (Afr. 145, tab. 453), donne ce nom au *grielum tenuifolium*, Willd., qu'il avoit d'abord considéré, ainsi que Linnæus, comme une espèce de *geranium*. *V.* GRIEL. (LN.)

RANUNCULUS des Latins, BATRACHION des Grecs. Plusieurs plantes ont porté autrefois ces noms, qui signifient *grenouillette* ou *petite grenouille* et *grenouille* en français. On le leur avoit donné parce qu'elles se trouvoient dans les lieux humides comme les grenouilles, et que ces animaux se cachoient dans leurs branches.

« Il y a plusieurs sortes de *batrachion*, dit Dioscoride, et cependant toutes ont la même vertu, d'être âcres, fortement ulcératives; l'une a les feuilles semblables à celles de la coriandre, mais plus larges, un peu grasses, épaisses et blanchâtres; sa fleur est jaune, quelquefois rouge; sa tige est grêle et haute d'une coudée; sa racine est blanche, petite, amère et garnie de plusieurs filamens, comme celle de l'hellébore; elle croît dans les lieux humides. L'autre est plus velue (plus feuillée, *Pline;* plus noueuse, *Oribase*); a sa tige plus haute et ses feuilles plus découpées. Elle croît abondamment en Sardaigne, et est fort âcre; on l'appelle dans ce pays, *Selinon agrion* (*Apium sylvestre*). La troisième est la plus petite; elle a les fleurs jaunes et une odeur forte et puante. La quatrième lui ressemble, mais en diffère par ses fleurs blanches. Leurs feuilles, leurs fleurs et leurs tiges fraîches, broyées et puis appliquées sur la peau, la font ulcérer et enlèvent les croûtes avec une douleur extrême; elles font tomber les ongles gâtés, et font disparoître toutes cicatrices, et la rogne; elles font tomber les porreaux, les verrues; font renaître en peu de temps les poils dans les parties qui en ont été dégarnies, etc., etc. ».

Dioscoride rapporte aussi que la racine séchée et pulvérisée, faisoit éternuer, et que, mise entre les dents malades, elle en ôtoit la douleur, mais qu'elle les faisoit rompre.

Pline et Galien admettent les quatre sortes de *batrachion* ci-dessus, et leur attribuent les mêmes propriétés.

L'acrimonie de ces plantes étoit surtout à un haut degré dans la seconde espèce, celle qui croissoit en Sardaigne, et qui avoit reçu les noms de *sardonia*, *sardoa* et *sardoon*. Pausanias, Salluste, Dioscoride, disent que lorsqu'on en mangeoit, les nerfs de la bouche se contractoient tellement, qu'on périssoit en ayant l'air de rire; c'est de là qu'est venue l'expression de *rire sardonique*, lorsque le rire involontaire ou trompeur se manifeste dans certaines maladies. Cette plante étoit aussi appelée *apium risus* (ache qui fait rire), pour la même cause, et parce que ses feuilles ressembloient à celles de l'ache (*apium*).

Les diverses espèces de *ranunculus* ci-dessus, recevoient encore les noms suivans: *selinon*, *hydation*, *batrachis*, *stac-*

tice, *catastactice*, *caustice*, *clonon*, *bouselinon*, *hephestion*, *lycopus*, *scelerata*, *clorophys*, *phœotium*, *rhoselina*, *apiostellum*, *mileum*, etc. etc.

C'est dans nos renoncules que viennent se ranger les batrachion des anciens; du moins les vertus sont les mêmes dans toutes ces plantes.

Sibthorpe rapporte la première espèce au *ranunculus asiaticus*; et la troisième et la quatrième, aux *ranunculus muricatus* et *aquatilis*; mais ce n'est pas là le sentiment de tous les auteurs. Quant à la deuxième espèce, il est assez probable que c'est le *ranunculus sceleratus*, plutôt que le *ranunculus philonotis* ou *bulbosus*.

Jusqu'à Linnæus, la dénomination de *ranunculus* n'a pas été strictement donnée aux renoncules seulement, car on l'avoit étendue à des plantes de genres différens, savoir : *Thalictrum* (Moris.); *anemone* (C. B. et alii); *adonis* (Tourn.); *anamenia* (Lob., Commel.); *myosurus* (Rai); *caltha* (Walth.); *sanguinaria* (Parkins.); *podophyllum* (Walt.); *adoxa* (C. B., Lob.); *trollius*, (C. B., Matth., Lob., etc.).

Le genre *ranunculus* de Tournefort comprenoit les quatre genres *ranunculus* et *adonis*, L.; *alisma*, Juss.; *myosurus*, J. B., Vaill., Linn.

Le genre *ranunculus* est divisé en trois, savoir : *ficaria* ou *scotanum* (FICAIRE); *ceratocephalus* et *ranunculus*. (*V.* RENONCULE.) Ce dernier comprend, selon M. Decandolle, 141 espèces, sous les deux divisions suivantes :

1°. BATRACHIUM, (*Ranunculoïdes*, Vaill.). Péricarpes striés et rugueux transversalement; pétales blancs à onglet jaune, muni d'une fossette nectarifère.

2°. RANUNCULUS. Péricarpes lisses ou échinés; pétales munis d'une écaille à leur base. (LN.)

RANUNCULUS. Gesner donne le nom de *Ranunculus viridis*, à la RAINETTE COMMUNE. (DESM.)

RANZEULE. Nom allemand de l'EFFRAIE, *Strix flammea*. (DESM.)

RAONG-MAI-CHEO. Nom cochinchinois d'une plante aquatique (*physkium natans*, Lour.), qui paroît avoir des rapports avec notre *valisneria*, mais qui ne doit pas lui être réunie, si l'on regarde comme exacts les caractères observés par Loureiro. (LN.)

RAOUCHE. Poisson de mer, qui se mangeoit à Paris au XIIe siècle; j'ignore à quel genre il se rapporte. (B.)

RAPA et RAPUM, des Latins; *Gongyle* et *Gongylos* des Grecs. La plante désignée ainsi par les anciens, est notre RAVE (*brassica rapa*, Linn.). On en distinguoit deux sortes : l'une cultivée, qui est proprement notre rave; et la seconde

sauvage, sur laquelle les commentateurs ne sont pas d'accord, les uns la regardant comme la rave à l'état sauvage, d'autres comme une plante différente. Quant à la rave cultivée, elle étoit ou mâle ou femelle, selon que sa racine avoit une forme sphérique ou la forme aplatie et l'intérieur creux. Les anciens font observer qu'on obtenoit des mêmes graines, la rave mâle et la rave femelle. Pline dit avoir vu des raves qui pesoient plus de quarante livres. Matthiole prétend qu'en Savoie, on en recueille qui pèsent cent livres et plus.

La rave doit son nom grec à sa forme ronde, et son nom latin, selon Varron, à ce que sa racine sort de terre, (*quasi rapa*, *quod è terrâ eruatur*). Cette étymologie n'est pas adoptée par tous les auteurs : Athénée fait venir *rapum*, de *rapus*, nom grec qu'on donnoit aussi à la rave, ainsi que les noms de *raphos*, *rapys*, *rapis* et *rapon*, qui tous paroissent dériver de *rha* ou *ra*, qui signifioit simplement *racine* dans l'ancien grec; ce qui explique aussi pourquoi ces noms étoient encore appliqués à d'autres plantes, avec des épithètes qui les faisoient distinguer, et pourquoi l'on voit dans les écrits des anciens, les raves, les radis et raiforts, les navets, réunis dans la même classe, celle des *rapa* : ainsi on nommoit *gongyle*, la *rave*; mais on sous-entendoit *rapis* ou *rapon*; c'est comme si l'on eût dit, la *racine ronde*; de même *rapis bounias*, le navet; *rapon tice*, la jusquiame, etc.

Chez les botanistes qui ont précédé Linnæus, quoique les noms de *rapa* et *rapum* soient affectés à la rave, néanmoins ils sont généralisés et étendus à toute racine charnue, par exemple : au manioc, à l'igname, à la batate, à la racine du cyclame, à celle charnue de l'orobanche, etc Maintenant, les botanistes ne les donnent qu'aux racines charnues, grosses, fusiformes et rondes, qui ne jettent leurs feuilles et leurs tiges que par leur partie supérieure; comme cela est dans la rave, le navet, le radis, etc.

Tournefort et Adanson ont fait un genre particulier de la rave (*rapa*), caractérisé par la forme ronde de sa racine, et par la couleur blanche ou rouge de ses fleurs; caractères insuffisans pour la distinguer du genre *brassica* (Chou), avec lequel Linnæus l'a réuni, ainsi que le *napus* de Tournefort. Lamarck va plus loin; il veut que la Rave et le Navet (*napus*, T.) ne soient qu'une même espèce.

Quant à la rave sauvage des anciens, Pline lui attribue une racine longue, et il ne paroît pas la distinguer autrement de la rave cultivée; c'est ce qui fait que certains auteurs ont cru qu'il s'agissoit de la rave à l'état sauvage, et même du navet qui, d'ailleurs, est également décrit dans Pline (*napus*). Mais la plupart, en se guidant sur la description qu'on trouve

dans Dioscoride, ne savent à quelles plantes on peut la rapporter. La rave sauvage, selon Dioscoride, croissoit dans les champs. Cette plante étoit haute d'une coudée, et jetoit plusieurs branches, glabres et lisses au sommet; ses feuilles, également lisses et glabres, avoient la largeur d'un doigt et plus; sa graine étoit contenue dans des gousses faites en forme de tête double. Quand on ouvroit cette tête, on en trouvoit une autre dedans, qui renfermoit une graine noire en dehors, blanche en dedans; on employoit cette graine dans la composition des médicamens en usage pour nettoyer et mondifier la peau du visage et des autres parties du corps. Cette description ne convient guère à une crucifère, surtout en ce qui concerne la structure du fruit qui paroît avoir été une capsule monosperme, enveloppée par le calice persistant, ce qui pourroit convenir à la Raiponce, si la capsule de cette campanule n'étoit polysperme. Gesner et Dodonée ont nommé cette dernière plante, *rapum sylvestre*, sans doute dans l'idée que c'étoit la rave sauvage des anciens; et Matthiole qui l'avoit cru un moment, renonça à cette opinion, d'après la considération du fruit.

La raponcule (*phyteuma spicata*) a été rapprochée du *rapum sylvestre*, par Dodonée, Gesner, etc., qui la désignèrent par *rapum sylvestre majus*. Plusieurs espèces de *Campanules* ont été décrites aussi sous le nom collectif de *rapum sylvestre*. *V.* C. Bauhin, Pin. (ln.)

RAPA. Nom italien de la grosse Rave. (desm.)

RAPA-BRASSICA. C'est le Chou-rave, variété du chou ordinaire (*brassica oleracea*), dont la souche s'est transformée en une masse succulente et bonne à manger. (ln.)

RAPAC. Palmier de Madagascar, très-employé par les insulaires. (b.)

RAPACE. Nom qu'on donne, au Pérou, à une espèce de Morelle (*solanum nitidum*), selon Ruiz et Pavon. (ln.)

RAPACES. Nom donné aux oiseaux de proie en général, par quelques naturalistes. (desm.)

RAPAKIVI. En Finlande, on donne ce nom à une roche granitique, qui paroît être une variété de Syènite. (ln.)

RAPANE, *Rapanea*. Arbrisseau à feuilles alternes, ovales, obtuses, glabres, épaisses, légèrement pétiolées, à fleurs petites, presque sessiles, et disposées par paquets sur les rameaux, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des vinettiers.

Ce genre a pour caractères : un calice divisé en cinq parties; une corolle monopétale à tube très-court, et partagé en cinq lobes arrondis; cinq étamines; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate obtus; une baie sphérique,

violette, contenant une noix uniloculaire à cinq semences.

Le rapane croît dans les forêts de la Guyane. Il a été réuni aux SAMARAS par Willdenow; et Jussieu pense qu'il doit l'être aux ARDISIES. (B.)

RAPAPA. Les naturels de la Guyane française nomment ainsi le SAVACOU. *V.* ce mot. (S.)

RAPAT. Arbrisseau d'Amboine, dont les tiges sont rampantes, les feuilles alternes ailées, avec impaire; les fleurs blanches, odorantes, disposées en corymbe terminal, et composées chacune d'une corolle monopétale à cinq divisions. On n'en connoît pas le fruit. (B.)

RAPATÉE, *Mnasium*. Genre de plantes établi par Aublet, dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des joncs. Il a pour caractères : un calice monophylle, divisé en trois parties; une corolle monopétale, à tube très-court et à limbe trifide; six étamines à anthères tétragones, et terminées par une foliole ovale; un ovaire à trois lobes, surmonté d'un style à trois stigmates en spirale; il y a lieu de penser que le fruit est une capsule à trois loges et à trois valves.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui se trouve dans les marais de l'Amérique méridionale. (B.)

RAPE. Nom marchand du PEIGNE RATISSOIRE. (B.)

RAPE. Axe qui soutient l'épi du FROMENT et du SEIGLE; il est hérissé de petites dents comme une râpe. (D.)

RAPE. L'un des noms vulgaires du CÉPOLE TRACHYPTÈRE. (DESM.)

RAPE (petite). Espèce d'AGARIC, voisin de l'ORONGE, qu'on trouve, en automne, dans les bois des environs de Paris, et qui en se corrompant acquiert une odeur virulente, qui annonce sa qualité délétère. Paulet l'a figuré le premier, pl. 163 de son Traité des champignons. Son chapeau est en-dessus couleur de noisette, et tout hérissé de pointes inégales, d'une couleur plus foncée. Le dessous est blanc et couvert d'un voile dans la jeunesse. (B.)

RAPERINO, RAPARINO, RAVARINO, RAPERAGINOLO. Différens noms italiens du BRUANT VERDIER. (DESM.)

RAPETTE, *Asperugo*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des borraginées, dont les caractères sont d'avoir : un calice à cinq découpures inégales et dentées; une corolle infundibuliforme, à tube court, divisé en cinq lobes arrondis, et fermé de cinq écailles convexes et conniventes; cinq étamines; quatre ovaires supérieurs, du centre desquels s'élève un style à stigmate obtus; quatre noix recouvertes par le calice.

Ce genre renferme deux espèces qui ont les racines annuelles, les feuilles alternes, rudes au toucher, les fleurs axillaires.

L'une, la RAPETTE RAMPANTE, a les fruits comprimés. Elle est très-commune dans les champs, autour des habitations, et passe pour vulnéraire et détersive. On l'appelle vulgairement *porte-feuille*, à cause de la forme aplatie de son calice, qui ressemble au petit meuble de ce nom.

L'autre, la RAPETTE D'EGYPTE, a les fruits glauques. Elle se trouve en Egypte. (B.)

RAPHANIS. Genre établi par Moench, aux dépens des genres *cochlearia* et *lepidium* de Linnæus. Ses caractères sont : calice à quatre folioles ovales ; corolle à quatre pétales unguiculés ; six étamines, dont deux plus courtes, sans dentelure à la base, mais garnies d'une glande ; un style ; silicule oblongue, à deux loges trispermes ; graines ovales, échancrées. Moench rapporte à ce genre : 1.° les PASSERAGES CULTIVÉ et IBERIDE, *Lepidium sativum* et *iberis;* 2.° le CRANSON RUSTIQUE, *Cochlearia armoracia*, L. Ce dernier est regardé comme le *raphanis sauvage* des Grecs, et l'*armoracia* des Latins. *V.* RAPHANUS. (LN.)

RAPHANISTE, *Raphanistes*. Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, à sommet obtus ; ouverture ronde, évasée, horizontale ; cloisons évasées en cloche ; siphon central.

L'espèce qui sert de type à ce genre se trouve fossile dans la mine de fer de Montbard. Elle n'offre point de test, ce que Denys-de-Montfort regarde comme un caractère ; mais qu'est-ce qui constate qu'elle n'en avoit pas dans l'origine ? Sa longueur est quelquefois de six lignes. (B.)

RAPHANISTRE, *Raphanistrum*, Vent. ; *Raphanus raphanistrum*, Linn. (*tétradynamie siliqueuse*). Genre de plantes de la famille des crucifères, qui a presque tous les caractères du RAIFORT. *V.* ce mot. Il en diffère par ses pétales veinés, et par ses siliques très-articulées, et dont les loges sont disposées sur un seul rang.

On ne connoît qu'une espèce de ce genre ; c'est le FAUX RAIFORT, plante annuelle qui croît dans les champs cultivés de plusieurs parties de l'Europe, s'élève environ à un pied, et se garnit de feuilles imparfaitement ailées, terminées par un grand lobe ovale et denté. Elle a une saveur âpre et piquante.

C'est une des mauvaises herbes qui nuisent aux moissons. On la détruit par les moyens indiqués à l'article de la MOUTARDE DES CHAMPS, avec laquelle les cultivateurs la confondent le plus souvent. (D.)

Ce genre, établi par Tournefort, adopté par Adanson, Gærtner, Moench, Ventenat, et confondu par Linnæus avec le *raphanus*, est appelé *dondisia* par Scopoli, et *duranda* par Delarbre. Il a pour type le *raphanus raphanistrum*, Linn. On lui rapporte l'*enarthocarpus* de Labillardière. (LN.)

RAPHANITIS. Nom de l'une des deux espèces d'IRIS mentionnées par Pline, et ainsi appelée à cause de sa racine assez semblable à celle du RAIFORT. *V.* RAPHANUS et IRIS. (LN.)

RAPHANON et RAPHANOS. C'étoient les noms des CHOUX en Attique. Les Grecs modernes les donnent au RADIS. *V.* RAPHANUS. Notre mot RAIFORT est peut-être une corruption de ces noms. (LN.)

RAPHANUS des Latins, *Raphanis* et *Raphanida* des anciens Grecs, *Raphanos* des Grecs modernes. Ces noms sont ceux de plantes à racines analogues à celles des raves : ils signifient *racine translucide* ou *qui paroît facilement*, et sont donnés aux *raphanus*, soit à cause que leurs racines jouissent d'une certaine translucidité, soit parce que les graines de ces plantes lèvent promptement. Théophraste distingue trois sortes de *raphanis* qu'il désigne par des noms de pays, et il nomme *raphanos* le chou lui-même, c'est ce qui a causé l'erreur de Pline; car il met dans ses *raphanus* le *raphanos*, et rapporte à ses *napus* les *raphanis*. Il ajoute que, de l'aveu des Romains, leurs *raphanus* ou *radix* sont d'autres espèces que celles des Grecs; l'une s'appeloit *raphanus algidensis*, nom du lieu où elle étoit spécialement cultivée; elle avoit la racine longue et translucide; une autre avoit la racine de la rave (*Brassica rapa*). On la nommoit *raphanus de Syrie*; elle étoit tendre et très-suave. On y joint, ajoute-t-il, une espèce sauvage, qui est notre *armoracia* et l'*agrion* des Grecs.

Dioscoride n'a que deux *raphanis*, l'un cultivé et l'autre sauvage.

C'est à notre radis cultivé ou raifort (*Raphanus sativus*) qu'on rapporte le *raphanus* cultivé des anciens, quoique l'on pense que cette plante soit originaire de Chine. Le *raphanis agrion* de Dioscoride (*Raphanos macra*, Hipp.; *cheria hemera*, Théoph.), et par conséquent l'*armoracia* de Pline, sont le CRANSON RUSTIQUE (*Cochlearia armoracia*), selon la plupart des anciens botanistes. Mais, en général, on doit être prévenu qu'il y a beaucoup de confusion dans cette partie de la botanique ancienne.

C. Bauhin place, sous le titre de *raphanus*, nos radis, le cranson rustique et les *sisymbrium amphibium et palustre*. Il soupçonne que ce dernier peut être le *raphanis* à feuilles d'*eruca* dont parle Théophraste. Outre ces plantes, il y a encore le *raphanus raphanistrum*, L., le *sinapis arvensis*,

L., le *lepidium latifolium*, qui ont été rapportés au *raphanus sauvage*, ou décrits sous ce nom.

Tournefort a fixé, chez les modernes, le nom de *raphanus* au radis seulement. Linnæus y réunit depuis le *raphanistrum* du même auteur; mais actuellement quelques naturalistes séparent de nouveau ces deux genres. Le *cakile maritima*, le *brassica cheiranthus* et le *sisymbrium pyrenaicum* furent considérés d'abord comme des espèces de ce genre *raphanus*, Linn., aux dépens duquel est encore formé le genre *enarthocarpus*, Labill. *V.* RAIFORT. (LN.)

RAPHE. Poisson du genre CYPRIN, *Cyprinus aspius*, Linn. (B.)

RAPHE. Partie du PROSTYPE ou CORDON OMBILICAL, qui sort du HILE ou OMBILIC, et forme, en s'attachant au TEGMEN, la CHALAZE, que Gærtner regarde comme un ombilic interne. *V.* FRUIT. (B.)

RAPHÉ. Expression grecque, reçue en français pour signifier une couture ou cette ligne de réunion qui semble rattacher les deux moitiés du corps, surtout au périnée, au scrotum, au filet de la verge et à celui de la langue. (VIREY.)

RAPHIDIE, *Raphidia*. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, tribu des raphidines. Ses caractères sont: tarses à quatre articles, dont le pénultième bilobé; segment antérieur du tronc fort long; ailes en toit; antennes presque sétacées, de trente à trente huit articles, insérées entre les yeux; mandibules dentées; quatre palpes courts et filiformes.

Les *raphidies* sont remarquables par leur tête grande, allongée, rétrécie postérieurement, ayant deux à trois petits yeux lisses; leur corselet cylindrique, fort long; leurs ailes en toit; l'abdomen est terminé dans la femelle par une espèce de queue longue, recourbée, formée de deux soies réunies.

RAPHIDIE SERPENTINE, *Raphidia ophiopsis*, Linn., Fab. la *Raphidie*, Geoff.; pl. P. 14, 2, de cet ouvrage. Cet insecte, d'une forme singulière, a la tête et le corps d'un noir luisant; les ailes grandes, transparentes, avec les nervures noires et une petite tache brune vers le milieu du bord extérieur. Sa tête est un peu aplatie. Son corselet est un peu arqué. La femelle a un appendice sétacé, de la longueur des antennes, à l'extrémité de l'abdomen, qui lui sert à déposer ses œufs.

La larve, que j'ai décrite dans le Bulletin de la Société philomathique, est très-étroite, fort longue, mélangée de gris et de noirâtre, avec la tête écailleuse et six pattes. Elle ressemble à un petit ver; sa vivacité est très-grande; elle marche très-vite, se contourne en tout sens pour s'insinuer

plus aisément dans les crevasses des arbres. Elle doit être carnassière ; la nymphe, selon Linnæus, marche et agit jusqu'au moment de sa métamorphose ; elle porte ses ailes dans une enveloppe placée de chaque côté du corps.

On trouve cet insecte en Europe. Dans de certaines années, il est très-commun aux environs de Paris, sur les arbres. On a confondu avec lui, suivant Illiger, une autre espèce, celle que Fabricius avoit d'abord distinguée sous le nom de *notata*. Cette dernière est une fois plus grande. Sa tête est noire, étroite postérieurement ; son corselet est plus court ; la tache marginale des ailes est plus prononcée. (L.)

RAPHIS, *Raphis*. Genre de palmier établi par Jacquin, pour placer le CHAMÉROPS ÉLEVÉ de Thunberg. Ses caractères sont : fleurs polygames ; calice à six divisions, dont trois internes ; six étamines ; un ovaire surmonté d'un style. Il diffère à peine du CORYPHE et du SABAL.

Cet arbre, qui est originaire du Japon, a les feuilles palmées, les folioles plissées, garnies d'épines en leurs bords et sur leurs plis. On le cultive dans nos serres. Sa figure se voit dans Jacquin, *Jardin de Schoenbrune*, et dans Curtis, *Botanical Magazin*. (B.)

RAPHIS, *Raphis*. Plante graminée, annuelle, à racine rampante, à chaume haut d'un pied, à feuilles presque toutes radicales, lancéolées, courtes, sessiles, amplexicaules, à fleurs disposées en épi terminal, que R. Brown croit être le BARBON ACICULAIRE, et qui forme, selon Loureiro, un genre dans la monoécie triandrie.

Ce genre offre pour caractères : un involucre renfermant trois fleurs, deux mâles et une femelle ; une balle calicinale, bivalve, à valves colorées, subulées, mutiques, presque égales ; une balle florale, bivalve, à valves lancéolées, membraneuses, ciliées, mutiques, et à trois étamines dans les fleurs mâles ; à valves bivalves, dont une est aristée, à germe surmonté de deux styles plumeux dans les fleurs femelles ; une semence oblongue, comprimée.

Le *raphis* se trouve dans la Chine et la Cochinchine, où il incommode beaucoup les voyageurs en laissant ses balles à leurs habits. (B.)

RAPHIS. *V.* RAPA. (LN.)

RAPHIUS ou RUFIUS. Le LYNX portoit anciennement ce nom dans les Gaules, au rapport de Pline. *V.* l'histoire du *lynx*, à l'article CHAT. (DESM.)

RAPHOS. Nom grec, appliqué aussi mal à propos à l'OUTARDE qu'au DRONTE. (S.)

RAPIDOLITHE. Abildgaard a donné ce nom, qui signifie *pierre en baguette*, à un minéral trouvé dans les mines

de fer d'Arendal, en Norwége, et qui a été décrit sous le nom de *scapolithe*, qui signifie à peu près la même chose, par d'Andrade. *V.* Scapolithe. (pat.)

RAPILLO. On donne, à Naples, ce nom aux petites *scories* lancées par le Vésuve en même temps que les *cendres* et les *sables;* ces substances ne diffèrent que par le volume. On leur donne le nom de *rapillo* quand les morceaux sont de la grosseur d'une fève jusqu'à celle d'une noix. C'est ce que Dolomieu désigne sous le nom de *scories des cratères*, attendu que ceux-ci en sont presque entièrement formés. Tout l'Etna lui-même, suivant ce célèbre observateur, est composé de ces menues scories qui font au moins les neuf dixièmes de sa masse totale.

Le *rapillo*, de même que les *cendres* et les *sables*, varie en couleur suivant le période de l'éruption. Dans le commencement, il est noirâtre comme la lave; mais vers la fin, il est blanchâtre et composé de menues pierres ponces mêlées de cristaux plus ou moins réguliers de feldspath.

Quelques naturalistes français ont cru devoir substituer au nom de *rapillo* celui de *lapillo;* mais comme il n'est point connu en Italie, et qu'il signifieroit tout au plus *une petite pierre*, sans désigner sa nature, il ne paroît pas qu'il y ait aucune raison de changer sa véritable dénomination. (pat.)

RAPINIE, *Rapinia*. Plante annuelle de la Cochinchine, à tige herbacée, haute de deux pieds, simple, rugueuse, charnue; à feuilles alternes, ovales, lancéolées, très-entières; à fleurs blanches, sessiles, sur des pédoncules presque terminaux.

Cette plante forme, selon Loureiro, dans la pentandrie monogynie, un genre qui offre pour caractères: un calice divisé en huit parties presque rondes, disposées sur deux rangs; une corolle monopétale cyathiforme, à tube court et à limbe divisé en cinq parties ovales; cinq étamines; un ovaire presque rond, à stigmate sessile et simple; une baie comprimée, arrondie, biloculaire et polysperme. (B.)

RAPIS. *V.* Rapa. (ln.)

RAPISTRE, *Rapistrum*. Genre de plantes établi par Tournefort, et que quelques auteurs modernes croient qu'on doit conserver, quoique Linnæus l'ait fondu avec ceux des Myagres et des Crambes. Il diffère du premier de ces genres, parce que sa silicule est oblongue et biarticulée, ou presque globuleuse et biloculaire, avec une loge et une articulation souvent stérile, tandis que l'autre est monosperme.

Ce genre, qui ne diffère pas du Schrankie de Moench, renfermeroit les Myagres vivace, oriental, rugueux, paniculé, hispanique, et le Crambe frutiqueux. Ce sont

des plantes à feuilles alternes, rudes au toucher, à bords irréguliers, et à fleurs disposées en épis terminaux, qui ne présentent rien d'intéressant. (B.)

RAPISTRUM. Ce nom, qui dérive de *rapa* (RAVE), est donné, par les anciens, à plusieurs plantes, à cause de leurs racines, ou pour mieux dire à cause de leurs feuilles semblables à celles de la rave. On rapporte à la RAVE le *rapistrum* de Columelle, et le *rapistrum* de Pline au *raphanus raphanistrum* et au sénevé des champs (*Sinapis arvensis*); plusieurs auteurs y rapportent aussi le *lampsana* de Dioscoride: car chez les anciens on mangeoit le *lampsana* et le *rapistrum* à la manière des CHOUX; et c'est en traitant de ceux-ci, que Pline mentionne ces deux plantes. (*V.* RAPHANUS.)

Les botanistes ont décrit, sous le nom de *rapistrum*, le *raphanus raphanistrum*, le *sinapis arvensis*, le *myagrum perenne*, l'*hesperis verna*, le *sysimbrium amphibium*, le *crambe hispanica*, et plusieurs autres plantes crucifères; mais Tournefort le fixa à un genre qui comprenoit les espèces des genres *myagrum* et *crambe* de Linnæus, qui ont une silicule articulée ou sphérique et biloculaire, mais toujours monosperme: c'est ce genre, adopté par Boerhaave et annulé par Linnæus et Adanson, que Moench, Ventenat, Persoon et plusieurs autres botanistes ont rétabli. *V.* RAPISTRE. (LN.)

RAPIUM. L'un des noms anciens de l'ARMOISE, *Artemisia*. (LN.)

RAPONCE, *Rapuntium*. Nom donné par Tournefort aux plantes appelées LOBÉLIES par Linnæus. Gærtner l'a rappelé en formant, aux dépens de ces dernières, un nouveau genre, qui a pour caractères: un calice à cinq divisions, intimement uni, jusqu'au-delà de la moitié, au péricarpe; une corolle monopétale, irrégulière; cinq étamines souvent conglutinées; un ovaire inférieur, allongé, surmonté d'un style à stigmate obtus; une capsule à deux ou trois loges, dont les cloisons sont opposées aux valves.

Gærtner donne pour type à ce genre la LOBÉLIE SYPHILITIQUE. (B.)

RAPONCULE, *Phyteuma*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des campanulacées, dont les caractères consistent: en un calice à cinq divisions; une corolle en roue, à tube très-court, à limbe à cinq divisions linéaires, aiguës, recourbées; cinq étamines à filamens un peu élargis à leur base, et à anthères oblongues et droites; un ovaire inférieur ovale, surmonté d'un style à stigmate trifide; une capsule triloculaire, s'ouvrant par un trou latéral.

Ce genre renferme des plantes lactescentes, à feuilles

alternes, à fleurs le plus souvent terminales et munies de bractées. On en compte une vingtaine d'espèces, qui toutes ont de très-grands rapports de caractères et de propriétés avec les *campanules*, et dont les plus communes ou les plus remarquables sont :

La Raponcule orbiculaire, qui a les fleurs disposées en tête ronde ; les feuilles dentelées, lancéolées ; les radicales cordiformes. Elle est vivace, et se trouve en Europe dans les pays de montagnes. Elle varie beaucoup. C'est une plante d'un aspect fort agréable, dont la racine est épaisse, en forme de navet, et se mange en salade comme la *campanule raiponce*, avec laquelle plusieurs personnes la confondent nominalement. On l'a préconisée, ainsi que plusieurs de ses congénères, pour la guérison des maladies vénériennes. Elle est apéritive, et passe pour faciliter la digestion, augmenter la semence et le lait des nourrices.

La Raponcule a épi, qui a les fleurs disposées en épi oblong, allongé ; les styles souvent bifides, un peu velus ; les capsules biloculaires, et les feuilles radicales, en cœur, doublement dentées. Elle est vivace, et se trouve par toute l'Europe, dans les bois montagneux, sur les pelouses sèches. Elle est plus commune dans les plaines que la précédente, dont elle partage les vertus.

La Raponcule virgate, qui a les feuilles lancéolées, inégalement dentées, rudes au toucher ; la tige rameuse, et les fleurs axillaires, géminées et sessiles. On la trouve sur les montagnes du Liban. Elle est bisannuelle.

La Raponcule pinnée, qui a les feuilles pinnées, et les fleurs en grappe allongée. Elle se trouve en Crète, et se distingue par la grandeur de ses fleurs. Elle étoit connue des anciens sous le nom de *petro-marula*, parce qu'elle croît sur les rochers et les vieux murs. Cette plante s'emploie aux mêmes usages que la *laitue* cultivée. Ventenat en a donné une excellente figure, pl. 52 des *Plantes du Jardin de Cels*, où on la cultive. (B.)

RAPONTICOÏDES. Genre établi par Vaillant, dans la famille des Cinarocéphales, et qui n'a pas été adopté par les naturalistes. Il comprenoit à la fois des espèces de *carduus*, d'*onopordon*, de *centaurea* et de *stœhelina*. (LN.)

RAPONTICUM. *V.* Rhaponticum. (LN.)

RAPONTIN. C'est la racine de l'Oseille des Alpes, qu'on recueille au Mont-Dor pour l'usage de la médecine. (B.)

RAPONTIQUE. Plante du genre des Rhubarbes. (B.)

RAPONTIQUE DE MONTAGNE. C'est l'Oseille patience. (B.)

RAPONTIQUE VRAIE. Espèce du genre Rhubarbe (B.)

RAPONTIQUE VULGAIRE. C'est la Jacée. *Voy.* Rhapontique et Centaurée. (B.)

RAPOSA. *V.* Rapoza. (DESM.)

RAPOSERO ou PERRO BAXO. En espagnol, c'est le *basset à jambes torses.* (DESM.)

RAPOSO. Nom espagnol du Renard. *V.* à l'article Chien. (DESM.)

RAPOZA. Nom portugais du Renard. (DESM.)

RAPP-HŒNA. Nom suédois de la Perdrix grise. (V.)

RAPPHŒNS-HUND ou FOGEL-HUND. En suédois, c'est le *chien couchant* ou le *chien braque.* (DESM.)

RAPPHONA. En suédois, c'est le nom de la Perdrix. (DESM.)

RAPPORTS NATURELS (des êtres), *Creatorum corporum connexiones naturales.* Rien ne démontre mieux que l'univers n'est point formé par le hasard, mais par une intelligence prévoyante et sage, que ces liaisons qui rattachent toutes les espèces les unes aux autres, en une immense société, pour les communs intérêts de l'ensemble.

Nous avons eu déjà l'occasion de combattre l'erreur grave de se représenter le monde comme une production fortuite, sans règle certaine, mais résultant du choc des élémens et des mélanges hasardeux ou téméraires du chaos. L'histoire naturelle vient, au contraire, dérouler chaque jour les immenses replis d'un plan magnifique où toutes les créatures s'enchaînent; elles composent cette république universelle, dans laquelle chaque être remplit son rang et ses fonctions avec une admirable harmonie.

C'est ainsi que les plus grands génies anciens et modernes, contemplant avec ravissement l'ordre sublime de toutes choses, ont donné le nom de beau suprême au monde même (κοσμός); et par le terme *univers*, ils ont montré que tout conspiroit vers un centre; ils ont vu que la nature ne faisoit point de saut, qu'elle rattachoit le minéral au végétal, celui-ci à l'animal, qui remonte vers l'homme; tandis que ce roi du globe, élevant son front vers les cieux, porte à son tour un pur hommage à l'auteur éternel de tant de prodiges.

Quelle plus agréable étude pourroit-on trouver, dans la philosophie naturelle, que la recherche de ces rapports fraternels qui lient les êtres par une commune amitié, pour le bonheur général? Quel charme de découvrir ces familles innocentes de fleurs, ou ces sociétés naturelles d'animaux qui

semblent être nés parens, dans les mêmes entrailles, aux époques originelles du monde? La plupart des oiseaux chanteurs de nos bocages, ces papillons brillans qu'on prendroit pour des fleurs voltigeantes, ces coquilles nacrées et éclatantes qui peuplent les abîmes des mers, comme ces quadrupèdes vigoureux qui bondissent dans les campagnes, ne nous offrent-ils pas mille exemples de ces ressemblances les uns aux autres? Elles attestent la consanguinité et les antiques amours de tous ces êtres, comme s'ils étoient écoulés de la même urne des générations. Ainsi, par toute la terre, chaque créature peut rencontrer un parent ou ses frères; l'amandier de Thasos et le pêcher, l'abricotier de l'Arménie et de la Perse, venus dans nos contrées, y ont retrouvé des arbres rosacés de leur famille, et pour ainsi dire amis: le cerisier et le prunier tourangeau, qui fleurissent presque de même. Le faisan a reconnu ses congénères dans nos basse-cours, et d'autres gallinacés dans les perdrix des champs; le cyprin doré de la Chine, malgré sa riche parure, n'a pas dédaigné les humbles tanches de nos étangs; comme lorsque deux antiques compatriotes, après une longue absence, se rencontrent aux extrémités de l'univers, ils renouvellent les nœuds d'amitié qui les unissoient.

Il y a donc des rapports fraternels entre les créatures; elles ont été jetées en moule, pour ainsi dire, d'après un plan uniforme, quoique varié dans ses accessoires. Mille exemples l'attestèrent d'abord aux premiers naturalistes qui recueillirent des espèces de plantes et d'animaux; car ils en formèrent des groupes sous les noms de genres, d'ordres et de classes, non-seulement afin de pouvoir les rappeler à leur mémoire par cette distribution, mais encore, parce qu'ils ne pouvoient pas écarter des races trop voisines par toutes leurs ressemblances, et opérer des divorces dans l'économie de la nature.

Cependant, ces rapports de formes extérieures qu'ils apercevoient, ces analogies, plus ou moins intimes, conduisoient, par des sortes de tâtonnemens, à composer des enchaînemens ou des séries d'espèces; puis on se trouvoit tout à coup interrompu par quelque grande lacune, faute de connoître et de posséder encore les liaisons intermédiaires, par l'imperfection de la science et le petit nombre d'espèces recueillies. On obtenoit ainsi des fragmens d'un édifice magnifique, et comme des ruines, des colonnes arrachées du temple de la nature, sans pouvoir en reconstruire l'ensemble. On comprenoit bien, toutefois, que ces parties annonçoient un plan vaste et universel.

Aujourd'hui, sans doute, nous ne possédons point encore

tous les matériaux de cet immense édifice, mais déjà de grandes constructions en sont observées ; leurs connexions se manifestent chaque jour avec d'autres portions, et les bases principales nous paroissent être replacées sur leurs véritables fondemens. *Voy.* MÉTHODE NATURELLE.

En effet, est-il indifférent, comme le prétendent encore quelques auteurs, d'après Buffon, de sauter de l'histoire naturelle du cheval à celle du chien, puis du bœuf, puis de l'âne, de la brebis, etc., sous prétexte que le hasard nous offre ainsi tous les êtres confondus indifféremment à la surface du globe ? Ou bien passerai-je de l'histoire du froment à celle de la vigne, pour retourner ensuite à d'autres graminées, comme le riz, la canne à sucre ? N'est-ce pas tout rompre, tout intervertir dans la nature ? car, ce que l'on exposoit de l'histoire du cheval, convenoit en grande partie à l'âne, au czigitai, au zèbre ; ce que l'on affirmoit du chien se peut attribuer à beaucoup d'égards au loup, au renard, au chacal ; la nature du blé n'est pas essentiellement distincte de celle d'autres graminées, etc. : donc, il y a des rapports naturels entre les êtres ; les mépriser, est mépriser les lois les plus admirables de la création, qui voulut établir ces correspondances harmoniques.

Plus, au contraire, on découvrira de rapports entre les êtres, plus on pourra les rattacher à quelque grande loi commune d'où leurs fonctions diverses émanent. Qu'un dauphin allaite ses petits qui naissent vivans, ou hors d'enveloppes particulières, le voilà enrôlé dans la grande classe des mammifères, dont il possédera tous les attributs essentiels, quoique par l'apparence extérieure je croie voir une sorte de poisson. Il faut donc ici descendre dans l'étude des rapports naturels en eux-mêmes.

Dans le règne animal, la conformation externe, toute seule, ne suffit jamais pour fonder des rapports naturels, parce que la structure interne, très-compliquée, est de bien plus haute importance, pour établir les fonctions essentielles de l'économie. Ainsi, à juger par l'extérieur seul, on pourroit loger dans une seule classe les crocodiles, les lézards, les grenouilles, etc., avec les quadrupèdes ordinaires, ou les chiens, les chats, etc., comme le faisoient les premiers naturalistes. Ils étoient embarrassés de classer les chauve-souris, puisqu'ils en firent des espèces d'oiseaux. De même, ils confondoient, sous le nom commun de vers, avec le vulgaire, les lombrics terrestres et les ascarides, les strongles du corps des animaux, avec les larves d'insectes qui se trouvent dans les fruits, avec les chenilles, etc. : ne faisant pas attention que ces dernières se transforment, et non pas les précédens ;

ce qui manifeste un tout autre mode d'organisation intérieure.

C'est donc la structure interne qui doit régler essentiellement les rapports fondamentaux entre les animaux; et nous verrons surtout quels organes sont prédominans et méritent le plus d'être consultés.

A l'égard des végétaux, l'organisation étant plus simple et plus manifeste à l'extérieur, on a moins besoin de recourir aux profondeurs de l'anatomie; néanmoins, il y a toujours des organes essentiels qui obtiennent l'empire sur tous les autres, comme chez les animaux.

Des herboristes ignorans viennent vous montrer des plantes très-disparates, qui, cependant, portent un feuillage semblable, des feuilles en cœur, par exemple; et combien de végétaux très-divers en ont de cette sorte? Mais, que des plantes, en tout le reste analogues, diffèrent seulement par la forme du feuillage, comme chez les syngénèses, à feuilles simples ou pinnées, les séparerez-vous?

Le premier qui aperçut le nœud de cette difficulté, fut Conrad Gesner; il remarqua que les organes les plus fixes, étant les plus essentiels ou dominateurs dans les végétaux, devoient servir de base aux classifications. Il vit que les parties de la fructification étoient pour les plantes ces organes fondamentaux, puisqu'ils renferment, dans l'embryon ou la graine, l'abrégé de toute la plante, et que la reproduction est le but, le terme extrême de toute la végétation. De plus, les organes de la fructification se trouvent chez toutes les plantes, même dans la truffe, tandis que les feuilles, les tiges, les corolles et une multitude d'autres parties n'existent point en beaucoup d'espèces. Aussi, Linnæus ne regarde comme orthodoxes que les botanistes qui ont fondé leurs méthodes sur les parties de la fructification, et qu'il distingue en *fructistæ*, *calicistæ*, *corollistæ*, *sexualistæ*; il appelle hétérodoxes ceux qui, prenant d'autres bases, ne présentent les plantes sous aucun rapport naturel, comme les *alphabetarii*, selon l'ordre alphabétique; les *rhizotomi*, d'après la structure des racines; *phyllophilli*, d'après la forme des feuilles; *physiognomonie* d'après la physionomie des plantes; *chronici*, d'après le temps de floraison; *topophili*, d'après les localités; *empirici*, d'après l'usage médical; *seplasiarii*, comme dans les pharmacies, etc. (*Philos. botan.*, 25-31.)

Césalpin, Morison, suivirent les premiers les rapports naturels, et Magnol assigna plusieurs degrés d'affinité entre les plantes. Ces rapports ne furent bien reconnus, néanmoins, que par Tournefort, qui, le premier, créa des genres naturels; ceux-ci, surtout, furent exactement définis par Lin-

næus. Dès-lors, les pierres angulaires de la méthode naturelle furent posées. Le système de Tournefort, établi sur les corolles, avoit déjà présenté plusieurs classes ou ordres naturels des plantes, les labiées, les crucifères, les ombellifères, les papilionacées, les liliacées, les amentacées, les radiées, flosculeuses, semi-flosculeuses, etc.; mais sa séparation des arbres d'avec les herbes, et ses distinctions des infundibuliformes, des campaniformes, ou d'autres figures de corolles, avoient troublé les classes les plus analogues et écarté des familles voisines. Le système sexuel de Linnæus, quoique extrêmement ingénieux et séduisant, vint augmenter encore la confusion, et fit désespérer de retrouver le fil de la nature.

Ce n'est pas que la méthode sexuelle n'ait toutefois quelques classes fort naturelles, comme la syngénésie, la tétradynamie, la monadelphie, la diadelphie, etc.; mais on ne doit point évidemment se borner à l'emploi d'un seul organe ou caractère, comme les étamines et le pistil, non plus qu'à la seule corolle, si l'on veut trouver la bonne route. En effet, par ce procédé, Linnæus s'est vu forcé de déchirer en deux la famille des graminées, en plaçant les unes dans la triandrie, les autres dans l'hexandrie; ainsi les palmiers ont été partagés entre cinq ou six classes; les labiées diandriques ont été écartées des didynames; sa pentandrie entasse confusément la ciguë, l'orme, le caféyer, l'oreille d'ours; son octandrie rassemble la capucine avec la bruyère; sa diandrie, le poivrier et le jasmin; sa polyandrie, le tilleul avec la chélidoine, etc. Vous verrez les espèces congénères les plus voisines disgrégées parmi les verveines, les valérianes, les gentianes, les garances, les *geranium*, les *polygonum*, etc.; ou les genres les plus naturellement associés, se trouver dispersés, comme les joubarbes loin des *sedum*, les andromèdes des bruyères, la blette des *chenopodium*, les *myosurus* des renoncules, etc.: combien ne voit-on pas de *phytolacca*, de *ruta*, d'*adoxa*, de *chrysosplenium*, de *bignonia*, de *gratiola*, etc., dont le nombre des étamines varie, soit naturellement, soit par avortement habituel, et qui se disperseroient dans une multitude de classes différentes?

Ces remarques contre un système célèbre, et dont les brillans avantages ont rendu de très grands services à l'histoire naturelle, n'ôtent rien au génie de Linnæus; car personne, plus que lui, ne proclama la prééminence des rapports naturels sur toutes les autres bases de classification; et lui-même a laissé d'excellens fragmens d'une méthode naturelle. Il s'exprime à cet égard en ces termes: *Classes quò magis naturales, eò cæteris paribus præstantiores sunt.... Summorum botani-*

corum hodiernus labor in his sudat et desudare decet. Methodus naturalis hinc ultimus finis botanices est et erit (*Philos. bot.*, n.° 206). La première et la dernière chose qu'on doit rechercher en botanique, dit-il encore ailleurs (*Class. plan.*), est la méthode naturelle. Elle a été dédaignée par des botanistes ignorans, mais toujours la plus estimée des habiles, quoiqu'elle ne soit pas encore découverte.... J'ai long-temps fait mes efforts pour la découvrir, et j'ai rassemblé beaucoup de fragmens pour y parvenir ; mais je n'ai pu l'achever, quoique je m'en doive occuper tant que je vivrai. Cependant, je proposerai ce que j'ai observé ; celui qui pourra coordonner parfaitement le peu de plantes qui, jusqu'à présent, restent à classer, *erit mihi magnus Apollo.* Que les capables corrigent, augmentent, perfectionnent cette méthode, que les foibles ne s'en mêlent pas ; cela n'appartient qu'à des botanistes supérieurs.

Les ordres artificiels ne sont utiles que pour distinguer des espèces entre elles, ajoute Linnæus ; mais les ordres naturels sont importans pour approfondir la nature des plantes ; il est manifeste que les méthodes artificielles ne sont que des échafaudages pour nous conduire à la méthode naturelle, à laquelle tout devra céder. (*Classes plantar. præf.*)

Enfin, personne plus que ce grand homme ne se montra plus ardent admirateur des rapports naturels ; car il soutient que tous les genres des plantes sont dans la nature même (*omnia genera naturalia sunt*) ; il assure que la nature ne fait point de saut (*Philos. botan.*, n.° 40) ; que toutes les plantes se tiennent par des affinités, comme les territoires dans une mappemonde géographique (*Philos.*, n.° 31).

Déjà Linnæus avoit proposé ses fragmens naturels, dès 1738, dans ses *Classes plantarum*, quoiqu'il les ait retravaillés plusieurs fois depuis. Bernard de Jussieu, en 1759, avoit tracé dans le jardin de Trianon un plan de cet arrangement naturel, mais qu'il ne trouvoit point assez perfectionné pour le publier. En 1763, Adanson fit paroître ses Familles des plantes (2 vol. in-8.° Paris), fondées sur la comparaison de toutes les parties des végétaux. Pour atteindre ce but, Adanson composa soixante cinq systèmes ou manières de distribuer les plantes, afin de prouver que l'unique bonne étoit celle des rapports naturels. Enfin parut, en 1789, le célèbre *Genera plantarum* d'Antoine-Laurent de Jussieu, qui décida pour toujours la supériorité des ordres naturels sur tous les systèmes artificiels, bien qu'il y ait encore beaucoup à faire pour atteindre la perfection.

Linnæus et Jussieu sont essentiellement d'accord des bases des rapports naturels : *qui clavem fabricare student, sciant*

nullam partem universalem magis valere quàm illam à situ, præsertim seminis, et in semine punctum vegetans (Linn., *Class. plant.*, p. 487). C'est dans ces rapports naturels que se découvrent ces belles analogies des propriétés des plantes, déjà indiquées par Linnæus : *Plantæ quæ genere conveniunt, etiam virtute conveniunt ; quæ ordine naturali continentur, etiam virtute propiùs accedunt ; quæque classe naturali congruunt, etiam viribus quodam modo congruunt* (Philos. bot. p. 282). MM. de Jussieu et Decandolle les ont confirmées.

Voyons sur quels principes doivent se fonder ces rapports si importans, puisque la méthode qui doit en résulter est le faîte suprême de la perfection dans l'histoire des créatures organisées, soit végétales, soit animales, et le but auquel tout doit tendre.

Il faut premièrement déterminer la nature des Espèces (*V.* cet article) ; ainsi, *tous les végétaux ou les animaux qui, se ressemblant parfaitement en toutes leurs parties, se reproduisent constamment sous les mêmes formes, sont des individus appartenant à la même et unique espèce.*

De l'espèce au genre, le passage n'est pas éloigné, puisque le genre se compose d'un assemblage d'espèces analogues entre elles: pour le former, on n'exige plus une ressemblance complète ou absolue des individus, comme pour l'espèce, mais *que la forme des ressemblances l'emporte sur celle des différences ;* ainsi, toutes les espèces qui se rapprochent par le plus grand nombre de leurs caractères, mériteront d'être enrôlées sous le même étendard. Cependant, les limites du Genre (*V.* ce mot) sont nécessairement un peu plus indécises que celles de l'espèce qui se reconnoît toujours à l'unité de forme, dans sa génération. Tel botaniste ou zoologiste formera plusieurs divisions d'un groupe d'animaux ou de plantes, réuni en un seul genre par d'autres auteurs ; de là vient aujourd'hui cette dispute entre les naturalistes, pour découper plus ou moins, et morceler diverses séries de végétaux ou d'animaux. Peu d'auteurs se tiennent au principe de Linnæus, que les genres sont naturels.

Malgré l'inconvénient redoutable de la multiplication infinie des genres, et des nouveaux noms qui en résultent, écueil que nous avons déjà signalé, et contre lequel nous nous éleverons toujours avec force, on n'en est pas moins d'accord qu'il y a des séries naturelles de plantes et d'animaux. Par exemple : le genre des chats, parmi les mammifères ; celui des hiboux (*strix*) ou des pigeons, des canards, parmi les oiseaux ; des tortues, parmi les reptiles ; des squales et des pleuronectes, chez les poissons ; des carabes ou des punaises, parmi les insectes, etc., forment des grou-

pes bien déterminés, tout comme les *geranium*, les *delphinium* et *aconitum*, les *ranunculus*, les *rosa*, *scabiosa*, *viola*, *melastoma*, etc., parmi les plantes.

Un des principes les plus importans pour la fixation des genres, consiste dans l'évaluation des caractères propres à déterminer leurs limites. Plus un organe affecte de constance dans ses formes, et plus cet organe se retrouve dans un grand nombre d'espèces, plus il indique que la nature en a besoin, et y tient essentiellement. Il offre donc ainsi des caractères plus éminens, ou dominateurs des autres organes moins constans, moins généraux. Néanmoins, telle partie qui étoit d'une valeur assez grande en certains genres, comme les nectaires parmi les ancolies, les pieds-d'alouette et aconits, devient peu ou point importante en des genres où les nectaires n'existent qu'en foibles rudimens.

Mais, au total, il faut se tenir au principe fécond de toute méthode naturelle, *de rapprocher d'autant plus les êtres les uns des autres, qu'ils se ressemblent davantage par un plus grand nombre de parties.* Ainsi, les espèces se grouperont nécessairement vers leurs plus voisines, et toutes celles qu'on pourra réunir sous un caractère uniforme constitueront un genre. Celui-ci étant une fois bien établi, rien ne sera plus facile que de rapprocher, selon les mêmes règles, les genres voisins par leurs dégrés d'analogies, entre eux, pour en coordonner des FAMILLES (*V.* cet article). Personne ne peut aujourd'hui nier l'avantage de ces sortes de régimens naturels, distingués par leur uniforme. Ainsi, parmi les animaux, on distingue les brillantes phalanges des papillons, la cohorte lourde et cuirassée des scarabées, et autres coléoptères; les diptères et les mouches, sortes de vélites et éclaireurs. De même, les tribus des serpens ou des lézards ne composent pas des légions moins distinctes que celles des oiseaux palmipèdes, ou des mammifères ruminans. Parmi les végétaux, tout le monde distinguera, au premier coup d'œil, les familles des graminées, des ombellifères, des labiées, des crucifères, des composées, des papilionacées, des liliacées, etc. Ce seroit donc outrager les lois naturelles, et même le bon sens, que de séparer, dans un système de classification, des aggrégations de créatures associées par tant de liens communs; ce seroit établir le divorce et la haine pour principes, et renverser tous les fondemens de société et de vie dans le monde.

La même marche d'association, par des ressemblances, doit être suivie pour réunir ces familles en ordres, en classes conformes au plan de la nature; et ici nous verrons des nuances, des anneaux intermédiaires qui enchaîneront ces

familles. Mais on remarquera que plus une réunion d'espèces composera un grand nombre de genres et de familles, pour être compris sous la même classe, plus elles devront être liées par un caractère général; ainsi, à mesure qu'on montera cette échelle, il faudra se servir de quelque organe de plus en plus fondamental dans l'économie, tandis que le lien commun des genres n'exigera qu'un caractère inférieur, ou subordonné et moins important.

De la subordination des rapports naturels chez les animaux et les plantes.

Il reste donc à chercher les degrés d'importance des organes, ou quels sont ceux qui doivent donner la loi pour la formation des classes, puis celle des ordres ou familles, enfin des genres, en chaque règne des êtres vivans.

Ces organes sans doute seront les plus essentiels à l'existence, ou la source même d'où ces êtres puisent leur vie.

Chez les végétaux, il est manifeste que la fructification étant le but nécessaire de toute l'organisation, il faut donc considérer la graine, ou plus précisément encore, l'embryon, comme le germe et le principe de la végétation. Ainsi, l'examen des cotylédons a fourni la grande division des plantes en *dicotylédones, monocotylédones* et *acotylédones,* distinguées par des caractères si marqués dans tout leur développement. (*V.* VEGÉTAL.) Après la graine, les organes tenant le second rang en importance, sont les parties sexuelles, ou servant à la fécondation; savoir: l'étamine et le pistil. Le troisième rang appartient aux enveloppes de l'embryon, aux tégumens de la graine et aux péricarpes. La quatrième place doit être dévolue aux enveloppes florales qui entourent les organes générateurs, savoir: la corolle; enfin, le dernier rang est destiné aux parties les plus extérieures, comme le calice, les involucres ou d'autres accessoires, comme les nectaires, les aigrettes, etc. Donc, plus un organe sera nécessaire et essentiel, plus on devra s'y attacher comme caractère de classe ou de famille, suivant sa situation, son nombre, ses rapports, ses divisions, etc.

Chez les animaux, la vie active étant le principe de leurs fonctions, il faut en chercher la source dans l'élément excitateur de toute leur économie, c'est-à-dire, dans leur système nerveux qui imprime l'action à l'organisme. Nous en tirerons les grandes divisions exposées à l'article ANIMAL; savoir: des *vertébrés,* des *invertébrés* (les mollusques et les articulés), des *zoophytes* ou rayonnés. Le mode des sensations se rapporte à ces grandes divisions. *V.* NERFS.

Les rapports secondaires de coordination seront ceux qui tiennent à tout l'appareil de la nutrition animale, laquelle est très-compliquée.

Ainsi, les organes de manducation et de la digestion stomacale présentent d'abord des caractères fort généraux, et qui se combinent avec les appareils circulatoire et respiratoire. Ce dernier appareil se distingue surtout en respiration pulmonaire à sang chaud ou froid, en respiration branchiale, en respiration trachéale, soit aérifère, soit aquifère. Il est évident que le mode de circulation du sang, et la structure du cœur, organe moteur de ce fluide, soit rouge, soit blanc, se coordonne avec ces modes de la respiration. Tous ces appareils sont donc d'une haute importance, surtout par leur connexion entre eux, et décident du degré de l'élaboration animale.

L'appareil de la reproduction vient ensuite offrir ses caractères : soit dans la réunion ou la séparation des sexes, soit dans la génération ovipare ou vivipare vraie, soit dans les métamorphoses subséquentes des embryons et fœtus, soit dans les développemens par boutures, ou gemmes et bourgeons, etc.

Enfin, les organes locomoteurs ou les membres externes, présentent les combinaisons les plus variées, mais de moindre importance, pour la division des genres et de quelques familles. Il en sera de même des armes ou défenses, et de quelques autres parties accessoires tenant au genre d'habitation, et à des besoins particuliers des races d'animaux. Ainsi, leur conformation indiquera leurs mœurs, comme l'observation de leurs mœurs fera deviner le mode de leur organisation interne.

En effet, certaines conformations en entraînent nécessairement d'autres, et constituent des rapports déterminés. Par exemple, tel mode de dentition, comme l'absence d'incisives supérieures, est lié, chez les ruminans, à des ongles en sabot, et souvent au développement de cornes frontales. Ainsi, la disposition, soit carnivore, soit herbivore, des organes de mastication, établit une foule de rapports ou de correspondances avec d'autres parties du corps ; par conséquent, les organes de nutrition dominent donc ceux de locomotion, et sont prépondérans dans l'animalité.

Pareillement, les poumons vésiculeux d'un reptile recevant peu d'air par une lente respiration, et peu de sang y abordant pour s'y oxygéner, toute l'économie de l'animal reste froide, inerte ou languide ; elle a besoin de se réchauffer au soleil ; l'individu sera peu sensible, digérera lentement ; mais par cette raison il faut qu'il perde peu ; il sera

donc revêtu d'une peau coriace et écailleuse, ou défendu par une carapace. N'ayant presque pas de chaleur propre, supérieure à celle de l'atmosphère, il ne pourra pas couver ses petits, il les abandonnera donc; il faudra donc que l'instinct natif des jeunes supplée à cet abandon; et l'on voit s'enchaîner ainsi une foule de conséquences de la seule imperfection d'un appareil organique.

Ces rapports de structure interne sont les plus essentiels de tous; mais il en est d'autres dépendans des habitations des êtres, et seulement extérieurs.

Ainsi, tous les végétaux et les animaux des lieux froids et venteux, des montagnes neigeuses, sont couverts de poils, de villosités quelconques, plus épaisses que n'en ont les animaux et les végétaux des terrains bas, humides et chauds, qui sont la plupart lisses ou presque nus. *V.* HABITATION.

La nature a formé les kanguroos, les gerboises, avec de longues cuisses très-fortes, pour sauter et bondir dans les herbes de la Nouvelle-Hollande, ou des karrous de l'Afrique; de même, elle a donné pareillement ces fortes cuisses aux sauterelles, aux altises, aux puces, pour s'échapper, soit dans les poils et vêtemens du corps, soit dans les herbes des prairies.

En plaçant les amphibies et les cétacés dans le domaine des poissons, la nature a dû fabriquer également leurs membres en rames, en nageoires; voilà donc aussi des rapports dépendans de l'habitation ou du mode d'existence.

En rendant les chauve-souris, les galéopithèques et taguans, les émules des oiseaux, il a fallu que la nature leur attribuât quelque analogie de formes, ou disposât leurs bras en sortes d'ailes; il en a été de même pour les poissons volans, et pour une multitude d'insectes destinés à s'élever dans les airs; mais tous ces rapports ne sont qu'extérieurs et dans les organes de locomotion; il ne seroit donc nullement naturel de rapprocher des oiseaux tant d'êtres différens, par cela seul qu'ils peuvent voler, puisque l'intérieur de ces différens animaux a si peu d'analogie.

On comprend ainsi que les seuls rapports essentiels ou internes doivent ordonner les classes naturelles, et que des traits extérieurs ne suffisent point, mais qu'il faut un ensemble de rapports pour lier les êtres les uns aux autres par une confraternité intime.

Alors, plus il y aura de ces ressemblances multipliées et de rapports essentiels de similitude, plus les êtres s'aggrégeront en groupes serrés, en un faisceau inséparable. Aussi, rien ne devient plus embarrassant pour les botanistes et les zoologistes, que de diviser en genres ces familles très-natu-

relles d'animaux et de plantes ; les ombellifères, les crucifères, les composées, les labiées, les graminées, etc., forment presque autant de genres immenses dont on a peine à distinguer les nombreuses espèces les unes des autres, tant elles ont de fraternité entre elles.

De même, on se reconnoît à peine au milieu des troupes de papillons, de phalènes, de teignes, des innombrables coléoptères ; ou des poissons des genres *sciæna*, *perca*, *labrus*, *scarus*, etc. ; ou des oisillons de l'ordre des passereaux ; tant la nature associa leurs lignées, ou les enfans de la même famille.

Quoique la coordination des familles entre elles s'opère comme celle des genres, suivant les mêmes lois d'analogie, il en est cependant d'ambiguës. On doit considérer en effet que chaque famille, comme tout chaînon, adhère au moins à deux autres, un devant, l'autre derrière ; mais de plus, il est des familles de plantes et d'animaux qui se rattachent encore à d'autres concaténations latérales, lesquelles semblent se prolonger jusqu'à des classes fort éloignées. Voilà pourquoi le placement des familles, les unes par rapport aux autres, suivant l'ordre le plus naturel, n'est pas encore déterminé généralement. Il reste une foule d'*hiatus*, de lacunes, soit à cause que nous ne connoissons pas encore tous les êtres créés qui pourroient les remplir, soit que ces races soient détruites, que des chaînons intermédiaires soient brisés et abolis, soit enfin que nous n'ayons pas aperçu toutes les relations des créatures entre elles. Cette charmante étude des rapports naturels, néanmoins, remplit l'esprit du naturaliste de contemplations neuves et sublimes, sur l'ordre de la création ; elle dévoile les motifs de sagesse et les hauts desseins de l'auteur suprême ; par elle, nous entrons dans ces sanctuaires de la Divinité et du génie, qui nous ravissent d'admiration ; heureuse occupation des philosophes et des grands hommes de tous les siècles, et qui leur donne un avant-goût de l'immortalité. *V.* Espèce, Genre, Famille, Méthode naturelle et Nature. (Virey.)

RAPTATORES, *Ravisseurs*. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, la dénomination de son troisième ordre des oiseaux, lequel correspond à celui des *accipitres* de Linnæus. (V.)

RAPUNCULUS. Nom qui appartient spécialement en latin à la raiponce, espèce de campanule, et que les botanistes ont appliqué à nombre de plantes de genres différens, mais presque tous des familles des campanulacées et des lobéliacées. Les plantes désignées sous ce nom et celui de *rapunculum*, jusqu'à C. Bauhin, sont des espèces de *campanula*, de *phyteuma*,

de *jasione*. Après lui et jusqu'à Linnæus, on a continué à l'appliquer non-seulement à des plantes des mêmes genres, mais encore de ceux que les botanistes nomment actuellement *lobelia*, *gnidia*, *lisianthus*, *hebenstreitia* et *columnea*.

Tournefort réunit en un seul genre le *rapunculus*, le *phyteuma* et le *jasione*, de Linnæus. Cette réunion, approuvée par Haller, ne l'a pas été par les autres botanistes, et même par Adanson, qui conserva presque tous les genres de Tournefort. Adanson en ôta le *jasione* (*Ovilla*, Adans.), et conserva le nom de *rapunculus* au genre ainsi modifié. Linnæus remplaça ce nom, avec raison, par celui de *phyteuma*, donné par Cæsalpin, à l'espèce la plus commune (*phyteuma spicata*, L.), appelée vulgairement *raponcule* (*Voyez* ce mot). Linnæus avoit rapporté le vrai *rapunculus* à son genre campanule. Ce *rapunculus* ou la raiponce a été considéré tantôt comme la rave sauvage (*V.* Rapa) décrite par Dioscoride, tantôt comme l'*erinus* ou *erineon* du même auteur et de Pline. La première opinion est la plus accréditée. *V.* Raponcule. (ln.)

RAPUNTIUM. Nom synonyme de *rapunculus*, dans les anciens ouvrages de botanique, et désignant des plantes des mêmes genres *campanula*, *phyteuma* et *jasione*. Columna, qui s'est principalement servi de cette dénomination, l'emploie aussi pour indiquer le *trachelium cœruleum* (*rapuntium umbellatum*, Colum.). C. Bauhin, dans son Pinax, range cette même plante, *cervicaria valerianoïdes cœrulea*, C. B., avec ses *trachelium*, où il place les campanules velues; ainsi, il avoit saisi les rapports de famille qui existent entre ces plantes; et s'il a rapporté à son *telephium purpureum majus* (*Sedum telephium*, var. b. Linn.), le synonyme de Columna, c'est qu'il aura été induit en erreur par une certaine ressemblance qui existe dans les figures données de ces deux plantes. L'erreur dans laquelle il est tombé, a été relevée par M. Vallot, de Dijon. Rai paroît être le premier qui ait affecté le nom de *rapuntium* à des espèces de *lobelia*, et il en a été ainsi jusqu'à Linnæus, qui a préféré faire usage du nom de *lobelia*, quoique celui-ci eût été déjà donné, par Plumier, à un autre genre de la même famille, le *scævola*. Le *lobelia*, de Linnæus, comprenoit les genres *cyphia* de Bergius, les *trachelium* et *rapuntium* de Tournefort. Ce dernier, rétabli par Adanson, sous le nom de *dortmanna*, est le *rapuntium* de Gærtner. *V.* Dortmanna, Lobélie et Trachelium. (ln.)

RAPUGO. Nom languedocien d'une Rafle de raisin. (desm.)

RAPUM. *V.* Rapa et les articles Rave. (ln.)

RAPUTIER, *Sciuris*. Petit arbrisseau à feuilles opposées, longuement pétiolées, ternées, à folioles lancéolées, acuminées, criblées de glandes demi-transparentes, à fleurs verdâtres, disposées en épis axillaires et distiques, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie, selon Aublet, et dans la diandrie monogynie, suivant Lamarck.

Ce genre a pour caractères : un calice quinquéfide, court ; une corolle monopétale, tubuleuse, courbée, à limbe à cinq divisions irrégulières ; cinq filamens, dont trois inférieurs, stériles, et deux fertiles, ayant une écaille à leur base ; un ovaire supérieur, arrondi, pentagone, situé sur un réceptacle charnu, à style filiforme et à stigmate à trois lobes ; cinq capsules réunies, arrondies, anguleuses, uniloculaires, s'ouvrant par leur côté intérieur en deux valves, et contenant chacune une seule semence.

Cet arbrisseau croît dans les forêts de la Guyane ; ses semences répandent une odeur suave. Il se rapproche du genre GALIPÉE. (B.)

RAQUET. Nom du GRAND PLONGEON en Picardie. *Voyez* ce mot. (V.)

RAQUETTE. Espèce du genre CACTIER, dont les feuilles, ou mieux les tiges, sont aplaties et articulées les unes sur les autres. (B.)

RAQUETTE. *V.* RÉPENELLE. (V.)

RAQUETTE BLANCHE. AGARIC de couleur blanche, à pédicule latéral, qui prend, lorsqu'il est développé, la forme d'un éventail. Il croît en Italie, où il est très-recherché, pour être mangé. Paulet l'a figuré pl. 26 de son Traité des champignons. (B.)

RAQUETTE DE MER. Nom spécifique d'une CORALLINE. (B.)

RARA. *V.* PHYTOTOME RARA. (V.)

RARAK. L'un des noms indiens du SAVONIER (*Sapindus saponaria*, L.). (LN.)

RARAM. Ce genre, établi par Adanson sur le *cenchrus echinatus*, Linn., n'a pas été adopté par les botanistes ; et cependant, ils ont retiré du genre *cenchrus* plusieurs espèces, pour en faire de nouveaux genres. (LN.)

RAREMOUSE. *V.* REARMOUSE. (DESM.)

RARYCHEUS. C'est, dans Albert-le-Grand, la désignation du *grimpereau*. (S.)

RASCADE. *V.* OURSINS. (DESM.)

RASCALADE. Nom donné au FROMENT D'HIVER, dans quelques départemens méridionaux de la France. (DESM.)

RASCALAOU. Une *noix sèche* ou une *prune de damas noir*, en languedocien. (DESM.)

RASCASSE. Poisson du genre SCORPÈNE, *scorpena porcus*, Linn. (B.)

RASCASSO (languedocien). *V.* RASCASSE. (DESM.)

RASCLA. Les habitans de l'Auvergne donnent ce nom au LICHEN PARELLE. (B.)

RASCLADO. En Languedoc, c'est le FROMENT A ÉPIS RAS ou sans barbes, celui que l'on cultive aux environs de Paris. (DESM.)

RASCLE. LIÈVRE MÂLE ou BOUQUIN, en Languedoc. (DESM.)

RASCLE. Nom que porte le RÂLE DE GENETS aux environs de Montpellier. (V.)

RASCO. Dans le midi de la France, on nomme ainsi la CUSCUTE. (DESM.)

RASCON. L'un des noms espagnols du RÂLE DE GENÊTS. (DESM.)

RASE. Nom que l'on donne à l'*huile essentielle* retirée par la distillation de la résine du *pin*. *V.* au mot PIN. (B.)

RASENEISEN ou RASENEISENSTEIN (Mine de fer de gazon). Les minéralogistes allemands donnent ces noms aux diverses mines de fer limoneux (variété du fer hydraté), et notamment à celles qui sont aussi appelées *mines des lacs*, *des marais*, *des prairies*. C'est encore sous la dénomination de *raseneisentein*, que les Allemands désignent les minerais de fer d'où on retire un fer aigre et cassant à froid. *V.* FER HYDRATÉ. (LN.)

RASENERZ ou WEISSERZ des Allemands. C'est le FER SULFURÉ ARSENIFÈRE. (LN.)

RASENTORF des Allemands. C'est la TOURBE qui a encore la texture du gazon dont elle est formée. (LN.)

RASINET. *V.* JOUBARBE (petite). (DESM.)

RASLE. *V.* RÂLE. (V.)

RASLE ROUGE. C'est, dans Belon, le nom du RÂLE DE GENÊTS. (V.)

RASOIR, *Novacula*. Genre de poissons établi par Cuvier. Il a pour type le *coryphène rasoir*, et renferme cinq à six autres espèces. Ses caractères sont : front presque vertical ; corps couvert de grandes écailles ; ligne latérale interrompue ; mâchoires armées d'une rangée de dents coniques dont les mitoyennes sont plus longues ; palais pavé de dents hémisphériques. Il se rapproche des LABRES plus que des CORYPHÈNES. (B.)

RASON. Synonyme de RASOIR. (B.)

RASORES (ratisseurs). Dénomination du *Prodromus*

d'Illiger, appliquée à son quatrième ordre des oiseaux, lequel correspond à celui des *gallinæ* de Linnæus. (V.)

RASPA, RESPO, RESPIO. Noms du LICHEN ORSEILLE dans le Levant. (DESM.)

RASPAILLON. On donne ce nom au SPARE SPARALON. (B.)

RASPECON. Nom vulgaire de l'URANOSCOPE RAT. (B.)

RASPERELLA. L'un des noms italiens de la PRESLE. (DESM.)

RASPINEGROS. *V.* SALMERONES. (LN.)

RASQUE. *V* CUSCUTE. (DESM.)

RASSADO ou LETROU. Noms languedociens du grand LÉZARD VERT. (DESM.)

RASSANGUE. Des voyageurs à l'île de Madagascar parlent d'une oie à crête rouge, que les naturels nomment *rassangue*. Cette espèce est vraisemblablement la même que l'*oie bronzée*. Voyez l'article des OIES. (S.)

RASSE-CORONDE. On donne ce nom à la véritable CANNELLE, à Ceylan. (B.)

RASSELMAUS. C'est le LOIR, en Allemagne. (DESM.)

RASTELLUM, RASTELLITE. Quelques orycto-graphes ont donné ces noms aux HUÎTRES PLISSÉES. (DESM.)

RASTOUBLE. *V.* RESTOUBLE. (DESM.)

RASTOULE. C'est le CHAUME dans quelques lieux. (B.)

RASTRELLO. Nom italien de l'URANOSCOPE. (DESM.)

RASULE, *Rasula*. Genre de *mousse* appelé aussi GYMNOSTOME. (B.)

RASUTIUS. C'est, dans Klein, le *toucan à ventre rouge*. (S.)

RAT, *Mus*, Linn., Pallas, Erxleb., Cuv., Geoff., Illig. Genre de mammifères rongeurs claviculés, très-nombreux en espèces, et qui offre pour caractères : deux incisives à chaque mâchoire, les inférieures étant comprimées et aiguës; trois molaires à tubercules mousses de chaque côté, dont l'antérieure est la plus grande, tant en haut qu'en bas; oreilles oblongues ou arrondies, presque nues; museau assez prolongé; point d'abajoues; pattes antérieures à quatre doigts onguiculés et armés d'ongles crochus, avec une verrue supportant un ongle obtus en place de pouce; pattes postérieures médiocrement allongées, à cinq doigts onguiculés; queue longue ou très-longue, térétile, nue et écailleuse; pelage traversé par des poils plus longs et plus roides que les autres, quelquefois changés en véritables piquans aplatis, pareils à ceux qui couvrent le corps des échimys, etc.

Les rats, généralement de petite taille, se trouvent dans toutes les parties de l'ancien et du nouveau continent. Cer-

taines espèces se sont attachées à l'homme, et sont pour ainsi dire devenues domestiques. Elles l'ont suivi partout où il s'est transporté avec ses vaisseaux, et sont devenues, comme lui, cosmopolites. Dans ce nombre surtout, nous devons remarquer la *souris*, le *rat noir* et le *surmulot*. D'autres habitent les champs, les bois, et ne sont guère moins incommodes que celles qui vivent en parasites dans les maisons. Elles détruisent les produits des récoltes, ou les semences confiées à la terre.

Ces animaux, d'un tempérament très-lascif, sont de bonne heure propres à se livrer à la propagation de leur espèce. Ils font plusieurs portées dans l'année, et chaque portée se compose d'un nombre assez considérable de petits. S'ils pullulent beaucoup, leur destruction est aussi fort considérable, parce qu'ils ont de nombreux ennemis; après l'homme, les chats, les mammifères du genre des martres, les oiseaux de proie nocturnes et les petites espèces de diurnes sont les principaux, et en font un grand carnage. Cependant leurs espèces persistent toujours aussi nombreuses, et il y a lieu de croire que si les animaux que nous venons de nommer ne mettoient un obstacle à leur multiplication, elles ne tarderoient pas à couvrir la terre.

Il est vrai que, lorsque les rats deviennent très-nombreux, et que la nourriture commence à leur manquer, ils se jettent les uns sur les autres, et s'entre-dévorent, jusqu'à ce qu'ils se soient pour ainsi dire tous détruits.

Les rats sont généralement des quadrupèdes nocturnes. Ils recherchent l'obscurité, et plusieurs d'entre eux se creusent des terriers peu profonds, et bien moins compliqués que ceux de certains rongeurs, et notamment que ceux des hamsters. Leur nourriture consiste principalement en matières végétales; mais ils ne font aucune difficulté d'y joindre des substances animales, même putréfiées; quelques espèces, comme le *surmulot* et le *rat noir*, établissent leur résidence de préférence dans les boucheries, les abattoirs, les voiries, les latrines, où ces substances abondent; quelques-uns attaquent les volailles et les petits agneaux. Lorsque la nourriture est commue, ils deviennent très-robustes, et d'une taille fort considérable, tellement qu'il n'est pas rare de voir certains surmulots se battre sans trop de désavantage contre les chats qui les poursuivent.

Comme dans les autres rongeurs, les parties sexuelles des mâles prennent beaucoup de développement à l'époque de la chaleur : alors leurs testicules sont gonflés, et forment en arrière de leur corps et sous l'origine de leur queue une saillie fort remarquable qui les fait facilement distinguer.

Après cette époque, ces parties diminuent peu à peu de volume et finissent par n'être presque plus apparentes. Les mâles se disputent entre eux la possession des femelles, et se mordent cruellement. Ils sont polygames, et ne s'occupent en aucune façon de l'éducation des petits. Les femelles les allaitent pendant un temps assez court, et ne les quittent guère qu'ils ne soient assez forts pour se procurer seuls leur nourriture.

Le nombre des espèces que nous conservons dans le genre des Rats, tel que nous l'avons défini au commencement de cet article, est encore assez considérable; mais il l'est fort peu si on le compare à celui des espèces placées par Linnæus dans son genre *mus*. Ce genre, en effet, comprenoit la plus grande partie des quadrupèdes rongeurs, si l'on en excepte les lièvres, les castors, les écureuils, les loirs, les porc-épics, les cabiais et les agoutis.

Parmi les rats de Linnæus se trouvoient : les Marmottes (*V.* ce mot) à cinq molaires tuberculeuses à chaque côté des deux mâchoires, à corps court, ramassé et bas sur jambes, à queue courte et velue; les Hamsters (*V.* ce mot), dont les dents sont en même nombre et de même forme que celles de nos rats, mais dont les joues sont munies de poches ou d'abajoues, et dont la queue est courte et velue; les Gerboises (*V.* ce mot) à queue longue et touffue au bout, à jambes postérieures démesurément longues et pourvues d'un seul métatarsien correspondant à trois doigts, et dont les pommettes sont fort renflées; les Gerbilles (*V.* ce mot), fort semblables aux gerboises, mais à tête plus effilée, à queue non touffue au bout, et à plusieurs métatarsiens aux doigts des pieds de derrière; les Pédètes (*V.* ce mot) à quatre molaires composées, à cinq doigts aux pieds de devant et à quatre seulement à ceux de derrière; les Rats-taupes (*V.* ce mot) dont les dents molaires sont semblables à celles des rats proprement dits, des gerboises et des hamsters, mais dont les incisives ont une largeur beaucoup plus considérable que celles de ces animaux, dont tous les pieds ont cinq doigts armés d'ongles propres à fouir la terre, et dont les oreilles externes, les yeux et la queue manquent, ou ne sont que rudimentaires; les Bathyergus (*V.* ce mot), à quatre molaires partout, dont les postérieures sont fortement échancrées au côté externe, et dont la queue existe, mais est très-courte; les Hydromys (*V.* ce mot), à pieds de derrière aux deux tiers palmés; les Echimys et les Loirs (*V.* ces mots), à quatre molaires partout; les premiers à poils changés en piquans aplatis; les seconds à poils extrêmement doux, et à queue velue

et même touffue ; les CAMPAGNOLS (*V.* ce mot) à corps raccourci, bas sur pattes, à queue moyenne, velue, et à molaires, à couronnes plates formées de plusieurs lames transverses de substance émailleuse ; enfin les ONDATRAS (*V.* ce mot), à queue comprimée latéralement, nue et écailleuse, à doigts dont les bords sont fortement ciliés, etc., etc. Tous les genres ainsi caractérisés, comprennent maintenant plus des deux tiers des espèces du genre *mus* des anciens auteurs. Ils ont été distingués pour la plupart par Gmelin, Cuvier et Illiger.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la nomenclature des animaux classés autrefois dans le genre des rats ; nous renvoyons, pour cet objet, aux petits articles de renvois qui sont placés après celui-ci, destiné seulement à renfermer les espèces que nous admettons parmi nos RATS proprement dits.

PREMIÈRE DIVISION, RATS NON ÉPINEUX.

A. *Espèces de l'ancien continent.*

Première espèce.—Le RAT GÉANT, *Mus giganteus*, T. Hardwicke ; *Linn.*, *transact.* tom. VII. 1804, pl. 8 ;—*Mus malabaricus*, Penn, *Hist. of quad*, (3.me édit.), tom. 11, n.° 377 ; — Shaw, *Gen. Zool*, vol. 11, part. 1, pag. 54.

Dans cette espèce, qui est la plus grande que l'on ait décrite, la longueur totale est de vingt-six pouces un quart (mesure anglaise), sur laquelle la queue en a treize ; et le poids des individus mâles, qui sont plus grands que les femelles, s'élève jusqu'à trois livres.

Le corps est épais et voûté, tout couvert de poils serrés d'un brun obscur sur le dos, et d'une teinte grise sous le ventre. Le nez est arrondi ; la mâchoire inférieure beaucoup plus courte que la supérieure ; les dents incisives sont très-larges ; les oreilles nues, assez amples, très-arrondies, droites, avec le bord inférieur replié ; le rudiment du pouce des pieds de devant est muni d'un ongle émoussé ; tous les doigts sont armés d'ongles assez forts ; le cinquième des pieds de derrière est plus large que les autres et en est éloigné ; les quatre extrémités sont noires ; la queue, peu couverte de poils, a sa pointe, sur la longueur d'un pouce, tout-à-fait nue et d'une autre couleur ; sa circonférence, à sa base, est de deux pouces et demi ; sa peau, dans toute son étendue, est un peu écailleuse et marquée d'anneaux nombreux, mais peu distincts.

Cette espèce habite la côte du Malabar, et plusieurs endroits de celle de Coromandel ; on l'a trouvée dans le Mysore, et dans plusieurs parties du Bengale, entre Calcutta et Hurd-

war. Elle se tient dans les endroits secs et peu éloignés des habitations, se creuse des terriers si profonds qu'ils passent par-dessous les fondations des murs des granges et des magasins. Elle est très-nuisible dans les jardins, où elle détruit toutes les racines des plantes légumineuses, les cucurbitacées et les fruits. Elle perce avec la plus grande facilité les murs construits en terre et en briques non cuites, pour pénétrer dans les lieux où l'on renferme les provisions.

Quand les grains et les végétaux ne sont pas à sa portée, elle attaque les volailles; mais ces premiers alimens composent sa nourriture habituelle.

La morsure de cet animal est considérée comme dangereuse, et M. Hardwicke, auquel on doit ce que l'on sait sur son espèce, rapporte qu'à la station militaire de Futtehgurh dans le Dooab, il vit un artilleur de la compagnie des Indes, mourir d'une rage confirmée dans l'espace de douze jours après avoir été mordu par un de ces rats.

La basse classe des Indiens mange la chair de cet animal, de préférence à celle de toute autre espèce.

Pennant remarque dans la description de son *Bandicote rat* (*mus malabaricus*), qui paroît à M. Hardwicke, ne pas différer de son *mus giganteus*, que les deux doigts extérieurs des pieds de derrière sont considérablement plus courts que les autres. Il ajoute que ce rat est très-commun à Pondichéry, où il infecte les maisons. La voix de ce rat ressemble au grognement du cochon.

Seconde Espèce.—Le Rat de Java, *Mus javanus*, Hermann, *Observationes zoologicæ*, page 63.

Hermann reçut de Batavia, en 1792, deux individus de cette espèce qui lui parut nouvelle; il les décrivit dans l'ouvrage qui a été publié peu de temps après sa mort, en 1804. M. Hammer a bien voulu m'envoyer un dessin de cette espèce qui m'a paru confirmer l'opinion d'Hermann. Le rat de Java a beaucoup de ressemblance avec le surmulot (*V.* ci-après); néanmoins, sa queue est un peu plus courte (dans le rapport de cinq et demi à sept), et d'un tiers plus grosse à la base; la distance de l'angle interne de l'œil au bout du nez est un peu plus considérable (comme 13 lignes à 11); ses oreilles sont plus longues (comme 10 lignes à 9), et plus larges (comme 7 à 6).

Du reste, le *rat* de Java a les membres plus robustes que ceux du surmulot; sa queue est plus couverte de poils, surtout à la racine, où ils s'étendent comme sur celle de la queue des didelphes; sur la partie nue, les écailles sont plus grandes

comparativement, que dans le surmulot; et les poils qui passent dans les interstices de ces écailles sont plus gros. La couleur de ce *rat* est brune en dessus, les pieds sont blancs.

Troisième Espèce. — RAT CARACO, *Mus caraco*, Pallas, *Glires*, p. 335, tab. 23, A.—Gmel., *Syst. nat.* — Shaw, *Gen. Zool.*, tom. 2, part. 1, pag. 50.— Vicq-d'Azyr, *Syst. anat. des animaux*, page 453. — Schreb., *Saeugt.*, tab. 177.

Ce *rat*, que Pallas nous a fait connoître, paroît avoir beaucoup de ressemblance avec le précédent, et aussi avec le surmulot. Il est de la taille de celui-ci, mais sa tête est plus allongée à proportion que celle de cet animal, et sa queue est plus courte. Cette queue n'a que quatre pouces et demi, et le corps en a près de sept.

En dessus, la couleur du pelage du caraco diffère peu de celle du surmulot; c'est un mélange de brun roussâtre et de gris, plus foncé sur le dos que sur les côtés; le ventre est d'un cendré blanchâtre; les pieds sont d'un blanc sale; la queue est brune en dessus et cendrée en dessous; les écailles dont elle est couverte forment à peu près cent cinquante anneaux, tandis qu'on en trouve près de deux cents dans le surmulot.

Les quatre doigts des pieds de devant et les trois doigts du milieu des pieds de derrière sont réunis presque jusqu'à la moitié de leur longueur par une expansion de la peau. Ce caractère rapprocheroit ce rat des *hydromys*, s'il avoit, comme ces rongeurs, la queue velue et les pattes antérieures à cinq doigts; d'ailleurs, ces animaux n'ont que les pieds de derrière seulement palmés, et la membrane qui réunit leurs doigts est presque entière et les enveloppe tous les cinq.

Ce *rat*, originaire des régions orientales de l'Asie et des provinces occidentales de la Chine, est actuellement très-répandu dans la Sibérie, et surtout dans la Mongolie. Il se tient dans les maisons comme le rat domestique et le surmulot; mais il habite de préférence le voisinage des eaux; il nage très-bien, et creuse la terre. Le nom de *caraco*, ou de *characo*, est celui que les Mongols lui donnent; ils l'appellent aussi *jike-cholgonach*, c'est-à-dire grand *rat*.

Quatrième Espèce. — Le SURMULOT, *Mus decumanus*, Linn., Gmel.—SURMULOT, Buffon, Hist. nat., tom. VIII, pl. 27.— le POUC, *ejusd.*—RAT DES BOIS, Brisson.— *Mus Norwegicus*, Erxleb., Syst. mam., page 381. — Schreber, *Saeugth.*, tab. 178. — *Norway rat*, Shaw, *Gen. Zool.*, tom. 11, part. 1, p. 51. — *Mus caspiens* Ælien.

Le *surmulot*, un peu plus gros que le rat commun, a neuf à dix pouces de longueur environ, et sa queue a la même étendue. Sa tête est allongée; son museau aminci; ses yeux sont

grands, ronds, saillans et noirs ; ses oreilles assez grandes, presque nues, arrondies à leur extrémité ; sa queue est presque nue et recouverte de petites écailles qui forment environ deux cents anneaux ; les pieds sont couverts de poils très-courts.

Tout le dessus du corps est d'un gris roux brun, plus clair sur les flancs et passant au blanc en dessous; les poils de cette partie sont de deux sortes ; les plus courts sont ardoisés à la base et roux à la pointe ; ils sont parsemés de poils tout bruns qui les dépassent principalement sur la ligne du dos ; sur les flancs les longs poils sont notablement aplatis. Le ventre est blanc ainsi que les parties internes des quatre membres. La mâchoire inférieure, la gorge et la poitrine, sont d'un cendré clair.

Le *surmulot*, originaire de l'Inde et de la Perse, n'est arrivé en France qu'en 1750, et n'étoit pas connu en Angleterre avant 1730, où il a été apporté par le commerce maritime ; aujourd'hui, il est très-répandu dans toute l'Europe, et en a presque chassé le rat noir, ou rat commun. Nos vaisseaux l'ont transporté en Amérique. Pallas assure qu'en 1766, on n'en avoit pas encore connoissance en Russie et en Sibérie. Cet auteur décrit l'apparition des surmulots dans les environs de l'embouchure du Wolga, de la ville d'Astracan et de la ville de Jaitzkoï-Gorodok. Tous arrivèrent à peu près à la même époque, et tous paroissoient venir du désert occidental.

Les surmulots passent l'été dans la campagne, et l'hiver dans les habitations. Ils se font des terriers comme les mulots, et, comme ces animaux, ils les remplissent de glands, de faînes et d'autres graines. C'est principalement sur le bord des eaux qu'ils établissent leur domicile, et ce sont ordinairement les vieux mâles seulement qui y passent l'hiver ; les femelles et les jeunes se retirent dans les maisons, et principalement dans les greniers et dans les granges. Ils s'y nourrissent de froment, de seigle et autres céréales, mais ils en gâtent encore plus qu'ils n'en consomment ; ils hachent la paille très-menu, et infectent le grain de leur urine.

Ces animaux sont courageux; ils se défendent très-bien contre les chats, les furets et autres carnassiers de moyenne force. Les mâles sont plus hardis et plus méchans que les femelles.

Les surmulots courent assez vite, nagent bien dans l'occasion, et surtout quand ils sont poursuivis ; ils ne s'endorment jamais pendant l'hiver.

Ces rats ne se contentent pas de substances végétales, mais ils font encore la guerre aux jeunes animaux, tels que les lapereaux, les levrauts, les perdreaux, les poulets, etc. ; ils donnent aussi la chasse aux rats communs et aux souris.

Quoique les surmulots craignent extrêmement l'odeur des lapins, et que même ils fuient les garennes et les habitations où l'on élève de ces animaux, il leur arrive quelquefois de s'emparer des terriers de lapins, pour y faire leur domicile; ils s'établissent aussi dans le gîte des hérissons.

Ces animaux multiplient prodigieusement : les femelles font trois portées par an, et chaque portée est de douze à dix-neuf petits; elles préparent un lit à leur nouvelle famille.

On assure que le vrai moyen de faire fuir les surmulots, est d'introduire des lapins dans les endroits qu'ils fréquentent; l'odeur de ces animaux les écarte pour toujours. Les chiens les poursuivent avec fureur, et les furets vont les prendre dans leurs terriers avec plus d'ardeur encore qu'ils ne recherchent les lapins.

Cette espèce présente plusieurs variétés, et notamment des individus tout blancs ou marqués de taches de cette couleur, qui tranchent vivement sur celle de leur pelage. La collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris renferme un rat d'un assez beau fauve, qui paroît être un surmulot.

Cinquième Espèce. — Rat de l'Inde, *Mus indicus*, Geoffr.; *Catalogue de la Collect. du Muséum d'Histoire naturelle.*

Il ressemble au surmulot par sa taille, ses formes générales, la longueur de sa queue, et un peu par ses couleurs.

Son pelage est d'un gris fauve, assez semblable à celui du surmulot; mais il n'est pas, comme dans celui-ci, parsemé de longs poils bruns. Les pattes et les flancs sont de la couleur du dos, mais d'une teinte plus claire; le ventre, la gorge et le dessous du cou sont grisâtres; les poils, tant en dessus qu'en dessous, sont gris à leur base; les oreilles sont grandes, brunes, de forme arrondie, et totalement dépourvues de poil; la queue est cylindrique, écailleuse, noirâtre et à peu près de la longueur du corps, si elle n'est pas un peu plus courte.

Il est des Indes, ainsi que son nom le fait connaître.

On voit qu'il diffère principalement du caraco, par la longueur comparative de sa queue, et du surmulot, par la couleur de son ventre et de ses pattes.

Sixième Espèce. — Rat d'Alexandrie, *Mus alexandrinus*, Geoffr., Mém. de l'Institut d'Egypte; *Hist. nat.*, pl. 5, fig. 1.

Ce rat est un peu moins gros que celui de l'Inde; mais sa taille approche toujours de celle du surmulot. Sa longueur totale, depuis le bout du nez jusqu'à la partie écailleuse de la queue, est de cinq pouces et demi; la queue a huit pouces; sa tête est plus courte que celle du surmulot, et ses oreilles sont bien plus grandes que celles de ce rat; sa queue est aussi plus longue que la sienne. Tout son corps est, en

dessus, d'un gris brun très-légèrement teint de jaunâtre, et non d'un gris roussâtre, comme dans le surmulot; le ventre, au lieu d'être blanc, est d'un gris cendré un peu jaunâtre; les pattes sont de la couleur du dos; les oreilles sont brunes et nues; la queue est écailleuse, presque nue, de couleur noirâtre, et paroît offrir, d'après la figure, cent trente à cent quarante anneaux; les moustaches ne sont pas très-longues, et sont noires.

Les poils du dessus du corps sont tous d'un gris ardoisé à leur base; la plupart sont terminés de roux, et les plus longs de brun. Ces derniers sont aplatis, en fuseau, avec une rainure dans leur milieu, comme cela se remarque dans les piquans des *échimys*.

Ce rat a été rapporté d'Egypte par M. Geoffroy. (DESM.)

Septième Espèce. — Le RAT COMMUN ou RAT NOIR, *Mus rattus*, Linn., Gmel., Erxl.; le RAT, Buff., t. 8, pl. 36; — *Rattus niger*, Pennant; — Shaw, *Gen. zool.*, vol. II, part. I, pag. 52, pl. 130.

C'est un parasite incommode qui se loge dans nos habitations et y fait de grands dégâts. Il se retire pendant le jour dans les greniers et les galetas, dans l'épaisseur des planchers, derrière les boiseries, sous les piles de bois; il en sort le soir pour visiter et ravager les autres parties de la maison. Les grains, les fruits, les farines, le pain, les légumes, les laines, les étoffes, le linge, particulièrement le linge sale, les meubles, tout devient la proie de sa voracité et de son habitude de ronger. Il est aussi carnassier, et il dévore les pigeons dans les colombiers, les poulets dans les basse-cours, les jeunes lapins dans leurs clapiers.

La fécondité de cette espèce dévastatrice finiroit par nous faire redouter le sort de l'ancienne Egypte, si elle n'avoit en elle-même une cause puissante de diminution. Dès que l'abondance ne règne pas autour d'eux, les rats se tuent et se mangent, pour peu que la faim les presse. Les mâles se battent aussi quelquefois jusqu'à la mort, au temps des amours, pour satisfaire leur pétulance et leur extrême lasciveté. On entend alors les cris des combattans, et les glapissemens qui expriment les désirs et les jouissances du mâle et de la femelle. Ils s'accouplent à reculons, et la femelle met bas jusqu'à six ou sept petits plusieurs fois dans l'année, sur une espèce de couche préparée dans le lieu le plus chaud, avec de la laine, des étoffes et de la paille. Ils fournissent abondamment à la nourriture de leur progéniture, en faisant des magasins de chair et de grains.

Aussi rusé que courageux, le rat échappe souvent aux piéges qu'on lui tend, aux poisons qu'on lui présente avec un appât;

il se défend avec vigueur contre les chats, et ces animaux craignent quelquefois de l'attaquer. Son ennemi déclaré est la belette, qui va le chercher dans son trou, le mord avec acharnement et lui suce le sang jusqu'à ce qu'il succombe. Les chats-huans, les hiboux lui font aussi la guerre.

Cet animal est plus petit que l'écureuil; sa longueur commune est de sept pouces et demi jusqu'à la naissance de la queue, qui est à elle seule aussi longue que le corps. Dans son attitude ordinaire, le rat paroît plus court, parce qu'alors il est ramassé, et que son dos est voûté. Il a la tête allongée, le museau pointu, la mâchoire inférieure très-courte et beaucoup moins saillante que la supérieure; les yeux gros et saillans; les oreilles grandes, larges et presque ovales; la queue presque entièrement nue et couverte de petites écailles disposées en anneaux; les moustaches sont de la longueur de la tête, et l'on voit de chaque côté, au-dessus du sourcil, une espèce de verrue d'où naissent deux longs poils. Il a cinq doigts aplatis aux pieds de derrière et quatre à ceux de devant, avec un ongle qui représente le pouce. Les ongles latéraux, tant en devant que derrière, sont très-courts. Cependant le rat monte et descend aisément contre les murs qui ne sont enduits que d'un simple crépi.

La couleur ordinaire des rats est un cendré noirâtre, qui s'éclaircit sous le corps. Les moustaches sont noires, et de petits poils blanchâtres couvrent le dessus des pieds. Il y a des variétés dans cette espèce; l'on trouve des individus bruns, d'autres presque noirs, d'autres d'un gris blanchâtre ou roux; enfin, d'autres entièrement blancs. Ces derniers ont les yeux rouges, comme tous les animaux tout-à-fait blancs. La Collection du Muséum renferme un individu qui est d'un gris sale en dessous, passant légèrement au fauve en dessus.

Les poils du rat, surtout ceux de la croupe, sont aplatis. Le palais est traversé par huit sillons. L'estomac est très-ample et ressemblant à celui du cochon; le cœcum a peu de longueur, mais il est très-gros, contourné à peu près en demi-cercle, et sans aucun étranglement; le foie est situé presque à droite, sa couleur est un brun rougeâtre, et il se divise en six lobes; il n'y a point de vésicule de fiel. Le nombre et la position des mamelles ne sont pas les mêmes dans tous les individus; la plupart en ont douze. Dans le mâle, la verge est terminée par un cartilage à trois pointes; le clitoris de la femelle ne se trouve pas dans la vulve; il est placé en avant dans un tuyau qui s'avance au dehors, et qui sert en même temps de prépuce au clitoris et de prolongement au canal de

l'urètre, pour donner issue à l'urine; de sorte que, suivant la remarque de Daubenton, la femelle du rat a un troisième orifice, situé sur la même ligne que l'anus et la vulve.

M. Morand, médecin de la Faculté de Paris, a observé que l'espèce du rat avoit beaucoup de disposition à la pierre. Sur vingt rats, il y en a dix qui sont attaqués de cette maladie, plus fréquente dans les mâles que dans les femelles; et presque tous, lorsqu'ils deviennent vieux, ont des pierres dans les voies urinaires, ou des gonflemens et des ulcères aux reins.

Soit que le rat ait été transporté de l'ancien continent dans le nouveau, opinion qui me paroît la plus probable, soit qu'il nous ait été, au contraire, amené de l'Amérique, comme le pensent Linnæus et Pallas, il paroît exister à présent dans toutes les contrées habitées ou fréquentées par les hommes, à l'exception des pays très-froids, que cet animal redoute. Il est peu nombreux au-delà de la Suède; on le voit rarement dans la Norwége, et jamais on ne le trouve en Laponie. A peine a-t-il passé le Volga du côté de l'orient, et il n'a point pénétré en Sibérie. Partout où les vaisseaux ont abordé, ils ont disséminé les rats, et ce n'est pas le seul présent funeste que des nations entières ont dû à la navigation et au commerce.

On prend les rats avec différens piéges, tels que les quatre de chiffre, les petits traquenards, etc.; et pour que ces instrumens ne soient point imprégnés de l'odeur de l'homme qui les tend, il doit se frotter les mains avec l'huile de *rhodium*, que les rats aiment beaucoup. J'ai éprouvé avec succès le moyen suivant: l'on a un grand vase à demi plein d'eau, et dont les parois sont inclinées vers le fond, et très-lisses, afin que les rats ne puissent s'y accrocher; une planchette posée sur le sol et sur le bord du vase, offre à ces animaux le moyen de monter jusqu'à l'appât, fixé à la circonférence d'une autre planchette très-légère et coupée en rond; la partie opposée à l'appât, qui doit être à peu près au-dessus du milieu du vase, est appuyée sur le haut de la planche destinée à servir de montant; deux petits liteaux s'avancent sur le vase, soutiennent la planchette ronde par deux pointes qui en forment l'axe, de sorte qu'elle fasse aisément la bascule. Le rat, attiré par l'odeur de l'amorce, à laquelle j'emploie ordinairement du lard grillé, monte pour la prendre, fait tourner la bascule par son poids, et tombe dans l'eau. Les cris qu'il jette avant de se noyer, attirent les autres rats, qui viennent se prendre de la même manière.

Quand on connoît leurs retraites ou les trous par lesquels

ils ont habitude de passer, on les bouche avec un ciment composé de chaux, de bourre et de verre pilé.

Plusieurs personnes se servent, pour la destruction des rats, d'un mélange de farine et d'arsenic, ou d'une pâte faite avec de la mie de pain, du beurre et de l'arsenic; mais ces préparations doivent être proscrites, à cause du danger qu'elles font courir aux animaux utiles, et même aux hommes. L'on peut empoisonner les rats, sans inconvénient, avec du tartre émétique dont on saupoudre l'intérieur de gros grains de raisins secs ou de pansi, et que l'on répand dans les lieux fréquentés par ces animaux nuisibles. (S.)

Huitième espèce.—Le Mulot, *Mus sylvaticus*, Linn., Pallas, Gmel., Erxl. — *Mus agrestis major*, Gesn. — *Mus domesticus medius*, Linn., Syst. nat., édit. 2. —Schréb., *Saeugth.*, tab. 180.—Le Mulot, Buff., tom. 7, pl. 41.—*Field rat*, Pennant, Quad., p. 184. —*Wood mouse*, Shaw, G. Zool., v. 2, pl. 132.

Le mulot est plus petit que le rat, et plus gros que la souris; son corps est ordinairement long de quatre pouces et demi; il a les yeux gros et proéminens; sa tête est à proportion beaucoup plus grosse et plus longue que celle du rat; ses oreilles sont plus allongées, plus larges, et ses jambes plus hautes; le dessus et les côtés de sa tête et de son cou, la partie supérieure de son corps et la face externe des quatre pattes sont couverts de poils fins et courts de couleur fauve, mêlée d'une teinte noirâtre; chaque poil est de couleur cendrée sur la plus grande partie de sa longueur, depuis la racine; il y a du fauve au-dessus du cendré, et l'extrémité des plus longs poils est noire. Les côtés du museau et la face inférieure de la tête et du corps, ainsi que la partie interne des pattes, sont blanchâtres, avec une teinte de cendré noirâtre sur tous les endroits où le poil est plus long, parce qu'il est de couleur cendrée sur la plus grande partie de sa longueur, et blanc à l'extrémité. Il y a une petite tache fauve sur la partie antérieure de la poitrine; la queue est de couleur brune sur sa face supérieure, et blanchâtre sur l'inférieure.

Pallas dit que le mulot varie en couleur, suivant les différens climats où il habite. Dans les pays secs et tempérés, il est d'un beau gris en dessus, blanc en dessous, et ces deux couleurs sont séparées de chaque côté par une ligne d'un gris très-foncé. Dans les pays froids, le gris et le brun sont plus apparens. On trouve quelquefois auprès du Volga des individus qui sont entièrement blancs.

Le *mulot* est très-généralement répandu dans toute l'Europe. Il est très-commun en France, en Italie, en Suisse; on le trouve en Allemagne, en Angleterre, en Suède;

mais il est très-rare en Sibérie, au-delà de l'Irtis et de l'Obe.

« Le *mulot* habite, dit Buffon, les terres sèches et élevées; on en trouve en grande quantité dans les bois et dans les champs qui en sont voisins. Il se retire dans des trous tout faits, ou qu'il se pratique sous des buissons ou des troncs d'arbres; il y amasse une quantité prodigieuse de glands, de noisettes ou faînes; on en trouve quelquefois jusqu'à un boisseau dans un seul trou, et cette provision, au lieu d'être proportionnée à ses besoins, ne l'est qu'à la capacité du lieu; ces trous sont ordinairement de plus d'un pied sous terre, et souvent partagés en deux loges, l'une où il habite avec ses petits, et l'autre où il fait son magasin. J'ai souvent éprouvé le dommage très-considérable que ces animaux causent aux plantations; ils emportent les glands nouvellement semés; ils suivent le sillon tracé par la charrue, déterrent chaque gland l'un après l'autre, et n'en laissent pas un; cela arrive surtout dans les années où le gland n'est pas fort abondant; comme ils n'en trouvent pas assez dans les bois, ils viennent le chercher dans les terres semées, ne le mangent pas sur le lieu, mais l'emportent dans leurs trous, où ils l'entassent et le laissent souvent sécher et pourrir. Eux seuls font plus de tort à un semis de bois, que tous les oiseaux et tous les autres animaux ensemble. »

Le *mulot* pullule encore davantage que le *rat;* il produit plus d'une fois par an, et les portées sont souvent de neuf et dix petits, au lieu que celles du rat ne sont que de cinq ou six.

Dans certaines années, les mulots se multiplient prodigieusement. Mussembrock dit qu'en 1742, un paysan hollandais tua, pour sa part, 5000 ou 6000 mulots. Quelques contrées de l'est de la France ont éprouvé ce fléau dans le courant de l'année dernière (1818).

Pour éviter le grand dommage que causent les mulots, Buffon propose de tendre des piéges, de dix pas en dix pas, dans toute l'étendue de la terre semée; il ne faut qu'une noix pour appât, sous une pierre plate, soutenue par une bûchette; ils viennent pour manger la noix qu'ils préfèrent aux glands; comme elle est attachée à la bûchette, dès qu'ils y touchent, la pierre leur tombe sur le corps, et les étouffe ou les écrase. Ce moyen lui a bien réussi. (DESM.)

Neuvième Espèce.—La SOURIS, *Mus musculus*, Linn., Pall., Erxl., Gmel. — MUS, Aristotel., Hist. anim. 1, C. 2. —*Mus domesticus vulgaris*, Linn., *Syst. nat.* (2.e édit.) — La SOURIS, Buff., hist. des quadr., tom. 7, pl. 39. — *Com.*

mon mouse, Pennant, Quadr. 2, p. 184. —Shaw, *Gen. Zool.*, vol. 11, part. 1, pag 36, pl. 131.

La *souris* est un *rat* en miniature; elle ne diffère du rat que par des dimensions beaucoup plus petites, la queue plus velue, le poil plus court, plus doux, et en général d'une teinte plus pâle. Sa queue a précisément la longueur du corps, c'est-à-dire, environ trois pouces. Sa couleur ordinaire est une nuance de cendré, connue sous la dénomination de *gris de souris*. Cette nuance sans éclat, mais douce et agréable, n'est pas la même sur la robe de toutes les souris; le brun, le noir, s'y mêlent, et la rendent plus ou moins sombre. Toutes sont blanchâtres sous le ventre, et il y en a de blanches sur tout le corps; celles-ci se rencontrent rarement, et ne sont que des variétés individuelles : leurs yeux sont rouges, comme ceux de presque tous les animaux entièrement blancs.

Il y a aussi des souris noires, de jaunâtres, de tachetées de blanc, et de blanches à taches cendrées.

Beaucoup plus féconde que celle du rat, l'espèce de la souris est plus commune et plus généralement répandue; on la trouve dans les forêts, comme dans les lieux habités, et partout elle cause des dégâts qui, bien que moins considérables que ceux du rat, parce qu'ils viennent d'un animal plus foible et moins vorace, ne laissent pas d'être nuisibles par leur multiplicité. Les glands et les autres fruits sauvages dans les bois, toutes les sortes de grains dans les granges et les greniers, tous les genres de provision de ménage, les meubles, les étoffes, les papiers, etc., sont endommagés par la dent rongeante de la souris. Elle perce le bois pour se pratiquer un passage; elle travaille constamment et avec beaucoup de peine à élargir cette ouverture, jusqu'à ce qu'elle l'ait amenée au point désiré. Le bruit qu'elle fait avec ses dents, lorsqu'elle est à l'ouvrage, indique et ses efforts et sa ténacité. Plus foible que le rat, elle est aussi plus timide; elle ne s'écarte guère de son trou, et le bruit le plus léger l'y fait rentrer avec précipitation. Elle se loge dans des trous pratiqués en terre, entre les planchers, dans les tas de gerbes et de fourrages, dans les vieilles murailles, etc. *Eveillé comme une souris*, est une expression vulgaire, preuve de la vivacité remarquable de ce quadrupède. Si l'on diminuoit la grandeur de ses oreilles, et que l'on amincît un peu son museau, ce seroit un fort joli animal Tel qu'il est, il n'a rien de laid, de dégoûtant, ni de dangereux, et l'espèce d'horreur qu'il inspire ne peut être fondée, selon la remarque de Buffon, que sur les petites surprises et sur l'incommodité qu'il cause. Mais cette horreur pour les souris n'est pas générale, même

parmi les dames : j'en ai connu qui prenoient plaisir à élever de ces petits animaux ; et l'on peut se rappeler que madame de Montespan, cette femme célèbre par sa beauté, son crédit, ses égaremens et ses malheurs, se consoloit de ses chagrins, à l'âge de trente-trois ans, par un petit carrosse en filigrane, attelé de six souris blanches, qui prenoient quelquefois la liberté de mordre ses belles mains.

On parvient aisément à apprivoiser les souris, particulièrement celles qui habitant nos maisons, y vivent déjà dans une sorte de familiarité. Leurs mœurs sont douces, et l'on prétend qu'elles sont sensibles aux accords des instrumens de musique. Des prisonniers, relégués et oubliés dans le coin d'une tour, ont trouvé un soulagement à leur rude et solitaire captivité, en se faisant une petite société d'une souris privée, qui, par ses caresses, ses mouvemens prestes et gais, son attachement désintéressé, leur faisoit supporter plus patiemment la rigueur de leur sort, effet de la dureté et souvent de l'injustice de la puissance.

Pour donner une idée de la fécondité de cette espèce, Aristote dit qu'ayant mis une souris pleine dans un vase à serrer du grain, il s'y trouva, peu de temps après, cent vingt souris, toutes issues de la même mère. Les femelles produisent en effet plusieurs fois par an, et dans toutes les saisons. Leur portée est de cinq ou six petits, qu'elles déposent dans un trou, au fond duquel est un lit de matières molles et douces, quelquefois de petits morceaux de papier déchiquetés par les dents de la mère. Au bout de quinze jours, ces petits sont assez forts pour se séparer et chercher à vivre. Pallas a trouvé, dans un seul et même endroit, sur la fin de décembre, des souriceaux qui avoient déjà pris leur accroissement, tandis que leurs mères étoient déjà pleines.

Partout où règne la fertilité dans les campagnes, et l'abondance dans les habitations, les souris sont très-nombreuses. Mais l'on n'en voit nulle part une plus grande quantité que sur le sol heureux de l'Égypte ; leur multiplication y est vraiment prodigieuse : aussi y croit-on qu'elles se forment du limon détrempé que le Nil laisse à découvert après son inondation. Tous les animaux qui faisoient la guerre aux rats et aux souris étoient sacrés chez les Egyptiens, et sous la sauve-garde des lois civiles et religieuses ; c'étoit un moyen assuré de s'opposer à la propagation d'espèces nuisibles, qui pouvoient devenir un fléau terrible pour la contrée la plus fertile de la terre.

Si les Egyptiens faisoient des divinités de tous les animaux qui dévorent les rats et les souris, les Persans regardent

ceux-ci comme l'œuvre du malin esprit, qui s'en sert comme des instrumens de sa rage de nuire et de tourmenter les hommes, et ils pensent ne pouvoir rien faire de plus méritoire au yeux de Dieu que de les tuer. De pareilles opinions, quoique superstitieuses, n'ont rien de dangereux; et puisqu'au contraire elles tournent au profit général, elles sont préférables à de sombres et arides vérités.

Toute l'Europe est en proie aux dévastations des souris, ainsi que l'Afrique et une grande partie de l'Asie. La rigueur du froid n'empêche pas ces animaux de vivre dans des latitudes fort élevées. En Islande, au rapport d'Horrebow, qui, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, contredit Anderson, l'on est fort tourmenté par les souris, et les provisions de farine et de poisson salé sont fort endommagées par leur grand nombre. Elles sont également communes dans la froide Norwége et en Sibérie, où les Russes les nomment *monisch*, et les Yakouts *houtouyak*. Les seuls quadrupèdes que le commodore Billings ait vus dans l'île d'Ounalaschka, sont des renards et des souris (*Voyage dans le nord de la Russie asiatique, dans la mer Glaciale*, etc., traduction française, tom. 2, pag. 130). Vancouver (tom. 1, pag. 292 de la traduction française), a retrouvé les souris à la Nouvelle-Albion, sur la côte nord-ouest de l'Amérique; et depuis que les vaisseaux d'Europe fréquentent le nouveau continent, elles y ont passé, et ont pullulé dans tous les endroits habités, mais en général moins abondamment que dans l'ancien monde (1).

Quelle que soit l'intensité du froid, la souris ne s'engourdit pas pendant l'hiver; cependant, lorsqu'il gèle très-rudement, elle se tient cachée dans son trou. La chaleur naturelle de son corps est grande; elle s'élève, suivant les observations de Pallas, depuis 107 degrés jusqu'à 109 du thermomètre de Farenheit, même dans le plus fort de l'hiver.

La nature, qui a doué l'espèce de la souris d'une grande fécondité, a posé des barrières qui s'opposent à l'excès d'une multiplication trop rapide. Une foule d'animaux s'en nourrissent, et ont, par conséquent, intérêt à lui faire la guerre. Ses ennemis naturels sont, parmi les quadrupèdes: les belettes, les fouines, les rats, les hérissons, et principa-

---

(1) La collection du Muséum renferme, sous le nom de *souris domestique de New-York*, un petit rat de la taille de la *souris*, mais d'une couleur plus obscure; ce qui n'est peut-être qu'une apparence produite par l'immersion de l'animal dans l'esprit-de-vin.

lement les chats; dans la classe des oiseaux, presque tous ceux de rapine et de nuit. L'homme cherche à s'en débarrasser de mille manières; il emploie les embûches, les appâts, les poisons. Il y a plusieurs sortes de souricières, et différens procédés sont employés pour détruire les souris. Nous en avons indiqué quelques-uns, en traitant de l'espèce du rat commun. Nous nous contenterons d'ajouter que l'extrait d'aconit tue ces animaux, et que l'odeur du sureau et de l'yèble les éloigne.

Plusieurs souris, ouvertes par Daubenton, avoient des vers, dans les différens lobes du foie et dans le canal hépatique.

On vantoit, dans l'ancienne pharmacie, plusieurs parties et préparations de la souris, comme médicamenteuses. Il n'y a pas long-temps que la fiente de cet animal étoit encore d'usage en médecine, sous le nom de *musurda*, ou sous celui plus mystérieux d'*album nigrum*. On la mettoit au rang des purgatifs, et on lui attribuoit encore d'autres propriétés. Tous ces prétendus remèdes sont abandonnés; et loin de fournir quelque chose d'utile, la souris est pour nous une petite bête fort incommode et pernicieuse. (S.)

Dixième Espèce. — Le Rat des moissons, *Mus messorius*, Shaw, *Gen. Zool.*, vol. 11, part. 1, pag. 62, fig. du frontispice. — *Harvest. mouse*, Pennant, *Quadr.* 2, pag. 384. — *Mus pendulinus*, Hermann, *Observ. Zoolog.*, pag. 61?

Cette espèce paroissoit avoir échappé aux recherches des naturalistes, lorsqu'en 1767, M. White de Selburne la fit remarquer à Pennant, qui l'introduisit dans sa Zoologie britannique.

Le *rat moissonneur* n'a guère que deux pouces et un quart (mesure anglaise) de longueur, et sa queue n'a que deux pouces. En dessus, il est d'un gris de souris mêlé de jaunâtre; son ventre et ses pieds sont blancs; une ligne droite sépare, sur les côtés, la couleur du ventre, de celle du dos.

Les poils qui couvrent le dos sont d'un gris foncé dans la plus grande partie de leur longueur; leur pointe seulement est d'un jaune fauve; la queue est de la couleur du dos; les oreilles sont assez courtes, arrondies et velues. Les poils situés à la place où s'insèrent les moustaches, sont d'un gris plus foncé que celui du reste du corps.

On trouve ce rat très-abondamment aux environs de Selburne, dans le Hampshire en Angleterre. Il habite dans les carrières et dans les endroits rocailleux; il se répand dans les champs cultivés, et y cause beaucoup de dégâts, relativement à la petitesse de sa taille; en hiver, il creuse la terre

et se fait un petit réduit presque sphérique, à quelque profondeur; c'est là où il se tient, lorsqu'il veut se reposer; ce nid est tapissé de matière molle; mais en été il en construit un parmi les pailles de blé, au-dessus du gazon et quelquefois dans les touffes d'herbe. Ce nid est de forme ronde, et composé très-ingénieusement de paille de blé; sa grandeur est celle d'un nid de sauterelle, et il renferme le plus souvent sept à huit petits.

Onzième Espèce. — Le RAT SITNIC ou RAT AGRAIRE, *Mus agrarius*, Gmel., Pallas, *voyage append.*, p. 454, Ejusd. *glires*, pag. 341, tab. 24, A.—Schreb., *Saeugth*, tab. 1[illegible] *Rustic mouse*, Pennant, Quadr. 2, p. 189. — Shaw, *Gen. Zool.*, vol. 11, part. 1, p. 61. — *Rat sitnic*, Vicq.-d'Azyr, *Syst. anat. des animaux.*

Le *sitnic* varie pour la grandeur suivant les différens climats qu'il habite : en Sibérie, il est du volume des plus grands mulots, mais dans les autres régions il est un peu moins grand que le mulot de taille ordinaire, et plus allongé que la souris : son corps a environ deux pouces et dix lignes de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. Celle-ci est longue d'un pouce neuf lignes, arrondie, plus velue que celle de la souris. Les oreilles sont ovales et un peu plus petites que dans la souris.

La fourrure de ce petit rat est composée de poils d'un gris jaunâtre et mêlés de quelques autres de couleur brune, mais en très-petit nombre, excepté à la tête; ceux des parties latérales sont d'une couleur plus claire; la partie inférieure est blanche, de même que les pieds et les mains. Une bande noire s'étend sur l'épine du dos depuis l'occiput jusqu'à la queue; en général, tous les poils du corps sont bruns auprès de la racine. Les soies des moustaches sont noirâtres. Les joues ont à leur face interne un petit espace recouvert d'un léger duvet.

L'espèce du rat *sitnic* est très-répandue dans les contrées septentrionales de l'Europe; on la trouve principalement en Allemagne, en Russie, et dans les climats tempérés de la Sibérie. Ce rat habite toujours les pays cultivés, où il fait un grand dégât aux moissons; il se tient presque toujours dans les champs, mais quelquefois il arrive en si grand nombre dans certains cantons, que les maisons mêmes en sont infestées. Il répand une odeur très-forte.

Douzième Espèce. — Le RAT SUBTIL, *Mus subtilis*, Gmel., Pallas, *Itin.* II, *append.*, p. 70, n.° 11, A et B.; — RAT VAGABOND ou SIKISTAN, *Mus vagus*, Ejusd., *glires*, tab. 22, fig. 2.—Schreb., *Saeugth*, tab. 184, fig. 2.—*Wandering mouse*,

Shaw, *Gen. Zool.*, vol. 2, part. 1, pl. 134. — Rat des Bouleaux ou Bétulin, *Mus betulinus*, Pall., *glires*, pl. 22, fig. 1. — Schreb., *Saeugth.*, pl. 184, fig. 1. — *Birch mouse*, Shaw, *Gen. Zool.*, vol. 11, part. 1, p. 67, pl. 134.

Pallas avoit d'abord séparé le sikistan (*mus vagus*) du bétulin (*mus betulinus*), et avoit formé deux espèces distinctes de ces deux animaux; mais depuis il a reconnu qu'ils ne sont que des variétés d'une même espèce, et à laquelle il a donné le nom de *rat subtil* (*mus subtilis*). Nous allons donner d'après lui la description des deux variétés de l'espèce du *rat subtil*.

A. Le *rat sikistan* est un des plus petits rats connus; la longueur de son corps est de deux pouces sept à huit lignes; et celle de sa queue de deux pouces sept lignes. Il ressemble beaucoup au *rat fauve* de Sibérie, mais ses oreilles sont plus grandes, et sa queue est beaucoup plus longue et plus fournie de poils. Ses dents incisives sont jaunes. Ses oreilles sont très-grandes, ovales, et repliées en dehors dans leur bord antérieur; ses pieds de devant ont quatre doigts onguiculés, et le pouce est remplacé par une grosse verrue calleuse. Sa queue est beaucoup plus longue que le corps; elle est ténue, dépourvue de poils, mais cependant moins que celle de la souris; on compte sur la peau de cette queue cent soixante-dix anneaux écailleux. Le pelage, doux et lisse, est en dessus d'un gris blanchâtre mêlé de quelques teintes plus obscures, avec une ligne noire, assez large, qui s'étend du derrière de la tête ou des épaules jusqu'à l'origine de la queue, qui est noire aussi.

Ce rat a quelques rapports avec les *loirs*, surtout parce qu'il manque de vésicule du fiel, et qu'il hyberne; mais il diffère de ces animaux en ce qu'il n'est pas, comme eux, dépourvu de cœcum.

B. Le *rat bétulin* ressemble entièrement au *rat sikistan*, pour la forme du corps; mais il est un peu plus petit, n'ayant guère que deux pouces trois lignes; sa queue est aussi très-longue et presque nue. Il n'en diffère sensiblement que par la couleur du fond de son pelage qui est d'un gris fauve, tandis qu'elle est d'un gris blanchâtre dans le sikistan; du reste, on observe la même ligne noire qui s'étend depuis la nuque jusqu'à la queue, qui est brune en dessus et blanchâtre en dessous; comme dans le premier animal, le ventre est d'un blanc légèrement cendré.

Le sikistan est très-commun dans tout le désert de la Tartarie, et se trouve au-delà du 50.e degré de latitude boréale; il y est plus grand qu'en Sibérie, où il se trouve aussi abondamment. Le bétulin se trouve également en Sibérie, dans les

forêts de bouleaux, situées entre l'Oby et le Jenissey. Ces deux animaux montent avec facilité sur les arbres, et pour cela ils étendent largement leurs mains. Ils s'accrochent et se suspendent quelquefois avec leur queue. Lorsqu'ils marchent ou qu'ils courent, ils tiennent les doigts écartés. Ils se nourrissent de toutes sortes de substances, et surtout de graines. Le sikistan est un peu carnassier, comme le sont la plupart des rats. Pallas ayant enfermé un de ces animaux avec deux petit *rats fauves de Sibérie*, il trouva le lendemain ces deux derniers égorgés et dévorés en partie, quoique ce sikistan eût une provision de graines dont il paroissoit très-friand.

Treizième espèce.—Le RAT STRIÉ OU ORIENTAL, *Mus orientalis*, Seba, *Thes.* 11, p. 22, pl. 21, fig. 2. — *Mus striatus*, Linn.; Mus. Regin. 1, p. 10.—Syst. Nat. 13.e éd., sp. 18.— Erxleben, *Mamm.*, p. 400, sp. 10. — *Striated mouse*, Shaw, *Gen. Zool.*, vol. 1, p. 68, pl. 133.

Il est de moitié plus petit que la souris. Le dessus de son corps est d'un gris tirant plus ou moins sur le roux ou le fauve; son dos est marqué de douze bandes longitudinales formées de petites taches blanches, séparées les unes des autres; son ventre est blanchâtre; ses oreilles sont peu allongées, de forme arrondie et presque nues; ses pattes sont jaunâtres; sa queue est presque nue, de la longueur du corps

Ce que nous savons sur cette espèce de l'Inde, se réduit à fort peu de chose; cependant, la forme de son corps, le nombre de ses doigts et la nudité presque absolue de sa queue, nous engagent à penser qu'elle doit appartenir au genre des rats proprement dits. Pallas, en plaçant le *rat strié* dans la division des *mures lethargici* ou des loirs, semble croire qu'il n'est que le jeune de l'écureuil barbaresque (*sciurus getulus*); mais nous croyons qu'on doit rejeter cette opinion.

Quatorzième espèce.—Le RAT DE BARBARIE, *Mus barbarus*, Linn., *Syst. Nat.* —*Barbary mouse*, Shaw, *Gen. Zool.*, vol. 11, part. 1, p. 70.

Ce quadrupède est plus petit que la souris; son corps est brun en dessus, et marqué de dix lignes longitudinales blanchâtres; son ventre est d'un blanc sale. Si l'on en croit la description de Linnæus, il n'auroit que trois doigts aux pattes de devant, tandis que celles de derrière en auroient cinq.

On le trouve dans l'Afrique boréale. Nous pensons que c'est à tort que Shaw dit qu'il n'est peut-être qu'une variété du *rat strié*. Les couleurs de son pelage l'en distinguent suffisamment.

Nous ne nous sommes déterminés à le placer dans le

genre des rats proprement dits, que parce qu'il a, comme les autres animaux de ce genre, la queue d'une longueur assez considérable, nue et annelée.

Quinzième Espèce. — Le Rat nain du Cap, *Mus pumilio*, Sparmann, *Acta Stockolm. Nov.*, ann. 1784, p. 339, tab. 6. — Ejusd. *Voyage en Afrique.* — Linn., *Syst. Nat.* — *Lineated mouse*, Shaw., *Gén. Zool.*, vol. 2, part. 1, p. 69, pl. 133.

Ce joli rat n'a que deux pouces au plus, de longueur. Le dessus de son corps est d'un brun cendré clair, et marqué de quatre bandes longitudinales, noires, qui s'étendent de la nuque, à l'origine de la queue; le front est noir et presque nu; les oreilles sont courtes; la queue est noirâtre.

Il a été trouvé par Sparmann, dans la forêt de Sitzicam près du Cap de Bonne-Espérance.

Seizième Espèce. — Le Rat nain d'Europe, *Mus soricinus*, Hermann, *Observ. Zool.*, p. 57. — Schreber, tab. 183. B. — Linn., Gm., *Syst. Nat.* — *Rat à museau prolongé*, de l'Encycl.

Hermann et le docteur Gall ont trouvé ce petit rat, pour la première fois, dans les fortifications de Strasbourg, en 1778, vers la fin d'octobre, et à l'époque du débordement du Rhin. Sa longueur totale est de quatre pouces et demi, sur quoi la queue en a deux et trois lignes. Sa couleur est le gris jaunâtre en dessus, et le blanc en dessous; son museau est fort allongé et pointu; ses oreilles sont orbiculaires et velues; ses incisives d'un jaune pâle.

Cette espèce paroît avoir beaucoup de ressemblance avec le rat des moissons d'Angleterre; néanmoins, elle en diffère par son museau plus prolongé, par sa queue plus longue, et sa taille un peu plus considérable.

Dix-septième Espèce. — Le Rat fauve de Sibérie, *Mus minutus*, Pallas; *glires*, p. 96 et 345; tab. 24, B. — Erxleb., *Syst. mammal.*, pag. 401, sp. 11. — *Mus parvulus*, Hermann, *Observ. zoologicæ*, page 64?

Le *rat fauve* est presque de moitié moins grand qu'une souris adulte; son corps et ses extrémités sont plus grêles; mais sa tête est un peu plus grosse; et il a le museau un peu plus aigu. Sa queue est écailleuse comme celle de tous les quadrupèdes du genre des rats; elle est plus courte et plus mince que celle de la souris. Ses oreilles sont petites, plates et légèrement arrondies; son pelage est d'une couleur fauve sur le dos, d'une teinte plus claire sur les flancs, et d'un blanc sale sous le ventre. Les femelles sont généralement d'une couleur plus claire et plus sale que les mâles.

Ce rat se trouve partout en Russie et en Sibérie, prin-

cipalement auprès du Volga. Il habite dans les champs, comme le rat sitnic, et comme lui, les individus de son espèce se rassemblent en très-grand nombre, en automne et en hiver, sous les tas de gerbes de blé et dans les greniers.

Dix-huitième Espèce. — Le Rat a courte queue, *Mus micruros*, Erxleben, 56; Gmelin, reis III, page 57, fig. 2.

Ce petit quadrupède, qui n'appartient vraisemblablement pas au genre des rats, et qui devroit plutôt être placé dans celui des campagnols, a pour caractères principaux : d'avoir la queue courte, le corps d'un cendré blanchâtre en déssus et d'un blanc sale en dessous.

Il est long de trois pouces un quart, et sa queue n'a que six lignes de longueur. Sa tête est courte, son museau obtus, ses narines sont petites et arrondies; ses moustaches d'un gris blanc; ses oreilles grandes, oblongues, arrondies, poilues; son iris est noir.

Il se trouve en Perse, dans la province du Masanderan.

Dix-neuvième Espèce. — Le Rat frugivore, *Mus frugivorus*, Nob., *Musculus frugivorus*, Rafinesque Smaltz, *Précis de découvertes de Somiologie, etc., page* 5.

Nous plaçons cet animal, que M. Rafinesque dit avoir trouvé en Sicile, à la fin des espèces de *rats* de l'ancien continent, jusqu'à ce qu'il nous soit parvenu de nouveaux renseignemens sur ses formes et ses caractères, qui nous permettent de le rapprocher de quelque espèce bien connue.

Sa longueur totale est de quinze pouces; son pelage est d'un roux brunâtre en dessus, et parsemé de longs poils bruns; en dessous, il est blanc. Ses oreilles sont nues, arrondies; sa queue est de la longueur du corps, brune, annelée, ciliée et cylindrique.

Il vit de fruits, niche sur les arbres et est bon à manger.

Ces derniers traits pourroient faire penser que cet animal appartient au genre des loirs; néanmoins, les longs poils bruns qui traversent le pelage ne nous semblent appartenir qu'à un vrai *rat*.

Vingtième Espèce. — Le Rat a queue bicolore, *Mus dichrurus*, Nob. — *Musculus dichrurus*, Rafinesque Smaltz, *Précis de découvertes sémiologiques*, page 5.

Ce *rat*, aussi peu connu que le précédent, est fauve, mélangé de brunâtre en dessus et sur les côtés de son corps. Sa tête est marquée d'une bande brunâtre, son ventre est blanchâtre; sa queue, de la longueur du corps, est annelée, ciliée, brune en dessus, blanche en dessous, et un peu équarrie comme celle de certaines musaraignes. Sa longueur totale est de huit pouces.

Cette espèce se trouve en Sicile, vit dans les champs, et tombe en léthargie pendant l'hiver : caractères qui la rapprocheroient des loirs.

B. *Espèces de rats propres au nouveau continent.*

Vingt-unième espèce. — Le RAT DU BRÉSIL, *Mus brasiliensis*, Geoffr., *Collect. du Muséum d'hist. nat. de Paris.*

Ce *rat*, qui a été envoyé à la collection du Muséum par M. Auguste Saint-Hilaire, maintenant au Brésil, est un peu plus petit que le rat commun. Sa tête est assez raccourcie; ses oreilles sont médiocres; son poil est ras et doux; d'un brun fauve sur le dos, passant au fauve sur les flancs; sa queue est un peu plus longue que le corps, légèrement velue; le dessous de son corps est gris; ses moustaches sont noires.

Vingt deuxième espèce. — Le RAT ANGOUYA, *Mus angouya*, Nob. — RAT TROISIÈME ou RAT ANGOUYA, d'Azara, *Essai sur l'hist. nat. des Quadr. du Paraguay*, trad. fr., t. 2, p. 86.

Le *rat angouya* est long de onze pouces et demi, et sa queue l'est de six. Sa tête est de grosseur moyenne; son front un peu moutonné; son museau aigu et non pelé; son œil un peu saillant; ses moustaches sont nombreuses; celles de dessus sont noires, les autres sont blanches. Du museau à la queue, et sur les côtés du corps, tout est brun-cannelle, parce que les poils ont une petite pointe cannelle; puis ils sont obscurs, et enfin blancs vers la peau. Toute la partie inférieure de l'animal est blanchâtre, plus claire sous la tête, et plus foncée entre les jambes de devant; le pelage est doux, très-serré, et le poil qui est à la racine de l'oreille cache le conduit de celle-ci.

D'Azara a fait la description dont nous venons de donner l'abrégé, sur deux individus de cette espèce qui avoient été pris sur le penchant d'une gorge de montagne inculte de la peuplade d'Atira, au Paraguay. Il fait remarquer qu'il existe assez de ressemblance entre cette espèce et celle qu'il nomme *rat à grosse tête.* (*V.* ci-après.)

Le nom d'*angouya* est celui qui, chez les Guaranis, comprend les *rats*, les *souris*, et tous les animaux qui leur ressemblent en quelque chose.

Vingt-troisième espèce. — Le RAT ROUX DU PARAGUAY, *Mus rufus*, Nob. — RAT CINQUIÈME ou RAT ROUX, d'Azara, *Essai sur l'hist. nat. des Quadrupèdes du Paraguay*, trad. franç., tom. 2, page 94.

Ce *rat roux* est long de neuf pouces un quart, et sa queue n'a de longueur que trois pouces trois quarts; elle est très-mince, couverte d'écailles obscures, et parsemée de quelques

poils noirs, courts et durs qui naissent entre les interstices de ces écailles. Son museau n'est pas si aigu que celui du *rat commun;* l'œil paroît assez grand; l'oreille est arrondie, velue, large de huit lignes et haute de six seulement. Le poil qui couvre sa tête, excepté celui de la pointe du museau, est aussi long ou plus long que celui du dos; le pelage paroît un peu plus court et un peu plus touffu que celui du *rat commun.* Du museau à la queue il paroît obscur, et sur la croupe, il prend une légère teinte de cannelle jaunâtre, qui se fortifie sur les flancs de l'animal, et plus encore sur les côtés du cou, sur les jambes de devant et dans la partie postérieure des fesses; sur la poitrine et dans toute la partie inférieure du corps, le poil est jaunâtre avec une nuance cannelle. D'Azara ayant fait cette description sur un individu conservé dans l'eau-de-vie et assez altéré, pense que ses couleurs étoient peut-être un peu dénaturées.

Il se trouve près des endroits marécageux, au Paraguay.

D'Azara pense que ce rat a quelque analogie avec le *campagnol rat-d'eau*, à cause de la proportion de sa queue et des lieux qu'il habite. Nous ne saurions nous décider sur ce rapprochement, n'ayant aucune connoissance de la forme des dents molaires de cet animal. La présence d'écailles sur la queue nous a principalement déterminé à le ranger dans le genre des rats proprement dits.

Vingt-quatrième Espèce. — Le RAT A GROSSE TÊTE, *Mus cephalotes*, Nob.— RAT SECOND ou RAT A GROSSE TÊTE, d'Azara, *Essai sur l'hist. nat. des Quadr. du Paraguay*, tr. fr., t. 2, p 82.

Le *rat à grosse tête* est long de huit pouces; sa queue en a quatre; elle est cylindrique et ne diminue pas avec autant de rapidité que celle du rat ordinaire. Toutes les formes de cet animal sont celles du rat, mais il a la tête beaucoup plus grosse et plus courte à proportion; son œil plus petit et moins saillant; son oreille un peu moins longue et plus ronde; ses moustaches beaucoup plus courtes, et ses joues plus grosses.

Du museau à la queue l'animal est brun; les côtés du corps et ceux de la tête le sont aussi, mais plus clairs et avec un peu de nuance cannelle; en dessous tout est blanchâtre, tirant légèrement sur la couleur cannelle.

Ce rat se trouve dans les jardins, au village de Saint-Ignace-Gouazou, à trente-quatre lieues et demie, dans le S. un quart S. E. de la cité de l'Assomption. Il paroît habiter sous terre; ce qui, joint à la brièveté de sa queue, pourroit le faire considérer comme étant peut-être du genre des campagnols. La description de d'Azara ne donnant pas de détails sur l'existence d'écailles sur la queue, notre incertitude, re-

latives à la place que doit occuper cette espèce, est encore plus grande que pour la précédente. Nous ne possédons non plus aucune notion sur la forme des dents.

Vingt-cinquième Espèce. — Le RAT OREILLARD, *Mus auritus*, Nob. — Le RAT QUATRIÈME ou RAT OREILLARD d'Azara, *Essai sur l'hist. nat. des Quadr. du Paraguay*, tr. fr., t. 2, p. 91.

Ce rat, des environs de Buénos-Ayres, a été décrit par d'Azara. Il est long de sept pouces et demi; sa queue, qui est pelée, n'a que trois pouces de longueur, et est assez grêle; son corps est gros; sa tête grande, joufflue et plus grosse que le corps; son oreille est arrondie et longue de neuf lignes et demie au-dessus de la tête; sa largeur est égale à sa hauteur; sa surface intérieure est nue; ses moustaches sont fines; tout le poil est un peu court et doux; au-dessous de la tête et dans toute la partie inférieure de l'animal, il est blanchâtre, un peu cannelle sous la poitrine et sous le ventre; les pattes de devant, le tarse des pattes de derrière et la queue peuvent être réputés pelés, puisqu'ils n'ont que de petits poils courts et blancs, quoique la queue soit brunâtre par-dessus; le reste du pelage est comme celui du souriceau domestique, un peu plus obscur, quoique le contour de l'œil soit un peu plus clair. La brièveté de la queue de cet animal pourroit porter à le faire considérer comme un campagnol.

Vingt-sixième Espèce. — Le RAT A TARSE NOIR, *Mus nigripes*, Nob. — Le RAT SIXIÈME ou RAT A TARSE NOIR d'Azara, *Essai sur l'hist. nat. des quadrupèdes du Paraguay*, trad. franç., tome 2, page 98.

D'Azara, à qui la connoissance de cette espèce est encore due, en a saisi les caractères sur deux individus qui avoient été trouvés dans les jardins des Indiens de la peuplade d'Atira, au Paraguay.

Ce rat est long de cinq pouces et demi; sa queue a deux pouces huit lignes; elle est pelée et cylindrique, ce qui semble rapporter cette espèce au genre des rats proprement dits, quoique ses habitudes paroissent avoir quelques rapports avec celles des campagnols.

La tête de cet animal est moins plate que celle du rat commun; son front est un peu moutonné et plus élevé; son museau est beaucoup plus joufflu et plus obtus; son œil est petit et oblique; son oreille est arrondie, haute de quatre lignes; ses moustaches sont déliées, obscures, avec leur milieu blanchâtre. Le corps est gros aux épaules, et se termine en une croupe très-aiguë; le cou est court; les quatre pieds et les doigts sont assez gros; il y a quatre doigts et un rudiment de pouce aux pieds de devant, et cinq doigts à ceux de derrière

Du museau à la queue, l'animal est brun cannelle, plus clair sur les côtés de la tête, sur les flancs et sur les jambes; toute la partie inférieure est blanchâtre.

Vingt-septième Espèce.—Le Rat laucha, *Mus laucha*, Nob. — Rat septième ou Rat laucha d'Azara, *Essai sur l'hist. nat. des quadrupèdes du Paraguay*, trad. franç., t. 2, p. 102.

Ce petit quadrupède qui, ainsi que les précédens, pourroit peut-être prendre place parmi les campagnols si l'on connoissoit la forme de ses dents molaires, n'a guère que quatre pouces de longueur, et sa queue mince et pelée, n'a qu'un pouce trois quarts. Son museau est assez aigu; son œil est petit et point saillant; ses oreilles sont arrondies et hautes de six lignes; ses joues ne sont pas gonflées comme celles du *rat à grosse tête;* ses moustaches sont fines et blanches; son cou est très-court; ses pieds de devant ont quatre doigts et un rudiment de pouce; ceux de derrière en ont cinq, et sont en dessus couverts d'un poil si court, qu'on pourroit les regarder comme étant pelés, ainsi que ceux de devant. Tout le dessous de l'animal est blanchâtre, et sa partie supérieure est plombée comme dans le rat commun, avec une légère différence de teinte.

Ce rat a été trouvé dans un monceau de paille aux environs de Buénos-Ayres, au Paraguay, par le 25.e degré de latitude méridionale. Dans le pays, le nom de *laucha* ou *lauchita*, signifie *petit rat.*

Vingt-huitième Espèce. — Le Rat de la Floride, *Mus floridanus*, G. Ord. — Nouv. Bull. de la Société philom., décembre 1818.

La description de ce rongeur, adressée à la Société philomathique, offre les traits suivans: « De sept pouces et demi de long, du bout du museau à la racine de la queue, qui a quatre pouces et demi, le corps de ce joli animal est remarquable par la finesse et la douceur des poils qui le recouvrent, et que M. Georges Ord compare à ceux du polatouche. Comme dans ce dernier, on ne voit aucune trace de ces espèces de soies, plus ou moins roides et aplaties, qui existent chez la plupart des espèces de véritables rats; la forme de la tête est aussi assez semblable à celle du polatouche; les yeux sont également très-grands et bruns; les oreilles sont grandes, minces, presque ovales, couvertes de poils si fins qu'elles semblent nues; les moustaches fort longues, paroissent blanches, dans leur partie antérieure, et noires dans la postérieure; les membres de devant sont terminés par des pieds blancs, pourvus de quatre doigts et d'un petit pouce onguiculé; les pieds postérieurs ont cinq doigts; tous les on-

gles sont blancs et couverts à leur base de longs poils blancs; la queue, qui est également blanche en dessous et brune en dessus, est couverte d'écailles si petites et si bien cachées par les poils, qu'elles sont à peine visibles. Le corps et la tête sont couverts en dessus d'une bourre extrêmement fine, couleur de plomb, entremêlée de poils jaunâtres et noirs; ceux-ci sont plus nombreux sur la ligne dorsale et sur le sommet de la tête, mais partout ils recouvrent la bourre. Sur les côtés, la couleur jaune prédomine; les bords de l'abdomen et de la poitrine sont de couleur de buffle, et toutes les parties inférieures d'un beau blanc, teinté de couleur de crème.

L'individu observé étoit mâle; il a été trouvé dans la partie est de la Floride, dans un ancien grenier d'une plantation ruinée et déserte. Lorsqu'il fut éveillé, selon M. Ord, il courut à une courte distance, revint ensuite assez près de lui pour qu'il lui fût possible de le toucher avec son fusil, avant qu'il se retirât: son air étoit doux, et par conséquent très-différent de celui du rat commun, qui est au contraire à la fois méfiant et hardi.

M. de Blainville, rédacteur du nouveau bulletin pour la partie zoologique, observe que d'après cette courte description et l'excellente figure que M. Ord y a jointe, quoique ce naturaliste n'ait malheureusement rien dit du système dentaire de cet animal, et encore moins de son squelette, il est fort probable, d'après la nature du poil extrêmement fin et doux, la forme de sa tête, la physionomie générale, les couleurs et leur disproportion, et enfin l'absence presque totale d'écailles sur la queue qui est entièrement couverte de poils, et même les mœurs et les habitudes, que ce n'est pas un vrai rat, mais sans doute un loir. Pour assurer, ajoute-t-il, si c'est une espèce de ce genre, il faudra savoir si l'humérus est percé d'un trou à son condyle interne, si le cœcum manque, et enfin si le nombre, la forme et la proportion des dents molaires sont comme dans les *loirs*.

En attendant cette décision, nous avons pensé qu'il falloit placer cet animal dans le genre des *rats*, ainsi que l'a proposé le naturaliste qui le premier l'a fait connoître. Toutefois nous ne doutons pas qu'il ne constitue une espèce nouvelle.

Vingt-neuvième Espèce. — Le Rat aux pieds blancs, *Mus leucopus*, nob. — *Musculus leucopus* (*white-feet-mouse*), C. S. Rafinesque Smaltz, *Découvertes faites en histoire naturelle, dans un voyage aux régions occidentales des États Unis.* Extr. du journal *The american monthly magazine and critical Review*, n.° VI, tom. III, pag. 44, octobre 1818 (New-York).

Parmi les quinze espèces de *rats* sauvages observés par M. Rafinesque dans les états de l'ouest, il en a trouvé dix nouvelles, dont deux appartiennent au genre des *rats* proprement dits. La première est celle de son *rat aux pieds blancs*. Elle a cinq pouces (anglais) de longueur; son corps est d'un fauve brunâtre en dessus, et blanc en dessous; sa tête est fauve, ses oreilles sont grandes; sa queue, aussi longue que le corps, est d'un brun pâle en dessus et grise en dessous; ses quatre pattes sont blanches.

Trentième Espèce.—Le RAT NOIRATRE, *Mus nigricans*, Nob. — *Musculus nigricans* (*Blackish-rat*), Rafinesque Smaltz, *Découvertes faites en hist. nat. dans un voyage aux rég. occid. de l'Amér. Americ. monthly and critical review*, oct. 1818, pag 445.

Cet animal, le second du vrai genre des *rats*, observé par M Rafinesque a six pouces (anglais) environ, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, et celle-ci est plus longue que le corps. Le poil est partout noirâtre, si ce n'est sous le ventre où il est gris; la queue est noire.

Il vit dans les bois, où il se nourrit de graines et de noisettes. On le désigne communément par les noms de *Black-rat* (rat noir), ou de *Wood-rat* (rat des bois).

SECONDE DIVISION, RATS ÉPINEUX,

De l'ancien continent.

Trente-unième Espèce. — Le RAT ÉPINEUX DE MALACA, *Mus fasciculatus*, Nob. — Le PORC-ÉPIC DE MALACA, Buff. Suppl., tom. 7, p. 303, pl. 77. —*Hystrix fasciculata*, Shaw, Gen. Zool., 2 vol., 1.re partie, page 11.

C'est d'après l'opinion de M. de Blainville, que nous plaçons dans ce genre l'animal décrit par Buffon sous le nom de *porc-épic*, parce qu'il diffère en effet des *porc-épics* par la forme générale de son corps, par le prolongement de son museau, par la grandeur de sa queue qui est arrondie, nue jusque vers sa pointe, écailleuse, et en cela semblable à celle du rat. Cette queue, dit Buffon, est terminée par un bouquet de poils longs et plats, ou plutôt de lanières blanches, semblables à des rognures de parchemin; elle peut avoir le tiers de la longueur du corps qui a quinze à seize pouces. Cet animal est plus petit que le porc-épic d'Europe; sa tête est plus allongée, et son museau, revêtu d'une peau noire, porte des moustaches de cinq à six pouces de longueur; l'œil est noir et petit; les oreilles sont lisses; il y a quatre doigts réunis par une membrane aux pieds de devant, et il n'y a qu'un tubercule en place du cinquième; les pieds de derrière en ont cinq réunis par une membrane plus petite que celle

des pieds antérieurs; les jambes sont couvertes de poils noirâtres; tout le dessous du corps est blanc; les flancs et les régions supérieures sont hérissés de piquans moins larges que ceux du porc-épic d'Italie, mais d'une forme toute particulière, étant un peu aplatis et sillonnés sur leur longueur d'une raie ou gouttiere; ces piquans sont blancs à la pointe, noirs dans leur milieu, et plusieurs sont noirs en dessus et blancs en dessous: de ce mélange résulte un reflet ou un jeu de traits blancs et noirâtres sur tout le corps de cet animal.

Plusieurs individus de cette espèce ont été amenés à Paris. Celui qui a fourni à Buffon la description que nous venons de rapporter, étoit farouche lorsqu'on l'approchoit; il trépignoit des pieds et venoit en s'enflant présenter ses piquans, qu'il hérissoit et secouoit. Il dormoit beaucoup le jour et n'étoit bien éveillé que le soir. Il mangeoit assis, en tenant entre ses pattes les fruits qu'il peloit avec ses dents incisives; les fruits à noyau, et surtout l'abricot, lui plaisoient plus que les fruits à pépins, tels que la poire, la pomme, etc.; il mangeoit aussi du melon, et ne buvoit jamais.

Cette espèce se trouve dans l'Inde, au-delà du Gange, à Malaca.

Trente-deuxième Espèce. — Le Rat macroure, *Mus macrourus*, Nob. — Le Porc-épic singulier des Indes Orientales ou le Porc-épic sauvage, *porcus aculeatus sylvestris*, Séba, Thes., 1, p. 84, pl. 52. —*Hystrix macroura*, Linn., Gmel. —*Hystrix orientalis*, Brisson, Quadr., p. 131. — *The rice-tailed porcupine*; *long-tailed porcupine*, Penn. —*Iridescent porcupine*, Shaw, Gen. Zool., vol. 11, part. 1, p. 9, pl. 124.

Ce rongeur a les plus grands rapports avec le précédent, mais cependant il est facile de saisir les différences qui existent entre eux. Sa tête est plus forte et moins allongée que celle du rat épineux de Malaca; ses piquans, moins longs et plus serrés que ceux de cet animal, sont arrondis au lieu d'être plats; sa queue a la moitié de la longueur du corps, au lieu de n'en avoir que le tiers; enfin, cette même queue présente un caractère distinctif très-apparent, dans les piquans qu'elle porte en touffe à son extrémité, lesquels sont formés de plusieurs renflemens qui ressemblent à autant de grains de ris, tandis que dans le rat de Malaca, ce sont de simples lanières plates comme des découpures de parchemin.

Buffon a voulu voir dans cet animal (qu'il connoissoit seulement par la figure et la description qu'en a données Séba) l'espèce de *porc-épic* de l'Amérique septentrionale qu'il a appelé *urson*. D'autres naturalistes, frappés des rapports généraux de taille, de formes générales et de patrie, qui exis-

tent entre cette espèce et la précédente, ont voulu les réunir en une seule; quant à nous, nous sommes assurés que l'espèce de Séba a été fidèlement représentée et assez exactement décrite par cet auteur, et qu'elle habite bien réellement dans l'Inde. La preuve que nous en avons, consiste dans un dessin que M. de Blainville a vu à Londres dans un recueil de figures d'animaux indiens, et dont il a bien voulu nous communiquer une copie : ce dessin ne diffère presque en rien de celui de Séba, si ce n'est dans la pose de l'animal; tous les caractères sont les mêmes, et notamment celui que présentent les piquans du flocon qui termine la queue.

D'un autre côté, la description du *porc-épic de Malaca*, de Buffon, est si précise, elle s'accorde tellement avec la figure qui l'accompagne, que nous n'avons aucun motif pour douter de son exactitude : d'où il résulte pour nous que les deux espèces existent bien réellement.

La forme de la tête et la grosseur du museau de l'animal qui nous occupe maintenant, indiquent une analogie plus marquée de cet animal avec les porc-épics, que celle qu'on voudroit trouver entre ceux-ci et l'espèce précédente. La forme des dents molaires, lorsqu'elle sera connue, décidera la question.

Séba dit que les piquans du rat macroure (son porc épic oriental) sont aiguisés et pointus comme une aiguille; que sa lèvre supérieure est fendue comme celle des lièvres; que les poils de ses moustaches sont très-longs et très-pointus; que ses yeux sont grands et brillans; que ses oreilles, petites et rondes, sont nues intérieurement; que les ongles de ses doigts sont forts et aigus; que ses pieds de derrière ont de forts talons; que sa queue, d'une grande longueur, diminue insensiblement de grosseur; qu'elle est hérissée de poils piquans, et qu'elle finit par un épi d'une façon toute particulière, puisque ses poils paroissent composés de nœuds qui sont arrangés à la suite les uns des autres, à peu près comme les grains de ris dans leurs capsules, chacun d'eux n'étant pas de la même grosseur, etc. Il ajoute que, joints ensemble, ces poils de l'extrémité de la queue forment un faisceau transparent qui jette un éclat que l'on peut nommer argentin.

Il paroît que Bontius a parlé de cette espèce dans un ouvrage latin ayant pour titre, *de la Médecine des Indiens* (Rotterdam, 1647), et sans doute à cause des bézoards ou calculs qu'on trouve dans sa vésicule du fiel, et qui étoient autrefois estimés à cause des propriétés médicinales qu'on leur attribuoit. Ces pierres portoient le nom de *piedra di puerco*.

Trente-troisième Espèce. — Le Rat perchal, *Mus perchal*, Gmel. — Shaw, Gen. Zool., vol. 11, part. 1, p. 55. — Le Rat perchal, Buffon, Hist. nat. des Quadr., suppl., t. 7, pag. 276, pl. 69. — *Echimys perchal*, Geoffr.

Ce rat épineux a quinze pouces de longueur, sur laquelle la tête en prend presque trois; la queue n'en a que neuf en tout. Il a été rapporté de Pondichéry par Sonnerat, et le Muséum conserve encore l'individu qui y a été déposé par ce célèbre voyageur naturaliste.

Ses oreilles sont nues, sans poil, de la forme et de la couleur de celles de tous les autres rats. Ses jambes sont courtes, et ses pieds de derrière très-grands, en comparaison de ceux de devant, qui n'ont que dix lignes du poignet à l'extrémité des ongles. Sa queue, qui est semblable en tout à celle de nos rats, est moins longue à proportion. Le poil est de couleur d'un brun musc foncé sur la partie supérieure de la tête, du cou, des épaules, du dos, jusqu'à la croupe, et sur la partie supérieure des flancs; le reste du corps a une couleur grise, plus claire sous le ventre et le cou. Les moustaches sont noires et longues de deux pouces six lignes; la queue est écailleuse, comme par anneaux; sa couleur est d'un brun grisâtre; les poils, sur le corps, ont de longueur, onze lignes, et sur la croupe, deux pouces; ils sont gris à leur racine et bruns dans leur longueur, jusqu'à l'extrémité; ils sont mélangés d'autres poils gris en plus grande quantité sous le ventre et les flancs.

« Ce rat est très-commun dans l'Inde, et l'espèce en est très-nombreuse; il habite dans les maisons de Pondichéry, comme le rat ordinaire dans les nôtres, et les habitans de cette ville le trouvent bon à manger. » (Buff. loc. cit.)

M. Leschenault, qui voyage maintenant dans l'Inde, pour le Muséum d'histoire naturelle de Paris, a envoyé récemment à cet établissement quelques rats de Pondichéry, conservés dans la liqueur. N'ayant pas examiné de près ces rats, nous ne saurions dire s'ils appartiennent à l'espèce du rat perchal. Ils nous ont paru beaucoup plus petits, puisque leur taille n'égale pas celle du rat commun d'Europe. Leur forme est allongée, et leurs couleurs sont celles du surmulot.

Trente-quatrième Espèce. — Le Rat du Caire, *Mus cahirinus*, Geoffr. S.t-Hilaire; — Echimys d'Egypte, ejusd., *Grand ouvrage sur l'Egypte*, partie d'hist. nat., pl. 5, fig. 2.

Il est un peu plus petit que le rat d'Alexandrie, c'est-à-dire de grandeur moyenne entre le rat commun et la souris. Par ses formes et ses couleurs, il ressemble assez au rat, mais il a la queue un peu moins longue que celle de cet animal.

Sa tête est assez courte; son museau effilé; ses oreilles sont brunes, presque nues; tout le dos est couvert de poils roides presque épineux, d'un gris cendré assez foncé; les côtés sont seulement d'une teinte plus claire et d'un aspect plus doux; le ventre est, ainsi que la gorge, le dessous du cou et la mâchoire inférieure, d'un gris blanchâtre qui se fond avec la couleur grise des flancs. La queue, de la longueur du corps, est grisâtre, écailleuse et parsemée de poils gris; les pieds sont d'un blanc sale, les moustaches sont brunes.

Ce rat a été rapporté d'Egypte par M. le professeur Geoffroy-Saint-Hilaire. (DESM.)

RAT. Nom d'une coquille du genre CONE, *Conus rattus*. (DESM.)

RAT. *V.* au mot URANOSCOPE. (B.)

RAT D'AFRIQUE. Séba donne ce nom au DIDELPHE GAYOPOLLIN. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT AGOUTI (*Mus aguti*) des premières éditions du *Syst. naturæ* de Linnæus. C'est l'AGOUTI. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT A AILES. Traduction du nom grec *pteromys*, donné par les nomenclateurs au genre qui renferme les *écureuils volans* ou POLATOUCHES. *V.* ce dernier mot. (DESM.)

RAT D'ALEXANDRIE. *Voyez* l'article RAT, page 47. (DESM.)

RAT ALLIAIRE, *Mus alliarius*, Pallas. *V.* l'article CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT DES ALPES (*Mus alpinus*) ou RAT DE MONTAGNE (*Mus montanus*). La plupart des auteurs anciens donnent ce nom à la MARMOTTE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT ou LAPIN D'AMÉRIQUE ET DE GUINÉE: Rai nomme ainsi le COBAYE COCHON-D'INDE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT ANGOUYA de D'azara, *Mus angouya*. *V.* l'art. RAT, page 42. (DESM.)

RAT AQUATIQUE. *Voyez* CAMPAGNOL RAT D'EAU. (DESM.)

RAT-ARAIGNÉE. Traduction du mot composé latin *Musaraneus*, qui désigne la MUSARAIGNE. *Voyez* ce mot. (DESM.)

RAT D'ASTRACAN, *Mus astrachanensis*. *V.* l'art. CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT BARABA. *V.* HAMSTER OROZO. (DESM.)

RAT BARABENSKOI ou RAT OROZO. *V.* l'article HAMSTER. (DESM.)

RAT DE BARBARIE, *Mus barbarus*. Espèce du genre RAT. *V.* page 59. (DESM.)

RAT-BERNARD. En Berri, le GRIMPEREAU est connu sous cette dénomination vulgaire. (S.)

RAT BETULIN, *Mus betulinus*. *V.* RAT-SUBTIL, page 57. (DESM.)

RAT BIPÈDE, *Musbipes*. Les anciens naturalistes donnoient ce nom aux quadrupèdes du genre des GERBOISES. *V.* ce mot et l'article GERBILLE. (DESM.)

RAT BLANC. *Voyez* l'article LOIR, espèce du *lérot*. (DESM.)

RAT BLANC DE CEYLAN. Nom donné par Brisson, mais sans fondement, au PILORIS, puisque cet animal, d'ailleurs peu connu, est indiqué comme se trouvant dans les Antilles. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT BLANC (PETIT) DE SUÈDE. C'est la SOURIS à pelage blanc. *V.* l'histoire de la souris, à l'article RAT. (DESM.)

RAT BLANC DE VIRGINIE de Klein et de Brisson. Erxleben pense que ce pourroit bien être le RAT D'EAU. (DESM.)

RAT DE BLÉ. L'un des noms vulgaires du HAMSTER D'EUROPE. (DESM.)

RAT DES BOIS. C'est le MULOT. *V.* l'article RAT, page 51. (DESM.)

RAT DES BOIS. *V.* l'histoire de l'AKOUCHI, à l'article AGOUTI. (DESM.)

RAT DES BOIS D'AMERIQUE. Charlevoix appelle de ce nom le *manicou*, espèce de DIDELPHE (*V.* DIDELPHE A OREILLES BICOLORES). En général, il est donné à presque tous les animaux de ce genre. (DESM.)

RAT DES BOIS DU BRESIL. C'est le DIDELPHE QUATRE-ŒIL. (DESM.)

RAT-A-BOURSE. Traduction du mot composé grec *phascolomys*, employé par M. le professeur Geoffroy-Saint-Hilaire pour désigner un genre de mammifères marsupiaux de la Nouvelle-Hollande. *V.* PHASCOLOME. (DESM.)

RAT A BOURSES, *Mus bursarius*, Shaw. Quadrupède de l'Amérique du Nord, encore peu connu, et que nous avons placé dans le genre HAMSTER. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT DU BRESIL. Espèce du genre RAT. *V.* page 63. (DESM.)

RAT DU BRESIL. Linnæus donne ce nom au COBAYE COCHON-D'INDE, dans son *Musæum Adolphi Frederici regis*. (DESM.)

RAT (GRAND) DU BRESIL. Rai donne ce nom au PACA. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT-BUFOU. L'un des anciens noms français du LOIR. (DESM.)

RAT DES BUISSONS ou RAT SITNIC. *V.* l'article RAT, page 57. (DESM.)

RAT DU CAIRE ou DU KAIRE, *Mus Cahirrinus*, Geoff. Espèce de RAT. *V.* page 70. (DESM.)

RAT CAMPAGNOL ou CAMPAGNOL DES BOIS. *V.* CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT CAMPAGNOL ALBICAUDE, *Lemnus albi u-datus*. *V.* CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT CAMPAGNOL A BANDES BLANCHES, *Lemnus albo-vittatus* (*White striped Lemming*). M. Rafinesque annonce cette espèce dans l'*American Monthly and critical review* (oct. 1818). Il l'a trouvée dans les États-Unis de l'Ouest, où elle porte le nom de *Nursing-Mouse*. C'est un animal long de quatre pouces, dont la queue tronquée a huit lignes, et dont le corps fauve, en dessus, a cinq raies longitudinales blanches, celle du milieu s'étendant jusqu'au bout du museau. Ce campagnol se nourrit de blé, de graines, etc. La femelle porte ses petits sur son dos. (DESM.)

RAT CAMPAGNOL FAUVE. *Lemnus fulvus*. *V.* CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT CAMPAGNOL DU NIL. *Lemnus niloticus*. *V.* CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT CAMPAGNOL DE PENSYLVANIE, ou *souris de prairie*. Ce petit animal, décrit et figuré dans l'*american ornithology* de Wilson, tome 6, pl. 50, fig. 3, est long de quatre pouces, depuis le bout du nez jusqu'à la base de la queue. Cette dernière partie n'a que neuf lignes seulement. Sa couleur est d'un fauve brunâtre en dessus, et d'un blanc grisâtre en dessous; ses yeux sont très-petits, ses oreilles courtes et rondes. Il se nourrit de racines bulbeuses, d'ail, etc. Il nuit aux plantations qui sont sur le bord des rivières, en faisant des trous dans les digues. (DESM.)

RAT CAMPAGNOL DES PRES. *V.* CAMPAGNOL ÉCONOME. (DESM.)

RAT CAMPAGNOL TALPOÏDE, *Lemnus talpoïdes* (*mole lemming*). M. Rafinesque vient de publier sous ce nom la phrase caractéristique d'un petit rongeur qu'il a observé dans l'Amérique septentrionale, et qui est connu sous les dénominations de *ground-mice* ou *snow-mice*, c'est-à-dire, *souris de terre* ou *de neige*. Sa longueur totale est de quatre pouces, et sa queue n'a que huit lignes seulement. Son corps est d'un gris foncé en dessus; son ventre est blanchâtre; ses oreilles sont petites. Il se terre comme la taupe. En hiver, il se creuse un terrier entre la neige et le sol. Sa

nourriture consiste en racines (*American monthly and critical review*. Oct. 1818). (DESM.)

RAT CARACO ou CHARACO. *V.* l'article RAT, page 45. (DESM.)

RAT DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* BATHYERGUS. (DESM.)

RAT DES CHAMPS de Slabber. *V.* MARMOTTE DE CIRCASSIE. (DESM.)

RAT DES CHAMPS (GRAND). C'est le mulot, espèce du genre RAT. *V.* page 51. (DESM.)

RAT DES CHAMPS (PETIT). C'est le CAMPAGNOL VULGAIRE. (DESM.)

RAT CHARACO. *V.* RAT CARACO. (DESM.)

RAT CHEROSO. *V.* RAT DE SENTEUR. (DESM.)

RAT CHIEN. Traduction du nom de *cynomys*, donné par M. Rafinesque à un genre de rats du nord de l'Amérique, dont il annonce deux espèces sous les noms de *cynomys socialis* et de *cynomys grisea*. (DESM.)

RAT A COLLIER, *Mus torquatus*. Espèce de CAMPAGNOL. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT COMPAGNON, *Mus socialis*, Pallas. Espèce du genre CAMPAGNOL. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT A COURTE QUEUE, *Mus micruros*. Espèce de quadrupède que nous avons placé provisoirement dans le genre RAT. *V.* page 61. (DESM.)

RAT A COURTE QUEUE. *V.* RATTE-COUETTE. (S.)

RAT COYPU ou QUOUYA. Quadrupède américain du genre HYDROMYS. (DESM.)

RAT CRICET (*Mus cricetus*, Linn.). C'est le HAMSTER. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT CRICET, ou RAT-TAUPE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* BATHYERGUS CRICET. (DESM.)

RAT DOMESTIQUE. *V.* RAT (espèce commune), page 48. (DESM.)

RAT DOMESTIQUE MOYEN. C'est le MULOT. *V.* page 51 de l'article RAT. (DESM.)

RAT (PETIT) DOMESTIQUE. C'est la SOURIS. *V.* page 52 de l'article RAT. (DESM.)

RAT DOR ou RAT DORT. *V.* LOIR MUSCARDIN. (DESM.)

RAT DORÉ ou ROUX, *Mus rutilus*, L. *V.* CAMPAGNOL DORÉ. (DESM.)

RAT DORT. En Bourgogne, c'est le MUSCARDIN, espèce de LOIR. (DESM.)

RAT DRYADE. *V.* LOIR DRYADE. (DESM.)

RAT D'EAU, *Mus amphibius*, L. *V.* CAMPAGNOL RAT D'EAU. (DESM.)

RAT D'EAU. Muller donne ce nom (*wassermaus*) à la *Taupe de Virginie* (Voy. TAUPE.). C'est aussi, selon Clusius, Aldrovande, Jonston et autres naturalistes, le DESMAN. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT D'EAU BLANC DU CANADA. Ce n'est, au rapport des auteurs, qu'une simple variété du campagnol *rat d'eau d'Europe*. Il n'est brun que sur le dos; le reste du corps est blanc et fauve en quelques endroits; la tête et le museau même sont blancs, aussi bien que l'extrémité de la queue. Le poil paroît plus doux et plus lustré que celui de notre rat d'eau; mais, au reste, tout est semblable dans ces animaux. (*Dict. encycl. des Quadrupèdes.*) (DESM.)

RAT ÉCONOME ou FÉGOULE *V.* l'article CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT D'ÉGYPTE ou RAT D'INDE. C'est la MANGOUSTE; c'est aussi le *gerbo*. Voyez GERBOISE. (DESM.)

RAT ÉMIGRANT. *V.* CAMPAGNOL LEMMING et RAT VOYAGEUR. (DESM.)

RAT ÉPINEUX. *V.* l'article ECHIMYS et l'article RAT, seconde division, page 67. (DESM.)

RAT FAUVE DE SIBÉRIE, *Mus minutus*. Espèce du genre RAT. *V.* page 60. (DESM.)

RAT FÉGOULE. *V.* CAMPAGNOL ÉCONOME. (DESM.)

RAT FLÈCHE, *Mus sagitta*. C'est la GERBOISE ALAGTAGA. (DESM.)

RAT DES FLEUVES. *V.* MYOPOTAME. (DESM.)

RAT DE FORET. C'est le mulot, espèce de RAT. *V.* ce mot page 51. (DESM.)

RAT FOSSILE. *V.* CAMPAGNOLS FOSSILES. (DESM.)

RAT (GRAND) ou GRANDE SOURIS D'AMERIQUE. Séba, Klein et Haller, nomment ainsi le PHALANGER, qui n'est pas un rat, et qui ne se trouve pas en Amérique. *V.* PHALANGER. (DESM.)

RAT DE GRAVIER. Miller a décrit sous cette dénomination, un rat qu'il a découvert dans l'île de Laland. On en trouve la figure dans Schreber, tab. 190, B, *mus glareolus*. Il paroît que c'est le CAMPAGNOL ÉCONOME. *V.* ce mot. (S.)

RAT GREGARI, *Mus gregalis*. Mammifère du genre CAMPAGNOL. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT A GROSSE TETE, *Mus cephalotes*. Voyez l'article RAT, page 62. (DESM.)

RAT GUANQUE ou GUANGUE, *Mus cyanus*, Molina, *Hist. du Chili*; Linn., Gmel., *Syst. nat.* Rongeur, qui, d'après ses caractères connus, ne peut être rapporté à aucun genre avec certitude. *V.* GUANGUE. (DESM.)

RAT DE LA GUYANE. Bancroft, dans ses *Essay on the*

Natural History of Guyana, donne ce nom au DIDELPHE A QUEUE COURTE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT DE LA GUYANE. Cet animal, dont l'existence a été signalée par M. Geoffroy, appartient au genre ECHIMYS. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT HAGRI ou RAT VOYAGEUR, *Mus acredula*, Pallas. Espèce du genre HAMSTER. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT HAMSTER. *V.* HAMSTER. (DESM.)

RAT HAMSTER A BANDES (*Brindled stamiter*), *Cricetus fasciatus*. M. Rafinesque, *The americ. monthly magazine and critical review*, oct. 1818, annonce sous ce nom un hamster des états de l'ouest de l'Amérique septentrionale, qui a le corps fauve, varié de noir sur le dos; le ventre blanc; les pattes et la queue annelées de noir, cette dernière partie ayant les deux cinquièmes de la longueur totale de l'animal, qui est de huit pouces; les oreilles ovales, oblongues; des abajoues apparentes, en forme de sac à l'extérieur. (DESM.)

RAT DE L'INDE, *Mus indicus*, Geoff. Nouvelle espèce du genre RAT. *V.* cet article, pag. 47. (DESM.)

RAT DES INDES de Jonston. C'est le DIDELPHE CAYOPOLLIN. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT JIRD, *Mus longipes*. C'est la GERBILLE D'EGYPTE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT KANGUROO. *V.* POTOROO. (DESM.)

RAT DE LABRADOR, *Mus hudsonius*. Espèce du genre des CAMPAGNOLS. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT LAINEUX, *Mus laniger*, Gmelin (*Brasilianische kaninchen maus.*). Ce rat paroît être le CHINCHILLA, petit animal à pelage fort doux, que nous avons décrit dans l'article HAMSTER. (DESM.)

RAT LAUCHA. Espèce de RAT (*V.* ce mot, page 65) décrite par d'Azara. (DESM.)

RAT LEROT. C'est une espèce du genre LOIR. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT LIÈVRE, *Mus leporinus*, Linn.; *Cavia leporina*, Erxleb., Gm. Quadrupède de l'ordre des RONGEURS, dont l'existence est plus que problématique, et qui paroît appartenir à un genre voisin de celui des AGOUTIS.

Il est de la grandeur du lièvre; sa tête est petite; ses yeux sont grands, proéminens; ses oreilles nues et arrondies; le corps est roux en dessus, et la poitrine et le ventre sont blancs; la queue est très-courte.

Cet animal est domestique à Java et à Sumatra. Il se nourrit de matières végétales, comme tous les quadrupèdes du même genre.

Plusieurs auteurs le nomment *lapin* ou *cavia de Java*.

Erxleben et Gmelin le regardent comme n'étant peut-être qu'une simple variété de l'agouti, quoiqu'il soit indiqué comme se trouvant aux Indes, tandis que l'agouti est particulier aux contrées méridionales de l'Amérique. (DESM.)

RAT LIÈVRE. On a donné le nom grec de *lagomys* (rat lièvre) au genre qui renferme les PIKAS. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT LIRON. C'est le LOIR en vieux français. *V.* LOIR. (S.)

RAT LOIR. *V.* l'article LOIR. (DESM.)

RAT LOIR ÉPINEUX. *V.* ÉCHIMYS A QUEUE DORÉE. (DESM.)

RAT AUX LONGS PIEDS, *Mus longipes*, Pallas. C'est un quadrupède d'Egypte, qui se rapporte à notre genre GERBILLE (*Voyez* ce mot), dont nous avons décrit six espèces. M. Rafinesque, dans le Journal intitulé : *The american monthly magazine and critical review*, dit en avoir trouvé deux nouvelles dans les Etats de l'ouest de l'Amérique septentrionale.

La première est la GERBILLE AUX YEUX NOIRS, *Gerbillus megalops* (*Big-eye jumping mouse*), qui a le corps long de deux pouces, les jambes postérieures de trois; le pelage gris; les yeux noirs, très-grands; les oreilles très-longues, blanches en dedans; le museau noir; la queue noire, plus longue que le corps, garnie d'une touffe blanche à l'extrémité. Elle est des plaines sablonneuses du Kentucky.

La seconde ou la GERBILLE A QUEUE DE LION, *Gerbillus leonurus* (*lion-tail jumping mouse*), qui a le corps long de trois pouces; les extrémités postérieures également longues de trois pouces; le pelage fauve; les oreilles fort longues, blanches en dedans; la queue noire, aussi longue que le corps, garnie d'une touffe fauve à l'extrémité.

Dans le même Journal (septemb. 1818), M. Rafinesque annonce aussi la découverte d'une autre espèce de gerbille, qu'il ne décrit pas, mais qu'il nomme GERBILLE DES BOIS, *gerbillus sylvaticus*.

Avant d'admettre définitivement ces espèces dans le genre *gerbille*, nous attendrons que M. Rafinesque en ait publié une description plus complète. (DESM.)

RAT DE MADAGASCAR de Buffon. C'est le GALAGO de Madagascar. (DESM.)

RAT A MAIN. Traduction du nom grec composé, *cheiromys*, donné par le professeur Geoffroy à l'AYE-AYE, parce que cet animal joint les caractères des *rongeurs* à ceux des *quadrumanes*. Voyez AYE-AYE. (DESM.)

RAT MAIPOURI de Laborde, paroît être le CABIAI. (DESM.)

RAT MANICOU de Bomare. C'est la MARMOSE, espèce de quadrupède du genre DIDELPHE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT DE MARAIS. *V.* CAMPAGNOL RAT D'EAU DE MARAIS. (DESM.)

RAT ou RAS DE MARÉE. On donne ce nom à un courant rapide et dangereux, ou à un changement dans le courant des eaux de la mer. (DESM.)

RAT MARIN, *Mus marinus*, *Pulvinar marinum*. Fausse dénomination appliquée aux œufs des raies, que l'on a pris pour des productions marines particulières, et même comme une espèce d'animal. L'on croyoit autrefois que ces œufs possédoient des vertus médicinales, et, suivant Forskaël, les Grecs modernes et les Turcs s'en servent encore pour guérir les fièvres intermittentes : quelque temps avant l'accès, ils mettent cette peau sur des charbons ardens, et en font respirer la fumée au malade par la bouche et par le nez. *V.* au mot RAIE. (S.)

RAT MARITIME, *Mus maritimus*. Voyez BATHYERGUS DES DUNES. (DESM.)

RAT MAULIN, *Mus maulinus*. Quadrupède du Chili, décrit par Molina, et qui paroît appartenir au genre des MARMOTTES. *V.* MAULIN. (DESM.)

RAT DE MER. Quelques pêcheurs appellent ainsi la TORTUE LUTH. (B.)

RAT DE MER. L'URANOSCOPE a quelquefois reçu ce nom. (DESM.)

RAT MIGRATEUR. *V.* HAMSTER HAGRI et CAMPAGNOL LEMMING. (DESM.)

RAT MONAX. *V.* MARMOTTE DU CANADA. (DESM.)

RAT DE MONTAGNE. On a donné ce nom au gerbo, espèce de GERBOISE. (DESM.)

RAT DE MONTAGNE (*Mus montanus*). C'est la MARMOTTE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT MULOT ou MULOT. *V.* l'article RAT, page 51. (DESM.)

RAT MUSCARDIN ou MUSCARDIN. *V.* l'article LOIR. (DESM.)

RAT MUSQUÉ, des *Mémoires de l'Académie des sciences*. C'est l'ONDATRA. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT MUSQUÉ DES ANTILLES. *V.* PILORI. (S.)

RAT MUSQUÉ DE CANADA. *V.* ONDATRA. (S.)

RAT MUSQUÉ DE MOSCOVIE. C'est le DESMAN. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT NAIN, *Mus soricinus*, Pallas. Quadrupède du genre des RATS. *V.* page 60. (DESM.)

RAT NAIN DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *Mus pumilio*, Sparmann. *V.* l'article RAT, page 60. (DESM.)

RAT DU NORD. C'est le SOUSLIK, espèce de quadru-

pède rongeur du genre des MARMOTTES. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT DE NORWÈGE. Ce nom est ordinairement donné au CAMPAGNOL LEMMING. Le SURMULOT l'a reçu aussi quelquefois. (DESM.)

RAT DE L'OBE ou DE L'OBY. *V.* CAMPAGNOL OROZO. (DESM.)

RAT OPOSSUM, de Pennant. C'est la *Marmose*, espèce du genre DIDELPHE. (DESM.)

RAT OREILLARD. *V.* l'article RAT, pag. 64. (DESM.)

RAT ORIENTAL. *V.* RAT STRIÉ, pag. 59. (DESM.)

RAT OROZO ou BARABENSKOI, *Mus furunculus*. *V.* HAMSTER. (DESM.)

RAT PACA (*Mus paca*, des premières éditions du *Systema naturæ*, de Linnæus). C'est un quadrupède rongeur qui forme un genre particulier. *V.* PACA. (DESM.)

RAT DES PALÉTUVIERS. C'est une espèce de DIDELPHE, le Crabier. (DESM.)

RAT PALMISTE. On a donné ce nom à l'ÉCUREUIL PALMISTE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT PENNADE. Ce sont les CHAUVE-SOURIS. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT PERCHAL. *V.* l'article RAT, pag. 70. (DESM.)

RAT DE PHARAON. Au temps de Belon, l'on appeloit ainsi en Egypte la MANGOUSTE. Aujourd'hui cette dénomination n'y est plus connue. (S.)

RAT PHÉ, *Mus phœus*, Pallas. *V.* HAMSTER PHÉ. (DESM.)

RAT AUX PIEDS BLANCS, *Musculus leucopus*. Rafinesque, dans le journal intitulé : *The American monthly and critical review*, octobre 1818, indique, sous ce nom, une nouvelle espèce de RAT, qu'il décrit vaguement *V.* p. 66. (DESM.)

RAT PILORIS, *Mus pilorides*, Linn., Pallas. Quadrupède des Antilles, jusqu'à présent peu connu. *V.* PILORIS. (DESM.)

RAT DE PONT. Gesner nomme ainsi l'ÉCUREUIL GRIS d'Europe, qui n'est qu'une variété de l'ÉCUREUIL COMMUN. Le même auteur donne aussi ce nom au POLATOUCHE. (DESM.)

RAT PORTE-MUSC. Brisson donne ce nom au DESMAN. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT POUC. *V.* l'espèce du *Surmulot*, dans l'article RAT, page 45. (DESM.)

RAT POURCEAU (*Mus porcellus*). Linnæus, dans les premières éditions de son *Systema naturæ*, donne ce nom au COCHON D'INDE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT DES PRAIRIES (*Mus in pascuis degens*). Traduction du nom de MYNOMES, donné par M. Rafinesque à un genre de rats de l'Amérique septentrionale, qu'il ne décrit

pas, et dont il n'annonce qu'une seule espèce sous la dénomination de *Mynomes pratensis*. (DESM.)

RAT PUANT. Les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent cette dénomination à l'ONDATRA. *V.* ce mot. (S.)

RAT QUEUE COURTE. *V.* RAT A COURTE QUEUE. (DESM.)

RAT A QUEUE POILUE, *Mus lagurus*, Pallas. Quadrupède du genre CAMPAGNOL, fort voisin du LEMMING. (DESM.)

RAT ROUX ou RAT DORÉ. *V.* CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT ROUX DU PARAGUAY. Espèce de RAT. *V.* pag. 63. (DESM.)

RAT SABLÉ, *Mus arenarius*, Pallas. *V.* l'article HAMSTER. (DESM.)

RAT SAUTERELLE. Nom vulgaire que porte le MULOT, dans quelques parties de la France. *V.* l'article RAT, pag. 51. (DESM.)

RAT SAUTEUR D'ÉGYPTE. C'est le GERBO. *V.* l'article GERBOISE. (DESM.)

RAT SAUTEUR DU CANADA. *V.* l'article GERBILLE. (DESM.)

RAT SAUVAGE, de Dumont. C'est le DIDELPHE QUATRE-ŒIL. (DESM.)

RAT SAXIN, *Mus saxatilis*, Pallas. Espèce de rongeur qui appartient au genre CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT SCHERMAUS. *V.* l'article du CAMPAGNOL RAT D'EAU. (DESM.)

RAT DE SCYTHIE (*Mus scythicus*). Gesner donne ce nom au POLATOUCHE. (DESM.)

RAT DE SENTEUR. Bomare dit qu'à l'Île-de-France on a donné ce nom à un *rat* venu de l'Inde depuis quelques années, et que les Portugais nomment *cheroso :* cette espèce de rat a une odeur de musc des plus fortes, qui se répand aux environs des lieux qu'elle habite; l'on croît que lorsqu'il passe dans les endroits où il y a du vin, il le fait aigrir; quand il entre dans une chambre, on le sent aussitôt, et on l'entend crier : *kric, kric, kric.* Ce rat est extrêmement petit, et à peu près de la figure du *furet;* sa morsure est, dit-on, venimeuse. Quelques-uns prétendent, mais sans fondement, que ce rat doit en partie son odeur à la racine du *bassombe* ou *acorus verus*, dont il se nourrit surtout pendant l'hiver. Nous ne pouvons dire quel est le quadrupède auquel on a attribué tous ces contes populaires; nous ne saurions aussi nous représenter un rat qui soit à peu près de la figure d'un *furet;* car, certes les rapports entre ces deux animaux ne sont pas nombreux. (DESM.)

RAT SIKISTAN. *V.* RAT SUBTIL, page 57. (DESM.)

RAT SITNIC, *Mus agrarius.* Espèce du genre RAT. *V.* page 57. (DESM.)

RAT SOCIAL ou RAT COMPAGNON. *V.* l'article CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT SONGAR, *Mus songarus.* Espèce de HAMSTER. (DESM.)

RAT SOURIS ou la SOURIS. *V.* l'article RAT, page 52. (DESM.)

RAT D'EAU DE STRASBOURG ou SCHERMAUS. *V.* CAMPAGNOL RAT. (DESM.)

RAT STRIÉ, *Mus striatus*, Pallas. Espèce de RAT. *Voyez* page 59. (DESM.)

RAT SUBTIL. Espèce de rongeur du genre RAT. *Voyez* page 57. (DESM.)

RAT DE SURINAM. Nom donné très-improprement au PHALANGER. (DESM.)

RAT SURKERKAN. Espèce de CAMPAGNOL. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT SURMULOT ou SURMULOT. Espèce de quadrupède du genre des RATS proprement dits *V.* p. 54. (DESM.)

RAT A TARSE NOIR. Rongeur décrit par d'Azara, et que nous plaçons dans le genre RAT. *V.* pag. 64. (DESM.)

RAT DE TARTARIE. C'est le POLATOUCHE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT-TAUPE, *Spalax*, Guldenstaedt, Erxleb., Cuv., Illig.; *Glis*, Erxl.; *Talpoïdes*, Lacép.; *Aspalax*, Nob. Genre de mammifères, de l'ordre des rongeurs, placés d'abord parmi les rats, par Pallas et Linnæus.

Ces animaux, destinés à vivre sous terre, comme les taupes, sont remarquables par la forme cylindrique et allongée de leur corps; par la largeur et l'aplatissement de leur tête; par la force de leurs incisives qui sont coupées carrément, tant en haut qu'en bas; par la petitesse, ou même par le manque total d'yeux visibles, et d'oreilles externes; par la brièveté des pattes, le nombre des doigts, qui est de cinq à chaque pied, et par la petitesse de la queue, ou son manque absolu.

Le nom générique de *spalax* a été donné par Guldenstaedt à l'espèce principale de ce genre, le zemni (*mus typhlus*, Linn.), qui est l'*aspalax* ou la taupe des anciens. Depuis, plusieurs autres rongeurs lui ont été réunis, pour former le genre *talpoïdes* de M. Lacépède; genre que nous avons divisé pour isoler de nouveau l'*aspalax*. Ensuite Illiger, en conservant le genre *aspalax*, a formé des diverses autres espèces de *talpoïdes*, ses genres *bathyergus* et *georychus*. M. Cuvier (*Règne*

animal) a admis le premier de ceux-ci, et confondu le second avec les *lemmings*. Quant à nous, dans le courant de cet ouvrage, nous avons à peu près suivi M. Cuvier, à cela près, que nous réunissons avec le *spalax* ou *mus typhlus*, jusqu'à ce qu'on ait de nouvelles observations, le *georychus aspalax* d'Illiger ou *zocor* (*mus aspalax* de Pallas,) qui nous paroît s'en rapprocher le plus possible, par l'ensemble de ses caractères.

La différence principale qui existeroit entre le *zemni* et le *zocor*, et qui tendroit à faire rapprocher ce dernier des campagnols, consisteroit dans la forme de ses dents molaires qui seroient à couronne plate et comme formées de trois tables. Ce caractère, important sans doute, se trouve contrebalancé par tant d'autres encore plus en rapport avec la manière de vivre de ces animaux, que nous nous sommes déterminés, sauf révision, lorsque nous aurons pu examiner le *zocor* en nature, à ne pas le séparer du zemni.

Les rats taupes sont tous les deux de l'ancien continent. Ils creusent la terre à la manière des taupes, mais dans un but différent. Ils cherchent les racines et les graines, et non les vers de terre et les insectes, comme ces dernières.

M. Rafinesque, dans le journal américain intitulé: *The american monthly magazine, and critical review*, oct. 1818, annonce la découverte d'un petit quadrupède, trouvé par lui dans les Etats de l'Ouest, et qu'il nomme *spalax trivittata* (*Three striped mole*). Les caractères essentiels de cet animal n'étant point indiqués, nous ne savons positivement à quel genre le rapporter; mais ce qui nous porteroit à penser que ce n'est pas un vrai *spalax*, c'est qu'il a des oreilles petites et pointues. Du reste, il est long de sept pouces; son corps, fauve et marqué de trois grandes raies brunes en dessus, est blanc en dessous; il n'a point de queue.

On le trouve dans les bois, auprès des ruisseaux.

Première Espèce.— Le Rat-Taupe aveugle ou Zemni, ou Slepez; *Mus typhlus*, Linn.—Pallas, *Glires*, tab. VIII. —*Spalax microphthalmus*, Guldenst. — Lepechin, *Voyages*, tom. 1, p. 238. — *Spalax major*, Erxleb. — Schreber, tab. 206. — — *Spalax* ou *Aspalax* des Grecs. *V.* planche P. 5 de ce Dictionnaire.

Ce singulier quadrupède parvient à environ huit pouces de longueur, et son corps, de forme cylindrique, a près de deux pouces de diamètre. Sa tête est grosse, presque pyramidale, plus étroite en devant, et terminée par un museau cartilagineux, dur et très-fort; de chaque côté de la tête, on remarque une ligne saillante qui s'étend des narines au méat auditif. Les narines sont arrondies, étroites; l'ouverture de

Digitized by Google

1. Rat-Taupe Zemni. 2. Raton laveur. 3. Renne (Cerf).

Digitized by Google

Digitized by Google

la bouche est petite, plus étendue en hauteur qu'en largeur. Les dents incisives sont très-tranchantes et très-fortes; leur couleur est le jaune orangé; les inférieures sont deux fois plus longues que les supérieures; les molaires sont au nombre de six à chaque mâchoire, trois de chaque côté; elles sont tronquées, presque cylindriques, petites, et à peine saillantes au-dehors des gencives. La lèvre inférieure est beaucoup plus courte que la supérieure, et ne recouvre point les dents; la langue est charnue, épaisse, plate, obtuse, lisse; les yeux sont très-petits et cachés sous la peau. « Aristote, dit Olivier (*Bulletin de la Société philom.*, n.° 38), avoit très-bien observé qu'on ne voit extérieurement aucune trace des yeux: si on enlève la peau de la tête, on aperçoit une expansion tendineuse qui s'étend sur les orbites (et qui forme à l'extérieur la ligne saillante dont nous avons parlé plus haut); on trouve immédiatement au-dessous un corps glanduleux, oblong, un peu aplati, assez grand, vers le milieu duquel est un point noir qui représente le globe de l'œil et qui paroît parfaitement bien organisé, quoiqu'il n'ait pas une demi-ligne d'épaisseur. On aperçoit en coupant la sclérotique, ainsi que l'a remarqué Aristote, les diverses substances dont l'œil est composé, telles que la choroïde, la rétine, le cristallin. On distingue aussi bien la glande lacrymale. Rien, en un mot, ne paroît manquer à l'organe de l'œil, si ce n'est d'avoir un plus grand développement et d'être à portée de recevoir immédiatement l'impression de la lumière. »

« Si cet animal est privé de la faculté de voir, continue ce naturaliste, il paroît en revanche doué plus que tout autre de la faculté d'entendre. L'oreille n'a qu'une très-petite expansion en dehors en forme de tube, mais le conduit auditif est large, et l'on remarque, par la grandeur des organes intérieurs, que la nature a été aussi prodigue en accordant le sens de l'ouïe à cet animal, qu'elle a été avare à l'égard de celui de la vue. »

Le col du *zemni* est large, court et musculeux, ce qui donne à la tête une force considérable relativement à la grandeur de l'animal; le ventre est long; le dos est droit; le diamètre du corps est à peu près égal partout; la queue n'est pas apparente; les pieds sont courts et terminés par cinq doigts armés d'un ongle arrondi, assez tranchant, un peu plus long aux pieds de derrière qu'à ceux de devant.

Tout le corps est couvert de poils doux, courts, dont la base est d'un cendré noirâtre, et dont l'extrémité est couverte de roussâtre, ce qui donne au pelage une teinte de gris fauve en dessus. Le devant de la tête et le dessous du corps sont noirâtres; quelques individus ont des taches

plus ou moins grandes, irrégulières, d'un assez beau blanc.

Guldenstaedt a observé deux mamelles inguinales dans les femelles; il n'en a pas découvert dans les mâles.

Olivier a lu à l'Institut un mémoire sur le *rat-taupe zemni*, dans lequel il prouve que le petit animal nommé par les Grecs *spalax* ou *aspalax*, avoit été jusqu'à nos jours, à tort, confondu avec la taupe, malgré les différences que présentent toutes les parties de son corps; quoique l'un soit réellement aveugle et que l'autre jouisse complétement de la faculté de voir. « Cette erreur, dit-il, nous avoit été transmise par les Latins, qui avoient traduit le mot ασπαλαξ par celui de *talpa*, et qui avoient désigné sous ce nom le petit quadrupède qui habitoit parmi eux et dont la manière de vivre étoit assez conforme à celle de l'*aspalax*.

Olivier a rencontré le *zemni* ou l'*aspalax* dans l'Asie mineure, dans la Syrie, la Mésopotamie et la Perse. Pallas l'a trouvé pareillement dans la Russie méridionale, entre le Tanaïs et le Volga; et ce dernier auteur, ainsi que Lepechin et Guldenstaedt, ne pouvant soupçonner qu'un quadrupède commun au nord de la mer Caspienne habitât aussi les contrées anciennement occupées par les Grecs, et trompé sans doute par l'opinion généralement adoptée de l'identité de la taupe des modernes avec celle des anciens, cet auteur russe n'a point rapporté à l'*aspalax*, si bien décrit par Aristote, l'animal qu'il avoit trouvé; il n'a point par conséquent détruit l'erreur qui subsistoit depuis si long-temps, et qui fait l'objet du mémoire du savant voyageur français.

Olivier a observé les mœurs du *zemni*. « L'*aspalax*, dit-il, vit sous terre, en société, comme la taupe. Ses galeries sont en général peu profondes; mais il se ménage un peu plus bas des espaces où il puisse rester commodément et être à l'abri des eaux pluviales. Il choisit les terrains les plus fertiles, les plaines les plus unies, celles où la végétation est la plus abondante. Il ne se nourrit que de racines; aussi est-il regardé comme l'un des plus grands fléaux de l'agriculture, en ce qu'il fait périr presque toutes les plantes qui se trouvent à la portée de son habitation. Ses mouvemens sont brusques; sa démarche est irrégulière, presque toujours précipitée; il marche à reculons avec la plus grande facilité, et presque aussi vite qu'en avant, lorsqu'il veut fuir ou éviter les objets qui se présentent devant lui. Il mord fortement quiconque veut l'inquiéter ou menacer sa vie; il porte toujours la tête élevée, s'arrêtant au moindre bruit, et paroissant vouloir écouter à chaque instant ce qui se passe autour de lui. »

Seconde Espèce. — Le Rat-taupe Zokor ou Zocor; *Mus*

aspalax, Pallas, *Glires*, p. 76 et 165, pl. 10 ;—Linn., Gmel., Syst. Nat. ;— *Glis zemni ?* Erxleb.

Ce rat, ressemble beaucoup au *zemni* ; il est long d'environ huit pouces; il a une queue très-courte comme le *bathyergus cricet* et comme le campagnol *surkerkan ;* mais cette queue est nue, ce qui ne se remarque pas dans ces animaux; sa couleur est en dessus d'un gris-cendré, et sous le ventre d'un cendré blanchâtre ; les poils du dos sont d'un cendré sale à leur pointe et bruns à leur base ; ses yeux sont visibles, quoique très-petits et cachés par les poils ; les paupières sont très-épaisses et chargées de rides. Il n'a presque pas d'oreilles externes. On le trouve principalement dans la Daourie Transalpine, au pied des montagnes et vers les promontoires de l'Atlas.

C'est particulièrement au *surkerkan* qu'il ressemble, parmi les campagnols, et ce seroit tout à côté de lui qu'il trouveroit sa place, s'il devoit être éloigné du *zemni* à cause de la forme et de la composition de ses dents molaires.

Le *zokor*, ainsi que le *zemni* et la taupe, marche rarement sur le sol ; mais il passe la plus grande partie de sa vie à creuser la terre avec ses mains et avec son museau, qui est dur et calleux, comme une espèce de boutoir. Lorsqu'il est pris, il fait entendre souvent un cri aigu et glapissant, qui est composé de sons courts. Sa nourriture consiste en racines qu'il trouve en creusant son terrier. Près d'Abakan, dit Pallas, et dans les vallées qui sont entre les fleuves Tscharysch et Alei, il mange principalement des bulbes d'*erythronium*, tandis que dans la Daourie, il recherche surtout les ognons du *lilium pomponium*, ainsi que les racines de plusieurs espèces d'iris. (DESM.)

RAT-TAUPE CRICET. *V.* BATHYERGUS. (DESM.)

RAT-TAUPE DES DUNES, de la première édition de cet ouvrage. *V.* BATHYERGUS. (DESM.)

RAT-TAUPE SURKERKAN, de la première édition. *V.* CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT DE TERRE. Traduction du nom de *Geomys*, donné par M. Rafinesque à un genre de rongeurs, qui nous est inconnu, et dont il annonce deux espèces nouvelles sous les dénominations de *geomys cinerea* et de *geomys pinetis*. (DESM.)

RAT DE TERRE. Dénomination donnée au *campagnol d'Europe*, par Daubenton, dans son Mémoire sur les *musaraignes* (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1756). *V.* CAMPAGNOL. (S.)

RAT TERRESTRE. C'est le CAMPAGNOL. *V.* ce mot (DESM.)

RAT DE LA TORRIDE (*Mus torridanus*, Pallas.). Il paroît que c'est le même animal que le *mus longipes* ou GERBILLE. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT ou LOIR TSCHERKESSIEN. Animal peu connu, dont nous parlons dans les généralités de l'article MARMOTTE. (DESM.)

RAT VERDATRE. Traduction du nom CHLOROMYS, donné aux AGOUTIS par M. Frédéric Cuvier. (DESM.)

RAT-VEULE. L'on donnoit anciennement, en France, ce nom et celui de *rat-lion*, au LOIR. *V.* ce mot. (S.)

RAT DE VIRGINIE. *Voy.* RAT BLANC DE VIRGINIE et RAT D'EAU. (DESM.)

RAT-VOLANT. On nomme RATS-VOLANS, les quadrupèdes du genre POLATOUCHE. (DESM.)

RAT-VOLANT. Daubenton a aussi décrit sous ce nom un *chéiroptère* qui appartient au genre MYOPTÈRE. (DESM.)

RAT VOLANT DE TERNATE. Nom donné par Séba à une *chauve-souris*, qui appartient au genre MÉGADERME. (DESM.)

RAT VOYAGEUR ou HAGRI, *Mus acredula*, Pallas. Espèce de rongeur du genre HAMSTER. *V.* ce mot. (DESM.)

RAT VOYAGEUR. On donne aussi ce nom au LEMMING. *V.* l'article CAMPAGNOL. (DESM.)

RAT ZIBETH ou RAT ZIBETHIN. C'est l'ONDATRA. *V.* ce mot. (DESM.)

RATALIE, *Ratalia*. Genre de plantes. Je ne sais à quelle famille il appartient. (B.)

RATAN. Synonyme de ROTIN. (B.)

RATANIAH ou RATA. Nom de pays d'une racine qu'on emploie en médecine dans l'Amérique méridionale, comme éminemment astringente. Elle appartient au KRAMER TRIANDRE.

Des faits propres à donner confiance à l'emploi de ce remède, sont consignés n.° 6 de la 3.ème année du Journal de Pharmacie. (B.)

RA-TAOUPIÉ. *V.* RA-GRIOULE. (DESM.)

RATE, *Lien*, σπλὴν. C'est un viscère contenu dans le bas-ventre, au côté gauche de l'estomac sous le diaphragme, et près des fausses côtes. Quoique sa figure soit irrégulière et variable, suivant les pressions diverses que cet organe mou éprouve, il approche ordinairement de la forme d'une langue; sa couleur est d'un brun noirâtre, et sa structure, qui paroît glanduleuse, est vasculaire et fibreuse, comme Ruysch l'a démontré (*Epist.* IV, *tab.* 4).

Tous les quadrupèdes vivipares, les cétacés, ont une véritable rate; celle des oiseaux est rouge, oblongue, placée dans le centre du mésentère. Dans les reptiles, elle est disposée de la même manière, avec un grand lacis de vaisseaux, comme le pancréas d'Asellius. La rate des poissons a la couleur du sang et une forme triangulaire. Aucun des animaux sans vertèbres et à un seul système nerveux n'est pourvu de ce viscère.

Dans l'homme et la plupart des quadrupèdes, la rate est unique ordinairement, mais on en a trouvé quelquefois à deux ou plusieurs lobes. Le castor, le porc-épic, l'anguille, le rouget, le turbot, en ont souvent deux; mais il paroît que le nombre ou plutôt les divisions de ce viscère sont à peu près indifférentes. (Schelhammer, *Analiec. diss.* x, § 12; Cheselden, *Anatomy*, p. 181, c.; Hoffmann, *De liene*, c. 10; Harder, Bauhin, Lieutaud, etc.)

Les connexions de la rate, dans l'homme, sont assez nombreuses avec l'estomac par des vaisseaux courts, et par diverses membranes avec le pancréas, les duplicatures du péritoine, le diaphragme et le rein gauche. La grandeur de la rate varie dans les différens individus; pour l'ordinaire, elle est longue de cinq à six pouces, épaisse d'un, et large de trois. Elle pèse environ douze onces; il est vrai qu'on a trouvé des rates du poids de 18, de 24, de 33 et même de 43 livres; mais elles étoient devenues squirreuses; ce viscère est en effet très-sujet au squirre, surtout dans une foule d'affections chroniques, telles que l'hypocondrie, l'hydropisie, les diverses cachexies, etc., et chez les personnes sédentaires. Il n'est pas rare d'y rencontrer aussi des calculs, des stéatômes, des hydatides, et une sorte d'ossification; chez quelques personnes atrabilaires, ou mortes de fièvres, cet organe devient quelquefois très-mou et comme putréfié.

A l'extérieur, la rate est revêtue d'une membrane assez adhérente par une foule de veinules et de vaisseaux sanguins. Ce viscère est surtout remarquable par ses vaisseaux; il reçoit un rameau de l'artère cœliaque, qui prend le nom d'*artère splénique*, et qui se divise dans la rate en une multitude d'artérioles; la veine splénique qui rapporte le sang est aussi extrêmement ramifiée. Les nerfs de la rate viennent du plexus splénique, et elle a des vaisseaux lymphatiques qui se rendent au réservoir commun. On ne trouve dans ce viscère aucun conduit excrétoire; de sorte qu'il ne paroît sécréter aucune humeur particulière, et qu'on n'a pu, jusqu'à ce jour, déterminer sa fonction dans l'économie animale. Les physiologistes, embarrassés pour lui trouver quelque

usage, ont fait une foule de conjectures à son sujet. Les uns veulent que ce viscère prépare le sang pour le foie et la sécrétion de la bile, les autres, qu'il aide aux organes digestifs, sentiment qui me paroît le plus raisonnable, puisque nous voyons les mauvaises digestions, les affections chroniques du bas-ventre, les empâtemens des viscères, rendre principalement la rate grosse et squirrheuse, tandis qu'elle est saine chez les hommes actifs et qui digèrent bien; c'est pourquoi plusieurs l'ont aussi regardée comme fournissant un ferment, une sorte de menstrue à l'estomac, dont il hâte les fonctions digestives. Il en est qui ont cru la rate destinée à épaissir le sang. Havers l'a soupçonnée de préparer cette humeur qui est versée par les glandes muqueuses des capsules articulaires des os. Shelhammer, Lister, ont pensé qu'elle étoit destinée à servir de *diverticulum*, de déchargeoir dans les violentes turgescences du sang, comme dans la course; et ils prétendent que c'est pour cela qu'on ressent une douleur dans le flanc gauche lorsqu'on a couru avec force, ou ri avec excès. Dautres veulent que la rate épaississe le sang par je ne sais quelle acidité ou acrimonie particulière; selon quelques autres, elle tempère la bile. Hippocrate et Aristote ont dit qu'elle attiroit, comme une éponge, les humeurs aqueuses de l'estomac. Enfin quelques-uns, tels que Erasistrate, désespérant de lui trouver un emploi convenable, ont affirmé qu'elle ne servoit à rien du tout, qu'elle rétablissoit tout au plus l'équilibre dans le bas-ventre; en contrebalançant le poids du foie, et qu'on pouvoit l'extirper sans inconvénient. Ils l'ont même expérimenté sur des animaux et sur des hommes; la plupart ont peu souffert de cette amputation, et plusieurs ont même existé long-temps sans rate. Aussi des chiens privés de ce viscère ont vécu gras, vifs et voraces; quelques auteurs ajoutent que ces animaux étoient même plus portés au coït, et qu'ils urinoient davantage que les autres. On croit encore que l'amputation de ce viscère rend les hommes et les quadrupèdes dératés beaucoup plus agiles.

Grand nombre de médecins habiles ont, au contraire, attribué à la rate les plus importantes fonctions. Van-Helmont y place le siége de l'âme sensitive, du sommeil et de l'amour. Q. Serenus Sammonicus pense qu'elle est la source du rire, et Pline prétend que les hommes sans rate ne peuvent plus rire; de là vient cet adage :

Splen ridere facit, cogit amare jecur.

Galien assure que c'est le cloaque de l'atrabile ou de l'humeur mélancolique, et Boerhaave concilie cette opinion

avec la précédente, qui y place le rire, en observant que la plupart des hypocondriaques ont par momens des accès de rire et de folie très-gaie, parmi leur mauvaise humeur : on les appele aussi *rateleux*, et on dit qu'ils ont *des rats;* ordinairement ils ne manquent pas d'esprit.

Ces diverses conjectures offrent quelques remarques vraies, avec plusieurs autres hasardées. Il paroît certain toutefois, que la plupart des atrabilaires ont la *rate* squirrheuse ou dans un état malade ; ils y sentent même des pulsations dans certains temps. Les hommes, les femmes à vapeurs, les personnes sédentaires, tristes, qui refléchissent beaucoup, sont attaqués par ce viscère. La maladie anglaise, sorte de mélancolie sombre qui porte au dégoût de la vie, au suicide même, s'appelle le *spleen* ou la *ratelle*. Enfin si ce viscère, dans l'état sain, peut être la cause du rire, il devient certainement une des causes de l'hypocondrie lorsqu'il est attaqué de quelque squirrhe ou ulcère. Molière fait dire dans une de ses comédies, ces vers :

Veut-on qu'on rabatte
Ces vapeurs de rate
Qui nous minent tous;
Qu'on laisse Hippocrate,
Et qu'on vienne à nous.

En effet, les médecins eux-mêmes conseillent dans ces maladies une grande dissipation et de la gaieté; Hippocrate recommande de marcher, de courir, de danser, ou même de scier, de fendre du bois (*de Intern. Affect.*, text. 33.). Les rateleux sont presque toujours resserrés du ventre, et ne vont que difficilement à la garde-robe, à cause de l'inertie de leur bile (Aristot. *Part. Anim.*, l. 3, c. 7); les fruits acidules et la vie végétale leur sont très-convenables. (VIREY.)

RATE ou RATATE. Le GRIMPEREAU en Languedoc. (DESM.)

RATÉ. Nom de la SOURUSE en Piémont. (V.)

RATEAU. Un des noms vulgaires de la PELICINE ou LUZERNE SAUVAGE. (B.)

RATEAU. Coquille du genre des MOULES, *Mytilus hyotis*, Linn. (B.)

RATEGAL. On donne ce nom à la GUETTARDE DE L'INDE dans quelques cantons. (B.)

RATEL, *Viverra capensis*, Linn. Mammifère carnassier d'Afrique, qui appartient au genre GLOUTON. *V.* ce mot. (DESM.)

RATELAAK. Nom hollandais du PEUPLIER TREMBLE. (DESM.)

RATELAIRE. Nom vulgaire de l'ARISTOLOCHE CLÉMATITE, aux environs d'Angers. (B.)

RATELMAUS de Kolbe. C'est le SURICATE. *V.* ce mot. (DESM.)

RATEREAU. Dans l'Orléanais, c'est le TROGLODYTE. *V.* ce mot. (V.)

RATH RIPE. Nom de l'ORGE, en Angleterre. (DESM.)

RATIBIDA de Rafinesque. *V.* RUDBECKIA. (LN.)

RATIER. Nom de la CRESSERELLE, en Provence et en Languedoc. (DESM.)

RATIGNOLO ou MIRGO. Dans quelques départemens du midi de la France, et notamment dans ceux qui sont au pied des Pyrénées orientales, on donne ces noms patois à la SOURIS. *V.* RAT. (DESM.)

RATILLON. Un des noms vulgaires du TROGLODYTE. *V.* ce mot. (V.)

RATILLON. Les pêcheurs appellent ainsi la RAIE BOUCLÉE, lorsqu'elle est encore petite. (B.)

RATINHO DE CAMPO. En portugais, c'est le nom du CAMPAGNOL DES CHAMPS. (DESM.)

RATISSOIRE. Coquille du genre des PEIGNES (*ostrea lima*, Linn.), dont Lamarck a fait un genre sous le nom de LIME. (B.)

RATIVORE. Nom spécifique d'un BOA. (B.)

RATJE. On a donné ce nom au PÉTREL, dit l'OISEAU-TEMPÊTE. *V.* ce mot à l'art. PÉTREL (V.)

RATO. La souris, en provençal; et RATO COURTO, le mulot. (DESM.)

RATO PENADO ou RATO PENO. Noms génériques des CHAUVE-SOURIS dans plusieurs départemens méridionaux de la France, et notamment dans celui de l'Aude. (DESM.)

RATON, *Procyon*, Storr, Cuv.; *Ursus*, Linn., Erxleb.; *Coati*, Klein; *Lotor*, Tiedman. Genre de mammifères carnassiers plantigrades, démembré de celui des ours de Linnæus.

Les ratons sont des animaux de moyenne grandeur, qui diffèrent, au premier aspect, des ours, par une taille plus svelte, un museau plus pointu, quoiqu'il le soit beaucoup moins que celui des coatis, une queue longue et pointue, non prenante, comme celle des kinkajous. Ils sont aussi moins exactement plantigrades, c'est-à-dire qu'ils relèvent le talon lorsqu'ils marchent, et qu'ils n'appuient la plante entière du pied que lorsqu'ils sont arrêtés. Ils ont les yeux vifs; la langue lisse; les oreilles externes, petites, et de forme ovale; le poil du corps long et doux; les mamelles au nombre de six, et placées sur le ventre; tous les pieds pentadactyles,

et armés d'ongles assez acérés, mais moins robustes proportionnellement que ceux des ours.

Les dents incisives sont au nombre de six à chaque mâchoire. Il y a une canine, grande et comprimée de chaque côté, tant en haut qu'en bas, et six molaires; les trois premières de celles-ci sont simples, triangulaires, pointues, distantes entre elles; les trois dernières sont tuberculeuses; la quatrième présente trois pointes sur son bord externe; la cinquième, presque en entier tuberculeuse, est la plus forte de toutes; la sixième n'offre absolument que des tubercules.

Le genre des ratons ne comprend que deux espèces propres au nouveau continent. Toutes les deux se trouvent dans les contrées les plus méridionales, et une seule dans les septentrionales. Elles vivent à la manière des ours: l'une d'elles se nourrit presque exclusivement de crustacés, et par conséquent ne s'éloigne guère des bords de la mer.

Première Espèce. Le Raton commun ou Raton laveur, *Procyon lotor*, Cuv. — *Ursus lotor*, Linn., Erxleb. — Le Raton, Buff., Hist. nat. des quadr., tome VIII, pl. 43. — *Coati Brasiliensium*, Klein. — *Vulpes americana*, Charleton. —Agouarapopé? D'Azara, Ess. sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay, trad. franç., tome I, pag. 324. — *Mapach* des Mexicains. — *Raccoon* des Américains et des Anglais.

Le raton est à peu près de la taille du blaireau, mais plus haut sur pattes; sa queue, qu'il tient toujours pendante, est à peu près aussi longue que le corps, grosse et touffue; le pelage, qui est fort doux, est d'un gris mêlé de noir en dessus, et blanchâtre en dessous; le poil du dos est gris à sa racine et noirâtre vers la pointe; le museau est très-pointu, mais non prolongé en trompe mobile, comme dans le coati; le nez est un peu retroussé; les oreilles sont arrondies; les yeux sont grands, d'un vert jaunâtre; les joues sont d'un gris jaunâtre; un bandeau brun passe sur les yeux, et le nez est marqué d'une ligne longitudinale de la même couleur; la queue présente des anneaux assez nombreux, alternativement noirs et blancs dans toute son étendue; les pattes sont grises. Le raton a, de chaque côté de l'anus, une petite glande, d'où suinte une liqueur jaune et de très-mauvaise odeur; mais il ne présente pas de poche entre l'anus et la queue, comme le blaireau. Le mâle a la verge placée fort en avant.

L'espèce du raton paroît répandue dans toute l'Amérique septentrionale; du moins il est certain qu'elle existe depuis l'état de Vermont jusqu'en Virginie. Dampier l'a trouvée dans les îles des Trois-Maries, non loin de la pointe méri-

dionale de la Californie, au 22.e degré de latitude. Bartram l'a observée dans l'île Saint-Simon, près des côtes de la Géorgie, vers le 30.e degré. Sloane la dit commune dans les montagnes de la Jamaïque, d'où elle descend, assure-t-il, pour manger des cannes à sucre. Sonnini ne l'a jamais vue à la Guyane, et il fait remarquer que tous les voyageurs qui ont parcouru l'Amérique méridionale, tels que Frezier, Ulloa, Molina, n'en font aucune mention; d'où il conclut que cette espèce est propre à l'Amérique du Nord. Cependant, d'Azara a fait connoître sous le nom d'*agouara popé*, un animal du Paraguay qui nous paroît se rapprocher du raton plus que de tout autre, ainsi qu'on peut en juger par la description qu'il en donne et que nous rapportons: « Il « a trente-neuf pouces de longueur totale, sur quoi sa queue « en prend quinze et demi; sa hauteur, au train de devant, « est de quinze pouces, et à celui de derrière, de dix-sept; « le front est plat, mais il commence à s'arquer à l'entre- « deux des sourcils; l'œil est saillant comme celui d'un ani- « mal nocturne; l'oreille est épaisse, large d'un pouce et « demi, longue de deux, et plutôt aiguë que ronde. Du ge- « nou jusqu'au pied de devant et dans le voisinage du tarse « (le carpe), il y a un peu de poil court et noir; le des- « sous de la tête et du corps en a d'un jaune pâle ou de « blanchâtre; les quatre jambes et le dernier tiers de la « queue sont noirs, et le reste de celle-ci a des anneaux « noirs et blancs; l'intérieur de l'oreille est blanc sale; au- « dessus de l'œil il y a un sourcil blanc, très-visible; il y a « une tache blanche aussi en arrière de l'œil, et un ruban « de la même nuance contourne les lèvres; le reste au-des- « sus de la tête et sur les côtés a un poil court et noir; tout « le surplus du pelage se compose de deux poils doux, ser- « rés et entremêlés, l'un noir, plus long, et l'autre blanc; « ils forment entre eux un mélange égal. »

On voit qu'en général cette description de l'*agouara popé* se rapporte à celle du raton. Cependant on peut y trouver quelques différences, et notamment dans la forme des oreilles, que d'Azara dit être pointues dans son animal, tandis qu'elles sont rondes dans le raton; dans la couleur noire des quatre pattes et du dernier tiers de la queue; dans celle du dessus de la tête, etc.; aussi pourroit-on soupçonner que l'*agouara popé* est différent du raton, si le voyage à Paris de M. d'Azara n'avoit levé tous les doutes à cet égard. Ce naturaliste, en voyant le raton de la collection du Muséum d'histoire naturelle, a reconnu parfaitement son *agouara popé*. Cette même collection renferme encore trois individus de cette espèce, qui, par leurs couleurs, diffèrent as-

sez de ceux qui ont servi à la description que nous avons donnée ci-dessus, pour être mentionnés ici. Le premier, ainsi que le dit M. Geoffroy dans son catalogue, est blanc partout, où les autres sont gris ou jaunâtres, et d'un roux vif sur les places où il y a du noir. Le second, que M. Palisot de Beauvois considère comme une espèce distincte, est un peu plus petit que le raton ordinaire, avec la tête plus étroite et la queue plus longue, et il s'en éloigne d'ailleurs parce que les poils de son dos, noirs à leur pointe, sont jaunes à leur base, et parce qu'il a une tache brune sous la gorge. Le troisième, qui a servi à la description du blaireau blanc *meles alba*, de Brisson, ressemble en tout, pour la taille et les proportions, au précédent; mais il est totalement blanc.

Dans l'état sauvage, le raton paroît se nourrir également de substances végétales et de matières animales; il recherche les œufs, chasse aux oiseaux, etc. Ses habitudes sont peu connues. En captivité, il s'apprivoise facilement; il caresse et joue avec tout le monde; il mange de tout, du poisson, des volailles vivantes, des graines, des racines, du lait, des œufs, des insectes, du sucre, etc., et il est très-agile et assez docile. D'Azara a remarqué que, lorsqu'on donne quelque chose à l'*agouara popé*, il le comprime avec la main comme pour jouer, mais que, quand on lui présente de la viande ou quelque autre aliment de son goût, il ne permet pas qu'on l'approche, et il manifeste son mécontentement en grognant.

Le nom de *laveur*, donné à cet animal, vient de ce qu'on croit avoir remarqué qu'il détrempe les alimens dans l'eau, avant de les manger. D'Azara n'a rien observé de semblable dans le raton du Paraguay, et il ne croit pas même qu'il le fasse, à moins que ce ne soit rarement et par un effet de l'ennui; ou bien il pense que l'on aura pris pour une habitude, ce qui est l'effet du pur hasard.

La fourrure du raton est employée dans les fabriques de chapeaux. Les Indiens portent sa queue en guise de ceinture. Sa graisse est employée aux mêmes usages que celle de l'ours.

Le prétendu raton, dont parle Valmont de Bomare, qui étoit couvert de poil grisâtre, parsemé de zones noires, n'est, selon Sonnini, qu'un *maki moccoco*.

Seconde Espèce. Le Raton crabier, *Procyon cancrivorus*, Geoffr.; — Le Raton crabier, Buff., Suppl., tome 6, pag. 236, pl. 32; — Agouara-Gouazou? d'Azara, *Essai sur l'Hist. nat. des quadr. du Paraguay*, traduct. franç., tome 1,

p. 207; —*Paraèpaga* des Indiens ; —*Payagouas* du Paraguay; — *Chien crabier*, Laborde.

« Cet animal, dont Buffon a parlé le premier, tient beaucoup du raton par la grandeur, la forme et les proportions de la tête, du corps et de la queue. Sa longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, est de vingt-trois pouces six lignes, c'est-à-dire à peu près égale à celle du raton. Les autres dimensions sont proportionnellement les mêmes entre ces deux animaux, à l'exception de la queue qui est plus courte et beaucoup plus mince dans cet animal que dans le raton. »

« La couleur du raton crabier est, ainsi que le dit ce naturaliste, d'un fauve mêlé de noir et de gris; le noir domine sur la tête, le cou et le dos; mais le fauve est sans mélange sur les côtés du cou et du corps; le bout du nez et les naseaux sont noirs; les grands poils des moustaches ont quatre pouces de longueur, et ceux du dessus de l'angle des yeux ont deux pouces deux lignes. Une bande d'un brun noirâtre environne les yeux, et s'étend presque jusqu'aux oreilles; elle passe sur le museau, se prolonge et s'unit au noir du sommet de la tête; le dedans des oreilles est garni d'un poil blanchâtre; une bande de cette couleur règne au-dessus des yeux, et il y a une tache blanche au milieu du front; les joues, les mâchoires, le dessous du cou, de la poitrine et du ventre, sont d'un blanc jaunâtre; les jambes et les pieds sont d'un brun noirâtre; celles de devant sont couvertes d'un poil court; la queue est environnée de six anneaux noirs, dont les intervalles sont d'un fauve grisâtre; le poil du corps est d'un fauve mêlé de noir et de gris. »

Cette espèce paroît propre à l'Amérique méridionale. Laborde l'a observée à Cayenne, et il y a lieu de croire que l'*agouara gouazou* (c'est-à-dire grand *agouara* ou grand renard) de d'Azara, appartient à cette espèce, quoiqu'il y ait plusieurs omissions assez importantes dans la description de cet animal, et que cette même description présente des différences notables, surtout dans les dimensions, avec celle que Buffon donne du raton crabier.

La longueur totale de l'*agouara gouazou*, y compris la queue, est de soixante-huit pouces. Sa queue a quinze pouces et demi de longueur. Aux pieds de devant, sa hauteur est de vingt-huit pouces; à ceux de derrière, elle est de trente; la tête est plus allongée que celle du raton. La couleur générale de l'animal est d'un roux foncé, très-clair dans les parties inférieures, et presque blanche à la queue et dans l'intérieur des oreilles. Au-dessous de la tête est une grande tache blanche entourée d'une autre tache foncée. Le bas des

pattes est très-noir; de l'occiput à la fin de l'épaule, il y a une crinière de cinq pouces, dont les poils sont noirs de leur moitié à leur pointe. Le poil du corps est assez long; il n'est ni lisse ni âpre; celui de la queue est un peu plus touffu, long comme celui du corps ou un peu plus.

Cet animal, selon d'Azara, pourroit bien être l'*ocorome des moxes du Pérou*, que Buffon a regardé comme étant le couguar.

L'*agouara-gouazou*, dans l'état de liberté, habite les lieux marécageux, où il se nourrit de limaçons, de crabes et autres crustacés, de quelques rats ou de petits oiseaux. Il va à très-grands pas et court très-vite. En captivité, il a à peu près les habitudes du raton ordinaire: il boit en lapant, et mange de la chair crue ou cuite, qu'il presse avec les pattes de devant pour la dépecer, en la tirant avec sa bouche. Il mange aussi de la canne à sucre et des oranges.

Il ne faut pas le confondre avec le didelphe crabier et le renard crabier, qui ne se trouvent comme lui que dans l'Amérique méridionale. (DESM.)

RATON. Nom espagnol des RATS. (DESM.)

RATON-PEQUEEO. Nom espagnol des MUSARAIGNES. *V.* ce mot. (DESM.)

RATONCULE, *Myosurus*. Petite plante herbacée, à feuilles entières, étroites; à fleurs très-petites, jaunes et solitaires à l'extrémité d'une tige de deux pouces au plus de hauteur, qui forme un genre dans la pentandrie polygynie et dans la famille des renonculacées.

Ce genre a pour caractères: un calice de cinq folioles colorées et caduques; cinq pétales courts, à onglets filiformes, tubuleux; cinq à douze étamines; un grand nombre d'ovaires surmontés d'un style simple et portés sur un réceptacle grêle et allongé; un grand nombre de capsules acuminées et monospermes.

La ratoncule, qu'on appelle vulgairement *queue de souris*, à raison de son réceptacle qui s'allonge quelquefois autant que la hampe, et qui, lorsqu'il est dépouillé de ses graines, a réellement l'aspect d'une queue de souris, est annuelle et se trouve dans les champs sablonneux et un peu humides. On dit que, prise en décoction, elle convient dans les cours-de-ventre et dans les gargarismes. Elle est fort commune dans les lieux qui lui conviennent. (B.)

RATSCHEK. *V.* RATZHEK. (S.)

RATTAS. Arbre d'Otahiti. C'est un INOCARPE. (B.)

RATTE COUETTE. C'est, en patois bourguignon, le CAMPAGNOL, proprement dit. (DESM.)

RATTE A LA COURTE QUEUE. Désignation qui se rapporte au CAMPAGNOL COMMUN. (DESM.)

RATTE A LA GRANDE QUEUE. Dénomination vulgaire du *mulot* (espèce de RAT), en différens lieux de la France. (S.)

RATTE ROUSSE. On donne ce nom aux individus de l'espèce de la souris qui se tiennent dans les champs comme le campagnol, et font tort aux moissons. (DESM.)

RATTELMAUS. Kolbe donne ce nom au SURICATE. (DESM.)

RATULE, *Rattulus*. Genre établi par Lamarck parmi les polypes ciliés, aux dépens des TRICHODES. Ses caractères sont : corps très-petit, oblong, tronqué ou obtus antérieurement ; bouche distincte ; queue simple.

Les TRICHODES RAT et CLOU de Muller entrent dans ce genre. (B.)

RATUS. Le *Rat*, en latin moderne. (S.)

RATZHEK (*le sénateur*). Nom imposé par Martens à la *mouette blanche*, d'après sa démarche grave sur les glaces. *V.* l'article MOUETTE. (S.)

RAU-BUNG. Nom donné, en Cochinchine, à un arbre dont le bois sert à brûler, et dont on mange les jeunes feuilles en salade. C'est le *meteorus coccineus* de Loureiro, qu'on dit être le même arbre que l'*Eugenia speciosa* de Linn., et qui rentre dans le genre *Stravadium* de Jussieu. (LN.)

RAU-CHIEO-HEO. Nom donné, en Cochinchine, à une espèce de MUFLIER, *Antirrhinum porcinum*, Lour., qui croît dans les lieux humides. On la recueille pour la nourriture des porcs, d'où lui vient son nom vulgaire. (LN.)

RAU DIEP. Nom des LAITUES, à la Cochinchine ; il y en a trois espèces : 1.° le RAU DIEP TAU, c'est la laitue cultivée, *Lactuca sativa* ; 2.° le RAU DIEP NHA, c'est la laitue d'Inde, *Lactuca indica*, L., moins savoureuse que la laitue cultivée ; 3.° le RAU DIEP HOANG, c'est la laitue à feuilles de saule, *Lactuca saligna*, qui n'est d'aucune usage. (LN.)

RAU-E-TIA et RAU-QUÉ. Noms donnés, en Cochinchine, au basilic, *ocymum basilicum*, L. *Rau-é-nho-la* est celui du petit basilic, *ocymum minimum*, L. ; et *Rhau-é-lon-la* est un basilic (*ocymum gratissimum*), L., qui est cultivé dans tous les jardins de l'Inde à cause de son odeur suave, et de ses feuilles qui servent d'assaisonnement pour les alimens. (LN.)

RAU-GEN. Nom donné, par les Cochinchinois, aux diverses espèces d'amaranthes qu'ils cultivent comme plantes potagères ou d'ornement. La meilleure de toutes, comme aliment, est le RAU-GEN-HANG, *amaranthus polygamus*, L.

RAU-GIAP-CA. Nom donné, en Cochinchine, à une herbe annuelle, que l'on mange en assaisonnement avec la salade. C'est le *Polypara cochinchinensis* de Loureiro. (LN.)

RAU-HIEN. C'est, en Cochinchine, le LIS ASPHODÈLE, *Hemerocallis fulva;* plante qui est cultivée pour l'ornement des jardins. (LN.)

RAU HUNG. Nom cochinchinois de la MENTHE CRÉPUE, *Mentha crispa*, L., cultivée en Cochinchine, et sauvage partout en Chine. Elle est résolutive, stomachique, anthelminthique, et employée dans les affections hystériques, et comme vermifuge. On la mange aussi en assaisonnement, de même que la MENTHE VELUE, *Mentha hirsuta*, L., nommée RAU THOM NAM en Cochinchine, et HIAM TSAI en Chine, où on la cultive exprès. Sont-ce bien les plantes de Linnæus que Loureiro a observées? (LN.)

RAU-KAN-HOANG. Une espèce de BERLE est ainsi nommée en Cochinchine. On mange ses feuilles. Cette plante paroît être le *Sium decumbens* de Thunberg, quoique Loureiro la rapporte au *Sium græcum*, L. (LN.)

RAU-KAN-NHA. Plante ombellifère qu'on mange en Cochinchine; on l'y cultive pour cet usage; elle est voisine de la LIVÈCHE d'Ecosse, *Ligusticum scoticum;* mais ce n'est pas cette espèce, comme le prétend Loureiro. (LN.)

RAU-KAN-NUOC. Nom qu'on donne au chervi, *Sium sisarum*, L., en Cochinchine. (LN.)

RAU LUI. Nom que les Cochinchinois donnent à une espèce de CACALIE, *Cac. procumbens*, Lour., qu'ils cultivent comme herbe potagère très-saine. Leurs voisins, les Chinois, en font également usage. Loureiro pense que c'est le *sonchus volubilis* de Rumphius (Amb., l. 8, t. 103, f. 2.) (LN.)

RAU MA. Nom qu'on donne, en Cochinchine, à une plante qu'on y mange, et qui croît dans les haies. On la retrouve dans beaucoup de lieux de l'Inde. C'est le *trisanthus cochinchinensis*, Lour., et le *Pes-equinus* de Rumphius, l. 9, t. 169, f. 1, que Linnæus rapporte à l'*Hydrocotyle asiatica.* Une autre espèce du genre hydrocotyle (H. *umbellata*), porte le nom de *Rau-ma-mo.* (LN.)

RAU-MAI. En Cochinchine, on donne ce nom à une espèce de MERCURIALE, *Mercurialis indica*, Lour., qu'on y cultive comme plante médicinale. On fait usage de ses feuilles avec du bouillon; elles sont un purgatif doux. (LN.)

RAU-MO. *V.* KI-SI-THAN. (LN.)

RAU MOI. Nom donné, en Cochinchine, à une espèce d'*Ipomœa* (*Ip. campanulata*, L.), plante d'ornement. (LN.)

RAU MUONG. Une espèce de LISERON, *Convolvulus*

reptans, L., porte ce nom en Cochinchine. On l'y mange, et c'est un aliment aussi sain qu'agréable. (LN.)

RAU NGO TAU. Nom par lequel les Cochinchinois désignent la CORIANDRE cultivée, *Coriandrum sativum*. Ils mangent souvent la plante entière, de même que celle du RAU-NGO, nom de l'autre espèce de CORIANDRE, *Coriandrum testiculatum*. (LN.)

RAU-NGU. Nom donné, en Cochinchine, à une plante herbacée vivace, *Diceros cochinchinensis*, Lour., qu'on y mange confite au vinaigre. (LN.)

RAU-NHUT. C'est ainsi qu'on nomme, en Cochinchine, la NEPTUNIE POTAGÈRE, *Neptunia oleracea*, Lour., herbe aquatique qui flotte sur les étangs et sur les fleuves d'un cours très lent. On l'attache à des pieux pour pouvoir la cueillir à volonté. On la mange en salade; sa saveur est sapide et douceâtre. Cette plante est une espèce du genre *desmanthus* de Willdenow, (D. *natans*), formé aux dépens du genre *mimosa*, de Linnæus. (LN.)

RAU-RAM. Espèce de PERSICAIRE, *Polygonum odoratum*, Lour., qu'on mange en Cochinchine. Sa culture est très-étendue dans tout le royaume. On fait usage de cette plante comme assaisonnement du poisson, et des viandes et surtout des viandes rôties. (LN.)

RAU-SAM. Nom du POURPIER, *Portulaca oleracea*, en Cochinchine. (LN.)

RAU SOUNG CHUA DEEI. Nom donné, en Cochinchine, à une espèce de PERSICAIRE, *Polygonum perfoliatum*, Lour., dont le principal emploi consiste à ramollir (sans doute la partie extérieure de l'ivoire et des os) pour y faire ensuite des empreintes propres à retenir les couleurs qu'on y pose. (LN.)

RAU-THOM-LOUNG et TIÀ-TÔ-TAU. Noms que l'on donne, en Cochinchine, à une plante labiée, *Coleus amboinicus*, Lour., que l'on mange et qui a aussi toutes les vertus des autres labiées. C'est le *marrubium amboinicum album, betonicæfolio*, de Rumphe (Amb., tab. 72.). (LN.)

RAU TLAI. Nom des COMMELINES en Cochinchine. La plus remarquable est le RAU-TLAI-AN, que Loureiro dit être le *Commelina communis*, L., plante herbacée, que les naturels mangent cuite ou crue. (LN.)

RAU-TON. Nom qu'on donne, en Cochinchine, à un arbrisseau cultivé dans les jardins, et dont les jeunes feuilles, d'un goût de cumin assez agréable, servent de fourniture aux salades. Loureiro la nomme *jambolifera odora*, et ne croit pas que ce puisse être le *myrtus-cumini* de Linnæus. (LN.)

RAUBKAFFER. L'un des noms allemands du HANNETON VULGAIRE. (DESM)

RAUCHLINDE. C'est un des noms allemands de l'ORME. (DESM.)

RAUCHTOPAZ des Allemands. C'est le QUARZ HYALIN enfumé. *V.* l'article des variétés de couleurs du QUARZ. (LN.)

RAUCHMEIER. L'un des noms allemands de la GARANCE. (DESM.)

RAUDE, RUPSOK, ZHIAEPOK, VIELGOK. Noms lapons du *renard*, et peut-être de l'*isatis*. *V.* l'article CHIEN. (DESM.)

RAUHWACKE. Les Allemands donnent ce nom au calcaire compacte poreux des premières formations secondaires; tel est le calcaire connu des géologues français sous le nom de calcaire du Jura. Le *rauhwacke* présente un grand nombre de petites cavités remplies d'argile, qui n'en altèrent pas la ténacité. Il n'est pas toujours poreux; il se présente aussi compacte; mais il l'est moins que le *zechstein*, qui est un calcaire plus ancien, un calcaire alpin, gris roussâtre ou gris de fumée. L'un et l'autre sont coquilliers. C'est dans le *zechstein* qu'on trouve plus particulièrement les encrinites; mais les térébratules, les gryphées, les ammonites, les bélemnites, sont communes dans le *rauhwacke;* ce calcaire est nommé encore *hohlekalke*, *rauchwacke et rauschwacke*. *V.* ROCHE. (LN.)

RAUSCHGELB des minéralogistes allemands. C'est l'ARSENIC SULFURÉ. *V.* ce mot. (LN.)

RAUSCHGELBKIES des Allemands. C'est le FER SULFURÉ ARSENIFÈRE. (LN.)

RAUTENSPATH, *Spath romboïdal*, des minéralogistes allemands. C'est la *chaux carbonatée magnésifère bitterspath*. *V.* vol. 6, p. 181. (LN.)

RAUTENSPINEL C'est un des noms allemands du SPINELLE. *V.* ce mot. (LN.)

RAUTWURM. L'un des noms allemands de la COURTILIÈRE. (DESM.)

RAUVOLFE, *Rauvolfia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille de son nom, dont les caractères consistent à avoir : un calice à cinq dents, très-petit et persistant; une corolle monopétale tubulée, globuleuse à sa base, divisée en cinq parties en son limbe; cinq étamines très-courtes; un ovaire supérieur, arrondi, à style simple et à stigmate capité; une baie didyme renfermant deux osselets biloculaires et à semences solitaires.

Ce genre renferme des arbrisseaux à feuilles verticillées

quatre par quatre, et à fleurs axillaires ou terminales, souvent disposées en corymbes. On en compte huit ou dix espèces, toutes des parties les plus chaudes de l'Amérique, qui rendent, lorsqu'on les blesse, un lait d'une nature délétère.

Les deux plus communes de ces espèces sont :

Le RAUVOLFE LUISANT, qui a les feuilles lancéolées, glabres, et les fleurs terminales. On le cultive dans nos serres.

Le RAUVOLFE BLANCHATRE, qui a les feuilles ovales-oblongues, pubescentes, et les fleurs ordinairement axillaires.

Les fruits de ce dernier sont noirs, et produisent, lorsqu'ils sont sur l'arbre, un effet très-agréable.

Le genre OCHROSIE se rapproche infiniment de celui-ci.

Le genre VALLÈSE de la *Flore du Pérou* ne paroît pas devoir en être distingué. (B.)

RAUVOLFÉES. Famille de plantes qui se rapproche infiniment de celle des APOCINÉES, et qui lui a même été réunie. (B.)

RAV. Nom danois du SUCCIN. (DESM.)

RAVAGEUSES. *Aranéides* de la troisième division de la première tribu de cette classe, selon la méthode de M. Valckenaer. Elle ne renferme que son genre MISSULÈNE *V.* ERODION. (DESM.)

RAVAIREU. Nom de l'HIRONDELLE DE FENÊTRE, en Piémont. (V.)

RAVALE. Dans les terres de l'Orénoque, c'est le SARIGUE. *V.* DIDELPHE. (DESM.)

RAVALIO ou VEIROU. En Languedoc, on nomme ainsi l'ALVIN, la BLANCHAILLE ou FRETIN; petits poissons de différentes espèces. (DESM.)

RAVANELLUS, de Césalpin. C'est le RADIS ordinaire. (LN.)

RAVANO. *V.* RAFANO. (DESM.)

RAVAPOU. Rumphius figure la GUETTARDE DE L'INDE, sous ce nom. (B.)

RAVASITH. Nom de pays du FIGUIER DES PAGODES. (B.)

RAVAT. *V.* RABAS. (DESM.)

RAVE, NAVETTE, NAVET, *Brassica rapa*, Linn.; *Brassica napus*, Var. *a*, Linn.; *Brassica napus*, Var. *b*, Linn. Ces trois noms désignent trois variétés d'une espèce de CHOU, que Lamarck appelle chou à feuilles rudes (*brassica asperifolia*. Il importe de bien distinguer ces variétés.

La rave a une racine charnue qui s'élève en partie au-dessus du niveau du terrain, et dont le sommet est communément violet et ridé. C'est une plante très-différente de nos

raves ordinaires ou petites raves qui appartiennent au genre Raifort (*V.* ce mot.). Elle ressemble beaucoup au navet par son port, et on a souvent quelque peine à l'en distinguer. Elle porte différens noms, suivant la forme de sa racine. On l'appelle *rave mâle*, *vraie rave*, *rabioule* ou *grosse rave*, quand elle a une très-grosse racine à peu près ronde, et plus ou moins plate à ses deux extrémités; et *rave femelle* ou *rave en navet*, quand sa racine est oblongue ou moins grosse. Celle-ci est plus délicate au goût que l'autre, et plus estimée.

Les feuilles de la rave sont grandes, alternes, d'un vert brunâtre, et très-rudes au toucher. Les radicales s'étendent sur la terre, et sont profondément découpées : celles de la tige l'embrassent à demi, et sont terminées en pointe. La tige s'élève au milieu des feuilles, à la hauteur de deux pieds; elle est rameuse, et c'est au sommet des rameaux que viennent les fleurs, qui sont jaunes et disposées en panicules. A ces fleurs succèdent de longues siliques, surmontées d'un style en forme de corne, et renfermant des semences arrondies et rougeâtres.

Les racines des raves sont quelquefois grosses comme la tête d'un enfant. On en a vu qui pesoient jusqu'à quarante livres. La rave est béchique, ainsi que le navet. Sa décoction et son sirop sont employés avec succès dans la toux catarrhale.

La navette, selon Lamarck, est le type des *rabioules* ou raves, ou des navets. On la cultive comme le *colsa*, pour sa graine, dont on retire de l'huile, qui sert à brûler, à faire du savon noir, et qui est aussi employée dans la préparation des ouvrages de laine. Cette plante offre encore d'autres ressources économiques. Elle fournit, dans sa fleur, une excellente nourriture pour l'abeille; on en peut manger les rejetons en salade; la menue paille qu'elle produit fait un bon fourrage pour les bestiaux; la plus grosse est bonne à brûler: elle ne sauroit servir de fumier, à cause de sa lenteur à pourrir. Le marc de la graine dont on a exprimé l'huile, est un régal pour les brebis, et leur fait beaucoup de bien. Il n'y a point de bêtes à cornes qui ne le mangent volontiers. Il augmente le lait des vaches, et rend la chair des bœufs plus délicate. Les champs peuvent être fumés avec ce marc, surtout ceux où l'on se propose de semer de la navette. Les graines de cette plante sont encore employées quelquefois en médecine; elles sont incisives, diurétiques et alexitères. Les oiseleurs en nourrissent dans des cages beaucoup de petits oiseaux. La navette est annuelle et croît naturellement dans les champs, en France et dans plusieurs autres parties de l'Europe. Elle a une racine oblongue, fibreuse, peu charnue, d'une saveur

légèrement âcre ; une tige élevée de deux pieds, glabre, un peu rameuse, et deux sortes de feuilles; les inférieures en lyre, à lobe terminal, arrondi et denté, et garnies de poils courts sur leurs bords, sur leurs nervures et leur pétiole ; les superieures très-glabres, et embrassant la tige ; les fleurs sont jaunes, petites, et ont leur calice à demi ouvert.

Le navet, troisième variété du *chou à feuilles rudes* (Voy. plus haut), est une plante bisannuelle, à racine charnue et pivotante, variant dans sa forme, sa grosseur et sa couleur, et d'une saveur douce un peu piquante et agréable. Cette racine, faite le plus communément en fuseau, pousse des feuilles oblongues, rudes et d'un vert foncé, qui sont découpées en aile jusqu'à la côte, chargées de quelques poils, et étendues sur la terre. La tige est élevée de deux à trois pieds, et divisée en rameaux garnis de feuilles alternes, amplexicaules, oblongues aussi, mais très-glabres et douces au toucher. Les fleurs, disposées en grappes lâches et terminales, sont de couleur jaune, quelquefois d'un blanc jaunâtre. Elles donnent naissance à des siliques qui ont à peu près un pouce de longueur, et qui renferment des graines d'un rouge brun, presque rondes, et d'une saveur âcre et piquante, mêlée d'amertume.

On trouve le navet sur les bords sablonneux des côtes de l'Angleterre. Il est cultivé dans les jardins et en grand, et il présente beaucoup de sous-variétés. Il y a de gros et de petits navets, de ronds et de longs, de blancs, de gris, de jaunâtres ou de noirâtres en dehors, etc. Les petits navets sont réputés les meilleurs, et ils sont les plus recherchés, comme étant plus agréables au goût ; leur saveur est très-sucrée, et leur écorce est ordinairement brune ou couleur de café brûlé. Ce sont ceux qu'on emploie dans les cuisines, pour les ragoûts. Une terre sablonneuse et fraîche est celle où les raves prospèrent le plus; leur culture est principalement avantageuse dans le nord et sur les montagnes élevées : ils font la richesse des sables granitiques. Leur introduction dans le système des assolemens a fait époque en Angleterre. On les sème ou dans les céréales, pour utiliser la terre, après la récolte dernière, ou sur un seul labour, dans les champs qui ont porté des productions de printemps. Leur emploi dans la nourriture des bêtes à cornes et des bêtes à laine ne doit être négligé par aucun agronome : tous les bestiaux les aiment avec passion.

Le navet, coupé par tranches et séché, se conserve. Si, dans cet état, on le mêle avec l'eau, il donne une boisson fermentée. Ce légume est sain, mais venteux. Tout le monde connoît son usage et sa propriété adoucissante dans les ma-

ladies de poitrine. On en prépare des bouillons et un sirop très-estimé contre la toux invétérée et l'asthme. Son suc a réussi dans le scorbut. Ses graines sont apéritives. La feuille de cette plante peut servir de fourrage. (D.)

RAVE. L'un des noms vulgaires du *voluta pyrum* de Linnæus, type du genre TURBINELLE de Lamarck et de Denys-de-Montfort. (DESM.)

RAVE DE SAINT-ANTOINE. Nom vulgaire de la RENONCULE BULBEUSE, aux environs d'Angers. (B.)

RAVE DU BRÉSIL, *Rapum brasilianum*, de C. Bauhin. *Voyez* IGNAME. (LN.)

RAVE DE GENET, *Rapum genistæ*, Dod. C'est la grande OROBANCHE, *Orobanche major*, L., dont le bas de la tige est renflé et charnu. Elle vit aux dépens du genêt et d'autres arbrisseaux de la famille des légumineuses sur les racines desquels elle se fixe. (LN.)

RAVE DE JUIF. Variété du RAIFORT cultivé, connue sous le nom de RADIS DE STRASBOURG. (DESM.)

RAVE EN NAVET. *V.* RAVE (PETITE). (B.)

RAVE DES PARISIENS. C'est le RAIFORT CULTIVÉ. (DESM.)

RAVE (PETITE) ou RAVE EN NAVET, ou RADIS. Espèce du genre RAIFORT, dont on fait usage comme aliment. (B.)

RAVE DE POISSON. *V.* RESURE. (S.)

RAVE SAUVAGE C'est le RAPHANISTRE, *Raphanus raphanistrum*, L. (DESM.)

RAVE SAUVAGE, *Rapum sylvestre*, Dod, Fuschs., Gesn. C'est la RAIPONCE, *Campanula rapunculus*. La grande rave sauvage est la RAPONCULE, *Phyteuma spicata*. (LN.)

RAVE DE TERRE ou PAIN DE POURCEAU, *Rapum terræ*. C'est le CYCLAME d'Europe, *Cyclamen europæum*, Linn. (LN.)

RAVELLA. Nom du SPARE HURTA, à Nice. (DESM.)

RAVEN. Nom anglais du CORBEAU. (V.)

RAVENALA, *Urania*. Arbre fort singulier, qui croît à Madagascar. Il a une tige positivement constituée comme celle des PALMIERS, et marquée à sa superficie de l'impression des anciennes feuilles. Elle s'élève fort haut, et est terminée par un éventail parfait et superbe, formé par trente à quarante feuilles semblables, mais plus grandes et plus charnues que celles des BANANIERS, portées sur des pétioles de deux pieds de long, insérés alternativement des deux côtés de la tige. Les fleurs sont portées sur des régimes axillaires également disposés en éventail par l'alternation des spathes

communes qui portent la fructification. Il y a quatre à cinq de ces régimes sur chaque pied.

Cet arbre forme un genre dans l'hexandrie monogynie et dans la famille de bananiers, qui a pour caractères : une spathe commune multivalve, d'une seule pièce ovale, lancéolée, pliée en deux, charnue, dure et fort épaisse à sa base; elle contient dix à douze fleurs; une spathe partielle formée de deux pièces longues, pointues, blanches, moins épaisses que la spathe commune, persistantes, et qui chacune enveloppent sa fleur avant son épanouissement; une corolle de quatre pièces longues, pointues, pliées en gouttière, blanchâtres, dont une est plus épaisse que les autres, et embrasse plus particulièrement les parties de la fructification : elles ont sept à huit pouces de long; six étamines à filets très-épais et à anthère adnée dans une fossette longitudinale; un ovaire supérieur, allongé, surmonté d'un long style cannelé, à stigmate épais et sexdenté; une capsule allongée, épaisse, coriace, triangulaire, et divisée intérieurement en trois loges polyspermes. Cette capsule s'ouvre par le haut en trois parties, qui chacune contiennent deux rangs de semences noires, couvertes d'une pellicule bleu de ciel.

Le *ravenala* a été décrit par Sonnerat dans le second volume de son *Voyage aux Indes*. Il croît dans les marais; ses feuilles servent à couvrir les maisons. Flaccourt dit que les Madégasses font de l'huile avec la pellicule qui enveloppe les semences, et de la bouillie avec la farine de ces dernières. On le cultive dans nos serres. (B.)

RAVENELLE et RAVENAILLE. Nom vulgaire du RADIS SAUVAGE, *Raphanus raphanistrum*, aux environs d'Angers. Ce même nom s'applique, dans quelques cantons, au GIROFLIER JAUNE A FLEURS DOUBLES. (B.)

RAVENSARA, *Agathophyllum*. Arbre à feuilles pétiolées, alternes, presque ovales, obtuses, coriaces, très-entières, glabres et blanchâtres en dessous; à fleurs très-petites, disposées en panicules axillaires et terminales, qui forme un genre dans la dioécie dodécandrie, et dans la famille des lauriers.

Ce genre a pour caractères : un calice très-petit, tronqué; six pétales, velus intérieurement et portés sur le calice; douze étamines, dont six insérées à la base des pétales et six sur le calice; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate pubescent; un drupe arrondi, dont la noix est divisée à moitié en six loges, et dont l'amande est à six lobes.

Le *ravensara* est figuré pl. D. 8, et a été décrit par Sonnerat dans son *Voyage aux Indes*. Il croît à Madagascar, et s'élève à une hauteur moyenne. Toutes ses parties, excepté son bois, qui est dur et pesant, sont aromatiques. Les Madé-

gasses font un grand usage de ses fruits et de ses feuilles comme épiceries pour assaisonner leurs alimens. En effet, ils ont une fine et excellente odeur aromatique ; mais ils sont d'une saveur amère et fort âcre. On pourroit, par des préparations semblables à celles qu'on fait subir à quelques autres épiceries de l'Inde, leur faire perdre facilement une partie de ces défauts, et alors le *ravensara* seroit, à quelques égards, supérieur à toutes les autres épiceries, en ce qu'il réunit tous leurs avantages. Les Madégasses se contentent de cueillir les fruits avant leur maturité, et les feuilles à la même époque, de les faire sécher enfilées comme des grains de chapelets, et, au bout d'un mois, de les mettre pendant quelques minutes dans l'eau bouillante, et de les faire sécher de nouveau.

Gærtner a appelé ce genre ÉVODIE. (B.)

RAVET. Nom que l'on donne, en Amérique, aux BLATTES. *V.* ce mot. (L.)

RAVIER. On a donné ce nom à un agaric propre à l'Italie, et que Micheli a figuré pl. 75, n.° 2. Il a l'odeur et la saveur du raifort. On le mange. (B.)

RAVIN. Excavation formée par les torrens dans le flanc des montagnes. Ces érosions, qui mettent à découvert une partie de leur structure intérieure, sont intéressantes aux yeux du géologue et du minéralogiste ; elles sont quelquefois importantes pour le mineur, et lui font découvrir des indices de *filons* qu'il n'eût peut-être pas soupçonnés. Plus les montagnes sont élevées, et plus leurs *ravins* sont profonds; ceux des *Cordilières* sont d'une étendue immense. *V.* QUEBRADA. (PAT.)

RAVISSANO. La VIORNE DES HAIES A LARGES FEUILLES est ainsi nommée en Languedoc. (DESM.)

RAVISSEURS, *Raptoria*. Nom que j'ai donné à une tribu d'insectes, de la famille des hydrocorises, ordre des hémiptères, dont tous les pieds sont presque semblables et ambulatoires, ou dont les deux antérieurs (dans le plus grand nombre) sont en forme de serres ou de griffes, avec leurs cuisses très-grosses, ou fort longues, canaliculées en dessous, pour recevoir le bord inférieur de la jambe, et leurs tarses très-courts, se confondant avec la jambe, ou formant avec elle un grand crochet ; leur corps est tantôt ovale, déprimé, tantôt linéaire.

I. *Pattes antérieures semblables aux autres, point ravisseuses.*

Le genre PÉLOGONE.

II. *Pattes antérieures ravisseuses.*

Les genres GALGULE, BÉLOSTOME, NAUCORE, NÈPE, RANATRE. (L.)

RAVONAILLES. Ce sont les CRUCIFÈRES voisines de la RAVE, qu'on cultive pour la nourriture des bestiaux. *V.* CHOU, COLSA, NAVETTE, MOUTARDE. (LN.)

RAY. En anglais, c'est le nom des RAIES. (DESM.)

RAY CAY. Nom que les Cochinchinois donnent à une espèce de GOUET (*Arum indicum*, Lour.) qu'ils cultivent, et dont ils mangent les tiges, cuites dans de l'eau. Le RAY-HONG est une seconde espèce du même genre (*Arum arisarum*, L.); et le RAY-TLANG, une troisième (*Arum macrorrhizum*, L.); elles ne sont pas mangées. Il y a encore le RAY-TIÀ (*Arum sagittifolium*, L.) qui se mange, mais moins fréquemment que le RAY-BAC-HA, nom de la COLOCASSE (*Arum colocassia*), dont on mange les jeunes feuilles crues. Plusieurs de ces *arum* rentrent dans le genre *calladium* de Ventenat. (LN.)

RAYE. *V.* au mot RAIE. (B.)

RAYÉ. On donne ce nom à une espèce de TÉTRODON, à une espèce d'ACHANTURE, à une espèce de LUTJAN, à une espèce d'OPHIOCÉPHALE et à une espèce de SILURE. (B.)

RAYÉ DES INDES (*Viverra fasciata*, Linn.). Mammifère carnassier, du genre des CIVETTES. *V.* ce mot. (DESM.)

RAYGRASS. Nom anglais de toutes les espèces de plantes graminées qui servent à la nourriture des bestiaux, et surtout de celles qui se cultivent pour cet usage.

Ce nom, en passant dans la langue française, s'est restreint à l'AVOINE ÉLEVÉE et à l'IVRAIE VIVACE.

Ces deux plantes ont été l'objet de nombreux écrits. Les agriculteurs de toutes les nations les ont plus ou moins préconisées, surtout la dernière, qui, en effet, a des avantages marqués sur les autres fourrages. (B.)

RAYMET. Nom d'une des variétés de l'OLIVIER. *V.* ce mot. (D.)

RAYON. Les pêcheurs appellent ainsi les jeunes RAIES. (B.)

RAYON DE MIEL. On donne ce nom aux gâteaux de cire, remplis de miel, que les abeilles disposent verticalement dans leurs ruches. (DESM.)

RAYON VERT. Daubenton et Lacépède donnent ce nom à un CRAPAUD qu'ils décrivent aussi sous celui de *crapaud vert*. Daudin adopte ce dernier. (DESM.)

RAYONNANTE. Saussure donne spécialement ce nom au *strahlstein* de Werner, c'est-à-dire, à l'amphibole translucide vert plus ou moins foncé. M. Haüy en avoit fait d'abord une espèce, sous le nom d'*actinote*, qui rappelle aussi la disposition de cette pierre dans les roches qui la contiennent. La *rayon-*

nante aciforme, celle *à larges rayons* et celle *en prismes rhomboïdaux*, dont parle Saussure, s'y rapportent; mais il faut en exclure ses *rayonnantes en burin et en gouttière*, qui sont des variétés de TITANE SILICÉO-CALCAIRE, quadrisenaire et canaliculé, qu'on avoit d'abord regardées comme une espèce particulière, le *sphène*. *V.* TITANE SILICÉO-CALCAIRE. (LN.)

RAYONNANTE ASBESTIFORME (*Asbestartiger strahlstein*, Wern.; *Asbestinite*, Kid.). C'est l'amphibole aciculaire ou fibreux, translucide et d'un vert plus ou moins foncé. (LN.)

RAYONNANTE EN BURIN. *V.* TITANE SILICÉO-CALCAIRE. (LN.)

RAYONNANTE COMMUNE (*Gemeiner strahlstein*, W.; *Zillerthite*, Lameth.; *Actinolite*, Kid.), ci-devant ACTINOTE; c'est l'amphibole vert translucide, ordinairement en longs prismes comprimés. (LN.)

RAYONNANTE EN GOUTTIÈRE de Saussure. *V.* TITANE SILICÉO-CALCAIRE CANALICULÉ. (LN.)

RAYONNANTE GRENUE, *Koerniger strahlstein*. Les minéralogistes allemands donnent ce nom à deux pierres différentes qui se trouvent en roches, et dont la texture est granulaire. La première est composée d'amphibole en grains très-petits et en petites lamelles d'un vert jaunâtre, plus dur que l'amphibole actinote auquel néanmoins il se rapporte, si l'on n'aime mieux le rapporter à cette sorte d'amphibole lamellaire dont Werner et Karsten avoient fait une variété de pyroxène, (*Blaettriger-augit*) qui se rencontre aussi dans son voisinage. Werner a retiré cette rayonnante de son strahlstein, et en a fait une variété d'OMPHAZITE. *V.* ce mot. La seconde variété est de la diallage verte grano-lamellaire, fibreuse dans le sens où elle montre le tranchant de ses lames, et qui forme avec le quarz et le grenat une roche quelquefois très-compacte; il paroît que c'est à elle que Werner laissoit le nom de *Koerniger strahlstein* avant de l'unir aussi à l'omphazite, tandis que Karsten le donne à la première variété. Ces deux pierres se trouvent l'une dans la montagne dite Saualpe, en Carinthie, et l'autre à Tainach, en Styrie. (LN.)

RAYONNANTE VITREUSE (*Glassartiger strahlstein*, W.; *Thallite*, Lam.). C'est une simple variété de l'épidote: elle est en longs prismes ou à base rhombe, transparente ou translucide, avec un éclat brillant, quelquefois semblable à celui d'une glace polie. Werner avoit d'abord considéré l'épidote aciculaire ou radiée comme une variété de rayonnante vitreuse; mais depuis il l'en a distinguée et l'a appelée PISTAZIT. *V.* ÉPIDOTE. (LN.)

RAYONS (*Ichthyologie*). On donne ce nom aux arêtes

qui soutiennent les nageoires des poissons. Les poissons qui ont tous les *rayons* de leurs nageoires mous et flexibles, sont dits MALACOPTÉRYGIENS ; ceux, au contraire, qui les ont solides et durs, sont appelés ACANTHOPTÉRYGIENS. On nomme *rayons articulés* ceux qui sont, en effet, articulés avec des arêtes intérieures, et qui peuvent se lever et s'abaisser à la volonté de l'animal ; *rayons décomposés*, ceux qui se bifurquent une ou plusieurs fois vers l'extrémité ; *rayons branchiostèges*, ceux qui soutiennent la membrane qui concourt avec les opercules à fermer les ouvertures des ouïes, etc. (DESM.)

RAYONS DE SOLEIL. Deux coquilles ont reçu ce nom, la TELLINE VERGETTÉE, *Tellina virgata*, et le *murex hippocastanum*. *V.* ROCHER. (DESM.)

RAZ DE MARÉE ou POROROCA. *V.* MER. (PAT.)

RAZOR FISH. Les Anglais donnent ce nom aux poissons du genre CORYPHÈNE. (DESM.)

RAZOUMOFFSKYNE. Pierre qui accompagne la chrysoprase dans la serpentine à Koscmutz en Silésie. Elle est tantôt blanche, friable, tachante et aride au toucher, tantôt endurcie ou d'un vert-pomme. Elle est considérée, par quelques minéralogistes, comme un carbonate de magnésie silicifère, et, par d'autres, comme une altération de la chrysoprase elle-même, analogue à celle qu'on observe dans le silex pyromaque qui, de siliceux, devient terreux et pulvérulent ; cependant, l'analyse du *razoumoffskine* indique, dans cette pierre : magnésie, 52 ; acide carbonique, 26 ; et silice, 20 (C. John.). Si c'eût été de la chrysoprase altérée, on n'y auroit point trouvé de magnésie carbonatée. Les seuls morceaux que nous ayons vus, à Paris, sous ce nom, étoient assez légers, compactes et gercés à l'intérieur, terreux et tachans à la surface, en partie blancs et en partie d'un vert-pomme analogue à celui de la chrysoprase, néanmoins plus clair. Ils avoient beaucoup d'analogie avec la croûte blanche terreuse et poreuse qui recouvre et forme des veines dans la plupart des blocs de chrysoprase. Le quarz magnésien des auteurs paroît n'être qu'une légère variété du *razoumoffskine*. (LN.)

RAZUOR. A Nice, c'est le CORYPHÈNE RASOIR. (DESM.)

RAZZA. Nom italien de la RAIE. (DESM.)

RAZZO. C'est la RAIE RONCE, à Nice. (DESM.)

RÉALGAL. *V.* RÉALGAR. (DESM.)

RÉALGAR. Minéral formé par la combinaison de l'*arsenic* avec le *soufre*. Il est jaune ou rouge. On donne au *réalgar jaune* le nom d'*orpiment* ; le rouge conserve celui de *réalgar* ou de *rubine d'arsenic*, quand sa couleur est d'un beau rouge de rubis, et qu'il est transparent et cristallisé. On donne

aussi au *réalgal* le nom très-impropre de *sandarac*, qu'il faut bien se garder de confondre avec le vrai *sandarac*, qui est la résine du genévrier. *V.* ARSENIC SULFURÉ. (LN.)

RÉALGERA. C'est, aux Canaries, le nom d'une espèce de MORELLE, *Solanum vespertilio*, Ait., selon Ventenat, qui en fait une espèce de *nycterium*. Plukenet a figuré cette même plante (*Phyt.*, t. 316, fig. 3), et dit qu'on l'appelle *permenton* dans la même île. (LN.)

RÉARMOUSE. Synonyme de CHAUVE-SOURIS, en anglais. (DESM.)

RÉAUMUR, *Reaumuria*. Genre de plantes de la polyandrie pentagynie et de la famille des ficoïdes, dont les caractères présentent : un calice persistant à cinq découpures profondes, et garni de folioles nombreuses à sa base ; une corolle de cinq pétales, munis à leur base intérieure de deux appendices ciliés ; un grand nombre d'étamines ; un ovaire supérieur, surmonté de cinq styles rapprochés ; une capsule à cinq loges, à cinq valves, renfermant plusieurs semences laineuses.

Ce genre renferme deux plantes à feuilles alternes, très-petites, et à fleurs terminales, solitaires et sessiles.

L'une, le RÉAUMUR VERMICULÉ, a les feuilles subulées et demi-cylindriques. Il se trouve en Egypte et en Syrie. Il est annuel, et ressemble beaucoup à la *soude*. Forskaël et Desfontaines disent son fruit uniloculaire. On le cultive dans nos écoles de botanique.

L'autre, le RÉAUMUR HYPÉRICOÏDE, a les feuilles distiques et planes. Il est annuel, se trouve en Syrie, et est figuré sous le nom de *millepertuis* dans la *Seconde Décade* de Labillardière. Il a, en effet, les plus grands rapports avec le MILLEPERTUIS.

Decandolle a observé que les feuilles et les tiges de la première de ces espèces laissoient transsuder abondamment du sel marin et du nitre, mais plus de ce dernier, lors même qu'elle croissoit loin de la mer. Ce fait peut donner lieu à des cultures dont le résultat seroit d'une grande utilité. (B.)

REBBE HUAL. Nom norwégien de la BALEINOPTÈRE MUSEAU POINTU, selon M. Lacépède. (DESM.)

REBBELWURM. L'un des noms de la COURTILIÈRE, en Allemagne. (DESM.)

REBBES. Nom de la BETTERAVE ROUGE, en Poitou et en Anjou. (DESM.)

REBENTABOIS. Nom qu'on donne, au Brésil, à une espèce de MORELLE, *Solanum bancksianum*, Vandel. (LN.)

REBÊTRE. C'est, dans plusieurs cantons de la Normandie, le nom du TROGLODYTE. (V.)

REBÊTRIN. *V.* REBÊTRE. (DESM.)

REBLE ou RIÈBLE. Nom vulgaire du GAILLET ACCROCHANT. (B.)

REBLETTE, REBLOT. Noms vulgaires du TROGLODYTE, près de Baïonne. *V.* ce mot. (V.)

REBOULO ou REBOULETO. Nom languedocien du quatrième estomac du bœuf ou CAILLETTE, qui sert pour faire prendre le lait. (DESM.)

REBUXR. Les habitans de la côte d'Afrique, voisine de Gorée, donnent ce nom à un arbre, cité par Adanson, mais dont ce botaniste ne nous indique pas le genre. (B.)

REC-BOCK, qu'on prononce RIT-BOCK. C'est, au Cap de Bonne-Espérance, le nom d'un mammifère ruminant du genre des ANTILOPES. Ce mot signifie *bouc de plage* et non *bouc rouge*, ainsi qu'il a été rendu dans la traduction française du voyage de Sparmann. (DESM.)

RECCHIE, *Recchia*. Arbrisseau à rameaux anguleux, à fleurs jaunes réunies en grappes aux extrémités des rameaux, qui croît dans le Mexique, et qui, selon Decandolle, *Systema naturale*, constitue seul un genre dans la décandrie digynie, et dans la famille des dilléniacées.

Les caractères de ce genre sont: calice composé de cinq folioles ovales, ouvertes; cinq pétales oblongs, appendiculés à leur sommet; dix étamines; deux ovaires globuleux, à style court et à stigmate en tête.

Le fruit n'est pas connu. (B.)

RÉCEPTACLE, *Receptaculum*. Nom donné à la partie sur laquelle repose immédiatement la FLEUR ou le FRUIT. *V.* ces mots. (D.)

RECHAD. Nom arabe du CRESSON ALÉNOIS, *Lepidium sativum*, L., et d'un COCHLÉARIA, *Cochlearia nilotica*, Delil. Ægypt., pl. 34, fig. 2. (LN.)

RECHAD EL-BAR, *Cresson du désert*. Nom arabe d'une espèce de crucifère placée avec les radis par M. Persoon, *Raphanus recurvatus*, et qui est l'*enartrocarpus arcuatus* de Labillardière, *Plant. syr.* (LN.)

RECHLOLDER. L'un des noms allemands du SUREAU. (DESM.)

RECISE. On appelle ainsi la BENOITE. (B.)

RÉCLAME (*Fauconnerie*). Action de rappeler sur le poing les oiseaux de vol. (S.)

RECLAME. Nom que l'on donne aux appeaux dont se servent les oiseleurs. (V.)

RECLAMEUR. Nom imposé, par M. Levaillant, à un *merle* d'Afrique. *V.* l'article MERLE. (V.)

RECLUS MARIN. Nom donné à l'ASCIDIE RUSTIQUE. (B.)

RÉCOLLET. Les Français du Canada appeloient ainsi le JASEUR, à cause de quelque similitude entre la huppe de cet oiseau et le capuchon d'un récollet. *V.* JASEUR DES PINS. (S.)

RÉCRÉMENT, *Recrementum*. Ce terme désigne une matière ou une humeur préparée dans l'intérieur de l'économie animale, pour être employée à quelque fonction dans cette économie, tandis que l'excrément est une matière séparée pour être rejetée au-dehors. Ainsi, la bile, la salive, etc., sont des récrémens, tandis que l'urine, le mucus du nez, etc., sont des EXCRÉMENS. *V.* ce terme. (VIREY.)

RECTRICES (*Rectrices*). Plumes grandes et fortes de la queue, qui servent à l'oiseau à se diriger dans son vol. Elles sont le plus souvent disposées, 1, 2, 3, 4, 5, 6; 6, 5, 4, 3, 2, 1; quelquefois au nombre de 8, 10, 14, 18, rarement plus. On les appelle *transversales*, quand leur surface plane sert de parallèle à celle du dos; *obliques*, quand leur pavillon forme un angle aigu avec la partie plane du dos; et *verticales*, quand il présente un angle droit avec le dos. (V.)

RECTUM (intestin), ainsi nommé, parce qu'il est droit. C'est la portion des gros intestins placée à l'extrémité postérieure, et destinée à conduire au dehors les excrémens chez la plupart des animaux, ou tous ceux qui ont deux ouvertures intestinales, une pour l'entrée des alimens, l'autre pour leur sortie. Le rectum commence à l'extrémité du colon, et s'étend à l'anus; il est accompagné d'un sphincter et de deux dilatateurs à son extrémité.

Chez plusieurs animaux, on trouve des glandes odorifères à cette extrémité; chez divers ruminans, des insectes s'introduisent dans le rectum, pour y déposer leurs œufs, comme les œstres. Dans l'homme, les vaisseaux hémorroïdaires s'y engorgent assez souvent d'un sang veineux qui s'écoule par fois. *V.* INTESTINS. (VIREY.)

RECURE DE CRAPEAU. C'est l'ÉLATINE ALSINASTRE. (B.)

RECURVIROSTRA. C'est, dans Linnæus, le nom générique de l'AVOCETTE. *V.* ce mot. (S.)

RED-DEER. Nom anglais du CERF. (DESM.)

REDDISH. Nom anglais du RADIS (*Raphanus sativus*). (LN.)

REDDLE. Nom donné par Jameson, au fer oligiste rouge terreux, ou CRAYON ROUGE. (LN.)

RE D'IPIVI. Nom du MARTINET A VENTRE BLANC, en Piémont. (V.)

RE D'I ROSSIGNEUI. Nom piémontais de la Rousserolle. (V.)

REDOU. *V.* REDOUL. (DESM.)

REDOUL, *Coriaria*. Genre de plantes de la dioécie pentagynie, qui offre pour caractères : un calice à cinq divisions ; cinq pétales, en forme de glandes, insérés sur le disque calicinal ; dix étamines hypogynes, presque sessiles, et à anthères bipartites ; cinq ovaires supérieurs, réunis, surmontés d'autant de styles et de stigmates ; cinq capsules conniventes, monospermes, évalves, recouvertes sur le côté par les pétales qui se sont accrus et sont devenus succulens.

Ce genre renferme des arbrisseaux à tiges quadrangulaires, à feuilles opposées, sessiles, à stipules membraneuses, axillaires, et à fleurs disposées en grappes simples, axillaires et terminales, munies de bractées. Elles sont dioïques par l'avortement d'un des organes sexuels.

On en compte six espèces, dont une seule est dans le cas d'être citée.

Le Redoul a feuilles de myrte, qui a les feuilles ovales, oblongues. Il croît très-abondamment dans les parties méridionales de l'Europe. Ses feuilles, réduites en poudre, sont très-employées dans la teinture des étoffes et dans le tannage des cuirs. Elles sont de beaucoup préférées au Sumach, avec lequel on les confond souvent. En conséquence, on en fait un commerce de quelque importance dans le midi de la France. C'est par leur intermède qu'on travaille et qu'on teint en noir les maroquins dans le Levant, et on prétend que c'est à lui qu'ils doivent leur supériorité.

Les fruits de cet arbuste sont un poison pour ceux qui se laissent tenter par leur apparence agréable et par leur saveur douce. Lorsqu'on en mange, on est attaqué de convulsions, de délire, qui conduisent souvent à la mort. Ses feuilles en sont aussi un pour les bestiaux, à qui elles font éprouver des accès d'épilepsie ou autres affections nerveuses, plus ou moins dangereuses, selon les circonstances. (B.)

REDOUNAN. L'une des variétés cultivées de l'Olivier. *V.* ce mot. (D.)

REDOUTÉE, *Redutea*. Plante à tige anguleuse, rameuse ; à feuilles alternes, pétiolées, munies de stipules ovales ou à trois lobes, bordées de quelques poils plus pâles en dessous ; à fleurs jaunes tachées, et rayées intérieurement à leur base d'un violet pourpre, solitaires, sur des pétioles axillaires ou terminaux.

Cette plante forme un genre dans la monadelphie polyandrie et dans la famille des malvacées, qui offre pour caractères : un calice double, persistant, l'extérieur poly-

phylle, à folioles très-petites, l'intérieur monophylle, divisé en cinq parties beaucoup plus grandes; une corolle de cinq pétales; un grand nombre d'étamines formant par leur réunion un tube, au sommet duquel sont placées les anthères; un ovaire à style terminé par trois stigmates; une capsule triloculaire, trivalve, contenant plusieurs semences lanugineuses.

La redoutée est annuelle. Elle croît naturellement dans l'île de Saint-Thomas, et est cultivée au jardin de Cels. Ventenat en a donné une description complète et une très-belle figure dans son ouvrage intitulé: *Description des Plantes du Jardin de Cels.*

Il ne faut pas la confondre avec la RUTIDÉE. (B.)

RÉDUVE, *Reduvius.* Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises, tribu des nudicolles, ayant pour caractères: bec naissant du front, saillant, conique, arqué, de trois articles, dont le second plus long; pattes ambulatoires, à tarses de trois articles; antennes sétacées, de quatre articles, insérées au-dessus d'une ligne idéale, tirée des yeux à l'origine du labre; corps ovale; tête ovale, rétrécie postérieurement ou portée sur une espèce de cou, avec deux petits yeux lisses sur une élévation postérieure; corselet comme bilobé. (Pattes antérieures ordinairement courtes, avec les cuisses grosses, et les jambes épaisses vers leur extrémité.)

Nous sommes redevables de ce genre à Fabricius. Il lui avoit donné d'abord plus d'étendue; mais ayant ensuite eu égard à la position des antennes, il en a détaché les espèces où ces organes sont insérés plus en avant, près de la base du bec; dont le cou est généralement plus allongé, et dont les pattes sont plus grêles. Il a formé avec ces espèces le genre *Zelus.* Les reduves étoient pour Linnæus et Geoffroy, des punaises; les caractères que nous avons indiqués ci-dessus les éloignent sensiblement de tous les autres genres de la même famille. Ces insectes vivent de rapine, tant sous la forme de larves et de nymphes, qu'après être devenus insectes parfaits, et subissent les mêmes métamorphoses. Ils forment un genre assez nombreux, duquel on ne trouve que peu d'espèces en Europe. Parmi celles-ci, on distingue les suivantes:

RÉDUVE A MASQUE, *Reduvius personatus*, Fab.; *Cimex personatus*, Linn.; la *Punaise mouche*, Geoff.; pl. P. 14, 3, de cet ouvrage. Il est entièrement d'un brun noirâtre; il a la tête petite; la trompe grosse, courte; les antennes de la longueur du corps; l'écusson court, terminé en pointe; l'abdomen concave en dessus, convexe en dessous; les ély-

tres couchées et croisées sur l'abdomen; les pattes antérieures courtes.

On le trouve en Europe, souvent dans les maisons; il a le vol rapide, pique fortement avec son bec, et répand une odeur très-désagréable. Quand on le tient entre les doigts, il fait entendre un bruit qui est produit par le frottement des bords de son corselet sur ses élytres. Sa larve se trouve également dans les maisons; elle ne diffère de l'insecte parfait que parce qu'elle n'a ni élytres ni ailes; elle est ordinairement couverte d'ordures, de poussière, ce qui la rend hideuse et la fait méconnoître; elle se nourrit d'insectes, même des punaises de lits, *acanthia lectularia*, Fab.

Réduve annelé, *Reduvius annulatus*, Fab.; *Cimex annulatus*, Linn.; la *Punaise-mouche à pattes rouges*, Geoff. Il a les antennes noires; la tête et le corselet noirs, couverts de poils courts, grisâtres; l'abdomen noir avec les derniers anneaux rouges, et quelques taches de la même couleur sur les côtés; les pattes noires, et une tache rouge sur les cuisses antérieures et postérieures.

On le trouve en Europe.

Réduve a pattes noires, *Reduvius nigripes*, Fab.; *Cimex nigripes*, Linn. Il a les antennes noires, avec les premiers articles rouges; la tête, le corselet et l'écusson noirs, un peu velus, l'abdomen rouge; les élytres rouges, avec une tache noire à leur origine; les pattes antérieures longues, noires, les autres rouges.

On le trouve à Surinam.

Réduve pattes-velues, *Reduvius hirtipes*, Fab. Il est entièrement noir, sans taches; il a de chaque côté du corselet des épines courtes, obtuses; les cuisses des deux premières pattes sont cylindriques, obtuses, très-velues.

On le trouve à Cayenne.

Réduve a collier, *Zelus collaris*, Fab. Il a la tête d'un noir luisant, cylindrique, amincie postérieurement; les élytres noires, avec une grande tache blanche vers l'extrémité; les pattes simples, noires.

On le trouve aux Indes orientales.

Réduve biponctué, *Reduvius bipunctatus*, Fab. Il est petit; il a la tête et le corselet noirs; l'écusson noir, blanc à l'origine; les élytres pâles, avec un point noir; les ailes pâles, avec une grande tache blanche; l'abdomen rougeâtre; l'anus noir; les pattes antérieures noires, courtes, comprimées.

On le trouve aux Indes orientales.

Le Réduve staphylin, *Reduvius staphylinus* de Gmelin, qui est noir, avec les élytres très-courtes, rouges, ainsi que

les pattes, n'est, à ce que je crois, que la nymphe du *Réduvius guttul* de M. Fabricius, et qui est un *nabis* pour moi. (L.)

REED, REEDGRASS. Nom anglais des ROSEAUX. REED BENT, c'est l'*agrostis;* REED MACE, c'est la *massette;* REED MILLET, c'est l'*holcus saccharum.* (DESM.)

REEDSU. Plante légumineuse du Japon, qui est mentionnée par Kaempfer, et qui, suivant Thunberg, est une espèce de DOLIC (*Dolichos lineatus*). (LN.)

RÉEM. On trouve dans divers passages de la *Bible* le nom d'un animal nommé *réem.* Les Septante et la Vulgate s'accordent assez à traduire ce mot par celui de *rhinocéros*, et les recherches de Bochart, dans son *Hiérozoïcon*, semblent mettre cet objet hors de doute. Il est vrai qu'aujourd'hui les rhinocéros ne sont pas communs en Arabie et en Idumée, si même il s'y en rencontre encore; mais autrefois, ils pouvoient être plus abondans; de même il y avoit jadis des lions sauvages en Macédoine, en Illyrie; maintenant il n'y en a plus dans tous ces pays. Quoiqu'il en soit, voici quelques versets de la Vulgate, où il est parlé du réem, traduit par le mot rhinocéros : *Quasi primogeniti tauri pulchritudo ejus; cornua rhinocerotis cornua illius; in ipsis ventilabit gentes usque ad terminos terræ.* Deutéron., c. XXXIII, v. 17. Et dans le Livre de Job, c. XXXIX, v. 9 et 10 : *Numquid volet rhinoceros servire tibi, aut morabitur ad præsepe tuum? Numquid alligabis rhinocerota ad arandum loro tuo; aut confringet glebas vallium post te?* etc. On voit, dans la première citation, que Moïse parle des cornes du rhinocéros; ce ne peut donc être que le bada ou le rhinocéros d'Afrique, celui d'Asie n'ayant qu'une seule corne. *Voyez* l'article RHINOCÉROS. (VIREY.)

REFAIT (*vénerie*). Tête ou bois du cerf ou du chevreuil qui se renouvelle. On dit qu'une bête a déjà du refait et que sa tête est refaite. (S.)

REFLUX, JUSANT ou EBE. Mouvement de l'Océan, par lequel les eaux s'abaissent et s'éloignent de la côte, après avoir monté pendant six heures (ce qu'on appelle *flux* ou le *flot*). La mer emploie un peu plus de six heures à descendre à son premier niveau, pour remonter aussitôt après, et ces mouvemens alternatifs se répètent chacun deux fois en vingt-quatre heures. *V.* FLUX, MARÉE et MER. (PAT.)

RÉFRACTAIRES. On donne ce nom aux substances minérales qui sont infusibles au feu du chalumeau. (DESM.)

RÉFRACTION. Ce mot exprime la déviation qu'un trait de lumière éprouve lorsqu'il pénètre un milieu transparent, suivant une direction oblique à la surface de ce milieu. Dans les corps dont l'arrangement est confus, comme les liquides,

les gaz, les solides fondus, la réfraction est *simple*, c'est-à-dire, que chaque trait de lumière homogène qui pénètre ces substances, ne donne qu'un seul trait de lumière réfractée; mais les corps cristallisés, lorsque leur forme primitive n'est ni un octaèdre régulier ni un cube, donnent deux pareils faisceaux dont l'un suit les lois de la réfraction simple; il s'appelle, pour cette raison, *rayon ordinaire;* tandis que l'autre suit des lois différentes plus composées, et a été nommé, pour cette raison, *rayon extraordinaire.* L'ensemble de ce phénomène constitue ce que l'on appelle la *double réfraction;* les forces qui le produisent sont encore inconnues; mais leurs effets se passent comme si elles émanoient de l'axe du cristal. En effet, la double réfraction est nulle quand le rayon traverse le cristal paralèllement à cet axe, et elle croît à mesure qu'il s'y incline. Lorsqu'un même rayon éprouve successivement l'action de plusieurs cristaux de nature différente ou même de nature pareille, différemment disposés, leurs actions sur lui peuvent s'entre-détruire, et le rayon extraordinaire revient se confondre avec le rayon ordinaire. C'est peut-être par une compensation semblable que la réfraction est simple dans les corps fondus et dans les cristaux cristallisés en octaèdre régulier ou en cube; car, dans les premiers, la double réfraction peut s'entre-détruire par les actions opposées des particules arrangés de toute manière; et, dans les derniers, elle peut être détruite par l'opposition des forces qui émanent des divers axes de ces cristaux. (BIOT.)

REFUITE (*vénerie*). Route que prend une *bête* poursuivie par les chiens. (S).

REGAGNON. Variété de FROMENT. (B.)

REGAIN. On appelle ainsi la seconde ou troisième coupe d'herbe que l'on fait dans les prairies, après la première fauchaison. Dans celles qu'on arrose à volonté, la récolte du regain est assurée; dans les autres, elle dépend des lieux où sont situées les prairies, de la qualité du sol, et surtout des saisons. Quand la terre est bonne et l'été pluvieux, on a, dans certains pays, jusqu'à trois regains. Mais le fourrage qu'ils donnent ne peut être comparé, pour la bonté, à l'herbe qui a été fauchée la première; celle-ci, toutes choses égales, contient beaucoup plus de principes substantiels et alimentaires. Lorsque, au contraire, l'été est très-sec et très-chaud, comme celui-ci (année 1818), le regain est nul ou presque nul. Dans quelques endroits, on envoie paître le bétail dans les prés, après la première récolte des foins. Cette coutume est préjudiciable à l'intérêt du propriétaire ou du fermier; car un animal, cheval ou bœuf, gâte plus de fourrage dans un jour,

Digitized by Google

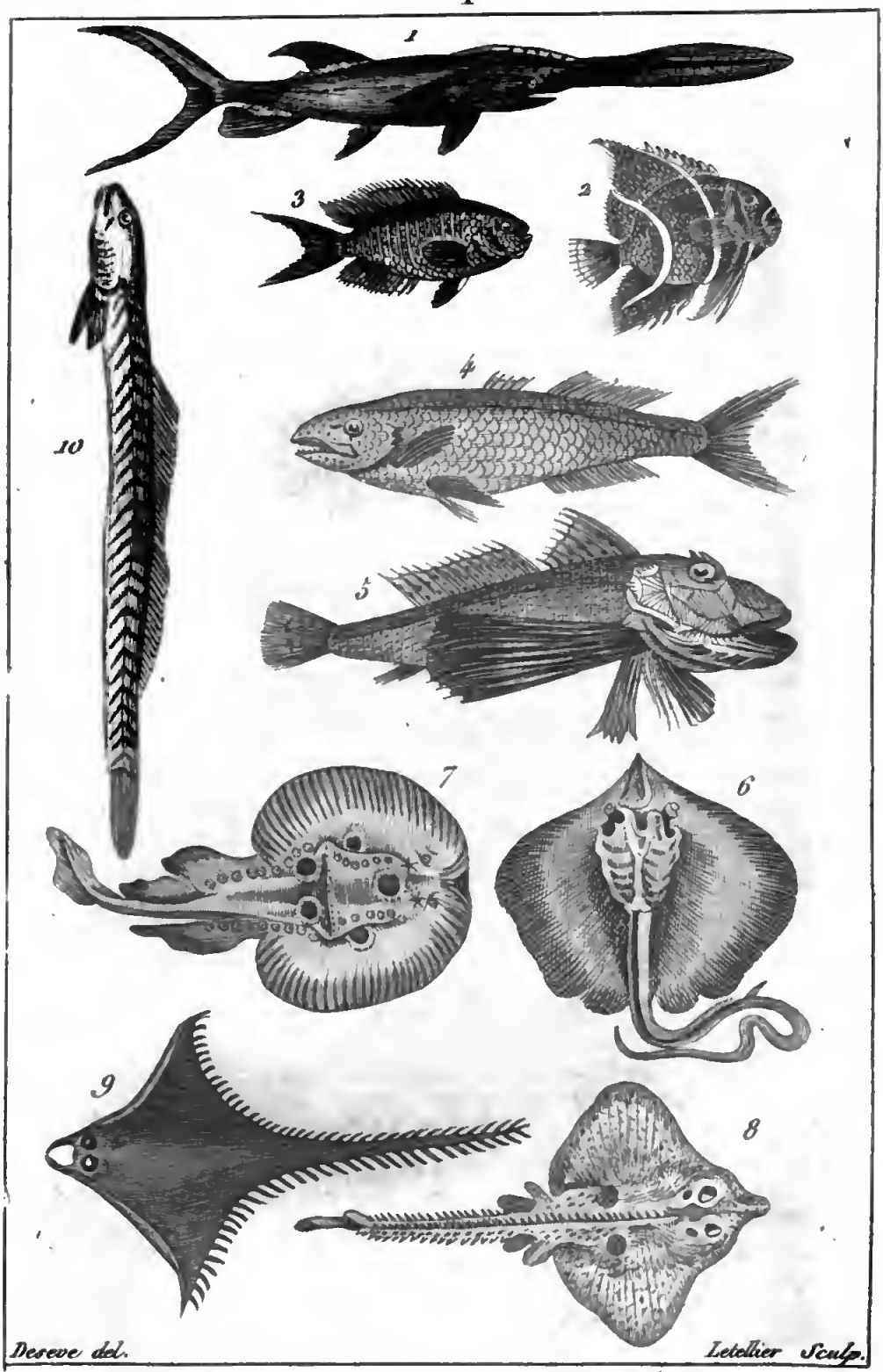

1. *Polyodon feuille.*
2. *Pomacanthe arqué.*
3. *Pomacentre pâon.*
4. *Pomatome skibe.*
5. *Prionote volant.*
6. *Raie aigle.*
7. *Raie torpille.*
8. *Raie eglantier.*
9. *Raie frangée.*
10. *Regalu lancéolé.*

par son piétinement, qu'il n'en consommeroit dans cinq ou six. *V.* le mot Foin.

A raison de l'époque où il se fauche et de sa nature aqueuse, le regain ne se desséche pas toujours facilement : dans ce cas, pour éviter qu'il moisisse, il faut le stratifier avec de la paille d'avoine ou de froment, paille à laquelle il communique une partie de son odeur et de sa saveur, et qu'il rend un manger plus agréable pour les bestiaux. (*Dict. d'Agricult. de l'Encycl.*). (B.)

REGALBOLO, REGALBURO, REIGALBERO, RIEGALBULO, REGEIO. Divers noms italiens du Loriot d'Europe. (DESM.)

RÉGALEC, *Regalecus*. Genre de poissons établi par Ascagne et adopté par Lacépède, dans la division des Apodes. Il offre pour caractères : des nageoires à la poitrine, au dos et à la queue; point de nageoires à l'anus, ni d'aiguillons à la place; le corps et la queue très-allongés. *V.* pl. M. 14, où il est figuré.

Ce genre renferme deux espèces :

Le Régalec glesne, qui a un long filament auprès de chaque nageoire pectorale; une nageoire dorsale régnant depuis la nuque jusqu'à la nageoire de la queue, avec laquelle elle est réunie. On le pêche sur les côtes de Norwége, où on le connoît sous le nom de Roi des harengs, nom qu'il partage avec la Chimère. Il a d'assez grands rapports avec les Trichiures, les Ophidies et les Ophisures. Ses mâchoires sont armées de dents nombreuses; ses opercules composées de cinq ou six pièces; ses membranes branchiales soutenues par cinq ou six rayons; il a huit rayons aiguillonnés à la dorsale; son corps est argenté et ponctué de noir. Il parvient à une grandeur considérable.

Le Régalec lancéolé a le corps allongé et serpentiforme, la nageoire de la queue lancéolée et les opercules composées seulement de deux ou trois pièces. Il a, comme le glesne, deux nageoires dorsales très-rapprochées; mais ces nageoires sont en quelque sorte triangulaires : la première n'est point composée d'aiguillons détachés, et la seconde ne se confond pas avec la caudale, comme dans le glesne. Il n'a point de nageoire de l'anus. On l'a trouvé dans les mers de la Chine. Sa couleur est or et brun. Lacépède décrit ce poisson d'après une figure coloriée, exécutée avec beaucoup de soin, et qui fait partie des dessins chinois cédés à la France par la Hollande. Nous avons fait copier cette figure sur la pl. M 14 de ce Dictionnaire.

REGALIOLUS. Aldrovande désigne ainsi le Roitelet. (S.)

REGALIS (*vénerie*). C'est l'endroit où une bête a gratté du pied. (S.)

REGARDEZ-MOI. On a quelquefois désigné ainsi la SCABIEUSE, *Scabiosa atropurpurea*. (DESM.)

REGENBOGENERZ. Les mineurs au Hartz désignent par cette dénomination le PLOMB SULFURE IRISÉ. (LN.)

REGENBOGENSTEIN. Les Allemands donnent ce nom au quarz et à la calcédoine, lorsqu'ils sont irisés intérieurement. (LN.)

RÉGÉNERATION, *Regeneratio*, vel *Palingenesia*. C'est la reproduction d'êtres détruits ou de parties amputées. Les anciens alchimistes croyoient pouvoir extraire des plantes un sel essentiel, capable de reproduire en petit les mêmes plantes d'où il étoit retiré. C'est ainsi que les sels lixiviels des cendres d'absinthe, de centaurée, etc., en se cristallisant dans leurs matras en petites ramifications, leur paroissoient être une palingénésie philosophique de ces mêmes végétaux; parce que ces sels étoient amers comme les plantes d'où ils venoient. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir à cet égard, et les sulfates de potasse et de soude, mêlés de carbonates alcalins, sont tout le produit de cette prétendue régénération.

Il en est une autre parmi les animaux et les plantes. Certainement on a l'expérience que des pinces d'écrevisses ou de crabes, cassées, se sont reproduites; on a vu des queues de salamandres coupées, repousser, et il en a été de même de leurs doigts; des parties de nageoires de poissons, retranchées, se sont renouvelées; enfin, on sait qu'une foule de zoophytes, de polypes, d'actinies, d'hydres, et les vers de terre et même des mollusques, comme les colimaçons, reproduisent des organes amputés.

Il n'en est pas ainsi chez des animaux d'une struture plus compliquée; car, chez l'homme, les mammifères, les oiseaux, nul membre amputé ne se reproduit. Il est bien vrai que la cicatrice, en se formant, reproduit des bourgeons charnus, un tissu cellulaire particulier, qui se rapproche et soude les parties divisées; on sait que les muscles, et même des nerfs, des tendons divisés, déchirés, se peuvent ressouder au moyen d'une lymphe plastique qui se concrète, qui rattache les extrémités d'une plaie l'une à l'autre; mais ce nouveau tissu est comme un tampon, un bourrelet peu organisé, dans lequel il ne se développe réellement ni vaisseaux, ni nerfs.

Au contraire, chez des animaux plus simples, il paroît exister des germes d'un nouvel organe pour remplacer celui qui périt; c'est comme une dent qui vient remplacer celle qui tombe. De même, une nouvelle pince d'écrevisse renaît

après celle qui a été cassée ; une nouvelle tête se reproduit au ver de terre lombric, à la naïde, comme une moitié du corps à un polype divisé en deux parts. Cette puissance merveilleuse de reproduction ressemble beaucoup à celle des bourgeons d'un arbre, qui remplacent aussi des gemmes enlevées ; aussi tous les êtres organisés qui possèdent une grande force de végétation, sont très-capables de reproduction, la nature ayant ainsi suppléé aux pertes qu'ils peuvent éprouver dans leur foible organisation.

Cette reproduction partielle a lieu chez les plantes, en général, par les surgeons qui forment un nouvel individu ; tels sont les végétaux multipliés de bouture. On a de semblables exemples chez les animaux les plus simples, et nous les avons cités à l'article de la GÉNÉRATION dont elle est un mode. *V.* cet article. (VIREY)

REGENPFEIFER. Nom allemand des PLUVIERS. (V.)

REGEYO. Un des noms italiens du LORIOT. (V.)

REGHAT. Nom arabe d'une espèce d'EPIAIRE, *Stachys palæstina*, L. (LN.)

REGILLUS. C'est le ROITELET, dans Rzaczynski. (S.)

RÉGIME (*botanique*). En Afrique et dans les Deux-Indes, on donne ce nom au *spadix* des *palmiers* et autres arbres, c'est-à-dire, à cet axe simple, rameux auquel tiennent les fruits de ces arbres. C'est ainsi qu'on dit un *régime de dattes*, un *régime de bananes*. Il y a tel de ceux-ci qui porte jusqu'à soixante et quatre-vingts *bananes*. (D.)

REGINA AURARUM. C'est ainsi que quelques auteurs ont désigné le beau vautour de l'Amérique méridionale, nommé communément ROI DES VAUTOURS. (S.)

REGINA-PRATI de Dodonée. C'est la SPIRÉE ULMAIRE. (LN.)

RÉGINE. COULEUVRE des Indes. (B.)

REGLES. *V.* MENSTRUES. (VIREY.)

RÉGLISSE, *Glycyrrhiza*, Linn. (*diadelphie décandrie.*) Genre de plantes de la famille des légumineuses, qui a pour caractères : un calice persistant en tube et à deux lèvres, la supérieure découpée en trois parties, dont celle du centre est plus large et sous-divisée en deux segmens ; la lèvre inférieure simple ; une corolle papilionacée à étendard long et érigé, à ailes oblongues, à carène partagée en deux ; dix étamines, neuf réunies, la dixième séparée, toutes plus longues que la carène ; un court ovaire soutenant un style en alène, couronné par un stigmate obtus. Le fruit est une gousse un peu aplatie, lisse ou hérissée, renfermant de trois à six semences.

Ce genre ne comprend qu'un très-petit nombre d'espèces. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux dont les fleurs sont communément disposées en tête ou rapprochées en épis. Je ne citerai que les deux espèces suivantes :

La Réglisse officinale, *Glycyrrhiza glabra*, Linn., a une racine traçante, jaune en dedans, roussâtre en dehors; des tiges fortes et ligneuses; des feuilles alternes, sans stipules, composées de neuf à quinze folioles, dont l'impaire est pétiolée; des fleurs petites, rassemblées en épis grêles; des gousses ovales, aplaties et glabres, terminées en pointe, contenant tantôt une seule semence réniforme, tantôt deux ou trois. Moench en a fait une genre sous le nom de Liquiritie.

On trouve cette plante en Italie et dans le Languedoc, où elle croît naturellement. Elle est vivace. On la cultive dans les jardins et en grand. Elle aime un sol léger et sablonneux, qui ait de la profondeur et qui ait été bien ameubli. Elle se multiplie par ses rejetons, qu'on détache des vieilles racines avec un bon bourgeon. Ils sont plantés sur une ligne tirée au cordeau, et éloignés les uns des autres d'un pied dans les rangs, et de deux pieds entre chaque rang. On peut semer, dans le même terrain, des ognons ou d'autres légumes; ils ne nuiront point aux racines de réglisse, qui, la première année, ne font que peu de progrès. C'est au commencement ou au milieu de mars que ces plantations ont lieu. Au mois d'octobre suivant, quand les tiges sont mortes, on répand sur le sol un peu de fumier bien pourri. Au printemps d'après, on laboure entre les rangs, et on enterre le fumier. Au bout de trois ans, on peut enlever ces plantes; on choisit pour cela la saison où les tiges seront tout-à-fait détruites. Les racines sont d'autant plus belles, qu'elles auront crû dans un terrain bien meuble et bien amendé.

La racine de réglisse est si commune, qu'il y a peu de personnes qui n'en connoissent l'usage et les propriétés : elle contient une très-grande quantité de substance gommeuse, douce et sucrée, et une grande quantité d'une résine tendre et beaucoup plus douce encore que la gomme. Cette racine est légèrement laxative; mais elle est surtout très-adoucissante, détersive, lubréfiante et pectorale. On s'en sert avec succès dans les maladies de poitrine, occasionées par quelque matière âcre, dans les érosions de gosier, la strangurie, les ardeurs d'urine, la néphrétique sablonneuse, la toux, l'enrouement, la pleurésie, etc. On fait entrer cette racine dans la plupart des tisanes, pour corriger par sa douceur l'amertume des autres ingrédiens, ainsi que dans un grand nombre de compositions pharmaceutiques. Son suc, ou extrait épaissi, a les mêmes propriétés que la racine, et peut être

employé dans les mêmes circonstances. C'est le midi de l'Italie qui fournit le plus de ce suc au commerce. (B.)

La Réglisse hérissée, ou de Dioscoride, *Glycyrrhiza echinata*, Linn., a les caractères de la précédente; elle en diffère par ses stipules, par ses légumes hérissés, par ses fleurs à épis plus courts, et par ses folioles plus allongées, et dont l'impaire est sessile.

Cette plante est vivace, et fleurit en juillet. Elle croît naturellement dans la Pouille et dans la Tartarie. Elle se propage plus facilement dans le nord; mais, dans le midi, sa racine est plus douce. On l'emploie aux mêmes usages que la racine de l'espèce précédente, et c'étoit celle dont les anciens se servoient; mais les modernes lui préfèrent la première. (D.)

RÉGLISSE DE MONTAGNE. C'est le Trèfle des Alpes, *Trifolium alpinum*, dont les racines sont sucrées. (B.)

RÉGLISSE SAUVAGE. C'est l'Astragale commun. (B.)

RÉGMATE. Mirbel. Sorte de Fruit. Il ne diffère pas de l'Elaterion de Richard; les euphorbes en offrent un exemple. (B.)

RÈGNES DE LA NATURE. Lorsque les hommes se sont occupés de reconnoître les objets qui les environnoient, ils ont vu que leur multitude empêchant de les étudier, il étoit d'abord nécessaire de les ranger dans un ordre avantageux pour la mémoire. Les substances qui avoient des caractères communs, furent réunies sous le même titre, et l'on distribua sous différens chefs celles qui jouissoient de propriétés diverses. De ce premier mode de généraliser, résultèrent trois grandes divisions parmi les corps de la nature; et on les appela des *règnes*, des espèces de royaumes. On observa que les terres, les métaux et les matières fossiles, ne donnant aucune marque de vie ni de mouvement spontané, de nutrition intérieure et de génération, n'ayant même aucun organe destiné à des fonctions spéciales, étoient des *corps bruts* ou *minéraux*. D'autres corps enracinés dans la terre, pourvus d'organes, prenant une nourriture intérieure, s'accroissant et se reproduisant, ont été reconnus vivans; mais comme ils ne donnent aucun signe de sentiment, ils ont été nommés *végétaux*. Enfin d'autres corps vivans capables de sentir et de se mouvoir d'eux-mêmes, se nourrissant et se reproduisant, ont été désignés sous le nom d'*animaux*. L'on a dit, avec le grand Linnæus:

« Les minéraux croissent.

« Les végétaux croissent et vivent.

« Les animaux croissent, vivent et sentent. »

Cependant, une distance infinie semble séparer le végétal

et l'animal de la pierre la plus parfaite, du fossile le plus travaillé, qui, véritablement, ne s'accroît pas par intussusception, mais s'augmente par juxta-position extérieure; la vie, les fonctions de la nutrition et de la génération, la naissance et la mort des êtres animés, la forme régulière des parties, leur structure organique, leur jeu spontané, cette sorte d'instinct qui se manifeste jusque dans les plantes comme chez les bêtes; tout annonce que ces êtres ont reçu des qualités bien supérieures à celles du minéral. Les corps naturels doivent donc se diviser plus naturellement en deux principaux *règnes*, qui sont :

1.° Le *règne inorganique* ou *minéral*, à molécules indépendantes de la masse totale et incorruptibles.

2.° Le *règne organisé* (*végétal* ou *animal*), à molécules dépendantes de l'existence individuelle vivante et corruptibles, ou retournant spontanément à l'état élémentaire.

Cette distinction est très-réelle dans la nature, comme nous l'exposons en détail à l'article des CORPS ORGANISÉS. En effet, étant nous-mêmes des corps organisés, nous pouvons connoître facilement les rapports qui nous lient avec les autres espèces vivantes, et les caractères qui nous séparent des corps inanimés; mais en envisageant la nature sous un point de vue plus général, nous pourrons apercevoir que sa marche est plus grande, et que ces règnes, ces limites étroites dans lesquelles nous la circonscrivons, ne sont peut-être que des moyens qu'emploie notre intelligence pour faciliter nos études; comme ces cercles que les astronomes supposent tracés dans les cieux.

La nature est une; elle n'admet point d'interruption dans la série de ses œuvres; toutes se tiennent par des nuances successives; l'homme tient au règne animal, celui-ci au règne végétal, qui se rattache, à son tour, aux minéraux, bases et fondemens de la terre, notre mère.

Le minéral, tel que nous le tirons hors du sein de la terre, devient une matière morte, inerte, parce qu'il est séparé de la masse du globe; il ne participe plus autant à cette énergie propre qui combine et organise les substances diverses de l'intérieur de notre planète. Il est, à son égard, comme une branche morte sur un arbre vivant; quoique de la même nature que la substance d'où il a été extrait, il ne jouit plus de ses qualités pour ainsi dire vitales. Il ne faut pas s'imaginer que les matériaux qui composent le globe terrestre soient dans un état inerte : les mouvemens intérieurs qu'ils éprouvent, les transformations qu'ils subissent, les fermentations, les précipitations, les cristallisations, les suintemens, les dépôts et toutes les actions qui s'opèrent dans les entrailles de la

terre, prouvent indubitablement qu'il y existe des forces très-puissantes ; et c'est dans cette source d'activité cosmique que les végétaux puisent leur existence. En effet, voyez un corps mort, une pierre, un métal extrait de sa mine et disposé dans un cabinet d'histoire naturelle : ce n'est ni la pierre ni le métal de la nature ; ils sont ce qu'est une plante dans un herbier ; ils ont été arrachés à la *vie terrienne*, ou aux puissances qui animent le globe ; ils n'éprouvent plus de changemens intérieurs, et ne reçoivent d'altérations que de la part de l'air ou des autres corps environnans. Mais les filons métalliques, les gangues, les roches, se forment, se détruisent, se combinent, changent perpétuellement de nature avec le temps, au sein de la terre. Si cette vie des substances minérales nous semble obscure et problématique, c'est que nous n'assistons que rarement aux révolutions mystérieuses des entrailles de notre planète; c'est que ses opérations sont lentes, successives, et que l'homme est passager et mortel ; c'est que nous n'apercevons que la superficie pendant quelques instans, au lieu que la vie d'une aussi effroyable masse que le globe terrestre ne peut avoir que des périodes très-longues et proportionnées à sa nature.

Une comparaison pourra faire mieux sentir cette vérité. Nous sommes, à l'égard du globe terrestre, ce que sont à l'égard d'un chêne des générations de pucerons, qui vivent à peine quelques semaines. Supposons que ces pucerons aient une intelligence et une raison ; en considérant de leurs petits yeux l'écorce crevassée et raboteuse de l'arbre forestier, ils croiront voir d'énormes montagnes, des blocs de rochers entrecoupés de profondes vallées ; en creusant de quelques lignes, ils s'imagineroient pénétrer dans des gouffres effroyables ; les couches de l'aubier leur sembleroient autant de vastes lits de terres et de pierres superposées ; les plus habiles d'entre eux inventeroient divers systèmes pour expliquer ces couches ; il y auroit des vulcanistes et des neptuniens ; ils appelleroient le feu et l'eau au secours de leurs théories, les vaisseaux séveux de l'arbre seroient pour eux de grands fleuves ; le moindre brin de fibre leur paroîtroit un morceau précieux arraché aux entrailles de la terre, et ils s'empresseroient d'en faire l'analyse chimique. Comme ils n'auroient ni le temps ni la faculté d'apercevoir toute l'organisation et tout le travail de la végétation, ils prononceroient hardiment que la masse sur laquelle ils habitent est d'une nature brute, inorganique ; et vivant trop peu pour obtenir quelques notions sur la durée de l'arbre, ils forgeroient des systèmes sur sa création ou sur sa prétendue éternité ; ils voudroient même en calculer l'existence en la mesurant par leur courte vie. On les

verroit examinant scrupuleusement les surfaces, décrivant avec soin les angles de la moindre molécule ligneuse, la décomposant, et assurant que la nature est telle qu'ils l'aperçoivent. Selon les uns, il faudroit décrire toutes les diverses substances qu'ils rencontreroient, pour parvenir à expliquer la formation de leur terre; selon d'autres, il faudroit observer si les montagnes, c'est-à-dire, les rugosités de l'écorce, sont dues à des tumeurs, à des boursoufflemens de la matière, ou si ces vallées ont été creusées par le ruissellement des pluies, ou par l'affaissement de la substance ligneuse, etc. Que diroit l'homme de nos pucerons? mais plutôt que dira-t-on de l'homme, ce chétif puceron de la terre, qui raisonne de la même manière sur la nature du globe? car nous sommes certainement encore plus petits et plus périssables, relativement à la terre, que ne le sont les pucerons à l'égard de l'arbre qui les nourrit; les moindres lichens de son écorce sont pour eux des forêts, des terrains immenses dont ils se disputent la possession et les conquêtes au prix de leur vie, tout comme nous-mêmes.

Nous ne pouvons donc connoître que la croûte du globe; et comme nous n'apercevons qu'à peine les couches les plus superficielles dont nous observons les divers changemens dans le cours des âges, il est naturel de croire que notre monde pourroit être organisé et vivant, sans que nous pussions bien le savoir; car si les matériaux de sa surface nous paroissent morts, c'est qu'ils en sont, comme l'épiderme, l'écorce inorganique. En effet, tout corps organisé est recouvert de parties moins vivantes qui lui servent d'enveloppes: tel est l'épiderme dans l'homme, et l'écorce la plus extérieure dans les arbres. Nous ne sommes donc pas en droit de conclure, d'après l'observation des surfaces, que le globe terrestre n'est pas un corps vivant doué d'une sorte d'existence particulière à sa constitution. Ces rochers, ces terrains, qui nous paroissent d'une nature immuable, ne le sont que par rapport à nous; la vie géocosmique est trop profonde et a de trop grands traits pour que nous puissions l'envisager sous notre point de vue borné: et d'ailleurs, en tirant un minéral du lieu où il est placé, c'est comme si nous détachions une particule d'un corps vivant; elle cesseroit aussitôt de participer à l'existence commune du corps: et il en est de même des corps minéraux attachés au sol qui les recèle. L'organisation d'une aussi vaste machine qu'un monde a des caractères trop étendus pour qu'il nous soit possible de les reconnoître, de même que la petitesse d'un puceron l'empêche d'observer les organes et la vie d'un grand arbre.

Nous avouerons, sans peine, que les attributs d'un corps

végétal et animal nous paroissent extrêmement différens de toute matière fossile ; cela est incontestable par rapport à notre manière de voir, et parce que nous ne pouvons pas sortir de notre nature ; mais cet aperçu ne peut pas être exact relativement à la nature universelle. Celle-ci nous indique, au contraire, que tout a reçu des mains du Créateur une quantité suffisante de vie ; aussi les eaux sont peut-être à la terre, ce que la séve est à l'arbre et le sang à la chair ; les sources qui circulent au sein du globe, y portent la vie comme les veines dans un corps organisé ; les rochers en représentent les ossemens, etc. C'est en suivant ces analogies, qu'on a regardé le monde, le macrocosme, comme le grand modèle de toute organisation : de là vient que l'homme a été nommé *petit monde* ou *microcosme*, parce qu'il paroît rassembler en lui seul toutes les perfections de la nature ; et en effet, notre âme est à notre corps ce qu'est Dieu pour l'univers.

Mais si les facultés de la vie sont plus développées chez l'homme, les animaux et les plantes, que dans les minéraux, elles sont aussi plus destructibles ; car une grande blessure suffit souvent pour tuer un homme, un quadrupède, un oiseau ; tandis que le ver, le zoophyte, et surtout l'arbre, la plante, ne périssent pas d'un seul coup. Au contraire, le minéral n'ayant qu'une vie sourde et cachée, ne peut point être tué ; ainsi, les proportions sont assignées entre la quantité de vie et la puissance de mort. Dans un corps parfaitement organisé, comme l'homme, le quadrupède, il n'existe qu'un seul centre de vie ; l'individu ne peut être divisible. Dans le zoophyte et dans la plante, il y a plusieurs centres de vie, puisqu'en divisant ces êtres on les multiplie par boutures ; mais dans le minéral, ces centres de vie sont encore plus multipliés, puisque chaque molécule y jouit de son existence propre. A mesure que ces centres de vie augmentent en nombre dans un corps quelconque, ils deviennent plus petits, et ont moins d'organes ; de là il s'ensuit que leur vitalité est plus simple, plus bornée, plus obscure, et en même temps plus adhérente ; au contraire, plus ces centres de vie sont réunis en petit nombre ou concentrés en un seul foyer, plus leurs forces sont sensibles, développées, et plus leur activité s'exerce avec puissance. Par exemple, une nation est composée d'un grand nombre d'individus qui, agissant chacun en particulier, n'offrent pas des résultats généraux bien remarquables : mais si elle se meut de toute sa masse et par un commun effort, elle produira de très-grands effets ; de même un corps minéral étant composé d'une grande multitude de molécules pourvues chacune de leur petite portion

de vie, et qui ont chacune leur action particulière, la masse considérée en bloc paroît inanimée, parce que le travail ne s'opère que de molécule à molécule, comme nous le voyons dans les opérations chimiques. Au contraire, un corps organisé est un composé de molécules qui toutes tendent à une action commune, et vers un seul but, qui n'agissent jamais seules, mais toujours en corps et de concert; de là vient que ces vies particulières ramassées dans un foyer, présentent un résultat bien supérieur à celui du minéral. Mais lorsque l'animal, la plante meurent, chaque molécule reprenant sa vie propre, rentre dans l'état de mort que nous appelons *état minéral*. La vie d'un corps organisé n'est ainsi que la concentration, en un seul foyer, de plusieurs vies moléculaires, et la mort n'est que la séparation de ces mêmes vies. La nature n'est donc ni plus ni moins vivante, soit que les corps organisés se multiplient, soit qu'ils périssent, puisque chaque particule de matière paroît avoir reçu de la Divinité sa dose indestructible et radicale de vie; car il ne faut pas penser qu'il y ait une mort absolue dans la nature; elle n'est que relative à notre existence organisée. S'il se trouvoit sur la terre une seule molécule privée entièrement de vie et dans une mort absolue, elle ne céderoit pas à toutes les puissances du monde. Eternellement immobile, inactive et incommunicable, elle ne se prêteroit à aucune loi du mouvement, de l'attraction; elle ne se combineroit à rien, et porteroit obstacle à toute la nature. On ne pourroit ni la comprendre, ni la toucher, ni la voir; car elle seroit *une*, et n'auroit absolument aucun rapport, aucune communication avec quoi que ce soit dans l'univers; il n'appartiendroit qu'à Dieu seul de pouvoir changer son mode d'existence, de lui donner la vie ou de l'anéantir.

Nous ne pensons pas qu'on nous adresse le reproche d'accorder le mouvement spontané ou la vie à la matière, car nous ne concevons pas que la matière puisse posséder ce mouvement par son essence même, et qu'elle soit capable de s'organiser, soit en animaux, soit en tous les corps que nous voyons, par sa propre énergie.

En effet, si une seule molécule possédoit en elle essentiellement le mouvement spontané et autocratique, elle auroit la volonté, la connoissance pour se diriger, ou elle ne l'auroit pas. Si elle possédoit sentiment, volonté et connoissance, elle seroit Dieu, et se créeroit elle-même; nous verrions sortir de terre de beaux animaux, des hommes, enfin toutes les merveilles les plus bizarres qui se puissent produire, comme les Épicuriens ont supposé que ces faits ont dû se passer à l'origine des choses. Certes, il faut une croyance

philosophique bien robuste pour accorder la sensibilité, l'intelligence et la volonté, à une barre de fer sortant du fourneau, et battue sous les marteaux du forgeron.

Mais comment une molécule pourroit-elle avoir le mouvement spontané? En ce cas, comment se dirigera-t-elle? Sera-ce plutôt en haut qu'en bas, à droite qu'à gauche, d'un côté plus que de l'autre? Ne sera-t-elle pas également disposée à se mouvoir en tout sens, et par conséquent forcée au repos, puisqu'un corps qui seroit uniformément attiré de tout côté, demeureroit toujours à sa même place? Or, la molécule, en la supposant douée de cette tendance absolument égale en tous les sens, comme l'exigeroit par nécessité cette propriété inhérente du mouvement spontané, seroit donc contrainte au repos, à l'inertie.

Nous devons donc conclure de ces motifs, que le mouvement et la vie ne sont point de l'essence propre de la matière, mais lui ont été communiqués en diverse mesure. Aussi est-il des substances impropres à la composition des animaux, telles que sont plusieurs terres et des métaux qui ne s'imprègnent point des facultés de sentir et de se mouvoir.

Si donc nous voyons des molécules minérales qui ne peuvent pas se prêter à l'organisation, et qui sont incapables de nourrir un être vivant, de se transformer en sa nature animée, il n'en faut pas conclure qu'elles n'ont point de vie propre; car nous remarquons, au contraire, qu'elles subissent des changemens chimiques, et qu'elles jouissent réellement d'une vitalité terrienne et moléculaire; mais étant autrement conformées que les particules organisables, elles n'ont été créées que pour le genre de vie minéral. Il en est d'autres, au contraire, qui, comme le carbone, l'hydrogène, l'azote, l'oxygène, etc., étant susceptibles de réunir leurs puissances propres, forment des individus organisés; et c'est aussi par la diverse combinaison des particules primitives que sont construits tous les corps de l'univers. Il ne peut point y avoir de mort dans la nature, parce que tout a été créé par l'Être Suprême, source éternelle de toute existence, et que la mort ne peut pas sortir du sein de la vie.

En effet, un corps organisé ne diffère guère d'un corps brut qu'en ce que les vies particulières sont concentrées dans le premier, et disséminées dans toutes les molécules du second; il n'y a donc aucune différence spécifique dans leur nature; tout dépend donc du plus ou du moins de centralisation des forces vivantes de la matière, pour organiser la plante, l'animal et l'homme. Mais il faut bien distinguer les résultats de cette réunion des puissances vitales; car il s'observe dans l'homme et l'animal deux sortes d'existences; la première est

physique ou dépendante des organes matériels; ainsi l'homme et l'animal, plongés dans le sommeil, jouissent complétement de cette vie matérielle, qui consiste dans des fonctions purement végétatives; ainsi, ils digèrent, ils transpirent, leurs humeurs circulent, leurs diverses parties s'accroissent, leurs sécrétions s'opèrent, leurs fonctions s'exécutent comme dans les plantes. Voilà tout ce que peut produire cette concentration des puissances vitales matérielles; et c'est aussi par cet état de sommeil ou de végétation que commence l'existence de tous les animaux. La nature ne pouvoit pas s'élever au-dessus de cet ordre d'existence, avec les seules qualités attribuées aux corps bruts, par l'AUTEUR DES ÊTRES, puisque celles-ci ne produisent qu'une vie végétale.

Le second mode d'existence de l'animal, et surtout de l'homme, dépend d'un principe tout différent, et d'une nature bien supérieure à celle du premier. En effet, la vie végétative des plantes et des animaux, produite par la réunion de la vitalité moléculaire de la matière, ne peut donner à ces derniers des facultés qu'elle n'a pas reçues. La sensibilité et l'intelligence, n'étant donc point du domaine de la nature matérielle, émanent nécessairement d'une autre source. Qu'on quintessencie tant qu'on voudra la matière, qu'on suppose l'organisation la plus délicate et la mécanique la plus ingénieuse, on obtiendra sans doute des machines merveilleuses; mais il m'est impossible de concevoir qu'elles puissent sentir et raisonner; car, quel rapport des mouvemens ont-ils avec la pensée, et des automates avec les corps vivans et sensibles?

Cherchons une autre considération. Est-il digne de la nature, si sage en toutes ses œuvres, convient-il à la majesté suprême, de la croire si peu puissante de ne composer que des automates, des machines vulgaires? La souveraine sagesse ne sembleroit-elle pas s'être jouée du genre humain, en nous persuadant que ces animaux ont un principe de vie, de sensibilité, tandis qu'il n'en seroit rien, et que ces bêtes seroient tout au plus des sortes de poupées, de petites statues mouvantes dont la terre seroit peuplée, et qui n'auroient ni vie, ni sentiment? Que si cela est, l'homme sans doute a lieu de s'enorgueillir de sa haute supériorité et de ses sublimes prérogatives; mais j'ai peur qu'en le voyant périr à la manière des bêtes, ou emporter par des pestes, on ne sache plus alors trop à quoi sert ce monde, sans l'homme, puisque le reste n'est que des machines.

Je ne saurois toutefois admettre l'opinion mitoyenne de ces philosophes qui concèdent bien le sentiment et la perception aux brutes, et pourtant qui les regardent comme tou-

tes matérielles. J'accorde volontiers aux Cartésiens, que la matière et la perception sont des choses tout-à-fait opposées. Divisez la matière en molécules aussi subtiles qu'il vous plaira, en toutes les formes que vous voudrez lui donner; imprimez-lui tous les mouvemens que vous vous imaginerez, ou rapides, ou lents, droits, courbes, obliques, circulaires, en haut, en bas, avec ordre ou sans ordre: en arriverez-vous plutôt à en faire naître des perceptions et des idées, que si cette matière étoit restée inerte ou tranquille? Qui ne sent la prodigieuse distance entre un changement de lieu et une perception? La notion de l'un contient-elle la notion de l'autre?

Mais, dit-on, le mouvement non plus n'est pas contenu dans la notion de matière, et il ne lui est pas nécessaire, puisqu'elle peut être conçue sans lui. La matière peut donc être sans le mouvement, et cependant celui-ci peut être joint à la matière, et il n'est qu'un mode de cette matière; pourquoi donc la perception ne pourroit-elle pas être un mode de la matière pareillement?

Je répliquerai à cela que la matière est passive à l'égard du mouvement; elle ne se meut point d'elle-même; elle n'a point une puissance de spontanéité αὐτοκινητικὴν. Si elle l'avoit, il y auroit quelque espèce de probabilité que la perception lui pourroit également appartenir. La perception ne sauroit être, en effet, conçue sans une activité quelconque. Que si le sentiment et la perception pouvoient appartenir à une substance matérielle, devenir quelqu'un de ses modes (ou attributs), je ne vois pas comment l'intelligence et la raison, enfin, l'âme raisonnable, ne pourroit pas être matérielle, ou un mode quelconque de la matière. Que les fauteurs de ce sentiment se dégagent delà s'ils le peuvent!

Nous sentons en nous-mêmes que le raisonnement se peut fort bien séparer de la perception ou de la sensation. Dans le sommeil, lorsque nous éprouvons des songes, nous apercevons clairement des idées, des images d'objets, et toutefois, nous ne pouvons faire usage de notre raisonnement; cela est si vrai, que quoique nous apercevions les images les plus bizarres, les choses les plus absurdes, les plus incohérentes, et qui n'ont pas la moindre analogie ou connexion entre elles, soit qu'elles se représentent à la fois, soit successivement; cependant, nous ne sommes point surpris ni choqués de leur défaut de relation et de dépendance; cela, cependant, arriveroit bientôt si nous étions éveillés; nous reconnoîtrions sur-le-champ, par les lieux, les circonstances, que telle chose ne sauroit avoir lieu avec telle autre, pour ne point parler de mille autres visions étranges, dont la rai-

son démontreroit sur-le-champ la fausseté. Or, ce principe qui, dans l'homme, perçoit les objets, soit l'âme, soit l'une de ses facultés, est donc fort distinct de cette partie qui raisonne et comprend. Pourquoi la première portion ne pourroit-elle pas exister seule et à part, et pourquoi la brute n'y pourroit-elle point participer?

La vie végétante des plantes et celle des organes des animaux, à l'état de sommeil, est toute passive; elle n'a rapport qu'avec l'existence individuelle, et ne suppose aucune réaction contre les corps environnans. Au contraire, la vie sensitive et intellectuelle de l'homme et des animaux dépend d'un principe de réaction vitale qui sent, qui aperçoit, qui connoît. Le végétal est indifférent à tout; la mort et l'existence ne sont pour lui que des modifications qu'il subit sans peine ni plaisir, tandis que l'animal veut parce qu'il est sensible; il agit parce qu'il a besoin, se détermine parce qu'il compare et juge les objets. Or, la vie matérielle ne peut pas se réfléchir ainsi sur elle-même, et se répandre au-dehors, puisqu'elle est toute passive, et comme enfoncée, absorbée dans les fonctions purement corporelles. Elle opère dans l'intérieur; la vie sensitive agit à l'extérieur. La première est permanente et fondamentale, celle-ci est secondaire et sujette à des intermittences d'action, telles que le sommeil, la fatigue, l'engourdissement, etc. Elle peut diminuer, s'augmenter, s'interrompre; ainsi elle n'est point fixe, uniforme comme la vie végétative, parce qu'elle émane d'une autre source. En effet, si la sensibilité, l'intelligence, résidoient matériellement dans les nerfs et dans le cerveau, il est certain qu'on pourroit augmenter, par exemple, ces mêmes facultés dans un homme ou un animal, en les nourrissant de nerfs et de cervelle; tout comme on soutient la vie végétative par des alimens; mais cela seroit aussi ridicule que de faire manger des pieds pour apprendre à courir, ou des langues pour apprendre à parler. La sensibilité et l'intelligence se servent, à la vérité, des nerfs et du cerveau, comme d'organes appropriés à ces fonctions; mais elles ne sont point le résultat de leur structure, puisque la sensibilité disparoît pendant le sommeil, et que l'esprit s'éteint sans que l'organisation soit changée dans aucune de ces parties.

La faculté de sentir et celle de connoître, qui en est la suite, ne nous viennent donc pas de notre corps, puisque nous n'apercevons rien de semblable dans les matières dont nous sommes composés. Ces fonctions nous sont immédiatement données par le Créateur, avec la vie végétative pour la contre-balancer; car, plus la vie sensitive et intellectuelle est puissante, plus la vie végétante s'affoiblit; et réciproque-

ment. C'est par la sensation que nous sommes en relation avec tout l'univers; c'est par la puissance de l'imagination et de la pensée, que nous transportons notre être dans tous les lieux et dans tous les temps; c'est par la méditation que nous découvrons les phénomènes de ce monde, que nous nous étendons dans les profondeurs de la nature, et que nous enflons nos conceptions pour la remplir toute entière.

Il y a trois manières d'exister dans la nature; ce qui constitue trois grandes divisions ou règnes, dont les limites doivent être ainsi posées:

MINÉRAUX, substances dividuelles (1), à vie simple ou moléculaire, indestructible.

VÉGÉTAUX, corps individuels, à vie composée, organique,
ANIMAUX, corps individuels, à vie surcomposée, organique et sensitive,
} naissans, engendrans, et mourans.

Ces caractères n'ayant pas toute leur intensité dans le passage d'un règne à un autre, les progressions de la nature se font toujours par nuances; ainsi, l'on trouve des animaux-plantes ou zoophytes, et des plantes qui se rapprochent des minéraux; ce sont les liaisons qui rattachent les différentes parties entre elles, et composent un tout unique du grand édifice de la nature. On ne peut donc pas déterminer toujours exactement où cesse l'animal, où commence le végétal et où finit le minéral; leurs jointures se rapprochent avec tant de justesse, que leurs extrémités semblent se confondre les unes avec les autres. Il est vrai que les minéraux nous paroissent plus séparés des végétaux et des animaux, que ceux-ci ne le sont entre eux; mais cette sorte de distance qui les éloigne, n'existe que par rapport à notre manière de voir, comme nous l'avons observé ci-devant.

Les liaisons des différens *règnes de la nature* nous montrent donc la fin qu'elle se propose, et le but auquel elle aspire, en traçant cette longue chaîne de vie, depuis le minéral le plus brut jusqu'à l'homme, le plus parfait des animaux. Cette gradation perpétuelle d'organisation, ce développement successif du principe vital, obscur dans le minéral, végétant dans la plante, sensible et actif dans l'animal, nous montre une force perpétuellement agissante sur la terre; le minéral aspire à la vie végétale, la plante à la vie ani-

(1) J'emploie ce mot pour désigner que le minéral n'a pas d'organes auxquels sa vie soit attachée, et qu'en le divisant, le pulvérisant, le décomposant, ses molécules ne perdent point leurs propriétés naturelles.

male, et l'animal à la vie raisonnable et intelligente de l'homme. Il semble que la vie s'épure peu à peu, et sorte progressivement du sein de la matière qui l'a reçue de l'Être Créateur; elle s'exalte dans toute sa force et sa splendeur au sommet de l'échelle organique qui est l'homme, et s'évanouit en se disséminant dans le règne minéral. De même qu'une lumière peu éclatante, lorsqu'elle est enveloppée de matières opaques, brille davantage à mesure qu'on les écarte; ainsi, la lampe de la vie, toute ténébreuse dans les minéraux, règne de la mort et des enfers, jette quelques lueurs sombres et obscures dans les végétaux, mais réfléchit, chez les animaux, et principalement chez l'homme, une vive lumière sur toute la nature.

Mais, s'il existe une puissance organisatrice qui tend à perfectionner tous les êtres vivans, à les accroître, à les vivifier de plus en plus; il existe une autre loi, non moins active, qui aspire sans relâche à les désorganiser et à les détruire; en effet, l'homme, l'animal, la plante, s'accroîtroient, se perfectionneroient sans mesure, si leur principe vital n'étoit pas contre-balancé par un principe de mort qui les ramène enfin au même point d'où ils sont partis; c'est-à-dire, à la vitalité moléculaire ou minérale. La nature se meut ainsi comme une grande roue qui ramène sans cesse la vie à la mort, et la mort à la vie; à mesure qu'une chose se perfectionne, l'autre se détériore par un effort contraire; car il est nécessaire que cette terrible machine du monde se maintienne à l'aide de contre-poids correspondans, sans lesquels tout s'anéantiroit d'une chute commune. Rien ne peut être stable dans l'univers; une génération s'élève, l'autre tombe; toute chose a son travail particulier, ses âges de naissance, de maturité et de mort. C'est de cette marche uniforme que se compose la concordance de l'univers. La nature est une lyre dont les diverses cordes ayant chacune leur degré de tension convenable, produisent des accords harmoniques, et qui ont ensuite leurs époques de détente pour se rétablir dans leur état primitif. De même, les corps des animaux et des plantes usant leur quantité de vie pendant leur existence, retournent puiser de nouvelles forces dans le repos de la mort, comme nous rétablissons notre vigueur épuisée dans le sommeil de la nuit; car la mort n'est en effet que le long et ténébreux sommeil de la vie (1).

---

(1) Le mot *cimetière*, qui est tiré du grec, signifie un *dortoir*: il est en effet le dortoir éternel de l'espèce humaine.

Tant de mouvemens divers, et si bien proportionnés dans le monde, ne sont pourtant que les résultats nécessaires de la puissance divine répandue au sein de la nature entière. Cette étonnante variété d'actions par un seul moteur, n'est pas plus difficile à comprendre que les diversités de sons produits par le même vent dans un jeu d'orgues. En effet, la longueur et la grosseur des tuyaux, le diamètre des ouvertures, font varier extrêmement les tons, quoique l'air soit le même dans tous. C'est ainsi que le même sang dans un homme, sécrète, suivant les organes, ici de la salive, là des larmes, ailleurs de la bile, du lait, de l'urine, de la semence, etc.; ainsi, le même rayon de lumière, tombant sur différens corps, réfléchit mille variétés de couleurs. La puissance divine, quoique partout identique, peut donc produire des effets bien différens selon les organes qu'elle a préparés d'avance, et disposés d'après ses vues impénétrables à l'esprit humain.

Comment l'homme pourroit-il mesurer la profondeur des secrets de Dieu? L'horloge s'égalera-t-elle à l'horloger, et lui reprochera-t-elle qu'il l'a faite ainsi, parce qu'il ne l'a pas faite autrement? Si l'ouvrier avoit voulu travailler son ouvrage d'une autre manière, la même objection ne seroit pas mieux fondée.

En effet, il n'y a, dans l'univers, que deux êtres, l'ouvrier et l'ouvrage, Dieu et la matière; car si toute vie, tout mouvement, découlent du principe de l'existence et du mouvement, c'est Dieu lui-même qui vit, qui agit dans toutes les créatures, et qui est présent en tous lieux. Il est l'âme commune par laquelle toutes choses s'exécutent, et c'est par elle seule que tout respire. Elle est sensible dans le minéral qui se transforme, dans l'arbre qui végète, dans l'animal qui se meut et qui sent; elle se manifeste par le ministère de la nature dans tous les âges et à toutes les distances. Sans un Dieu, la matière demeureroit dans une mort absolue, éternelle, comme un immense cadavre. L'assentiment unanime des peuples a consacré cette sentence d'un ancien poëte grec, citée par l'apôtre: *In Deo vivimus, movemur et sumus;* elle est encore justifiée par le témoignage journalier de nos sens; car le feu, l'air, l'eau, la terre, sont empreints et pénétrés de cette force de vie de laquelle tout émane dans la nature.

Et si elle venoit à être suspendue, toutes les créatures tomberoient dans un repos mortel; les astres, arrêtés dans leur course, s'éteindroient, se dissoudroient dans les espaces; tout périroit sur la terre, dans les airs et les eaux; l'enfant, comme la jeune fleur, pencheroient en mourant leurs

têtes flétries, l'arbre et le quadrupède des campagnes défailliroient tout à coup, toutes les races vivantes seroient anéanties, et les élémens dispersés présenteroient l'image d'un nouveau chaos; mais avec la puissance divine, tout reprend son cours; la plante reverdit chaque année sur la colline; les bosquets s'embellissent d'une nouvelle parure: la force, la jeunesse, la santé brillent dans toutes les créatures; les fruits se forment; les fleurs, qui périssent, sont remplacées par de nouvelles fleurs; les saisons suivent leur cours accoutumé, et couronnent tour à tour la terre de moissons et de neiges, des fleurs du printemps et des fruits de l'automne.

En effet, les générations successives des êtres vivans ne sont qu'une continuation de l'étincelle vitale qui se maintient en passant de corps en corps, de la même manière que le feu subsiste toujours d'une nature uniforme, quel que soit l'aliment qu'on lui fournisse. Chaque espèce d'animaux et de plantes ayant des formes semblables et un pareil mode d'existence, possède une âme commune et non individuelle; car, étant la même dans chaque individu de pareille espèce, elle n'admet aucune différence réelle. C'est aussi pour cela que ces individus de même espèce peuvent procréer ensemble, c'est-à-dire mêler en quelque sorte la portion d'âme commune qu'ils ont reçue de leur tige spécifique. On ne doit point attribuer à d'autres causes la douce sympathie qui rapproche les sexes, et qui témoigne si évidemment l'identité de leurs âmes, puisqu'elles conservent des mœurs, des caractères et des manières d'agir tout-à-fait semblables. D'ailleurs, les diverses affections, telles que l'amour, la compassion, la crainte et même les pensées, se communiquent avec tant de promptitude, d'énergie, d'un être sensible à un autre, qu'on ne peut pas douter que leurs âmes ne soient toutes d'une même nature dans chaque espèce; car si elles n'étoient pas analogues, elles ne pourroient nullement se communiquer d'un corps à l'autre. Aussi les animaux d'un genre éloigné, ayant des âmes ou des formes morales dissemblables, ne peuvent point s'entendre, s'aimer et se compâtir entre eux comme ceux de même espèce. Nous voyons encore que les âmes peuvent devenir communes entre différens individus de pareille espèce, et principalement chez les hommes, puisque nous recevons dans la société les mœurs, les manières d'agir et de penser de ceux que nous fréquentons, tout comme ils reçoivent les nôtres; c'est par ce moyen que les âmes grandes fortifient les âmes foibles; à peu près comme la chaleur vitale des jeunes gens ranime la défaillance des vieillards qui vivent avec eux. La vie peut donc s'épandre au-dehors, et se propager d'un corps à un

autre corps analogue; moins nous communiquons notre âme, plus elle s'agrandit et se fortifie; c'est pour cela que la solitude et la retraite, nous ôtant toute occasion d'user notre âme par la multitude des objets qui la frappent au sein des sociétés, nous rend plus capables de sentir vivement et de penser avec profondeur.

Mais la mort, ramenant les puissances de vie dans le réservoir commun, c'est-à-dire dans le sein du Créateur d'où elles sont sorties, la substance des corps retombe dans son état originel, qui est la vie moléculaire ou minérale. Il s'opère donc deux mouvemens en sens inverse dans la nature, toutes choses tendant, soit à la vie matérielle, soit à la vie spirituelle; plus les êtres vivans se rapprochent de la perfection, plus ils aspirent à la vie spirituelle, tandis que les derniers animaux et les plantes descendent vers la vie matérielle. Ceci nous explique les étranges contrariétés que l'homme sent en lui-même, parce qu'étant composé de deux natures, sa partie matérielle contre-balance sans cesse sa vie spirituelle. Les concupiscences de la chair et des sens obscurcissent les opérations de sa raison et de son intelligence; chez les animaux, la partie matérielle acquiert d'autant plus d'ascendant, à mesure que les facultés spirituelles diminuent; elle parvient même à les étouffer entièrement dans les races les moins parfaites, et enfin elle agit seule dans les plantes.

Et cette division des forces vitales en matérielles et en spirituelles, étoit nécessaire pour établir ce juste équilibre de vie et de mort qui renouvelle sans cesse le théâtre du monde. La matière conserve toujours une tendance au bien physique, comme l'esprit aspire au bien moral; or, le bien physique occasione le mal moral, et réciproquement; de sorte que l'un est toujours opposé à l'autre. Mais cette opposition des deux substances n'est que relative à l'homme; de là vient que notre mal peut être avantageux à la nature, et que des maux particuliers peuvent contribuer au bien général. Tout se compense donc par un résultat nécessaire dans la répartition des avantages et des désavantages; ce qu'un règne perd, l'autre le gagne, et ce qui est pris sur une espèce, sur un individu, revient à une autre espèce, à un autre individu, par une harmonie éternelle.

Loin que ceci soit un argument contre la Providence, il ne sert qu'à confirmer son existence, parce que toutes choses s'exécutant suivant un ordre établi, chaque être a sa destination prévue. C'est ainsi qu'on peut prévoir jusqu'à un certain point, en consultant la chaîne naturelle des événemens, quel doit être le résultat d'une chose quelconque.

Lorsque nous ne pouvons pas deviner les accidens futurs, ce n'est pas à dire qu'ils ne soient soumis à aucune règle, mais seulement la lumière de notre intelligence ne peut pas percer la nuit qui recouvre la marche de toutes choses. Nous devons donc accuser notre ignorance, puisque tout est réglé par cette destinée, qui n'est rien autre chose que la Providence.

Tout passe, et ne se forme que pour se détruire successivement; l'Être-principe demeure seul immuable au milieu de cette ruine perpétuelle. Il fait vivre, il fait mourir; il ordonne, et tout s'opère. La coordination de tous les mouvemens est la conséquence nécessaire d'un premier mobile, parce que les diverses fonctions de l'univers forment une chaîne continue, les effets devenant causes à leur tour. C'est ainsi qu'en donnant la première impulsion, toute la série des dépendances se meut par contre-coup, et leurs mouvemens se perpétueront, tant qu'il plaira à l'auteur de la nature de les maintenir. *V.* les mots NATURE, CORPS ORGANISÉS, GÉNÉRATION, HOMME, VIE et MORT, ANIMAL, HISTOIRE NATURELLE, etc. (VIREY.)

REGOR. En Languedoc, on appelle ainsi les agneaux qui naissent dans l'arrière-saison. (DESM.)

REGRAG. C'est, en Arabie, le nom du MÉLILOT des Indes, *Melilotus indica*, Desf. (LN.)

REGULE. On donne ce nom à un métal quelconque, obtenu parfaitement pur par la fusion. Il y a des substances métalliques qui sont très-difficiles à obtenir à l'état de régule, par exemple le manganèse; d'autres n'ont pas encore pu être réduites à cet état, tels sont le chrôme, le tantale, etc. *V.* MÉTAUX. (LN.)

REGULUS. En latin moderne, c'est le nom du ROITELET. *V.* ce mot. (S.)

REHUSAK. Pennant a décrit, sous ce nom, dans son *Arctic Zoology*, le *tétras de Laponie*, que l'on appelle aussi *gélinotte de Laponie*. *V.* l'article des TÉTRAS. (S.)

REICHARDIE, *Reichardia*. Nom donné à l'USTERIE de Cavanilles, au PICRIDION de Desfontaines. (B.)

REICHELIE. *V.* SAGONE. (B.)

REIDER. En Laponie, selon M. Lacépède, c'est le nom de la BALEINOPTÈRE GIBBAR. (DESM.)

REIGEL. Nom suisse du HÉRON. (V.)

REIGER. Nom hollandais du HÉRON. (DESM.)

REIHER. Nom allemand du HÉRON. (V.)

REIMARIE, *Reimaria*. Genre de plantes établi par Flugg, et dont on voit une espèce figurée dans le superbe

ouvrage d'Humboldt et Bonpland, intitulé : *Genera et species plantarum ;* il est de la diandrie digynie, et de la famille des graminées. Ses caractères sont : épillets grêles ; fleurs solitaires, sessiles, composées de deux valves aiguës. Une seule espèce le compose.

La Reimarie aigue est une plante grêle, stolonifère, de petite stature, qui croît sur les bords de l'Orénoque, et qui se rapproche beaucoup des Paspales. (B.)

REIN, REINDEER, REINTHIERS-GESCHLECHT. Noms divers donnés au *renne* dans plusieurs états du nord de l'Europe. (DESM.)

REINDEER. Nom anglais du Renne. (DESM.)

REINE. Nom donné, par quelques curieux, à une espèce de lépidoptère, la *Vanesse, paon de jour.* (*pap. Io*). *V.* Vanessa. (L.)

REINE DES ABEILLES, ou REINE-MÈRE. *V.* Abeilles. (DESM.)

REINE DES BOIS. C'est la Dianelle. (B.)

REINE DES CARPES. Poisson qui se distingue de la carpe ordinaire par quelques rangées de très-grandes écailles et par la nudité du reste de son corps. Plusieurs naturalistes le regardent comme une espèce ; mais je me suis assuré, par l'examen de plusieurs individus, que ce n'est qu'une variété. C'est principalement dans des étangs vaseux qu'elle se trouve. On prétend, mal à propos, que sa chair est meilleure que celle de l'espèce ; elle n'a d'autre supériorité que sa rareté. *V.* Cyprin et Carpe. (B.)

REINE-CLAUDE. Variété de prune. *V.* au mot Prunier. (DESM.)

REINE MARGUERITE. Nom jardinier de l'Aster de la Chine. (B.)

REINE DES PRÉS. C'est la Spirée ulmaire. (B.)

REINE DES SERPENS. C'est le Boa géant ou le Boa devin. (B.)

REINERIA. Le genre de plantes de la famille de légumineuses que Moench a établi sous ce nom, est le même que le *brissonia* de Necker et de Desvaux, et que le *tephrosia* de Persoon. *V.* Téphrosie. (LN.)

REINETALKERDE, de Werner, etc. *V.* Magnésie carbonatée silicifère, vol. 18, pag. 379. (LN.)

REINETHONERDE, de Werner. C'est la substance qu'on avoit regardée comme l'alumine pure ou native, et qui se trouve près de Halle, en Saxe ; mais elle contient jusqu'à 21,0 d'acide sulfurique, et 47 d'eau ; aussi les minéralogistes la considèrent maintenant comme de l'*alumine*

sous-sulfatée. C'est l'ALUMINITE de plusieurs minéralogistes. *V*. à l'article ALUMINE. (LN.)

REINETTE. Espèce d'ANANAS, *Ananas rotunda*. (DESM.)

REINETTES. Variétés de POMMES. *V*. l'article POMMIER. (DESM.)

REINS, *Renes*. Ce sont, dans l'homme, deux glandes de la forme d'un haricot, longues de cinq à six doigts, larges de trois, épaisses d'un et demi, et placées dans la région lombaire, au-dessous de la dernière des fausses côtes. Leur couleur est rougeâtre, leur superficie polie, et leur substance ferme. Leur structure est différente à l'intérieur et à l'extérieur; la partie corticale est glanduleuse, ou plutôt vasculeuse, suivant Ruysch; mais la portion intérieure est composée d'un paquet de petits tuyaux extrêmement délicats et nombreux, appelés les *tubes urinaires* de Bellini; ils aboutissent à une cavité commune, ou bassinet, où prend naissance un canal membraneux, appelé *uretère;* il est de la grosseur d'un tuyau de plume, et conduit dans la vessie l'urine sécrétée par les reins.

Ces deux glandes, qui sont nommées les rognons chez les quadrupèdes, se trouvent non-seulement dans tous les mammifères et les cétacés, mais même dans les oiseaux, les reptiles et les poissons; car ces animaux sécrètent de l'urine, quoique, à l'exception des mammifères, ils n'aient pas de vessie; mais l'urine est transmise au cloaque immédiatement par les uretères. Ces *reins* sont attachés aux lombes, aux dernières côtes, à l'intestin colon, aux reins succenturiaux, à leurs uretères et aux vaisseaux propres des reins, dans l'homme et les quadrupèdes. Ordinairement ils sont enveloppés d'une matière graisseuse; ils ont, en outre, une membrane fine et adhérente. Chez plusieurs espèces d'animaux, et même dans les enfans, ils paroissent divisés en différens lobes. Il reçoivent des artères et des veines considérables, tantôt simples, tantôt ramifiées, et nommées *artères émulgentes* et *veines rénales;* celles-ci se rendent dans la veine cave, et les premières sortent de l'aorte. Les nerfs de ces deux glandes sortent du plexus rénal; elles ont aussi des vaisseaux lymphatiques qui se rendent au réservoir du chyle. Ordinairement le rein gauche est placé un peu plus haut que le droit; quelquefois on observe le contraire, mais plus rarement : on a vu aussi les deux reins réunis en un seul par une conformation extraordinaire.

Tout le monde sait que leur usage est de sécréter l'urine du sang et de l'envoyer à la vessie; aussi se forme-t-il quelquefois des graviers dans leur substance; et ces petites

pierres venant à rouler avec l'urine dans la vessie, occasionent, dans plusieurs cas, la formation de la pierre. Ces graviers produisent ordinairement les coliques néphrétiques. Les reins sont encore surmontés de glandes appelées *reins succenturiaux* ou *capsules atrabilaires*, parce qu'elles sont remplies d'une humeur brune, qu'on a regardée comme une sorte de bile noire. Ces capsules, de forme irrégulière, ont d'abord été découvertes par Eustachi. Leur grandeur varie; mais elle est plus considérable chez les jeunes individus, que dans les vieux; leur substance est glanduleuse et recouverte d'une membrane qui les attache aux reins. Ils reçoivent les mêmes artères, les veines et les nerfs que les reins, et leurs vaisseaux lymphatiques sont nombreux. Comme on ne leur a point encore découvert de conduit excréteur, on n'a pas encore pu déterminer leur usage. Peut-être sont-ils pour le rein, ce qu'est la vésicule du fiel pour le foie, et la rate pour l'estomac; ils en aident les fonctions, ils les excitent et les mettent en exercice. *V.* le mot VESSIE. (VIREY.)

REISSBLEY. Nom allemand, appliqué à la fois au GRAPHITE et au MOLYBDÈNE SULFURÉ. (LN.)

REISSELBEERE. L'un des noms allemands de l'EPINE-VINETTE. (DESM.)

REISSITE. *V.* REUSSITE. (LN.)

REITER ou REUTER en Autriche. C'est le nom de la CALANDRE DES BLÉS. (DESM.)

REITKROTE et REITWURM. Noms divers de la COURTILIÈRE en Allemagne. (DESM.)

REIX-PAOUS. Nom languedocien du ROITELET. (DESM.)

REJETON. Nouvelle pousse que jette l'arbre *étêté* ou l'arbre *recépé*, c'est-à-dire celui dont on a coupé la tête et les branches, ou celui qu'on a coupé par le pied. *V.* ARBRE. (DESM.)

REJETS. *V.* RÉPENELLE. (DESM.)

REJETS, *Stolones*. On nomme ainsi les branches ou tiges rampantes des plantes. (DESM.)

REJHISTEL. Nom languedocien de la GARANCE et du GRATERON, qui porte aussi celui de *Reboulo*. (DESM.)

REKIETO. Un GALET de rivière en Languedoc. (DESM.)

RELBUN. Le père Feuillée (Peruv. p. 85, t. 45) dit que c'est le nom vulgaire d'une plante qui, d'après la description et la figure qu'il en donne, appartient à la famille des rubiacées, et se rapporte à la Garance du Chily, *Rubia chilensis* de Molina; Roemer doute si cette plante n'est pas la même que le *Galium croceum* de la Flore du Pérou. (LN.)

RELEVÉ (*vénerie*). C'est le moment où une *bête* se lève de l'endroit dans lequel elle a passé la journée, et va repaître. (S.)

RELHAMIE, *Relhamia.* Nom donné, dans Gmelin, à un genre de plantes qui n'est autre que le CURTIS. (B).

RELHANIE, *Relhania.* Genre de plantes à fleurs composées, de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, qui a été établi par Lhéritier dans le *Sertum anglicum.* Il renferme une vingtaine d'espèces du genre des *athanases* de Linnæus, et treize nouvelles, toutes du Cap de Bonne-Espérance. *V.* au mot ATHANASE.

Ce genre, auquel on a réuni les ÉCLOPES, a pour caractères: un calice imbriqué, scarieux; un réceptacle écailleux couvert à son centre de fleurons hermaphrodites fertiles, et à sa circonférence de demi-fleurons femelles fertiles. Le fruit est composé de plusieurs semences couronnées d'une aigrette membraneuse, cylindrique et courte.

L'espèce la plus connue de ce genre est la RELHANIE RUDE, qui a les feuilles oblongues, aiguës, recourbées à leur pointe et sans nervures. C'est l'*athanasia squarrosa* de Linnæus.

La LEYSÈRE PALÉACÉE de Linnæus en fait aussi partie. (B.)

RELIGIEUSE. Nom vulgaire de l'HIRONDELLE DE FENÊTRE et de la CORNEILLE MANTELÉE, dans les environs de Niort; c'est aussi celui d'une SARCELLE de l'Amérique septentrionale; et du PLUVIER A COLLIER, dans la Picardie. (S.)

RELIGIEUSE D'ABYSSINIE. *V.* MERLE MOLOXIMA. (S.)

RELIGIEUSE (petite). C'est l'HELVELLE MONACELLE de Schæffer. *V.* PEAU DE MORILLE. (B.)

RELL ou RELLMOUSE. Nom anglais du LOIR. (DESM.)

RELLMAUS. L'un des noms allemands du LOIR. (DESM.)

REM. *V.* RÉEM. (S.)

RÉMÉ. Adanson a donné ce nom à un genre formé de la réunion des SESUVES et des TRIANTHÈMES, genre qui n'a pas été adopté. Il y rapporte le RABA de Lippi, et le PAPAKTASSU de Camelli. (LN.)

REMBERTA. Adanson donne ce nom au DIAPENSIA de Linnæus. *V.* DIAPENSIE. (LN.)

REMBUCHEMENT (*vénerie*). Rentrée de la *bête* dans le fort ou simplement dans le bois. Quand elle a fait quelques pas dans un fort, et qu'elle revient subitement sur ses pas pour se jeter dans un autre, on dit que c'est un *faux rembûchement.* (S.)

RÉMIGES, *Remiges.* Plumes fortes des ailes, servant de rames à l'oiseau pour voguer dans les airs. Elles se divisent en primaires et secondaires; celles-ci, dont les plus proches du dos s'appellent aussi tertiaires, sont ordinairement au nombre de 13 à 23, et les autres au nombre de 10. (V.)

RÉMIPÈDE, *Remipes*, Lat. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des anomaux,

très-voisin du genre *Hippe* de Fabricius, mais qui s'en distingue par les caractères suivans : les quatre antennes courtes, presque de longueur égale, avancées et un peu recourbées ; les deux pieds antérieurs terminés insensiblement en pointe, ou adactyles ; pieds-mâchoires extérieurs semblables à de petits bras arqués et onguiculés au bout. Voyez, pour les autres caractères, l'article HIPPE.

Ce genre a été établi sur une espèce, le RÉMIPÈDE TORTUE, *Remipes testudinarius*, apportée des mers de la Nouvelle-Hollande par Péron et M. Le Sueur. Nous en donnons ici la figure, pl. E., 34, 3.

Son test est long d'environ un pouce, d'un jaunâtre-roussâtre, finement ridé, avec cinq dents au bord antérieur, dont les trois intermédiaires plus courtes ; les yeux sont situés à l'extrémité d'un pédicule grêle, cylindrique, et qui est inséré sous les dents latérales du devant du test ; les antennes latérales se courbent et se prolongent sous les intermédiaires, et les articles de leurs pédoncules sont en forme d'écailles ; les intermédiaires sont recourbés et ciliés ; les pattes sont velues ; les premiers articles de la queue sont courts et fort larges ; le dernier est triangulaire, allongé et velu sur ses bords.

On trouve sur les côtes de la Martinique une autre espèce, et qui me paroît avoir été figurée dans un ouvrage anglais sur l'histoire naturelle des Barbades. (L.)

REMIPES. *V.* RÉMIPÈDE. (DESM.)

REMIRE, *Miegia*. Plante à racine rampante, à tige rameuse à son sommet, à feuilles lancéolées, striées, engaînantes, celles du sommet plus longues, à fleurs disposées en épis ovales à l'extrémité des rameaux, qui forme un genre dans la triandrie monogynie et dans la famille des graminées.

Ce genre a pour caractères : une balle calicinale de deux valves et uniflore ; une balle florale de deux valves plus courtes ; plus, une autre valve qui entoure le germe ; trois étamines ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à trois stigmates ; une semence oblongue enveloppée dans la valve interne de la corolle.

Les racines du *remire* sont aromatiques, et leur infusion passe, à Cayenne, pour diurétique et sudorifique. (B.)

REMIS. *V.* MÉSANGE REMIZ. (V.)

REMITARSES ou HYDROCORÉES. Famille d'insectes hémiptères, formée par M. Duméril et caractérisée par des élytres dures et coriaces, un bec paroissant naître du front, des antennes sétacées très-courtes et les pattes postérieures

propres à nager. Les genres RANATRE, NÈPE, SIGARE, NAUCORE et NOTONECTE, en font partie. (DESM.)

REMIZ. Nom polonois de la MÉSANGE REMIZ. (V.)

REMORARATRI (ou *remora de la charrue*). On a donné ce nom anciennement à la *bugrane des champs* ou *arrête-bœuf*, parce que cette plante a des racines très-longues, rampantes, entrelacées et assez fortes pour résister au soc de la charrue. (LN.)

REMORE. Poisson du genre ECHÉNÉIS. (B.)

REMORD DU DIABLE ou REMORS. Un des noms vulgaires de la SCABIEUSE MORS DU DIABLE. (B.)

REMUE-CU, REMUE-QUEUE. Noms vulgaires donnés aux BERGERONNETTES ou LAVANDIÈRES; dans quelques provinces de France. (DESM.)

RÉNANTHÈRE, *Renanthera*. Plante parasite, à bulbe linéaire, latéral, radicant, à tige longue de cinq pieds, cylindrique, presque simple, à feuilles engaînantes, épaisses, ovales-oblongues, planes, émarginées, à fleurs rouges, grandes, portées sur des grappes terminales, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la gynandrie monandrie et dans la famille des orchidées.

Ce genre offre pour caractères: une spathe presque ronde, uniflore et persistante; une corolle de cinq pétales, presque égaux en longueur, les deux supérieurs obtus et ondulés, les trois inférieurs lancéolés, linéaires et planes; un tube bilobé intérieur, à lèvre supérieure oblongue, charnue, entière, à lèvre extérieure divisée en trois parties, dont les latérales sont arrondies, la moyenne lancéolée, recourbée et plus longue; une étamine attachée à la partie intérieure et supérieure du tube, à grande anthère bilobée, réniforme et divariquée; un ovaire inférieur linéaire, sillonné, droit, à style aplati, recourbé, ventru, et à stigmate peu marqué.

Le fruit n'est pas connu. Il avorte presque toujours.

Le *rénanthère* se trouve à la Cochinchine sur l'écorce des arbres, à laquelle il s'attache en grimpant. Il peut être placé parmi les ANGRECS. (B.)

RENARD (*Canis Vulpes*, Linn.). Mammifère carnassier, du genre CHIEN. *V.* ce mot, tome 6, page 508. (DESM.)

RENARD. C'est le nom d'une espèce de PHALANGER. (DESM.)

RENARD. Un SQUALE porte ce nom. (DESM.)

RENARD. Nom d'une coquille du genre CÔNE, *Conus vulpinus*. (DESM.)

RENARD D'AFRIQUE. Selon quelques auteurs, il existe dans cette partie du monde des *renards* plus gros que ceux d'Europe et qui ont le poil jaunâtre avec les oreilles noires. (DESM.)

RENARD AMÉRICAIN. Quelques voyageurs ont appliqué cette dénomination au FOURMILIER TAMANOIR. (S.)

RENARD ANTARCTIQUE. *Voyez* l'article CHIEN, tome 6, page 523. (DESM.)

RENARD ARGENTÉ ou RENARD NOIR, *Canis argentatus*, Geoffr. *V.* l'art. CHIEN, tome 6, p. 521. (DESM.)

RENARD DU BENGALE. *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 526. (DESM.)

RENARD BLANC ou RENARD BLEU. C'est l'ISATIS. *V.* tome 6, page 521. (DESM.)

RENARD BLEU ou ISATIS (*Canis Lagopus*, Linn.). *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 521. (DESM.)

RENARD DU CAP (*Canis mesomelas*, Linn.). *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 523. (DESM.)

RENARD CHARBONNIER (*Canis Alopex*). *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 517. (DESM.)

RENARD CHATAIN. Sonnini, dans la première édition de cet ouvrage, dit, qu'après le *renard noir*, c'est celui qui donne la fourrure la plus recherchée. Il habite le Kamtschatka. (DESM.)

RENARD CRABIER, *Canis cancrivorus*, Geoffr. *V.* tome. 6, page 524. (DESM.)

RENARD CROISÉ (*Canis decussatus*). *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 517. (DESM.)

RENARD D'ÉGYPTE (*Canis ægyptiacus*, Geoff.). *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 524. (DESM.)

RENARD GRIS de Brisson ou RENARD TRICOLOR. *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 518. (DESM.)

RENARD JAUNE (PETIT) ou CORSAC. Espèce du genre CHIEN. *V.* tome 6, page 518. (DESM.)

RENARD KARAGAN. *V.* l'article CHIEN, tome 6, page 524. (DESM.)

RENARD MARIN. Ce nom a été donné à plusieurs espèces de PHOQUES. (S.)

RENARD MARIN. C'est l'ESOCE RENARD, la CHIMÈRE ARCTIQUE et un SQUALE. *V.* ces mots. (B.)

RENARD NOIR. *V.* RENARD ARGENTÉ. (DESM.)

RENARD ROUGE DE L'AMÉRIQUE. *V.* l'article CHIEN, tome 6, page 525. (DESM.)

RENARD TRICOLOR (*Canis cinereo-argenteus*, L.). *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 518. (DESM.)

RENARD DE SURINAM. C'est un animal peu connu, et qui peut-être ne diffère même pas du RENARD CRABIER. Linnæus, Pennant et Erxleben lui donnent le nom de *Canis thous*. (DESM.)

RENARD DE VIRGINIE (*Canis virginianus*, L.). *V.* l'art. CHIEN, tome 6, page 520. (DESM.)

RENARD VOLANT. C'est le nom donné par quelques voyageurs au GALÉOPITHÈQUE ROUX. (DESM.)

RENARDS FOSSILES. *V.* CHIENS FOSSILES, tome 6, page 527. (DESM.)

RENARDE. Femelle de l'espèce du RENARD. (DESM.)

RENARDEAU. Petit du RENARD. (DESM.)

RENDANG et CARENDANG. On donne ces noms, à Java, à une espèce de CALAC (*Carissa carenda*), figurée dans l'Herbier d'Amboine, vol. 7, page 57, tabl. 25. (LN.)

RENÉ. On donne ce nom aux TRUITES NOIRES (*Salmo alpinus*, Linn.). (B.)

RENEALMIA. Quatre genres de plantes ont été consacrées à Paul Reneaulme, ancien botaniste français, auteur d'un ouvrage qu'il publia en 1611, et qui a pour titre : *Specimen historiæ plantarum.* Cet ouvrage est accompagné de figures très-bonnes et qui sont toutes citées. Chaque plante porte un nom qui rappelle une des qualités de sa fleur.

De ces quatre genres, quelques-uns ne sont pas adoptés, et les autres ont changé de nom. Le premier est le *renealmia* du père Plumier, qui comprend les espèces de *tillandsia*, CARAGATES, dont le calice est divisé en trois parties. Il n'a pas été adopté. Le second est le *renealmia* du père Feuillée, qui est le *puya* de Molina (*V.* ce mot.). Le troisième est le *renealmia* de Linnæus fils, que Willdenow adopta, mais que Jussieu avoit rapporté au genre qu'il nomme *catimbium*, et qui est le *globba*, Linn. Andrews semble avoir approuvé cette réunion, puisqu'il donne le nom de *renealmia* aux espèces de *globba* qu'il a figurées (*botanis. reposit.*) : mais Smith, Roscoë et Roemer, après eux, placent ces *globba* dans le genre *ulpinia*, où Roemer porte avec doute, la plante même, sur laquelle Linnæus fils avoit fondé son *renealmia* (*V.* le mot RENEALMIE). Enfin, le quatrième genre *renealmia* est celui d'Houttouyne (Psl. Syst. tabl. 47, f. 1). L'espèce qui le constitue est une plante du cap de Bonne-Espérance, que Thunberg, Linnæus fils, Aiton, ont rapportée au genre *menyanthes;* c'est le *menyanthes ovata*, Willd. (LN.)

RENEALMIE, *Renealmia.* Plante de Surinam, à feuilles lancéolées, ondulées sur leurs bords, de cinq à six pieds de long; à fleurs disposées en grappes qui naissent sur le tronc au-dessus de la racine.

Cette plante forme, dans la monandrie monogynie et dans la famille des balisiers, un genre qui a pour caractères : un calice monophylle, se déchirant en deux ou trois parties

irrégulières; une corolle à trois divisions; un nectaire oblong; une anthère sessile, opposée au nectaire; un ovaire surmonté d'un style simple; une baie charnue qui se mange. Ce genre a été appelé CATIMBION, ALPINIE, COLEBROCHIE, GLOBBÉE et ZÉRUMBET. (B.)

RENEALMIE, *Renealmia*. Autre genre de plantes qui ne diffère pas du VILLARSIE de Gmelin. *V.* MENYANTHE. (B.)

RENEBRÉ. Espèce de PATIENCE à feuilles étroites, en Languedoc. *V.* ROUZERBÉ. (DESM.)

RENETTE. *Voyez* au mot RAINE. (B.)

RENGIS FISKAR. Nom donné par les Islandais aux CÉTACÉS qui ont des fanons, et qui, de plus, ont des plis sur le ventre. (DESM.)

RENGJO. Arbrissseau observé au Japon, d'abord par Kaempfer, ensuite par Thunberg. Celui-ci en fait une espèce du genre LILAS, *syringa*, et l'a figuré sous le nom de *syringa suspensa* (Icon. Jap. 10, tab. 3). Cette plante diffère beaucoup des lilas par son port, ainsi que par son calice plus profondément divisé, et par sa corolle campanulée, et non pas infundibuliforme. (LN.)

RENGLORO. En Languedoc, on appelle ainsi le petit LÉZARD GRIS des murailles. Il reçoit encore les noms d'*onglora*, *englora*, *lagremuzo*, *rigolou* ou *petingloro*. (DESM.)

RENILLE, *Renilla*. Genre établi par Lamarck, pour placer la PENNATULE RÉNIFORME, qui n'a pas les caractères des autres. Ceux qu'il lui attribue sont: corps libre, aplati, réniforme, pédiculé, ayant une de ses faces polypifère, et des stries rayonnantes sur l'autre; polypes à six rayons.

La *renille* vient des mers d'Amérique; elle est rouge. Shaw Miscel. 4 tab. 139, et Ellis, *Acta ang.*, tom. 19, n.os 6—10, l'ont figurée. (B.)

RENMOSSA. Les Suédois donnent ce nom au LICHEN, dont les RENNES se nourrissent. (DESM.)

RENNE (*Cervus tarandus*). Mammifère ruminant du genre des CERFS. *V.* ce mot au tome 5, ainsi que la pl. P. 5. (DESM.)

RENNTHIER. *V.* RENNE. (DESM.)

RENONCULACÉES, *Renonculaceæ*, Jussieu. Famille de plantes qui offre pour caractères: un calice polyphylle, quelquefois nul, quelquefois coloré; une corolle régulière, formée ordinairement de cinq pétales, plus souvent réguliers; des étamines en nombre déterminé, à anthères oblongues, adnées aux filamens, marquées de quatre sillons longitudinaux et s'ouvrant en deux loges par deux sillons latéraux; des ovaires ordinairement nombreux, portés sur un réceptacle commun; autant de styles simples, persistans, ordinai-

rement terminaux, mais quelquefois adnés sur le côté extérieur de l'ovaire, et peu apparens; des stigmates simples.

Les fruits sont des capsules (rarement des baies), en nombre égal à celui des ovaires, tantôt monospermes et évalves, tantôt polyspermes, s'ouvrant intérieurement en deux demi-valves séminifères sur leurs bords, à semences à embryon très-petit, à radicule supérieure, située dans une cavité qui se trouve au sommet d'un périsperme grand, corné, ou à radicule inférieure et placée à la base du périsperme.

Les plantes de cette famille sont, en général, herbacées et vivaces par leurs racines. Elles ont une tige ordinairement droite, mais quelquefois sarmenteuse. Leurs feuilles, qui sortent de boutons coniques et couverts d'écailles imbriquées, sont rarement opposées, plus souvent alternes, ordinairement simples, palmées ou lobées; quelquefois ailées ou digitées. Leur base n'est jamais accompagnée de stipules, mais elle s'élargit dans quelques genres, et forme des demi-gaînes et même des gaînes presques entières autour de la tige. Les fleurs affectent diverses dispositions.

Decandolle, qui a si bien éclairci les genres et les espèces de cette famille, dans son *regni vegetabilis Systema naturale*, divise cette famille en quatre tribus, savoir: 1.° les Clématidées, qui comprennent les genres Clématite et Navarelle; 2.° les Anémonées, réunissant les genres Pigamon, Anémone, Hépatique, Hydraste, Knowltonie, Adonide, Hamadryas, Hecatonie et Knapie; 3.° les Renonculées, composées des genres Ratoncule, Cératocéphale, Renoncule et Ficaire; 4.° Les Hellébores, où l'on trouve les genres Populage, Trolle, Eranthe, Hellébore, Coptis, Isopyre, Garidelle, Nigelle, Ancolie, Dauphinelle ou Pied-d'Alouette, et Aconit.

A ces genres, il joint avec doute ceux qui ont reçu les noms d'Actée, de Zanthoric et de Pivoine. (B.)

RENONCULE, *Ranunculus*, Linn. (*Polyandrie polygynie.*) Genre de plantes de la famille de son nom, qui présente pour caractères: un calice composé de cinq folioles ovales et concaves; une corolle de cinq pétales obtus, munis chacun d'une petite écaille à la base de l'onglet; un grand nombre d'étamines, ayant à peu près la moitié de la longueur des pétales, et plusieurs ovaires réunis en une tête, sans aucun style, mais couronnés par des stigmates réfléchis. Ces ovaires se changent dans la suite en autant de semences irrégulières, fixées au réceptacle par de courts pédicules. *V.* Anémone.

Les botanistes comptent plus de cent quarante espèces de

renoncules. Ce sont des herbes la plupart indigènes d'Europe, et à racine vivace. Leurs fleurs sont communément jaunes, quelquefois blanches ou rouges ; elles naissent aux aisselles des feuilles, le plus souvent à l'extrémité des rameaux. Ces plantes contiennent, en général, un sucre âcre et caustique qui les rend dangereuses à employer en médecine, soit intérieurement, soit extérieurement. La forme de leurs feuilles entières ou découpées divise naturellement le genre en deux sections.

Dans la première, qui comprend les espèces à feuilles entières, on remarque :

La Renoncule-flamme ou petite douve, *Ranunculus flammula*, Linn., plante vivace à tiges lisses et tombantes; à feuilles très-entières, ovales, lancéolées, et petiolées. Elle se trouve aux environs de Paris, croît dans les prés humides, et fleurit tout l'été.

La Renoncule grande douve, *Ranunculus lingua*, Linn.; à tige droite ; à feuilles lancéolées, fort longues, et légèrement dentées; elle fleurit pendant l'été. On la trouve aux environs de Paris.

La Renoncule chélidoine, *Ranunculus ficaria*, Linn. Cette espèce diffère de toutes les autres par son calice qui est à trois feuilles, et par sa corolle qui a huit ou neuf pétales; aussi Haller et Jussieu en ont fait un genre sous le nom de *ficaria*. (*V*. le mot Ficaire.)

La Renoncule amplexicaule, *Ranunculus amplexicaulis*, Linn. Elle croît sur les Alpes et sur les montagnes de l'Apennin, a une racine en faisceau, et des feuilles étroites, ovales, à pointe aiguë, et dont la base embrasse la tige.

La seconde section, qui renferme les *renoncules à feuilles découpées*, est plus nombreuse en espèces. C'est dans cette section que se trouve la belle *renoncule des jardins*, dont je parlerai tout à l'heure.

Les autres espèces remarquables sont :

La Renoncule des bois, *Ranunculus auricomus*, Linn., ou Renoncule douce. Elle a deux sortes de feuilles : les radicales sont réniformes, crénelées et incisées ; celles de la tige, digitées et linéaires.

La Renoncule bulbeuse, *Ranunculus bulbosus*, Linn., vulgairement la *Grenouillette*. Sa racine est bulbeuse et arrondie; sa tige droite et multiflore ; ses feuilles sont composées ; les pédoncules de ses fleurs sillonnés, et leur calice est réfléchi. Cette plante croît dans les prés, et double par la culture. Elle est mortelle aux rats.

La Renoncule acre ou Bouton d'or, *Ranunculus acris*, Linn. Calice ouvert; pédoncules cylindriques; feuilles parta-

gées en trois lobes, qui sont eux-mêmes très-divisés; les supérieures linéaires; fleurs jaunes, d'une grandeur médiocre, et devenant doubles et pleines par la culture : tels sont les caractères de cette renoncule, qui est d'Europe, et dont la variété à fleur double orne tous les jardins au mois de mai. Elle s'y multiplie d'elle-même à la manière des fraisiers.

La Renoncule rampante, *Ranunculus repens*, Linn., diffère à peine des deux précédentes, et partage tous leurs inconvéniens et leurs avantages.

La Renoncule falciforme, *Ranunculus falcatus*, L., constitue aujourd'hui le genre Cératocéphale, que M. Auguste de S.-Hilaire ne croit pas fondé sur des caractères suffisans.

La Renoncule scélérate ou la Renoncule des marais, *Ranunculus sceleratus*, Linn. Ses tiges sont creuses, cannelées, rameuses; ses feuilles alternes et de deux sortes, les inférieures palmées, les supérieures digitées; ses fleurs jaunes, terminales et très-petites; ses semences oblongues. On la trouve dans les terrains humides et marécageux, dans les fossés où il y a de l'eau croupie et stagnante. Les opinions sont partagées sur ses propriétés. Elle passe en général pour être excessivement âcre et caustique. Sa causticité est même telle, dit Gilibert, que l'on peut regarder son usage intérieur comme un poison. Haller a tué des chiens avec cette plante. Cependant, en Morlaquie, les bergers en mangent les feuilles et les tiges cuites, et on lit, dans les *Transactions de la Société Linnéenne de Londres*, que dans le voisinage de Ringwood, sur les bords de l'Avon, les habitans nourrissent en partie leurs vaches et leurs chevaux avec cette *renoncule*, que ces animaux mangent fraîche. Daubenton en a nourri ses moutons, et en a fait des prairies artificielles.

La Renoncule aquatique, *Ranunculus aquatilis*, Linn. Cette espèce est reconnoissable à trois choses : 1.° à ce qu'elle croît dans l'eau; 2.° à sa tige grêle et rampante; 3.° à ses feuilles qui présentent deux formes bien différentes; les feuilles immergées sont finement découpées en segmens capillaires; les autres, qu'on voit au-dessus de l'eau, sont entières et en bouclier. Cette plante croît aux environs de Paris.

La Renoncule des champs, *Ranunculus arvensis*, Linn. C'est une espèce très-commune, qui a des semences hérissées, et des feuilles découpées en trois parties, dont chacune est pétiolée et subdivisée en deux ou trois folioles incisées.

La Renoncule a feuilles d'aconit ou le Bouton d'argent d'Angleterre, *Ranunculus aconitifolius*, Linn. Elle est originaire des Alpes. Ses fleurs sont blanches et simples; mais il y a une variété à fleurs doubles, qui produit un joli

effet dans les jardins. Dans cette espèce, toutes les feuilles sont divisées en cinq lobes lancéolés, incisés et dentés. Elle fleurit en mai, et se multiplie par ses racines, qu'on divise en automne. On les plante à l'exposition de l'est, et dans un sol qui ne soit pas trop ferme.

La Renoncule de Cassubie, *Ranunculus cassubicus*, Linn. Elle a une tige multiflore et deux sortes de feuilles, les radicales arrondies, en cœur et crénelées, celles de la tige digitées et lineaires. Cette belle renoncule, disent les auteurs des *Démonstr. élém. de Bot.*, n'a encore été trouvée qu'en Prusse et en Sibérie.

La Renoncule a feuilles de rue, *Ranunculus rutæ-folius*, Linn. Elle croît en Autriche et dans le Levant, a une racine tubéreuse, des feuilles surcomposées, et une tige haute d'un pied, garnie d'une seule feuille semblable à celle du bas, mais plus petite. Cette tige est terminée par une fleur unique et blanche (selon Miller, d'un beau jaune brillant) qui paroît à la fin de mai.

La Renoncule a grandes fleurs ou Renoncule orientale, *Ranunculus grandiflorus*, Linn. Elle a été découverte dans le Levant par Tournefort. De sa racine sortent quelques feuilles découpées, au milieu desquelles s'élève une tige haute d'un pied, garnie de deux feuilles, et terminée par une simple fleur de couleur jaune, beaucoup plus large que celle de la *renoncule commune*. Cette plante fleurit en mai. Elle demande un sol léger et marneux.

La Renoncule couleur de sang, *Ranunculus sanguineus*, Mill. 10, vulgairement la *Pivoine*. Elle a une racine grumeleuse, une tige simple, une grosse fleur double et rouge, et des feuilles à trois lobes, dont chacune est découpée en trois segmens terminés en pointe obtuse. Cette espèce étoit très-commune dans les jardins des amateurs, avant que la *renoncule asiatique* y fût introduite; mais on l'a négligée pour celle-ci, qui mérite en effet la préférence, et qui doit être mise au premier rang de toutes les espèces du genre.

De la Renoncule des jardins.

Les botanistes donnent à cette renoncule les noms de Renoncule asiatique et de Renoncule de Perse, *Ranunculus asiaticus*, Linn., parce qu'elle est originaire de ce pays. C'est la plus belle de toutes, et celle que tous les fleuristes de l'Europe, les Hollandais, surtout, cultivent avec un soin extrême. Son caractère est d'avoir une racine tubéreuse; une tige inférieurement branchue, velue et ronde, ainsi que les pédoncules; des feuilles inférieures simples, ou à lobes incisés, aigus, pubescentes en dessous; les supé-

rieures divisées en trois parties, et deux fois ternées; des pétioles pubescens aussi, et le calice de la fleur non-réfléchi. Cette renoncule est, comme les autres, âcre et inodore. Son mérite consiste dans les variétés nombreuses qu'elle fournit en toutes sortes de couleurs, et dans l'éclat qu'elle donne à un parterre qui en est émaillé. Pour qu'elle produise un bel effet, il ne faut pas la placer en bordure, mais en grande masse ou en plate-bande, parce qu'elle présente alors à la fois toutes les variétés de ses couleurs; une corbeille (de jardin) remplie de ces fleurs offre un coup d'œil superbe.

On peut comprendre sous trois divisions toutes les variétés de renoncules. Elles sont ou *simples*, ou *semi-doubles*, ou *doubles* et *pleines*. Les premières se rapprochent davantage de leur type originel; elles ont des pétales diversement colorés, et plus amples que ceux des autres renoncules. Les semi-doubles sont préférées aux doubles par certains amateurs. On exige d'une semi-double que sa tige soit forte et droite, que les pétales de sa fleur soient nombreux et bien ronds, et que le petit bouton noir qui est dans le milieu, ne paroisse pas beaucoup. Les jardiniers appellent *gueules noires* les fleurs qui n'ont qu'un petit nombre de pétales, et qui montrent bien à découvert cette espèce de bouton noir où sont attachées les étamines. Quand la semi-double est de qualité requise, c'est-à-dire, quand la forme de ses pétales et leurs couleurs annoncent que la semence produira des fleurs encore plus belles, on la laisse grener, et c'est cette graine dont on se sert pour les semis. La *renoncule double* est un monstre pour les botanistes; étant privée des parties de la génération, et ne produisant point de graines, elle ne peut être multipliée que par ses racines, appelées *griffes*. On donne le même nom aux racines des semi-doubles et des simples, qu'on multiplie de la même manière. Ainsi, il y a deux moyens de propager les renoncules; savoir: les *griffes* et les *semis*. En plantant les griffes, on conserve les espèces ou variétés rares; en semant la graine, on obtient de nouvelles variétés.

Des griffes et de leur plantation. La griffe de renoncule est composée de plusieurs pointes qu'il faut prendre garde de briser; car c'est de ces pointes que sortent des petits filets qui pompent les sucs de la terre, et qui nourrissent la plante. Cette fleur aime une terre substantielle, grasse et pourtant légère. Celle de jardin potager est très-bonne, pourvu qu'elle soit mêlée à du terreau, soit tiré des couches ruinées, soit formé des débris de feuilles ou de fumier de vache et de cheval bien consommé. On mêle le tout ensemble à différentes fois, et après l'avoir passé au crible à mailles larges, on

l'amoncèle. L'époque de la plantation ou du semis des renoncules étant arrivée, on repasse cette terre par un crible à mailles très-serrées, afin qu'il ne reste ni gravier, ni grumeaux, ni substance qui ne soit pas décomposée; on en forme alors ses planches, qu'on laboure et qu'on unit. On y trace un cordeau de petits sillons de quatre pouces, et on y place les griffes en échiquier, également à la distance de quatre pouces. On les enfonce avec les doigts à la profondeur de deux pouces seulement, l'œil tourné vers le ciel; on les recouvre soit de la même terre avec le plat du râteau, soit en mettant par-dessus deux ou trois doigts de terre préparée. Le milieu de la planche doit être bombé relativement à ses bords, et ses bords plus élevés de quelques pouces que le sentier qui sépare les sillons.

L'époque de cette plantation varie avec le climat qu'il faut toujours consulter. Si la renoncule, peu de temps après avoir été plantée, est exposée à une grande chaleur, elle hâte sa végétation et file; sa griffe s'amaigrit, et sa fleur est alors petite ou médiocre; plus cette plante demeure en terre (toute circonstance égale) avant de donner sa fleur, et plus la fleur est belle. Il faut dans chaque pays se conformer à ces deux principes. Ainsi, dans les parties les plus meridionales de la France, où l'hiver est ordinairement très-tempéré et souvent nul, on peut planter les griffes de renoncules en octobre; on aura des fleurs à la fin de février ou de mars. Dans les provinces moins chaudes et pourtant d'une température douce, telles que le Lyonnais, cette plantation peut se faire au milieu ou à la fin de février, si on espère n'avoir plus de grands froids. Dans le Nord, au contraire, dans la Flandre, par exemple, il est prudent d'attendre le mois de mars pour planter; la chaleur du printemps y étant moins active que dans les deux climats cités, la plante parcourt plus également les différens périodes de sa végétation.

Dès que les feuilles de la renoncule sont hors de terre, cette plante craint peu les petites gelées; mais elle souffre beaucoup lorsque le froid saisit ses griffes, au moment de la germination. C'est au fleuriste à prendre alors des précautions pour les en garantir.

Les renoncules plantées en mars fleurissent presque aussitôt que celles qui ont été plantées un mois ou six semaines auparavant; mais par les raisons que j'ai dites, elles ne sont pas aussi belles. C'est ordinairement dans le courant de mai que ces fleurs s'offrent à l'amateur dans tout leur éclat. Lorsque le printemps est sec, il convient de les arroser, parce que ces plantes aiment l'eau. Une griffe de semi-double bien nourrie, peut donner jusqu'à quinze ou dix-huit fleurs. Si on

a soin de les couvrir avec une banne pendant la grande ardeur du soleil, elles dureront plus long-temps : cette précaution est indispensable, lorsqu'on est menacé d'un orage, parce que la pluie qui tombe alors renverse les fleurs, et les enfonce dans la terre, de manière qu'elles ne peuvent plus se relever. Les griffes ne sont pas perdues pour cela : on doit les laisser mûrir dans la terre.

Les jardiniers appellent *renoncule pivoine*, une variété très-double, et dont la couleur est ponceau très-vif. Cette variété, qu'il est possible de considérer comme une espèce dont le type simple n'est pas connu des botanistes, ainsi que les orangées, et plusieurs autres peu délicates, peuvent, dans les climats doux, être plantées en avril, en mai, et même pendant toute l'année, excepté en hiver. Si l'on désire avoir des fleurs en automne, on peut aussi planter les semi-doubles au mois de juillet. Mais il faut les placer dans un endroit qui ne soit pas trop exposé au grand soleil, et ne pas négliger les arrosemens. On doit observer que ces griffes sont perdues ; ainsi, il ne faut sacrifier que les semi-doubles les plus communes.

Le desséchement entier des tiges et des feuilles de renoncule annonce qu'il est temps de relever les griffes. Après les avoir ôtées de terre, on les sépare, on les nettoie ; le reste des tiges est coupé très-près de l'œil, avec des ciseaux, et on supprime les débris de l'ancienne griffe, qui occupent ordinairement son milieu dans la partie inférieure. Ensuite on met sécher ces griffes à l'ombre, et, quand elles ont perdu toute leur humidité superflue, on les serre dans un lieu sec sans être chaud. Dans cet état, on peut les conserver pendant plusieurs années très-saines et très bonnes à planter. Pour bien faire, il convient de les laisser reposer pendant un an ou deux. Et si, pendant cet intervalle, on peut en faire des échanges avec un ami, cultivateur, éloigné de quelques lieues, c'est-à-dire, lui envoyer ses griffes à planter, et recevoir les siennes, le succès des unes et des autres, après leur replantation, sera plus assuré. Le changement de terre et de climat empêche ces plantes de dégénérer ; il s'agit des belles espèces. Le perfectionement ou la beauté des renoncules tient enfin à ce qu'elles trouvent, quand on les replante, une terre neuve, douce et bien préparée. Voilà pourquoi on intervertit à leur égard l'ordre de la nature, en les relevant chaque année. Si elles étoient toujours cultivées dans le même sol, elles perdroient par degrés leur forme et leurs couleurs, et retourneroient insensiblement à l'état sauvage.

Des semis. Si on ne multiplioit les renoncules que par les

griffes, on n'auroit jamais que les mêmes variétés; pour s'en procurer de nouvelles, il donc faut prendre le parti de semer. Le choix de la graine n'est pas indifférent. Pour avoir une belle suite de renoncules, on ne laisse grener que des semi-doubles, dont la forme et les couleurs flattent les espérances du fleuriste. N'ayant jamais élevé ces fleurs de semences, je vais rapporter la méthode de semis indiquée par Rozier:

Quand la graine, dit-il, est mûre et recueillie, on en fait deux lots: le premier est semé tout de suite, et le second, au renouvellement de la saison, l'année d'après.

Pour le premier semis, on choisit de larges terrines qu'on remplit de terreau passé au tamis de crin; on répand également la graine par-dessus, et on la recouvre sur une épaisseur de deux à trois lignes avec le même terreau, et avec le secours du même tamis. Ces terrines demandent à être placées dans un lieu bien aéré, frais, à l'abri de la pluie et du soleil. On fait par-dessus la terrine un petit lit de paille hachée très-menue, qui brise le coup de l'eau lors des arrosemens. La grille des arrosoirs doit être percée de trous très-fins, et fort éloignés les uns des autres. Plusieurs fleuristes préfèrent d'arroser avec une espèce de goupillon. Le terreau demande à être tenu frais, mais non pas très-humide. Lorsque les graines ont germé, on continue les mêmes soins, et à l'entrée de l'hiver, on porte les terrines dans un lieu où pénètre la lumière du soleil, et où il ne gèle point. Au renouvellement de la saison, on lève les jeunes griffes, et on les plante de nouveau dans un terreau bien enrichi, à la distance d'un pouce ou deux. L'exposition la plus convenable pour ces plantes délicates, est celle du soleil levant, et jamais celle du nord ni du couchant. Le second lot de graine qu'on sème au retour de la belle saison, doit être traité comme le premier, et devient une ressource assurée si le premier semis a péri. Après la seconde année, les griffes provenues du semis, fleurissent, et leurs fleurs sont encore de très-médiocre grosseur; c'est à la troisième que le fleuriste fait son choix, et rejette impitoyablement toute plante qui ne donne aucun signe de perfection. *Dict. d'Agric.*

Voyez, pour les noms des variétés de *renoncules*, les catalogues que les fleuristes hollandais distribuent chaque année; ces noms changent souvent, ils ne s'appliquent jamais rigoureusement à la même plante dans des jardins différens. (B.)

RENONCULE. Nom d'une coquille du genre Cône, *Conus ranunculus*. (DESM.)

RENONCULE DES BOIS. L'Anémone des bois, *Anemone nemorosa*, a été ainsi nommée. (DESM.)

RENONCULE DE MONTAGNE. C'est le TROLLE D'EUROPE. (DESM.)

RENONCULIER. Le MERISIER A FLEURS DOUBLES, est ainsi appelé par quelques jardiniers. (B.)

RENOUÉE, *Polygonum*, Linn. (*Octandrie trigynie.*) Genre de plantes appartenant à la famille des POLYGONÉES, et qui présente pour caractères : un calice coloré, divisé profondément en cinq parties ; point de corolle ; cinq à neuf étamines ; deux ou trois pistils ; et une seule semence nue, ordinairement triangulaire, recouverte par le calice qui s'est resserré.

Linnæus a réuni dans ce genre quatre genres de Tournefort, savoir :

Le SARRAZIN (*fagopyrum*, Tourn.), qui a huit étamines, trois pistils ; les fleurs disposées en corymbe ou en panicule, et les feuilles échancrées à la base ou en cœur.

La BISTORTE (*bistorta*, Tourn.), qui a neuf étamines, trois pistils, et les fleurs réunies en un seul épi terminal.

La PERSICAIRE (*persicaria*, Tourn.), dont le nombre des étamines varie de cinq à huit, celui des pistils de deux à trois, et dont les fleurs sont axillaires et terminales, paniculées et en épis.

La RENOUÉE (*polygonum*, Tourn.) à feuilles indivises et à fleurs axillaires, ayant huit étamines et trois pistils.

Ces quatre genres de Tournefort n'en faisant aujourd'hui qu'un, il se divise naturellement en quatre sections, qui renferment près de cent espèces.

Dans la première section, comprenant les sarrazins ou blés noirs, on remarque :

La RENOUÉE ou le BLÉ NOIR DE TARTARIE, *Polygonum tataricum*, Linn., à tige droite, dépourvue d'épines et d'aiguillons ; à feuilles en cœur et sagittées ; à fleurs en grappes ; à semences munies de dents sur les angles. Ce blé noir croît en Asie, en Lithuanie. On le cultive dans le Lyonnais. Ses semences et son herbe sont nutritives. Il est annuel, et donne moins de graines que le suivant ; mais il n'est pas comme lui sujet à la gelée, et la farine de ses semences est préférable.

La RENOUÉE ou le BLÉ NOIR SARRAZIN, *Polygonum fagopyrum*, Linn., à tige haute de deux pieds, simple, inerme, cylindrique, rameuse ; à feuilles alternes, hastées en cœur, les inférieures placées sur de longs pétioles, les supérieures presque sessiles ; à fleurs axillaires, disposées en bouquets au sommet des rameaux ; à semences plus longues que le calice, ayant trois côtés saillans et égaux, sans dents. Cette plante est annuelle : originaire d'Afrique, elle est devenue

spontanée dans toute l'Europe. *V.* le mot SARRAZIN pour sa culture et ses usages économiques.

La RENOUÉE ou le BLÉ NOIR LISERON, *Polygonum convolvulus*, Linn. Sa tige est anguleuse et voluble ; elle rampe ou grimpe. Ses feuilles sont en cœur, triangulaires, lisses, souvent rouges ; ses fleurs en grappes, axillaires, à anthères violettes. Cette espèce est d'Europe, et annuelle comme les précédentes. Elle vient particulièrement dans les buissons, et se distingue à peine du liseron par les feuilles; mais les feuilles du liseron sont lactescentes, et celles de la renouée liseron ne le sont pas.

La RENOUÉE MEMBRANEUSE ou BLÉ NOIR DES HAIES, *Polygonum dumetorum*, Linn., remarquable par les folioles du calice rabattues sur les semences et formant trois ailes. Cette renouée a la tige à peine striée, point anguleuse, et les anthères blanches; elle ressemble d'ailleurs beaucoup à la précédente, est annuelle comme elle, et indigène d'Europe.

« Les semences de ces deux espèces, dit Gilibert, sont nutritives comme celles du sarrazin; elles peuvent aussi fournir un très-bon fourrage ; il est surprenant que les économistes ne se soient pas occupés de la culture de ces plantes, qui réussissent même dans les plus mauvais terrains. » *Démonstr. élém. de Botan.*

Dans la seconde section, comprenant les bistortes, on ne trouve que deux espèces, qui sont :

La RENOUÉE VIVIPARE, *Polygonum viviparum*, Linn., à tige très-simple, ne portant qu'un épi. Elle croît en Danemarck, en Suisse, en Dauphiné. Ses feuilles sont nerveuses et lancéolées, ses semences arrondies, et ses fleurs en épi ; les fleurs supérieures de l'épi sont blanches et stériles ; les inférieures se changent en bulbes pourpres qui sont souvent vivipares, ou qui, détachés, reproduisent l'espèce.

Les habitans de la Sibérie occidentale mangent les racines de cette plante, qu'ils vont enlever aux MARMOTTES qui en remplissent leurs terriers pour s'en nourrir pendant l'hiver.

La RENOUÉE BISTORTE, *Polygonum bistorta*, Linn., a un caractère spécifique remarquable, d'où lui vient son nom ; sa racine est ligneuse, torse ou deux ou trois fois contournée. C'est une plante vivace, à tige élevée de deux pieds, lisse, cylindrique, noueuse, très-simple et ne portant qu'un seul épi de fleurs, lequel est ovale et rougeâtre. Ses feuilles sont alternes, ovales, prolongées à leur base en pétioles ; les supérieures sessiles et amplexicaules.

Cette plante croît naturellement dans les Alpes et le

Dauphiné : tous les bestiaux la mangent, excepté les chevaux.

Dans la troisième section de ce genre, qui contient les persicaires, on peut citer :

La Renouée ou Persicaire amphibie, *Polygonum amphibium*, Linn., ainsi nommée parce qu'elle croît sur la terre et dans l'eau. Elle a cinq étamines, un pistil fendu en deux, des fleurs d'un rouge foncé, formant un épi ovale, et des feuilles lancéolées et ciliées. Hors des eaux, sa tige est droite ; dans les eaux, ses feuilles flottent. Elle se trouve dans presque tous les étangs et rivières, et fleurit de juin en septembre. Les chèvres, les moutons, les chevaux et les cochons mangent cette plante ; mais les vaches n'en veulent pas. Sa racine est recommandée comme maturative et dépurative.

La Renouée poivrée ou Persicaire acre, *Polygonum hydropiper*, Linn., appelée aussi le *poivre d'eau*, la *curage*, la *persicaire brûlante*, le *piment brûlant*, tous noms qui indiquent ses qualités. Elle est en effet extrêmement âcre et brûlante au goût ; aussi les bestiaux évitent-ils cette plante, qu'on trouve sur le bord des fossés, dans les terrains marécageux et le long des chemins. On la reconnoît à ses tiges, hautes quelquefois de deux pieds, fermes, lisses, rondes, noueuses et rameuses ; à ses feuilles alternes et lancéolées ; à ses stipules tronquées, nerveuses, et dont les nervures se terminent par des poils ; à ses fleurs rouges ou blanches, disposées en longs épis penchés ; enfin à ses étamines, qui sont au nombre de six, et accompagnées d'un pistil bifide. La renouée poivrée est annuelle, et fleurit en juillet et août. On l'emploie quelquefois en médecine ; elle est détersive et résolutive, et passe pour un excellent diurétique ; extérieurement, sa décoction et son suc détergent puissamment les ulcères putrides, et les ramènent promptement à l'état de plaies récentes. Cette plante teint la laine en jaune. Sa semence peut, au besoin, suppléer le poivre.

La Renouée ou Persicaire douce, *Polygonum persicaria*, Linn., plante annuelle qui croît dans les fossés et terrains humides, a des fleurs rouges et fleurit à la même époque que la précédente. Ses tiges sont hautes d'un pied, rondes, creuses, rougeâtres, noueuses, rameuses ; ses feuilles alternes, lancéolées, pétiolées ; ses stipules garnies de cils entourant la tige ; ses fleurs axillaires, disposées en épis ovales et oblongs ; chaque fleur a six étamines et deux pistils. Les vaches et les cochons rejettent cette plante ; les autres animaux la mangent. Elle donne un jaune rougeâtre, propre à la teinture des draps. Sa graine peut servir de nourriture

aux oiseaux. Il y a trois variétés de cette persicaire, la petite, la maculée et la blanche.

La Renouée du teinturier, *Polygonum tinctorium*, Lour., diffère de la précédente par ses feuilles en cœur et ses épis plus grêles. Elle croît dans le sud-est de l'Asie. Les Chinois s'en servent pour teindre en bleu.

La Renouée ou Persicaire orientale, *Polygonum orientale*, Linn., vulgairement la *grande persicaire du Levant*, très-belle plante annuelle et d'ornement, qui s'élève à la hauteur de six à huit pieds, quand le terrain lui convient. Elle a une tige droite, des feuilles larges et ovales, des stipules hérissées et des fleurs en grappe d'un très-beau rouge, à sept étamines et à deux styles, quelquefois à cinq ou six étamines. Cette plante est originaire des Indes, et cultivée dans tous les jardins. Elle fleurit en septembre, et demande une bonne terre et à être arrosée souvent. Pour qu'elle réussisse mieux, il faut la transplanter jeune, quand elle a trois ou quatre pouces. Sa semence doit être mise dans une terre garnie de terreau et bien ameublie. Cette plante se sème souvent d'elle-même.

Dans la quatrième section, où se trouvent les renouées proprement dites, l'espèce la plus remarquable et la plus commune est :

La Renouée des oiseaux, *Polygonum aviculare*, Linn. Elle est annuelle ; a des fleurs blanches ; fleurit en juillet et août. Elle croît partout, sur les grands chemins, au bord des rivières, jusque sur les chaumes. On la trouve abondamment aux environs de Paris, où elle porte une foule de noms vulgaires. On l'appelle la *traînasse*, la *sanguinaire*, la *centinode*, la *fausse cenille*, la *renue*, la *langue de passereau*, l'*herbe des Saints-Innocens*. Elle varie beaucoup par la grandeur des tiges ou des feuilles, suivant les lieux où elle croît ; sa racine est longue, ligneuse, tortueuse et rampante ; sa tige herbacée, grêle, lisse, noueuse et couchée ; ses feuilles sont alternes, lancéolées et plus ou moins longues, étroites ou obrondes, suivant les variétés ; ses fleurs, quelquefois purpurines, naissent aux aisselles des feuilles.

Tous les bestiaux mangent cette herbe ; elle nuit pourtant aux pâturages, parce qu'elle y occupe trop de place. Sa graine est nutritive, surtout mêlée avec celle du sarrazin. Elle plaît aux oiseaux, qui s'en nourrissent en hiver. On trouve sur ses tiges une espèce de Kermès, qu'on pourroit employer pour la teinture. Elle passe pour vulnéraire et astringente.

La Renouée vernale constitue le sous-genre Diocte de Rafinesque. (D.)

RENOUÉE ARGENTÉE. C'est l'ILLÉCÈBRE EN TÊTE. (B.)

RENOUELLE. Synonyme d'ERIOGONE. (B.)

RENOUILLE. *Voyez* GRENOUILLE. (DESM.)

RENTRÉE (*vénerie*). C'est le moment où le gibier rentre le matin dans le bois : on se tient à l'affût pour le tirer à la *rentrée*. (S.)

REON. *V.* RHA. (LN.)

RÉOPHAGE, *Reophax*. Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, sinuée, offrant plusieurs étranglemens, les intervalles augmentant de volume avec l'âge ; ouverture terminale, arrondie ; siphon central.

La singulière espèce qui sert de type à ce genre, et qu'on peut fort justement comparer à une queue de *scorpion*, se trouve dans la mer adriatique, et est figurée par Soldani, pl. 162, K. Sa longueur ne surpasse pas une demi-ligne. (B.)

RÉOPHAX. *V.* RÉOPHAGE. (DESM.)

REPAIRE (*vénerie*). L'on nomme ainsi les crottins de LIÈVRE. (DESM.)

REPARÉE. On donne ce nom à la BETTE POIRÉE. (B.)

REPENELLE, *Chasse*. C'est un piége à ressort, avec lequel on prend les oisillons. On l'appelle aussi *raquette*, *repuce*, *sauterelle*, *rejet*, *volant*. *V.* la description de ce piége à l'article du MERLE, proprement dit. (V.)

REPETIT. L'un des noms languedociens du ROITELET. (DESM.)

REPONCE ou RAIPONCE. Espèce de CAMPANULE. (B.)

REPOSÉE (*vénerie*.) Endroit où les bêtes fauves se reposent pendant le jour. (S.)

REPOUNCHOU. C'est la RAIPONCE dans le Midi. (DESM.)

REPRISE. *V.* au mot ORPIN. (B.)

REPRODUCTION : se dit souvent comme synonyme de *génération* ; car les êtres produits devant périr un jour, il étoit nécessaire qu'ils se reproduisissent, qu'ils eussent des sexes, des organes capables de renouveler les individus qui s'éteignent. Le nombre des individus reproduits coïncide avec leur petite taille, et ici nous découvrons une des causes qui font que certaines espèces et races sont toujours plus petites que d'autres congénères.

Si la lionne, par exemple, ne met bas, à chaque portée, que deux à quatre petits, et que la chatte en fasse jusqu'à huit ou dix, il s'ensuivra que les chats devront être moins

volumineux, en leur taille, que les lions. Voilà pourquoi les gros animaux, comme les baleines, les éléphans, les rhinocéros, ou même les chameaux, les bœufs, etc., sont unipares, tandis que toute la menue population de souris, de rats, de cochons d'Inde, etc., qui pullule étonnamment à chaque portée, doit rester de petite taille. Si l'on rendoit multipares les gros animaux, leurs fœtus, moins nourris, ne pourroient plus acquérir ces dimensions monstrueuses qui nous surprennent; et si la souris ne faisoit plus chaque fois qu'un petit, celui-ci, héritant de toute la nourriture du sein maternel, se déploieroit avec plus de procérité. Ainsi la nature pourroit reconstituer de grandes espèces, en diminuant le nombre de ses productions, comme elle peut faire l'inverse. Au total, on doit donc établir que, parmi les êtres créés, les races les plus fécondes sont les plus petites par cela même; les insectes en offrent la preuve.

S'il y a quelques exceptions, si la truie, quoique volumineuse, par exemple, est plus féconde que beaucoup d'animaux plus petits qu'elle, il faut observer que la constitution du cochon est très-lâche et molle, ou extensible, ce qui fait qu'elle se prête sans peine à l'accroissement; car cet animal est d'ailleurs aussi vorace que gourmand. Tous les animaux mous et aquatiques sont, de même, dans le cas de croître énormément. Des poissons parviennent, de la plus petite taille, à des dimensions extraordinaires, et les plus gros animaux du globe, comme les plus féconds de tous, viennent des eaux. *V.* Génération. (virey.)

REPRODUCTION. C'est, dans les plantes, le renouvellement des mêmes espèces, lequel a lieu de plusieurs manières, par les Semences, les Boutures, les Marcottes, les Drageons, la Greffe, etc. *V.* ces mots et les articles Arbre et Végétaux. (D.)

RÉPTANTIA. Illiger, *Prodr. Mam. et Av.*, donne ce nom à un ordre et à une famille de mammifères, qui correspondent exactement à notre ordre des Monotrèmes, et qui renferment de plus, sous le nom de Pamphractus, une tortue de l'Inde, mal observée par Bontius. (desm.)

REPTILES, *Reptilia*, ερπετα. Les naturalistes sont convenus d'imposer ce nom aux *animaux pourvus d'un squelette, d'un sang rouge et froid, de deux systèmes nerveux, le cérébral et le sympathique*, qui se traînent plutôt qu'ils ne marchent, et dont quelques espèces habitent aussi les lieux aquatiques. Ces animaux sont les quadrupèdes ovipares et les serpens. Le nom de reptiles convient également aux premiers, bien qu'ils aient des pieds, parce qu'ils s'en aident moins pour marcher

que pour ramper, et que leur ventre touche presque toujours à terre ; témoins les tortues, les lézards, les grenouilles, les crapauds et les salamandres. Si ces trois derniers genres vivent aussi dans l'eau et y nagent facilement, ils vivent fort bien sur la terre ; c'est ce qui les a fait considérer, par quelques naturalistes, comme de véritables amphibies. Cependant si l'on considère que, pour être amphibie, il faut pouvoir également respirer sous l'eau comme les poissons, et sur la terre de même que l'homme, on reconnoîtra qu'il n'y a point de véritable amphibie parmi ces animaux, excepté peut-être les sirènes et les protées, qui ont des poumons dans la poitrine, et des branchies extérieures. Si les grenouilles, les crapauds et les salamandres sont à l'état de têtard dans leur jeune âge, et s'ils sont pourvus de branchies qui respirent de l'eau (*V.* les articles Poumons et Amphibie.), ils ne peuvent pas vivre hors de l'eau en cet état; car lorsque ces têtards sont devenus des animaux parfaits, leurs branchies disparoissent, et ils font usage de poumons; de sorte qu'ils sont alors obligés de respirer de l'air, et qu'ils périroient suffoqués sous l'eau, s'ils étoient obligés de s'y tenir submergés pendant trop long-temps.

§ I. *De la nature des reptiles et de leur constitution.*

Jadis la mythologie arma le dieu du jour, Apollon, de ses flèches, pour percer l'énorme Python sorti du limon terrestre après le déluge ; jadis Hercule étouffa l'horrible Achéloüs, malgré ses tortueux replis ; jadis des dragons furieux gardèrent le jardin des Hespérides et la toison d'or ; Persée, secouant la tête sanglante de Méduse, sema les serpens de sa chevelure sur l'aride Libye ; les atroces Gorgones, les infernales Euménides, la Discorde et l'Envie, armées de couleuvres, épouvantoient les humains, les pétrifioient d'horreur. Les amis de la nature, aujourd'hui vainqueurs de tant de monstres, nouveaux Cadmus, empruntant le caducée pacifique de Mercure, s'avancent sans crainte au milieu de ces races ennemies, les dénombrent, les classent, les étudient, et, couverts de l'égide de la science, se garantissent de leurs atteintes. Ils ne voient plus dans les reptiles que des créatures singulières par leurs formes, curieuses par les couleurs variées qui les embellissent, merveilleuses par les métamorphoses de quelques espèces, par les mœurs bizarres de presque toutes; ils comptent à peine un sixième d'individus venimeux dans cette classe entière ; plusieurs d'entre ces espèces présentent des alimens sains et abondans, des médicamens restaurans, des écailles utiles dans les arts; l'on a su apprivoiser jusqu'au crocodile, et l'on voit de jeunes Maures se faire transporter, en jouant, sur leur dos : tant il est vrai que la

supériorité et la domination de l'homme se font sentir sur tous les êtres ; qu'il sait tirer, même des plus ignobles ou des plus odieux, soit d'utiles secours dans son existence, soit de nouvelles pensées pour agrandir son intelligence : heureux priviléges, dons précieux de la nature, qui doit nous ennoblir à nos propres regards, et nous montrer toute la dignité de notre destinée sur la terre.

Les reptiles ne peuvent déjà plus se rattacher, comme les oiseaux, à cette classe supérieure qui forme l'élite du règne animal, aux quadrupèdes vivipares, bien que la plupart aient quatre pattes comme ceux-ci. C'est plutôt avec les oiseaux et les poissons que les reptiles semblent contracter une alliance de mœurs ou d'habitudes. Ces deux classes se ressemblent à plusieurs égards par l'organisation interne, et même par des formes extérieures en diverses espèces.

Les animaux vertébrés à sang froid composent presque un autre monde, en effet, qui conserve bien avec nous encore quelques traits d'analogie pour la charpente osseuse, par une disposition générale du cerveau, des sens et des principaux viscères ; mais le cœur, chez les reptiles et les poissons, n'a plus qu'un ventricule ou une cavité. Les poumons vésiculeux des premiers, au lieu de recevoir tout le sang pour l'imprégner d'air vital, comme chez les mammifères et les oiseaux, ne reçoivent qu'un petit filet de sang veineux ; il s'y oxygène foiblement, car les reptiles respirent très-lentement par ce viscère pulmonaire d'un tissu lâche. Il en résulte que ce sang peu échauffé, peu vivifié par la combinaison avec l'air vital, n'excite plus l'organisation que languissamment. Aussi, les reptiles sont-ils presque froids au toucher, comme les corps inanimés ; aussi, recherchent-ils la chaleur de l'atmosphère ou du soleil ; aussi le froid des hivers les engourdit-il ; enfin ces êtres végètent et ne paroissent presque pas s'apercevoir qu'on les blesse, qu'on les taille en pièces : à peine s'ils s'en plaignent ; leur organisation répare au contraire soit la queue, soit les doigts qu'on leur auroit retranchés. Comme ces animaux ont très-peu de cervelle, à proportion de leur taille, un cerveau composé de six petits tubercules (*V.* NERFS et CERVEAU), leur existence n'est pas aussi absolument concentrée ou ramassée que la nôtre, dans leur tête ; elle semble plutôt tenir à leur moelle épinière, et être plus disséminée généralement dans leur corps. En effet, on a enlevé le cerveau d'une tortue, qui n'en a pas moins vécu dix-huit jours, marchant encore, quoiqu'en tâtonnant, car ses yeux se sont fermés et ont cessé de voir à cause que les nerfs optiques étoient coupés. Nous avons vu une salamandre, vivant depuis plusieurs mois, quoique déca-

pitée, au moyen d'une ligature serrée du cou. Les grenouilles sans tête s'agitent plusieurs jours encore après cette décapitation. Le cœur d'une vipère arraché peut battre ou se contracter, lorsqu'on le pique, jusqu'à quarante heures. Ces animaux n'ont donc pas une vie aussi centralisée que celle d'un quadrupède, d'un oiseau, qui périssent presque sur-le-champ par ces amputations. L'irritabilité si persistante chez les grenouilles, les serpens coupés par tronçons, rend ces animaux très-propres aux expériences galvaniques, ou aux contractions excitées par l'électricité; de là vient que celle-ci exerce sur eux une vive influence; aussi les reptiles sont-ils très-sensibles aux orages et à l'état électrique de l'atmosphère, dont ils pressentent les changemens, comme font les rainettes, les autres grenouilles coassantes, etc.

Mais en vivant principalement par leurs membres, pour ainsi parler, les reptiles vivent peu par le cerveau; ils sont dépourvus d'intelligence, on ne peut leur apprendre presque rien en les apprivoisant.

Le système de la respiration chez les reptiles, est le principal caractère qui les sépare de tous les autres animaux, et qui influe sur toutes les parties de leur organisation. Il y a dans les corps organisés certains modes généraux de conformation qui entraînent une foule de conformations particulières. Par exemple, l'animal dont l'estomac est formé pour digérer la chair, doit être pourvu de dents propres à la déchirer, de muscles robustes pour vaincre sa proie, de membres agiles pour l'atteindre, de sens délicats pour l'apercevoir et la deviner au loin, etc. De même les organes extérieurs de chaque être sont tous relatifs aux besoins des organes intérieurs. On doit donc remonter à ces derniers, pour connoître la cause qui détermine la forme des parties extérieures.

De plus, il est dans chaque classe d'animaux et de plantes, des parties qui donnent, pour ainsi dire, le branle à toute la machine organisée, et des organes qui prennent un ascendant sur les autres organes, à cause de l'étendue et de l'énergie de leurs fonctions. Ainsi, chez les oiseaux, l'appareil pulmonaire a la primauté d'action; chez l'homme, c'est le système nerveux et le cerveau; chez les carnivores, c'est le système musculaire, parce que ces organes sont plus développés et plus actifs que tous les autres. Dans les reptiles et les poissons, c'est la contraction musculaire qui retient cette contractilité; c'est ce qu'on remarque même encore après leur mort, car l'irritabilité lui survit pendant quelque temps.

Or, s'il est essentiel de reconnoître les organes dominateurs, il est important d'étudier les organes foibles et peu actifs, parce qu'ils produisent des effets inverses des pre-

miers dans l'économie vivante, de sorte que la connoissance des uns fait nécessairement déterminer les autres, et que la foiblesse influe aussi bien que la force sur l'ensemble vivant. En effet, c'est à cet état d'imperfection dans l'appareil respiratoire, qu'il faut rapporter toute la constitution des reptiles.

Ces animaux respirent tous de l'air, puisqu'ils ont un poumon; mais il est vésiculeux, et les vaisseaux sanguins qui y abordent ne sont que des branches de la veine cave et de l'aorte, de manière qu'ils n'y forment point un système considérable, qu'ils n'y apportent qu'une petite quantité de sang, et non pas une masse de ce fluide presque égale à celle du reste du corps, comme dans les animaux à sang chaud. C'est par cette même raison que le cœur des reptiles n'a qu'un seul ventricule, qui suffit pour faire circuler leur sang indépendamment de leur respiration. Celle-ci peut demeurer suspendue pendant quelque temps, sans interrompre le cours de la vie et la circulation des humeurs; comme on le voit chez les grenouilles, les salamandres et les tortues marines qui plongent sous les eaux ou s'enfoncent dans la vase pendant des journées entières. Plus l'atmosphère est froide, plus ces animaux peuvent subsister longuement sous les eaux, sans avoir besoin d'y respirer l'air et sans périr, car ils sont alors à demi-engourdis; mais dans les temps chauds, ils ont plus besoin de respirer l'air, et jouissent d'une vie plus active.

Par la raison que la respiration est imparfaite dans les reptiles, l'air vital se combine en petite quantité avec leur sang, et y dégage très-peu de chaleur, parce que celle-ci est presque toujours proportionnelle à l'étendue de la fonction respiratoire. Aussi les reptiles sont tous froids, et la température de leur sang surpasse à peine de quelques degrés celle de l'atmosphère, tandis que les oiseaux qui respirent beaucoup sont très-chauds et presque brûlans.

Si les reptiles sont naturellement froids, la rigueur de l'hiver doit avoir une vive influence sur eux; aussi tous s'engourdissent-ils pendant la mauvaise saison, et ne s'éveillent-ils qu'à la douce chaleur du printemps. Dans cet état de torpeur ils sont immobiles et presque gelés; leur sang circule très-lentement; leur sensibilité et leur vie sont suspendues; ils demeurent plongés dans un profond sommeil; ils ne perdent presque rien par la transpiration, parce qu'ils sont recouverts d'une peau épaisse, coriace et peu perméable.

C'est même à cause de cette froideur naturelle des reptiles, qu'on doit attribuer leur disparition presque totale des

contrées polaires et très-froides, tandis qu'ils sont très-multipliés entre les climats ardens des tropiques, où la chaleur de la terre supplée au défaut de leur respiration.

Cette foiblesse de la respiration offre encore un résultat remarquable dans les reptiles ; comme elle cause une sorte de stagnation dans la vie de ces animaux, une lenteur et une insensibilité continuelles, il s'ensuit que cette vie doit s'user moins promptement ; car nous voyons que, pour l'ordinaire, moins elle est active, plus elle est longue, à moins que des maladies et des accidens imprévus ne viennent en trancher le fil et en abréger le cours. Nous avons tous une somme déterminée d'existence, que nous pouvons dépenser plus ou moins promptement. (*V.* l'article VIE.) Le reptile, qui vit peu à la fois, qui s'engourdit une partie de l'année, doit exister long-temps. C'est aussi ce qu'on a observé. On dit même que le crocodile croît pendant presque toute sa vie, ce qui est une marque certaine de longévité, car on est jeune pendant tout le temps qu'on prend de l'accroissement, et l'on ne vieillit que lorsqu'on ne peut plus s'accroître. Le serpent fut, chez les Egyptiens, les Grecs et les Mexicains, l'emblême de l'éternité, ou du temps, à cause de sa longue vie. Il semble même se rajeunir chaque année en se dépouillant de son ancienne peau, ainsi que la terre qui se dépouille en hiver de sa parure flétrie, pour se revêtir d'une verdure plus éclatante au printemps. Si les reptiles n'étoient pas aussi exposés à être détruits par leurs ennemis à cause de leur démarche lente et de leur défaut de moyens de défense, ils deviendroient trop nombreux, puisqu'ils meurent tard et sont fort féconds.

Les reptiles sont doués d'une singulière propriété ; c'est celle de reproduire leurs pattes, leurs queues, etc., lorsqu'elles sont détruites. Ce fait démontre principalement dans les salamandres et les lézards, et étoit déjà connu du temps d'Aristote. Mais les reptiles sont aussi très-remarquables par l'extrême ténacité de leur vie ; car leur irritabilité subsiste encore long-temps après leur mort.

Cette foiblesse de la respiration diminue l'activité du système nourricier chez les reptiles, parce que l'une est toujours en rapport avec l'autre. Aussi ces animaux mangent peu et digèrent lentement. Il paroît même que le venin des serpens, qui corrompt et putréfie si promptement les chairs des animaux qui en sont atteints, est, pour ces reptiles, une sorte de supplément à leurs forces digestives, qui sont peu actives. Ce venin est à leur proie, ce que la cuisson est à nos alimens ; car de même que nous digérerions difficilement la chair crue, les serpens venimeux auroient peine à dissoudre

leur proie dans leur estomac, sans l'action du venin dont ils l'ont empreinte.

Puisque les reptiles mangent peu, leur accroissement doit encore être fort lent par cette seconde raison, et leur vie très-longue. De même, leurs sens doivent avoir peu d'activité. Aussi ces animaux paroissent, en général, fort peu sensibles. Leurs organes de sensation ne sont presque pas développés; leur toucher est très-obtus à cause de la densité et de la dureté de leur peau, leur goût paroît être peu étendu, parce que leur langue est, ou cartilagineuse, ou enduite d'une humeur visqueuse et épaisse. La petitesse des organes de leur odorat accuse la foiblesse de ce sens. L'ouïe semble être moins imparfaite, bien qu'elle manque de plusieurs parties utiles, telles que le limaçon, la conque et le canal extérieur. Leur tympan est même couvert, pour l'ordinaire, de peau, d'écailles ou de muscles. La vue est le sens le plus parfait des reptiles; ils ont, pour la plupart, des yeux fort grands, une prunelle contractile comme celle des chats, surtout dans les geckos qui paroissent voir clair de nuit, et une membrane clignotante de même que les oiseaux; ce qui indique une grande sensibilité dans cet organe, chez ces deux classes d'animaux, et le besoin qu'ils ont de modérer l'éclat trop éblouissant de la lumière. Cependant la cécilie, espèce de serpent qui se rapproche des batraciens, n'a que des yeux excessivement petits et cachés sous la peau. Au reste, le cerveau des reptiles est fort petit, et quoique la cavité de leur crâne soit étroite, il ne la remplit pas entièrement.

§ II. *Des lieux et de l'habitation naturelle des reptiles.*

Quoique nos terrains ombragés et humides, la vase de nos marais, nourrissent la plupart de ces reptiles de nos climats, il faut étudier cette classe d'êtres dans leur empire naturel, dans ces fangeuses demeures, où tout concourt à leur développement et à leur multiplication sous des climats ardens. Nous emprunterons ici un morceau brillant d'éloquence, mais peu connu, tiré de l'histoire du kamichi, oiseau des Savanes de la Guyane, par Buffon.

« Nous avons ci-devant peint, dit-il, les déserts arides de l'Arabie Pétrée, ces solitudes nues où l'homme n'a jamais respiré sous l'ombrage; où la terre, sans verdure, n'offre aucune subsistance aux animaux, aux oiseaux, aux insectes; où tout paroît mort, parce que rien ne peut naître, et que l'élément nécessaire au développement des germes de tout être vivant ou végétant, loin d'arroser la terre par des ruisseaux d'eau vive, ou de la pénétrer par des pluies fécondes, ne peut même l'humecter d'une simple rosée. Oppo-

sons ce tableau de sécheresse absolue, dans une terre trop ancienne, à celui des vastes plaines de fange des Savanes noyées du nouveau continent; nous y verrons par excès ce que l'autre n'offroit que par défaut. Des fleuves, d'une largeur immense, tels que l'Amazone, la Plata, l'Orénoque, roulant à grands flots leurs vagues écumantes, et se débordant en toute liberté, semblent menacer la terre d'un envahissement, et faire effort pour l'occuper toute entière. Des eaux stagnantes et répandues près et loin de leurs cours, couvrent le limon vaseux qu'elles ont déposé; et ces vastes marécages, exhalant leurs vapeurs en brouillards fétides, communiqueroient à l'air l'infection de la terre, si bientôt elles ne retomboient en pluies précipitées par les orages ou dispersées par les vents. Et ces plages, alternativement sèches et noyées, où la terre et l'eau semblent se disputer des possessions illimitées; et ces brossailles de mangles, jetées sur les confins indécis de ces deux élémens, ne sont peuplées que d'animaux immondes qui pullulent dans ces repaires, cloaque de la nature, où tout retrace l'image des déjections monstrueuses de l'antique limon. Les énormes serpens tracent de larges sillons sur cette terre bourbeuse; les crocodiles, les crapauds, les lézards et mille autres reptiles à larges pattes en pétrissent la fange; des millions d'insectes, enflés par la chaleur humide, en soulèvent la vase; et tout ce peuple impur, rampant sur le limon, ou bourdonnant dans l'air qu'il obscurcit encore, et toute cette vermine, dont fourmille la terre, attire de nombreuses cohortes d'oiseaux ravisseurs, dont les cris confus, multipliés et mêlés aux coassemens des reptiles, en troublant le silence de ces affreux déserts, semblent ajouter la crainte à l'horreur, pour en écarter l'homme et en interdire l'entrée aux autres êtres sensibles; terres d'ailleurs impraticables, encore informes, et qui ne serviroient qu'à lui rappeler l'idée de ces temps voisins du premier chaos, où les élémens n'étoient pas séparés, où la terre et l'eau ne faisoient qu'une masse commune, et où les espèces vivantes n'avoient pas encore trouvé leur place dans les différens districts de la nature. »

C'est en effet, entre ces nénuphars, ces herbes plongées dans la vase, sous ces joncs bourbeux, ces feuillages aquatiques, ces tiges parasites, que se cachent ces crocodiles alligators ou caïmans, la gueule ouverte, avec leurs quatre-vingts dents crochues, avec leur dos cuirassé d'écailles brunâtres. C'est dans ces impurs marécages que s'enfouissent les tortues, que des serpens s'entre-dévorent, que de larges et hideux crapauds, couverts de livides pustules, coassent et

dérobent au jour leurs odieuses amours, ou composent leurs venins d'herbes âcres et vireuses, d'insectes empoisonnés, dont ils se nourrissent. Il est pénible, sans doute, d'arrêter sa pensée sur ces images; mais des merveilles étranges sont ensevelies dans cette fange et sous la pourriture même de ce limon, où fermentent, éclosent, se multiplient ces effroyables légions d'amphibies, de salamandres, de têtards, etc., avec les vermisseaux et les insectes qui en soulèvent les immondices, qui en sillonnent la surface ou en creusent les noires profondeurs.

En effet, le reptile, jeté par la nature dans ce domaine intermédiaire des eaux et de la terre, et pour ainsi dire dans le champ de combat de ces deux élémens, le reptile ne sera ni quadrupède parfait comme le mammifère qui habite un continent solide, ni un vrai poisson, comme les peuples nombreux des mers. Ce sera un être mi-parti, une de ces productions ambiguës ou de ces créatures amphibies, qui paroîtra tantôt quadrupède et tantôt poisson, et qu'on a comparée à ces caméléons politiques, criant tour à tour, selon leurs intérêts, *vive le roi*, *vive la ligue*, êtres également méprisés de tous les partis, hideux égoïstes, qui se roulent dans la fange des révolutions, battent l'eau pour y atteindre plus sûrement leur proie et distiller le poison de leurs calomnies sur tout ce qui s'oppose à leurs exécrables desseins.

Et cette inconstance du milieu que les reptiles fréquentent, est la cause de la bizarre variété de leurs figures et de leurs mœurs extraordinaires. Il a fallu qu'ils se façonnassent à ces révolutions perpétuelles des élémens; qu'ils pussent également subsister dans l'eau, sur terre et à l'air. Il a fallu que les espèces les plus informes, que les races les plus disgraciées de la nature, les plus dénuées de défense ou privées même de tout membre, se traînassent avec effort, se garantissent par la prudence, se coulassent obscurément, se dérobassent à la haine de leurs ennemis. La lente tortue, du moins, se retirant sous son toit osseux, attend les coups, se résigne aux chocs; le lézard, plus agile, s'enfuit en quelque trou, au hasard d'abandonner sa queue, perte qu'il peut aisément réparer; la grenouille saute dans l'eau qu'elle obscurcit; mais le serpent, ne pouvant pas éviter ses ennemis, faute de membres, s'évertueroit en vain; c'est pourquoi la nature a muni les plus lentes et les plus foibles espèces, d'une arme terrible, de crochets venimeux, pour frapper de mort d'injustes agresseurs. Car s'il faut être équitable, même pour des serpens, nous avouerons qu'ils cherchent rarement à attaquer; ils sont plutôt craintifs: l'emblème même de la

prudence, ils sentent trop leur impuissance. Ce n'est qu'en se voyant forcés par la nécessité, par le désespoir d'échapper, ou par le besoin impérieux de se nourrir, qu'ils font usage de ces armes fatales et empoisonnées, mais sans danger pour les serpens eux-mêmes. La nature n'a point accordé ces armes aux puissantes espèces, telles que les boas, parce que leur taille et leur force leur laissent assez de pouvoir de résister aux attaques; et si de petites espèces de reptiles, telles que des lézards jeckos, des salamandres, des crapauds, font suinter de leur peau une humeur âcre, fétide, dégoûtante; c'est encore une défense innocente que la nature accorde pour empêcher qu'on ne saisisse ces animaux dénués de secours, et qu'ils ne soient immolés à la haine générale que les autres créatures leur portent.

En général, tous les reptiles, quoique hideux, effrayans même à la vue, causent plus de répugnance ou d'horreur, que de mal réel. La nature les environne de cet appareil de terreur, les couvre de ce masque repoussant, afin d'écarter les autres animaux et les garantir par le dégoût même qu'ils inspirent. Et leur existence étoit nécessaire, si l'on considère que les foyers impurs et bourbeux qu'ils fréquentent, pullulant d'une multitude épouvantable de vermisseaux, d'insectes, seroient devenus plus funestes ou plus infects par cette énorme multiplication d'êtres parasites, par la putréfaction qui en seroit résultée, si les reptiles ne venoient pas purger cette vermine des marécages et s'en nourrir. Mais, à leur tour, ces reptiles, trop multipliés par d'aussi abondantes subsistances, auroient envahi la terre. Alors, la nature envoya des quadrupèdes, comme la mangouste, le pourceau, ou des légions d'oiseaux aquatiques à longues jambes, qui viennent fouiller dans cette vase, et à leur tour dévorer ces reptiles; c'est ainsi que l'ibis, sur le limon laissé par l'inondation du Nil, que la cigogne dans les marais, les haffs et les polders de la Hollande, et les volées de grues qui se transportent en divers climats, nettoient la terre de ces reptiles dégoûtans, épurent ainsi un limon fertile. Telle est donc l'économie de la nature, et l'on voit que ces différens êtres ont été créés avec sagesse dans le monde.

C'est surtout parmi les climats ardens que les reptiles sont plus multipliés, qu'ils parviennent quelquefois à une énorme taille, et que les races venimeuses préparent des poisons plus exaltés ou plus pernicieux. Il y a des tortues marines, aux Antilles, si grandes, que quatorze hommes peuvent se tenir à la fois debout sur leur dos. Le missionnaire Labat s'est, plus d'une fois, fait porter par cette lourde

et cahotante voiture. Une de ces tortues peut suffire à un repas pour une centaine d'hommes. On la fait cuire dans son écaille comme dans un grand plat. On sait que la belle écaille, dont on fabrique des boîtes et autres objets, vient de la tortue caret. Il se trouve d'énormes crocodiles en Afrique, et ces animaux, qui naissent fort petits, croissent si long-temps, qu'ils deviennent très-grands. Ceux du Nil, adorés par les anciens Egyptiens, parvenoient jusqu'à quarante pieds de longueur; mais on en a vu à Madagascar, de la longueur de soixante pieds. Les gavials ou crocodiles du Gange ont des mâchoires de cinq à six pieds de longueur, toutes hérissées de longues dents aiguës et recourbées. Les alligators et caymans d'Amérique sont des crocodiles extrêmement nombreux dans les lacs; ils hurlent avec férocité le soir et le matin. Tous ces animaux, quoiqu'assez agiles, ne peuvent pas se retourner aisément. On a trouvé des serpens, aux Indes-Orientales, longs de plus de cinquante pieds. On a vu au Brésil et à Surinam l'un de ces monstres qui s'entortille autour d'un tronc d'arbre, pour s'élancer de là sur sa proie, engloutir une Hollandaise enceinte. Lorsque ces serpens énormes rampent, on diroit un grand tronc de sapin ou un mât de navire qui s'avance en ondoyant au travers des broussailles, en y laissant une large traînée. Le général romain Régulus trouva, entre Carthage et Utique, un serpent monstrueux qui s'élançoit sur ses soldats, lorsqu'ils puisoient de l'eau à la rivière. Il les étouffoit sous ses replis, et empoisonnoit de son souffle. Aucun dard ne pouvoit percer ses écailles brillantes comme l'airain. Il fallut dresser contre lui des catapultes, des machines de guerre. Un quartier de roche, lancé avec roideur sur ce monstre, lui fracassa l'épine du dos; mais formidable encore à l'armée, ses cohortes eurent bien de la peine à l'achever. Régulus envoya à Rome sa peau, longue de cent vingt pieds; elle se voyoit encore suspendue dans un temple, au temps de la guerre de Numance. Lorsque Caton traversa la Libye, avec les débris de l'armée de Pompée, il se vit entouré d'une multitude de serpens, dont les affreuses morsures firent périr dans les tourmens une foule de ses guerriers, comme le témoigne Lucain (*Pharsale*, *liv. IX*). Les poëtes, pour expliquer l'abondance des reptiles et des serpens dans les sables de la Libye, ont feint que Persée, après avoir tranché la tête de la Gorgone, de l'horrible Méduse, les gouttes de sang qui en découlèrent se changèrent en serpens, comme ceux qui se rouloient dans la chevelure de cette furie.

Gorgonei capitis guttæ cecidêre cruentæ :
Quas humus exceptas animavit in angues.

Ovid. *Métam.* IV.

§ III. *Des parties qui composent la structure des reptiles.*

Les couvertures des reptiles offrent des caractères généraux faciles à saisir. Si tous les quadrupèdes vivipares ont du poil, et tous les oiseaux des plumes ou des couvertures chaudes et légères sur le corps, ou du moins sur quelques-unes de leurs parties, jamais on n'en rencontre dans les quadrupèdes ovipares. Le corps des serpens en est également privé tout-à-fait. La peau est nue dans les grenouilles et les salamandres, écailleuse dans les lézards et les serpens, couverte d'un test osseux dans les tortues. Ceux qui ont une peau nue, comme tous les batraciens, sont susceptibles d'absorber beaucoup d'eau par ses pores, ce qui remplace la boisson chez eux, car bien que les grenouilles et les salamandres soient souvent plongées dans l'eau, elles n'en boivent pas; mais leur peau boit et distribue ce liquide dans leurs organes intérieurs. Il paroît même, d'après des observations récentes, que l'eau sert en partie à la respiration de ces batraciens, par la peau; car l'on sait que celle-ci peut absorber de l'oxygène chez tous les animaux, et ainsi prendre celui contenu dans l'eau, comme le font les branchies des poissons. L'eau se rassemble même dans une vessie qu'on a crue destinée à recevoir l'urine; mais cette dernière liqueur est immédiatement transmise au cloaque ou intestin rectum par les uretères, et l'eau de la vessie des crapauds et grenouilles, qu'on a regardée comme une urine vénéneuse, n'a pas plus d'odeur et même de saveur que l'eau distillée. (Townson, *Observat. physiol. de resp. amphib.*). Au reste, les grenouilles et les salamandres portent, sur leur peau, des glandes qui sécrètent une humeur âcre et vénéneuse, qui a l'odeur de l'ail dans le crapaud brun. Il suinte aussi des pattes des jeckos une humeur très-dangereuse. Le crocodile a, vers le cou, l'anus et sous l'aisselle, des glandes qui répandent une odeur musquée, et plusieurs tortues exhalent la même odeur; on en retrouve une analogue vers les glandes des cuisses des lézards et des chalcides, près de l'anus des amphisbènes, surtout dans le temps de l'accouplement. Des couleuvres et serpens répandent, au contraire, une vapeur nauséabonde qui fait défaillir le cœur, et que les nègres sentent de loin, ou même une odeur putride et empestée. Leur proie ne semble se digérer qu'en se putréfiant dans l'estomac, comme des personnes qui digèrent mal ont l'haleine fétide, le matin surtout. Telle est sans doute la cause de la prétendue fascination que les serpens opèrent sur leur proie, en y ajoutant toutefois la vive frayeur qu'ils lui inspirent en la regardant avec des yeux enflammés de colère, la

gueule béante, le corps dressé, les dents prêtes à déchirer, et en poussant d'horribles sifflemens de rage. Quel foible animal ne seroit pas épouvanté de ce qui feroit fuir un homme courageux, mais désarmé! C'est ainsi qu'on a prétendu que des serpens pouvoient charmer des oiseaux, et les faire tomber, par cette fascination, jusque dans leur gueule. C'est sans doute à cette vapeur immonde, à cet aspect effrayant, qu'il faut rapporter les effets étranges du regard des crapauds sur des chiens et sur des hommes mêmes.

La puissance d'autrui sur nous est souvent dans la foiblesse de notre imagination. Un individu fort impose, par son seul aspect, la terreur au timide, comme on voit le chien tenir en arrêt le gibier par son regard; comme on voit des personnes rougir de honte, de pudeur, perdre la voix d'un seul coup d'œil. Et dans les pays chauds, où l'imagination est si exaltée, si ardente, si mobile, on redoute l'œil de l'envie, les regards envenimés de la haine sur les enfans, sur tous les êtres délicats, soumis à ces impressions. Que n'a-t-on pas dit des regards d'amour et de leur prodigieux empire? Les animaux ne sont pas privés de cette sensibilité, ou plutôt de cette *impressionabilité* morale; ils agissent l'un sur l'autre par ces regards, par ces influences, comme nous agissons sur eux et comme ils peuvent agir sur nous. Un prétendu magicien, ayant renfermé plusieurs crapauds dans une grande boîte bien close, voulut, après quelque temps, voir ce qu'ils devenoient; mais en ouvrant cette boîte, soit que l'horreur de cette vue d'énormes crapauds bruns entassés, fixant avec colère sur lui leurs gros yeux; soit que l'odeur fétide de l'ail qu'ils exhalent, le surprit soudain, il pâlit, tomba en syncope, tandis que ces reptiles, échappés et coassans, sautilloient pesamment autour de lui à terre. Le peuple crut voir cet homme en un sabbat diabolique, entouré de démons sous forme de ces reptiles, comme dans le *pandæmonium* de Milton, et en proie aux plus noirs maléfices. On a vu de ces crapauds aussi gros et enflés que des citrouilles, couverts de pustules sanieuses, ouvrant, dans leur trou obscur, leurs gros yeux saillans et leur large gueule; les chiens redoutent d'attaquer ce hideux ennemi, car l'humeur âcre qui suinte de sa peau, corrode la gueule de l'animal qui le mord. *V.* l'article SERPENS.

Plusieurs espèces de quadrupèdes ovipares sont douées de la singulière propriété de changer de couleur par certaines affections morales. Tout le monde a entendu parler du caméléon qui ne prend pas la teinte des objets qui l'entourent, comme on l'avoit prétendu, mais qui change de nuance par la crainte, la colère, l'amour, le froid, le chaud, etc.,

comme on le verra à l'article qui en traite. Les grenouilles communes, les rainettes, etc., changent aussi de teinte et deviennent plus grises ou plus brunes lorsqu'on les effraie. Le lézard vert, l'agame, l'iguane vert, la poche goitreuse du cou des iguanes, prennent aussi différentes couleurs. Tous les reptiles ont même des nuances plus vives et plus éclatantes dans le temps de leurs amours qu'à toute autre époque.

D'ailleurs, la peau de la plupart des reptiles est cuirassée d'écailles polies, luisantes, ornées de l'éclat des métaux, tels que l'airain, l'acier relevé d'or et d'argent chez divers lézards et serpens; on y voit jouer l'azur du lapis, la turquoïse, l'améthyste et d'autres couleurs étincelantes. Cette parure diaprée est surtout plus éclatante au printemps, lorsque ces reptiles détachent la vieille épiderme de l'année précédente. *V.* MUE à la suite des MÉTAMORPHOSES. Alors ils se glissent rajeunis, sous l'herbe nouvelle, en se mirant au soleil, et essayant leur vigueur et leur agilité. Parmi les reptiles à peau dense, ce renouvellement n'a lieu qu'une fois l'an; chez les serpens à sonnettes, cet épiderme du corps glissant vers leur queue, y demeure adhérent en forme de petites clochettes; prévoyance merveilleuse de la nature, qui, par ce moyen, avertit les autres animaux de l'approche de ces redoutables serpens, dont le venin est le plus funeste de tous. Au lieu d'épiderme solide, les batraciens, les grenouilles et salamandres détachent, de leur de mucosité.

L'explication du singulier phénomène du changement de couleur du caméléon et des autres reptiles variables, paroît se réduire au mécanisme suivant. La peau de tous les reptiles multicolores n'est point de la nature des plumes de la gorge de pigeon, dont les reflets divers de lumière font varier la teinte, comme celle de quelques tissus de soie; mais ici c'est un changement de couleur, ou partielle ou totale, ou instantanée, dépendant soit de la volonté de l'animal, soit d'un mouvement qui s'opère dans son intérieur, sans qu'il prenne une autre posture, ou tout autre aspect de lumière. Leur peau est assez fine, demi-transparente, traversée d'une infinité de vaisseaux en tous sens, comme le cuir ou le derme de tous les autres animaux. Mais ces reptiles, respirant lentement, ont un sang noirâtre ou violâtre, parce qu'il est peu oxygéné, peu rouge. Or, suivant que ce sang noirâtre se précipite plus ou moins abondamment dans les petits vaisseaux capillaires de la peau, il y produira des nuances plus ou moins foncées, des ecchymoses variées, avec les autres humeurs naturelles qui s'y trouvent. Tout

de même, dans la colère, le visage devient rouge ou livide; la crainte rend pâle, ou le froid, violet, ou la bile épanchée peut soudain causer la jaunisse, etc. En effet, le caméléon, ni les autres reptiles changeans, ne prennent nullement la teinte des objets avoisinans, comme on l'avoit dit; mais, selon la frayeur, la colère, l'amour, le besoin de manger, la chaleur ou le froid, le plus ou moins de respiration qu'il prend, il éprouve diverses colorations; celles-ci deviennent même si variées, qu'on ne peut guère déterminer exactement la couleur qui lui est la plus naturelle.

Au reste, les reptiles à peau nue, tels que les batraciens, sont renfermés dans cette couverture, comme dans un sac; elle n'adhère à leur chair que vers la gueule, les yeux, l'anus, et autres doigts. Ceux-ci sont toujours sans ongles parmi les batraciens, espèces qui manquent toujours aussi d'écailles ou de plaques osseuses, ou de carapaces.

§ IV. *De l'organisation particulière des reptiles, de leurs nourritures et métamorphoses.*

Ils possèdent trois sortes de dents. Les tortues ont seulement des gencives demi-osseuses et tranchantes qui leur en tiennent lieu; elles sont crénelées en quelques espèces. Les dents qu'on observe dans les lézards, sont pointues comme des canines, et plus ou moins longues, selon les genres. Les crocodiles en ont un très-grand nombre de fort longues, dans toute l'étendue de la mâchoire, mais aucune molaire; ces dents peuvent se remplacer, car on trouve en dedans de l'os maxillaire, les germes de plusieurs autres dents qui se développeroient au besoin.

Les serpens ont auss des dents aiguës aux mâchoires, et, ce qui leur est particulier, aux arcades palatines, comme chez divers poissons. Ces dents sont fixes ou implantées dans les os, et non creuses. Il y a donc plusieurs rangées de dents. En outre, les serpens venimeux portent, aux os maxillaires des dents fort aiguës, longues, creusées en tuyau, et propres à distiller ainsi un venin jaune dans la plaie qu'elles font. Ces dents arquées portent le nom de crochets; elles sont isolées chez les espèces très-venimeuses, placées à l'os maxillaire supérieur seulement, qui est mince et porté sur une branche osseuse, mobile, analogue à une apophyse ptérygoïde du sphénoïde. Au-dessous de cette dent est une glande sécrétant le venin et située sous l'œil. Dans l'état de repos, ces crochets sont couchés du côté du gosier; mais quand l'animal veut mordre, il redresse l'os maxillaire et non pas le crochet venimeux lui-même, comme on l'avoit pensé, et la pression fait écouler le venin dans la plaie. Si ces crochets se

cassent, il y en a d'autres plus petits derrière, propres à les remplacer. *V.* SERPENS et DENTS, ARMES DES ANIMAUX.

Les dents des grenouilles, crapauds, etc., sont fort courtes et presque nulles.

Presque tous les reptiles vivent de substances animales; car il n'y a guère que quelques tortues qui mangent des algues, des fucus, etc.; aussi leur estomac a plus de capacité que celui des autres reptiles. Les grenouilles et la plupart des lézards se nourrissent d'insectes, de vers, qu'ils arrêtent avec leur langue gluante. Les grosses espèces de lézards avalent aussi d'autres animaux, et l'on connoît depuis long-temps la férocité du crocodile. Les serpens recherchent, pour leur nourriture, toutes les espèces d'animaux dont la taille n'est pas trop disproportionnée avec la leur. L'estomac de tous ces animaux a peu de puissance digestive, surtout dans l'ordre des serpens, chez lesquels il forme un tuyau membraneux. Tous les reptiles sont privés de *cœcum*, excepté les tortues, qui en ont un. Le cœur n'a qu'un seul ventricule dans tous, comme nous l'avons dit, mais il a deux oreillettes chez les tortues et les lézards; on n'en trouve qu'une dans les serpens et les grenouilles.

Le squelette des reptiles n'est pas aussi dur que celui des animaux à sang chaud; leurs os contiennent moins de phosphate calcaire, et la matière gélatineuse y est plus abondante, surtout dans les grenouilles et les salamandres.

Les membres varient dans leurs formes, leurs proportions et leur nombre chez les reptiles. Les tortues ont quatre jambes, une queue, de même que les lézards, et de plus, un corps encroûté d'un test osseux ou corné. On ne trouve point de côtes dans les batraciens, les grenouilles et les salamandres. Elles sont pourvues de quatre jambes, mais les salamandres seules ont une queue. Ces deux genres sont remarquables dans leur jeune âge par l'organisation singulière dont ils sont doués à cette époque; car ils ont alors des branchies qui respirent l'air mêlé à l'eau, de même que les poissons. Le mode de leur circulation est même semblable à celui de ces derniers; leurs intestins sont fort étendus et destinés à digérer des nourritures végétales. Mais ensuite ils se transforment en leur dernier état de grenouille ou de salamandre; non-seulement par leurs organes extérieurs et en perdant leurs branchies, mais leurs viscères mêmes sont changés; ils ne recherchent plus les nourritures végétales comme auparavant; il leur faut des alimens de nature animale.

Parmi cet ordre de batraciens, il y a deux genres qui conservent, pendant toute leur vie, leurs branchies, outre leurs poumons intérieurs. Ce sont les sirènes et les protées ou

tritons, quirestent perpétuellement à l'état de têtards. Il y a également des salamandres qui ne dépouillent pas leurs branchies pendant la première année, quand elle est trop froide.

Ces têtards et ces sirènes ont donc des poumons vésiculeux dans la poitrine, comme les autres reptiles terrestres, puis des branchies analogues à celles des poissons (*V.* BRANCHIES). L'aorte qui leur envoie du sang, se partage de chaque côté, en trois ou quatre, ou cinq rameaux, autant qu'il y a de ces peignes branchiaux; puis le sang des branchies retourne former, vers le dos, un seul tronc, ou diverses branches qui se distribuent en rameaux artériels, dans tout le corps, de même que chez les poissons; ainsi à l'état de têtard, les batraciens ont aussi la circulation du sang anologue à celle des poissons. Ceux qui perdent ces branchies, perdent également les rameaux sanguins qui s'y rendoient; ceux-ci s'oblitèrent; il n'en reste plus que deux troncs principaux, se réunissant en une artère au dos, et de laquelle sort, pour le poumon, une branche artérielle de chaque côté.

Les têtards ne perdent pas seulement leurs branchies, lorsqu'ils passent à l'état adulte, mais encore leurs pattes se développent ou germent, pour ainsi dire, à mesure que leur queue et ces branchies sont résorbées dans l'économie: la nourriture de ces organes de leur enfance se portant sur les membres de locomotion. En outre, il y avoit une sorte de bec de poisson, chez les têtards, qui disparoît aussi, comme un masque que dépouille cette larve. Les intestins, longs et roulés en spirale, se raccourcissent et s'élargissent.

Les chéloniens, les sauriens, et les ophidiens ont deux oreillettes au cœur, avec un seul ventricule; mais les batraciens, dont le cœur est aussi uniloculaire, n'ont qu'une oreillette, parce qu'ils ont une circulation fort analogue à celle des poissons. Les crocodiles ont le ventricule du cœur divisé en trois loges.

Le bouclier ou la carapace des tortues, en dessus, est formé par les arceaux des côtes, au nombre de huit paires ordinairement. Le plastron, ou bouclier inférieur, représente le sternum, et se compose communément de neuf pièces. L'omoplate, les os du bassin étant soudés à la carapace supérieure, les tortues semblent être un animal retourné; car il faut que les muscles de ces parties soient renfermés en dessous des os, contre l'ordinaire des autres animaux vertébrés.

Les poumons des reptiles s'étendent dans la cavité abdominale, sans diaphragme, excepté une membrane péritonéale, qui semble tenir lieu de ce dernier, chez les crocodiles. Ces poumons n'ont qu'un petit nombre de grosses

vésicules. La respiration se fait par une sorte de déglutition de l'air.

La langue courte aux tortues, aux crocodiles, aux batraciens, etc., est longue et fourchue à la plupart des lézards et des serpens, qui ont pareillement le pénis bifide ou fourchu ; car ces deux organes ont des analogies. La langue des caméléons est longue, gluante, simple, formant une tête à son extrémité. Il peut la lancer assez loin, en l'allongeant subitement, pour atteindre des insectes.

Tous les reptiles, excepté les batraciens, ont des côtes, des écailles ou plaques, ou carapaces, qui les protégent et qui aident à la progression chez les serpens. Ce sont surtout les plaques ventrales, chez ces derniers, qui ont cette destination. *V.* Serpens. Dans ceux-ci, le cœur est placé très-bas; il n'y a parfois qu'un lobe de poumon bien développé, l'autre s'oblitère ou se place plus inférieurement à cause de l'allongement du corps.

Des reptiles, qui ressemblent aux lézards, n'ont cependant que deux pattes ; tels sont le shelto-pusick et le bipède cannelé. Les chalcides ont des pattes si petites, qu'on les aperçoit à peine. Voilà donc une nuance pour passer à la famille des serpens, qui sont, comme on sait, dépourvus de tout membre. Leur squelette est formé de nombreuses vertèbres et de côtes flexibles.

Les anguis et orvets, les ophisaures, ayant encore un sternum, selon la remarque d'Oppel, se rapprochent ainsi des lézards ; car les véritables ophidiens, ou serpens, en manquent. Les orvets et ophisaures possèdent aussi une membrane clignotante, comme les sauriens, mais qui manque aux vrais serpens. La cécilie qui se rapproche des batraciens, n'a comme eux, que des rudimens de côtes.

On trouve un larynx, un os hyoïde, une trachée-artère formée d'anneaux cartilagineux dans les lézards ; aussi ont-ils une voix sifflante, qui est même très-forte dans les caïmans ou crocodiles américains, au rapport de Bartram ; la trachée artère des serpens est aussi composée d'anneaux cartilagineux, et leur voix est aiguë et sifflante. Les grenouilles sont privées de trachée-artère, et il sort de leur larynx des bronches membraneuses. Ces animaux ont aussi une voix rauque, forte et coassante, parce que l'air est poussé violemment dans les cavités membraneuses et distendues des bronches, surtout à l'époque de la génération.

Une espèce d'animal conformé comme les lézards, porte, de chaque côté du corps, une membrane soutenue de plusieurs rayons, et s'en sert pour courir avec plus de vitesse ou sauter avec plus de force ; ainsi le nom de reptile con-

vient peu à cette espèce, qu'on a nommée *dragon volant*, quoiqu'il appartienne à cette classe.

Les tortues les plus aplaties sont aquatiques, et nagent fort bien; les autres rampent pesamment sur la terre. Les lézards courent, avec agilité, sur le sol pierreux ou sablonneux, et grimpent même après les rochers et les arbres, à l'aide de leurs griffes. On connoît le mouvement de reptation, qui s'exécute dans les serpens au moyen de leurs écailles ventrales. Les grenouilles, les crapauds et les rainettes sautent et nagent facilement. Les salamandres peuvent également nager et marcher.

Les organes de la génération, chez les femelles des reptiles, consistent en un ovaire double qui a deux conduits extérieurs ou *oviductus* fort longs et tortueux, qui se rendent à l'anus. Toutes ont des œufs à coquille ou membraneuse ou calcaire. Leur génération s'opère, soit par une fécondation intérieure et un accouplement réel comme dans les tortues, les lézards et les serpens à œufs calcaires, soit par un arrosement de sperme sur les œufs membraneux, à mesure qu'ils sortent du corps de la femelle; les grenouilles, les crapauds, les rainettes et les salamandres sont dans ce dernier cas.

Tous les reptiles sont des ovipares fort féconds, mais ils ne couvent point leurs œufs et ne prennent aucun soin de leurs petits; aussi la nature a donné assez de force à ceux-ci pour se passer de leurs mères. Dans quelques espèces, telles que le seps, la vipère et la plupart des serpens venimeux, les œufs éclosent dans le sein maternel, de manière que les petits en sortent tout formés; c'est pourquoi on les regarde comme des vivipares, mais d'une nature très-imparfaite. *V.* ŒUF et OVIPARE.

Les serpens ont une double verge, et s'accouplent en s'entortillant ensemble; les lézards, comme les crocodiles et les tortues, n'ont qu'une verge simple portant un sillon dans lequel coule le sperme; cependant elle est double chez le caméléon et quelques autres lézards. Il y en a même chez lesquels cette verge fourchue est encore divisée à son extrémité en deux nouvelles bifurcations. Les grenouilles et les salamandres n'ont pas de verge, mais un conduit déférent d'où sort la liqueur spermatique dans le coït.

La chaleur de l'atmosphère, en été, suffit pour faire éclore les petits; et à peine sortis de l'œuf, ils ont déjà l'instinct de leur espèce.

Ces œufs ont une coque plus ou moins calcaire chez les tortues, les lézards et les serpens, seulement membraneuse chez les batraciens. Ces derniers pondent dans l'eau (*V.* ŒUF), et ces œufs y grossissent, s'y développent en petits têtards.

En général, les reptiles étant peu capables de se défendre, délaissés dès leur plus tendre enfance, et tristes orphelins de la nature, sont entourés de nombreux ennemis. Commune pâture de la plupart des oiseaux, des quadrupèdes, des poissons, détestés même de l'homme, ils auroient vu bientôt éteindre leurs races, si la prévoyance éternelle n'avoit, pour ainsi dire, ressuscité chaque année, du sein de la fange, d'innombrables légions de ces animaux. Il falloit, en effet, qu'ils fussent très-féconds. Mais comment rendre amoureux ces êtres hideux, froids, insensibles et presque tous antipathiques les uns pour les autres, ou du moins indifférens pour leur propre espèce même? Cependant la nature a su vaincre tous ces obstacles; que dis-je? elle a même doublé, chez les serpens, les lézards, les organes de la reproduction, comme pour doubler leurs plaisirs et leur multiplication. Ceux d'entre ces reptiles, qu'elle a privés d'une union intime et d'organes extérieurs des sexes, comme la grenouille, la salamandre et leurs congénères, ceux-là se tiennent sans relâche, pendant trois à quatre jours, dans d'étroits embrassemens; ni le fer, ni le feu même, ce qui paroît inconcevable, ne les sépare; en vain on a taillé, coupé les jambes au crapaud, à la grenouille, ils n'ont point abandonné leur femelle, ils ont mis au-dessus de leurs propres souffrances la volonté impérissable de la nature; dans ces étranges amours, le mâle engendre, et la femelle accouche en même temps.

C'est surtout en été, sous les feux du soleil, et, pour ainsi dire, à la face de l'univers, qu'ils accomplissent les vœux sacrés que la nature leur impose. Ce tortueux reptile, qui se roule sur le sable, exhale ses désirs en longs sifflemens; ce farouche crocodile, dans la boue du Nil ou du Gange, appelle sa femelle par des hurlemens effroyables, dès l'aube du jour, et prépare entre des joncs fleuris le lit de ses amours. Cette lourde tortue amasse, sur le sable des rivages, un monticule de gravier, dure couche nuptiale où elle doit déposer ses œufs. Enfin, ce coassement nocturne dans les étangs, est l'hymne sacré, l'étrange épithalame, par lequel tant d'animaux célèbrent leurs feux et leurs bizarres jouissances.

Qu'y a-t-il, en effet, de plus bizarre qu'un crapaud accouchant sa femelle en fécondant ces longs chapelets d'œufs enduits de bave, puis enveloppant ses propres jambes de ces sortes de cordons, les promenant partout avec lui sur terre et dans les eaux jusqu'à ce qu'il en sorte de petits têtards? Cependant, chaque été, ce singulier manége se renouvelle dans nos marécages, chez ces êtres hideux. Surmontons cette répugnance qui nous éloigne de pareils animaux; et, imitant une savante Hollandaise, mademoiselle Mérian, qui peignit

si habilement les plus rares merveilles de la colonie de Surinam, considérons le crapaud pipa ; il est bien laid, sans doute, avec sa tête plate, sa peau noire et jaune, couverte de pustules ; voyez-le plaçant sur le dos de sa femelle, avec ses larges pattes, des œufs imprégnés d'une bave gluante ; il les y fixe en s'appuyant dessus ; il les féconde, et, après quelques semaines, de petits crapauds sortent de dessus ce dos pustuleux où ils se sont creusés de petites cavités ; ainsi, la femelle s'avance en sautillant, couverte et comme hérissée d'une couvée de petits crapauds. Combien d'autres espèces, au temps de leurs amours, exhalent des cris étranges ! Vers les rivages déserts de la mer Caspienne et du Wolga, vous croyez tout à coup entendre, le soir, une assemblée joyeuse d'hommes ou de femmes riant aux éclats : vous approchez ; ce rire inextinguible redouble entre des pierres ; ô prodige ! c'est une troupe d'énormes crapauds noirs dans ses plus joyeux ébats. Ainsi est réalisée la fable que récite Ovide, de ces paysans qui, s'étant moqués de Cérès, furent transformés par cette déesse en cette tourbe coassante. D'autres espèces d'Amérique imitent, l'une le tintement d'une cloche funèbre pendant la nuit, l'autre le choc bruyant des timbales ; tandis que de petits lézards anolis chantent d'une voix flûtée, sur des arbres, pendant toute la nuit, leurs amours près de leur femelle, et que d'énormes alligators s'entre-battent, en hurlant avec fureur, dans les lacs de la Floride ou de la Virginie.

Quoique tous ces reptiles ne couvent jamais leurs œufs, ils n'ont pourtant pas absolument abjuré tous les sentimens de la maternité, et nous venons de voir des crapauds même prendre intérêt à leur postérité. D'ailleurs il y a des serpens (et ce sont particulièrement les espèces venimeuses) qui conservent leurs œufs dans leur oviductus plus long-temps que toute autre race de couleuvres. Ces œufs y éclosent, et il sort de leur sein des petits vivans ; aussi ces animaux en produisent un moindre nombre que les reptiles qui mettent bas des œufs, comme la plupart des autres serpens, les lézards et les tortues. On dit que les femelles des crocodiles déposent leurs œufs sur un lit de jonc et de sable, qu'elles le recouvrent d'un second, d'un troisième lit semblable avec d'autres couches d'œufs, pour les dérober aux recherches de la mangouste, espèce de furet. Les serpens rassemblent les leurs en se roulant autour et les amassant dans un trou exposé au soleil. On a vu de petits lézards transporter soigneusement leurs œufs dans leur gueule, en des lieux plus favorables et tempérés, afin qu'ils éclosent plus vite ; mais les petits, une fois éclos, n'ont rien à attendre de leur mère ; elle n'a ni lait, ni mamelle à leur présenter ; jamais elle ne prend soin de leur

préparer des nourritures; les seuls têtards en trouvent une dans le frai où ils ont pris naissance. Cependant, s'il périt un grand nombre de ces jeunes individus, la race en est toujours assez nombreuse, et la nature n'est point trompée dans les calculs de sa prévoyance. Combien d'êtres informes et encore inconnus n'a-t-elle pas cachés d'ailleurs dans ces retraites obscures et profondes des lacs, des étangs, parmi les gorges de ces hautes chaînes des Alpes ou des monts Alléghanys! C'est là qu'on trouve ces amphibies étranges, la sirène moitié lézard moitié poisson, portant une collerette formée par ses branchies, et n'ayant que deux pattes soit pour nager, soit pour ramper dans d'humides prairies; les tritons et les protées, êtres bizarres, presque ignorés dans leurs mœurs et leurs amours, peut-être sujets à des métamorphoses surprenantes et également capables de visiter les profonds abîmes des eaux et les terres lointaines.

§ V. *Division des reptiles en ordres ou familles.*

La distinction la plus régulière et la plus méthodique qui ait été faite des reptiles, dans l'ordre naturel, est celle de M. Brongniart, qui les a divisés en *chéloniens*, en *sauriens*, en *ophidiens* et en *batraciens*.

La première famille, celle des tortues, ou chéloniens, est bien remarquable par cette épaisse cuirasse osseuse qui les recouvre, et qu'on nomme *carapace* pour le dos et *plastron* pour le ventre; animaux lents et lourds, timides, qui, dépourvus d'armes de défense, avoient, en effet, besoin que la nature les protégeât avec soin; espèces innocentes, n'ayant pas même de dents, mais des gencives cornées et tranchantes, avec lesquelles ces animaux mâchent des herbes ou quelques vermisseaux pour toute nourriture, soit sur terre, soit dans les eaux où plusieurs d'entre elles se plaisent. Les tortues terrestres sont plus bombées ou plus sphériques que celles de mer; aussi se retournent-elles assez facilement sur le ventre quand elles sont renversées sur le dos, ce que ne peuvent faire à terre les tortues marines, parce qu'elles sont trop plates. Ces animaux produisent des œufs nombreux, et jusqu'à un millier en quelques espèces. Ces œufs, déposés dans du sable chaud, sous les rayons d'un soleil méridional, et en été, mais sans aucune incubation, sans même aucun soin de la mère, qui veille pourtant quelquefois à leur conservation, donnent le jour à de petites tortues. Celles-ci, pourvues en naissant de l'instinct de leur race, vont chercher seules leur pâture sur la terre ou dans les eaux. Telle est encore la prévoyance de la nature, que les femelles ont le plastron de leur ventre renflé, parce qu'elles portent des œufs

avant la ponte, tandis que ce plastron est enfoncé chez les mâles pour faciliter l'accouplement.

La seconde famille des reptiles, celle des sauriens, se compose de toutes les espèces de lézards, animaux faciles à distinguer par leurs quatre pattes, leur longue queue, leur peau écailleuse, leur démarche plus ou moins agile, quoique traînante à terre. Ils ont des dents nombreuses et pointues, mais jamais venimeuses, qui leur servent à dévorer, soit des insectes ou des vermisseaux, soit même une plus grosse proie; car tous vivent de substances animales en général. Ils produisent aussi des œufs qu'ils abandonnent, soit dans des trous de murailles, soit sous quelque souche d'arbre, ou des feuilles, et qui, par la seule chaleur de l'atmosphère, font éclore des petits parfaitement formés, de même que leurs parens, et pouvant subsister sans le secours de leur mère : tels sont les divers crocodiles et caïmans, les lézards iguanes faciles à apprivoiser, ayant une longue queue qu'ils font mouvoir et vibrer comme un fouet pour flageller leurs ennemis, et pouvant gonfler une sorte de goître sous leur gorge; les stellions, lézards qui observent tout avec curiosité et défiance, et qui avertissent, dit-on, d'un coup de sifflet, avec leur langue fourchue, les autres animaux de l'approche de leurs ennemis, des crocodiles alligators; les geckos sont de hideux lézards, répandant une humeur vénéneuse et âcre sur tout ce qu'ils touchent; les caméléons qui ont, comme on sait, l'étonnante propriété de changer de couleur. Les seps, les chalcides et autres espèces portent des couleurs vives, à reflets changeans de cuivre et d'or, sur cette brillante cotte de mailles qui les revêt. Il y a même des espèces singulières de petits lézards qui n'ont que deux pattes, soit de devant, soit de derrière, et sont ainsi l'intermédiaire des lézards et des serpens. Il y a surtout un animal bien plus étrange, c'est un lézard volant, à écailles de couleur d'airain, un lézard qui, semblable aux dragons de la fable, outre ses quatre pieds, porte sur ses flancs deux ailes membraneuses soutenues par des os, et à l'aide desquelles il voltige d'arbre en arbre pour atteindre les animaux dont il se nourrit.

Les serpens ou ophidiens composent une troisième famille dans la classe des reptiles, et sont connus de tout le monde par leur défaut de membres, par la forme cylindrique, très-allongée de leur corps, par la flexibilité merveilleuse de leur épine dorsale, par leur rampement à l'aide des larges plaques écailleuses de leur ventre, disposées en recouvrement (comme les tuiles d'un toit). Les espèces venimeuses se distinguent par des dents creuses, et en forme de crochets mobiles à volonté, situées à la mâchoire supérieure de chaque

côté près d'autres dents solides. Ces crochets sont placés sur une vésicule remplie d'un suc vénéneux jaune, et lorsque l'animal les redresse et mord, la compression fait jaillir ce venin dans la plaie par le canal de ces crochets; aussi les serpens venimeux ont d'ordinaire la tête plus triangulaire ou renflée sur les côtés, des écailles plus hérissées que les espèces non venimeuses; ils produisent aussi plus fréquemment des petits vivans, comme la vipère, c'est-à-dire, que les œufs de ces espèces éclosent dans le sein de leur mère, tandis que chez les autres serpens, les œufs sont déposés avant que les petits soient éclos. Il y a pareillement des lézards qui, produisant d'ordinaire des œufs, quelquefois font des petits vivans; mais, de quelque manière que ce soit, jamais les reptiles ne prennent soin de leur progéniture; et jamais la vipère dénaturée n'a donné l'exemple de cette tendresse maternelle si vive parmi les mammifères.

Tous les serpens se retirent dans quelques creux pendant l'hiver; ils passent, comme les lézards et les tortues qui s'engourdissent pareillement par le froid, cette saison sans manger; ils se réveillent au retour du printemps, se dépouillent de leur ancienne épiderme ou surpeau, en se frottant contre des pierres, et paroissent rajeunir au soleil où ils se montrent en déroulant leur queue, lançant çà et là des regards avides, et sifflant à l'aide de leur langue fourchue; quelquefois on les trouve entortillés et adhérens dans leur accouplement. Ils peuvent avaler des animaux bien plus gros qu'eux, car leur mâchoire inférieure n'étant point fixée étroitement à la supérieure, leur gorge se dilate facilement, et ils sont ainsi quelquefois plusieurs jours à avaler un grand animal, de sorte que la portion reçue dans l'estomac en est déjà digérée, tandis que celle qui reste hors la gueule est encore intacte. Cependant, ces reptiles ne sont pas étouffés par une si grosse proie, parce que la nature leur a fait don, dans sa prévoyance, d'une trachée artère toute cartilagineuse, cylindrique, et qui résiste à la compression. Ainsi l'on a vu d'énormes serpens de trente à quarante pieds de longueur, engloutir des cerfs et même des taureaux tout entiers, après les avoir brisés et comme moulus sous les vastes replis de leurs corps. D'autres serpens très-venimeux portent à leur queue des sortes de sonnettes formées par l'épiderme, et qui crépitent comme du parchemin froissé.

Enfin la quatrième famille des reptiles est formée par les batraciens, animaux des genres de la grenouille, du crapaud et des salamandres, espèces à quatre pattes, ou sans membres, comme la cécilie, à peau molle et humide, vivant dans l'eau et sur terre, produisant, mais sans un accouplement intime,

faute d'organes externes, une sorte de frai ou d'œufs. Ceux-ci donnent naissance aux têtards, à de petits animaux différens d'abord de leurs parens, et ayant besoin d'une métamorphose subséquente pour parvenir à l'état parfait : voici donc une circonstance bien extraordinaire dans la vie de ces animaux : ces têtards, c'est-à-dire, ces petits animaux noirâtres, à grosse tête et à queue mince, que nous voyons fretiller par millions dans l'eau des mares, au printemps, sortent de ce frai, ou des points noirs de cette mucosité, de cette bave qui est déposée par les femelles de grenouilles, de crapauds ou de salamandres. Ces têtards se nourrissent d'abord de cette glaire, de cette sorte de blanc d'œuf visqueux dont ils sortent. Comme ils vivent sans cesse plongés dans l'eau, il leur falloit des branchies semblables aux ouïes, ou peignes rouges des poissons, organe respiratoire approprié à l'eau ; ainsi ces têtards sont d'abord des espèces de poissons qui périroient à l'air. Mais lorsque leur organisation interne se développe ; les branchies de ces têtards se flétrissent, et les poumons qu'ils ont dans leur poitrine pour respirer l'air, entrent à leur tour en action, tout de même que l'enfant qui sort de l'eau de l'amnios ou du sein maternel. Ainsi à l'état de têtard, ils mouroient à l'air, et devenus ensuite grenouilles ou salamandres, ces animaux, quoique restant aquatiques, ne peuvent pas respirer dans l'eau. Ces têtards étoient aussi enveloppés d'une peau qui cachait leurs pattes, mais celles-ci se développent à mesure que l'animal grossit, et la jeune grenouille s'élance, avec toute la vigueur de la jeunesse, hors de ces langes de son enfance ; elle dépose également une queue inutile pour elle. Toutefois, celle-ci subsiste chez les salamandres. Alors ces animaux, devenus parfaits, ayant perdu leurs branchies, ne sont plus capables de respirer que l'air par leurs poumons, quoiqu'ils aiment encore leur habitation aquatique. Ils étoient donc premièrement poissons, puis deviennent reptiles nageurs ; ils sont donc amphibies, non en même temps, mais successivement, et ce que nous remarquerons de non moins étrange, c'est qu'il existe aussi de ces animaux doués à la fois de poumons pour l'air, de branchies pour l'eau, également capables de vivre dans l'un et l'autre de ces fluides ; nouveaux tritons, nouvelles sirènes, par ces doubles moyens d'exister, êtres paradoxaux et incompréhensibles. Leur forme ressemble aux têtards et aux salamandres, ils paroissent un jeu bizarre de la nature, un témoignage perpétuel de sa puissance et de l'étonnante variété de ses productions.

Les salamandres, quoique ressemblant par l'extérieur à des lézards, en diffèrent donc essentiellement par la manière

dont elles naissent, par leur vie aquatique, par un défaut d'accouplement réel, par l'absence de côtes, par une peau nue, humide et suintant une humeur gluante et âcre, capable d'éteindre d'abord des charbons ardens : voilà pourquoi l'on a dit que la salamandre pouvoit vivre dans le feu. Les serpens ne diffèrent de même des lézards que par un défaut de membres extérieurs, et que par l'allongement de tous leurs organes qui semblent, pour ainsi parler, passés à la filière.

Telle est la classe singulière des reptiles, qui joint à des venins dangereux les plus étranges métamorphoses et des changemens de couleurs merveilleux. Nous aurions à parler encore de cette étrange propriété de fasciner qu'on attribue aux *serpens*, mais nous la réservons pour cet article. (VIREY.)

Les observations anatomiques modernes ayant prouvé que tous les reptiles, qui ne sont pas aquatiques, ont une organisation qui se rapproche de celle des oiseaux, Blainville a cru devoir en former une sous-classe, qu'il a appelée ORNITHOÏDES. (S.)

PRODROME d'une nouvelle Distribution des Reptiles.

- 1.re SOUS-CLASSE. Ornithoïdes, Ecailleux, ou 3.e Classe : SQUAMIFÈRES.
  - Ordre 1. CHÉLONIENS ou TORTUES.
  - Ordre 2. EMYDO-SAURIENS ou CROCODILES.
  - Ordre 3.
    - 1.er Sous-ordre. SAURIENS.
      - Geckoïdes.
      - Agamoïdes.
      - Iguanoïdes.
      - Tupinambis.
      - Lacertoïdes... { Tétrapodes. Dipodes. Apodes.
    - 2.e Sous-ordre. OPHIDIENS.
      - DIPODES. Bimanes.
      - APODES ou SERPENS.
        - AMPHISBÈNE.
        - GRIMPEURS.
        - COULEUVRES.
        - PÉLAMIDES.
        - HYDROPHIDES
        - VIPÈRES.
        - LÉTHIFÈRES.

Les reptiles aquatiques composent la seconde Sous-Classe, qu'il nomme ICHTHYOÏDES.

- 2.e SOUS-CLASSE. ICHTHYOÏDES NUS, ou 4.e Classe : NUDIPELLIFÈRES.
  - Ordre 1.er — BATRACIENS, ou Grenouilles.
    - 1.er sous-ordre : DORSIPARES.
    - 2.e sous-ordre : AQUIPARES.
  - Ordre 2.e — PSEUDO-SAURIENS, ou Salamandres.
  - Ordre 3.e — AMPHIBIENS, ou Protées et Sirènes.
  - Ordre 4.e — PSEUDO-OPHIDIENS, ou Cécilies. (S.)

REPTILES FOSSILES. Les couches de la terre renferment les débris de plusieurs reptiles, qui, bien certainement, ne peuvent être rapportés aux espèces maintenant connues des naturalistes. Les ordres des Chéloniens, des Sauriens et des Batraciens en fournissent seuls d'assez complets pour être déterminés. Le plus souvent on a indiqué comme des Ophidiens ou serpens fossiles, des cornes d'ammon, ou bien des empreintes de poissons anguilliformes, tels que l'anguille de Glaris (*Palæorhynchum*, Blainv.) ou l'aiguille du même gisement (*Anenchelum*, Blainv.); mais on ne connoît bien réellement de restes de serpens que quelques vertèbres isolées, qui se trouvent dans les brèches osseuses des bords de la Méditerranée, avec des restes de mammifères, dont les espèces vivent actuellement.

Les couches les plus anciennes qui nous offrent ces débris, appartiennent à la formation du calcaire compacte, qui n'est autre que celle que plusieurs géologues nomment *calcaire du Jura* ou *calcaire à cavernes*. La formation des schistes métallifères, dont la position, relative à celle des autres terrains, n'est pas encore bien déterminée, et qui pourroit se trouver inférieure à celle du calcaire compacte, présente aussi quelques restes de reptiles fossiles. La craie en contient de bien caractérisés. Le calcaire à cérithes ne nous en a pas encore offert, si ce n'est un fémur attribué à une tortue. Mais les gypses calcaires, tels que ceux des environs de Paris et d'Aix, en ont présenté assez fréquemment. Les terrains meubles ou d'alluvion qui contiennent si abondamment des ossemens de grands quadrupèdes, tels que des éléphans, des rhinocéros, des hippopotames, des mastodontes, etc., n'ont jamais présenté un seul vestige de reptile. Tous les débris de ces animaux observés jusqu'à ce jour, l'ont été, par conséquent, dans des couches en place.

Ces couches sont de diverse nature; les plus anciennes sont marines, comme celles qui appartiennent aux formations des ardoises métallifères, du calcaire fissile, tel que celui d'Aischtedt, du calcaire compacte et de la craie. Les autres sont de formation d'eau douce, telles que celles des gypses calcaires de France, et des schistes également calcaires, d'Œningen en Souabe.

Il s'ensuit que, parmi les reptiles enfouis dans le sein de ces couches, les uns se sont trouvés sur le littoral de la mer, ou bien ont été déposés dans son fond, tandis que les autres vivoient dans des lacs d'eau non salée. Il paroît aussi qu'une espèce a pu être tout-à-fait terrestre.

Le plus ordinairement, les restes de ces reptiles pré-

sentent encore toute la structure des ossemens des espèces vivantes; mais il en est quelques-uns qui sont imprégnés par la pierre ou par les pyrites que celle-ci contient, et qui ont acquis un poids et une dureté remarquables.

Ayant traité avec quelque détail de plusieurs reptiles fossiles à leurs noms de genre, nous ne ferons que les indiquer ici, en y renvoyant. Deux espèces seulement n'ayant pas été décrites à leur lieu, nous croyons devoir les faire connoître dans cet article général, qui sera vraisemblament consulté plutôt que ceux auxquels nous les aurions rapportées.

Les Chéloniens nous fournissent sept espèces, savoir: 1.° La *chélonée* des environs de Bruxelles, figurée par Burtin et Faujas, et qui se trouve dans les cavernes du calcaire marin grossier, du village de Melsbroek; 2.° La *chélonée* des carrières de craie grossière, et d'apparence sablonneuse, de la montagne de Saint-Pierre de Maestricht; 3.° La *chélonée* des ardoises de Glarls, figurée par Scheuzcher et par Knorr; 4.° La *tortue terrestre* des rochers calcaréo-gypseux d'Aix (Bouches-du-Rhône), décrite par Lamanon; 5.° Le *trionyx* des gypses de Montmartre; 6.° et 7.° Les deux espèces d'*émides* de la même localité, déterminées, ainsi que le trionyx, par M. Cuvier, sur de simples fragmens de carapaces, mais suffisans pour faire reconnoître des espèces d'eau douce. *V.* Tortues fossiles.

Les Sauriens en présentent neuf au moins, savoir: 1.° et 2.° Les *deux crocodiles*, dont les débris ont été trouvés dans différens lieux, mais particulièrement dans les bancs de marne endurcie, grisâtre et pyriteuse, placés au pied des falaises de Honfleur, et immédiatement au-dessous de la craie (1); 3.° Le *crocodile* d'Altorf, près de Nuremberg (royaume de Bavière), au milieu d'un mauvais marbre gris, tout pétri d'ammonites; 4.° Le *tupinambis* ou *monitor* de Maestricht, trouvé dans la craie grossière, et figuré dans l'ouvrage de M. Faujas, sur la montagne de Saint-Pierre; 5.° Le *tupinambis* ou *monitor de la Thuringe*, auquel Sedenborg avoit donné le nom de *guenon* ou de *sapajou*, et qui se trouve avec les poissons pyriteux, regardés jusqu'à ce jour comme étant d'eau douce, quoiqu'avec invraisemblance,

(1) On pourroit peut-être ajouter les espèces auxquelles appartiennent les ossemens trouvés dans le Vicentin et décrits par Sternberg, et ceux qui ont été rencontrés dans les gypses des environs de Paris et mentionnés dans l'ouvrage de M. Cuvier sur les ossemens fossiles.

comme le démontre M. de Blainville, dans l'article *poissons fossiles* de ce dictionnaire; 6°. Le *tupinambis* ou *monitor*, décrit récemment par M. Soemmering, sous le nom de *lacerta gigantea*, et dont on a rencontré les débris à Meulenhardt près Manheim, 7.° Le *ptérodactyle antique* de M. Cuvier, ou *ornithocéphale* de M. Soemmering, des carrières d'Aischtedt, que Collini nous avoit anciennement fait connoître; 8.° et 9.° enfin, les *ptérodactyles* ou *ornithocéphales brévirostre* et *géant*, dont M. Soemmering a décrit et figuré les débris qui proviennent des mêmes carrières. *V.* les articles CROCODILE, PTÉRODACTYLE, MONITOR et TUPINAMBIS FOSSILES.

Ainsi que nous l'avons dit, les OPHIDIENS n'ont offert que quelques vertèbres dans la brèche rouge calcaire des environs de Cette, et ces vertèbres ont la forme et la grandeur de celles de notre couleuvre à collier (*coluber natrix*). Elles sont confondues avec des ossemens assez nombreux de quatre sortes d'animaux déterminés par M. Cuvier; savoir: des lapins de la taille et de la forme de ceux d'aujourd'hui; des lapins d'un tiers plus petits; des rongeurs fort semblables au campagnol, et des oiseaux de la taille de la bergeronette.

Daudin, qui a fait un mémoire sur les reptiles fossiles, dit que M. Marcel de Serres lui a mandé, en l'an 8, que d'Hauteville possédoit, à Montpellier, un serpent entier, incrusté dans un schiste noir; mais que M. Faujas, qui a vu ce prétendu serpent, lui a certifié que c'étoit une corne d'Ammon, dont les spires étoient en partie déroulées.

Les *glossopètres* ou *langues de serpens pétrifiées*, loin d'appartenir à ces animaux, sont de vraies dents de *squales*. *V.* POISSONS PÉTRIFIÉS et GLOSSOPÈTRES.

Les BATRACIENS fossiles appartiennent à deux espèces seulement, qui ont été trouvées dans les schistes calcaires fétides d'Œningen, au milieu d'un assez grand nombre de poissons différens, et qu'on a considérés comme appartenant aux eaux douces. Ces fossiles, par conséquent, assez récens, appartiennent à des espèces qui nous sont inconnues maintenant; l'un est un *protée*, ainsi que M. Cuvier l'a reconnu; l'autre est un *crapaud*.

Le PROTÉE D'ŒNINGEN, d'abord décrit et figuré par Scheuzeher, sous le nom d'*homme témoin du déluge* (*homo diluvii testis*), passa, pendant plus de trente ans, comme étant en effet un véritable anthropolite. Mais, en 1758, Jean Gesner, dans son *Traité de pétrifications*, conjectura que ce pouvoit bien n'être qu'un *mal* ou *salut* (*silurus glanis*, L.) Depuis cette époque, cette dernière opinion a prévalu jus-

qu'à ce que M. Cuvier ait pu disséquer les reptiles douteux, connus sous les noms de *sirène*, de *protée* et d'*axolotl*, et sur lesquels il a publié un mémoire dans le recueil d'*observations zoologiques*, de M. de Humboldt.

Dans son mémoire sur les *reptiles des schistes*, M. Cuvier figure comparativement, et dans des dimensions proportionnelles, le squelette du *protée*, celui du *silurus glanis* et les deux pièces les mieux reconnues du fossile d'Œningen, c'est-à-dire, l'individu étudié par Scheuzcher, et celui de la collection d'Ammann, qui a été publié par M. de Karg, dans les mémoires de la société de Souabe, pl. 2, fig. 3.

Il compare ensuite ces trois animaux entre eux, afin de faire connoître leurs différences et leurs ressemblances, et il s'attache surtout à démontrer la fausseté de l'opinion de Scheuzcher, qui, dans ce fossile, avoit trouvé « une des reliques les plus rares que nous ayons de cette race maudite, qui à l'époque du déluge fut ensevelie sous les eaux. » (Physique sacrée, page 66.)

Selon M. Cuvier, « l'individu observé par Scheuzcher auroit pu à lui seul, si on l'eût examiné avec attention, désabuser de l'idée que c'étoit un anthropolite. Les proportions des parties offrent déjà de grandes différences. La grandeur de la tête est bien à peu près celle d'un homme de moyenne taille; mais la longueur des seize vertèbres est de quelques pouces plus considérable qu'il ne faudroit : aussi voit-on que chaque vertèbre, prise séparément, est plus longue, à proportion de sa largeur, que celle de l'homme... La rondeur de la tête, qui aura été la principale cause de l'illusion, n'offre cependant qu'un rapport éloigné avec la forme de la tête humaine. » Le front manque tout-à-fait; les orbites sont très-grands; l'intervalle qui les sépare est garni d'os entiers, qu'une suture longitudinale distingue; caractères qui manquent totalement dans l'homme. On ne voit aucune trace de dents, ce qui n'est pas le trait le moins caractéristique de ce fossile, et ce qui tend encore à faire repousser l'idée d'y voir un anthropolite. L'ayant comparé à un *silurus glanis*, ainsi que l'a fait M. Jœger, M. Cuvier remarque : « 1.° qu'à grandeur égale de tête, le silure n'auroit pas plus des deux tiers de la longueur du squelette fossile de M. Ammann, lequel, quoique plus entier que celui de Scheuzcher, n'est pas encore complet; 2.° que, dans le même espace où l'épine du silure contient quinze vertèbres, celle des deux squelettes fossiles n'en offre pas plus de cinq ou six; 3.° qu'il n'y a aucun rapport de forme entre les vertèbres encore plus courtes du reste de l'épine du silure, et les vertèbres plus longues que larges des fossiles, et que la

totalité de l'épine du silure est de 70 vertèbres, tandis que l'on n'en peut compter que 30 ou 32 dans l'épine, beaucoup plus longue, du fossile; 4.° que les fossiles n'offrent aucun vestige des longues apophyses épineuses de la queue du silure; 5.° que c'est par un pur hasard qu'il y a des os d'extrémité au fossile, vis-à-vis de l'endroit où sont attachées les nageoires ventrales du silure; mais que la correspondance est illusoire; puisque dans le silure c'est l'extrémité antérieure, et que dans le fossile c'est la postérieure; 6.° que l'extrémité postérieure du fossile est fort loin en arrière, et que vis-à-vis du point où elle est attachée, la queue du silure est prête à se terminer; 7.° que les deux extrémités du fossile présentent des os solides, cylindriques, semblables à ceux des quadrupèdes et des reptiles, et nullement à des rayons articulés ni épineux, comme ceux des nageoires des poissons; 8.° que le silure ne montre rien de semblable aux petites côtes répandues des deux côtés de l'épine, dans l'individu de M. Ammann; 9.° enfin, que si l'on compare la tête, on ne trouve de ressemblance ni dans les contours généraux, ni dans les détails.

Tout au contraire elle rapproche ces fossiles des salamandres; et l'on en sera bientôt convaincu, si l'on place un squelette d'un de ces derniers animaux, à côté de la figure des fossiles : tous les traits que nous venons de signaler, pour distinguer ces derniers de l'homme et du *silurus glanis*, se trouveront exactement reproduits dans la salamandre.

La seule différence consiste dans la position du bassin attaché à la dix-huitième ou dix-neuvième vertèbre, au lieu de l'être à la quinzième; mais cette différence est peu importante, puisque l'axolotl du Mexique porte le sien suspendu à la dix-septième vertèbre, et le protée de la Carniole vis-à-vis de la trente-unième.

Le fossile appartient donc à la famille des salamandres, ainsi que le détermine M. Cuvier. Ce savant recherche ensuite à quel genre il doit être rapporté. Il remarque qu'on y observe deux petits os, un de chaque côté de la première vertèbre, et que ces os ne se trouvent que dans les *sirènes* les *protées* et l'*axolotl*, chez lesquels ils sont destinés à porter les branchies qui existent conjointement avec les poumons. Il le rapproche donc de ces animaux; et il observe qu'il ressemble particulièrement au *protée du Mexique* ou *axolotl*, quoique la grandeur de ses orbites, qui annonce celle de ses yeux, dût rendre sa physionomie plus semblable à celle de notre salamandre terrestre.

« Quant à sa grandeur absolue, ajoute-t-il, il devoit avoir trois pieds, ou à peu près, depuis le bout du museau

jusqu'à l'extrémité de la queue ; il étoit donc encore un peu plus grand que la sirène ; il étoit surtout plus gros à proportion ; la longueur de sa tête étoit de quatre pouces, et sa plus grande largeur, qui déterminoit à peu près le diamètre de son corps, de six pouces trois lignes. Il est difficile de donner au juste la longueur de ses membres, et à peu près impossible de fixer le nombre de ses doigts ; mais ses extrémités de devant étoient éloignées d'environ quinze pouces de celles de derrière, et la longueur étoit au moins d'un pied.» La grandeur de cet animal peut paroître considérable au premier abord ; mais elle surprendra moins lorsqu'on saura que Fouché d'Obsonville en indique d'aussi grands dans les lacs du Thibet.

« Nul doute qu'il ne fût aquatique, et qu'il ne vécût avec les innombrables poissons dont les dépouilles accompagnent les sirènes, dans cet ancien lac qui a déposé les schistes d'Œningen, et qui étoit à peu près à cinqcents pieds au-dessus du niveau actuel du lac de Constance. »

Ces poissons ont été considérés par plusieurs naturalistes comme appartenant aux espèces qui vivent dans nos rivières et nos étangs ; mais ils y ont aussi reconnu un mélange de poissons de mer, qui est inexplicable. M. de Blainville (*V.* Poissons fossiles) n'a reconnu, parmi ceux qu'il a examinés, que des espèces d'eau douce.

Le Crapaud fossile, aussi retiré d'une des carrières d'Œningen, et conservé dans le cabinet de Lavater à Zurich, a été figuré par Andreæ dans ses lettres sur la Suisse, pl. xv, fig. 6, et copié par M. Cuvier, *Oss. foss.*, *tome* 4, Mém. sur les reptiles des schistes, pl. 1, fig. 5.

Quoique Razoumousky et M. Karg disent qu'il y a des côtes et des fausses côtes, ce qui rend leur description suspecte, la figure de ce fossile n'en montre aucune, et représente un squelette bien conservé du genre *rana* de Linnæus. C'est particulièrement au genre des *crapauds*, démembré de celui-ci, que M. Cuvier le rapporte, à cause du caractère que présentent la largeur et l'aplatissement des apophyses transverses du sacrum ; les grenouilles proprement dites les ayant simplement arrondies, et guère plus grandes que celles des autres vertèbres.

« Parmi nos crapauds, ajoute-t-il, il n'y en a qu'un seul qui ait ces apophyses précisément de la forme du fossile ; c'est le crapaud à bande longitudinale jaune sur le dos (*Bufo calamita*), celui qui répand une si forte odeur de soufre. Le *crapaud commun* les a plus étroites. Le crapaud brun des marais (*Bufo Roëseli*), le *crapaud à ventre couleur de feu* (*Bufo bombinus*), les ont plus larges d'avant en arrière que

transversalement, ce qui leur donne la figure d'un fer de hache. Un second motif en faveur de la même espèce, seroit la brièveté du tibia du fossile, attendu que le *bufo calamita* porte aussi cet os plus court à proportion que les autres crapauds de notre pays. Mais l'examen des vertèbres prouve qu'elles ont des apophyses transverses plus longues et plus pointues que celles du *bufo calamita*, et que la seconde, qui devroit avoir ses apophyses plus courtes que la troisième et la quatrième, et dirigées en avant, paroît au contraire, à en juger par le dessin, les avoir plus longues et dans la même direction que les suivantes. »

Si ces traits sont fidèles, ce que nous pourrons bientôt vérifier, car la pièce décrite doit être envoyée incessamment à Paris, il ne demeurera point douteux que ce crapaud ne soit différent des nôtres. (DESM.)

REPTITATRIX. Le GRIMPEREAU a été désigné par Turner sous cette dénomination latine. (S.)

RÉPUBLICAIN. Nom qu'on a donné à des moineaux du Cap de Bonne-Espérance, parce qu'ils rapprochent leurs nids en grande quantité, pour en former une seule masse à plusieurs compartimens. (V.)

REQUACH. Nom donné, en Cochinchine, au *pharera coccinea* de Loureiro, plante qui pourroit être la même que la BAUHINIE grimpante de Linnæus. (LN.)

REQUEBRO. Nom qu'on donne, à Almaden, à une qualité inférieure de minerai de mercure. (LN.)

REQUEURIE, *Requeuria*. Arbrisseau du Pérou, à feuilles opposées, pétiolées, oblongues, très-entières, glabres, à fleurs jaunes, portées trois par trois sur des pédoncules axillaires, qui forme un genre dans la tétrandrie tétragynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice triple, persistant, dont deux monophylles, bipartites, et l'intérieur de deux folioles concaves ; une corolle de quatre pétales concaves ; quatre étamines ; un ovaire supérieur ovale, à quatre styles très-courts ; une capsule ovale, tétragone, à quatre valves couronnées par les styles, à quatre loges, contenant un grand nombre de semences. (B.)

REQUIEM. On donne ce nom au REQUIN. (B.)

REQUIN, *Carcharias*. Sous-genre introduit parmi les SQUALES par Cuvier. Il a pour type le SQUALE de ce nom, très-célèbre à raison de sa grandeur, de sa force, de sa hardiesse et de sa voracité; on l'appelle aussi *chien de mer* et *lamie*.

Le corps du requin est très-allongé relativement à son diamètre ; sa tête, qui est mince et large, se termine antérieurement en pointe courte ; ses yeux sont à moitié couverts

par une membrane ; derrière se voient les cinq trous des branchies, et sous le museau, les narines, qui sont à moitié recouvertes par un appendice de la peau ; l'ouverture de sa bouche est en dessous, assez loin du bout du museau ; elle est très-large, et ses mâchoires sont armées de plusieurs rangs de dents triangulaires, pointues, aplaties, dentelées et blanches comme de l'ivoire, qui augmentent en nombre avec l'âge ; sa langue est courte, épaisse et cartilagineuse ; son anus est situé entre les nageoires ventrales ; sa peau est grise, très-rude au toucher, et ses nageoires brunâtres.

« Ce formidable animal, dit Lacépède, parvient quelquefois à plus de trente pieds de long, à plus de mille livres de poids ; il s'en faut même de beaucoup qu'il ait été prouvé que l'on doive regarder comme exagérée l'assertion de ceux qui ont prétendu qu'on avoit pêché un requin de quatre mille livres de poids.

« Mais la grandeur n'est pas son seul attribut ; il a reçu aussi la force et des armes meurtrières ; et féroce autant que vorace, impétueux dans ses mouvemens, avide de sang et insatiable de proie, il est véritablement le *tigre de mer*. Recherchant sans crainte tout ennemi, poursuivant avec plus d'obstination, attaquant avec plus de rage, combattant avec plus d'acharnement que les autres habitans des eaux ; plus dangereux que plusieurs cétacés qui, fort souvent, sont moins puissans que lui ; inspirant même plus d'effroi que les baleines, qui, moins bien armées et douées d'appétits bien différens, ne provoquent presque jamais ni l'homme ni les grands animaux ; rapide dans sa course ; répandu sous tous les climats ; ayant envahi, pour ainsi dire, toutes les mers ; paroissant souvent au milieu des tempêtes ; aperçu facilement par l'éclat phosphorique dont il brille au milieu des ombres des nuits les plus orageuses ; menaçant de sa gueule énorme et dévorante les infortunés navigateurs exposés aux horreurs du naufrage, leur fermant toute voie de salut, leur montrant en quelque sorte leur tombe ouverte, et plaçant sous leurs yeux le signal de la destruction, il n'est pas surprenant qu'il ait reçu le nom sinistre qu'il porte, et qui, réveillant tant d'idées lugubres, rappelle surtout la mort, dont il est le ministre. *Requin* est, en effet, une corruption de *requiem*, qui désigne depuis long-temps en Europe la mort ou le repos éternel, et qui a dû être souvent, pour des passagers effrayés, l'expression de leur consternation à la vue d'un énorme squale et des victimes déchirées ou englouties par ce tyran des ondes. Terrible encore quand on a pu parvenir à l'accabler de chaînes, se débattant avec violence lors même qu'il est déjà tout baigné dans son sang, et pouvant d'un seul coup de sa queue répandre le ravage autour de lui

à l'instant même où il est près d'expirer, n'est-il pas le plus formidable de tous les animaux auxquels la nature n'a pas départi des armes empoisonnées? Le tigre le plus furieux au milieu des sables brûlans, le crocodile le plus fort sur les rivages équatoriaux, le serpent le plus démesuré dans les solitudes africaines, doivent-ils inspirer autant d'effroi qu'un énorme requin au milieu des vagues agitées? »

Mais quel est le principe de cette puissance et la source de cette voracité?

On a dit que l'ouverture de sa bouche étoit immense; et en effet, on en a vu dont les mâchoires ouvertes avoient quatre à cinq pieds de diamètre; et Lacépède a constaté que les moyens, ceux de trente pieds, par exemple, présentoient, lorsqu'on mesuroit cette partie, douze pieds de circonférence. Il ne faut donc pas être étonné, lorsqu'on lit dans tant de voyageurs, que les requins avalent non-seulement des hommes tout entiers, mais même des chevaux, des bœufs, et autres grands animaux que le hasard fait tomber dans la mer.

On a dit encore que les mâchoires du requin étoient garnies de plusieurs rangs de dents, qui varient en nombre, selon l'âge. En effet, dans les jeunes requins, il n'y a souvent qu'un rang à chaque mâchoire, ou un rang à la mâchoire inférieure et deux à la supérieure; mais, dans les requins très-âgés, il y en a généralement six rangées à chacune, ce qui fait en tout environ quatre cents dents, à trente par rangées. Ces dents ne sont pas enchâssées dans un os, comme celles des quadrupèdes, mais dans les cellules cartilagineuses des mâchoires, ce qui leur donne la faculté de se coucher en arrière ou de se redresser à volonté, selon le besoin. Ordinairement, il n'y a que le premier et le second rang qui soient relevés; mais, dans les grandes occasions, lorsqu'il s'agit de saisir une victime d'une grande vigueur, toutes se meuvent à la fois ou successivement, et multiplient les blessures en même temps que les points d'arrêts.

Les rangs inférieurs des dents du requin étant les derniers formés, sont composés de dents plus petites; mais, dans les très-vieux requins, leur différence est presque nulle. Il n'est pas vrai, ainsi qu'on le croit généralement, que les dents intérieures soient destinées à remplacer celles des premiers rangs lorsqu'elles ont été cassées ou arrachées par quelque accident. Plusieurs naturalistes modernes, et en dernier lieu Lacépède, l'ont constaté d'une manière indubitable. Lorsqu'un requin perd une de ses dents, et cela lui arrive souvent, il lui en pousse une autre, ou mieux, une des très-petites dents qu'on remarque à la base de toutes les grandes, prend

la place vide, et parvient avec le temps à la remplacer. On prend très-fréquemment des requins avec des dents ainsi crues après coup, et dont on peut presque calculer l'âge en comparant leur grandeur à celle des autres de la même rangée.

La hauteur des dents antérieures d'un requin de trente pieds de long est d'environ deux pouces, et leur largeur à la base de deux et demi, sans comprendre la racine; mais on voit au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, une dent de requin pétrifiée, trouvée auprès des Pyrénées, à Dax, qui a, sans compter la racine, près de quatre pouces de hauteur. L'animal auquel elle a appartenu devoit donc avoir plus de soixante pieds de long (Lacépède, d'après un calcul incontestable, lui attribue soixante et onze pieds, et une bouche de neuf pieds de diamètre).

Toutes les nageoires du requin sont fermes, roides et cartilagineuses. Les pectorales sont les plus grandes, ensuite celles de la queue; toutes sont mues par des muscles puissans; aussi nage-t-il avec la plus grande vélocité; aussi, un individu de petite taille, de six pieds, par exemple, peut-il, lorsqu'il est hors de l'eau, casser les jambes et même tuer un homme d'un seul coup de queue. Sa peau est toujours enduite d'une muscosité abondante, qui sort des glandes placées autour du museau, et qui est éminemment phosphorique dans certaines circonstances.

La fécondation des requins, comme celle des Raies, se fait par un véritable accouplement, mais cependant imparfait. L'époque où les mâles recherchent les femelles varie; mais c'est presque toujours au commencement du printemps. Alors ils s'approchent des rivages, s'apparient et appliquent leur ventre l'un contre l'autre, de manière que l'anus du mâle coïncide avec celui de la femelle. Ils sont maintenus dans cette position par le moyen des appendices crochus du mâle, ainsi que par le croisement de leurs nageoires.

Cet accouplement est plus ou moins prolongé, et se répète plus ou moins fréquemment, jusqu'à ce que le mâle ait épuisé sa laite, ou que les œufs de la femelle aient été tous fécondés. Le même mâle peut s'unir successivement à vingt femelles différentes; car il n'a aucune constance dans ses amours, et le hasard décide seul de son choix. Il en résulte la fécondation d'une assez grande quantité d'œufs qui éclosent à différentes époques, et dans l'ordre de leur fécondation, dans le ventre de leur mère. Il en sort ordinairement deux ou trois petits à la fois, et dans des temps inégaux; mais cela a lieu pendant presque tout l'été. On peut cependant difficilement fixer le nombre des petits qui naissent dans le courant d'une

année : Lacépède pense cependant, d'après quelques faits, que ce nombre va quelquefois au-delà de trente.

Les œufs des requins sont de la forme et de la consistance de ceux des RAIES, c'est-à-dire, qu'ils représentent une espèce de coussin parallélogrammique, de nature cartilagineuse, dont les quatre angles portent, aux côtés les plus étroits, des filamens de même nature, très-déliés, et de plus de trois pieds de long. On trouve souvent, sur les rivages, de ces œufs rejetés par le flot, et très-entiers. Il est probable que ce sont ceux qui n'ont pas été fécondés, ou qui sont sortis du ventre de leur mère avant le terme prescrit par la nature; car souvent il s'en fait des expulsions irrégulières, comme chez les raies.

A leur sortie du ventre de leur mère, les jeunes *squales* n'ont que cinq à six pouces de long; mais à peine ont-ils acquis un rang de dents, qu'ils se livrent déjà à de grandes destructions : leur férocité devance leur puissance. Au reste, quoiqu'ils n'arrivent que lentement, et en éprouvant de notables changemens, aux derniers degrés de leur puissance, on n'a aucune donnée positive d'après laquelle on puisse fixer ses idées à cet égard. Il faudroit pouvoir suivre la croissance du même requin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort naturelle; on ne l'a pas encore entrepris, et il est probable, on sent bien pourquoi, qu'on ne l'entreprendra pas de longtemps. Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de croire que les requins peuvent parvenir à une très-grande vieillesse, peut-être à plusieurs siècles, si on compare la grandeur gigantesque de quelques individus à la taille commune du plus grand nombre.

On trouve des requins dans toutes les mers; ils sont surtout très-abondans dans la Méditerranée; aussi ont-ils été mentionnés par tous les naturalistes grecs et latins. C'est Belon qui en a donné le premier dessin. Ils ont été depuis figurés un grand nombre de fois, entre autres par Bloch et Lacépède. Ils se tiennent ordinairement dans les fonds de la haute mer, mais se montrent fréquemment à la surface pour y chercher leur proie. Ils ne s'approchent des côtes que lorsque la faim les presse, ou qu'ils sont poursuivis par le mular (*physeter macrocephalus*, Linn.), qui leur fait une guerre d'extermination. Ils avalent toutes sortes d'animaux vivans ou morts, les coupent quelquefois en deux ou trois morceaux, mais ne les mâchent ni ne les déchirent jamais, comme on s'est plu à le dire. La position de leur bouche les oblige de se retourner pour saisir les objets qu'ils convoitent et qui ne sont pas au-dessous d'elle; ce qui favorise la fuite de beaucoup de leurs victimes. Ils attaquent les hommes partout où ils peuvent les

attraper, et surtout les nègres; aussi les relations des voyageurs sont-elles pleines d'événemens tragiques qu'ils ont occasionés. Lorsqu'ils rencontrent un vaisseau dans la haute mer, ils l'accompagnent ordinairement plus ou moins long-temps pour profiter des restes de la cuisine qu'on jette dehors, pour saisir les hommes qui tombent dans la mer ou qu'on y jette après leur mort. Les vaisseaux négriers surtout, qui reviennent de la traite sur la côte d'Afrique, sont ceux qu'ils suivent avec le plus de ténacité, parce qu'on leur donne les cadavres des malheureux esclaves que le désespoir, l'insalubrité de l'air ou la faim font périr journellement.

La voracité de ce poisson rend sa pêche facile; aussi les matelots, lorsque dans le calme ils n'ont rien à faire, ne manquent-ils jamais de s'y livrer. Pour cela, ils attachent un morceau de viande, et même quelquefois un simple morceau d'étoffe, à un gros hameçon fixé à une chaîne de fer et attaché à une longue corde, et font descendre le tout dans la mer. Le requin, surtout lorsqu'il a faim, ne manque pas de se jeter dessus et de se prendre; alors on le hisse sur le pont, on le tue à coups de hache, et on le dépèce pour le manger. On le prend aussi fréquemment, lorsqu'on n'a point d'appât à lui offrir, avec la fouenne. Pour cela, un matelot exercé se tient sur le gaillard d'avant, et lorsqu'il en passe un à sa portée, il lui lance son arme sur le dos. Le monstre, blessé, fait des bonds prodigieux, se tourne et retourne dans tous les sens pour se débarrasser du dard meurtrier, rejette souvent tous les alimens qu'il a dans l'estomac, et enfin fuit avec vitesse. Alors on lui lâche autant de corde, à laquelle est attaché le fer, qu'il est nécessaire; mais pendant qu'il nage, il perd son sang, s'affoiblit, et bientôt on peut le rapprocher du vaisseau et l'y faire monter sans danger. C'est toujours un spectacle fort agréable pour les passagers, ennuyés de la monotonie d'une longue navigation, que la prise d'un requin, surtout lorsqu'il est d'une certaine grosseur, ainsi que j'ai eu occasion d'en juger plusieurs fois.

On arrête souvent des squales dans les filets qu'on jette pour prendre des harengs et autres poissons, dans ceux tendus à demeure pour emprisonner les thons, mais c'est presque toujours contre les vœux des pêcheurs, qui se trouvent exposés par là à manquer plus ou moins leur but et à perdre leurs filets, que ces monstrueux animaux entraînent ou déchirent de manière à ne pouvoir plus être de service. Ils sont rarement dédommagés de leurs ravages par la vente de l'huile qu'ils retirent de leur foie ou de leur graisse et par celle de leur peau, quoique ces objets soient d'un débit assez avantageux.

On voit fréquemment sur la côte d'Afrique, et quelquefois dans les mers de l'Inde et de l'Amérique, même, dit-on, en Europe, des hommes assez hardis pour aller attaquer le requin corps à corps au milieu de la mer. Ils nagent vers lui, le harcèlent, et lorsqu'il se retourne pour les engloutir, ils lui fendent le ventre avec un poignard, ou lui mettent dans la bouche, perpendiculairement aux deux mâchoires, une barre de fer pointue aux deux bouts, qui l'empêche de les refermer, et permet de l'amener sur le sable au moyen de la corde qui y est attachée. Ces combats sont les analogues de ceux auxquels on se livre dans les mêmes pays contre les CROCODILES. *V.* ce mot.

Les requins ont pour ennemis quelques espèces de cétacés qui leur livrent de furieux combats, entre autres, comme on l'a déjà dit, le physeter macrocéphale. Ils se battent aussi quelquefois entre eux, à ce que rapportent les voyageurs. Il faut en général, cependant, se défier des descriptions de ces combats, qui portent tous les caractères de l'exagération.

On voit très-fréquemment des ECHÉNÉIS (*Voyez* ce mot) attachés sur le dos des requins. On a fait un grand nombre de contes à leur sujet. Le vrai est que ce poisson singulier s'attache sur eux comme sur les autres gros poissons, comme sur les vaisseaux, parce qu'il est de sa nature de s'attacher ainsi; mais ce n'est certainement pas dans des intentions de bienveillance ni de malveillance à l'égard des requins, et ce n'est pas par un retour de tendresse que les mêmes requins ne le mangent point.

Il n'en est pas de même des autres petits poissons qui accompagnent également souvent les requins et les vaisseaux, tels que le CENTRONOTE PILOTE, le PIMELEPTÈRE BOSQUIEN, sur lesquels on a fait les mêmes contes. Je me suis assuré, contre l'opinion généralement admise parmi les matelots, dernièrement appuyée de l'assentiment de Geoffroy, que ce n'étoit pas dans le but d'indiquer au requin la proie qui lui convient, et qui est à sa portée, afin d'en profiter, que ces poissons vivoient dans sa compagnie, mais pour vivre de ses excrémens. On peut toujours empêcher les centronotes et les pimeleptères de le suivre, comme je l'ai fait, en leur jetant de la purée de haricots ou de petits morceaux de viande. Bloch avoit dit, avant moi, que l'opinion des matelots étoit sans doute une fable, parce que les dents du requin sont disposées de manière, ainsi qu'on l'a déjà dit, à ce qu'elles ne peuvent déchirer ni mâcher sa proie, c'est-à-dire qu'il l'avale entière, et par conséquent ne peut rien laisser aux centronotes ou pimeleptères pour prix de leur complaisance.

Les sens les plus perfectionnés chez les requins paroissent

être l'odorat et l'ouïe. Ils accourent plus certainement et de plus loin, lorsqu'on jette un morceau de viande corrompue dans la mer, que lorsqu'on en jette un de viande fraîche. Et Bloch rapporte que les Groënlandais, qui fréquentent une mer abondante en requins, dans de petits canots faits avec la peau de ce poisson, ont soin de faire le moins de bruit possible pour moins risquer d'être avalés avec leur canot par ces monstres, qui accourent, dans le cas contraire, des profondeurs de l'Océan.

La chair du requin est dure et coriace; cependant elle se mange généralement; celle des jeunes surtout, ainsi que je l'ai jugé par expérience, est agréable au goût. La partie qui est immédiatement sous la peau et dont la couleur est rougeâtre, passe pour la meilleure. Les matelots en recherchent le ventre, et cette nourriture fait une diversion utile aux alimens salés dont ils sont presque exclusivement nourris dans les voyages de long cours. Les nègres l'aiment beaucoup, la préfèrent même souvent à celle de toute autre espèce de poisson. Les peuples du nord de l'Europe la laissent corrompre à moitié pour la rendre plus tendre. Ils la font saler ou sécher pour la conserver pendant l'hiver. Ils préparent sa peau pour en faire des harnois de chevaux, des souliers, etc. On tire de son foie une huile bonne à brûler et à être employée dans les arts, et ce jusqu'à la concurrence de deux et même deux tonnes et demie par chaque poisson. On en tire également de sa graisse, en la faisant bouillir à grande eau ou en la fondant à sec dans des marmites de métal. On fait encore d'excellens ragoûts avec son foie, surtout des omelettes analogues aux omelettes au lard.

L'ancienne médecine regardoit la cervelle des requins séchée et réduite en poudre, comme apéritive et diurétique, et ses dents, également en poudre, comme propres pour arrêter le cours de ventre, guérir les hémorragies, provoquer les urines, détruire la pierre dans la vessie, etc. Ces prétendues vertus ont disparu au flambeau de la raison. Des préjugés encore plus absurdes avoient fait attribuer à ces mêmes dents, portées dans la poche, la faculté de guérir des maux de dents et de la peur. En conséquence on les enchâssoit dans de l'or et de l'argent, et on se les transmettoit en héritage comme des meubles du plus grand prix. On ne voit plus heureusement de ces amulettes en Europe, autre part que dans les cabinets des curieux; mais elles rendent un témoignage bien affligeant de l'ignorance de nos pères.

On a trouvé au mont Bolca, près de Véronne, une empreinte presque complète de requin de cinq à six pieds de long, et dans d'autres lieux quelques fragmens plus ou moins

considérables de cette même espèce; mais leurs dents, dont la dureté favorisoit la conservation, se rencontrent dans certains lieux en nombre incroyable. Les premières dont les naturalistes se soient occupées avoient été rapportées de l'île de Malte, où elles sont très-communes, et où on est dans l'absurde opinion que ce sont les langues des serpens pétrifiés par l'apôtre saint Paul, à son arrivée dans cette île; ce qui les a fait appeler GLOSSOPÈTRE, et leur a fait attribuer des vertus surnaturelles, comme cela a toujours eu lieu lorsque des idées d'un fanatisme ignorant se sont jointes à des phénomènes naturels incompréhensibles. Depuis, on en a découvert dans les pays de seconde formation, comme dans les pays à couches, presque partout enfin; ce qui fait croire que les requins n'étoient pas moins abondans dans l'ancienne mer que dans la mer actuelle. Quelques-unes de ces dents fossiles, comme on l'a déjà dit, ont des dimensions telles, qu'on ne peut que se faire une idée épouvantable de la grosseur des monstres auxquels elles ont appartenu. On pourroit beaucoup s'étendre sur ces fossiles, si on vouloit rapporter tout ce que les anciens oryctographes en ont dit; mais on croit qu'il suffit de constater qu'ils ont appartenu à des requins ou à d'autres espèces du genre squale. Il est probable que plusieurs des dents figurées en si grand nombre dans leurs ouvrages, ont appartenu à des espèces encore inconnues ou même perdues; mais l'état actuel de nos connoissances ne permet pas encore de se former des dées fixes sur cet objet.

Les grandes espèces de squales, principalement celui que Linnæus a appelé particulièrement *squalus maximus*, ont été très-souvent confondues avec le requin proprement dit, dont elles ne diffèrent en effet que fort peu par leur organisation générale et par leurs mœurs. On doit à Broussonnet une excellente monographie de ce genre, où il traite en détail de cette espèce. (B.)

REQUINS (DENTS DE) FOSSILES. *V.* GLOSSOPÈTRES et POISSONS FOSSILES. (DESM.)

REREMOULY. C'est le nom de pays de la BIGNONE GRIFFE DE CHAT. (B.)

RÉSEAU. Tissu formé par des fibres entrelacées. (D.)

RÉSEAU. Nom spécifique d'un ANGUIS. (B.)

RÉSEAU BLANC. C'est la *Venus tigrina* de Linnæus. *V.* VÉNUS. (B.)

RÉSEAU CORNET. C'est un CÔNE, *Conus mercator*, Linn. (DESM.)

RÉSÉDA GAUDE, *Reseda*, Linn. (*Dodécandrie trigynie.*) Genre de plantes qui semble lier la famille des cappari-

dées avec celle des saponacées, et qui présente pour caractères : un calice divisé profondément en quatre, cinq ou six parties; une corolle de quatre, cinq ou six pétales irréguliers, ordinairement laciniés, et dont le supérieur est glanduleux à sa base; onze à vingt étamines, à filets courts, à anthères érigées et obtuses; un ovaire presque sessile, sans style, ou surmonté de trois à cinq styles, couronnés chacun par un stigmate simple; une capsule anguleuse à une loge, s'ouvrant au sommet, et renfermant plusieurs semences réniformes, attachées à chaque côté des placentas latéraux.

Les *résédas* sont des plantes herbacées, vivaces ou annuelles, la plupart d'Europe, à feuilles alternes, entières ou découpées, munies de deux glandes à leur base, et à fleurs disposées en épis au sommet des tiges et des rameaux. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles il y en a deux très-remarquables, l'une cultivée dans les jardins pour la bonne odeur de ses fleurs, l'autre cultivée en grand pour l'usage qu'on fait de ses feuilles dans la teinture.

La première est le Réséda odorant, *Reseda odorata*, Linn., plante annuelle, originaire d'Egypte, qui a une racine fibreuse et enfoncée assez profondément dans la terre; des tiges rameuses, longues d'environ un pied, la plupart couchées; des feuilles alternes, entières et à trois lobes, et des fleurs d'un blanc herbacé, à anthères d'un rouge de brique; elles sont portées sur de longs pédoncules lisses, et forment par leur réunion des épis lâches au sommet des rameaux. Leur odeur est si suave, que Linnæus la compare à celle de l'ambroisie. C'est pour son parfum qu'on cultive cette plante, qui dans son port et sa forme n'offre rien d'élégant. On la sème auprès de son habitation, sous ses fenêtres, soit en pleine terre, soit dans des pots qu'on place sur les consoles et les cheminées des appartemens. Elle est surtout recherchée des femmes, qui préfèrent communément les plantes odorantes les plus chétives, aux plantes les plus belles qui sont privées d'odeur.

Quand on veut avoir du réséda en fleur de très-bonne heure, on en sème la graine au mois d'août ou de septembre, suivant le climat, dans des pots ou des terrines qu'on garantit soigneusement de la gelée pendant l'hiver. Au printemps, on dépote et l'on place séparément les jeunes plantes à demeure. Pour prolonger leur durée, on coupe les épis dès que les fleurs sont passées, pour qu'ils ne donnent pas de fruit. On peut aussi semer le réséda à différentes époques, pendant le printemps et l'été; on en a ainsi en fleur jusqu'aux premières gelées. Cette plante, semée en pleine terre,

peut être repiquée dans des pots, quand elle a la hauteur du petit doigt. Elle aime le soleil et demande à être arrosée dans les sécheresses.

L'autre espèce intéressante de ce genre est le RÉSÉDA JAUNISSANT, qu'on appelle vulgairement *herbe à jaunir*, *gaude* ou *vaude*, *reseda luteola*, Linn. C'est une plante annuelle et bisannuelle, qui croît naturellement dans toute l'Europe, sur le bord des chemins et dans les lieux sablonneux, et qui fleurit au milieu de l'été. Sa racine est droite, longue, pivotante, roussâtre à l'extérieur et blanche intérieurement; sa tige est élevée de trois à quatre pieds, et de quatre à cinq quand la plante est cultivée. Ses feuilles sont alternes, lisses, lancéolées, très-entières, ayant de chaque côté une dent à leur base; ses fleurs jaunes, avec un calice à quatre segmens; et ses capsules profondément divisées et comme surmontées de trois pointes.

Cette plante sert à teindre les étoffes de laine et de soie, et fournit toutes les nuances, depuis le jaune le plus pâle jusqu'au jaune verdâtre. Elle est aussi essentielle aux teintures jaunes et vertes, que la garance l'est pour les rouges. Mais la gaude cultivée est bien supérieure à la gaude sauvage. Aussi la culture de cette plante a-t-elle acquis beaucoup de faveur depuis quelques années, et s'est-elle accrue sensiblement. C'est dans les terrains secs et chauds, dans les sables les plus arides qu'elle prend le plus d'intensité de couleur; aussi est-ce là qu'il convient de la cultiver de préférence, quoiqu'elle y pousse peu, surtout en Languedoc et en Normandie. Dans cette dernière province on la cultive avec le plus grand succès, et l'on doit cette précieuse ressource au zèle de M. d'Ambournay, qui a fait pour elle ce qu'il avoit entrepris pour la GARANCE. (*V.* ce mot.)

Le froid ne faisant point périr la gaude pendant l'hiver, il est plus convenable de la semer avant qu'après cette saison. Semée en automne ou au printemps, la récolte s'en fait à peu près à la même époque, à quinze jours près, surtout dans les pays chauds. Or, il n'est pas possible que la plante semée en mars ait autant de consistance et de hauteur que celle qui aura été semée en octobre.

La graine de la gaude étant extrêmement fine, pour pouvoir la semer également, il faut la mêler avec du sable un peu gras et humide; elle demande à être peu enterrée. Les labours une fois donnés, on passe le dos de la herse; on sème, et l'on traîne ensuite sur le sol, et à plusieurs reprises, des fagots attachés les uns aux autres.

Si la gaude est semée trop clair, elle devient branchue, et dans cet état, elle est moins avantageuse aux teinturiers;

car la meilleure gaude est celle qui n'a qu'un seul brin.

Les soins qu'exige une gaudière sont peu de chose. Il suffit de sarcler à propos avant et après l'hiver, d'éclaircir les endroits où les plantes sont trop épaisses, et de regarnir les places vides avec les plants arrachés. C'est au printemps qu'il convient de faire cette dernière opération, pour laquelle on choisit un temps pluvieux ou humide.

L'époque de la récolte varie suivant celle du semis, et suivant les lieux et le climat. Elle est, au reste, indiquée par la couleur de la plante. Quand elle commence à devenir jaunâtre, et lorsqu'une partie de la graine est mûre, c'est le moment d'arracher la gaude. On en fait de petits paquets liés avec de la paille, et réunis ensuite en plus gros, qu'on transporte près de la maison. Là, ils sont détachés, et chaque brin est suspendu contre des murs ou des haies, exposé pendant deux ou trois jours à toute l'ardeur du soleil; on les bottèle ensuite en paquets de douze à quinze livres, sur de grands draps qui reçoivent la graine échappée des capsules. On réunit plusieurs de ces bottes ensemble, et on les porte dans des lieux couverts et bien aérés. Il faut avoir soin de ne mettre la gaude en bottes que lorsqu'elle est bien sèche; car si les bottes étoient amoncelées encore humides, la fermentation qui s'y établiroit altéreroit la partie colorante de la plante.

Quand on récolte la gaude, il est plus avantageux de l'arracher avec sa racine; elle contient peu de principe colorant; mais les tiges paroissant alors plus longues, la plante est plus marchande et se vend mieux. Cependant, dit Rozier, si on traite avec un teinturier raisonnable, et si l'on a des troupeaux, on peut couper les tiges rez terre, parce que ce tronçon repousse, et les nouvelles feuilles qu'il produit deviennent une excellente nourriture pour le bétail.

Dès que la gaude est arrachée, on laboure le sol; on y fait passer les moutons pendant plusieurs jours; et on le dispose à produire dans la suite une nouvelle récolte de blé, de seigle ou d'autres grains.

Pour obtenir de la gaude une couleur jaune très-solide, le meilleur procédé est de faire bouillir la laine avec du tartre (*tartrite acidule de potasse*), du sel marin (*muriate de soude*), une solution de bismuth dans l'acide nitreux, et de la passer à la gaude. La laine que l'on a teinte en jaune de cette manière, prendra une couleur verte, si, après le procédé ci-dessus, on la plonge dans une dissolution de gaude fraîche.

Quelques antiquaires ont pensé que la gaude est le *struthium* des anciens, plante colorante dont ils ont souvent parlé, et dont ils n'ont pas donné la description.

On retire encore de la gaude, pour l'usage des peintres, une laque jaune plus brillante et plus solide que celle qu'on retire de la graine d'AVIGNON. *Voyez* ce mot et le mot NERPRUN.

Les teinturiers estiment davantage la gaude un peu rousse. (D.)

RESEDA. « Aux environs d'Ariminium, il y a, dit Pline, une certaine herbe que les habitans de la contrée nomment *reseda*. Cette herbe est fort propre pour résoudre toutes apostumes et inflammations; mais ceux qui s'en servent ont coutume, en l'appliquant, de dire les paroles qui suivent : *reseda morbos reseda, scisne, scisne quis hic pullos egerit?* Il faut que les racines n'aient ni tête ni pied; il faut aussi répéter trois fois le charme, et cracher autant de fois pour qu'il opère. » (Pline, liv. 27, chap. 12.)

Ainsi, la propriété essentielle du *reseda* étoit d'apaiser (*resedare*) les inflammations. Cette plante, qui nous est inconnue, et que Pline ne décrit pas, ne paroît pas être le *reseda lutea* ou *herbe aux Maures*, comme quelques anciens botanistes l'ont pensé. On a rapproché aussi le reseda de Pline du *phyteuma* de Dioscoride; mais celui-ci ne donne pas non plus de description de sa plante, et rien ne paroît autoriser ce rapprochement. Cependant ce nom de *phyteuma* est resté à une espèce du genre RESEDA. *V.* PHYTEUMA.

Le genre *reseda* des botanistes linnéens se compose des trois genres *reseda*, *luteola* et *sesamoïdes* de Tournefort. Ce naturaliste ne rapportoit au réséda que les espèces à feuilles découpées et à capsules prismatiques, oblongues et tronquées à l'extrémité, tel que le *reseda lutea*. M. Jules de Tristan pense que le genre *reseda* constitue une famille particulière, distincte de celle des *capparidées*. Les espèces de *reseda*, connues des botanistes antérieurs à Tournefort, ont été décrites sous les mêmes dénominations de *reseda* ou *rheseda*, *sesamoïdes* et *luteola*. *V.* ces mots. C. Bauhin réunit dans le même groupe les espèces qui ont été désignées, avant lui, par *reseda* et *sesamoïde*. Ce que les anciens botanistes appeloient *reseda de mer* ou *de roche*, est une espèce d'algue marine. Gronovius, dans son Histoire naturelle de la Virginie, indique la varaire à fleurs jaunes, *varatrum luteum*, L., par cette phrase : *réséda à feuilles lancéolées et à tige très-simple*. (LN.)

RESEDA MARIN, *Reseda marina*. C'est un polypier du genre GORGONE, *Gorgonia reseda*. (DESM.)

RESEDACÉES. Famille de plante proposée pour placer le genre *réséda*, auquel aucune de celles existantes ne convient. (B.)

RESEGAL et RESIGAL. Synonymes de RÉALGAR. (LN.)

RÉSIDU ou DÉPÔT TERREUX. *V.* ALBÂTRE, CONCRÉTIONS, STALACITITES, etc. (PAT.)

RESINA. Dans quelques cantons de l'Italie, la CALANDRE DES BLÉS est ainsi appelée. (DESM.)

RÉSINE, *Resina.* Aux articles BAUME et GOMME (*Voyez* ces mots), j'ai déjà parlé de la résine. Quoique cette substance soit un des matériaux immédiats des végétaux, sa nature n'est pas encore très-bien connue. Il paroît qu'elle est le produit de l'huile volatile épaissie dans les cellules de ces corps organiques. Elle est ordinairement sèche, cassante, fusible à un certain degré de chaleur, plus ou moins colorée, depuis le jaune jusqu'au brun, inflammable, insoluble dans l'eau, soluble dans les huiles et dans l'alcool. Combinée avec un sel essentiel, elle forme les baumes; unie au corps muqueux ou extractif, elle devient et s'appelle *gomme-résine.* On donne souvent le seul nom de résine à celle que fournit le pin : les autres portent communément avec ce nom, ceux des arbres qui les produisent; toutes en découlent, ainsi que les gommes, naturellement ou par incision. Elles sont plus ou moins pures, selon l'espèce ou la manière de les recueillir. Elles diffèrent aussi entre elles par leur couleur et le degré de leur consistance. On emploie les plus grossières aux usages communs, comme pour goudronner les bateaux, les vaisseaux, etc. Les résines fines, claires ou odorantes, entrent dans la composition des VERNIS et des PARFUMS. *Consultez* ces mots. (D.)

RÉSINE ANIMÉE. On connoît deux sortes de *résine animée*, l'une d'Orient, l'autre d'Occident : toutes deux sont appelées dans le commerce, *gomme animée;* ce sont pourtant de vraies résines, car elles sont très-inflammables. La résine animée d'Orient ressemble en quelque façon à la *myrrhe.* Elle répand une odeur suave quand on la brûle; on l'apportoit autrefois d'Ethiopie. Elle est rare aujourd'hui. On lui substitue celle d'Occident, produite par le COURBARIL. (*V.* ce mot.) Celle-ci est une substance concrète, friable, d'un blanc jaunâtre, ordinairement transparente, d'une odeur aromatique douce, d'une saveur médiocrement âcre. Elle est employée en médecine, mais ses vertus ne sont pas confirmées par l'observation. On la prépare comme la RÉSINE DE TACAMAQUE. (*V.* ce mot.) Elle est mise par Cartheuser au nombre des résines les plus pures. (D.)

RÉSINE DE CACHIBOU. On donne ce nom à une substance résineuse produite par une espèce de *gommier* ou *gomart* qui croît en Amérique. *V.* GOMART. (D.)

RÉSINE DE CARANA. Remède usité au Pérou contre

la sciatique, les maux de tête et les engelures. On ignore de quel arbre elle provient. (B.)

RÉSINE CAREIGNE. *Voyez* GOMME CARAGNE OU CAREIGNE. (D.)

RÉSINE DE CÈDRE. Substance transparente, friable, inflammable, d'une couleur jaunâtre, d'une odeur aromatique douce et d'une saveur âcre et amère. Elle est produite par le CÈDRE (*V.* ce mot.). Quand elle en découle naturellement et sous forme grenue, on l'appelle *cedria*; elle reçoit le nom de *résine de cèdre* quand elle en sort en stalactites et par incision. Les Egyptiens emploient la première dans leurs embaumemens, en la mêlant avec d'autres aromates. Ces résines sont rares en France : on leur substitue souvent le GALIPOT. Leurs propriétés médicinales sont équivoques et peu constatées (D.)

RÉSINE DE CONE. Nom qu'on donne à la *térébenthine* qui découle naturellement sans incision. *V.* aux articles PIN, SAPIN, MÉLÈZE, TÉRÉBINTHE. (D.)

RÉSINE COPAL, appelée improprement *gomme copal.* On la retire du GANITRE COPALLIFÈRE. (*V.* ce mot.) C'est une substance dure, friable, transparente, de couleur jaune ou citrine, odorante, moins cependant que la *résine animée*, mais répandant, lorsqu'on la brûle, une odeur aromatique douce et très-forte. Elle se dissout dans l'eau et en grande partie dans l'alcool, quand elle est torréfiée. Cette résine entroit dans les parfums que les Américains brûloient sur les autels de leurs dieux. Sa vapeur favorise l'expectoration des humeurs pituiteuses, séreuses et même purulentes. On fait un grand usage de cette substance pour les vernis. (D.)

RÉSINE COPAL FOSSILE (*Fossil copal*, *or highgate resin*, Aik.). M. Aikin, dans son Manuel de minéralogie, donne ce nom à une substance résineuse insoluble dans la potasse, qui répand une odeur résineuse aromatique lorsqu'on la fait chauffer, qui brûle à la simple flamme d'une bougie. Lorsqu'on la fond, elle devient d'abord fluide et limpide; au chalumeau, elle se dissipe entièrement. On la trouve dans un lit d'une argile bleuâtre, à Highgate, près de Londres. Elle est en pièces irrégulières d'un jaune brun pâle et indécis; elle a l'éclat résineux, est demi-transparente, fragile, et se laisse aisément rayer par un canif. Sa pesanteur spécifique est de 1,046. Il n'y a pas d'analyse de cette résine fossile, de sorte qu'il est difficile de prononcer si ce n'est pas une simple variété du SUCCIN. (LN.)

RÉSINE DE COURBARIL. C'est la *résine animée occidentale.* Voyez l'article RÉSINE ANIMÉE. (D.)

RÉSINE ÉLASTIQUE, GOMME ÉLASTIQUE, CAOUTCHOUC. C'est une résine très-singulière, dont la

nature est fort peu connue ; nous avons décrit ses propriétés à l'article HÉVÉ, nom de l'arbre qui produit celle qui est la plus commune. *Voyez* cet article. (D.)

RESINE ELEMI, *Resina elemi.* On en distingue deux sortes, auxquelles on donne improprement, dans les boutiques, le nom de *gomme élémi.* L'une vient d'Egypte ou d'Ethiopie, l'autre de l'Amérique ; celle-ci découle d'une espèce de BALSAMIER (*Amyris elemifera*, Linn.). (*V.* ce mot.) La première, quoique solide extérieurement, conserve long-temps une espèce de mollesse ; elle est très-inflammable, d'une couleur jaunâtre tirant sur le vert, et d'une saveur âcre un peu amère. Elle a une forte odeur de fenouil, peu agréable. Elle nous est apportée en morceaux cylindriques du poids de deux livres, communément enveloppés de feuilles de palmier. Celle de l'Amérique est transparente, d'une consistance ordinairement molle, grasse et gluante, et d'un blanc jaunâtre ; elle devient friable avec le temps, et ressemble à la *résine du pin.* (D.)

RESINE EPINETTE DU CANADA. *V.* BAUME DU CANADA. (D.)

RESINE FOSSILE DE LOUHANS. *Voyez* SUCCIN. (LN.)

RESINE DE GAYAC. On l'appelle improprement *gomme de gayac.* J'ai décrit sa nature et une partie de ses propriétés à l'article GAYAC, nom de l'arbre qui la produit. *V.* ce mot. (D.)

RESINE JAUNE. *V.* GALIPOT. (D.)

RESINE-LAQUE. *V.* le mot LACQUE. (D.)

RESINE DE LIERRE ou HEDERÉE. *V.* à l'article LIERRE. (D.)

RESINE LIQUIDE DE LA NOUVELLE-ESPAGNE. Nom qu'on donne quelquefois au *baume de copahu* ou à l'*ambre liquide.* *V.* LIQUIDAMBAR. (D.)

RESINE DE MÉLÈZE. *Voyez* MÉLÈZE et TÉRÉBENTHINE. (D.)

RESINE DU MOLLÉ ou POIVRIER D'AMERIQUE. Elle suinte des gerçures et crevasses de l'écorce d'un arbre portant le même nom. (*V.* MOLLÉ.) Cette résine est blanche, odorante et purgative. Elle prend à l'air une forme concrète. (D.)

RESINE OLAMPI. Bomare dit que, sous ce nom, on nous a envoyé plusieurs fois de l'Amérique une résine jaunâtre, dure, grumeleuse, friable, quelquefois transparente, quelquefois blanchâtre, un peu opaque, ayant beaucoup de rapport avec les RÉSINES ANIMÉE, COPAL et COURBARIL. *V.* ces mots. (D.)

RÉSINE DU PIN, DU SAPIN, DU TEREBINTHE. *Voyez* ces mots et le mot TÉRÉBENTHINE. (D.)

RÉSINE TACAMAQUE, *Tacamahaca*. Substance résineuse qui est produite par le PEUPLIER BAUMIER. (*Voyez* ce mot.

La *résine tacamaque* des îles de Madagascar et de Bourbon n'est autre chose que le BAUME VERT. *V.* ce mot.

Il existe au Mexique une espèce de peuplier que les Espagnols appellent *focot* ou *faux tacamaca*. On en retire, par incision, le *baume focot*. Son odeur est agréable; il s'emploie sur les plaies gangreneuses. (D.)

RÉSINE DE TYR. C'est la *résine du pin*. (D.)

RÉSINE DE VERNIS. C'est la SANDARAQUE. *V.* ce mot et le mot THUYA. (D.)

RÉSINIER D'AMÉRIQUE. C'est le GOMART. (B.)

RÉSINITE. *V.* RÉTINITE. (LN.)

RESPIO. *V.* RASPA. (DESM.)

RESPIRATION. Fonction par laquelle l'oxygène de l'air vient imprégner le sang ou les humeurs des animaux, pour y produire une élaboration vitale très-importante. En effet, plus les animaux respirent, plus ils ont de vivacité, de sensibilité, d'énergie animale, de chaleur propre; témoins les mammifères ou vivipares, et les oiseaux, toutes espèces à sang chaud. Au contraire, les reptiles, les poissons, les mollusques, les crustacés, les insectes, les vers, les zoophytes, respirant progressivement de moins en moins, sont aussi de moins en moins animaux, pour ainsi parler, ou plus foibles, plus languissans, plus froids et inertes.

Mais la quantité de respiration dépendant des organes qui reçoivent l'air soit de l'atmosphère, soit des eaux qui en sont imprégnées, nous traitons au mot POUMON de cette fonction en général. *Voyez* aussi BRANCHIES pour les poissons, les mollusques aquatiques; et TRACHÉES pour les insectes, etc.

Les plantes ont aussi une respiration par leur feuillage. *V.* VÉGÉTAUX. (VIREY.)

RESPORCHI. Dans le Brescian, c'est le nom du HÉRISSON. (DESM.)

RESSORT. *V.* ELASTICITÉ. (PAT.)

RESSORT. *V.* TAUPIN. (L.)

RESSUI (*vénerie*). C'est le lieu ou la *bête* se réfugie pour se reposer et sécher sa sueur ou la rosée. (S.)

RESTA BOVIS, de Tragus. C'est l'ARRÊTE-BŒUF, espèce de BUGRANE. Ce nom est synonyme d'*anonis* ou *ononis*, dans le Pinax de C. Bauhin, et autres ouvrages de la même époque. (LN.)

RESTIAIRE, *Restiaria.* Grand arbrisseau à rameaux grimpans, à feuilles opposées, grandes, en cœur, rugueuses, velues et très-entières, à fleurs disposées en panicules axillaires, qui forme, selon Loureiro, un genre dans la dioécie; mais on ne connoît pas les fleurs mâles.

Les fleurs femelles offrent un calice oblong, divisé en cinq parties lancéolées; point de corolle; un ovaire oblong, inférieur, à stigmate sessile et concave.

Le fruit est une capsule formée par le calice qui s'est épaissi, ovale-oblongue, à cinq nervures, velue, biloculaire, bivalve, et renfermant un grand nombre de semences comprimées, presque rondes, et garnies d'une aile membraneuse et linéaire.

Le restiaire se rapproche du BUTONIC et se trouve dans les forêts de la Cochinchine. Son écorce est fibreuse et tenace. On s'en sert pour faire des cordes semblables aux mèches à canon, pour conserver et transporter le feu sans danger, et à plusieurs autres usages économiques. (B.)

RESTIARIA. Rumphius décrit sous ce nom, dans l'Herbier d'Amboine, deux arbres des Indes Orientales; l'un, le *R. alba* (Amb. 3, tab. 119), est rapporté par Forster à son *commersonia echinata;* le second, le *R. nigra* (Amb. 3, tab. 120), est peut-être le *restiaria cordata*, Loureiro, décrit ci-dessus. *V.* RESTIAIRE et COMMERSON. (LN.)

RESTINCLE. Nom languedocien du LENTISQUE. (DESM.)

RESTIO, *Restio.* Genre de plantes de la dioécie triandrie et de la famille des joncs, dont les caractères consistent: en un chaton formé d'écailles qui chacune sert de calice à une fleur, dont la corolle est de six pétales. Cette fleur, dans les pieds mâles, a trois étamines, et dans les pieds femelles, un ovaire surmonté de deux ou trois styles sessiles à stigmates velus; une capsule à trois loges, plissée, et renfermant plusieurs semences.

Ce genre est constitué par des plantes vivaces à tiges graminiformes, presque nues, à feuilles alternes, engaînantes; quelques espèces ont l'apparence des joncs, c'est-à-dire les fleurs disposées en panicules terminales, mais dont d'autres ont la partie supérieure garnie de larges feuilles ou de bractées spathiformes, de l'aisselle desquelles sortent des panicules de fleurs.

On connoît une cinquantaine d'espèces de restio, dont la plupart sont mentionnées dans une *Monographie* de Thunberg, qui porte leur nom. Ils viennent exclusivement du Cap de Bonne-Espérance, et n'ont pas encore pu être introduits dans les jardins d'Europe. On n'en tire aucun usage particulier. (B.)

Les genres CHRYSITRIX, HYPOESTE, SCHOENODE, CALOROPHE, ELÉGIE, LEPYRODIE et LEPTOCARPE se rapprochent infiniment de celui-ci. (B.)

RESTIOLE, *Willdenowia*. Genre de plantes établi par Thunberg, dans la dioécie triandrie et dans la famille des joncs. Il offre pour caractères : un calice composé d'écailles imbriquées; une corolle de six pétales; trois étamines dans les mâles; un ovaire supérieur surmonté d'un style à deux ou trois stigmates; une capsule osseuse et une seule loge.

Ce genre renferme trois plantes du Cap de Bonne-Espérance, fort rapprochées du RESTIO, et qui ne doivent peut-être pas en être séparées. (B.)

RESTOUBLE. Dans quelques provinces du midi de la France, on donne les noms de *rastouble*, *restouble* ou *étoule*, aux herbes mêlées avec le chaume, qui restent dans un champ après la moisson, et qui font une pâture pour les bestiaux. (DESM.)

RESTREPIE, *Restrepia*. Genre établi par Humboldt, Bonpland et Kunth, dans leur bel ouvrage sur les plantes de l'Amérique méridionale, pour placer une orchidée qu'ils ont figurée pl. 94 du même ouvrage.

Les caractères de ce genre sont : calice presque bilabié, ouvert; les folioles extérieures latérales, réunies; labelle sans éperon, libre; leur base pourvue de deux prolongemens filiformes; le pistil surmonté d'une anthère operculée, contenant quatre masses de pollen. (B.)

RESURE, ROQUE ou RAVE. Les pêcheurs donnent ce nom à une espèce de *caviar*, c'est-à-dire à une préparation d'œufs de poissons qu'on fait dans le Nord, et qui sert à amorcer les sardines et les maquereaux, ou mieux à les faire rester plus long-temps sur nos côtes. *V.* aux mots CAVIAR, SARDINE et MAQUEREAU. (B.)

RETAM et RAETAN. Noms arabes du *spartium monospermum*. (LN.)

RETAN. C'est le *trochus ubro* de Gmelin. *Voyez* au mot TOUPIE. (B.)

RETEIRO. Nom provençal du GRIMPEREAU. (V.)

RETELET. Nom vulgaire du TROGLODYTE. *V.* ce mot. (V.)

RETEPORE, *Retepora*. Genre de polypiers pierreux irréguliers, formé par les naturalistes du siècle dernier, réuni aux *millépores* par Linnæus, et rétabli par Lamarck. Il a pour caractères : des expansions minces, fragiles, poreuses à l'intérieur, réticulées ou rameuses, et n'ayant de pores apparens que sur une de leurs faces. Les espèces qu'il comprend

sont en petit nombre, et ont pour type le *millépore réticulé* de Linnæus. *V.* au mot MILLÉPORE. *V.* aussi le mot DACTYLOPTÈRE, nom qu'a donné Lamarck au RÉTÉPORITE DACTYLE que j'ai décrit et figuré dans le Journal de Physique, année 1806, pl. 27. (B.)

RÉTÉPORITE, *Rétépore fossile. V.* le mot RÉTÉPORE. (PAT.)

RÉTICULAIRE. Daubenton donne ce nom à une *grenouille* que Daudin place dans le genre RAINE. (DESM.)

RÉTICULAIRE, *Reticularia.* Genre de plantes cryptogames, de la famille des CHAMPIGNONS, qui offre une substance d'abord mollasse, et ensuite très-friable. Ses semences sont une poudre très-fine, retenue soit par des cloisons membraneuses, soit entre les mailles d'un réseau chevelu, soit dans des espèces d'étuis coriaces.

Persoon a divisé ce genre en trois autres, appelés ECIDIE, SCLÉROTE et URÈDE. C'est dans ce dernier que se trouve la RÉTICULAIRE DES BLÉS, la plus importante de ses espèces. *V.* CARIE, CHARBON et ROUILLE.

La RETICULAIRE CHARNUE, qui est ferme dans sa jeunesse, qui a la surface cotonneuse, et qui est blanchâtre ou jaunâtre. Elle ne croît jamais que sur la terre, et subsiste plusieurs mois. Sa forme varie beaucoup; mais elle se rapproche généralement de celle d'un coussin.

La RETICULAIRE DES JARDINS, qui, dans sa jeunesse, n'a pas plus de consistance et ressemble parfaitement à de l'écume blanche, et dans sa vieillesse est extrêmement friable. Elle est toujours cotonneuse en dessus; son réseau membraneux est à mailles fort larges. C'est la plus grande espèce du genre; elle a souvent plus de six pouces de diamètre; c'est aussi la plus commune. Elle vient dans les jardins, surtout dans les serres, et fait périr les végétaux auxquels elle s'attache.

La RÉTICULAIRE JAUNE, qui se trouve sur les végétaux vivans comme sur les morts. Elle se reconnoît à sa couleur. Dans sa jeunesse, elle ressemble à de l'écume, et s'attache aux doigts qui la touchent.

La RÉTICULAIRE DES BLÉS. Elle est noirâtre, globuleuse, et croît sur le germe des graminées, qu'elle empêche de fructifier et qu'elle fait souvent périr. C'est elle qui cause la maladie des blés, qu'on appelle le *charbon*, et qui fait quelquefois perdre une portion considérable de la récolte.

Dans cette maladie, l'épi a une apparence saine; mais le grain qu'il contient, pour peu qu'on le touche, se réduit

en une poussière noire, semblable à du charbon ; souvent il n'y a que quelques grains de charbonnés.

Bulliard, qui a fait des expériences positives sur ce sujet, a reconnu que les grains pris sur des épis charbonnés donnoient des pieds qui n'étoient pas plus attaqués que ceux pris sur des épis sains, lorsqu'on les semoit avec les précautions convenables.

Les moyens à employer pour empêcher la multiplication de cette plante, sont le chaulage qui détruit la faculté végétative de ses germes, ou le lavage dans une eau chargée d'argile qui les enveloppe de manière à empêcher leurs effets. *V.* au mot BLÉ.

Ce n'est pas seulement le blé qui est attaqué du charbon ; mais le seigle, l'orge et l'avoine le sont également, les deux derniers même plus fréquemment que le blé. Les graminées qui servent de fourrage le sont aussi. Dans les pays chauds, cette maladie est plus fréquente que dans les pays froids. Je l'ai vue en Caroline si généralement répandue, qu'il m'a été impossible de ramasser une graine de certaines espèces de graminées, quoique ces espèces fussent extrêmement abondantes.

Le maïs, ainsi que je l'ai observé, est attaqué par trois espèces de réticulaires. L'une se montre sur les fleurs mâles, et les empêche de féconder les fleurs femelles ; l'autre attaque la tige, et y forme des loupes d'une grosseur monstrueuse ; la troisième s'attache aux grains, et les réduit en charbon. C'est principalement en Italie qu'il faut aller pour connoître les effets désastreux de ces trois réticulaires. J'y ai vu des champs entiers qui ne pouvoient produire aucune récolte pour cette cause. J'ai conseillé le chaulage, qu'on n'y connoissoit pas, et il n'est pas douteux pour moi qu'il ne doive produire les meilleurs effets.

La RÉTICULAIRE COULEUR DE CHAIR est solide, cunéiforme, et ses semences sont d'un rouge de brique. Elle se trouve en Caroline, sur le pin à longues feuilles. Elle est ordinairement implantée par le plus gros bout sur le dos des feuilles, et plusieurs à la suite les unes des autres. Elle est souvent, d'après mon observation, la cause de la mort de jeunes arbres où elle s'est beaucoup multipliée. (B.)

RÉTICULAIRE. Un madrépore fossile a reçu ce nom. (DESM.)

RÉTICULITÈLES. Vingtième division de la seconde tribu des aranéides, selon M. Walckenaer. Elle ne comprend que le genre SCYTODE. *V.* ce mot. (DESM.)

RÉTINACULE. Glande de forme variable qui se trouve à la base du pédicule qui porte les anthères, dans la famille

des ORCHIDÉES. On doit à Richard, *Annotations sur les Orchidées d'Europe*, la connoissance et la dénomination de cet organe. (B.)

RÉTINAIRE, *Retinaria*. Genre de plantes établi par Gærtner, sur la seule considération d'un fruit de l'Ile-de-France, appartenant à un arbrisseau grimpant.

Ce genre a été depuis reconnu ne pas différer de celui des GOUANES. (B.)

RETINASPHALTE (*Retinasphalt*, Hatchett, James., Aik; *Erdharze*, Wagn., *Rétinit*, Hoffm.). Substance bitumino-résineuse, d'un brun jaunâtre ou roussâtre, qui se trouve en morceaux irréguliers, très-légère, ayant un éclat luisant, semblable à celui de la cire; lorsqu'elle est terne, on lui donne de l'éclat en la raclant. Elle se brise irrégulièrement; elle n'est pas dure; ses éclats, même les plus minces, sont opaques; sa pesanteur spécifique est de 1, 13. Mais un des caractères les plus frappans de cette pierre, c'est celui de se laisser enflammer à la simple lumière d'une bougie, et de brûler ensuite tranquillement avec flamme, en répandant une odeur forte et agréable; elle se consume en entier. Cette substance plongée dans de l'esprit-de-vin, s'y dissout en partie. Elle est soluble dans la potasse. Son analyse indique pour ses principes constituans :

Résine particulière.	55
Bitume.	42
Terre	3
	100

Cette analyse est due à M. Hatchett, qui, le premier, a fait connoître cette singulière substance, découverte par lui à Bovey-Tracey, dans le Devonshire. Elle est rare et adhère à des bois bitumineux. Elle ne contient pas un atome d'acide succinique : on ne doit donc pas la considérer comme une variété du SUCCIN.

Il y a tout lieu de croire que la terre végétale bitumineuse grise (*grave bituminoeses holzerde*) que décrit Woigt dans son Traité de la houille et du bois bitumineux, est analogue au rétinasphalte. Cette terre est d'un gris de cendre plus ou moins foncé, qui passe quelquefois au blanc grisâtre; elle se trouve en masse; son aspect est mat; sa cassure est terreuse, et ses fragmens d'une forme indéterminée. Cette terre est opaque, tachante, friable, grasse au toucher, happante un peu à la langue, et légère. Elle prend feu à la simple flamme d'une bougie, et souvent le bitume qu'elle contient tombe goutte à goutte : elle répand en brûlant une odeur qui n'est point désagréable. Un fragment de cette

substance exposé à l'action du feu d'un fourneau de coupelle, a brûlé rapidement avec une flamme claire, et il n'est resté qu'une cendre blanche qui pouvoit équivaloir au cinquième du poids du fragment. Ce fossile est fort rare, selon Woigt; il ne se trouve qu'à Alsdorff et à Helbra, comté de Mansfeld, en Saxe, dans des couches de bois bitumineux. Il y forme des couches minces de peu d'étendue dans la terre végétale bitumineuse brune; mais les morceaux les plus purs et les plus légers se trouvent au milieu d'elle, en rognons gros comme le poing. Lorsque ce fossile sort de la mine, il est mou, visqueux; il se gerce en se séchant, et se délite dans le sens de ses gerçures : lorsqu'il est sec, il est friable.

Il ne paroît pas cependant que cette terre végétale bitumineuse brune de Woigt, soit aussi rare qu'il le dit; car on l'indique près de Wildshut, dans l'Innviertel, près de Halle sur la Saal, et dans d'autres lieux d'Allemagne, avec le *brown-coal* (sorte de LIGNITE). En traitant de la variété commune de ce *brown-coal*, Jameson cite le mellite, le succin et le rétinasphalte, au nombre des substances qui l'accompagnent.

Bucholz a reconnu dans le rétinasphalte de Langenbogen près Halle : résine particulière, 91; matière bitumineuse, 9. Suivant Hoffmann, on trouve encore ce rétinasphalte à Uttigshof, en Allemagne et Mertendort près Naumburg; au Groënland, etc.

Lorsque des analyses exactes de ces substances viendront nous éclairer sur la véritable nature de la matière résineuse qui en fait la base, on pourra juger si elles appartiennent à plusieurs espèces ou à une seule. Ce que l'on ne sauroit révoquer en doute, c'est que ce sont des produits végétaux fossiles; et, à ce sujet, nous devons faire remarquer que l'on connoît encore très-peu ces débris résineux de l'ancien monde, qui, néanmoins, paroissent communs. C'est avec le succin qu'on les confond sans doute, et ce sont les substances que nous nommons ainsi, qu'il s'agiroit d'étudier spécialement. (LN.)

RÉTINE. C'est la membrane interne qui revêt le fond de l'œil, et qui est l'épanouissement du nerf optique, espèce de miroir sur lequel viennent se peindre les figures de tous les objets, au travers du cristallin et des humeurs aqueuse et vitreuse de l'ŒIL. *V.* cet article. (VIREY.)

RETINIT d'Hoffmann. *V.* RÉTINASPHALTE (LN.)

RETINITE, *Pechstein*, W.; *Pichstone*, Kirw., James.; *Petrosilex résiniforme*, Haüy; vulgairement *pierre de poix fusible*. Ainsi que l'exprime son nom, cette pierre a l'aspect gras et luisant de la résine, quelquefois cependant elle a l'é-

clat gras et vitreux. Elle est compacte et offre presque toujours les couleurs brune, rougeâtre, grise, jaunâtre, noirâtre, bleuâtre, etc. Elle est rarement homogène, et contient le plus souvent des cristaux de feldspath et des écailles de mica; c'est alors le *pechstein-porphyr* des Allemands, et quelquefois leur *obsidian-porphyr*. Sa cassure est inégale, ou imparfaitement conchoïde. Ses fragmens sont un peu translucides sur les bords. Elle est dure, quoique un peu fragile. Sa pesanteur spécifique varie entre 2,196 et 2,589. Au chalumeau, elle se fond, sans addition, en un émail blanc, bulleux; ce caractère la distingue essentiellement du silex résinite.

Elle est composée des principes suivans:

	Meissen	*Zwickau.*	*Bajamont.*	*Cantal.*
Silice	73,00	59,0	71	78
Alumine	14,50	18,5	18	3
Chaux	1,00	4,0	4	4,5
Fer oxydé	1,00	3,5	5	2
Manganèse oxydé	0,10	0,0	0	0
Soude	1,75	3,0	0	3
Eau	8,50	8,0	2	7
Perte	0,15	4,0		2,5
	100,00	100,0	100	100.
	Klaproth.	*Vauquelin.*	*Spallanzani.*	*Bergman.*

La rétinite se trouve en filons qui traversent le granite et le porphyre, et en couches, dans les terrains de porphyre de seconde formation; elle existe encore en filons dans les anciens grès secondaires et dans les roches trappéennes les plus récentes.

La rétinite de Saxe, qu'on doit prendre pour type de l'espèce, accompagne le porphyre et la syénite à Meissen, Braunsdorf, Spechtshausen, et Mohorn, entre Dresde et Freyberg, et près Dittersdorf.

On indique cette pierre dans les porphyres primitifs les plus modernes, entre Schemnitz et Cremnitz, ainsi que près de Tokay en Hongrie.

C'est à la rétinite ou pechstein fusible, qu'on rapporte la plupart des obsidiennes résinoïdes du Padouan, du Vicentin et du Cantal. Cette espèce de pierre abonde en Ecosse, et principalement dans l'île d'Arran. Elle y forme des filons dans le granite; on l'observe aussi dans la même île, en couches et en filons puissans, dans le grès rouge. Elle est en petites veines, dans les roches de trapp de l'île de Lamlash; et dans le trapp secondaire des îles de Canna, de Mull et de Skye, près d'Eskdalemuir; dans les montagnes du Dum-

friesshire, on la rencontre dans les roches trappéennes de transition. Le même gisement s'observe à Ardnamurchen, dans l'Argyleshire. La rétinite est dans le granite, près Cairngorm. Il y en a une variété de couleur noire, dans le trapp des montagnes de Cheviot-hills.

En Irlande, on a découvert la rétinite en filons, dans un granite, près de Newry.

Il paroît que l'Islande présente cette pierre également dans des roches de trapp. Enfin, l'on dit qu'elle existe dans le porphyre argileux ou associé à cette roche, et en grande abondance, au Mexique et au Pérou (Pasto, Popayan et Quito).

C'est encore à la rétinite qu'on rapporte la pierre de poix de Zwickau, en Saxe.

L'espèce rétinite ne doit être considérée que comme une réunion de minéraux qui se rapprochent par plusieurs caractères extérieurs, et même jusqu'à un certain point, par l'analyse, mais qui diffèrent par leur gisement et quelques caractères particuliers. On peut la diviser en trois groupes, savoir :

1. La *rétinite* ou le *pechstein* proprement dit, qui appartient à des terrains primitifs (1) ou de transition. Elle est bien plus dure que les autres; son éclat est plus vif et plus analogue à celui des silex. Elle est moins aisément fusible; quelquefois même elle est presque infusible. Telle est la rétinite de Meissen, dont la variété rouge est intacte, lorsqu'on l'expose à une chaleur de 160 d., Wegdwood. Mais cette rétinite se fond ordinairement entre 130 et 165 d., tandis que les rétinites des divisions suivantes commencent à se fondre à 21 d., W. Le feldspath, le quarz, le mica, s'observent dans les variétés de rétinites de cette première division, et la présence du quarz leur imprime un caractère particulier; car cette substance ne se trouve presque jamais dans les variétés suivantes. Nous avons rapporté, plus haut, l'analyse de la rétinite de Meissen.

2. La *rétinite volcanique* ou *lave résinoïde*, qui est plus fragile, et même fragile et friable, à cassure inégale, raboteuse, rarement presque vitreuse. Elle est beaucoup plus fusible; sa

(1) Actuellement que les géologues reconnoissent des granites (syénites) et des porphyres secondaires, il est possible que les rétinites proprement dites appartiennent à ces roches récentes. Plusieurs minéralogistes allemands croient qu'il en est ainsi pour le fameux pechstein du Meissen. Il est probable qu'il en pourra être de même pour les pecksteins trouvés dans le granite en Ecosse et en Irlande.

pâte offre quelquefois des parties poreuses et ponceuses. Elle passe à l'obsidienne plus ou moins parfaite, et à quelques-unes de ses variétés, et n'est proprement qu'une sorte d'obsidienne. Nous l'avons décrite sous la dénomination d'Obsidienne résinoïde. Elle contient toujours des cristaux de feldspath, souvent des écailles de mica ; mais je ne sache pas qu'on y ait observé le quarz. C'est dans ce groupe qu'on place les obsidiennes résinoïdes de Bayamonte dans le Padouan, et celles du Cantal, dont nous avons rapporté l'analyse plus haut. On peut juger, en les comparant entre elles, et à l'analyse de la rétinite de Meissen, si elles doivent appartenir à la même espèce ; ce qui ne me paroît pas devoir être.

3. La *rétinite pseudo-volcanique*, très-dure, d'un éclat luisant, à cassure conchoïde étendue, mais écailleuse, raboteuse et ridée, d'une contexture serrée, à écailles translucides. Elle contient des débris de corps qui paroissent être des végétaux pétrifiés et des écailles de mica imperceptibles. Sa pesanteur spécifique est quelquefois un peu plus considérable que celle des pierres précédentes ; elle est de 2,4 environ. Le meilleur exemple qu'on puisse citer, est celui offert par le prétendu *pechstein porphyr* de Planitz près Zwickau, en Saxe, que nous avons décrit à l'article Kohlenhornblende, et qui accompagne les houillères qui ont été autrefois incendiées ou se sont embrasées naturellement. Cette rétinite paroît devoir son origine à la fusion des psammites ou grès qui accompagnent les houilles, de même que le jaspe porcelaine est dû à la cuisson des schistes qui sont associés à ces grès dans les houillères. C'est à cette sorte de rétinite que doit se rapporter la fausse obsidienne d'un brun verdâtre, qui se trouve dans les houillères embrasées de la Boniche, département de l'Allier. Werner place la rétinite de Zwickau avec l'espèce *pechstein*, à laquelle il donne néanmoins pour type la variété du Meissen.

Il reste à savoir maintenant si l'on peut considérer toutes ces variétés de rétinite comme du feldspath compacte résinite ou du pétrosilex résinite ; c'est ce que les analyses de ces substances rejettent, puisqu'on n'y trouve pas de potasse. Il est vrai qu'à présent qu'on a décoré du nom d'albite certains feldspaths qui, au lieu de potasse, contiennent de la soude, il est vrai, disons-nous, qu'on ne doit point rejeter ce rapprochement. La comparaison des analyses de ces substances et de tous leurs autres caractères avec les analyses et les caractères du feldspath, n'annonce pas qu'on doive les rapporter en appendice à cette substance minérale ; aussi presque tous les minéralogistes ont-ils séparé le feldspath compacte et le pétrosilex, de la *rétinite* ou *pierre de poix fusible*.

L'on peut juger par ce qui précède, de l'espèce de confusion qui existe en minéralogie; à l'égard de ce que les Allemands ont nommé *pechstein*. Cette confusion étoit plus grande encore autrefois que ce nom avoit été étendu au silex résinite, qui est le *pechstein infusible*, ou la pierre de poix infusible de Dolomieu. C'est à ce célèbre géologue qu'on doit de bonnes observations pour la distinction de ces pierres. Il est à désirer que le nom de *pechstein* soit banni de la nomenclature minéralogique, puisqu'il est sujet à des équivoques. Delamétherie avoit nommé PISSITE (pour *picite*, du latin *pix*, poix), les pierres de poix infusibles, ou silex résinite et RÉTINITE (qui signifie exactement et en grec, pierre de poix ou pechstein) les pierres dont nous venons d'exposer les caractères. (LN.)

RETINOPHYLLE, *Retinophyllum*. Petit arbre à bois blanc, très-léger; à rameaux opposés, enduits de résine jaune; à feuilles opposées, ovales, échancrées au sommet, très-entières, coriaces, enduites de résine, et engaînées à leur base; à fleurs couleur de chair, disposées en grappes unilatérales, qui seul forme, selon Bonpland, un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des rubiacées.

Ce genre offre pour caractères : un calice persistant à cinq divisions, et accompagné de bractées; une corolle hypocratériforme à cinq divisions obtuses; cinq étamines; un ovaire inférieur surmonté d'un style à stigmate aigu; une baie globuleuse striée, renfermée dans le calice, et renfermant cinq semences osseuses.

Le *retinophylle* se rapproche des NONATÈLIES et du PSATHURE. Il croît dans l'Amérique méridionale, et est figuré pl. 25 de l'excellent ouvrage de Bonpland. (B.)

RETIPÈDES. Oiseaux à tarses couverts d'écailles en réseau. (V.)

RÉTITÈLES. M. Walckenaer donne ce nom à la dix-neuvième division de la seconde tribu des aranéides. Elle comprend les espèces qui fabriquent des toiles à réseaux formés par des fils peu serrés, tendus irrégulièrement en tous sens. *V.* le genre THÉRIDION. (DESM.)

RETOMBET (GROS). A Marseille, on donne ce nom au LAURÉOLE TARTONREIRE. (DESM.)

RETON. C'est la RAIE LISSE. (DESM.)

RETORTUNO. Nom espagnol de l'ACACIE ONGLE DE CHAT. (B.)

RETOUR (*vénerie*). Action de la *bête* qui revient sur ses mêmes voies. (S.)

RETRAIT. On a donné ce nom à la cause qui a divisé les masses de rochers, et les basaltes, en prismes, en rhom-

boïdes, etc.; et qui, en général, occasione les fentes intérieures de certaines concrétions. On appelle *retraits réguliers* ceux qu'on observe dans les roches et les basaltes; *retraits irréguliers* et *ludus*, ceux que présentent les concrétions. Les filons peuvent être considérés, dans bien des cas, comme des produits d'un retrait particulier. *V.* BASALTE, CONCRÉTION, FENTE, FILON. (LN.)

RETRAITE (*vénerie*). Ton du cor pour faire retirer les chiens. (S.)

RETROUSSÉS. Famille proposée par Paulet, dans le genre AGARIC de Linnæus. Elle se distingue par son pédicule aminci par le bas, et par son chapeau relevé sur son bord. Trois espèces la composent: le CHAMPIGNON LIE DE VIN, le VERT DES BOIS et le MOUSSERON SAUVAGE. (B.)

RETYLAH et RETYLA. Noms arabe et persan des ARAIGNÉES. Il y en a d'ailleurs plusieurs autres dans ces deux langues. (DESM.)

RETZ MARIN. On donne vulgairement ce nom à des masses d'œufs de coquillages rejetés par la mer, ou mieux à leurs restes, et qui présentent des cavités cartilagineuses. *V.* au mot COQUILLAGE. (B.)

RETZ DES PHILIPPINES. C'est l'EPONGE FLABELLIFORME, *Spongia flabelliformis*, Pallas. (DESM.)

RETZIE, *Retzia*. Plante frutescente, haute de trois à quatre pieds, garnie de quelques rameaux courts, de feuilles verticillées quatre par quatre, ramassées ou rapprochées, sessiles, linéaires, lancéolées, sillonnées en dessus et en dessous, et de quelques fleurs latérales, sessiles à l'extrémité des rameaux, droites, sortant d'entre les feuilles, et accompagnées de bractées lancéolées, velues et plus longues que le calice.

Cette plante forme, dans la pentandrie monogynie et dans la famille des liserons, un genre qui a pour caractères: un calice velu, urcéolé, à cinq divisions aiguës; une corolle monopétale, tubulée, trois fois plus longue que le calice, velue extérieurement, rétrécie à son limbe qui est divisé en cinq lobes obtus; cinq étamines presque sessiles à la gorge de la corolle; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un long style filiforme à stigmate bifide; une capsule à deux loges polyspermes.

Cette plante, qui vient du Cap de Bonne-Espérance, a beaucoup de rapports de caractères avec les LISERONS. (B.)

REUSSE. Nom vulgaire de la MOUTARDE DES CHAMPS, aux environs d'Angers. (B.)

REUSSIN. *V.* SOUDE SULFATÉE MAGNÉSIFÈRE. (LN.)

REUSSITE de Jameson. *V.* REUSSIN. C'est par une

faute d'impression qu'a l'article MAGNÉSIE SULFATÉE SODIFÈRE, on a mis REISSITE. (LN.)

REUTER. *V.* REITER. (LN.)

REUTMAUS. Nom allemand du CAMPAGNOL et des MUSARAIGNES (DESM.)

REVE. Pontoppidam donne ce nom comme étant la dénomination danoise du RENARD. *V.* à l'article CHIEN. (DESM.)

REVEILLE MATIN. *V.* CAILLE à l'article PERDRIX. (V.)

REVEILLE-MATIN. Nom vulgaire de l'EUPHORBE ÉSULE. (B.)

REVEILLEUR. *V.* CASSICAN RÉVEILLEUR. (V.)

REVELONGA ou TRUIE. Nom d'une scorpène, *scorpena luseus*, aux environs de Narbonne; elle porte aussi la dénomination de poisson de NOTRE SEIGNEUR. *V.* SCORPÈNE. (B.)

REVENU (*vénerie*). C'est quand la tête ou le bois nouveau du cerf est entièrement refait. (S.)

REVERBÈRE. Nom d'une espèce de chasse que l'on fait aux canards pendant la nuit. *V.* au mot CANARD, page 146. (V.)

REVIROMENU. *V.* DOMPTE-VENIN. (DESM.)

REVIOURÈ. En Languedoc, on donne ce nom au *regain* des prés, et à la seconde *pousse* des mûriers.

REVOLTON. Nom espagnol de l'ATTELABE DE LA VIGNE. (DESM.)

REX AMARORIS. C'est le BOUATI, dans Rumphius. (B.)

REX AVIUM. C'est le ROITELET dans les auteurs anciens. (S.)

REX SIMIORUM ou ROI DES SINGES. C'est le nom que plusieurs auteurs ont donné à l'ALOUATTE, *Cebus seniculus*. Voyez ce mot. (DESM.)

REYNAUBY. Nom que porte, dans des cantons du Bas-Languedoc, le MOTTEUX A GORGE BLANCHE. *V.* l'article MOTTEUX. (V.)

REYNOUTRIE, *Reynoutria*. Genre de plantes établi par Houttuyn dans la décandrie monogynie. Il a pour caractères : un calice de cinq folioles; point de corolle; dix étamines à filamens très-courts; un ovaire trigone, surmonté d'un seul style.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui vient du Japon, et sur laquelle on n'a pas de notions plus étendues. (B.)

REZE ou LAGAST. Noms languedociens de la TIQUE DES CHIENS (*Acarus reduvius*, L.), qui appartient au genre IXODE de M. Latreille. (DESM.)

RHA ou RA et RHÉON. Dioscoride nous apprend que

les Grecs appeloient ainsi une racine que les Latins désignoient par *rhaponticum*, parce qu'elle étoit apportée des pays au-delà du royaume de Pont. Selon lui, c'étoit une racine noire, semblable à celle de la *grande centaurée*. Pline la compare au *costus*; cependant elle étoit plus petite et plus rousse, percée de trous, un peu polie, lissée et sans odeur. Le meilleur *rha* n'étoit point vermoulu, mais gluant, et un peu astringent au goût, pâle ou jaune comme du safran quand on l'avoit mâché. Pris en breuvage, il étoit utile contre les foiblesses et ventosités d'estomac, les douleurs, les tranchées, les convulsions, le hernies, les douleurs de rate et de foie, les indispositions de reins, de la vessie et de la poitrine. Il étoit bon contre les coliques, les douleurs des flancs, les maladies de la matrice, la sciatique, les crachemens de sang, la dyssenterie, les fièvres périodiques, les morsures des bêtes venimeuses, etc., etc. On employoit le rhapontique dans ces maladies de la même manière et à la même dose que l'agaric. Dioscoride cite d'autres propriétés de cette racine, dont la grande vertu étoit d'être astringente et un peu échauffante.

Le *rha* est décrit dans Pline, qui le désigne par *rhacoma*. Tout ce que le naturaliste romain rapporte de cette racine, s'accorde avec la description de Dioscoride. Il entre même dans plus de détails sur les propriétés; mais ni l'un ni l'autre n'ont connu la plante qui produisoit cette racine. Son nom a été le sujet d'étymologie différente. Quelques auteurs le font venir de l'ancien mot grec *rha*, qui signifie racine, et d'où dérivent le mot grec *rhiza* et le mot latin *radix*; et cette étymologie est d'autant plus probable, que Cels, en traitant de l'antidote de Mithridate, nomme le rhaponticum *radix pontica* ou *rhaphana*, et que l'on sait que le *rhaphanos* des Grecs ou *raphanus* des Latins, ou notre Rave, devoit son nom à sa racine translucide. Enfin, dans diverses éditions de Dioscoride, on voit le nom de *rha* altéré et changé en *rheia*, *rheion* et *rhia*, qui diffèrent peu, surtout *rhia*, du grec *rhiza*, racine. Ainsi donc, le *rha* étoit la racine par excellence, et l'épithète de *ponticum* annonçoit seulement qu'on l'apportoit d'une contrée étrangère. Ammien Marcellin suppose que cette racine porte le nom d'un fleuve au-delà du royaume de Pont, sur les confins de la Tartarie, d'où l'on exportoit cette racine. En effet, Ptolémée désigne le *wolga* par *rha*. Cette courte digression nous apprend que le *rha* étoit anciennement connu en Grèce, et la racine d'une plante inconnue en Europe. Mais quelle a pu être cette plante? c'est ce que les naturalistes n'ont pas encore déterminé affirmativement. Est-ce une de nos espèces de Rhubarbe, le *rheum rhaponticum*, L., ou bien une autre

plante? Il y a des auteurs qui pensent que le *rhacoma* de Pline ou *rha* de Dioscoride est très-différent de nos rhubarbes, puisque celles-ci sont laxatives, et que la plante des anciens est astringente; c'est ce qui a fait penser que la centaurée rhapontique, *Centaurea rhapontica*, L., ou la centaurée orientale, étoit le *rha* des anciens. D'autres auteurs prétendent que Pline a eu en vue, dans sa description, la racine de la première de ces deux centaurées, ce qui n'est pas probable, attendu que cette plante est commune dans l'Italie et le midi de l'Europe, et que Pline sûrement n'auroit pas fait venir cette racine de pays inconnus, si elle eût été celle d'une plante vulgaire. Il nous semble qu'on ne doit pas douter que les anciens n'aient connu sous ces noms une de nos espèces de rhubarbe, qu'à défaut de description de la plante, nous ne saurions rapporter.

Adanson distingue, dans Dioscoride, le *rheon* qu'il dit être une rhubarbe, et le *rha*, qui seroit, d'après lui, la centaurée rhapontique.

Paul Æginet distingue le *radix pontica* du *rheon* : il dit que le premier est nommé vulgairement *rha*. Adanson suppose que c'est la racine d'une centaurée ; le second est le *rheon barbaricum*; on l'apportoit d'Arabie. Seroit-ce la rhubarbe? Ce n'est que long-temps après ces auteurs, qu'on vit introduire dans le commerce les racines que nous appelons *rhubarbes*, et qui furent désignées par *rha-barbarum*, comme qui diroit, racine des étrangers; car l'on sait que les Grecs donnoient l'épithète de barbares à toutes les nations étrangères. Mesuë est le premier qui ait distingué les rhubarbes en plusieurs espèces. Il y en a trois : 1.° la rhubarbe des Indes ou *ravedseni* des Arabes, la meilleure de toutes ; 2.° la rhubarbe des Barbares, *rhabarbarum* ; 3.° la rhubarbe turque, ou la plus commune et de la plus mauvaise qualité. Peut-être a-t-il voulu désigner les *rheum undulatum*, *compactum* et *rhaponticum*.

Mais ce n'est que dans des temps très-modernes que les botanistes ont connu les vraies plantes qui fournissent les rhubarbes. Nous n'en parlerons point ici, puisqu'elles sont décrites à l'article RHUBARBE ; car elles appartiennent au même genre, le *rheum* de Linnæus, le *rhabarbarum* de Tournefort et d'Adanson.

C. Bauhin, dans son Pinax, classe, sous le nom de *rha*, les rhubarbes et la centaurée rhapontique, qui est maintenant le type d'un genre appelé *rhaponticum*. *Voyez* RHAPONTIQUE.

Rhei et *rheu* sont des altérations de *rha* et de *rheum* ou de *rheon*, qu'on trouve employés par quelques auteurs, pour

désigner les rhubarbes. On prétend que le nom de *rheon*, donné par Dioscoride comme synonyme de *rha*, dérive d'un verbe grec qui signifie *couler;* et cette racine auroit été ainsi nommée, selon Ventenat, à cause de sa propriété purgative. (LN.)

RHAAD. *V.* l'article OUTARDE. (V.)

RHABARBARUM. Les Grecs des bas temps ont donné ce nom à la rhubarbe qu'on exportoit d'Arabie en Europe. On sait que cette nation donnoit l'épithète de barbares aux peuples étrangers. Ce nom est devenu ensuite celui des rhubarbes. On a appelé *rhabarbarum monachorum* (rhubarbe de moines), les patiences commune et alpine (*rumex patientia et alpinus*); et *rhabarbarum indicum*, le méchoacan. *V.* les articles RHUBARBES. (LN.)

RHABDION. L'un des noms de l'halimus, chez les anciens. (LN.)

RHACOMA. Adanson a nommé, avec Pierre Brown, *crosso petalon*, le genre que Linnæus avoit appelé *rhacoma*, et que Smith réunit aux *myginda*; mais Adanson appelle *rhacoma* un genre qu'il établit aux dépens des centaurées, et où il place le *ru* ou *rha* de Dioscoride et de Paul Æginet, le *rhacoma* de Pline, et les *centaurea rhapontica* et *glastifolia* de Linnæus. Ce genre est donc le même que le *rhaponticum* de Vaillant, de Haller et de Jussieu. Quant au *rhaponticum* d'Adanson, c'est le genre que les botanistes nomment actuellement avec Decandolle, *leuzea*. (LN.)

RHACOME, *Rhacoma*. Arbre du genre des MYGINDES, dont quelques botanistes ont fait un genre particulier, par la raison qu'il n'a qu'un style, au lieu de quatre qu'ont les autres (*V.* au mot MYGINDE). Il est figuré sous le nom de *crossopetalum*, pl. 16 de l'ouvrage de Brown, sur les plantes de la Jamaïque. (B.)

RHADIA. L'un des noms que les anciens donnoient à leur *smilax aspera*, qui paroît être une espèce de salsepareille. *V.* SMILAX. (LN.)

RHADIOS ou RADIOS. C'est l'une des trois espèces d'olive mentionnées par Virgile et par Pline. On la recueilloit la dernière de toutes. (LN.)

RHAETIZIT. Werner a donné ce nom au disthène blanc qu'on trouve à Pfizsch, dans les montagnes tyroliennes ou rhétiques. (LN.)

RHAGADIOLE et RHAGADIOLUS. *Voyez* RAGADIOLE et RAGADIOLUS. (LN.)

RHAGION, *Rhagio*. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des rhagionides.

Les anciens désignoient sous le nom de *rhagion* un petit animal qu'ils prenoient pour une espèce d'*araignée*. Que ce rapprochement fût juste ou mal fondé, il n'en est pas moins probable que cet animal est de la classe des arachnides, et n'a pas de rapports avec un insecte à deux ailes. Fabricius, néanmoins, applique cette dénomination à un genre de diptères, placés avec les mouches par Linnæus, et avec les némotèles par Degéer. Jugeant ensuite qu'elle étoit presque semblable à celle de *rhagium*, donnée aussi par lui à un genre de coléoptères (Voy. *Lepture*), et qu'il pouvoit en résulter de la confusion, il a nommé *leptis* (*Syst. Antl.*) ce genre de diptères. N'ayant pas cru devoir adopter celui de *rhagium*, j'ai conservé au précédent sa désignation primitive.

La tige de la trompe des rhagions est membraneuse, fort courte, peu saillante hors de la cavité buccale, et terminée par deux lèvres extérieures, grandes et relevées. Le suçoir, renfermé dans l'intérieur de cette trompe, est composé de quatre soies. Les deux palpes sont extérieurs, presque aussi longs que la trompe, biarticulés, presque coniques, velus, et ne sont point relevés, comme dans les *athérix*, autre genre de la même tribu, mais avancés. Les antennes sont plus courtes que la tête, insérées à sa partie antérieure, rapprochées, avancées, composées de trois articles tous simples ou sans divisions, et dont le dernier, tantôt presque conique ou triangulaire, tantôt presque globuleux, se termine par une soie. Le corps est allongé, avec la tête transverse, arrondie; les yeux à facettes, sont grands, surtout dans les mâles; il y a trois petits yeux lisses, rapprochés et situés sur un tubercule; les ailes sont horizontales, ordinairement écartées, réticulées presque à la manière de celles des *taons*; les balanciers découverts; l'abdomen est en forme de cône allongé; les pieds sont longs, grêles, et terminés par trois pelottes.

On trouve ces insectes sur les arbres et sur les feuilles. Ils vivent, à ce qu'il paroît, de rapine.

Degéer a observé les métamorphoses des deux premières espèces que je citerai. Les habitudes de la larve de la seconde espèce sont très-curieuses; Réaumur en a parlé le premier.

Rhagion bécasse, *Leptis scolopacea*, Fab.; *Nemotelus scolopaceus*, Deg.; pl. 14, P. 4 de cet ouvrage. Il a environ huit lignes de long; les antennes brunes; les yeux d'un vert obscur; le corselet noir, avec deux éminences antérieures jaunâtres; l'abdomen jaune, avec une tache noire sur le milieu de chaque anneau; une ligne de même couleur sur les côtés; le dernier anneau noir; les pattes jaunes, et les ailes tachetées de brun.

On le trouve dans toute l'Europe.

Sa larve est longue, cylindrique, d'un blanc jaunâtre ; elle a la tête petite, écailleuse, brune, munie de deux petites antennes ; le dessous du corps garni de quelques mamelons charnus, qui font l'office de pattes et lui servent pour changer de place. Cette larve vit dans la terre, où elle subit toutes ses métamorphoses. Parvenue au terme de sa grosseur, elle se change en une nymphe qui a plusieurs rangées d'épines courtes sur le corps, et qui devient insecte parfait vers la fin du mois d'avril. La femelle pond des œufs minces, allongés, courbés en arc, d'un blanc jaunâtre.

Rhagion ver-lion, *Leptis vermileo*, Fab.; *Nemotelus vermileo*, Deg. Il a environ quatre lignes et demie de long; le corselet jaunâtre, avec deux lignes noires sur le milieu, et une tache de même couleur à droite et à gauche; l'abdomen jaune, avec une tache noire sur le milieu de chaque anneau, et deux lignes, détachées de même couleur, de chaque côté ; les ailes transparentes; les deux premières paires de pattes jaunes ; les postérieures brunes et beaucoup plus grandes que les autres.

Sa larve est allongée, cylindrique, d'un gris jaunâtre; elle a le corps divisé en onze anneaux; la tête, de substance charnue, conique, munie antérieurement d'une espèce de dard écailleux ; le dernier anneau de son corps est terminé par quatre appendices charnues assez longues, en forme de mamelons, garnies de poils longs et roides ; elle a l'anus placé sur le dos, dans la même position que celui de la larve du criocère du lis, qui se couvre de ses excrémens. Cette larve, désignée sous le nom de ver-lion, vit d'insectes ; elle établit sa demeure comme celles des myrméléons, et se trouve souvent en société avec elles. C'est au pied des murs dégradés, dans les terrains sablonneux, qu'elle forme un entonnoir à couvert de la pluie; elle se place au milieu, et là se tient à l'affût pour saisir et dévorer les petits insectes qui ont le malheur de tomber dans le piége qu'elle leur a tendu. Après qu'elle a saisi sa proie, elle l'entoure avec son corps, la perce avec son dard et la tue promptement; ensuite elle s'enfonce sous le sable, où elle l'entraîne pour la sucer tranquillement, et elle la jette dehors quand elle en a tiré toute la substance. Vers la fin du mois de mai, cette larve, qui a acquis toute sa grosseur, se change en nymphe dans le sable, sans faire de coque, et elle devient insecte parfait environ quinze jours après sa métamorphose.

On trouve cet insecte en Europe, particulièrement dans le midi de la France.

J'ai souvent rencontré sa larve; mais je n'en ai point suivi

les développemens; l'insecte parfait ne m'est connu que par la description de Linnæus et de Degéer, et les figures qu'on en a données. Je soupçonne, d'après la forme des antennes, la direction des palpes et la position des ailes, que cette espèce forme un genre propre.

Rhagion bicolor, *Leptis bicolor*, Fab. Il a la tête noire; le corselet rougeâtre, avec une grande tache noire sur le milieu; l'abdomen rougeâtre, noir à l'extrémité; les ailes blanches, avec une grande tache brune peu marquée.

On le trouve en Italie.

Rhagion chevalier, *Leptis tringaria*, Fab. Il est cendré, avec le corselet d'une seule couleur; l'abdomen jaunâtre, marqué de trois rangs de taches noires, et les ailes sans taches. Je crois que c'est l'insecte figuré par Degéer, tom. 6, pl. 9, fig. 10, comme variété de la *némotèle bécasse*. (L.)

RHAGIONIDES, *Rhagionides*, Latr. Tribu d'insectes, famille des tanystomes, ordre des diptères, distinguée des autres tribus de la même famille, par les caractères suivans: trompe à tige très-courte, retirée dans la cavité buccale ou à peine extérieure, terminée par deux lèvres grandes, saillantes et relevées; palpes extérieurs presque coniques; antennes fort courtes, grenues: le dernier article sans divisions, terminé par une soie. (Ailes presque toujours écartées).

Cette tribu est composée des genres: Rhagion, Athérix et Clinocère. *V.* pour les habitudes de ces insectes le premier de ces genres. (L.)

RHAGIUM, Fab. Genre d'insectes. *V.* Lepture. (L.)

RHAGODIE, *Rhagodia*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à feuilles presque opposées, entières, très-glabres, à fleurs disposées en épi terminal, qui seul, selon R. Brown, constitue un genre dans la polygamie monoécie.

Les caractères de ce genre sont: calice divisé en cinq parties; point de corolle; cinq étamines; semence aplatie. (B.)

RHAGOSTIS, *Rhagostis*. Genre de plantes établi par Buxbaume, mais qui ne diffère pas de celui appelé Corisperme. (B.)

RHAMNÉE. Synonyme de Rhamnoïdes et de Frangulacées. (B.)

RHAMNOÏDE. Genre de Tournefort, qui répond à l'Argousier. (B.)

RHAMNOIDES. Famille de plantes, dont les caractères consistent: en un calice libre, monophylle, muni souvent à sa base intérieure d'un disque glanduleux, divisé ou découpé à

son limbe ; à divisions et découpures en nombre égal à à celui des pétales ; une corolle très-rarement nulle, formée ordinairement de cinq, quelquefois de quatre ou de six pétales alternes avec les divisions du calice, insérés au sommet de cet organe, ou sur le disque dont il est muni à sa base, onguieulés et squamiformes ou dilatés, et réunis dans leur partie inférieure ; des étamines en nombre égal à celui des pétales, ayant la même insertion, et leur étant alternes ou opposées ; un ovaire supérieur, entouré par le disque glanduleux du calice, à style et stigmate unique ou multiple en nombre déterminé.

Le fruit est une baie divisée intérieurement en plusieurs loges monospermes, ou contenant plusieurs noyaux également monospermes ; quelquefois une capsule divisée en plusieurs loges, contenant une ou deux semences, s'ouvrant en plusieurs valves septifères dans leur milieu ; semences souvent ombiliquées à leur base, à périsperme charnu, à embryon droit, à cotylédons planes, et à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille ont leur tige frutescente ou arborescente, et garnie de rameaux alternes ou opposés. Les feuilles qui sortent de boutons coniques, rarement nus, plus souvent couverts d'écailles imbriquées, ont une situation conforme à celle des branches et des rameaux. Elles sont communément simples, toujours munies de stipules, quelquefois persistantes, mouchetées ou bordées de blanc et de jaune dans certaines espèces. Les fleurs, en général petites et peu éclatantes, presque toujours complètes, très-rarement apétales ou diclines, affectent différentes dispositions. Ventenat rapporte à cette famille, qui est la treizième de la quatorzième classe de son *Tableau du règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 22, n°. 3 du même ouvrage, vingt genres sous cinq divisions, savoir :

1.° Les rhamnoïdes dont les étamines sont alternes avec les pétales, et dont le fruit est capsulaire : STAPHYLIN, FUSAIN, POLYCARDE et CÉLASTRE.

2.° Les rhamnoïdes dont les étamines sont alternes avec les pétales, le fruit mou et les pétales quelquefois réunis à leur base : MYGINDE, ELÉODENDRON, CASSINE, HOUX et APALANCHE.

3.° Les rhamnoïdes dont les étamines sont opposées aux pétales et le fruit drupacé ; NERPRUN, JUJUBIER et PALIURE.

4.° Les rhamnoïdes dont les étamines sont opposées aux pétales et le fruit composé de trois coques : COLLÉTIE, CÉANOTHE et PHYLIQUE.

5.° Les genres qui ont de l'affinité avec les rhamnoïdes, et dont l'ovaire est rarement supérieur : BRUNIE, STAAVIE, GOUANIE, PLECTRONIE et AUCUBE.

V. ces différens mots. (B.)

RHAMNUS (*Rhamnos* des Grecs). « Le *rhamnos* croît dans les haies, rapporte Dioscoride ; il pousse des branches droites et piquantes comme celles de l'oxyacantha. Ses feuilles sont petites, longues, un peu grasses et molles. Il y a une autre espèce de *rhamnos* qui est plus blanche; une troisième est noire et produit des feuilles larges et un peu rouges. Ses branches sont grandes environ de cinq coudées, et plus épaisses que dans les autres espèces ; mais les épines ne sont pas si dures, ni si piquantes : son fruit est large, blanc, mince, en forme de bourse ou de fuseau. Les feuilles de tous les *rhamnos* appliquées, servent avec grand avantage pour la guérison des érysipèles et des dartres. On dit que les branches de *rhamnos*, mises aux portes et aux fenêtres des maisons, chassent dehors tout enchantement ou sortilége». Diosc., 1. c. 120.

Suivant Théophraste, le *rhamnos* étoit un arbrisseau toujours vert. Il y en avoit de deux espèces ; l'une est appelée par lui *rhamnos blanc*, et la deuxième *rhamnos noir*. Elles étoient épineuses et différoient par leur fruit.

Pline distingue trois *rhamnus*. Les Grecs, dit-il, les mettent au rang des ronces (*Rubus*) ; néanmoins, ajoute-t-il, ils sont plus blancs et plus touffus de branches. Le *rhamnus* proprement dit jetoit, selon lui, plusieurs fleurs, et produisoit plusieurs branches armées d'épines droites et non pas recourbées comme celles de la ronce; il avoit ses feuilles plus grandes que les feuilles de la même plante. Le *rhamnus sauvage* étoit une seconde espèce noire tirant sur le rouge, et qui produisoit certaines petites bourses. Cette espèce est la même que la troisième de Dioscoride. On faisoit le *lycium*, sorte d'extrait végétal, avec la décoction de sa racine bouillie dans de l'eau. La troisième espèce ou le *rhamnus blanc*, étoit plus astringente et plus réfrigérante que la noire, et plus propre à guérir les plaies, etc.

Le premier *rhamnos* de Dioscoride peut être rapporté à la première espèce de Pline, et est sans doute compris dans le *rhamnos blanc* de Théophraste. Le deuxième *rhamnos* de Dioscoride, ou le *rhamnos blanc*, seroit la deuxième espèce de Théophraste et la troisième de Pline ; enfin, le troisième *rhamnus* de Dioscoride, paroît être la seconde espèce de Pline.

Il n'est pas aussi aisé de rapporter ces trois espèces à des plantes que nous connoissions. Matthiole les rapproche du *lycium europæum*, de l'*hippophaë rhamnoïdes* et du *rhamnus pa-*

liurus. Belon, Rauvolfius, Césalpin, citent la première de ces espèces pour la première sorte de *rhamnus*. Cette même plante et le *rhamnus lycioides* sont, pour C. Bauhin, les deux espèces de Théophraste; par conséquent le *rhamnus noir* de ce naturaliste grec ne seroit pas le même que celui de Dioscoride, puisque C. Bauhin et beaucoup de botanistes le rapprochent du *rhamnus paliurus*, ce qui n'est pas le sentiment de Clusius. Lobel le rapportoit au *mespilus pyracantha*. Enfin divers auteurs prennent pour la première espèce, les plantes que plusieurs autres botanistes ont prises pour la deuxième ou la troisième. Il est probable que cette confusion ainsi que tous ces rapprochemens, et ceux qu'on a faits et que nous ne citerons pas, sont inexacts; mais du moins il faut convenir que les plantes citées plus haut, se rapportent, jusqu'à un certain point, aux descriptions données par Dioscoride et par Pline de leurs *rhamnus*. Les auteurs qui les ont suivis ont également deux ou trois espèces de *rhamnus* qu'ils distinguent de la même manière; mais ils n'ont rien ajouté qui puisse éclairer davantage sur ces anciennes plantes.

C. Bauhin, dans son Pinax, réunit, sous la rubrique de *rhamnus*, quelques *lycium*, quelques *rhamnus* des auteurs modernes et l'*hippophaë*. Après lui, jusqu'à Linnæus, on a désigné sous ce nom quelques *lycium*, le *lawsonia spinosa*, le *pisonia aculeata*, le *mespilus pyracantha* et le *catesbea parviflora*.

Linnæus forme son genre *rhamnus* des cinq genres suivans de Tournefort : *rhamnus*, *frangula*, *alaternus*, *ziziphus* et *paliurus*. Quelques botanistes rétablissent les trois derniers. On a formé, aux dépens du premier, les genres *cervispina*, Moench, *planera*, Mich., et *collectia*, Scop.; aux dépens du *zizipus*, le *sarcomphalus* de P. Brown, et le *condalia* de Cavanilles; aux dépens du *paliurus*, l'*aubletia*, Lour. Willdenow réunit les trois premiers genres en un, son *rhamnus*, et les deux derniers aussi en un, son *ziziphus*. C'est à cette division qu'on s'est le plus généralement arrêté. On a aussi renvoyé quelques espèces placées dans le genre *rhamnus* de Linnæus, aux genres *ceanothus*, *elæodendrum* ou *rubentia*, *pisonia*, *celtis*, *ehretia*, *plectronia*, etc. Le *rhamnus* de Tournefort comprenoit les espèces à quatre pétales et tétrandres. *V.* Nerprun, Bourgène, Alaterne, Jujubier, Paliure, Œnoplie, et tous les divers noms cités dans le cours de cet article. (LN.)

RHAMPHASTOS. Nom que les ornithologistes modernes ont appliqué au Toucan. (S.)

RHAMPHE, *Rhamphus*. Genre d'insectes établi par Clairville, et adopté par Latreille, qui appartient à la famille des Charansonites, et à la troisième section de l'ordre des Coléoptères, et qui est ainsi caractérisé : antennes

coudées, insérées entre les yeux; premier article ne dépassant pas les yeux; les suivans allongés; massue annelée, commençant au huitième article; corps ramassé, cuisses propres pour sauter.

Le RHAMPHE FLAVICORNE de Clairville est très-petit; sa couleur est le noir mat: ses antennes seules sont fauves On le trouve en été sur les feuilles de saule. Il saute très-bien. (O. L.)

RHANGIUM. *V.* FORSYTHIE. (LN.)

RHANTHERIE, *Rhantherium*. Plante à tiges velues, rameuses, à feuilles alternes, glabres ou velues, lancéolées, dentées, à fleurs jaunes portées sur des pédoncules terminaux, qui forme un genre dans la syngénésie polygamie superflue, et dans la famille des corymbifères.

Ce genre, qui a été établi par Desfontaines, sous le nom d'*aspergillum*, et qui est figuré pl. 240 de sa *Flore atlantique*, a pour caractères: un calice cylindrique, imbriqué de folioles subulées, recourbées; un réceptacle garni de paillettes, et portant dans son disque des fleurons hermaphrodites, et à sa circonférence quelques demi-fleurons tridentés; femelles fertiles; les semences du disque plus épaisses à leur sommet, et couronnées de quatre ou six soies plumeuses; celles de la circonférence nues.

Le *rhantherie* est vivace, et se trouve sur les côtes de Barbarie, dans les sables voisins du rivage. Ses feuilles froissées répandent une odeur très-agréable. (B.)

RHANTIER ou RENNE. *V.* l'histoire de cet animal à l'article CERF. (DESM.)

RHAPEJON. *V.* LEONTOPETALUM. (LN.)

RHAPHIS. Synonyme de RAPHIS. *V.* PALMISTE. (B.)

RHAPHIUS. *V.* RAPHIUS. (S.)

RHAPONTICA. L'un des noms anciens de l'HYOSCYAMUS. Il est composé des deux mots grecs, *rhapum* ou *rapum* et *ticè*, et non pas de *rha ponticè*, d'où dérive RHAPONTICUM. (*V.* ce mot.) Néanmoins, quelques auteurs ont employé, dans le même cas, la dénomination de *rhapontica*; mais alors il faut entendre *radix* par le mot *rha* et non pas *rapum*. (LN.)

RHAPONTICOÏDES. Ce genre établi par Vaillant, et qui comprend les *centaurea africana*, *behen* et *babylonica*, n'a pas été adopté et on l'a réuni à celui qu'il a nommé *rhaponticum*. *V.* RHAPONTIQUE. (LN.)

RHAPONTICUM ou RHAPONTICON. Nous avons dit à l'article *rha*, que les anciens donnoient ce nom à une racine médicinale qu'on apportoit des contrées orientales, au-delà du royaume de Pont, et qu'on a supposée être celle d'une centaurée ou d'une vraie RHUBARBE. Ce nom, dont nous avons donné l'étymologie, est demeuré affecté, dans plusieurs ouvrages de botanique antérieurs à Linnæus, à

la rhubarbe du commerce, et à plusieurs espèces de centaurées (*Cent. rhapontica*, L.; *alpina*, L.; *centaurium orientalis*, etc). Linnæus l'a réservé à une espèce de RHUBARBE (*rheum rhaponticum*), et Vaillant le donne à un genre qu'il a établi aux dépens des centaurées, adopté par Haller, Adanson et Jussieu, et qui est décrit à l'article RHAPONTIQUE. *V.* les mots RHA, RHACOMA. (LN.)

RHAPONTIQUE, *Rhaponticum*, Juss.; *Syngénésie polygamie frustranée*, Linn. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des cynarocéphales, de Jussieu, qui se rapproche beaucoup des CENTAURÉES, dont il a été détaché, et qui présente pour caractères : un calice formé d'écailles imbriquées, non ciliées, non épineuses, mais desséchées et scarieuses à leur sommet; des fleurons hermaphrodites dans le centre et neutres à la circonférence; un réceptacle garni de soies roides, et des aigrettes ordinairement ciliées. Les feuilles des *rhapontiques* sont simples ou pinnatifides, quelquefois décurrentes.

Les espèces de rhapontiques les plus remarquables, sont :

Le RHAPONTIQUE DE BABYLONE, *Centaurea babylonica*, Linn.; à tiges droites et ailées, hautes de six à sept pieds; à feuilles décurrentes, légèrement cotonneuses et indivises, les radicales en lyre; à fleurs jaunes, presque sessiles, et disposées en une grappe droite, terminale et fort longue; à calices coniques, très-durs, composés d'écailles terminées par de petites pointes ouvertes. Cette plante est vivace, très-belle, et croît dans le Levant.

Le RHAPONTIQUE A FEUILLES DE PASTEL, *Centaurea glastifolia*, Linn.; très-belle espèce, remarquable par ses calices brillans et argentés. Ses feuilles sont entières, oblongues, un peu étroites et décurrentes; ses fleurs d'un beau jaune; ses écailles calicinales lâches. On le trouve dans le même pays que le précédent : il est vivace aussi, et s'élève à quatre pieds.

Le RHAPONTIQUE A FEUILLES D'AUNÉE, *Centaurea rhapontica*, Linn. Il croît en Suisse et sur quelques montagnes de l'Italie, a une racine vivace et une tige annuelle, haute d'environ un pied, des feuilles entières, pétiolées, ovales oblongues, dentelées sur leurs bords, laineuses en dessous, et presque semblables à celles de l'aunée; des fleurs pourpres qui paroissent en juillet.

Le RHAPONTIQUE ORIENTAL, *Centaurea orientalis*, Linn. C'est la seule espèce du genre qui ait des calices ciliés. Elle est originaire de la Sibérie et de la Tartarie. Sa racine est vivace, mais sa tige périt chaque année; elle est haute d'environ un pied et demi à deux pieds, et porte des feuilles grandes, pétiolées, découpées jusque près de leur côte en

lanières linéaires, lancéolées, les unes quelquefois divisées, et les autres entières. Les fleurs, qui paroissent en juin, juillet et août, ont les corolles jaunes, et les écailles calicinales d'un blanc jaunâtre ; elles sont grosses et d'un aspect agréable.

Ces plantes sont dures ; on peut les multiplier de semences ou par la division de leurs racines ; elles exigent et prennent beaucoup de place dans les jardins. Il ne faut pas les confondre avec le *rapontic* qui appartient à une espèce de RHUBARBE. *V.* ce mot. (D.)

RHAPONTIQUE DES ALPES. *V.* PATIENCE DES ALPES, vol. 25, p. 47. (LN.

RHAPOSTYLE, *Rhapostylum*. Arbrisseau de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, lancéolées, luisantes, à fleurs petites, disposées en bouquets axillaires qui, seul, selon Humboldt et Bonpland, constitue un genre dans la décandrie trigynie et dans la famille des malpighiacées. Ses caractères sont : calice à cinq découpures; cinq pétales onguiculés; dix étamines insérées sur le réceptacle ; un ovaire supérieur surmonté de trois styles persistans, relevés et à stigmates en tête ; une capsule à trois loges monospermes. (B.)

RHAPYS et RHAPHYS. *V.* RAPA et RAPUM. (LN.)

RHASUT. Nom arabe de l'*aristoloche d'Alep* (*Aristolochia Maurorum*, Linn.), qui a une odeur désagréable, et que l'on emploie dans le Levant comme vulnéraire et résolutive. *V.* au mot ARISTOLOCHE. (B.)

RHAX, Hermann. Genre d'arachnides. *V.* GALÉODE. (L.)

RHEA. Nom latin d'un genre d'oiseau établi d'abord par Moehring, et adopté par Brisson et Latham. Ce genre ne contient qu'une seule espèce, le NANDU, dit l'AUTRUCHE DE MAGELLAN. (*V.* ce mot.) Linnæus a réuni cet oiseau dans le même genre, avec l'*autruche* de l'ancien continent et le *casoar*. (S.)

RHEAS. *V.* à l'article PAPAVER. (LN.)

RHEE. Nom hollandais du CHEVREUIL, espèce de CERF. La femelle porte celui de *zeeg*, et le petit celui de *rheetje*. (DESM.)

RHEEDIE. *V.* CYROYER. (B.)

RHEMÈ. Les Nègres du Sénégal appellent ainsi la SÉSUVE, dont ils emploient la cendre à la fabrication de leur indigo. (B.)

RHEN, RHENNE. *V.* l'histoire du RENNE, à l'article CERF, tome 5. (DESM.)

RHESUS. Espèce de singe de l'ancien continent, qui appartient au genre MACAQUE. *V.* ce mot, et la planche P 7, fig. 1 de ce Dictionnaire. (DESM.)

RHETINIPHYLLUM. *V.* Retiniphylle. (ln.)

RHEUBARBARUM et RHEOBARBARUM. Synonymes de *rhabarbarum*, dans les anciens ouvrages. Ils dérivent de *rheum barbarum*, d'où notre nom vulgaire Rhubarbe. (ln.)

RHEUM. Nom latin du genre des Rhubarbes. *V.* le mot Rha. C'est près du genre *rheum* qu'il faut placer celui que Lagasca appelle *espinosa*, qui a pour caractères : corolle (calice, Juss.) à six découpures égales et obovales ; neuf étamines ; trois longs styles, et autant de stigmates simples, aigus ; une graine enveloppée d'une écorce, et trigone. La plante qui rentre dans ce genre, est naturelle à la Nouvelle-Espagne ; elle est herbacée, vivace, basse, tomenteuse, à tige bifurquée, garnie de feuilles presque entières, dont les supérieures forment des verticilles composés de trois feuilles ; sur les verticilles qui accompagnent les fleurs on compte quatre feuilles ; les fleurs forment, dans les bifurcations terminales, de petits paquets entourés d'un involucre membraneux. (ln.)

RHEXIA. Pline cite ce nom comme un de ceux de la plante communément appelée *onochelos* ou *onocheles*. Elle s'appeloit aussi *anchusa*, *acerbion*, *onochelis*, *onochilos*. C'étoit une petite herbe à fleurs d'un rouge pourpre, à feuilles et tiges fort âpres, et à racine rouge dans le temps de la moisson, et noire dans les autres temps. Cette plante croissoit dans les sablonnières ; on mangeoit sa racine et ses feuilles, ou l'on buvoit leur décoction, pour guérir les morsures de bêtes venimeuses, et notamment celles de la vipère. Ses feuilles, froissées, sentoient le concombre. Pline fait observer qu'on lui donnoit aussi le nom d'*anchusa*, qui appartenoit également au *pseudo-anchusa* ou *doris*, autre herbe citée par Pline, qui avoit les mêmes vertus à très-peu près, et qui ne différoit du véritable *anchusa* que par sa racine remplie d'un suc fort rouge.

Pline rapporte d'autres propriétés médicales de ces deux plantes qui paroissent rentrer dans les *anchusa* de Dioscoride. On les considère comme des borraginées ; peut-être sont-ce les *orcanettes*, c'est-à-dire, l'*anchusa tinctoria*, et l'*onosma echioides*. Linnæus a transporté le nom de *rhexia* à des plantes étrangères à la famille des borraginées. *Voy.* Rhexie. (ln.)

RHEXIE, *Rhexia*. Genre de plantes de l'octandrie monogynie et de la famille des melastomées, qui présente pour caractères : un calice à quatre divisions ; une corolle de quatre pétales insérés sur le calice ; huit étamines à anthères arquées ; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stig-

mate simple; une capsule recouverte par le calice, quadriloculaire, quadrivalve, et contenant un grand nombre de semences creusées d'un ombilic concave, et placées sur un ombilic stipité.

Ce genre, appelé QUADRETTE par quelques botanistes, et qui diffère peu des OSBECKS, renferme des plantes ordinairement herbacées, à tiges souvent tétragones, à feuilles opposées, et à fleurs disposées en panicules axillaires et terminales, ou portées sur des pédoncules solitaires.

On en compte une trentaine d'espèces, dont les plus remarquables sont :

La RHEXIE MARIANE, qui a les feuilles lancéolées, trinervées, ciliées par des poils, et dont le calice est velu. Elle est vivace, et se trouve dans les lieux un peu humides de la Caroline, où je l'ai fréquemment observée. Elle s'élève de deux pieds.

La RHEXIE ALIPHANE, qui a la tige et les feuilles glabres, et le calice couvert de poils glanduleux. Elle est vivace, et se trouve en Caroline, dans les lieux sablonneux. Elle s'élève à trois ou quatre pieds, et porte une belle et grande corolle rouge. Ses feuilles ont une acidité agréable, et se mangent en guise d'oseille, sous le nom d'*oseille de cerf*. Elle m'a souvent servi de rafraîchissant dans mes herborisations.

La RHEXIE A SEPT NERVURES, qui a les feuilles ovales, presque épineuses sur leurs bords, et la capsule urcéolée. Elle est vivace, et se trouve dans les bois, où elle forme des touffes extrêmement garnies de rameaux.

La RHEXIE LANCÉOLÉE, qui a les feuilles linéaires, velues, et la tige hérissée de longs poils. Elle est vivace, et se trouve avec la précédente.

La RHEXIE PRESQUE PÉTIOLÉE, qui a les feuilles ovales, trinervées, légèrement pétiolées, longuement ciliées, et les fleurs ramassées en tête. Elle se trouve en Caroline, dans les lieux humides, où je l'ai observée. Elle s'élève d'un à deux pieds, et n'est jamais rameuse.

Willdenow a réuni à ce genre, sous la division de *rhexies à feuilles pétiolées*, quelques espèces du genre MÉLASTOME d'Aublet, et les plantes qui forment les genres ACISANTHÈRE, MERIANE et TIBOUCHINE.

RHINA. Genre de poissons cartilagineux, formé par Rafinesque, et qui correspond exactement à notre genre SQUATINE. *V.* ce mot. Il le caractérise ainsi : deux évents en croissant, deux nageoires dorsales entières, situées derrière l'anus; point d'anale; queue inégale, oblique; trois

ouvertures branchiales de chaque côté, situées au-dessous de la tête. (DESM.)

RHINA. *Voyez* RHINE. (DESM.)

RHINANTHOÏDES, *Pediculares*, Juss. Famille de plantes qui a pour caractères : un calice divisé plus ou moins profondément, ordinairement tubuleux, persistant; une corolle presque toujours irrégulière; des étamines en nombre déterminé; un ovaire simple, à style unique et à stigmate simple, rarement bilobé.

Le fruit est une capsule biloculaire, polysperme, bivalve, à cloison séminifère de chaque côté, opposée et continue aux valves qui s'ouvrent par leurs bords; à semences dont le périsperme est charnu, l'embryon droit et les cotylédons semi-cylindriques.

Les plantes de cette famille, que Mirbel appelle *véronicées*, ont une tige ordinairement herbacée, qui porte des feuilles opposées ou alternes. Les fleurs, munies de bractées, sont quelquefois solitaires, axillaires ou terminales, ou plus souvent disposées en épi terminal.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la troisième de la huitième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 8, n.° 4 du même ouvrage, dix genres sous deux divisions; savoir :

1.° Les *rhinantoïdes* qui ont deux, cinq ou huit étamines : POLYGALA, VÉRONIQUE, CALCÉOLAIRE et DISANDRE.

2.° Les *rhinantoïdes* dont les étamines sont didynames : CASTILEJA, EUPHRAISE, PÉDICULAIRE, COCRÈTE et MÉLAMPIRE. *Voyez* ces mots. (R.)

RHINANTHUS, *Fleurs en forme de nez*, en grec. Ce nom a été donné par Linnæus au genre COCRÈTE, parce que la lèvre supérieure de la corolle a une certaine ressemblance avec le nez d'un homme, relativement à sa position par rapport à une autre division de la corolle. Bien que des botanistes du plus grand mérite aient persisté à diviser le genre *rhinanthus*, l'on voit que le travail de Linnæus a été respecté jusqu'ici par les éditeurs des diverses éditions du *Species* ou *Systema vegetabilium*. Linnæus avoit compris dans son genre *rhinanthus*, l'*elephas* de Tournefort, et quelques espèces de *pedicularis* du même naturaliste. Adanson le divisoit en deux genres : le premier étoit son *elephas*, où se rangeoient les *rhin. orientalis* et *elephas*; le second est son *mimulus*. Ce dernier adopté par Scopoli, est le *crista galli* de Rai, l'*alectorolophus* d'Allioni, de Haller et de Moench. Il diffère du premier par ses graines plates et non pas cylindriques. Il ne faut pas le confondre avec l'*alectorolophus* de Barrelier, *Icon.*

666, ou *Bellardia* d'Allioni, qui a pour type le *rhinanthus versicolor*, que quelques auteurs réunissent au *bartsia*, de même que le *rhinanthus glauca*, Linn., suppl., dont Gærtner fit son genre *lagotis*, et Pallas celui qu'il appelle *gymnandra*. *V.* Cocrète. (LN.)

RHINAPTÈRES ou PARASITES. Insectes sans mâchoires et sans ailes, dont M. Duméril forme une famille; ce sont les Puces, les Poux et les Tiques. (DESM.)

RHINCHOPHORES ou Porte-Bec, *Rinchophora*. Famille d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, dont les caractères sont : extrémité antérieure de la tête prolongée en forme de museau ou de trompe, avec la bouche terminale; ces parties ordinairement très petites.

La plupart de ces coléoptères ont les antennes terminées en massue et souvent coudées; l'abdomen gros, et le pénultième article des tarses bilobé; dans plusieurs, les cuisses postérieures sont dentées, et quelquefois propres au saut.

Les larves ont le corps oblong, semblable à un petit ver, très-mou, blanc, rétréci en devant, avec la tête écailleuse; elles sont ordinairement dépourvues de pattes, et n'ont à leur place que de petits mamelons. Elles rongent différentes parties des végétaux, dans lesquelles elles se tiennent cachées. Plusieurs vivent uniquement dans l'intérieur de leurs fruits ou de leurs graines, celles particulièrement de plantes céréales, et nous causent de grands dommages. Les nymphes sont renfermées dans une coque. Beaucoup de rhinchophores, parvenus à l'état parfait, nous nuisent, même beaucoup, lorsqu'ils sont très-multipliés dans des lieux circonscrits, comme des greniers et des magasins à blé. Il y en a qui piquent les bourgeons et les feuilles de plusieurs végétaux cultivés, utiles ou nécessaires, et se nourrissent de leur parenchyme. Les femelles, dont les larves se nourrissent de graines, déposent leurs œufs dans le germe de ces graines. L'insecte ayant acquis des ailes, en sort, en se pratiquant à leur surface une ouverture circulaire; la partie de la peau qu'il détache a la forme d'une calotte.

Cette famille se divise en deux tribus : celle des Bruchèles et celle des Charansonites. (L.)

RHINCOLITHE. Bertrand dit qu'Aldrovande place sous ce nom une pointe d'Oursin fossile parmi les Glossopètres. (DESM.)

RHINDACE. Moehring désigne ainsi le Promerops orangé. (S.)

RHINE, *Rhina*. Genre de poissons proposé par Schnei-

der, mais qui ne diffère du Rhinobate que par un museau court, large et arrondi. (B.)

RHINE, *Rhina*, Lat., Oliv.; *Lixus*, *Rhynchænus*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhinchophores, tribu des charansonites, ayant pour caractères : devant de la tête prolongé en forme de trompe longue, avancée et cylindrique ; antennes insérées vers le milieu de sa longueur, coudées ; leur huitième article formant une massue allongée, en forme de fuseau ou presque cylindrique, d'une seule pièce ; jambes terminées par un fort crochet.

Ce genre est composé maintenant de cinq espèces. Une des plus curieuses est la Rhine barbirostre, *Rhina barbirostris*, Oliv., tom. 5; *Charanson*, pl. 4, fig. 37, A. B.; *Lixus barbirostris*, Fab. Son corps est noir, allongé, avec la trompe cylindrique, longue et couverte de poils roussâtres; les pattes antérieures sont plus longues que les autres, avec les jambes armées de trois petites épines. Elle habite le Brésil.

On trouve aux environs de Paris la Rhine du prunier, *Rhina pruni*, Oliv., *ibid. Charanson*, pl. 33, fig. 513, A. B.; *Rhynchænus pruni*, Fab. Elle est petite, très-noire, avec les antennes fauves; leur massue est renflée; le corselet a, de chaque côté, un tubercule. Elle ressemble, au premier coup d'œil, au *rynchène du cerisier*. (L.)

RHINGIE, *Rhingia*, Scop., Fab., Oliv.; *Conops*, Linn.; *Musca*, Deg. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des syrphies, ayant pour caractères : trompe membraneuse, presque aussi longue que la tête et le corselet, rétractile, renfermant deux palpes membraneux, filiformes, inarticulés, un suçoir de quatre soies, et reçu dans le canal inférieur d'un prolongement antérieur, avancé, en forme de bec et un peu bifide, de la tête; antennes très-courtes, de trois articles, dont le premier petit, et dont le dernier ou la palette presque ovoïde, comprimé; une soie dorsale et simple; port de la *mouche domestique*; ailes couchées l'une sur l'autre.

On ignore les habitudes des rhingies, et leurs larves sont inconnues : mais il paroît qu'elles vivent dans la fiente des animaux; Réaumur a trouvé celle de la *rhingie à bec* dans un poudrier où il avoit renfermé de la bouze de vache, avec des larves qui s'en nourrissoient. Des trois espèces qui forment ce genre, la *rhingie à bec* est la plus remarquable.

Rhingie a bec, *Rhingia rostrata*, Scopoli, Fab.; *Conops rostrata*, Linn.; *Mouche à bec*, Degéer; *Volucelle à ventre jaunâtre*, Geoff., pl. P, 14, 5 de cet ouvrage. Elle a environ cinq

lignes de long; les antennes, le devant de la tête et le bec d'un jaune rougeâtre; les yeux bruns, très-grands; le corselet brun; l'écusson rougeâtre; l'abdomen d'un jaune rougeâtre; celui du mâle a trois lignes longitudinales noires. Dans les deux sexes, les ailes sont longues, transparentes, avec une teinte jaunâtre le long du bord extérieur; les pattes sont rougeâtres.

Elle habite l'Europe; on la rencontre aux environs de Paris. Des deux autres espèces, l'une se trouve en Allemagne, l'autre en Danemarck. (L.)

RHINIUM. Schreber a donné ce nom au *tigarea* d'Aublet, genre que les botanistes réunissent maintenant au *tetracera*. (LN.)

RHINOBATE, *Rhinobata*. Nom spécifique d'une RAIE, et sous-genre de poissons établi par Cuvier. Ses caractères sont: trous des branchies en dessous; corps plat; queue longue, à base très-grosse.

Trois espèces constituent ce genre. Ce sont: les RAIES RHINOBATE, THOUIN et HALAVI, qui font le passage entre les RAIES et les SQUALES, comme la SQUATINE ANGE fait le passage entre les SQUALES et les RAIES. (B.)

RHINOCÈRES, Duméril. Synonyme du nom de ROSTRICORNES, qu'il donne à une de ses familles d'insectes. *V.* ce dernier mot. (DESM.)

RHINOCERONTE. En italien et en espagnol, c'est le *rhinocéros*. (DESM.)

RHINOCÉROS, *Rhinoceros*, Linn., Erxleb., Schreb., Cuv., Lacép., Illig. Genre de mammifères de l'ordre des PACHYDERMES, et de la famille des pachydermes proprement dits.

Les animaux qui composent ce genre ont pour caractères extérieurs communs: une grande taille; le corps lourd; les membres épais; les quatre pieds divisés en trois doigts, dont l'extrémité est revêtue d'un sabot de corne; une peau très-épaisse, sans poils, rugueuse, marquée de grands plis dans quelques espèces; le nez prolongé, supportant, dans les deux sexes, tantôt une seule, tantôt deux cornes fibreuses, plus ou moins longues, adhérentes à la peau seulement, placées dans l'axe du corps; les yeux très-petits; les oreilles allongées, mais beaucoup plus courtes que la tête, en forme de cornet étroit, et portées sur une sorte de pédoncule formé par leur base; les lèvres avancées et très-mobiles; la queue courte, avec quelques très-grosses soies roides vers l'extrémité; les mamelles au nombre de deux seulement et ventrales.

Les dents du rhinocéros présentent des variations dans leur quantité et dans leurs formes, selon les espèces. Les incisives, dans certaines, manquent totalement, et dans d'autres, sont

au nombre de quatre à chaque mâchoire, deux étant plus fortes et deux autres plus foibles, celles-ci étant situées tantôt en dedans, tantôt en dehors des plus grosses incisives. Les canines manquent aux deux mâchoires. Les molaires, au nombre de sept de chaque côté, tant en haut qu'en bas, sont : les supérieures, carrées, avec divers linéamens saillans; les inférieures, tantôt à double croissant placés bout à bout (la dernière à triple croissant), tantôt à couronne offrant des collines transverses.

Le crâne de ces animaux est remarquable par la saillie pyramidale qu'il forme vers la partie supérieure et postérieure, et par la petitesse de la cavité cérébrale ; les os propres du nez sont d'une grosseur et d'une épaisseur dont il n'y a nul exemple dans les autres mammifères ; ils forment une voûte très-vaste, qui supporte la corne ou les cornes, selon les espèces ; les cornets du nez sont très-développés, et communiquent avec de vastes sinus. Les vertèbres, dans le rhinocéros unicorne, sont au nombre de 56, savoir 17 cervicales, 19 dorsales, 3 lombaires, 5 sacrées et 22 coccygiennes; l'atlas est d'une largeur considérable; il y a dix-neuf paires de côtes, dont sept vraies; le sternum est composé de quatre os. L'omoplate est oblongue ; sa crête a une apophyse très-saillante, au tiers supérieur, finissant au quart inférieur, d'où il résulte qu'il n'existe pas d'acromion, et que la cavité glénoïde est presque ronde. L'humérus a sa grosse tubérosité transformée en une large crête, qui se porte d'avant en arrière. Le radius, distinct du cubitus, ne peut ni se fléchir ni se tourner. L'apophyse olécrâne est très-comprimée, renflée au bout, et fait le quart de tout l'os. Le bassin est très-large. Le fémur est de forme très-bizarre ; ses apophyses sont surtout très-développées. Le tibia et le péroné sont distincts ; ce dernier est grêle, comprimé latéralement et renflé à ses deux extrémités. Le calcanéum est gros et court. Les quatre pieds ont chacun trois doigts complets.

Les cornes de rhinocéros sont d'une nature toute particulière : elles n'enveloppent point un axe osseux comme celles des ruminans, et ne participent point de la nature osseuse des bois caducs des cerfs : leur structure, dans toutes leurs parties, présente des fibres cornées, semblables à de gros poils agglutinés entre eux; elles sont attachées sur la peau, et peuvent adhérer dans une espèce sur la surface supérieure des os du nez, qui est très-rugueuse ; leur direction est toujours perpendiculaire au front de l'animal, seulement elles sont très-légèrement arquées en arrière (1).

(1) Le nom de *rhinocéros* vient de deux mots grecs qui désignent

Les rhinocéros sont essentiellement herbivores. Ils ont des intestins très-longs, un estomac vaste, mais simple, un cœcum fort grand; ils n'ont pas de vésicule du fiel. Le gland de la verge du mâle a la figure d'une fleur de lis.

Les espèces vivantes de rhinocéros habitent l'Afrique, surtout les environs du Cap et l'Abyssinie; l'Asie et les îles de la Sonde. Une espèce très-nombreuse, mais qui paroît ne plus exister, a rempli de ses débris les terrains d'alluvion de la Sibérie, et en offre aussi dans différens lieux de l'Europe.

Aucun rhinocéros, ni vivant, ni fossile, n'a été découvert sur le territoire des deux Amériques.

En général, les mœurs de ces animaux ont été peu étudiées. Comme la plupart des pachydermes, ils recherchent les lieux ombragés et humides; leur naturel est grossier et farouche; ils sont trop indomptables et trop opiniâtres pour céder à la voix de l'homme; aussi est-ce à tort que Chardin a prétendu que les Abyssins savoient apprivoiser les rhinocéros.

Les espèces de ce genre ont été pendant long-temps confondues. Ensuite on distingua les rhinocéros d'après le nombre de leurs cornes; mais ce n'est que depuis les recherches de Parsons, de Camper et de M. Cuvier, que l'on s'est assuré que leurs caractères différentiels devoient être pris dans la forme des molaires, et dans la présence ou l'absence des incisives. M. de Blainville, le dernier naturaliste qui se soit occupé de débrouiller la synonymie de ces animaux, en compte huit espèces tant vivantes que fossiles, d'après ces considérations; mais il est néanmoins fort vraisemblable que ce nombre doit être réduit.

Première espèce. Le Rhinocéros de l'Inde, ou Rhinocéros d'Asie. — *Rhinoceros indicus*, Cuv., Ménag. du Mus. d'Hist. nat., tome 2, page 112, et Annales du Mus., tome 3, p. 32, et tom. 7 p. 19; — *Rhinoceros*, Chardin, voyage, t. 2, p. 60; Bontius, *ind.* p. 60; — *Rhinoceros unicornis*, Linn., Gmel., Geoff.; — Rhinocéros, Buff., tome XI, pl. 7; — Parsons, Trans. philos., n.° 470; Edwards, *glanures*, tome I.er, p. 22, pl. 221, fig. 2; Thomas, *Trans. phil.*, 1800. *V.* pl. P 7 de ce Dictionnaire.

Des rhinocéros de cette espèce ont été amenés en Europe, en 1513, en 1685, en 1739, en 1770 et en 1815. Celui de

---

cette corne nasale (ῥίν, nez, et κέρας, corne). Peut-être que le nom de *licorne* vient du mot *nécorne* ou *nasicornis*, que la mauvaise prononciation aura corrompu; car la *licorne* est, comme on sait, un animal fabuleux, à moins qu'on ne veuille désigner ainsi le *rhinocéros*, ou l'espèce de cétacé appelé *narwhal*, qui a une ou deux dents droites et longues, au-devant du museau. V. l'article Narwhal. (virey.)

1770, qui a vécu à la ménagerie de Versailles, et dont le squelette est conservé dans la collection d'anatomie comparée du Muséum d'Histoire naturelle, a servi à la description ostéologique que M. Cuvier a donnée de cette espèce; et celui de 1815 a été montré à Paris pendant trois mois. Ainsi, l'on a pu bien saisir les caractères spécifiques qui lui sont propres.

Il a quatorze dents mâchelières, tant en haut qu'en bas, dont les inférieures sont à double croissant; deux fortes dents incisives à chaque mâchoire; deux autres plus petites entre les inférieures, et deux plus petites encore en dehors des supérieures. Il n'a qu'une seule corne, placée à l'extrémité du chanfrein, pointue, conique, non comprimée et toujours courbée en arrière.

La grosseur de son corps est inférieure à celle de l'*éléphant*, et la brièveté de ses jambes le fait paroître encore plus petit. Il tient cependant le second rang en grandeur parmi les quadrupèdes. Sa longueur est de dix à douze pieds, sa hauteur de six ou sept, et son poids est quelquefois de cinq milliers. Il est plus épais que deux bœufs; sa taille acquiert assez promptement ses dimensions, et il n'est guère que douze à quinze ans à croître, d'où il suit que la durée de sa vie ne doit pas surpasser quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans.

Ce qui est remarquable dans cet animal, c'est sa peau très-dure, très-épaisse, et repliée en manteau sur diverses parties du corps. Sur le cou, elle est lâche, et pend en fanon vers la gorge. Les épaules sont garnies d'une peau très-coriace qui forme un pli; ensuite elle s'étend sur le dos assez uniformément, et forme un deuxième pli sur les hanches, puis un autre à l'origine de la queue, et enfin d'autres plis partiels dans les quatre membres. Cette peau est brune, presque nue, âpre et ridée comme l'écorce d'un vieux chêne. On n'observe que quelques soies çà et là, et un bouquet de soies rudes et noires au bout de la queue.

Il ne paroît pas que les *rhinocéros* fussent connus d'Aristote et des autres anciens Grecs. Athénée, Pline et Strabon en ont fait mention les premiers; car on n'en vit en Europe que trois siècles après Alexandre, lorsque Pompée en fit paroître à Rome dans un de ses triomphes. On en montra plusieurs autres ensuite dans cette capitale du monde, jusqu'au temps d'Héliogabale; on les faisoit combattre contre les *éléphans*: ce spectacle plaisoit aux Romains. On n'en vit plus ensuite que dans les âges modernes. Chardin, Bontius, Kolbe, Bruce, Sparmann ont vu et dessiné des rhinocéros tant de cette espèce que de celle à deux cornes, soit dans les Indes, soit dans l'Afrique. On amena de ces animaux en Europe, aux diverses époques citées plus haut, c'est-à-dire

entre 1813 et 1815. Des *rhinocéros* sont figurés sur des médailles de Domitien et sur les anciens pavés de Préneste.

Celui qui fut amené à Londres en 1739 venoit du Bengale, selon Parsons. Son voyage avoit coûté plus de mille louis, quoiqu'il n'eût que deux ans. On lui donnoit pour nourriture sept livres de ris, avec trois livres de sucre, par jour, et beaucoup de foin et d'herbe fraîche : sa boisson étoit copieuse. Il étoit tranquille, à moins qu'on ne l'irritât ou qu'il n'eût faim : dans ce cas, il sautoit avec fureur, et frappoit sa tête contre les murs avec impétuosité. Quoique son aspect parût lourd, il s'agitoit très-brusquement, et se montroit fort impatient. Parsons ajoute qu'il n'étoit pas plus haut à cet âge qu'une *vache* qui n'a pas porté ; mais son corps étoit long et épais, sa tête massive, ses yeux fort petits et ses narines basses. Sa lèvre supérieure étoit extensible et mobile à volonté ; il pouvoit saisir avec elle presque tous les objets. Sa langue est douce, ses épaules sont larges et fortes, son cou est court, son regard morne et stupide, son ventre gros et pendant presque à terre ; ses jambes sont épaisses et massives. Sous les plis, la peau est tendre et de couleur de chair; mais celle du reste du corps, couverte de tubercules ou de durillons, est très-solide et peu pénétrable. Néanmoins, la balle du chasseur, la flèche du sauvage, peuvent la percer; car cet animal la ramollit fréquemment en se baignant et se vautrant dans la fange. On prétend que des insectes, des larves, se logent sous les plis de cette peau. Le *rhinocéros*, dont la verge est contenue dans un fourreau et dont le gland est en forme de fleur de lis, entre facilement en érection lorsqu'on lui frotte le ventre avec un bouchon de paille. L'extrémité du membre se retourne un peu en arrière, ce qui fait que l'animal lâche son urine par-derrière. Cependant Sparmann pense qu'il s'accouple à la manière des autres quadrupèdes.

La femelle met bas ordinairement un seul petit. Il paroît que le temps de la gestation ne s'étend pas au-delà de neuf mois. Le fœtus à terme a déjà plus de trois pieds de longueur. Il porte sur le chanfrein une callosité qui est la marque de sa corne croissante.

Cet animal fait usage de sa corne pour labourer la terre, en arracher les racines et fendre les tendres arbrisseaux dont il tire sa nourriture. Il se repaît surtout de jeunes branches.

Le *rhinocéros* a non-seulement l'odorat excellent, mais son ouïe est très-fine ; il écoute avec attention le moindre bruit, prend aisément l'alarme et se lève en faisant claquer ses oreilles ; mais sa vue est foible. Sa voix est un grognement analogue à celui des *sangliers;* elle devient aiguë lorsqu'il entre en fureur. Il mange plus de cent quatre-vingt livres de

nourriture par jour, et boit copieusement. Ses excrémens ressemblent à ceux du cheval par leur forme. Il vit solitaire, marche lentement, tête baissée, et laboure souvent la terre avec sa corne, déracinant les arbres et jetant les plus grosses pierres derrière lui. Il court la queue dressée comme un *taureau* en furie. On a prétendu, mais sans motif plausible, qu'il y avoit une antipathie entre le rhinocéros et l'éléphant, et qu'ils se combattoient entre eux. Les Romains les ont forcés à le faire, ainsi que nous venons de le rapporter; mais dans l'état de nature, le rhinocéros est paisible, à moins qu'on ne l'inquiète.

Comme le *rhinocéros* fait une grande consommation d'eau et de végétaux, il ne peut demeurer que dans les lieux qui en sont pourvus. Ses mœurs sont analogues à celles du *sanglier*. Celui qu'on a long-temps nourri à la ménagerie de Versailles aimoit beaucoup se vautrer dans l'eau des bassins. Dans leur pays natal, ces animaux sont tourmentés par les piqûres des cousins et des diverses mouches; c'est pourquoi ils se couvrent de boue, qui se durcit comme une cuirasse au soleil sur leur peau nue.

La chair des rhinocéros, quoique grossière et fibreuse, paroît bonne à certains peuples; elle a le goût de celle du porc, et vaut mieux que celle de l'éléphant; mais la chair de l'hippopotame est encore plus estimée.

Les Asiatiques (et aussi les Africains, pour les espèces de leur pays) font le plus grand cas de la corne des rhinocéros, car elle passe parmi eux pour un antidote excellent contre les poisons. Les tasses qu'on en fait, ont, disent-ils, la propriété de chasser le poison des boissons qu'on y verse. On assure la même chose des manches de couteaux, de poignards, des tabatières qu'on fait avec cette corne; mais il n'est pas besoin de dire que ses vertus ne diffèrent pas de celles de la corne de bœuf, qui est plus belle dans ces sortes d'ouvrages que celle du rhinocéros. Le roi de Siam envoya en 1686, à Louis XIV, six cornes de rhinocéros, comme ce qu'il y avoit de plus précieux dans ses états. Le sang, les dents, les ongles de cet animal passent aussi pour des remèdes alexipharmaques qui ne le cèdent point en bonté à la thériaque.

Les ouvrages faits en corne de rhinocéros, et qui nous sont apportés de l'Inde, sont souvent sculptés avec beaucoup de delicatesse. Une de ces cornes, vendue à l'hôtel de Bullion au commencement de cette année, a été adjugée au prix de 300 francs. Elle avoit la forme d'une corne d'abondance, et sa surface extérieure seulement étoit travaillée. Dans les ventes d'histoire naturelle, le prix moyen des belles cornes de rhinocéros est de quinze à vingt francs.

Le cuir de cet animal est employé pour faire des manches de fouets.

L'espèce du rhinocéros unicorne se trouve dans l'Inde, surtout au-delà du Gange; mais selon les rapports de Chardin et de Bruce, il s'en trouveroit aussi quelques individus en Abyssinie. (DESM. et VIREY.)

M. Cuvier a rapporté à cette espèce, un rhinocéros dont Camper a décrit le crâne, et qui appartient aussi à l'Asie. Celui-ci n'a qu'une seule incisive de chaque côté et à chaque mâchoire (quatre en tout); aussi M. Cuvier suppose-t-il que c'est un jeune individu chez lequel le système dentaire n'est pas encore complet. Cependant il observe encore, entre le crâne de cet animal et celui du rhinocéros unicorne, les différences suivantes, qui consistent: 1°. dans l'élévation du crâne ou de la crête occipitale qui est d'un quart moindre, la longueur de la tête étant la même; 2°. dans la disposition de l'os incisif qui est évidemment plus horizontale, et dans l'absence d'une sorte d'apophyse dont l'usage est inconnu, et qui se trouve sur le même os, dans le squelette de l'unicorne.

Le caractère tiré des dents rapprocheroit ce crâne de celui du rhinocéros de Sumatra; aussi M. Cuvier est-il dans le doute si ce ne seroit pas la même espèce qui auroit tantôt une, tantôt deux cornes; et bien plus, il se demande si toutes les trois, c'est-à-dire ces deux-ci et l'unicorne, ne seroient pas une seule et unique espèce.

M. de Blainville, d'après qui nous rapportons ces distinctions (*Journal de Physique*, août 1817), est plutôt porté à croire que le crâne décrit par Camper appartient à une variété de l'unicorne. Néanmoins il en fait provisoirement une seconde espèce du genre *rhinocéros*.

Seconde espèce.—Le RHINOCÉROS DE SUMATRA, *Rhinoceros sumatrensis*, Cuv., Regn. an., tome 1, page 240; — *Sumatran rhinoceros*, W., Bell., *Trans. philos.*, 1793, t. 1, p. 3, pl. III; — Shaw, *Gen. Zool.*, vol. 1, part. 2, p. 207, t. 62; — Blainv., Journ. de Phys., août 1817, troisième espèce.

Les caractères de cette espèce sont de n'avoir que quatre grandes incisives en tout (deux à chaque mâchoire), implantées beaucoup plus verticalement dans les os incisifs qui sont eux-mêmes beaucoup plus verticaux que dans l'espèce à une corne, de l'Inde; d'avoir la peau mince presque sans plis, couverte d'un poil court, noir et peu épais; d'être pourvue de deux cornes assez courtes, surtout la postérieure, et comprimées latéralement. A ces différences spécifiques, remarquées par M. de Blainville, ce naturaliste ajoute qu'autant qu'on en puisse juger par la description incomplète donnée par Bell, il paroît que la tête est plus grêle, plus allongée que l'orbite;

est moins séparée de la fosse temporale, etc. La forme de la mâchoire inférieure seroit bien semblable à celle du rhinocéros bicorne d'Afrique.

Le même M. de Blainville, sans doute d'après des renseignemens qu'il s'est procurés, place cette espèce dans la division de celles qui ont les mâchelières inférieures en double ou en triple croissant.

Cette espèce n'a été observée qu'à Sumatra.

Troisième Espèce. — Le Rhinocéros bicorne ou du Cap, *Rhinoceros africanus*, Cuv.;—Rhinocéros d'Afrique, Buffon, Hist. nat., suppl., t. VI, pl. 6; — Camper, *Dissertation sur le rhinocéros d'Afrique*; — *Rhinoceros bicornis*, Gmel., — Faujas, Essais de géologie, page 197, pl. 9 et 10, fig. 2; — Kolbe, *Descirp. du Cap de Bonne-Espérance*, t. III;—Sparmann, *Voy. en Afrique*; — de Blainville, *Journ. de Phys.*, août 1817.

M. de Blainville assigne à cette espèce les caractères suivans: il n'y a point de dents incisives, ni même d'os intermaxillaires pour porter celles de la mâchoire supérieure; les dents molaires, et surtout les inférieures, commencent à offrir des collines transverses; la peau est parfaitement lisse et sans gros replis; la tête est munie de deux cornes qui paroissent être l'une et l'autre à peu près coniques, et qui sont moins immobiles que celles de la première espèce, attendu que les os du nez sont lisses à leur face supérieure.

C'est sans doute à cette espèce, qui n'a jamais été vue vivante en Europe, du moins dans les temps modernes, qu'on peut rapporter les détails de la chasse du rhinocéros des environs du Cap, que l'on trouve dans Sparmann.

Les Hottentots tâchent de le surprendre pendant son sommeil, de lui faire le plus de blessures qu'ils peuvent, enfin de le suivre à la trace de son sang jusqu'à ce qu'il tombe d'épuisement: La peau de cet animal, quoique fort dure, n'est pas à l'épreuve des lances ou *hassagaies* des Africains; celle du rhinocéros d'Asie paroît plus résistante et plus ferme. Le rhinocéros du Cap préfère aux herbes les buissons, les genêts et les chardons; mais entre toutes les plantes, dit Kolbe, il n'en est point qu'il aime autant qu'un arbuste qui ressemble beaucoup au genévrier, mais qui ne sent pas aussi bon et dont les piquans ne sont pas aussi pointus. Les Européens du Cap appellent cette plante l'*arbrisseau de rhinocéros*.

M. de Blainville présume qu'il sera peut-être possible de distinguer un jour du rhinocéros du Cap ou bicorne, celui que Bruce a vu dans son voyage en Abyssinie, quoique la figure qu'en donne ce naturaliste semble représenter, ainsi que le remarque M. Cuvier, le rhinocéros d'Asie, avec deux

cornes. Il pense que cette espèce seroit particulièrement caractérisée par l'extrême compression de sa corne postérieure, si l'on venoit à démontrer que la tête du rhinocéros, rapportée, à ce qu'il croit, par M. Salt, d'Abyssinie, et qui existe dans la Collection du collége des chirurgiens de Londres, appartient réellement à l'espèce dont a parlé Bruce; laquelle, cependant, si l'on pouvoit ajouter foi à son récit, auroit véritablement des replis de la peau assez profonds pour que des vers s'y établissent.

Quoi qu'il en soit, le rhinocéros d'Abyssinie est poursuivi par les naturels de ce pays. Certains chasseurs se glissent à travers les buissons, sans être vus, et s'approchent jusque dans le fort de l'énorme bête; là, ils déchargent leurs armes sur elle, et la blessent mortellement pour l'ordinaire. On nomme *bekruypers* ou *traîneurs* ceux qui chassent de cette manière. Les *agageers*, c'est-à-dire *coupe jarrets*, sont des Abyssins fort agiles qui montent tout nus, au nombre de deux, sur un cheval: l'un tient la bride; l'autre, en croupe, porte à la main un sabre de Damas bien acéré. Ces chasseurs, arrivés vers la bauge du rhinocéros, vont l'exciter. Tandis que le grand quadrupède se lève furieux, s'arrête un moment, fixe son agresseur, puis s'élance sur lui avec rage pour le mettre en pièces, l'agile Africain fait un détour; celui de la croupe du cheval se glisse à terre, le sabre à la main, et vient, sans être vu, couper le tendon du talon du rhinocéros: il tombe, se débat, mugit de fureur; l'agageer l'achève, le dépouille, sèche sa chair au soleil, et la dévore toute crue. (Bruce, *Voyag.*, tom. v, pag. 105.)

M. de Blainville présente, comme devant être examinée avec soin, l'espèce de rhinocéros observée aux environs du Cap par le colonel Gordon, et dont Allamand a donné la description à la suite de son article rhinocéros de l'édition hollandaise des Œuvres de Buffon. Ce rhinocéros a deux cornes, vingt-quatre molaires en tout (six de chaque côté, en haut et en bas) et deux incisives à chaque mâchoire, ce qui sembleroit indiquer que c'étoit un jeune. M. Cuvier pense qu'il se pourroit que Gordon eût décrit les dents de son rhinocéros après coup, et sur des cranes d'individus de l'espèce unicorne; mais, comme le même voyageur rapporte que son animal avoit la lèvre supérieure peu avancée sur l'inférieure, M. de Blainville croit qu'il seroit plutôt possible qu'il ne différât pas du rhinocéros suivant, dont la découverte est fort récente.

Quatrième Espèce. — Le RHINOCÉROS CAMUS, *Rhinoceros simus*, W. J. Burchell; — de Blainv., *Journal de Physique*, août 1817, pag. 163, pl..., fig. 1.

M. Burchell, qui vient de parcourir l'Afrique méridionale, a rapporté à Londres les dépouilles d'une grande quantité de mammifères jusqu'alors inconnus. Dans le nombre, se trouve une espèce de rhinocéros qu'il a décrite dans une lettre adressée à M. de Blainville, et dont voici l'extrait.

« Dans mes voyages dans l'intérieur de l'Afrique, j'ai rencontré cet animal, pour la première fois, vers le 26.e degré de latitude, habitant des plaines immenses qui sont arides pendant la plus grande partie de l'année, mais fréquentant tous les jours les fontaines, non-seulement pour boire, mais aussi pour se rouler dans la boue qui, adhérant à une peau entièrement dégarnie de poils, sert à le défendre du soleil brûlant de ce climat. Sa grosseur excède de presque le double celle du rhinocéros décrit sous le nom de *bicorne*. Ces deux animaux sont reconnus par les Nègres et par les Hottentots pour deux espèces très-distinctes, et portent chez eux des noms particuliers; et, comme nous en avons tué dix, j'ai eu assez d'occasions d'observer les caractères qui les distinguent, et qui consistent principalement dans la forme des lèvres et du nez qui sont très-élargis et comme tronqués. A cause de ces caractères, j'ai nommé cette espèce *rhinoceros simus*. Les Nègres et les Hottentots m'ont rapporté qu'elle ne mange que de l'herbe tendre, que l'autre se nourrit des branches et des buissons, ce que la forme différente de la bouche semble prouver. La tête, séparée de la première vertèbre, étoit d'une pesanteur si énorme, que quatre hommes ne purent la lever de terre, et qu'il en fallut huit pour la mettre sur un chariot. La chair des deux espèces est également bonne à manger, et elles se ressemblent par la corne double et par le défaut de ces plis remarquables qui distinguent, au premier coup d'œil, le *rhinocéros unicorne*. » (DESM.)

RHINOCÉROS FOSSILES. Des ossemens fossiles de rhinocéros ont été recueillis depuis long-temps; ils abondent surtout en Sibérie, et l'on en trouve aussi dans plusieurs endroits de l'Allemagne et de l'Italie. Ils sont constamment dans des terrains de transport, et jamais dans des couches en place ou de cristallisation. Ce gisement prouve évidemment que ces débris ne sont pas fort anciens; mais ce qui l'a surtout démontré, c'est la découverte faite en 1770 d'un cadavre presque entier avec sa peau, son poil et ses muscles, dans les sables des bords du Wilhoui, en Sibérie. Ces rhinocéros étoient contemporains des éléphans connus sous le nom de *mammouths*, et dont les débris se trouvent mêlés avec les leurs.

Tous les ossemens, qui ont été recueillis, paroissent avoir appartenu à deux espèces différentes, qu'on ne sauroit confondre avec celles qui existent maintenant.

Première Espèce. — RHINOCÉROS FOSSILE DE SIBÉRIE, Cuvier, *Ann. du Mus.*; et *Recherches sur les ossemens fossiles de rhinocéros*; — Ejusd., *Animaux fossiles*, tome 1 et 2.

M. Cuvier, dans le mémoire que nous citons, présente, suivant son usage, le relevé complet de ce qui a été publié antérieurement à l'époque où il a commencé à s'occuper du sujet qu'il traite. Ainsi, il nous apprend que les premières notions relatives aux débris de rhinocéros fossiles sont insérées dans les ouvrages suivans : 1.° *Musæum societatis regiæ*, pl. 19, fig. 3, contenant la figure d'une dent molaire, sans indication de lieu; 2.° *Trans. Philosoph.* tome XXII, n.° 272, description de deux dents trouvées, avec des os, à Charthram, près de Cantorbéry, en Angleterre, 3.° *Mém. de la Société royale de Gottingue*, 1752, renfermant une dissertation de S.C. Hollman sur des ossemens remarquables par leur grandeur, et trouvés près de Herzberg, au pied méridional du Hartz, dans la principauté de Grubenhagen; 4.° *Commentarii Acad. petr.*, XIIIe vol., contenant une description, faite par Pallas, d'un crâne trouvé en Sibérie; 5.° XVIIe vol. (1773) du même ouvrage, une description faite par le même naturaliste, du rhinocéros entier découvert dans les sables de Wilhoui, et la description d'une tête trouvée près du Tchikoï, au-delà du lac Baikal; 6.° *Mém. des naturalistes de Berlin*, t. 2 (1776): Zuckert y fait connoître différens os trouvés à Quedlimbourg; 7.° trois lettres de Merck (1782, 1784 et 1786): sur un crâne de rhinocéros et plusieurs os trouvés sur les bords du Rhin, dans le pays de Darmstadt; 8.° Collini, *Mémoires de Manheim*, t. V (1784): description d'un crâne découvert dans le pays de Worms.

D'autres débris encore ont été décrits ou mentionnés par Pallas, tels que ceux découverts près de l'Alei et dans le gouvernement de Casan; par Merck, ceux qui provenoient de Swartzbourg-Rudolstadt, de Cumbach et de Weisnan; par Hermann, une dent trouvée à Strasbourg; par Camper, les débris découverts près de Lippstadt, en Westphalie, et les dents trouvées à Canstadt, sur les bords du Necker; enfin, par M. Cuvier lui-même, une dent inférieure du Vignonet en Languedoc, et une autre, rencontrée à Chagny (Saône et Loire) à 52 pieds de profondeur, par les ouvriers qui travailloient au canal du centre; une portion de mâchoire inférieure avec trois dents, des environs d'Abbeville, etc.

L'examen attentif des figures de ces divers ossemens fossiles de rhinocéros, a prouvé qu'il y avoit tant de variations, produites par les différens degrés de détrition des dents molaires, que ces dents seules ne peuvent point servir pour distinguer l'espèce perdue des espèces vivantes; mais la forme du crâne a fourni à M. Cuvier des caractères suffisans pour

parvenir à ce but. Toutes les têtes des fossiles se ressemblent entre elles, et sont entièrement différentes de celles des espèces vivantes.

Sans entrer dans tous les détails ostéologiques qui servent à M. Cuvier pour faire ressortir les ressemblances qui existent entre les fossiles et les rhinocéros vivans, nous croyons nécessaire de rapporter les principaux. 1.° Les crânes fossiles sont, en général, plus considérables ; 2.° leur crête occipitale est beaucoup plus inclinée en arrière, et la distance du nez au sommet de cette crête, notablement plus longue ; 3.° l'axe du méat auditif est oblique en arrière, au lieu d'être à peu près vertical, comme dans les rhinocéros vivans ; 4.° le rhinocéros fossile étoit bicorne, ainsi qu'on peut en juger par les deux disques pleins d'inégalités qui se remarquent sur son crâne, l'un sur l'extrémité du nez, et l'autre au-dessus des yeux; ces deux cornes ne se touchoient pas comme dans les rhinocéros d'Afrique et de Sumatra; 5.° l'apophyse antérieure des os maxillaires et les os intermaxillaires sont extrêmement longs et forts, plus même que dans tous les autres rhinocéros, ce qui rend l'échancrure nasale plus considérable ; 6.° le bord supérieur de l'os incisif a une protubérance qui ne se voit que dans le seul rhinocéros unicorne, et qui manque dans tous les autres ; 7.° les os du nez sont rabattus en avant de la fosse nasale, et soudés aux intermaxillaires ; 8.° ils sont soutenus par une cloison verticale osseuse; caractère très-remarquable, que l'on n'observe dans aucun des animaux connus, et qui, pour cet animal, semble indiquer que sa corne antérieure devoit avoir un très-grand volume, puisque l'appareil qui devoit la supporter avoit une si grande solidité ; 9.° les trous incisifs sont séparés l'un de l'autre par cette cloison, au lieu d'être confondus dans une vaste ouverture, comme dans les espèces vivantes ; 10.° l'œil est plus en arrière, ce qui est en rapport avec la longueur de l'échancrure nasale. Il étoit placé au-dessus de la dernière molaire, tandis qu'il est situé au-dessus de la quatrième dans l'espèce d'Asie, et au-dessus de la cinquième dans le bicorne d'Afrique.

Le nombre et même l'existence des dents incisives ne sont pas suffisamment reconnus ; M. Cuvier croit, avec Pallas, que, s'il y en avoit, c'étoit tout au plus à la mâchoire inférieure. M. de Blainville, au contraire, pense que la forme et la grosseur de l'os incisif indiquent suffisamment que cet os devoit porter des dents.

Cinq cornes, qui faisoient partie du cabinet de Pétersbourg, et qui toutes avoient été trouvées en Sibérie, étoient d'une longueur considérable : l'une avoit quarante-neuf pouces ; une seconde, trente-trois pouces trois lignes ;

une troisième ; trente-deux pouces, et les deux dernières vingt-cinq pouces quatre ou six lignes.

Un humérus a montré une obliquité plus considérable dans sa partie radiale que celle de l'humérus du rhinocéros unicorne ; cet os étoit aussi plus court et plus gros dans le fossile que dans l'espèce vivante. Un fémur a offert les mêmes différences de proportions générales, etc.

De cette comparaison, dont nous avons écarté tous les détails trop minutieux, et surtout de la découverte, sur les bords du Wilhoui, du rhinocéros en chair, avec sa peau couverte de longs poils, « il résulte, selon la conclusion de M. Cuvier, « qu'une grande espèce de rhinocéros, inconnue aujourd'hui, « se trouve ensevelie dans une infinité d'endroits de l'Europe « et de l'Asie; que, ce qui est bien remarquable, elle n'y a « pas été apportée de loin, et que ce n'est pas par des chan- « gemens lents et insensibles, mais par une révolution subite, « qu'elle a cessé d'y vivre. »

Pour expliquer la présence des débris de rhinocéros, en Sibérie, on a imaginé plusieurs hypothèses, et surtout celle qui admet que ces os ont été entraînés par des courans venant de l'Asie, avec les débris d'éléphans ou mammouths, au milieu desquels ils se trouvent maintenant; mais alors on n'avoit pas examiné les caractères de ces animaux, ainsi qu'on l'a fait depuis; et, lorsqu'on s'est occupé de cette comparaison, on n'a pas tardé à reconnoître que les éléphans d'Asie, quoique se rapprochant assez de ceux de Sibérie, étoient, cependant, d'espèce différente ; enfin, les observations de M. Cuvier ont prouvé que le rhinocéros fossile ne devoit pas non plus être confondu avec celui d'Afrique, auquel il ressemble.

Il a donc fallu renoncer à faire venir intacts, en Sibérie, par les mêmes courans, d'une part, les éléphans d'Asie, et de l'autre les rhinocéros d'Afrique ; et l'on en étoit réduit à proposer de nouvelles hypothèses, lorsque la découverte d'un rhinocéros, et ensuite d'un mammouth, avec leurs chairs, leur peau et leurs poils, dans les sables de Wilhoui et dans les glaces de la Léna, on fait voir que ces animaux ont très-bien pu vivre dans les contrées où l'on a rencontré aujourd'hui leurs débris. *V.* ÉLÉPHANS FOSSILES.

Seconde Espèce. — RHINOCÉROS DE TOSCANE, Cuvier; Annales du Mus. — Ejusd. *Recherches sur les ossemens fossiles*, tom. II, et tom. I, art., *corrections et additions.*

L'Italie, dans divers points, a offert des débris de rhinocéros, et particulièrement sur les bords du Pô, en Lombardie ; au mont Pulgnasco, dans le département du Taro ; à Plaisance, etc. ; mais aucun lieu n'en a présenté autant que

le Val-d'Arno, où ils sont néanmoins moins nombreux que ceux d'éléphans et d'hippopotames.

Ces ossemens paroissent appartenir à une deuxième espèce différente de celle de Sibérie, mais dont M. Cuvier n'établit pas encore les caractères.

On a trouvé aussi, en Lombardie, une partie de la tête d'un rhinocéros de Sibérie, fort caractéristique, et qu'on a reconnue être l'extrémité antérieure de la mâchoire. (DESM.)

RHINOCÉROS. En grec et en latin, c'est le quadrupède que nous nommons aussi RHINOCÉROS. *V.* ce mot. (S.)

RHINOCÉROS (ornith.). *V.* CALAO RHINOCÉROS. (V.)

RHINOCÉROS. Nom marchand d'un coquillage du genre ROCHER, *Murex femorale*, L. (DESM.)

RHINOCÉROS DE MER ou LICORNE DE MER (*V.* NARWHAL). Espèce de cétacé. (DESM.)

RHINOCURE, *Rhinocurus*. Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, en disque, contournée en spirale, mamelonnée sur ses deux centres, le dernier tour de spire renfermant tous les autres; dos caréné et armé de pointes; ouverture oblongue, arrondie, recouverte par un diaphragme qui porte à son extrémité extérieure une rimule ovale, plissée en forme de sphincter, fendue dans sa longueur, cette fente se prolongeant jusqu'au retour de la spire qui est reçue dans le milieu du diaphragme; cloisons unies.

La seule espèce qui soit connue de ce genre se trouve dans la mer Adriatique, et n'atteint guère au-delà d'une ligne de diamètre. La fragilité de son test, sa parfaite transparence, la singulière rimule de son ouverture, la rendent remarquable. On la trouve aussi fossile en Toscane. (B.)

RHINOLOPHE, *Rhinolophus*, Cuv., Geoffr., Lacép., Illig.; *Vespertilio*, Linn., Erxleb., Schreb., etc. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des CHEIROPTÈRES ou CHAUVE-SOURIS, établi par M. le professeur Geoffroy-Saint-Hilaire, et ainsi caractérisé par ce naturaliste :

Dents semblables, par leur nombre et leur disposition, à celles des chauve-souris des genres RHINOPOME et NYCTINOME; c'est-à-dire, consistant pour la mâchoire supérieure, en deux incisives très-petites, écartées et tombant facilement; deux canines et quatre molaires de chaque côté; et pour l'inférieure, ou quatre incisives bilobées, deux canines et cinq molaires, très-fournies de pointes tant à droite qu'à gauche (vingt-huit en totalité); nez au fond d'un entonnoir, bordé en devant d'une crête et terminé en arrière par une feuille;

oreilles moyennes, latérales et isolées; oreillon nul (1); membrane interfémorale grande et saillante; queue longue et enveloppée entièrement; doigt indicateur n'ayant qu'un métacarpien sans phalanges, et les autres étant formés d'un métacarpien et de deux phalanges; deux mamelles pectorales écartées, et deux autres rapprochées et situées au-dessus des os pubis.

La tête osseuse offre plusieurs caractères qui lui sont propres, et notamment la minceur des os intermaxillaires qui cèdent aux mouvemens des lèvres, lesquelles sont fort épaisses, et la forme renflée et globuleuse des fosses nasales.

Dans toutes les chauve-souris connues de ce genre, le pelage est épais, bien fourni et moelleux; le dessus du corps est d'un gris fauve, et le dessous est d'un blanc jaunâtre.

Les rhinolophes vivent d'insectes nocturnes ou crépusculaires qu'ils saisissent au vol, comme le font d'ailleurs la plupart des autres animaux de la même famille; mais ils ont cela de particulier, qu'ils recherchent les excavations les plus profondes et s'enfoncent sous terre à de grandes profondeurs. Ils passent l'hiver engourdis, suspendus par les pattes de derrière et enveloppés dans les membranes de leurs ailes, ne se réveillent qu'au printemps, et en général ne sont pas plongés dans une léthargie profonde.

Les espèces d'Europe ne rentrent pas tous les soirs dans les cavernes qu'elles habitent pendant l'hiver; mais l'on ne sait pas encore où elles se retirent pendant le jour.

Les six rhinolophes, déterminés par M. Geoffroy, et que nous décrivons d'après lui, appartiennent tous à l'ancien continent. Les environs de Paris n'en possèdent que deux seulement, qui ont été distingués par Daubenton.

Première Espèce. — Le RHINOLOPHE UNI-FER, *Rhinolophus unihastatus*, Geoffr., Ann. du Mus., tome 2, page 257, pl. 5. — RHINOLOPHE GRAND FER-A-CHEVAL, *Rhinolophus major*, ejusd., Catal. — Le *Grand Fer-à-Cheval*, Daubenton, Mémoires de l'Acad. des sciences, année 1759, page 382. — Buffon, tome 8, pl. xx, fig. 1 et 2. — *Vespertilio ferrum equinum*, Linn. var. A. — *Vespertilio hippocrepis*, Hermann., Obs. Zoog., page 18.

M. Geoffroy trouve le caractère propre à cette espèce dans

(1) M. Geoffroy remarque que le manque d'oreillon est particulier aux rhinolophes, parmi les chéiroptères insectivores. Quant à nous, nous croyons reconnoître cette partie dans le vaste lobe antérieur et inférieur de l'oreille. Ici, selon cette manière de voir, l'oreillon seroit très-large et peu élevé, non lancéolé, et adhérent par sa face externe au pavillon de l'oreille proprement dite.

la feuille nasale qui est double; la postérieure étant en fer-de-lance, et l'antérieure à bords et extrémités sinueux.

Les oreilles sont longues, terminées en pointe, évasées, droites, ouvertes en cornet sinueux à l'extérieur et échancré vers le bas; les entrées des narines sont au fond d'une sorte d'entonnoir, et très-rapprochées l'une de l'autre; une membrane qui a la figure d'un fer-à-cheval, borde, en devant et sur les côtés, le haut de l'entonnoir; le reste est terminé, en arrière, par deux crêtes ou feuilles situées l'une au-devant de l'autre, et qui naissent de la lame servant de cloison aux deux méats olfactifs. La feuille antérieure est verticale le long du chanfrein, et de forme à peu près carrée; la postérieure est en fer de lance, appliquée sur le front, assez grande, et offre, de chaque côté, à sa base, un repli en forme de godet.

La plus grande longueur de cet animal, mesuré depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, est de deux pouces six lignes à deux pouces onze lignes. La presque totalité de son corps est d'une couleur mêlée de cendré clair et de roux; le dessous est d'un gris teint de jaunâtre, les membranes sont noirâtres.

Ce Rhinolophe se trouve en France, et habite les carrières et les cavernes.

Seconde Espèce.—Le Rhinolophe bi-fer, *Rhinolophus bihastatus*, Geoffr., Ann. du Mus., tome 20, page 259, pl. 5; — Rhinolophe petit-fer-a-cheval, *Rhinolophus minor*, Geoffr., Catalog.;—le Petit-fer-a-cheval, Buff., tome 8, page 131, pl. 17, fig. 2.—*Vespertilio ferrum-equinum*, Linn., var. B.; *Vespertilio hipposideros*, Bech.; Léach., Miscel. zool., tome III, pl. 121. — *Vespertilio minutus*, Montagu, Trans. Linn. Societ., 9, 163.

Celui-ci, que l'on trouve dans les mêmes lieux que le précédent, en diffère principalement par sa taille plus petite de trois huitièmes; par la forme de sa feuille nasale, également double, mais dont l'antérieure est en fer-de-lance comme la postérieure; par ses oreilles beaucoup plus fortement échancrées (1). Du reste, ces deux chauve-souris se ressemblent tellement, qu'on les a long-temps confondues.

M. Geoffroy dit qu'il a pris souvent des femelles de cette espèce allaitant leurs petits, et qu'il a cru remarquer que ceux-ci, qui ne se servent guère que des mamelles inguinales, naissent cendrés et ne prennent leur teinte roussâtre qu'en grandissant.

Troisième Espèce. — Le Rhinolophe trident, *Rhinolophus*

(1) Ou, suivant nous, chez lesquelles l'oreillon arrondi est plus distinct.

Digitized by Google

tridens, Geoffr., Descript. de l'Egypte, *Hist. nat*, tome 2, page. 131, pl. 2, n°. 1;—ejusd. *Ann. du Mus.*, tome 20, pl. 5.

Le nom de cette espèce lui a été donné à cause de la forme de sa feuille nasale, terminée par trois pointes très-distinctes, ce qui forme un caractère bien tranché.

Le corps a deux pouces environ de longueur; la queue, neuf lignes; la membrane interfémorale, deux lignes et demie; la largeur de cette dernière partie est de deux pouces deux lignes et demie; l'envergure est de huit pouces dix lignes.

« La membrane en fer-à cheval existe dans cette espèce comme dans les précédentes, mais la feuille offre bien moins de complication: ce n'est qu'une lame formant bourrelet à sa base par l'effet d'un repli, et dont la partie moyenne fait corps avancé sur les bords latéraux placés plus en arrière. Les oreilles sont plus larges et moins fermées sur le devant que dans les *rhinolophes unifer* et *bifer*; elles sont en partie attachées au chanfrein par une bride tégumentaire. La queue est fort courte, et, de plus, remarquable en ce qu'elle est, dans un tiers de sa longueur, libre, au-delà de la membrane interfémorale. Celle-ci est coupée carrément et supplée à ce qui lui manque en longueur par plus de largeur. » Geoffr. loc. cit.

Le rhinolophe trident a été trouvé dans les excavations les plus profondes des montagnes, en Egypte, et notamment dans les parties les plus reculées des tombeaux des rois et du temple de Denderah.

Quatrième Espèce.—Le RHINOLOPHE CRUMENIFÈRE, *Rhinolophus speoris*, Geoffr., Ann. du Mus., tome 20, p. 261, pl. 5; —*Vespertilio speoris*, Schneider, dans l'ouvrage de Schreber, pl. 56 B.; — *Rhinolophus crumeniferus*, Péron et Lesueur, Atlas du Voyage aux terres Australes, pl. 35.

Cette chauve-souris, qui n'est réellement bien connue que depuis le voyage de Péron et Lesueur, avoit été néanmoins décrite et figurée par Schneider sous le nom de *Vespertilio speoris*. Les individus envoyés par les deux naturalistes français que nous venons de citer, reçurent d'abord de M. Geoffroy le nom de *Rhinolophus marsupialis*; mais ce professeur le supprima lorsqu'il eut connoissance du travail de Schneider.

Le rhinolophe cruménifère, à peine plus grand que le rhinolophe bifer de notre pays, puisqu'il n'a que deux pouces un quart de longueur, est parfaitement caractérisé par sa feuille nasale simple, à bord terminal arrondi, et par la bourse ou cavité située sur le front, en arrière de cette feuille, dont les parois antérieures sont nues, et dont l'entrée se distingue par un bourrelet et s'ouvre par un sphincter. Cette bourse est assez spacieuse, ne mène nulle part et se tient presque

fermée. M. Geoffroy l'a trouvée entièrement vide, et ne peut assigner quel est son usage.

Cette espèce et la suivante offrent, de chaque côté de leur membrane en fer-à-cheval, trois replis du derme parallèles entre eux, et qui ne se joignent pas en avant. Son pelage est d'un gris plus roux que celui des rhinolophes d'Europe. Elle vit dans l'île de Timor.

Cinquième espèce.—Le RHINOLOPHE DIADÈME, *Rhinolophus Diadema*, Geoffr., Ann. du Mus., tome 20, page 263, pl. 5 (la tête), et pl. 6 (l'animal entier).

Le rhinolophe diadème, que nous ne connoissons que par la description qu'en a donnée M. Geoffroy Saint-Hilaire, est la plus grande espèce du genre. La longueur de son corps, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, est de quatre pouces environ, et celle de sa queue d'un pouce neuf lignes. Sa feuille à bord arrondi, comme dans l'espèce précédente, est trois fois plus large que haute, et enroulée sur elle-même de dehors en dedans; elle répète en arrière le fer-à-cheval étendu au-devant des narines, et forme, avec cette dernière membrane, une sorte de couronne qui entoure l'organe olfactif; le bourrelet, à sa base, a proportionnellement plus de relief que celui du rhinolophe cruménifère. Ses oreilles ne sont pas aussi échancrées; mais, à cela près, elles forment une conque toute semblable. Le pelage est d'un roux vif et comme doré.

Cette espèce a été rapportée de l'île de Timor par M. Lesueur et feu Péron.

Sixième Espèce.—Le RHINOLOPHE DE COMMERSON, *Rhinolophus Commersonii*, Geoffr., Ann. du Mus., tome 20, page 263, pl. 5.

Commerson, qui a vu cette chauve-souris à Madagascar (au Port-Dauphin), l'a bien figurée, et l'a décrite d'une manière assez vague. Son dessin, examiné par M. Geoffroy, lui a présenté beaucoup de traits de ressemblance avec le rhinolophe diadème. Cependant, elle est plus petite que cette dernière; sa feuille est d'un tiers moins large, et sa queue est d'un tiers plus courte. De plus, sa membrane interfémorale, qui se termine, dans le rh. diadème, par un bord à angle saillant, est à angle rentrant dans l'espèce de Commerson.

M. Geoffroy pense que l'éloignement des lieux (Madagascar et Timor), où se trouvent ces deux rhinolophes, peut autoriser la conjecture qu'ils forment deux espèces distinctes. (DESM.)

RHINOMACER, *Rhinomacer*. Genre d'insectes coléoptères, section des tétramères, établi par Olivier, et que nous réunissons à celui d'*anthribe*. *V.* ce mot et l'autre article *Rhinomacer*. (L.)

RHINOMACER, *Rhinomacer*, Fab., Lat.; *Bruchus*, Fab.; *Mycterus*, Clairv., Oliv. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des sténélytres, tribu des œdémérites.

Geoffroy avoit appelé *rhinomacer*, en français *becmare*, un genre d'insectes, composé d'une partie de celui d'*attelabe* de Linnæus. Fabricius ayant conservé cette dernière dénomination au genre du naturaliste français, appliqua celle de *rhinomacer* à un nouveau genre de la section des hétéromères, celui qui fait le sujet de cet article, mais que Schæffer avoit déjà établi sous le nom de *mylabris*. Il y plaça un insecte, le *rhinomacer attelaboïde*, qui doit en être exclu. (*V.* ANTHRIBE.) Olivier, dans le Tableau des genres de sa partie entomologique de l'Encyclopédie méthodique, adopta ce genre ainsi que sa dénomination. L'auteur de l'Entomologie helvétique forma, avec deux espèces d'*attelabes* de Linnæus (des *rhinomacers* pour Geoffroy), un genre propre sous la première de ces deux dénominations, et rendit la seconde à une autre coupe générique composée des autres espèces de *becmares* du dernier. Obligé de désigner d'une autre manière le genre *rhinomacer* de Fabricius, il l'appela *myctère* (*mycterus*); mais il le plaça mal à propos avec les coléoptères pentamères ou ceux dont tous les tarses ont cinq articles.

La plupart des naturalistes ayant admis la nomenclature de Fabricius, je ne crus pas devoir, dans mes divers ouvrages, et particulièrement dans mon *Genera*, faire aucune innovation à cet égard. Tel étoit l'état des choses, lorsque Olivier reprit la continuation de son Entomologie; il reproduisit le genre *attelabe* de Clairville, sous une autre dénomination, celle d'*apodère*. De celui de *rhinomacer* de l'entomologiste de Kiell, furent détachées deux espèces (*attelaboïdes*, *lepturoïdes*) pour former un genre propre et homonyme, qui fut placé près des *macrocéphales* ou les *anthribes* de Fabricius; les autres rhinomacers portèrent le nom générique de *myctère*. Si une réforme dans cette partie de la nomenclature, étoit jugée convenable, il falloit suivre entièrement l'auteur de l'Entomologie helvétique, et désigner autrement la nouvelle coupe générique établie aux dépens de celle des *rhinomacer* de Fabricius.

Par l'organisation de la bouche, la forme des tarses, etc., les rhinomacers ont la plus grande affinité avec les *œdémères* d'Olivier. Leurs antennes sont insérées, au-delà des yeux, sur un prolongement antérieur et en forme de trompe de la tête, de même que celles des *sténostomes*; mais, quoique filiformes de part et d'autre, celles des premiers sont composées d'articles proportionnellement plus courts et presque obconiques; celui qui termine chacun de leurs palpes, est

beaucoup plus large que le même des palpes des *sténostomes*; et en forme de triangle renversé. Le corps des rhinomacers est moins allongé, de forme ovale, de consistance ferme et solide, avec les yeux très-saillans; le corselet trapézoïde, et les élytres sont dures. (*V.* pour les autres caractères généraux, l'article ŒDEMÉRITES.)

On trouve ces insectes dans la partie méridionale de l'Europe et en Barbarie, sur les fleurs. Ils sont de petite taille.

RHINOMACER CURCULIOÏDE, *Rhinomacer curculioïdes*, Fab.; *Rhinomacer curculionoïde*, pl. M. 146 de cet ouvrage. Il est noir, mais tout couvert de poils très-courts et serrés, formant un duvet; ceux du dessus sont cendrés ou roussâtres; les inférieurs sont d'un gris soyeux; les antennes et les pattes sont noirâtres; la trompe est mince, courte, avec deux lignes enfoncées et rapprochées.

Je l'ai trouvé abondamment sur les fleurs de mille-feuilles, dans les bois de pins, aux environs de Bordeaux.

Le RHINOMACER DES OMBELLES, *Rhinomacer umbellatarum*; *Bruchus umbellatarum*, Fab.; *Mycterus umbellatarum*, Oliv., *Coléopt.*, tom. 6, n.° 85, pl. 1, fig. 2, diffère du précédent par sa trompe qui est plane, et par ses antennes et ses jambes qui sont de couleur fauve. On le trouve dans les îles de l'Archipel et en Barbarie. (L.)

RHINOPOME, *Rhinopoma*, Geoff.; *Vespertilio*, Belon, Brunnich. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des chéiroptères, ainsi caractérisé par M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

Deux dents incisives supérieures écartées l'une de l'autre; quatre inférieures; deux canines à chaque mâchoire; quatre molaires de chaque côté de la supérieure, et cinq à l'inférieure; nez long, conique, coupé carrément à l'extrémité et surmonté d'une petite feuille; ouvertures nasales étroites, transversales et operculées; chanfrein large et concave; oreilles grandes, réunies et couchées sur la face; oreillon extérieur; membrane interfémorale, étroite et terminée carrément; queue longue, enveloppée seulement à l'origine et libre au-delà.

Les chauve-souris placées dans ce genre sont des deux continens, vivent d'insectes qu'elles attrapent au vol, comme celles de notre pays. Du reste, on ne possède aucun détail sur leurs habitudes naturelles.

Première Espèce. — RHINOPOME MICROPHYLLE, *Rhinopoma microphylla*, Geoffr., Descript. de l'Egypte, partie d'histoire naturelle, tom. 2; — *Taphien filet*, pl. du même ouvrage; — *Vespertilio microphyllus*, Brunnich; Descript. du cabinet

de Copenhague, p. 50, tab. 6, fig. 1, 2, 3 et 4; — *Chauve-souris d'Egypte*, Belon, *de la Nature des Oiseaux*, lib. 2, ch. 39.

Cette chauve-souris, qui n'est guère plus grande que la pipistrelle (*V.* VESPERTILION), a 24 lignes de longueur totale; sa tête en a sept; ses oreilles en ont cinq et demie; sa queue, vingt-deux; son envergure est de sept pouces quatre lignes; le pelage est cendré, et les poils sont longs et touffus; la queue, formée de onze vertèbres, est noire et lisse; elle dépasse de beaucoup la membrane interfémorale qui est extrêmement courte, et qui n'est point soutenue par un osselet du tarse comme dans les autres chauve-souris.

Les narines constituent avec la lèvre supérieure un appareil assez compliqué, qui s'étend au-delà de la mâchoire; leur partie terminale paroît comme tronquée, et s'épanouit en une lame circulaire surmontée d'une petite feuille, et percée, dans le centre, de deux fentes obliques qui sont les méats olfactifs, et qui peuvent, à la volonté de l'animal, se fermer tout-à-fait ou s'entr'ouvrir d'une manière sensible, ainsi que cela a lieu dans les narines des phoques. La foliole, qui naît du bord supérieur du cartilage nasal, jouit d'un mouvement propre; les conduits du nez qui se prolongent à travers la longue lèvre de la mâchoire supérieure, sont très-étroits, et versent dans une chambre olfactive très-courte, mais fort élargie par le renflement de l'os maxillaire au-dessus et en dehors de la dent canine. L'os intermaxillaire est entier et soudé d'une manière fixe aux os des mâchoires. Les deux dents incisives supérieures sont fort écartées l'une de l'autre; les quatre inférieures sont entassées; l'oreille se porte en avant et s'y réunit avec sa congénère; elle n'est point à son fond roulée sur elle-même, ce qui fait que sans aucun changement de position, l'oreillon est à la fois extérieur et sur le bord du méat auditif.

Belon, le premier, a remarqué cette espèce de chéiroptère dans les pyramides du Caire. Hasselquist en rapporta d'Egypte quelques individus pris dans la pyramide de Gyzeh, qui furent oubliés pendant long-temps, mais enfin décrits, en 1782, par Brunnich, qui appliqua à leur espèce le nom de *vespertilio microphyllus*.

M. Geoffroy a trouvé le *rhinopome microphylle* dans plusieurs monumens de l'Egypte supérieure. A Erment, à Ombos et à Thèbes, il a observé que cet animal est irritable comme les chauve-souris d'Europe, lorsqu'on le provoque; mais que quand il est libre, ses mouvemens se bornent à faire aller ses naseaux suivant les contractions alternatives de sa poitrine; les fermant quelquefois jusqu'à ne plus laisser de traces d'ouverture, et étendant ensuite dessus sa petite feuille.

Le même professeur pense qu'il existe aussi en Egypte une seconde espèce du même genre, qui diffère principalement de la première par sa queue plus courte et son museau moins aigu.

Seconde Espèce. — Rhinopome de la Caroline, *Rhinopoma caroliniensis*, Geoffr.

Le corps de cette chauve-souris a deux pouces de longueur environ; l'envergure de ses ailes est de huit pouces; sa queue, qui n'a qu'un pouce et demi, est engagée dans sa première moitié par la membrane interfémorale, à peu près comme dans les molosses; ses oreilles sont médiocres, presque triangulaires, et nous ont paru écartées l'une de l'autre; les deux incisives supérieures, aussi à distance l'une de l'autre, sont simples et dirigées en dedans; les quatre incisives inférieures sont bilobées et resserrées par les canines qui ne sont pas néanmoins très-fortes, et qui ne se touchent que par leur base; le pelage est brun; les membranes sont obscures.

Cette chauve-souris a été donnée au Muséum d'Histoire naturelle par M. Brongniart, qui la croyoit de Caroline, mais qui, néanmoins, n'en étoit pas certain. (desm.)

RHINOSIME, *Rhinosimus*, Latr., Oliv.; *Curculio*, Linn., Deg.; *Anthribus*, Fab., Payk., Clair.; *Salpingus.*, Illiger. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, mais qui, dans un ordre naturel, paroît appartenir à celle des tétramères, famille des rhinchophores, tribu des bruchèles.

Les rhinosimes sont très-voisins des anthribes de Fabricius ou des macrocéphales d'Olivier. Ainsi que dans ces coléoptères, la tête se prolonge antérieurement en une espèce de museau large et aplati, à l'extrémité duquel la bouche est située; leurs antennes, insérées au-devant des yeux, et dont la longueur égale celle de la tête et du corselet, sont droites, presque grenues et terminées par cinq articles un peu plus grands, formant une massue allongée; mais leurs quatre tarses antérieurs ont cinq articles, dont le pénultième est, à la vérité, plus petit que les autres; les tarses postérieurs n'en offrent que quatre; tous ces articles sont entiers. La bouche des rhinosimes diffère, en outre, de celle des anthribes. La pointe des mandibules est bifide; les palpes sont renflés à leur extrémité; le menton est carré, entier, tandis que celui des anthribes beaucoup plus grand d'ailleurs, est fortement échancré, et a la forme d'un croissant. Le corps des rhinosimes est ovoïde-oblong, déprimé, glabre, avec la tête et le corselet plus étroits que l'abdomen; les yeux sont globuleux et saillans; le corselet est presque en forme de cœur, rétréci en arrière, et les tarses sont courts et velus en-dessous.

Ces insectes sont très-petits et vivent sous les écorces des arbres ou dans le bois. Nous en connoissons quatre espèces, et qui se trouvent toutes en France

Rhinosime du chêne, *Rhinosimus roboris*, Oliv., *Coléop.*, tom. 5, n.° 86, pl. 1, fig. 1. Corps long de deux lignes, brun, avec la tête bronzée; le corselet, les antennes et les pattes fauves; et les élytres d'un noir bronzé; la trompe est longue.

Rhinosime ruficolle, *Rhinosimus ruficollis*, Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 2. Corps noir, avec la tête, le corselet et les pattes fauves, et les élytres d'un noir-verdâtre.

Rhinosime bronzé, *Rhinosimus æneus*, Oliv., *ibid.* pl. 1, fig. 2; Bronzé, sans taches; antennes et pattes brunes.

Rhinosime planirostre, *Rhinosimus planirostris*, Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 4; Bronzé; trompe rouge, large et plane; pattes fauves. (L.)

RHINOSTOMES ou FRONTIROSTRES. M. Duméril donne ce nom à une famille d'insectes hémiptères, ayant les élytres à demi-coriaces, le bec paroissant naître du front, les antennes longues et les tarses propres à marcher. Elle comprend les genres Scutellaire, Pentatome, Gorée, Acanthie, Lygée, Gerris et Podicère. (desm.)

RHIPICÈRE, *Rhipicera*. J'ai désigné ainsi, dans le troisième volume du Règne animal, par M. Cuvier, un nouveau genre d'insectes coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des cébrionites, et qui a pour type le *ptilinus mystacinus* de Fabricius, figuré par Drury.

Je suis redevable de la possession de ce curieux insecte à l'amitié du célèbre botaniste anglais, M. Robert Brown, qui en a pris quelques individus sur des plantes, dans les terres voisines du détroit de Bass. Le Brésil nous offre une autre espèce du même genre, et dont M. Kirby a donné une description détaillée, dans un mémoire qui fera partie du treizième volume, actuellement sous presse, des Actes de la Société Linnéenne.

Par leur physionomie extérieure, les rhipicères sont évidemment très-rapprochés des *cébrions*; mais ils nous offrent un caractère dont on ne trouve que très-peu d'exemples dans l'ordre des coléoptères; leurs antennes sont composées de trente-cinq articles; à partir du troisième, chacun d'eux se prolonge intérieurement en une dent longue, étroite, linéaire, comprimée, élargie et arrondie au bout; les premières sont plus courtes; elles forment, réunies, un beau panache en éventail et aigu. Ces antennes sont environ de

la longueur de la tête et du corselet, et insérées au-devant des yeux, sous une saillie angulaire. Les mandibules sont avancées, très-arquées, pointues et sans dents. Le labre est petit. Les palpes sont courts, mais saillans, filiformes et terminés par un article presque cylindrique ou cylindrico-ovoïde, et terminé en pointe obtuse; les maxillaires sont un peu plus longs que les labiaux. Le corps est proportionnellement plus droit et plus oblong que celui des *cébrions*. La tête est penchée, avec les yeux saillans, hémisphériques, assez gros et sans échancrure. Le corselet est sans bords, d'une figure trapézoïde, un peu plus large et lobé à l'extrémité postérieure, dont les angles sont plus ou moins prolongés et pointus. L'écusson est petit et arrondi; l'abdomen est allongé et grand, comparativement au corselet. Les élytres sont assez étroites, allongées, rebordées extérieurement, rétrécies en pointe à leur extrémité, et recouvrent deux ailes. Les pattes sont de longueur moyenne; les éperons des jambes sont petits; les tarses ont cinq articles, dont les trois intermédiaires et surtout le quatrième, bilobés et membraneux en-dessous; le dernier est allongé et se termine par deux crochets assez forts, simples, dans l'entre-deux desquels l'on aperçoit une petite pelotte étroite et allongée ou filiforme, et un peu velue.

Rhipicère mystacin, *Rhipicerus mystacinus; Ptilinus mystacinus*, Fab.; Drury, *Insect.*, tom. 2, pl. 48, fig. 7. Il est long de six à sept lignes, noirâtre, avec des points blancs, formés par des poils, sur le corselet et les élytres, et les cuisses fauves, à l'exception des genoux, qui sont de la couleur du corps. Les antennes sont très-noires. Les élytres sont ponctuées, et ont chacune trois côtes ou nervures longitudinales. (L.)

RHIPIDODENDRON, *Rhipidodendron*. Genre de plantes établi par Willdenow, pour placer les Aloès plissé et dichotome. Ses caractères sont : calice tubulé, à trois divisions pétaliformes; trois pétales; stigmate aigu; capsule à trois valves et à trois loges polyspermes. (B.)

RHIPIPHORE. *V.* Ripiphore. (Desm.)

RHIPIPTÈRES, *Rhipiptera* (*Ailes en éventail*), Latr., Léach. Onzième ordre de notre classe des insectes, ayant pour caractères : deux ailes nues, plissées en éventail, sans balanciers au-dessous; bouche composée : 1.° de deux pièces simulant deux mandibules; 2.° de deux autres plus courtes, analogues aux mâchoires, bifides à leur extrémité, et dont la division extérieure représente un palpe très-petit, d'un seul article; 3.° d'un labre et d'une lèvre sans palpes : deux corps crustacés, mobiles, en forme de petites élytres, insé-

rés à l'extrémité antérieure et latérale du corselet, terminés à l'origine des ailes.

Rossi, dans sa Faune d'Étrurie, a décrit et représenté un petit insecte, très-extraordinaire, et qui lui a paru devoir former un nouveau genre, *Xenos vesparum*, voisin de celui des ichneumons. Le même animal est pareillement décrit et figuré dans le Bulletin de la Société Philomathique, année 1794, n.os 23 et 24.

Le même insecte a encore été pour M. Jurine un sujet de recherches particulières, et dont le résultat vient d'être publié dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin (*Voyez* Xénos). Un autre insecte très-analogue au précédent, avoit été découvert par M. Kirby; il en a donné la description et la figure, sous le nom de *stylops melittæ*, dans son histoire des abeilles d'Angleterre.

Ces deux insectes m'étoient connus; le premier m'ayant été communiqué par mon ami Léon Dufour, et le second m'ayant été envoyé du département du Calvados par M. de Brébisson. Ils m'avoient offert, l'un et l'autre, des caractères qui sembloient les exclure de tous les ordres établis jusqu'à ce jour; mais je n'avois pas osé prendre une détermination positive à cet égard, et j'avois simplement invité les naturalistes à s'occuper de la solution de cette difficulté. C'est ce qu'a fait M. Kirby, dans un Mémoire très-savant et fort détaillé, qu'il a inséré dans le onzième volume des Transactions de la Société Linnéenne.

Le *stylops melittæ*, ainsi qu'une autre espèce de *xenos*, propre à l'Amérique septentrionale, et observée avec le plus grand soin, par M. Peck, professeur de botanique, lui ont paru constituer un ordre particulier, qu'il a nommé Strepsiptères, *Strepsiptera* (ailes torses). M. Savigny a, depuis la publication de ce travail, étudié la bouche du stylops, et ce que j'en ai dit est tiré de ses observations. M. le chevalier de Lamarck, d'après quelques remarques que je lui ai faites sur la nature des parties considérées par M. Kirby comme des élytres, n'a pas cru devoir adopter l'opinion de ce naturaliste, relativement à la formation d'un nouvel ordre. Il range ces petits animaux avec les diptères (*Hist. Nat. des Anim. sans Vert.*, tom. 3, p. 340 et 348), et en fait une coupe particulière, celle des *rhipidoptères*, composant avec celle des *coriaces*, la première section de cet ordre.

Exposons d'une manière succincte l'organisation de ces insectes, aussi étranges par leurs formes que par leurs habitudes. Leur corps est composé, comme à l'ordinaire, d'une tête, d'un tronc, auquel sont attachés les membres, et d'un abdomen. Leur tête présente : 1.° deux yeux gros, hémi-

sphériques, un peu pédiculés et grenus; 2.° deux antennes courtes, rapprochées à leur base sur une élévation commune, presque filiformes, de trois articles, dont les deux premiers très-courts, et le troisième fort long, est divisé jusqu'à sa base en deux branches longues, comprimées, lancéolées et s'appliquant l'une contre l'autre; 3.° une bouche, dont nous avons fait connoître les parties, en donnant les caracteres de cet ordre; celles que l'on prend pour des mandibules ont la forme de petites lames molles, linéaires, pointues, avancées, et se croisant à leur extrémité; elles ressemblent plus aux soies ou lancettes du suçoir des diptères, qu'à de véritables mandibules; les deux autres pièces assimilées aux mâchoires, naissent près de la base des précédentes, et paroissent, au premier coup d'œil, autant de palpes à deux articles; mais le dernier, selon M. Savigny, est divisé en deux parties, de sorte que la supérieure seroit le palpe proprement dit, et l'inférieure, le lobe terminal de la mâchoire. Les yeux lisses manquent. Le tronc, par sa forme et ses divisions, a de grands rapports avec celui de plusieurs cicadaires et des psylles. Mais il offre un caractère particulier, dans la présence de deux petits corps crustacés, étroits, allongés, dilatés en massue, courbés au bout, insérés, de chaque côté, près du cou, au-dessus de la naissance des deux premières pattes, rejetés en arrière et se terminant à l'origine des ailes. M. Kirby prend ces corps pour des élytres; mais les organes qu'on nomme ainsi, sont toujours insérés sur le second segment du tronc, immédiatement au-dessus et très-près du point d'attache des ailes, qu'ils sont destinés à recouvrir soit totalement, soit du moins en partie, comme leur base. Mon ami Léon Dufour trouva, il y a plusieurs années, aux environs de Paris, une espèce de *psychode*, genre de diptères, qui avoit aussi à l'extrémité antérieure du corselet deux petits corps analogues; mes propres yeux confirmèrent cette curieuse observation. Les ailes des strepsiptères sont très-amples, membraneuses, avec des nervures longitudinales, formant des rayons, et se plient dans leur longueur en manière d'éventail. Les pieds, au nombre de six, sont presque membraneux, comprimés, à peu près égaux, et terminés par un tarse filiforme, composé de quatre articles pareillement membraneux, comme vésiculaires à leur extrémité, dont le dernier, un peu plus grand, est dépourvu de crochets. Les quatre pieds antérieurs sont très-rapprochés, et les deux autres sont rejetés en arrière. L'espace compris entre ceux-ci est très-étendu, et divisé en deux par un sillon longitudinal. Les côtés de l'arrière tronc, portant la dernière paire de pattes, se dilatent

beaucoup postérieurement, et forment une espèce de bouclier renflé, qui protége la base extérieure et latérale de l'abdomen. Cette dernière partie du corps est presque cylindrique, composée de huit à neuf segmens, et se termine par des pièces qui ont encore quelques traits de conformité avec celles que l'on voit à l'anus des hémiptères mentionnés ci-dessus.

Ces insectes vivent, à l'état de larve, les uns, comme les *stylops*, entre les écailles segmentaires de l'abdomen des *andrènes;* les autres, ainsi que les *xenos*, entre celles et toujours de la même partie des *polistes*, genre de la tribu des guêpiaires. Une de ces larves, celle d'une espèce de *xenos*, à laquelle M. Kirby a donné le nom de M. Peck (*Peckii*), qui l'a observée, est ovale-oblongue, annelée ou plissée, avec l'extrémité antérieure du corps dilatée en forme de tête, et a la bouche formée de trois tubercules. Ces larves se métamorphosent en nymphes, dans la même place, d'après l'examen que j'ai fait de la nymphe du *xenos Rossii* que m'a donnée M. Dufour, sous leur propre peau. Les rhipiptères sont ainsi pour quelques insectes des sortes d'*œstres*. La larve d'un *conops* (*rufipes*), insecte de l'ordre des diptères, subit ses métamorphoses dans l'intérieur du ventre des bourdons. M. Bosc l'avoit prise pour un ver intestinal, et en avoit fait le sujet d'un genre propre. Un jeune et profond observateur, dont les sciences naturelles déplorent la perte, M. Lachat, que j'ai cité à l'article *bourdon*, a présenté, en commun, avec un de ses amis, M. Audouin, à la Société philomathique, un travail complet sur l'anatomie de cette larve.

M. Kirby a cru voir dans ces insectes un passage des coléoptères aux orthoptères, de sorte qu'il place son ordre des strepsiptères entre les deux précédens. Mais on peut conclure de ce que je viens de dire de ces singuliers animaux, qu'ils sont plus rapprochés des diptères. Leurs ailes, quoique plissées longitudinalement, ne sont pas réticulées, et n'offrent que des nervures longitudinales, de même que celles de plusieurs diptères. Leurs antennes ne sont composées, ainsi que celles encore de plusieurs insectes de ce dernier ordre, que de trois articles, dont le dernier représente la palette de ceux-ci. Les organes apparens de la bouche des rhipiptères, par leur forme lancéolée ou linéaire et leur mollesse, ont plus de rapports avec les pièces du suçoir des diptères, qu'avec les mandibules et les mâchoires des coléoptères et des orthoptères. Nous savons que dans plusieurs diptères deux des pièces de leur suçoir portent aussi un palpe; et l'observation que M. Savigny a faite à cet égard, et sur un seul individu du *stylops mellittæ*, ne prouveroit rien contre mon opinion. Aucun

ordre, à l'exception de celui des diptères, ne nous offre d'exemple de métamorphoses analogues à celles des rhipiptères. Sous le rapport des tarses, ces insectes tiennent un peu des thrips, genre d'hémiptères, comme ils se rapprochent de quelques autres genres du même ordre, par la forme du tronc et la manière dont est terminé l'abdomen. Quel peut être l'usage de ces corps élytriformes que la nature leur a donnés? Je soupçonne qu'ils leur servent à se faire jour à travers les écailles abdominales de l'insecte aux dépens duquel ils ont vécu.

L'ordre des rhipiptères est composé des genres STYLOPS et XENOS. *V.* ces mots. (L.)

RHIPSALES, *Rhipsales.* Genre de plantes établi par Gærtner. Il a pour caractères : un calice à trois ou quatre divisions très-courtes, avec des dents aignës, membraneuses et très-petites; une baie inférieure uniloculaire, demi-transparente, renfermant, au centre, douze semences. La corolle, les étamines et le style ne sont pas connus.

La CASSYTE POLYSPERME d'Aiton forme le type de ce genre, qui se rapproche beaucoup des CACTIERS. (B.)

RHIZA. Synonyme de RACINE, en grec. (LN.)

RHIZIN, *Rhisina.* Nouveau genre de plantes de la famille des champignons, dans la méthode de Fries. Il est composé de deux espèces dont les auteurs avoient fait des HELVELLES, quoique elles en diffèrent en ce qu'elles sont privées de pédicelle, et que leur chapeau est garni en dessous de plusieurs fibrilles semblables à des racines.

Voyez UPÉRHIZE, genre très-voisin, que j'ai découvert en Amérique. (B.)

RHIZOBOLE, *Rhizobolus.* Nom donné, par Gærtner, au genre PEKEE d'Aublet, qui a été réuni depuis au genre CARYOCAR de Linnæus. *V.* ces deux mots. (B.)

RHIZOCARPE, *Rhizocarpon.* Genre établi par Decandolle aux dépens du genre LICHEN. Il diffère des PSORES par ses scutelles situées entre les écailles et non sur leurs bords. Il rentre dans ceux appelés PELTAIRE, LÉCIDÉE et PLACODE, par Acharius. *V.* ces mots et PSOROME. (B.)

RHIZOCTONE, *Rhizoctonum.* Genre de plantes établi par Decandolle dans la famille des champignons, et dont les caractères consistent en des tubercules charnus, ovoides ou irrégulièrement arrondis, desquels partent, en tous sens, des filamens grêles, rameux, semblables à des byssus.

Ce genre est composé de deux espèces, dont l'une, (la *mort du safran*, *tuber croci*, Duhamel) avoit été placée par Persoon

parmi les SCLÉROTES, et dont l'autre a été découverte par Decandolle sur les racines de la luzerne. Toutes deux font périr les plantes sur lesquelles elles se trouvent, et causent quelquefois de grandes pertes aux cultivateurs. *V.* SAFRAN et LUZERNE. (B.)

RHIZOLITHES, ou racines de plantes pétrifiées. Les naturalistes donnoient autrefois ce nom à des incrustations calcaires ou sableuses et ferrugineuses, qui se forment sur des racines. Celles-ci se détruisent le plus souvent, et laissent des tubes ou de longues cavités dans l'intérieur des incrustations. Lorsque ces incrustations sont grosses et solitaires, plus ou moins semblables à des os et creuses, on les a nommées *ostéocolles*. On obtient de pareils produits par les incrustations des branches et des tiges des plantes, principalement sur celles qui sont coriaces ou ligneuses. Les racines qui sont baignées par des eaux calcarifères, ou qui végètent dans le sable, offrent ces incrustations.

Il y a cependant de véritables racines pétrifiées; elles se présentent de la même manière que les lithoxyles ou bois pétrifiés; aussi, devient-il alors très-difficile de les distinguer, et l'on ne connoît pas d'auteurs qui aient cherché à les décrire. On les trouve dans les mêmes lieux. (LN.)

RHIZOMORPHE, *Rhizomorpha*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des CHAMPIGNONS, qui a été établi par Willdenow, et qui offre pour caractères: une substance rameuse, rampante, cornée. Il comprend cinq espèces.

Cette substance, fort voisine des GYMNODERMES, si elle n'est pas la même, qu'on rencontre fréquemment sous l'écorce des vieux arbres morts, exerce depuis long-temps les observateurs. C'est seulement depuis peu que Decandolle a fait connoître sa fructification, dans un mémoire lu à la Société Philomathique. Cette fructification se rapproche beaucoup de celle des SPHÉRIES. Palisot-de-Beauvois établit, dans le huitième volume des Annales du Muséum, que cette plante n'est qu'un AGARIC. *V.* son mémoire et les figures qui l'accompagnent.

Acharius a donné une monographie de ce genre dans le volume des Actes de l'académie d'Upsal pour 1814. Il porte à vingt-quatre le nombre de ses espèces. (B.)

RHIZOPHAGE. Terme quelquefois employé pour désigner les animaux qui se nourrissent spécialement de racines, ou les *radicivores*. Il y a beaucoup d'insectes nuisibles à nos jardins, qui sont rhizophages, comme les larves des hannetons (ou vers blancs des jardiniers), les taupe-

grillons, etc. Parmi les mammifères, on sait que les cochons sont surtout radicivores. (VIREY.)

RHIZOPHORA. Hermann a donné ce nom à une espèce d'igname (*Dioscorea alata*). Le genre *rhizophora* des botanistes est différent. *V.* ci-après RHIZOPHORE. (LN.)

RHIZOPHORE, MANGLIER, *Rhizophora*, Linn. (*dodécandrie monogynie.*) Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, qui a beaucoup de rapports avec le PALÉTUVIER, et qui, comme ce dernier, présente dans ses semences un mode de germination très-remarquable. Ses caractères sont : un calice à quatre divisions, muni, le plus souvent, de dix bractées à sa base ; une corolle de quatre pétales planes ou pliés en deux, alternes avec les divisions du calice, et velus intérieurement ; un nombre égal ou double d'étamines, insérées sur les onglets des pétales; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à deux stigmates.

Le fruit est une capsule uniloculaire et monosperme, d'abord fermée et s'ouvrant ensuite au sommet. La semence qu'elle contient commence à germer dans son intérieur, aussitôt qu'elle est mûre. La radicule se développe, perce la capsule, s'allonge et s'élève en forme de massue. Bientôt, ne pouvant se soutenir dans cette position, elle se renverse, se détache du fruit, entraînant avec elle la semence, et tombe. La partie qui étoit supérieure s'enfonce dans le limon, et, de la partie inférieure, s'élève la plantule accompagnée de ses deux cotylédons.

Les mangliers croissent au bord de la mer ; ainsi leurs semences trouvent toujours une terre prête à les recevoir. Ces arbres sont indigènes des pays chauds de l'Asie et de l'Amérique. Ils sont peu élevés, mais très-rameux, à rameaux presque toujours opposés, allongés, pendans, qui s'enfoncent dans la terre, y prennent racine, et deviennent de nouveaux arbres, lesquels se multiplient à leur tour de la même manière. Leur disposition et leurs entrelacemens forment, sur le rivage, comme une barrière impénétrable qui le défend, et qui sert en même temps de retraite aux poissons. Les huîtres déposent leur frai sur les tiges et les branches des mangliers, y croissent et y vivent ; de sorte qu'à la marée montante et descendante elles sont alternativement plongées dans l'eau et suspendues en l'air. Aussi, sur les bords des mers garnis de mangliers, on cueille les huîtres au lieu de les pêcher ; le bois attaché à leurs écailles, atteste le lieu où on les a prises.

Les feuilles des mangliers sont entières, coriaces, ordinairement opposées, roulées dans leur jeunesse, et entourées, comme celles du figuier, de stipules caduques. Leur

verdure est sombre et foncée, et l'arbre présente dans son ensemble un coup d'œil triste.

Il y a beaucoup de mangliers à Saint-Domingue et à la Guyane. Les espèces de ce genre sont mal déterminées. On en compte une demi-douzaine, dont la plus commune est le *manglier rouge* ou *noir*.

C'est à tort qu'on a donné le nom de manglier au CONOCARPE, dont la fructification et la germination n'ont rien de commun avec celles du rhizophore. *V.* les mots BLATTI, BRUGUEIERE, CONOCARPE, ÆGICÈRE et PALÉTUVIER. (D.)

RHIZOPHYSE, *Rhizophysa*. Genre établi, parmi les radiaires, par Péron et Lesueur, pour placer deux espèces de PHYSSOPHORES, de Forskaël, qui s'écartent des autres par leurs caractères. Ceux de ce nouveau genre sont: corps libre, transparent, vertical, allongé ou raccourci, terminé supérieurement par une vessie aérienne. Plusieurs lobes latéraux, oblongs ou filiformes, disposés soit en série, soit en rosette; une ou plusieurs soies tentaculaires pendantes en dessous.

Ce genre renferme deux espèces qui vivent dans la Méditerranée. L'une, le PHYSSOPHORE FILIFORME, est figurée dans Forskaël, pl. 33, et dans le voyage de Péron et Lesueur, pl. 29, n.° 3. L'autre, le PHYSSOPHORE ROSACÉ, est seulement figurée dans Forskaël, même planche. (B.)

RHIZORE, *Rhizorus*. Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort, pour placer une espèce figurée par Soldani, tab. 1. c. Il se rapproche des BULLES. Ses caractères sont: coquille libre, univalve, à spire roulée sur elle-même, à sommet enfoncé, ombiliqué; ouverture entière, plus longue que le corps de la coquille; lèvre extérieure, tranchante, plus haute que le sommet.

Cette coquille est verte, tachetée de roux. Elle se trouve sur les côtes d'Italie. Son diamètre ne surpasse pas une demi-ligne. (B.)

RHIZOSPERMES. Famille de plantes, autrement appelée MARSILÉACÉES et PILULARIACÉES. (B.)

RHIZOSTOME, *Rhizostoma*. Genre de vers radiaires, qui a pour caractères: un corps libre, gélatineux, orbiculaire, convexe en dessus, et aplati ou concave en dessous, avec des appendices centraux filiformes ou dendroïdes, munis de pores nombreux, qui sont les bouches ou suçoirs de l'animal.

C'est à Cuvier qu'on doit l'établissement de ce genre, qui, jusqu'à lui, avoit été confondu avec celui des *méduses*, qui n'en diffère que parce que les espèces qui composent

ce dernier ont une bouche centrale et unique. *Voyez* au mot MÉDUSE.

Dicquemare, dans le *Journal de Physique* du mois de décembre 1814, l'avoit entrevu; mais il n'a pas su tirer parti de ses aperçus.

Avant lui, Aldrovande l'avoit décrit sous le nom de POTRA.

Cuvier lui réunit ceux que Péron a appelés CASSIOPÉE, LYMNORÉE, FAVONIE, GÉRYONIE, ORYTHIE, BÉRÉNICE, EUDORE et CARYBDÉE.

Les CÉPHÉES de Péron ne s'en distinguent que par des filamens mêlés aux dentelures de leur pédicule. Lamarck croit que ce caractère ne suffit pas pour les en séparer. (B.)

Les Rhizostomes sont connus sur nos côtes, sous les noms de *venin* et de *gelée de mer*. C'est sous cette dénomination que Réaumur en a parlé dans les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, 1710, pag. 478, pl. XI, fig. 27 et 28.

RHIZOSTOMOS. Pline donne ce nom à la seconde variété de l'IRIS, qu'il désigne par *illyrica*, parce qu'elle croissoit en Illyrie. C. Bauhin la rapproche, avec doute, de l'*Iris graminea*. *V.* IRIS, vol. 16, p. 395. (LN.)

RHOA. Nom de la grenade, chez les Grecs; ils nommoient aussi ce fruit et le grenadier: *Rhoia*, *Rhoea*, *Rhoë*, *Rhoa*. Dioscoride donne le nom de *Balaustion* à la fleur du grenadier sauvage; ceux de *Malicorium* et de *Sindion* à l'écorce de la grenade; et il appelle *Cytinus* la fleur du grenadier cultivé. *V.* MALUS PUNICA. (LN.)

RHOAS. *V.* à l'article PAPAVER. (LN.)

RHODACINA. Nom que les Grecs donnoient, ainsi que celui de *Rhodacinon* et *Rhodacœna*, à une variété de *pêche*, soit à cause de sa bonne odeur, soit à cause de sa couleur rouge. Ce seroit une variété de *pêche musquée*. (LN.)

RHODIA. Sorte de racine décrite par Dioscoride. « Le *Rhodia rhiza*, dit-il, croît en Macédoine, et est semblable au *Costus*, mais plus léger et raboteux. Cette racine concassée sent la rose; détrempée dans l'huile rosat, et appliquée sur le front et sur les tempes, elle calme les maux de tête». Cette racine nous est demeurée inconnue, à moins que ce ne soit celle de la Rhodiole, qui sent aussi la rose, et que, pour cette raison, les botanistes ont nommée *Rhodia*, *Radix-rhodia* et *Rhodiola*. *V.* RHODIOLE. (LN.)

RHODIOLE, *Rhodiola*. Plante herbacée, vivace, à racines charnues, à feuilles alternes, sessiles, un peu épaisses, planes, dentées en leurs bords, très-glabres, et à fleurs disposées en corymbes serrés et terminaux, qui forme un genre dans la dioécie octandrie.

Ce genre, que Decandolle a réuni aux ORPINS, a pour caractères: un calice divisé en quatre parties; une corolle de quatre pétales, avec quatre petites languettes à leur base interne; huit étamines dans les pieds mâles; quatre ovaires supérieurs sans style, à stigmates aigus dans les pieds femelles; quatre capsules réunies.

La *Rhodiole* tire son nom de ce que sa racine a une odeur de rose très-forte, qu'elle communique même à l'eau qu'on distille sur elle. Elle se trouve en très-grande abondance sur les Alpes de la Laponie, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Le nombre des parties de sa fructification est sujet à varier. Elle est même quelquefois polygame. Les habitans de l'Islande et autres contrées voisines du pôle mangent sa racine. (B.)

RHODITE. Nom donné à un *madrépore* fossile qu'on trouve aux environs de Dax et de Basle. *V.* au mot MADRÉPORE. (B.)

RHODITE, *Voyez* RHODITIS. (LN.)

RHODITIS. Pline dit de cette pierre, qu'il classe dans les *gemmes*, qu'elle doit son nom à sa couleur rose, et il n'ajoute rien de plus. J. Forster (Onomat.) donne ce nom au QUARZ HYALIN ROSE. (LN.)

RHODIUM. Métal qui n'a encore été trouvé qu'allié au platine; sa découverte est due à M. Wollaston; il doit son nom à la propriété dont jouit son oxyde, de colorer en beau rose ses combinaisons avec les acides.

Le *Rhodium* est un métal solide, blanc, gris, infusible, fixe au feu, difficilement réductible, dont la pesanteur spécifique paroît être de 11,0. On obtient le *Rhodium* du platine, en traitant celui-ci par l'acide nitro-muriatique, et en séparant ensuite de la dissolution le sel qu'il forme avec cet acide, et en le décomposant. On n'a pas encore pu obtenir un culot parfait de ce métal, en sorte qu'on ignore s'il est malléable; dans l'état où on l'obtient, il est cassant, et se laisse attaquer par l'acide nitrique et par l'acide nitro-muriatique.

L'oxyde de *Rhodium* est jaune; dissous dans les acides, il les colore en rose. Ses dissolutions prennent une couleur extrêmement foncée par le muriate d'étain. Il est précipité en jaune par les alkalis. Le muriate de potasse ne le précipite point de ses dissolutions. On obtient cet oxyde en décomposant le muriate de *Rhodium* par la potasse ou la soude. Au reste, presque toutes ses propriétés sont semblables à celles des métaux de la même division; savoir: le *palladium*, le *platine*, *l'or*, etc. *V.* PLATINE et PALLADIUM. (LN.)

RHODOCHROSIT d'Haussmann. C'est le MANGANÈSE LITHOÏDE ROSE. (LN.)

RHODODAPHNE (*Laurier-rose*, en grec). L'un des noms grecs anciens du LAUROSE (*Nerium oleander*); quelques botanistes, antérieurs à Linnæus, le lui ont conservé. (LN.)

RHODODENDRON (*Arbre aux roses*, en grec). C'étoit aussi, chez les anciens Grecs, le nom du LAUROSE ou LAURIER-ROSE. Maintenant, les botanistes donnent ce nom à un genre différent de celui de cette plante. *V.* ROSAGE. (LN.)

RHODODENDROS. Synonyme de *Rhododendrum*, chez les Grecs. (LN.)

RHODODENDRUM. Dodonée a conservé ce nom au LAURIER-ROSE. *V.* RHODODENDRON. (LN.)

RHODOLÈNE, *Rhodolæna*. Genre de plantes établi par Aubert Dupetit-Thouars, dans la monadelphie monogynie, et dans la famille qu'il a appelée chélénaée. Il offre pour caractères: un calice de trois folioles; une corolle de six pétales; un grand nombre d'étamines réunies par leur base; un ovaire supérieur à un seul style; une capsule triloculaire et polysperme.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, qui a été découverte par le botaniste précité dans l'île de Madagascar, et qu'il a figurée pl. 13 de son ouvrage. (B.)

RHODON. Nom des ROSES chez les anciens Grecs. L'antiquité supposoit que la rose naquit du sang de Vénus; les Turcs encore la font naître des sueurs de Mahomet. Elle a acquis chez nous le titre de reine des fleurs. L'on peut dire que, dans tous les temps, elle a été la plus recherchée. La vivacité de sa couleur, et surtout l'odeur suave qu'elle exhale lui ont valu les honneurs qu'on lui rend. Plutarque veut qu'on lui ait donné le nom de RHODON, à cause de son parfum délicieux. Théophraste écrit RHODONION. Tous les auteurs anciens en distinguent plusieurs espèces. La sauvage s'appeloit *cynorrhodon*. (LN.)

RHODOPUS. C'est, dans Gesner, le *bécasseau*. (S.)

RHODORA. Selon Pline, l'on donnoit, en France, ce nom à une herbe dont la tige, divisée par des renflemens comme un bâton de figuier, portoit des feuilles blanchâtres dans le milieu, mais qui devenoient rouges avec le temps; sa fleur étoit argentine. Cette herbe croissoit auprès du *Rumbotinus*, espèce d'arbrisseau (*acer campestre*). Pline rapporte diverses propriétés de cette plante, qui n'avoient d'effets qu'après des cérémonies ridicules. Adanson rapproche le *Rhodora* de la *barbe de chèvre* (*spirea aruncus*), ce qui nous paroît loin d'être juste. *V.* RHODORE. (LN.)

RHODORACÉES, *Rhododendra*, Jussieu. Famille de plantes dont les caractères consistent en un calice divisé, per-

sistant; une corolle insérée à la base du calice, monopétale ou lobée, ou comme polypétale, à limbe profondément divisé; des étamines en nombre déterminé, distinctes, insérées sur la corolle dans les genres monopétales, et attachées immédiatement à la base du calice dans les genres presque polypétales, à anthères s'ouvrant au sommet par deux pores; un ovaire supérieur, à style unique, à stigmate simple, souvent capité.

Le fruit est une capsule multiloculaire, multivalve, chaque valve formant une loge par ses deux bords rentrans et appliqués contre l'axe central ou placenta. Les semences sont nombreuses et très-petites; leur périsperme est charnu; leur embryon filiforme et droit; leurs cotylédons semi-cylindriques, et leur radicule presque toujours inférieure.

Les plantes de cette famille, remarquables par la beauté de leur feuillage, par l'éclat et la disposition de leurs fleurs, ont une tige frutiqueuse, des feuilles alternes, rarement opposées, assez souvent à bords roulés en dehors dans leur jeunesse, et sortant de boutons coniques, écailleux et terminaux dans quelques genres. Leurs fleurs sont ordinairement disposées en corymbes axillaires et terminaux.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la seconde de la neuvième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 11, n.° 4 du même ouvrage, huit genres sous deux divisions; savoir:

1.° Les *rhodoracées* dont la corolle est monopétale; Kalmie, Rosage, Epigée, Azalée et Menziese.

2.° Les *rhodoracées* dont la corolle est presque polypétale; Rhodore, Lède, Béjar et Itée. *V.* ces mots.

Quelques botanistes pensent que cette famille n'est pas suffisamment distincte de celle des Bicornes; et en effet, excepté les genres Utée et Menziese, tous ceux qu'on lui rapporte n'ont qu'incomplétement les bords de leur capsule rentrans. (B.)

RHODORE, *Rhodora*. Arbrisseau de deux pieds de haut, à feuilles alternes, elliptiques, entières, recourbées en leurs bords, glabres en dessus, un peu velues en dessous, et à fleurs rouges, disposées en bouquet terminal, paroissant avant les feuilles, qui forme un genre dans la décandrie monogynie et dans la famille des rosages.

Ce genre a pour caractères: un calice très-petit à cinq dents; une corolle tubulée, bilabiée, insérée sur un disque adné au calice, à tube renflé très-court; à lèvre supérieure oblongue, obtuse, trifide et droite; à lèvre inférieure pendante et bilobée; dix étamines, ayant la même insertion que la corolle, à filamens écartés, déclinés, et à anthères didy-

mes ; un ovaire supérieur oblong, à style décliné et à stigmate en tête sillonné ; une capsule oblongue, obtuse, surmontée par le style persistant, à cinq sillons, à cinq valves, à cinq loges, contenant beaucoup de semences marginées.

Le *rhodore* est originaire du Canada, et ressemble beaucoup à un Azalé. On le cultive dans les jardins de Paris. Il demande l'exposition du nord, et une terre légère et substantielle. On le multiplie de marcottes. (B.)

RHOË. *V.* Rhoa, Rhus et Viburnum. (LN.)

RHOEA. *V.* Rhoa. (LN.)

RHOIAS pour RHEAS. *V.* Papaver. (LN.)

RHOMBE, *Rhombus.* Genre de poissons de la division des Thoraciques, introduit par Lacépède pour placer une espèce du genre Chétodon de Linnæus, qui lui a paru devoir en être séparée.

Ce nouveau genre présente pour caractères : le corps très-comprimé et assez court, chaque côté de l'animal représentant une sorte de *rhombe ;* des aiguillons ou rayons non articulés aux nageoires du dos ou de l'anus.

L'espèce qui forme ce genre, s'appelle le Rhombe alépidote ; elle a le corps dénué d'écailles facilement visibles, les nageoires du dos et de l'anus en forme de faux. On la trouve dans les mers voisines de la Caroline. C'est le *chétodon nu* de l'*Encyclopédie méthodique.* Ses mâchoires ne présentent qu'un seul rang de dents ; elle a deux lignes latérales, dont la supérieure suit la courbure du dos, et l'inférieure est droite. (B.)

RHOMBE, *Rhombus.* Genre de Coquilles établi par Denys-de-Montfort, pour les espèces de Cônes de Linnæus, qui offrent les caractères suivans : coquille libre, univalve, conique ; spire couronnée, élevée ou aplatie ; ouverture souvent aussi longue que le test, peu ou point évasée dans le bas ; columelle un peu intérieure à la base ; lèvre extérieure tranchante ; base échancrée.

L'espèce qui sert de type à ce genre est le Cône impérial, vulgairement connu sous le nom de Couronne impériale. C'est une coquille de deux à trois pouces de longueur, dont le fond est blanc, tacheté de brun et de fauve. On la trouve dans la mer des Indes, à une profondeur de soixante pieds. L'animal qui la forme a un très-petit opercule corné. (B.)

RHOMBE. On donne aussi ce nom au *turbot* et à quelques autres espèces de Pleuronectes. (B.)

RHOMBISCUS. Dent rhomboïdale ou irrégulière de poisson pétrifiée, selon Bertrand (Dict. des fossiles). (DESM.)

RHOMBITE. Pétrification d'un *turbot* qu'on trouve en Suisse, près le lac de Constance (*V.* au mot Pleuro-

NECTE). C'est aussi, chez les anciens naturalistes français, les coquilles des genres CÔNE et VOLUTE. (B.)

RHOMBITES. La *Chaux carbonatée cristallisée*, ou *Spath calcaire*, est ainsi désignée par Agricola. (LN.)

RHOMBOÏDAL ou RHOMBOÏDE. Nom spécifique d'un SPARE et d'un SALMONE. (B.)

RHOMBOÏDALE. Nom spécifique d'une COULEUVRE des Indes. (B.)

RHOMBOLINUS. Il paroît que les anciens Latins nommoient ainsi l'ÉRABLE CHAMPÊTRE, *Acer campestre*, Linn. On a également écrit *Rhombotinus* et *Rumbotinus*. Val. Cordus désigne la même plante par *Rhombolinus* et *Opulus*. (LN.)

RHOMBUS. *V.* RHOMBE TURBOT. (DESM.)

RHOMPHAL. Espèce de GOUET (*arum pentaphyllum*) qui naît dans les Indes orientales, et qui y porte ce nom, selon Zannoni. (LN.)

RHOPALE. *V.* ROUPALE. (B.)

RHOPIUM. *V.* MEBORÉ. (B.)

RHORIE, *Rhoria*. Genre de plantes établi par Thunberg aux dépens des GORTÈRES. Il ne diffère pas du BERCKHEYE d'Ehrhard, de l'AGRIPHYLLE de Jussieu, de l'APULÉIE de Gœrtner. L'EVOPIS de H. Cassini lui enlève une espèce. (B.)

RHOSELINA. Nom d'une espèce de RENONCULE chez les anciens. *V.* RANUNCULUS. (LN.)

RHOUS des Grecs, *V.* RHUS. (LN.)

RHUBARBE, *Rheum*, Linn. (*ennéandrie trigynie.*) Genre de plantes de la famille des polygonées, voisin de celui des patiences, et dont les caractères sont d'avoir : une corolle ou calice coloré, persistant, à six divisions alternativement grandes et petites; neuf étamines de la longueur à peu près du calice, à anthères oblongues, jumelles et obtuses; un ovaire court, à trois côtés, sans style, mais surmonté de trois stigmates réfléchis; et pour fruit, une semence nue, triangulaire, bordée d'un feuillet membraneux. On connoît dix espèces de *rhubarbes*, qu'on cultive presque toutes dans nos écoles de botanique. Les plus importantes d'entre elles, sont :

La RHUBARBE DE LA CHINE, ou RHUBARBE A FEUILLES PALMÉES; le *rheum palmatum*, Linn. Elle croît dans le voisinage de la grande muraille qui sépare la Tartarie de l'empire chinois : il faut la planter à trois pieds au moins de distance. *V.* sa figure pl. P. 8.

La RHUBARBE DE MOSCOVIE, *Rheum undulatum*, dont la qualité est supérieure à celle de la Chine : elle est aujourd'hui

la plus cultivée en grand dans plusieurs parties de la France.

La Rhubarbe compacte, *Rheum compactum*, Linn., pourroit bien n'être qu'une variété de cette dernière ; des expériences semblent prouver que la racine de cette plante a la même propriété que celle de Chine.

Il y a encore une autre espèce de rhubarbe, appelée *rhubarbe des moines ;* mais la plante qui la fournit est du genre des Patiences ; c'est le *rumex alpinus*, Linn.

Indépendamment des trois espèces de rhubarbes que nous venons d'indiquer, on cultive encore au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, la Rhubarbe rapontique, ou le *rapontic*, et la Rhubarbe pulpeuse, *rheum ribes*, Linn., nouvellement apportée d'Asie par MM. Labillardière, Bruguière et Olivier. Quelques-uns des individus qui existent dans le jardin de cet établissement, ont déjà passé plusieurs hivers en pleine terre.

Voici une note communiquée par M. Olivier, de l'Institut, qui a voyagé dans les continens où cette plante est très-commune.

« Les Persans donnent à cette rhubarbe le nom de *ricbas ;* elle croît naturellement dans les terres argileuses assez sèches, couvertes de neige toute l'année ; elle fleurit au printemps, et ses graines sont mûres à la fin de l'été. Les habitans font grand cas des jeunes pousses, et surtout des pétioles, qu'ils mangent crus, assaisonnés avec du sel et du poivre, après en avoir enlevé l'écorce, et qu'ils vendent dans les marchés ; leur saveur est piquante et agréable; ils en expriment le suc, qu'ils évaporent et réduisent à l'état de sirops et de conserves, avec du miel et du raisiné, et dont ils font de grands envois dans tous les pays : ils les emploient aussi comme médicament dans les fièvres putrides et malignes ; » mais M. Olivier ne croit pas qu'ils fassent usage de la racine.

On distingue, en Perse, deux sortes de ricbas : l'une croît spontanément sur les montagnes ; l'autre est cultivée dans les jardins. Celle-ci devient beaucoup plus grande ; on la couvre de terre pour en faire blanchir les feuilles et les tiges, à l'instar des cardons. On les vend dans les marchés d'Ispahan et autres lieux. Elles se mangent avec les viandes, et c'est un assaisonnement extrêmement agréable et fort recherché. Mais, de toutes les espèces de rhubarbes connues, il paroît que le *raponticum* et l'*undulatum* sont les plus faciles à cultiver. Le *compactum* est le plus délicat ; il supporte difficilement le grand soleil, et perd plus tôt ses feuilles.

La Rhubarbe rhapontique ne croît que sur le Caucase, et c'est par erreur qu'elle a été confondue avec le Rhapon-

TIN, racine de la *patience des Alpes*, qu'on recueille sur les Monts Dor, pour l'usage de la médecine.

M. Leneveu, professeur de botanique à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, a cultivé toutes les espèces de rhubarbes, et il a remarqué que la végétation du *raponticum* et de l'*undulatum* s'est annoncée au mois de mars, à la même époque : que huit à dix jours après, a paru le *compactum*, et que le *palmatum* ne lui a donné de pousses que quinze jours après le *compactum*. Ces différens individus avoient été semés la même année, et cultivés dans le même sol. Le *raponticum*, comme on sait, est bien inférieur en propriétés ; mais c'est une erreur de croire que le *palmatum* ne porte pas de graine dans notre climat ; il a donné, en l'an 11, des semences très-fertiles à Strasbourg et à Landau, qui ont levé dans la même année.

Il paroît qu'on peut avoir des variétés du *palmatum* ; car, par des semis que M. Leneveu en a faits, les feuilles de quelques individus n'avoient plus la forme palmée. Il pourroit arriver que ce fussent des espèces hybrides ; car, d'après l'opinion de plusieurs botanistes, les diverses rhubarbes ne sont pas encore bien caractérisées.

Une espèce peut féconder l'autre avec facilité : il faut avoir soin de les tenir éloignées, pour ne pas avoir d'espèces hybrides. Sans doute la rhubarbe du commerce se retire de plusieurs espèces, de l'*undulatum*, du *compactum*, du *palmatum*, et peut-être du *tartaricum*. M. Faujas, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, en cultive plusieurs espèces, qu'il regarde comme étant à peu près de même nature. Il donne la préférence, pour les effets médicinaux, au *compactum*. Ses semences lèvent très-bien ; la jeune plante ne craint point les rigueurs de l'hiver dans nos climats.

On n'est pas encore d'accord sur l'espèce de rhubarbe qu'il convient de choisir de préférence, sur la nature du terrain le plus favorable à sa végétation, sur le temps que la plante doit rester en place, pour acquérir le volume et la qualité que ses racines doivent avoir avant de procéder à leur extraction ; enfin sur les différentes préparations qu'elles exigent pour être conservées et transportées. Toutes ces connoissances ne manqueront pas de s'acquérir, dès que quelques botanistes instruits en feront l'objet de leur étude et d'un travail suivi. Nous savons déjà que, dans nos climats, il faut à la plante environ cinq années pour prendre le *maximum* de sa croissance ; qu'il y a des racines qui pèsent jusqu'à vingt-cinq livres ; qu'elles sont plus spongieuses que fibreuses, d'une dessiccation difficile à cause de l'état tenace et visqueux que donne à l'humidité la matière extractive qui

s'y trouve en abondance, et qu'elles perdent dans l'opération qui les amène à l'état où il faut qu'elles soient pour se conserver et être employées, les quatre cinquièmes de leur poids brut.

L'usage de la rhubarbe en médecine, plus fréquent autrefois qu'à présent, la possibilité de l'employer comme matière tinctoriale, le haut prix qu'elle a quelquefois dans le commerce, et surtout en temps de guerre; toutes ces considérations ont déterminé à essayer en France la culture des plantes qui la fournissent. Elle a eu lieu à Gros-Bois et dans d'autres endroits aux environs de Paris; mais c'est surtout dans le Morbihan qu'il en existe de grandes plantations, sous la direction de plusieurs cultivateurs estimables, qui en retirent un produit assez considérable pour marquer dans le commerce.

Cette plante, qui est l'*undulatum*, parfaitement naturalisée et acclimatée à peu de distance de Lorient, y supporte les hivers les plus rigoureux, et y prend un accroissement si considérable, que chaque racine pèse communément quinze à trente livres; elles ont de douze à quinze pouces de circonférence, et trente au moins de profondeur, divisées en plusieurs pivots. Elle se multiplie par œilletons pris au printemps ou à l'automne, placés à quatre pouces de profondeur et à deux pieds de distance, en quinconce, dans une terre bien préparée; elle pousse ses feuilles au printemps; elle élève sa tige, en avril, et fleurit en mai; sa semence mûrit en juin et juillet; on récolte la racine en automne, la quatrième année.

Mais quoique ce mode de bouture soit plus hâtif, le semis doit lui être préféré, parce que les racines pivotent mieux, sont plus volumineuses et d'une pesanteur spécifique plus considérable. Il est bon encore de remarquer qu'il ne faut pas fumer, et que les arrosemens font carier les racines. Quoique cette plante s'accommode d'un sol naturellement humide, de toute terre légère ou forte, mais profonde, elle veut l'exposition au levant, sans être abritée par d'autres végétaux. Elle est très-vivace et d'une culture aisée.

C'est absolument pour leurs racines que les rhubarbes sont cultivées. Le commerce nous les apporte de la Chine et de la Moscovie, toutes séchées, en morceaux plus ou moins gros, les uns arrondis, les autres aplatis, ou pleins, ou percés au centre, jaunes à l'extérieur, marbrés de rouge et de blanc à l'intérieur, d'une saveur acerbe, amère, d'une odeur nauséeuse.

Le pharmacien distingue bien la rhubarbe de Chine de celle de Moscovie; elle est moins grosse, moins pesante;

les veines rouges de son intérieur sont sur un fond plus blanc; les lignes blanches qui les séparent sont plus irrégulières, plus multipliées ; sa saveur est plus nauséeuse, acerbe et moins amère ; sa poudre est d'un jaune plus pâle ; mais il ignore si la différence qui existe entre ces deux sortes de rhubarbes, souvent confondues chez les droguistes, est la preuve que ces racines ont appartenu à deux espèces de *rheum*, ou si elles dépendent des différens climats qui les ont produites, de la culture qu'on leur a donnée, de l'âge qu'elles avoient lorsqu'elles ont été recueillies. Les botanistes n'ont point encore prononcé sur ce point d'une manière définitive.

Les Anglais font aujourd'hui blanchir les feuilles de rhubarbe, pour les manger cuites, en guise de cardes. (B.)

RHUBARBE DES ALPES. Espèce de PATIENCE. (B.)

RHUBARBE BLANCHE. C'est le MÉCHOACAN. (B.)

RHUBARBE FAUSSE. C'est la racine de la MORINDE. (B.)

RHUBARBE DES MOINES. Nom vulgaire de l'OSEILLE PATIENCE. (B.)

RHUBARBE DES PAYSANS. C'est la BOURDAINE. (DESM.)

RHUBARBE SAUVAGE, *Begonia obliqua* ?

RHUM. *V.* RUM. (B.)

RHUS. Les Grecs appeloient *rhous*, et les Latins *rhus*, un arbrisseau qui servoit à la préparation des cuirs et à divers usages médicaux, et dont la graine entroit dans l'assaisonnement des mets. Selon Dioscoride, c'étoit un arbrisseau haut de deux coudées, qui croissoit dans les lieux pierreux ; il avoit la feuille longue, rougeâtre, dentelée au pourtour comme celle de l'yeuse ; son fruit étoit semblable à un petit grain de raisin, épais, de la grosseur du fruit du térébinthe, mais un peu large. Les feuilles s'employoient comme astringentes ; l'on noircissoit les cheveux avec leur décoction, etc. Dioscoride rapporte en détail les qualités médicinales de cette plante, qui paroît avoir été en grand usage chez les anciens, surtout les graines qu'on appeloit *érythros*, à cause de leur couleur rouge. On en saupoudroit les viandes en guise de poivre, pour faciliter la digestion, et l'on avoit encore cette habitude, au quinzième siècle, en Egypte et en Syrie, au dire de Matthiole. Ce naturaliste donne le *rhus coriaria* pour le *rhus* de Dioscoride, et il dit que les Arabes le nomment *sumach*, *adurion*, *rosbar*, *sadisticos* et *rosaidicos*. En effet, cette plante s'emploie encore pour tanner les cuirs. Galien donne au *rhus* les divers noms de *rhus de Syrie*, *rhus pontique*, *rhus de*

cuisine, *rhus rouge* : c'est ce qui fait que plusieurs auteurs ont cru qu'il y avoit plusieurs espèces de *rhus*.

« Quant au *rhus*, écrit Pline, les Latins ne lui ont point donné de nom, encore qu'on s'en serve en plusieurs endroits en médecine. Cette plante vient de soi-même et est sauvage ; elle a les feuilles semblables au myrte, produisant de petites branches fort propres à chasser les vers et toutes les bêtes venimeuses. Ceux qui apprêtent les cuirs se servent de cet arbrisseau. Il est rougeâtre et d'une coudée de hauteur ; ses branches sont de la grosseur du doigt. Les tanneurs se servent de ses feuilles sèches en place d'écorce de grenade ; mais les médecins les emploient pour guérir les meurtrissures, écorchures, contusions, etc. » Plin., liv. 24, cap. XI. Pline relate ensuite les propriétés et les usages du *rhus* ; elles sont les mêmes que celles rapportées par Dioscoride ; mais il paroît que ce n'est plus le même arbrisseau qu'il a voulu décrire, et qu'il avoit en vue le *coriaria myrtifolia*. Beaucoup de botanistes le croyent.

Pline mentionne, après cette première espèce, le *rhus rouge* que les Grecs appeloient *erythros* : « c'est, dit-il, un arbrisseau dont la graine est fort astringente et réfrigérante ; cette graine sert de sel pour saupoudrer la viande ; elle donne fort bon goût à toute chair, avec l'herbe qui porte le *silphion*. » Les autres propriétés se rapportent encore au *rhus* de Dioscoride, dont Pline a certainement voulu parler, en donnant à la plante le nom de la graine.

Je ne crois pas qu'il y ait de confusion dans les deux descriptions que cet ancien naturaliste donne de ses *rhus*, autre que celle qu'on peut remarquer dans la similitude des usages, et je ne pense pas, comme la plupart des commentateurs, qu'il ait fait un double emploi, en nommant *rhus rouge* la graine du *rhus* de Dioscoride, et *rhus des tanneurs*, le bois et les feuilles de la même plante.

Théophraste, qui décrit également le *rhus*, le divise en mâle et en femelle, c'est-à-dire, en stérile et en fertile. Il lui attribue : 1.° des feuilles semblables à celles de l'orme, mais un peu plus oblongues et plus épaisses, insérées par paires sur les jeunes rameaux, et disposées sur des plans latéraux ; 2.° des fleurs blanches en grappes. Le *rhus* n'avoit point de branches allongées en baguettes ; ses fleurs étoient remplacées par de petits fruits semblables au raisin et ramassés en paquets.

Si l'on réfléchit que les anciens n'avoient pas de mot pour exprimer une feuille ailée, et que les pétioles, dans ce cas, étoient pour eux de jeunes rameaux, on concevra aussitôt que Théophraste a voulu décrire les feuilles ailées du *rhus*

coriaria, et alors le reste de sa description conviendra parfaitement à cette plante, excepté lorsqu'il dit qu'il y a un *rhus* mâle et un femelle. Peut-être a-t-il confondu le *rhus* avec le REDOUX (*Coriaria myrtifolia*) qui est dioïque, et peut-être a t-il voulu dire, cultivée et sauvage. Gaza, en traduisant Théophraste, appelle le rhus, *fluida*, qui signifie, *coulant*, *fluide*, voulant lui forger un nom latin, bien que, selon Pline, cette plante n'en ait point eu. Gaza supposoit ici que *rhus* dérivoit du verbe grec *rheo* ou *reo*, couler: cette traduction a trompé autrefois Matthiole; car elle lui fit croire que le *rhus* de Théophraste étoit la VIORNE, *Viburnum lantana*, des racines de laquelle on tire de la glu; « mais, dit-il, en regardant de plus près dans l'exemplaire grec de Théophraste, et prenant garde, pour ainsi dire, avec colère, au nom latin que Gaza avoit imposé au *rhus*, je trouvai la source de mon erreur. »

Matthiole en conclut que le *rhus* de Théophraste est le même que celui de Dioscoride et le *sumac* des Arabes, et il est nécessaire de rappeler ici cette conclusion; car le premier sentiment de ce botaniste a influé sur l'opinion de C. Bauhin et d'autres naturalistes. Ce dernier fait remarquer que la dénomination de *rhus* est formée, par apocope, d'un mot grec, qui signifie *rouge;* allusion à la couleur rouge du fruit de cette plante.

Chez les modernes, l'on a laissé le nom de *rhus* au SUMAC. C. Bauhin présente, sous ce titre: 1.° cette plante et les *rhus typhinum* et *glabrum;* 2.° le *coriaria myrtifolia;* et 3.° le gale (*Myrica gale*) que Clusius et Dodonée prirent pour la première espèce de *rhus* de Pline. Guillaume Turner, botaniste du même temps, décrit le FUSTET sous la dénomination de *rhus*; ce qui suppose qu'il croyoit que c'étoit cette ancienne plante.

On a appelé *rhus de Virginie* (Comm. Hort. 1, tab. 81. Rai.) le FUSAIN D'AMÉRIQUE, *Evonymus americanus*, L.; le *rhus* de Ceylan, *Burm. Zeyl.*, t. 89, est le CONNARE ASIATIQUE, *Conarus asiaticus*, L.; le *rhus obsoniorum* de Plukenet, *Alm.* 107, tabl. 4, paroît être un FAGARIER, *fagara tragodes*.

Le genre *rhus* de Linnæus comprend les trois genres *rhus*, *toxicodendron* et *cotinus* de Tournefort, qui renferment, le premier, les espèces à feuilles ailées et l'ancien *sumac* des Grecs; le deuxième, les espèces à feuilles ternées; et le troisième, les espèces à feuilles simples. Ces trois genres ont été rétablis par Dillen, Adanson, Miller, Moench, et plusieurs autres botanistes; mais Jussieu et les auteurs systématiques n'ont pas cru devoir adopter cette division. Cependant, ils ont fait subir quelques changemens à ce genre. Ils y

ont rapporté le genre *metopium* de P. Brown, et plusieurs espèces ont servi de type à l'*aylantus*, Desf., et au *schmaltzia* de Desvaux, que Rafinesque-Smaltz a nommé *turpinia*. Le *rhus cobbe* de Linnæus est considéré comme une espèce d'*ornitrophe*, de même que le *comminia* de Pierre Brown, placé successivement dans les genres *rhus*, *allophyllus* et *schmidelia*. *V.* SUMAC. (LN.)

RHUYSCHIA et RHUYSCHIANA d'Adanson. *Voyez* RUYSCHIA et RUYSCHIANA. (LN.)

RHYNCHÉE, *Rynchæa*. Dénomination d'une des divisions de la famille des *longirostres*, du Règne animal de M. Cuvier. Ce nom lui convient beaucoup mieux que celui de *cherlite* que j'ai donné à un genre qui se compose des mêmes espèces que cette division ; aussi l'ai-je adopté dans l'analyse de ma méthode, à l'article ORNITHOLOGIE. *Voyez* tome 24, page 124. (V.)

RHYNCHITE. Sous-genre dans le genre ATTELABE de M. Latreille. *V.* ce dernier mot. (DESM.)

RHYNCHÈNE, *Rhynchænus*, Fab., Oliv. ; *Curculio*, Linn., Geoff., Degéer. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhynchophores, tribu des charansonites.

Dans le premier volume de son Entomologie helvétique, M. Clairville facilita, par l'établissement de quelques nouvelles coupes, l'étude du genre charanson, *curculio*, des auteurs. Il forma avec les espèces sauteuses, ou dont les cuisses postérieures sont renflées, et qui, dans la méthode de Linnæus, composent sa seconde division des *charansons*, le genre *rhynchænus*. Fabricius, en l'adoptant, y comprit, outre ces espèces, le plus grand nombre des charansons à longue trompe, *longirostres* de Linnæus. Ceux à courte trompe conservèrent le nom générique de *curculio*. Dans mon histoire générale des crustacés et des insectes, ceux-ci formèrent le genre *brachyrhine*, les autres celui des *charansons*, et je suivis M. Clairville à l'égard de ses rhynchènes. Olivier, *Entomologie des coléoptères*, s'est rapproché de la méthode de Fabricius, et s'est borné à séparer de ce dernier genre, les espèces sauteuses ; elles composent celui des *orchestes*, dénomination déjà donnée à ces mêmes insectes par Illiger. C'est aussi ce que je viens moi-même de faire (*Règne animal*, par M. Cuvier), pour que la nomenclature soit, autant que possible, uniforme. Quelques entomologistes allemands ont démembré le genre *curculio* de Fabricius, et appliqué à l'une de ses coupes la dénomination de *Brachyrhine*.

Les rhynchènes ont les antennes insérées près du milieu d'une trompe longue et souvent arquée, coudées, de onze

articles, et dont les trois derniers forment une massue brusque et ovale : aucune de leurs pattes n'est propre au saut, et le pénultième article de leurs tarses est bilobé.

Les espèces dont la trompe se loge dans un enfoncement de la poitrine, composent le genre *cryptorhynque* d'Illiger. Les habitudes des rhynchènes sont les mêmes que celles des autres chransonites. Olivier, qui n'en distingue pas les *cryptorhynques*, en a décrit et figuré cent soixante-neuf espèces. Il les distribue de la manière suivante.

I. *Cuisses simples.*

Rhynchène de la prêle, *Rhynchænus equiseti*, Coléopt., tom. 5, n.° 83, pl. 27, fig. 400; noir; corselet lisse, avec les côtés blanchâtres; élytres striées, bossues et tuberculées, avec deux points; les côtés et l'extrémité blanchâtres; pattes brunes. En Europe, sur la prêle.

Rhynchène du pin, *Rhynchænus pini*, *ibid.*, pl. 4 et 16, fig. 42; brun, avec deux points sur le corselet, des taches et une raie transversale sur les élytres blanchâtres et formées par des écailles; des points rangés en stries sur les élytres. En Europe, sur les pins.

Rhynchène péricarpe, *Rhynchænus pericarpus*, Oliv., *ibid.*; pl. 33, fig. 457; ovale, noirâtre en dessus, gris en dessous; élytres, avec un point gris et oblong vers la base de la suture. Dans toute l'Europe, sur la scrophulaire.

Rhynchène nigrirostre, *Rhynchænus nigrirostris*, Oliv., *ibid.*, pl. 33, fig. 508; vert, avec la trompe noire, les antennes et les pattes fauves. Aux environs de Paris et en Allemagne.

Rhynchène cuprirostre, *Rhynchænus cuprirostris*, Oliv., *ibid.*, pl. 27, fig. 408; oblong, d'un vert bronzé, brillant; trompe cuivreuse. Avec le précédent.

Rhynchène de l'Abricotier, *Rhynchænus armeniacæ*, Oliv., *ibid.*, pl. 27, fig. 503; oblong, très-noir, pubescent, avec les élytres pointillées, et les stries ponctuées. Sur les arbres fruitiers.

II. *Cuisses dentées.*

Rhynchène taureau, *Rhynchænus taurus*, Oliv., *ibid.*, pl. 6, fig. 60; et pl. 5, fig. 45; noir, couvert d'une poussière cendrée; élytres, avec des tubercules arrondis; deux cornes arquées sur la trompe, dans le mâle; celle de la femelle n'en ayant que les rudimens. Dans l'Amérique méridionale.

Rhynchène du sapin, *Rhynchænus abietis*, Oliv., *ibid.*, pl. 7, fig. 78, *a*, *b*, et pl. 4, fig. 42; oblong, noirâtre, chagriné, avec des raies transverses, irrégulières, roussâtres, formées par des poils, sur les élytres. En Europe, sur le sapin.

Rhynchène de la patience, *Rhynchœnus lapathi*, Oliv., *ibid.*, pl. b, fig. 69, *a*, *b*; noir, tuberculé en dessus; côtés et dessous du corselet, extrémité postérieure des élytres, et quelques espaces à leur base, blanchâtres; pattes mélangées de noir et de blanchâtre; cuisses bidentées. En Europe, sur la patience.

Rhynchène de la vipérine, *Rhynchœnus echii*, Oliv., *ibid.*, pl. 23, fig. 317; ovoïde, cendré en dessus, noir en dessous, avec plusieurs lignes blanches, et qui forment, sur les élytres, une sorte de réticulation. Commun aux environs de Paris, sur la vipérine.

Rhynchène des noisettes, *Rhynchœnus nucum*, Oliv., *ibid.*, pl. 5, fig. 47, *a*, *b*; *Charanson des noisettes*, pl. B. 23, 12 de cet ouvrage; ovale, brun ou noir, mais couvert d'un duvet serré, cendré ou d'un brun roussâtre; trompe très-fine, souvent aussi longue que le corps, luisante; élytres striées. La larve vit dans les noisettes, et ronge leur amande.

Rhynchène rouleur, *Rhynchœnus tortrix*, Oliv., *ibid.*, pl. 34, fig. 544; oblong, d'un jaune fauve; trompe longue, testacée; yeux noirs; élytres ayant des stries pointillées, sans point calleux à leur extrémité; pattes antérieures à peine plus longues que les autres; toutes les cuisses fortement dentées. Il tord et roule les feuilles du peuplier.

Rhynchène des cerises, *Rhynchœnus cerasorum*, Oliv., *ibid.*, pl. 4, fig. 35; très-voisin du rhynchène des noisettes, mais une fois plus petit; noirâtre, avec un duvet d'un gris obscur; une ligne à l'extrémité postérieure du corselet, et une bande sur les élytres, située un peu au-delà de leur milieu, d'un gris plus clair; trompe noire, presque de la longueur du corps. En Europe.

Rhynchène de la pomme, *Rhynchœnus pomorum*, Oliv., *ibid.*, pl. 3, fig. 27, *a*, *b*; allongé, d'un fauve obscur; élytres ayant à l'extrémité une bande postérieure d'un gris roussâtre; cuisses antérieures grosses, fortement dentées; trompe noire et courbée. La larve attaque les pommes.

Rhynchène du cerisier, *Rhynchœnus cerasi*, Oliv., *ibid.*, pl. 22, fig. 309; allongé, très-noir; premier article des antennes brun; yeux rapprochés; une épine avancée de chaque côté du corselet; élytres à stries ponctuées. Sur le cerisier. (E.)

RHYNCHOBDELLE, *Rhynchobdella*. Genre de poissons établi par Schneider, et qui réunit les Macrognathes de Lacépède et les Mastacembles de Gronovius. Ses caractères sont: corps allongé, dépourvu de nageoires ventrales; des épines dorsales nombreuses; deux épines en avant de la nageoire anale. (B.)

RHINCHONELLE, *Rhinchonella*. Genre de coquille fos-

sile, séparé des TÉRÉBRATULES par Fischer, dans le mémoire de la société impériale des naturalistes de Moscou. Il est caractérisé ainsi : coquille bivalve, régulière, à valves inégales, se fixant par un ligament ou tube court ; la plus petite valve, perforée, a son sommet peu proéminent, non recourbé. Les lobes antérieurs sont très-allongés.

Ce genre contient trois espèces, dont la première, la *rh. gros bec*, est figurée dans l'ouvrage ci-dessus; les deux autres, *rh. canard* et *aigle*, le sont dans l'Encyclopédie, tab. 245, fig. 6, tab. 246, fig. 1. (B.)

RHYNCHOPS. Les ornithologistes modernes qui ont écrit en latin, désignent par ce mot tout-à-fait grec, le BEC-EN-CISEAUX.

J'ai dit, à l'article du *Bec-en-ciseaux à bec jaune*, que cet oiseau se trouvoit à la Nouvelle-Hollande, parce qu'on m'avoit assuré, au Muséum d'Histoire naturelle, qu'il avoit été apporté de cette contrée. S'il en est ainsi, l'espèce ne seroit pas fixée aux Terres Australes ; car M. Baillon conserve un individu dans sa collection, qui a été tué en Afrique, sur la rivière du Sénégal, à plus de cinquante lieues dans les terres.

Il faut ajouter à sa description, que les pieds sont jaunes au lieu d'être bruns, que les pennes de la queue sont grises en dedans, blanches en dehors et en dessous. (V.)

RHYNCHOSASME. Nom générique proposé par Hermann, pour le BEC-OUVERT. (DESM.)

RHYNCHOSE, *Rhynchosia*. Plante vivace de la Chine, à tige voluble, à feuilles ternées, à folioles presque rondes, velues, à fleurs jaunes, géminées, portées sur des pédoncules axillaires, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la diadelphie décandrie.

Ce genre offre pour caractères : un calice bilabié, à lèvre supérieure large et bilabiée ; à lèvre inférieure et trifide, à division intermédiaire plus longue ; une corolle papilionacée, à étendard ovale, à ailes oblongues, portées sur de longs onglets appendiculés; à carène monophylle, rhomboïde, terminée par un long rostre aigu ; à dix étamines, dont neuf réunies à leur base ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style ovale, à stigmate simple : un légume ovale, comprimé, membraneux, un peu aigu et disperme. (B.)

RHYNCHOSPORE, *Rhynchospora*. Genre de plantes établi par Vahl, et qui rentre dans celui appelé CHŒTOSPORE par R. Brown. (B.)

RHYNCHOSTÈNES. Nom qu'on donne aux oiseaux dont le bec est étroit. (V.)

RHYNCHOTHÈQUE, *Rhinchotheca*. Arbrisseau du Pé-

rou qui forme un genre dans la polyandrie pentagynie. Il offre pour caractères : un calice de cinq folioles oblongues, terminées par une pointe en alène, dont les deux inférieures sont plus grandes ; point de corolle ; dix étamines ; cinq ovaires oblongs, velus, à style court, réunis par leur base, et terminés par des stigmates épais ; cinq capsules sessiles, velues, terminées par des queues se séparant par leur base, s'ouvrant par le côté intérieur, et contenant chacune une semence oblongue. (B.)

RHYNCOLITHES. Nom donné, par quelques naturalistes, aux pointes d'*oursins pétrifiées*, que d'autres ont appelées *pierres judaïques*. *V.* OURSINS et PIERRES JUDAÏQUES. (PAT.)

RHYNCOPRION, *Rhyncoprion*. Nom générique donné par Jean-Frédéric Hermann aux arachnides qui composent notre genre *Argus*. *V.* ce mot. (L.)

RHYNCOSPERME, *Rhyncosperma*. *V.* NOTELÉE. (B.)

RHYNEA. Scopoli donne ce nom au genre NAGASSARI d'Adanson. *Voyez* ce mot. (LN.)

RHYNGAPTÈRES. *Voyez* RHINAPTÈRES. (DESM.)

RHYNGOTES, *Rhyngota*. Dixième ordre de la classe des insectes, dans le *Système Entomologique* de Fabricius, ayant pour caractères : une bouche composée d'un bec ou d'une gaîne articulée.

Cette classe correspond à l'ordre des HÉMIPTÈRES. *V.* ce mot. (L.)

RHYPHE, *Ryphus*, Lat., Lam. ; *Tipula*, Scop. ; *Sciara*, Fab. ; *Anisopus*, Meigen. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires, et dont les caractères sont : antennes presque sétacées, grêles, simplement velues, de seize articles ; yeux ovales ; trois petits yeux lisses placés sur un tubercule commun ; ailes couchées l'une sur l'autre ; palpes courts, ne paroissant composés que de trois articles ; trompe presque cylindrique, avancée, un peu plus courte que la tête.

L'espèce de diptère sur laquelle j'ai établi ce genre, est très-commune en France, dans nos appartemens, sur les vitrages desquels elle se tient souvent tranquille. Aussi, Scopoli qui la plaçoit avec les *tipules*, l'a-t-il nommée *tipula fenestrarum* (*Entom. carniol.*) ; c'est la *sciara cincta* de Fabricius, et l'*anisopus nebulosus* de M. Meigen. Réaumur a connu cet insecte et sa chrysalide (*Mem. insect.*, tom. 5, pl. 4, fig. 8, la chrysalide ; fig. 9, 10, l'insecte parfait).

Le RHYPHE DES FENÊTRES, *Ryphus fenestrarum*, est long d'environ six lignes, mélangé de brun et de roussâtre obscur, avec les antennes noirâtres ; les ailes sont tachetées de noirâtre, surtout vers la côte ; les pattes sont pâles, avec

les genoux obscurs. Sa larve ronge le linge pourri et humide ; sa chrysalide a les bords des anneaux de l'abdomen épineux, et cette partie est aussi terminée par plusieurs dents.

M. Meigen en décrit une autre espèce, qu'il nomme *anisopus fuscus*. Celle-ci n'a qu'un point noirâtre et marginal sur les ailes. (L.)

RHYSOPHYLLE. Genre établi par Palisot-de-Beauvois, aux dépens des JONGERMANES. (B.)

RHYTELMINTHE, *Rhytelminthus*. Genre de vers intestins, qui, dans quelques auteurs, fait partie des TÉNIA, mais que Goèze en a séparé, et à qui il a donné pour caractères : d'être aplati, biarticulé, rugueux, avec une tête tronquée et à deux lèvres. Ce genre, qui rentre dans ceux appelés TRICUSPIDAIRE et BOTRYOCÉPHALE par Rudolphi, comprend trois espèces, dont une vit dans le pylore des anguilles; c'est le *tænia anguillæ* de Gmelin, *Syst. nat.*; l'autre, dans celui de la perche; et la troisième, qui a quatre lèvres, dans les intestins de la carpe. (B.)

RHYTIS, *Rhytis*. Arbrisseau de la Cochinchine, à feuilles alternes, ovales, oblongues, entières, glabres ; à fleurs disposées en épis terminaux et ramassés, qui, selon Loureiro, forme un genre voisin des ARROCHES et des BACCAURÉES, dans la polygamie dioécie.

Ce genre offre pour caractères : un calice divisé en trois ou six parties obtuses ; point de corolle ; trois étamines ; un ovaire supérieur, allongé, à trois stigmates sessiles, bifides et recourbés ; une baie ovale, comprimée, rugueuse, uniloculaire et trisperme.

Les fleurs femelles, placées sur d'autres pieds, ont un calice divisé en un grand nombre de parties velues, et du reste sont semblables aux hermaphrodites.

Ce genre a aussi été appelé RHYTELMINTHE. (B.)

RHYZOSPERMUM. Ce genre, établi par Gærtner, est le même que le NOTELÉE de Ventenat. *V.* ce mot. (LN.)

RIANE, *Riania*. Arbrisseau de la Guyane, à feuilles opposées, pétiolées, lancéolées, et à fleurs disposées en grappe terminale, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, dans la famille des vinettiers, appelée PATRISIE par Richard, qui diffère à peine du CONORIS. Il a pour caractères : un calice monophylle, partagé en cinq découpures ovales, pointues ; une corolle de dix pétales ovales, pointus, dont cinq plus grands et alternes ; cinq étamines insérées à la base des pétales ; un ovaire supérieur ovale, marqué de cinq côtes et velu, à style charnu et à stigmate en massue. Le fruit n'est pas connu. (B.)

RIASSOS. Nom languedocien de la LAICHE. (DESM.)

RIBARD. Nom vulgaire du NÉNUPHAR JAUNE, aux environs d'Angers. (B.)

RIBASIUM. *V.* RIBES. (LN.)

RIBAUDET. Un des noms du PLUVIER A COLLIER, en Picardie. (V.)

RIBEIROU. Nom de l'HIRONDELLE DE RIVAGE, en Provence. (V.)

RIBELIER, *Embelia.* Arbre de Ceylan, à feuilles alternes, ovales, entières, très-glabres, portées sur des pétioles courts; à fleurs petites, disposées en panicule terminale, qui ont un calice quinquéfide, cinq pétales, cinq étamines et un seul pistil. Le fruit est une baie acide, qui sert dans le pays à faire des confitures, que l'on compare à celles de groseilles pour leurs qualités et leurs propriétés. Cet arbre forme un genre dans la pentandrie monogynie. (B.)

RIBES. Les anciens auteurs arabes, tels que Mesuë, Sérapion, et autres du même temps, ont décrit et nommé ainsi, et *ribasium*, une plante que les botanistes qui les ont commentés, ont long-temps méconnue. Rauwolfius, Clusius et Dalechamp, et après eux, C. Bauhin, y ont reconnu l'espèce de RHUBARBE, que les botanistes désignent par *rheum ribes*, qui croît dans le Levant et en Perse. Dans ce dernier pays, elle porte encore le nom de *ricbas*, qui paroît peu différent de celui de *ribes*. C. Bauhin l'a indiquée par la phrase de *ribes des Arabes, à feuilles de petasites.* En effet, les feuilles radicales du *rheum ribes* rappellent par leur grandeur et par leur forme, celles du *tussilago petasites.*

On prétend que le nom de *ribes*, signifie acide en arabe. Dans ce sens il convient aux GROSEILLIERS ROUGES, auxquels il a été donné depuis très-long-temps par les botanistes, ainsi qu'à plusieurs autres espèces congénères, jusqu'à Linnæus qui en a fait le nom du genre, bien que Tournefort l'eût déjà appelé *grossularia.* Cette dernière dénomination désigne aussi, dans les auteurs plus anciens, les groseilliers, mais particulièrement les espèces qui n'ont pas les fleurs en grappes. Il eût été plus convenable de conserver ce nom, plutôt que d'employer celui de *ribes*, propre à une plante totalement différente; mais un long usage l'ayant consacré, il y auroit trop d'inconvéniens à l'abandonner.

L'on croit que Théophraste a voulu parler de quelques-uns de nos groseilliers épineux communs (*ribes grossularia* et *uva crispa*, L.), en traitant des plantes qu'il désigne par ISOS ou OESOS : il en décrit à fruit blanc et à fruit noir, à fleurs blanches et à fleurs purpurines. Il les place après les *rhamnos*, et par conséquent dans son groupe des arbustes épineux. *V.* GROSEILLIER. (LN.)

RIBESIOÏDES. Arbre de Ceylan, décrit par Linnæus, (*Fl. zeyl.*). Adanson en a fait son genre *gesæmbilla*, et lui donnoit le nom qu'il porte à Ceylan. C'est l'*embelia* de Burmann, et peut-être l'*antidesma ghæsembilla* de Gærtner. *V.* Ribelier. (LN.)

RIBESIUM. Synonyme de *ribes* dans quelques anciens botanistes, et désignant des groseilliers. (LN.)

RIBETTE. C'est le Groseillier rouge. (DESM.)

RIBOGE. C'est la Gesse dans les environs d'Abbeville. (B.)

RIB-WORT et RIB GRASS. Noms anglais du Plantain lancéolé. (DESM.)

RICARDIA de Houstone et d'Adanson. C'est le genre *Richardia* de Linnæus. *V.* Richardie. (LN.)

RICBAS. Nom par lequel on désigne, en Perse, une espèce de Rhubarbe, *Rheum ribes*. (LN.)

RICCIE, *Riccia*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des hépatiques, qui offre pour caractères: dans les pieds mâles, un petit cône saillant, sessile, tronqué, ouvert au sommet, rempli d'une écaille granuleuse; et dans les pieds femelles, une capsule sphérique à demi-plongée dans l'expansion, surmontée d'une pointe courte, et contenant plusieurs semences.

Une douzaine d'espèces composent ce genre. Elles croissent dans les lieux ombragés et humides, sous la forme d'expansions planes, lobées, dont les fleurs mâles entourent les bords, et dont les fleurs femelles garnissent le milieu.

Les trois plus communes de ces espèces sont :

La Riccie cristalline, dont les expansions sont couvertes de tubercules semblables à de la glace.

La Riccie glauque, dont les expansions sont d'un vert blanc et unies.

La Riccie flottante qui se montre sur la surface de l'eau, et qu'on croit la même que la précédente. (B.)

RICCIO. En Italie, c'est le Hérisson. (DESM.)

RICCIO MARINO. Ce nom est donné, en Italie, aux *tétrodon* et *diodon épineux*. (DESM.)

RICE. Nom anglais du Riz. (DESM.)

RICHARD. Geoffroy donne ce nom aux insectes du genre *bupreste*, à cause des belles couleurs dont ils sont ordinairement ornés. (O.)

RICHARD. Nom imposé à notre *geai*, parce qu'il apprend aisément à prononcer ce mot. (V.)

RICHARDIA. L'on a cultivé sous ce nom, dans le jardin botanique qui existoit autrefois à Trianon, le *sterculia platanifolia*, L., qui est aussi le *culhamia* de Forskaël. (LN.)

RICHÀRDIE, *Richardia*. Plante du Mexique, à tige élevée, tétragone, presque articulée, et hispide; à feuilles lancéolées, nerveuses, très-entières, un peu pétiolées et très-rudes; à fleurs disposées en têtes terminales, formées de verticilles et accompagnées de folioles inégales.

Cette plante forme un genre dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des rubiacées, dont les caractères consistent: en un calice de six à huit parties; une corolle cylindracée, à six ou huit divisions; six à huit étamines; un ovaire inférieur, surmonté d'un style terminé par trois stigmates; trois semences réunies, oblongues, arillées et couronnées. (B.)

RICHE. Belle race de LAPIN. *V.* ce mot. (S.)

RICHE DÉPOUILLE. Variété d'ORANGER. Elle ne diffère de la BIGARADE que par la surabondance de fleurs qu'elle produit. (B.)

RICHE-PRIEUR. Un des noms vulgaires de notre *pinson*. (V.)

RICHÉE, *Richea*. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, à feuilles spatulées, à fleurs solitaires et terminales, qui seul, selon Labillardière, constitue un genre dans la polyandrie monogynie, et dans la famille des épacrides, fort voisin des CYSTANTHES et des GANITRES.

Les caractères de ce genre, qui est figuré pl. 16 du Voyage à la recherche de la Peyrouse, sont: calice membraneux sans bractées; corolle formée en bouclier, s'ouvrant transversalement, tronquée à sa base et persistante; étamines hypogynes et persistantes; cinq écailles hypogynes; capsule dans laquelle les placentas sont libres, et pendent du sommet d'une colonne centrale. (B.)

RICHÉE, *Richea*. Plante vivace, à feuilles la plupart radicales, glauques, et à fleurs jaunes, disposées en tête terminale, qui croît naturellement à la terre de Van-Diemen, et qui seule, selon Labillardière (Plantes de la Nouvelle-Hollande), constitue un genre dans la syngénésie agrégée, dans la famille des cynarocéphales, et qui est fort voisin de celui appelé CRASPÉDIE par Forster.

Les caractères de ce genre sont: calice commun, imbriqué d'écailles de longueurs égales; calice propre de cinq à six folioles; fleurons infundibuliformes, renflés; réceptacle couvert de paillettes; aigrettes plumeuses. (B.)

RICHEIE, *Richeia*. Arbrisseau de Madagascar, à feuilles opposées, à peine pétiolées, légèrement dentées, à fleurs solitaires dans les écailles des feuilles, qui, selon Aubert Dupetit-Thouars, constitue seul un genre dans la polyandrie monogynie.

Les caractères de ce genre sont : calice persistant, campanulé, à divisions profondes; cinq pétales obovales, frangés, attachés au réceptacle; un grand nombre d'étamines attachées de même; ovaire supérieur à cinq sillons et à un seul style; capsule en baie, à trois sillons, à trois valves et à trois loges, contenant chacune une ou deux semences attachées par leur sommet. (B.)

RICHERIE, *Richeria*. Arbre de l'île de Montserra, à feuilles alternes, pétiolées, oblongues, aiguës, coriaces, glabres, à fleurs disposées en épis axillaires, qui, selon Vahl, forme un genre dans la polygamie monoécie.

Ce genre présente pour caractères : dans les fleurs hermaphrodites, un calice à quatre ou cinq divisions; une corolle de quatre à cinq pétales; un nectaire de quatre à cinq glandes; quatre à cinq étamines; un ovaire à style très-court et à trois stigmates recourbés; une capsule à six valves, à trois loges et à trois semences, s'ouvrant par sa base. (B.)

RICHION. L'un des anciens noms grecs du TUSSILAGO. *V.* ce mot. (LN.)

RICIN, *Ricinus*, Deg, Oliv., Latr., Lam.; *Pediculus*, Linn., Fab.; *Nirmus*, Hermann. Genre d'insectes de notre ordre des parasites, famille des mandibulés.

Comme il paroît que les anciens désignoient sous le nom de *ricinus* les acarides de notre genre *ixode*, ou ces petits animaux appelés vulgairement *tiques*, et qui s'attachent à la peau des chiens, des bœufs, etc.; Degéer auroit mieux fait d'employer une autre dénomination que celle de *ricinus*, pour distinguer le genre dont il est ici question, et que les naturalistes précédens avoient confondu avec celui des poux. Aussi, M. le docteur Léach a-t-il adopté le nom de *nirmus*, donné, par Hermann fils, à cette coupe générique de Degéer.

Il n'est pas étonnant que les premiers naturalistes n'aient pas distingué ces insectes des poux. Leur physionomie extérieure est presque la même; mais leur bouche présente une organisation différente. Elle est composée de deux mandibules écailleuses, en forme de deux crochets, de deux lèvres rapprochées; et, suivant M. Savigny, de deux mâchoires, portant chacune un très-petit palpe, et cachées sous ces lèvres. Le même naturaliste a découvert que la lèvre inférieure étoit pourvue de deux autres palpes, et que ces insectes ont aussi une sorte de langue. Un second caractère, mais dont je ne puis, faute d'un nombre suffisant d'observations, assurer la généralité exclusive, consiste en ce que les ricins ont quatre yeux, deux de chaque côté, tandis que les poux n'en ont que deux en tout. Les yeux ressemblent, de part et d'autre, à des yeux lisses. Il est bien évident que ces deux genres se touchent

dans une série naturelle. De ce fait et de quelques autres, dont les arachnides trachéennes et les branchiopodes me fournissent des exemples, on voit que la nature, en conservant toujours le même type des formes générales, se plaît à modifier, et quelquefois brusquement, celui de l'appareil manducateur, ou qu'elle convertit aisément des organes broyeurs en organes suceurs, et *vice versâ*. Ses vues, à cet égard, sont subordonnées aux premières, ou celles qui ont pour but le modèle d'après lequel elle forme d'abord le corps de l'animal. Tel est le motif qui m'a fait rejeter, comme caractère primaire, la division des insectes en deux lignes; l'une composée des *broyeurs*, et l'autre des *suceurs*.

M. Leclerc de Laval, qui prépare sur les insectes parasites un travail complet, m'a dit avoir vu dans l'estomac des ricins, des parcelles de plumes d'oiseaux, et croît que c'est leur seule nourriture. Ce fait est confirmé par une observation de M. Nitzch. Degéer a cependant trouvé l'estomac du ricin du pinson, rempli de sang, dont il venoit de se gorger. L'on sait aussi qu'ils ne peuvent vivre long-temps sur les oiseaux morts, et qu'on les voit alors se promener avec inquiétude sur leurs plumes, sur celles de la tête, et des environs du bec particulièrement.

Les ricins vivent exclusivement sur les animaux de cette classe. Degéer, il est vrai, fait mention d'un ricin qui se trouve sur le chien; mais cette espèce me paroît appartenir au genre des poux; du moins, je ne lui ai point aperçu de mandibules.

Ces insectes se tiennent de préférence sous les ailes, aux aisselles, à la tête des oiseaux. Ils s'y attachent fortement, au moyen des deux crochets robustes et égaux qui terminent leurs tarses. Ils s'y multiplient quelquefois en telle quantité, que l'oiseau en maigrit considérablement, et peut même en mourir. On doit avoir soin de visiter les oiseaux domestiques lorsqu'on les croit tourmentés par ces insectes, et de nettoyer souvent les lieux où on les tient enfermés, et où ils ont coutume de coucher. On les garantira par-là d'une espèce de *mitte* qui y pullule prodigieusement, et incommode beaucoup ces animaux domestiques.

Le genre des *ricins* est très-nombreux. Il n'est pas d'oiseau qui n'en ait une ou deux espèces. Rédi en a figuré un grand nombre, et quoique ces figures soient grossières, on peut voir cependant combien leurs formes offrent de variétés. Degéer et Panzer en ont aussi représenté quelques espèces. Leurs caractères, leurs mœurs, sont d'ailleurs les mêmes que ceux des *poux*, article auquel nous renvoyons à cet égard. Les antennes du mâle du *ricin du paon* ont cela de singulier,

qu'elles sont fourchues. *V.* notre *Mémoire* sur cet objet, imprimé, avec plusieurs autres, à la suite de notre *Histoire des Fourmis*, chez Barrois, rue Hautefeuille.

Ce genre présente deux divisions très-naturelles, que j'ai indiquées dans le troisième volume du *Règne animal*, par M. Cuvier, et qui n'avoient pas échappé à M. Leclerc de Laval, ainsi qu'il me l'a dit, depuis la publication de mon travail.

I. Bouche située près de l'extrémité antérieure de la tête; antennes insérées à côté, loin des yeux, et très-petites.

RICIN DU PINSON, *Ricinus fringillæ*. D'un brun clair; corps allongé, bordé de noir; tête grande, avec deux petites cornes courtes et flexibles.

RICIN DE LA CORNEILLE, *Ricinus corvi coracis*. Blanchâtre, à raies transverses, brunes sur le dos, et antennes très-courtes.

RICIN DE LA MOUETTE, *Ricinus sternæ hirundinis*. D'un blanc sale, grisâtre; à yeux et à taches noires sur la tête, et à très-grosses pattes.

II. Bouche presque centrale; antennes insérées très-près des yeux, et dont la longueur égale presque celle de la moitié de la tête.

RICIN DU HARLE, *Ricinus mergi serrati*. D'un blanc sale; à tête jaunâtre, et à corps très-allongé.

RICIN DE LA POULE, *Ricinus gallinæ*. D'un blanc sale, à ventre ovale; à tête demi-circulaire, avec quatre longs poils par derrière.

RICIN DE LA CIGOGNE, *Ricinus ciconiæ*; pl. P, 14, 7 de cet ouvrage. Il a le corps très-étroit et fort allongé. Degéer ne l'a pas cité. (L.)

RICIN, *Ricinus*, Linn. (*monoécie monadelphie.*) C'est un genre de plantes appartenant à la famille des tithymaloïdes, qui a des rapports avec les MÉDICINIERS. Il comprend un petit nombre d'espèces, qui sont toutes des plantes exotiques, herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, pétiolées, peltées, munies de stipules, et à fleurs unisexuelles, disposées en épis paniculés et terminaux, les inférieures mâles, les supérieures femelles. Les unes et les autres sont privées de corolle. Les premières offrent un calice à cinq divisions profondes, et des étamines nombreuses, à filets rameux, réunis en un faisceau à leur base. Les secondes sont composées d'un calice découpé en trois segmens, et d'un ovaire presque sphérique, surmonté de trois styles fendus en deux et à stigmates simples. Le fruit est une capsule hérissée ou unie, à trois sillons, à trois valves, et à trois loges, dont chacune renferme une semence luisante.

Les espèces de *ricin* les plus connues sont :

Le Ricin commun ou officinal, appelé aussi *palme de Christ*, *Ricinus communis*, Linn. ; à tige rougeâtre, rameuse, cylindrique, fistuleuse, lisse ; à feuilles palmées, et dont les lobes sont pointus et dentés en scie ; à pétioles glanduleux ; à fruit verdâtre, couvert d'épines molles, et renfermant des semences brunes, mouchetées de noir. Il est originaire des Indes et de l'Afrique. Dans son pays natal il est arborescent, et s'élève jusqu'à vingt et vingt-cinq pieds. Dans nos climats, où on le cultive, il est annuel, et n'atteint guère que la hauteur d'un homme. *V.* pl. P. 8, où il est figuré.

Le Ricin inerme, *Ricinus inermis*, Linn. Il ressemble au précédent par les feuilles ; mais sa tige est très-noueuse, et ses capsules unies. Il croît dans l'Amérique et dans l'Inde. Ce sont ses fruits, beaucoup plus gros que ceux des autres espèces, qui portent particulièrement le nom de *Pignon d'Inde*.

Le grand Ricin d'Amérique, *Ricinus americanus*, Mill. 2. On peut le confondre avec le *ricin commun;* mais Miller, qui a cultivé l'un et l'autre pendant plus de trente ans, assure qu'il ne les a jamais vu varier, et il les regarde, par cette raison, comme des espèces distinctes. « Celle-ci, dit-il, a des tiges brunes, et divisées en deux ou trois branches de six ou sept pieds de hauteur ; ses feuilles sont plus grandes et moins profondément divisées que celles du *ricin officinal ;* elles sont d'un vert foncé sur les deux surfaces, et inégalement dentées; ses épis de fleurs sont plus courts ; ses capsules plus rondes et brunâtres, et ses semences brunes et plus petites. » Cette espèce croît dans les îles des Indes occidentales. On extrait aussi de l'huile de ses graines.

Le Ricin a fruits rudes, *Ricinus rugosus*, Mill. 4. Une tige élevée d'environ quatre pieds, purpurine en bas, d'un vert foncé en haut ; des nœuds assez éloignés les uns des autres ; des feuilles divisées peu profondément ; de gros épis de fleurs ; des capsules rudes et ovales, mais sans épines, contenant de petites semences brunes : tels sont les caractères de cette espèce qu'on trouve dans les Deux-Indes.

Le Ricin d'Afrique, *Ricinus africanus*, Mill. 5. Il s'élève à dix ou douze pieds, avec une grosse tige rougeâtre, remplie de beaucoup de nœuds. Ses feuilles sontplusgrandes que celles de toutes les autres espèces ; Miller en a mesuré quelques-unes qui avoient plus de deux pieds et demi de diamètre. Ses fleurs forment de gros épis ; leur calice est brun. Les capsules sont ovales, grosses, très-garnies d'épines molles ; elles contiennent des semences agréablement rayées. Ce ri-

P. 8.

Deseve del. Letellier Sculp.

1. *Raisinier uvifere.* 2. *Ravensara de Madagascar.*
3. *Rhubarbe palmée.* 4. *Ricin commun.*

Digitized by Google

cin croît naturellement dans le pays dont il porte le nom, et se trouve aussi dans les Deux-Indes.

Le petit Ricin, *Ricinus minor*, Mill. 7, ainsi nommé, parce qu'il s'élève beaucoup moins que les autres, et parce qu'il a des feuilles, des épis de fleurs et des fruits plus petits, ainsi que des semences qui sont joliment rayées. Il vient spontanément dans la Caroline et dans plusieurs autres parties de l'Amérique. Ses fruits sont plus purgatifs que ceux des autres espèces.

Ces plantes se multiplient de graines, qu'il faut répandre au printemps sur une couche chaude : elles exigent à peu près les mêmes soins que la plupart des plantes des pays chauds. Il faut les accoutumer par degrés à l'air extérieur, les transplanter à propos, et les arroser dans les temps secs. Elles croissent avec rapidité, et font décoration dans les grands jardins par leur port singulier et par la beauté de leurs feuilles. Quoiqu'elles soient communément annuelles dans ce pays, on peut, avec quelques précautions, les conserver en hiver; mais alors on doit les laisser dans des pots. Dans leur pays natal, et même dans le midi de la France, on retire de l'huile de leurs graines, qu'on emploie à brûler, et à purger les enfans. On prétend que les Indiens et les Chinois rendent l'huile de ricin susceptible d'être employée dans la cuisine, en la faisant bouillir avec une petite quantité d'alun réduit en poudre et de sucre.

Comme c'est au mucilage contenu dans le périsperme que cette huile doit sa qualité purgative, on peut la rendre douce en la débarrassant de ce mucilage par le moyen de l'acide sulfurique.

A l'Île de France, on fait bouillir les graines de ricin dans l'eau, peu après leur récolte; puis on les fait sécher; ce n'est qu'après cette opération qu'on les pile, et qu'on en extrait l'huile par l'ébullition de leur pâte, au préalable mise dans un sac au fond d'une grande chaudière. (B.)

RICIN INDIEN. *V.* Croton cathartique. (LN.)

RICINELLE, *Acalypha*. Genre de plantes de la monoécie monadelphie et de la famille des tithymaloïdes, dont les caractères consistent : en un calice divisé en trois parties et muni d'une bractée petite et squamiforme dans les fleurs mâles, grande, en cœur et involucriforme dans les fleurs femelles; huit à seize étamines dont les filamens sont réunis à leur base; un ovaire arrondi, surmonté de trois styles et deux ou trois stigmates; une capsule stipitée, formée de trois coques monospermes.

Ce genre renferme des plantes frutescentes ou herbacées, à feuilles alternes, munies de stipules; à fleurs disposées en

épis axillaires, les mâles dans le haut et les femelles dans le bas, et en moindre nombre. On en compte une cinquantaine d'espèces, dont les plus importantes à connoître sont :

La Ricinelle en arbre, dont les involucres femelles sont en cœur crénelé, et les feuilles ovales aiguës et dentées. Elle se trouve en Arabie.

La Ricinelle de Virginie, qui a les involucres femelles en cœur incisé; les feuilles ovales, lancéolées, plus longues que leurs pétioles. Elle est annuelle, et se trouve dans les parties chaudes de l'Amérique septentrionale. Je l'ai abondamment trouvée dans les sables les plus arides de la Caroline.

La Ricinelle de l'Inde, qui a les involucres femelles en cœur, presque crénelés; les feuilles ovales, lancéolées, plus courtes que leurs pétioles. On la trouve dans l'Inde. Elle est annuelle.

La Ricinelle rampante, qui a les épis terminaux droits; les involucres des fleurs femelles en cœur dentelé; ceux des fleurs mâles nuls; les feuilles ovales, dentées, et la tige rampante. Elle se trouve à la Jamaïque.

La Ricinelle rude est dioïque, a les involucres des fleurs femelles en cœur denté, et les feuilles oblongues, lancéolées, dentelées et rudes au toucher. Elle se trouve dans les Antilles. (B.)

RICINOCARPE, *Ricinocarpos*. Genre établi par Desfontaines, Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, tom. 3, dans la monoécie monadelphie, et dans la famille des tithymaloïdes, pour placer un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, qui se cultive dans le jardin de cet établissement. Ses caractères sont : fleurs entourées d'écailles à leur base; calice à cinq divisions; corolle de cinq pétales; ovaire supérieur, rond, couvert de papilles très-serrées, entourées de cinq petites glandes, à trois styles bifurqués jusqu'à la base; capsule globuleuse, à trois valves, couvertes de pointes non piquantes, à trois loges monospermes. (B.)

RICINOCARPOS. Nom employé par Boerhaave et Burmann (*Zeyl.*) pour désigner un genre de plantes dont les espèces ont été dispersées dans les genres *acalypha* (Ricinelle), *tragia* et *hydrocotyle*. L'espèce rapportée à ce dernier genre avoit été regardée, par Linnæus, d'abord, comme une espèce de mercuriale, puis comme un genre particulier, *centella*. C'est maintenant l'*hydrocotyle villosa*, W. M. Desfontaines a donné le nom de Ricinocarpe à un genre particulier, qui ne renferme aucune des espèces appelées ainsi autrefois. (LN.)

RICINOIDE. Nom donné au *médicinier cathartique*. *V.* MÉDICINIER. (D.)

RICINOIDES. Genre établi par Tournefort et qui n'a pas été adopté. Les espèces qu'on y avoit rapportées sont dispersées dans les genres *croton* et *jatropha ;* l'une d'elles, cependant, est le *ceanothus africanus* (*Ricinoïdes*, Seb., tab. 1, pl. 22, fig. 6), et l'autre, décrite par Plumier, paroît être l'*acalypha australis*, L. (LN.)

RICINON. *V.* RICINUS. (LN.)

RICINUS. Herbe décrite par Pline et par Dioscoride. Celui-ci lui donne les noms de *cici* et de *croton*.

Pline s'exprime ainsi au sujet du *ricinus* : « On fait aussi de l'huile avec la graine du *ricinus*. Cette herbe croît en grande quantité en Egypte, et il n'y a pas long-temps qu'on a commencé à en retirer de l'huile. Quelques personnes l'appellent *croton*, et d'autres *trixis* ou *sesamum sauvage*. En Espagne, le *ricinus* croît en peu de temps jusqu'à la hauteur d'un olivier, produisant une tige creuse comme celle de la férule ou du fenouil. Ses feuilles ressemblent à celles de la vigne. Sa graine, pareille à un grain de raisin grêle, est de couleur fauve : nos Romains l'appellent *ricinus*, parce qu'elle ressemble au *ricinus*, espèce de pou qui tourmente les moutons. Pour en retirer l'huile on la fait bouillir, et on enlève l'huile qui nage sur l'eau. Cependant, en Egypte où l'on trouve le *ricinus* en grande abondance, après avoir fait tremper sa graine dans de l'eau et du sel, on en retire l'huile sans la mettre sur le feu. Cette huile n'est pas bonne à manger, mais elle est bonne pour la lampe. » Pline, liv. 15, cap. 7.

Selon Dioscoride, le *cici* ou *croton* est une herbe qui devient haute comme un petit figuier; ses feuilles sont semblables à celles du platane, mais plus grandes, plus lisses et plus noires. Son tronc et ses branches sont creux comme un roseau. Elle porte une graine en forme de raisin; mais cette graine étant pelée, ressemble au ricin qui s'attache aux bœufs et aux vaches, d'où lui viennent les noms de *cici*, *croton*, *ricinus*. L'huile qu'on fait avec cette graine, appelée *ricinon* par les Grecs et les Latins, est bonne à éclairer et pour les emplâtres; mais nullement pour manger. Trente de ces graines, bien mondées et pilées, prises en breuvage, purgent très-violemment par le bas et par le haut, etc. Voilà, en résumé, ce que Dioscoride rapporte de cette plante.

Théophraste fait observer que les feuilles du *croton* sont diverses, selon l'âge de la plante. Les premières qui paroissent sont rondes, celles qui suivent anguleuses, et les dernières parfaitement découpées. Il est question de cette plante

dans les livres d'Hippocrate. Elle y est nommée *crotonoïde*; c'étoit le *sustamma* des Egyptiens. Il paroît que les Grecs lui donnèrent, ou à sa graine, les noms de *seselècyprion* et d'*hæmapyriton*, et les Romains le nom de *lupa*.

Cette plante est connue dans les anciennes officines ou pharmacies, et désignée : 1.° par *pentadactylus* et *palma-christi*, à cause de ses feuilles en forme de main ouverte à doigts écartés ; 2°. par *grande catapuce* et *cerva* : ce dernier nom dérive de *ceroa* ou *kerua* et *cherva*, noms que les Arabes donnoient à cette herbe, ainsi que le suivant, *alkaroa*. C'est au *ricinus africanus*, Willd. (confondu jusqu'ici par tous les botanistes avec le *ricinus communis* ou palma-christi de nos jardins, qui est une herbe de 4 à 6 pieds, originaire des Indes orientales), qu'on doit rapporter tout ce que les anciens ont écrit sur leur *ricinus*. Clusius dit avoir vu en Espagne des pieds de cette plante dont le tronc avoit la grosseur d'un homme ; et Pierre Belon en a vu en Crète des pieds si hauts, qu'on se servoit d'échelles pour en atteindre la cime. Jamais on n'a observé une pareille grosseur et une pareille élévation dans notre ricin commun ; aussi, Rauwolfius, les auteurs cités plus haut, et quelques botanistes voyageurs modernes, n'ont point tombé dans l'erreur commune, et n'ont pas confondu en une seule espèce ces deux *ricinus*, comme l'ont fait C. Bauhin, la presque totalité des botanistes de son temps, et les botanistes qui sont venus jusques et compris Linnæus. Un de nos botanistes français les plus célèbres assure que le *palma-christi*, herbacé dans nos climats, s'élève comme un arbre dans le climat de l'Afrique, confondant ainsi deux espèces. Si cela est vrai, d'où vient que Pline et les anciens parlent de leur *ricinus* comme d'une plante propre à l'Egypte et aux contrées les plus chaudes de l'Europe ? Pline n'auroit pas manqué de faire observer cette différence de hauteur, si le *ricinus communis* eût été cultivé de son temps en Italie comme il l'est actuellement, et où il conserve les différences qui le distinguent du *ricinus africanus*, et que voici :

1°. Ricin commun (*R. communis*, Willd.) ; annuel, herbacé ; tige glauque, aride ; feuilles grandes, peltées, palmées, à lobes lancéolés, dentés ; fleurs femelles, à trois stigmates bifides ; capsules hérissées ; originaire des Indes orientales. C'est l'*avunacu* du Malabar.

2°. Ricin africain (*R. africanus*, Willd.) ; vivace, s'élevant en arbre ou en arbrisseau ; tige toujours lisse ; feuilles plus petites, peltées, palmées, à lobes oblongs, dentés ; fleurs femelles à six stigmates ; capsules hérissées ; propre à l'Afrique

septentrionale. Cultivé dans le midi de l'Espagne, en Sicile et dans les îles de l'Archipel.

L'on ne doit pas confondre cette dernière plante avec le *ricinus lividus*, Jacq., autre espèce en arbre, qui croît au Cap de Bonne-Espérance, et que Thunberg avoit prise pour le *ricinus communis*, en confondant sous ce nom les deux plantes dont nous venons de donner les caractères.

Je vais passer maintenant à l'emploi que les botanistes ont fait du nom de *ricinus*, que plusieurs d'entre eux supposent corrompu de *cicinon* ou *ricinum* et *cici*, noms antiques de l'huile de ricin et de sa graine.

On l'a d'abord donné au *ricinus africanus*, puis on l'a étendu au *r. communis*. Clusius nomma *ricinus americanus* le *jatropha curcas* (*V.* MEDECINIER). C. Bauhin, dans son Pinax, réunit sous le titre de *ricinus*, ces trois plantes : le *jatropha gossypifolia*, W., l'*habel-moluch* des Arabes (*V.* ABEL-MOSCHUS), et diverses graines qui paroissent appartenir au même genre, celui des CROTONS.

Lorsque les plantes de l'Amérique et celles de l'Inde commencèrent à être connues, on a vu les botanistes employer fréquemment le nom de *ricinus* pour décrire des espèces de *croton* et de *jatropha;* plus rarement des espèces de *tragia*. Plukenet est l'auteur qui en a fait le plus d'usage. Toutes ces espèces appartiennent à la même famille, celle des euphorbes. Il faut en excepter le *ricinus arborescens* de Séba (Thes. 1, tab. 23, s. 45), qui est rapporté au *phylica plumosa*, L.

Les RICINS AFRICAIN ET COMMUN sont les types du genre *ricinus* fondé par Tournefort et adopté par tous les botanistes. Ce genre ne contient qu'un petit nombre d'espèces, assez voisines. Le *ricinus mappa*, L., est porté par Willdenow dans le genre *acalypha*. *Voyez* RICIN et RICINELLE. (LN.)

RICINUS. Ce nom, dit Bertrand, *Dict. des foss.*, a été donné à une dent de poisson pétrifiée, recourbée, faite en cosse de pois ou de haricot, appelée aussi *siliquastrum* et *carinula*. *V.* GLOSSOPÈTRES. (DESM.)

RICINUS. *V.* RICIN (insecte). (DESM.)

RICOPHORA. Plukenet (Alm. 321.) donne ce nom à une espèce d'IGNAME (*Dioscòra pentaphylla*, L.). (LN.)

RICOTIE, *Ricotia*. Plante annuelle d'Egypte, à feuilles alternes, pétiolées, ailées avec impaire, à folioles pétiolées, lobées, glabres, et à fleurs disposées en panicule terminale qui devient spiciforme.

Cette plante forme un genre dans la tétrâdynamie siliqueuse et dans la famille des crucifères, qui a pour carac-

tères : un calice connivent de quatre folioles ; quatre pétales en cœur renversé ; six étamines, dont deux plus courtes ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate aigu ; une silicule biloculaire, ovale, oblongue, dont les loges sont à une ou deux semences.

Gærtner a réuni ce genre à celui des LUNAIRES. (B.)

RICTRHEEBOCK ou RITBOC. *V.* ANTILOPE. (DESM.)

RIDAN. Genre établi par Adanson, et qui a pour type le *coreopsis alternifolia*, L. Il diffère du genre *coreopsis* par les caractères suivans : écailles du calice menues, droites ; écailles du réceptacle enveloppant les graines ; graines, terminées par deux ou trois soies persistantes ; fleurons femelles, entiers ou bidentés. Ce genre n'est pas le *ceratocephaloïdes* de Vaillant, car Adanson nomme ce dernier *Lepion*, et lui donne pour type le *verbesina alata*, L. (LN.)

RIDÉ. Vicq-d'Azyr appelle de ce nom trivial le PHOQUE à museau ridé des auteurs, ou notre PHOQUE À TROMPE. (DESM.)

RIDÉE (*chasse*). Nom que l'on donne aux deux filets à alouettes (*V.* ce mot), quand ils sont réunis par leur extrémité et n'en forment plus qu'un seul. Ils se tendent comme l'un de ceux-ci, mais avec trois guides : on bande ce filet autant qu'on le peut, et l'on passe le cordeau qui sert à le faire jouer, dans une poulie attachée à un piquet solidement fiché en terre. Ce n'est que pendant l'hiver, lorsque les alouettes volent à rase de terre, que l'on peut faire la chasse à la ridée ; car si elles voloient seulement à la hauteur de six pieds, elle seroit toujours infructueuse. (V.)

RIDELLE, RIDENNE. Nom picard du CANARD CHIPEAU. (V.)

RIDES. Raies des *fumées*. Les vieux CERFS et les vieilles BICHES font des fumées ridées. (S.)

RIDGE. En Angleterre, on appelle ainsi les failles qui interrompent les couches de houille. (LN.)

RIÈBLE. Nom vulgaire du GAILLET ACCROCHANT. (B.)

RIEDLÉE, *Riedlea*. Genre de plantes établi par Mirbel aux dépens des ONOCLÉES de Linnæus. Ses caractères consistent : à avoir la fructification sur des feuilles roulées par leurs bords, et adhérente à la nervure longitudinale. Il renferme deux espèces ; dont une que ce botaniste appelle l'*onoclée sensible* des herbiers, et qu'il croit différente de l'*onoclée sensible* de Linnæus, croît en Caroline, où je l'ai observée, et que je n'ai jamais trouvée sensible ou irritable, mais si délicate, qu'il suffisoit

de légèrement presser une feuille fructifère pour occasioner son desséchement (*V.* au mot ONOCLÉE). L'autre espèce est l'*osmonde crispée*. *V.* au mot OSMONDE.

Ce genre se rapproche infiniment des ACROSTIQUES, ou mieux des BELVISIES, qui ont été séparées de ces derniers par Mirbel. (B.)

RIEDLÉE, *Riedlea*. Plante herbacée, vivace, à tiges droites, cylindriques, striées, velues, à feuilles alternes pétiolées, stipulées, en cœur, ovales-aiguës, inégalement dentées, très-velues, à fleurs disposées en grappe au sommet des tiges et des rameaux, originaire de Porto-Rico, et qui, selon Ventenat, forme un genre dans la monadelphie pentandrie, et dans la famille des hermanniées.

Ce genre offre pour caractères : un calice double, persistant; l'extérieur de trois folioles; l'intérieur à cinq dents; cinq pétales; cinq étamines réunies par leurs filets; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à cinq divisions hérissées; une capsule à cinq loges et à cinq semences, attachées à un réceptacle central.

A cette plante, qui est figurée n.° 37 du Choix de plantes de Ventenat, est réunie une autre, qui est la MELOCHIE CARACASANE de Jacquin. (B.)

RIEGELN. Nom allemand de la GLARIOLE, ou PERDRIX DE MER. (V.)

RIEMANIT. Nom donné à l'ALLOPHANE. (LN.)

RIEMENSTEIN et REIMENTALK, c'est-à-dire, pierre ou talc cannelé en allemand. Stutz a désigné ainsi le DISTHÈNE. (LN.)

RIENCURTIE, *Riencurtia*. Plante herbacée, dont le pays natal est inconnu. Ses rameaux sont opposés et attachés à un renflement globuleux; ses feuilles sont également opposées, lancéolées, foiblement dentées, hérissées de poils; ses fleurs sont disposées en épis verticillés, et accompagnées de bractées squamiformes.

Cette plante constitue seule, selon H. Cassini, un genre dans la syngénésie frustranée, et dans la famille des synanthérées, voisin des MILLERIES, dont les caractères consistent : en un calice commun composé de quatre écailles égales, terminées par une corne, renfermant trois ou quatre fleurs mâles, régulières au centre, et une seule fleur femelle à la circonférence, dont l'ovaire est aplati et sans aigrette. (B.)

RIESWEERT. En hollandais, c'est l'OSIER, *Salix viminalis*. (DESM.)

RIET. Nom hollandais des ROSEAUX. (DESM.)

RIEUR. Nom donné à un oiseau du Mexique, parce que son cri ressemble à un éclat de rire. *Voyez* TACCO. (V.)

RIFET. Nom donné, par Adanson, à une très-petite coquille du Sénégal, appartenant au genre TOUPIE. C'est le *trochus corallinus* de Gmelin. (B.)

RIGAOU. En Provence, c'est le ROUGE-GORGE. (V.)

RIGAUD. C'est un des noms donnés au ROUGE-GORGE. *V.* à l'article FAUVETTE. (DESM.)

RIGL-EL-GHORAB (*Pied de corbeau*). C'est le nom arabe de la CHELIDOINE HYBRIDE (*Chelidonium hybridum*, Linn.). (LN.)

RIGL-EL-HERBAYEH (*Pied de caméléon*). Nom arabe de la CRETELLE D'EGYPTE (*Cynosurus ægyptius*, Linn.). *V.* ÉLEUSINE. (LN.)

RIGLEH. Nom arabe du POURPIER (*Portulaca oleracea* L.). (LN.)

RIGNOCHE. Nom vulgaire de l'ÉRINACE. (B.)

RIJUN. Nom [illegible]onais de la MACRE (*Trapa natans*). (LN.)

RIKEBEH. Nom arabe d'un PANIS (*Panicum numidianum*). (LN.)

RIKOURS. D'anciens voyageurs parlent d'un singe sans barbe qui porte ce nom, mais dont on ne peut déterminer l'espèce. Valmont de Bomare n'a pas fait un rapprochement heureux, en assimilant le *rikours* et non *rilloux*, comme il l'écrit dans la quatrième édition de son Dictionnaire, à l'ouanderou, puisque ce dernier singe porte une barbe. (S.)

RILLOW. Knox dit que ce nom est, à Ceylan, celui du BONNET CHINOIS. (DESM.)

RIMA. Nom malais du JAQUIER. (B.)

RIMA-MARINA. Cordus a donné ce nom à l'ALLIAIRE (*Erysimum alliaria*, L.). Anguillara écrit *Rima-maria*. (LN.)

RIMBERGE. L'un des noms vulgaires de la MERCURIALE en France. (DESM.)

RIMBOT, *Oncoba*. Arbuste à feuilles alternes, ovales, dentées, sessiles, à épines longues et robustes, à fleurs grandes, solitaires, presque sessiles, qui forme un genre dans la polyandrie monogynie, et dans la famille des tiliacées. Il a un calice de quatre folioles ovales; une corolle de douze pétales, plus longs que les folioles du calice; un très-grand nombre d'étamines à filamens courts et insérés sur un anneau qui entoure le germe; un ovaire supérieur arrondi, sillonné, et surmonté d'un style terminé par un stigmate pelté et fort large; un drupe arrondi à douze côtes saillantes, renfermant une noix de même forme. (B.)

RIMMONA. Nom chaldéen du grenadier. Les Hébreux appeloient cet arbre RIMON, d'où dérivent *ruman*, *roman* et *kuman*, noms de la même plante chez les Arabes. (LN.)

RIMULE (*Conchyliologie.*). Petite fente, légère scission; quelques coquilles cloisonnées, dont la bouche est recouverte, y ont une *rimule*, selon Denys-de Montfort. (DESM.)

RINCHAO. Nom portugais de la MOUTARDE. (DESM.)

RIND. En allemand, c'est le *bœuf*. *V.* ce mot. (DESM.)

RINDERA. Espèce du genre *cynoglossum*, dont Pallas avoit d'abord fait un genre particulier, puis une espèce nouvelle de *cynoglossum*; c'est la même que le *cynoglossum lævigatum*, L. Ses graines lisses, mais bordées d'une membrane, forment son caractère essentiel. (LN.)

RINDERSTAREN. Nom allemand de l'ETOURNEAU. (V.)

RINGAU. Nom picard de la TADORNE. (V.)

RINGELBAR. L'un des noms allemands de l'OURS. (DESM.)

RINGOULE. C'est le nom vulgaire de l'AGARIC DU PANICAUT, qui se mange. (B.)

RINGUIA. Petit GUILLEMOT NOIR. (S.)

RINGUILLI. L'un des noms donnés à la CLÉMATITE DE HAIES, *Clematis vitalba*. (DESM.)

RINORE, *Rinorea*. Petit arbre de Cayenne, à feuilles alternes, pétiolées, ovales lancéolées, dentées, accompagnées de stipules caduques, et à fleurs en grappes axillaires ou terminales, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des vinettiers.

Ce genre offre pour caractères : un calice monophylle, velu, partagé en cinq découpures pointues; une corolle de dix pétales, dont cinq extérieurs plus grands; cinq étamines à anthères sagittées; un ovaire supérieur, arrondi, velu, à style velu plus court que la corolle, et à stigmate obtus.

Le fruit n'est pas connu. (B.)

RINTRAD. Nom suédois de l'ÉRABLE A SUCRE. (DESM.)

RIORTE. L'un des noms français de la VIORNE. (DESM.)

RIPIDIE, *Ripidius*. Genre d'insectes établi par Thunberg, dans les nouveaux Actes de l'Académie de Stockholm, 1806, mais dont je n'ai pu vérifier les caractères. (L.)

RIPIDION, *Ripidium*. Genre de plantes établi par Bernardhi, sur l'ACROSTIQUE DICHOTOME. Il n'a pas été adopté. (B.)

RIPIPHORE, *Ripiphorus*, Bosc., Fab., Oliv., Lat., Lam.; *Mordella*, Linn. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des trachélides, tribu des mordellones, distingué des autres genres de cette division

par les caractères suivans : tous les articles des tarses entiers ; crochets du dernier bifides ; palpes presque filiformes ; le dernier article plus long, cylindrique, ou obconico-ovoïde, légèrement plus gros vers son extrémité ; mandibules sans dents ; lobe terminal ou extérieur des mâchoires long, sétiforme, souvent saillant ; languette allongée, profondément bifide ; antennes insérées près du bord interne des yeux, courtes, formant un double panache ou en peigne à deux rangées de dents, dans les mâles ; n'en offrant qu'un ou simplement en scie dans les femelles ; le milieu de l'extrémité postérieure du corselet prolongé en forme d'angle ; écusson très-petit ; ailes étendues ; élytres rétrécies en pointe et écartées vers leur extrémité ; abdomen paroissant souvent comme tronqué, par le retrait des derniers anneaux.

Les ripiphores, genre que M. Bosc avoit établi dans sa belle collection, antérieurement à Fabricius, les myodes (1) et les pélécotomes forment, dans la tribu des mordellones, une division très-naturelle et remarquable par la disposition des articles de leurs antennes, qui, à partir du second ou du troisième, jettent chacun, au côté intérieur, un ou deux rameaux, plus ou moins longs, et dont l'ensemble compose un panache ou un éventail. La manière dont les antennes sont insérées, la considération de la forme des onglets des tarses, et d'autres parties, fournissent des caractères qui signalent très-bien ces trois coupes génériques.

Le domaine des ripiphores s'étend depuis l'Amérique jusqu'aux Indes orientales ; mais ces insectes sont généralement rares, les mâles particulièrement. Il résulte de plusieurs observations, que le ripiphore *paradoxal*, que l'on trouve en automne ou vers la fin de l'été, vit, jusqu'au moment de sa dernière métamorphose, dans les nids de la *guêpe commune*, ou ceux de la *guêpe frelon*. On peut présumer que les larves des autres espèces sont aussi parasites.

J'ai partagé les ripiphores en deux sections bien tranchées, et dont la première pourra former un genre propre, lorsqu'on aura découvert d'autres espèces analogues.

I. Antennes ne paroissant composées que de dix articles (le second nul ou caché dans l'intérieur du premier), pectinées depuis le second ; le dernier long et linéaire, ainsi que les rameaux des précédens ; sommet de la tête de niveau avec l'extrémité antérieure du corselet, déprimé, droit ; face de la tête formant un angle avec le vertex ; corselet ayant dans son milieu un sillon, et terminé postérieurement à l'écusson, par un lobe très-obtus ou arrondi.

Nota. Le panache des antennes est plus grand que dans les espèces de la section suivante.

(1) M. Delamarck ayant, dans son Histoire des animaux sans

Ripiphore paradoxal, *Ripiphorus paradoxus*, Fab.; *Mordella paradoxa*, Linn.; Panz., *Fauna insect. German.*, fasc. 26, tab. 14, le mâle; Ejusd., *Ripiphorus angulatus*, fasc. 90, fig. 3, variété de la femelle; il est noir, avec les côtés du corselet, les élytres, à l'exception de leur extrémité, et l'abdomen, d'un jaune roussâtre; les élytres de la femelle sont quelquefois entièrement noires. J'ai trouvé une fois un individu de ce sexe, suçant, mêlé parmi d'autres insectes, la liqueur qui suintoit des crevasses d'un orme.

II. Antennes de onze articles distincts, pectinées depuis le troisième, le dernier s'élargissant de la base à l'extrémité, en forme de triangle renversé et oblong; sommet de la tête élevé au-dessus de l'extrémité antérieure du corselet, comprimé, arrondi; milieu du corselet sans enfoncement, terminé à l'écusson par un angle plus ou moins pointu.

Ripiphore Flabelle, *Ripiphorus flabellatus*, Fab.; Oliv., Col., tom. 3, n.° 65, pl. 1, fig. 2; rougeâtre, avec la bouche, les antennes, les yeux, la poitrine, des taches sur les côtés de l'abdomen, et les cuisses noires; tarses entrecoupés de rougeâtre et de noir.

Dans les départemens méridionaux de la France, en Italie, et trouvé aussi en Espagne par M. Léon Dufour.

Ripiphore bimaculé, *Ripiphorus bimaculatus*, Fab.; Ejusd., R. *lituratus*, var.; Oliv., *ibid.* pl. 1, fig. 4; *Ripiphorus carinthiacus*, Panz., *ibid.*, fasc. 22, tab. 7; var.; d'un rouge fauve, avec une tache arrondie près de l'extrémité de chaque élytre, et la poitrine, noires.

Consultez, pour les autres espèces, la *Synonymie des insectes*, de M. Schonherr, et les *Illustrations iconographiques des insectes* de M. Antoine Coquebert.

Voyez, pour le *ripiphore muciforme*, mentionné dans la première édition de cet ouvrage, l'article Myode. (L.)

RIPOGONE, *Ripogonum*. Genre de plantes établi par Forster dans l'hexandrie monogynie et dans la famille des asparagoïdes. Il a un calice à six divisions; une corolle de six pétales ligulés; six étamines; un ovaire à stigmate sessile; un drupe contenant deux semences.

Ce genre ne contient qu'une espèce qui est une plante articulée, géniculée, grimpante, ayant beaucoup d'analogie avec les Salsepareilles. (B.)

RIPS. Nom suédois du Groseillier rouge. (Desm.)

RIQET ou RIQUET. Nom languedocien du Grillon. (Desm.)

---

vertèbres, donné ce nom à un genre de dipteres, j'appellerai celui-ci *myodite*.

RIQUERÈ, *Riqueria*. Plante du Pérou qui forme seule un genre dans la tétrandrie tétragynie.

Ce genre offre pour caractères : un calice triple; une corolle de quatre pétales ; quatre étamines à filamens comprimés ; un ovaire surmonté de quatre styles ; une capsule à quatre loges, couronnée par les styles qui persistent. (B.)

RIQUEURIE. Synonyme de REQUEURIE. (B.)

RI-RI-CAT. Arbrisseau qui croît dans les marais de la Cochinchine ; c'est le *Rotula aquatica*, Lour. (LN.)

RIS, RIZ ou RYZ, *Oryza*, Linn. (*Hexandrie monogynie.*) Plante annuelle de la famille des graminées, qui constitue seule un genre, ayant pour caractères : une balle sans arête, à pointe aiguë et à deux valves à peu près égales, renfermant une fleur ; un calice à deux valves inégales, creusées en forme de bateau; l'extérieure sillonnée et surmontée d'une arête ; six étamines ; un ovaire turbiné, muni à sa base de deux écailles opposées, et soutenant deux styles à stigmate plumeux ; une semence oblongue, obtuse et sillonnée, renfermée dans le calice. *V.* pl. p. 9 où il est figuré.

Il n'existe point de plante qui nourrisse une plus grande quantité d'hommes que le ris, et qui, en conséquence, soit plus cultivée; non-seulement il fait la base de la nourriture de la plupart des peuples intertropicaux de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique; mais même il s'en consomme considérablement en Europe et autres parties du monde.

Les variétés de ris sont innombrables en Asie et dans les îles qui en dépendent, parce qu'il y est cultivé de temps immémorial. Elles sont moins multipliées en Amérique, et encore moins en Europe. Il y en a dont les grains sont presque ronds: le GONONDOULI de l'Inde; d'autres qui offrent une longueur de six lignes, sur une demi-ligne de diamètre : le BENAFOULI de l'Inde. Il y en a de rougeâtres, de jaunâtres, de noirâtres, d'opaques, de transparens, de hâtifs, de tardifs, de barbés et d'imberbes.

C'est dans l'eau que croît naturellement le *ris*, et c'est là où, en l'inondant souvent, il faut le cultiver, si on veut en obtenir d'abondantes récoltes. S'il y a un *ris sec* à la Cochinchine, c'est qu'on le sème sur des montagnes où il pleut presque tous les jours pendant l'été ; aussi, sa culture est-elle partout suivie de la dépopulation, lorsqu'elle n'a pas lieu dans les circonstances les plus favorables, ou qu'on ne prend pas les précautions convenables. Aussi, dans toutes les parties de l'Europe où on la fait, c'est-à-dire en Italie et en Espagne, a-t-il fallu la restreindre par des lois rigoureuses. Elle est une des causes qui ont rendu si insalubres nos colonies

de l'Amérique. Il est cependant vrai de dire que les Nègres et les Indiens, soit par l'effet de leur constitution, soit par l'habitude, sont moins sujets que les Européens aux émanations délétères des risières.

Les principes de la culture du ris se fondent sur la nécessité de le couvrir d'eau pour le faire germer, pour activer sa végétation, et de le découvrir, pour le biner, pour accélérer sa maturité, pour le récolter. En conséquence, ce n'est pas dans des marais, proprement dits, qu'on doit le placer, quoiqu'on le fasse souvent, mais sur le bord des rivières et des ruisseaux, où on puisse l'inonder ou le mettre à sec à volonté. Plus l'eau dans laquelle il croît est pure, et plus le grain est bon; autre motif pour ne le semer dans les eaux stagnantes, que lorsqu'on ne peut faire autrement.

Le mode de la culture du ris varie selon les pays; mais ses bases sont: 1.° de niveler un espace et de l'entourer d'une digue assez solide pour qu'elle puisse retenir un à deux pieds d'eau; de diriger des rigoles qui y amènent à volonté de l'eau en suffisante quantité, et qui l'en laissent sortir également à volonté, le plus rapidement et le plus complétement possible; 2.° de labourer le sol; 3.° de semer au printemps; 4.° de mettre l'eau pendant quelques jours pour faire germer le grain, et de l'ôter pour donner au plant qu'il a fourni la facilité de se développer; 5.° de remettre et ôter alternativement l'eau selon le besoin, en ayant attention qu'elle ne couvre jamais l'extrémité des feuilles; 6.° de donner un binage avant la floraison, lorsque le plant est arrivé à la moitié de sa croissance, et d'en donner un second lorsque la floraison est effectuée; 7.° enfin de faire la récolte.

Le ris coupé et battu n'est pas encore propre à être mis dans le commerce. Il faut auparavant le dépouiller de sa balle florale, qui lui est fort adhérente. Pour cela on le pile légèrement dans des mortiers de bois, soit à la main, soit avec une machine; ce qui le rend blanc et lui ôte sa faculté germinative.

Récolté à son point de maturité et dans un temps bien sec, le ris peut se conserver long-temps sans s'altérer. Il a sur le froment le précieux avantage de braver les voyages de long cours, pourvu néanmoins qu'il soit à l'abri de l'humidité et de la voracité des animaux.

Mais le ris, quoique recommandé par le mérite de naître loin de nous, n'a pas obtenu tous les suffrages. Quelques auteurs ont prétendu que ce grain renfermoit sous un petit volume beaucoup de parties nutritives; qu'à raison de la facilité de son transport et de sa conservation, il étoit, parmi les farineux, le plus digne de nos hommages et de nos soins. D'autres écrivains, non moins exagérés, mais dans un sens

contraire, ont contesté au ris tous les avantages que les premiers lui attribuoient; ils ont même essayé de prouver qu'il ne devoit sa propriété alimentaire qu'aux substances qu'on fait entrer dans sa préparation pour en former un comestible, en ajoutant qu'il sembloit appeler la faim au lieu de la chasser.

C'est pour fixer les idées sur ces deux opinions diamétralement opposées, que j'ai cru devoir analyser, en 1773, le ris, comparativement aux autres grains de la famille des graminées. Il résulte de cette analyse, faite dans un temps où la chimie n'avoit pas encore pénétré dans l'atelier du meunier et du boulanger, que le ris, mis sous la meule, se réduit dans sa totalité en une farine comparable à l'amidon pour la blancheur seulement; car il n'en a ni la ténuité, ni le cri, ni le toucher. Projeté sur le feu, il pétille, s'enflamme de la même manière, et laisse pour résidu un petit charbon: la gomme arabique produit un effet semblable.

Délayée dans l'eau froide, la farine de ris se précipite au bout d'un certain temps, et ne s'y dissout que quand ce fluide est échauffé au degré de l'ébullition. Alors elle forme une gelée moins transparente que celle de l'amidon. La farine de ris, mise en pâte avec de l'eau et malaxée un certain temps, n'offre pas les phénomènes de la farine de froment traitée de cette manière; elle prend facilement de la retraite, et peut se mouler comme le plâtre. C'est ainsi que les Chinois s'en servent pour différens usages.

Décomposé par la distillation à feu nu, le ris ne fournit pas autant de produits huileux et salins, ni d'esprit ardent dans la chaudière du bouilleur, que le blé; circonstances qui sont la preuve la plus évidente que ce grain, sous le même poids et le même volume, ne renferme pas autant de matière nutritive.

L'impossibilité de séparer de la farine de ris un atome de gluten analogue à celui du blé, explique le défaut de succès des tentatives essayées jusqu'ici pour la transformer en pain. C'est donc une véritable chimère que de vouloir la soumettre à cette forme, puisque, mêlée en nature ou cuite en diverses proportions avec la farine de froment, elle rend le pain qui en résulte compacte, fade, indigeste et susceptible de durcir. Tous ceux qui ont prétendu le contraire, prouvent qu'ils ne connoissent nullement la théorie de la panification; qu'ils ignorent que dans toutes les contrées où l'usage du pain est inconnu et où le ris en tient lieu, on se borne à déterminer le ramollissement et le gonflement de ce grain, en l'exposant à la vapeur de l'eau bouillante, et à le manger sous cette forme, concurremment avec les autres mets qui composent le

repas de tous les jours. Il y a tant de moyens d'employer ce grain plus efficacement, qu'on peut, sans regret, abandonner l'espérance de le faire servir à un pareil usage.

Tous ces faits, et tant d'autres qu'il seroit superflu de rapporter ici, m'ont donné le droit de conclure que quoique le ris ne soit nullement propre à se convertir en pain, il renferme cependant le principe alimentaire par excellence, l'amidon, lequel combiné dans l'état de solution avec un mucilage et desséché brusquement à l'instant de la maturité par l'action du soleil, forme un grain dur, cassant, transparent et corné en quelque sorte. Or, en rangeant le *ris* entre l'*amidon* et la *gomme*, je crois lui avoir assigné sa véritable place. Il partage les propriétés communes à ces deux substances muqueuses, et n'en est distingué que par quelques légères nuances.

Sans chercher à diminuer les éloges prodigués au ris, il paroît certain que si on vouloit comparer les travaux que demande la culture de ce grain avec ceux du *blé*, on verroit que l'humidité fangeuse au milieu de laquelle il germe, croît et mûrit, ne respecte pas davantage son organisation que celle des autres grains. D'abord cette plante ne prospère qu'au quarante-huitième degré; il faut des étés chauds, un grand soleil, et un sol susceptible d'être inondé à volonté. A peine est-il déposé dans la cavité qui doit lui servir de berceau, qu'il est déjà menacé par les animaux.

Échappe-t-il à la rapine des oiseaux, des rats et des insectes, les accidens et les maladies l'assiégent de toutes parts, une surabondance de suc nourricier le rouille; un coup de vent fait ployer sa tige; les pluies accompagnées d'orages pendant la floraison délayent et entraînent ses poussières fécondantes; la grêle hache ses panicules; les plantes parasites l'énervent; enfin, pour abréger, l'attente du cultivateur de ris est aussi souvent trompée que celle du cultivateur de froment.

On ne peut se dissimuler, en effet, que les hommes qui font du ris leur nourriture fondamentale, outre l'affoiblissement physique et moral, ne soient exposés comme nous à des disettes qui les forcent aussi de recourir à des supplémens; et dans le temps même où des écrivains, dirigés par l'esprit de système, affirmoient que chez les peuples qui vivent de ris, il n'y avoit à redouter ni famine ni monopole, tout le Bengale, qui n'a pas d'autre aliment, perdoit un tiers de ses habitans par l'influence de ces deux causes. Ne soyons donc plus étonnés si la culture du ris aux Iles-de-France et de Bourbon se resserre tous les jours, et si on donne la préférence au *maïs*, au *manioc*, et aux *patates*, par la raison qu'il

faut à ces diverses plantes moins d'eau, et que d'ailleurs leur succès est plus assuré.

Dans tous les pays où le ris remplace le pain, on a soin de le faire ramollir dans l'eau, à l'aide d'une douce chaleur, sans porter la cuisson jusqu'à le faire crever, parce qu'alors il nourrit et se digère moins bien.

Il se consomme en Europe beaucoup de ris sous forme de potages et de gâteaux; mais son usage est d'une toute autre importance chez les Orientaux : ils sont amateurs d'un mets fort sain et très-économique sous le nom de *pilau*; ce mets leur est aussi nécessaire que le *macaroni* aux Napolitains et la *polenta* aux Bergamasques et aux Vénitiens. Ce n'est autre chose que du ris renflé par un bouillon quelconque préparé ensuite au gras ou au maigre, selon le goût et les facultés du consommateur. Tantôt le pilau tient lieu de soupe, d'autres fois d'entrée; quelquefois on le sert comme entremets. Voici la recette la plus généralement usitée à Constantinople.

On prend un poulet, on le coupe en quatre ou cinq parties, on le fait revenir un moment dans une casserole, ensuite on y met du bouillon d'un autre poulet, le double de la quantité du ris qu'on se propose d'y ajouter. Aussitôt qu'il a commencé à bouillir, on y met le ris, qui devra avoir été préalablement lavé trois fois; on le remue, afin qu'il ne s'attache pas au fond; il faut faire en sorte que la casserole soit le plus large possible : aussitôt que le ris a absorbé la totalité du bouillon, on le retire, et on met dans une autre casserole du beurre fondu, dont la quantité est plus ou moins considérable, suivant le goût du consommateur. On le fait roussir et on le jette sur le pilau. Il faut avoir la précaution de remuer le tout, afin que le beurre se distribue uniformément. On le couvre et on le sert, après cinq à six minutes, sur la table.

Au lieu de poulet, c'est quelquefois de la viande de boucherie, comme le mouton découpé par petits morceaux, pour faire le pilau. Il y entre souvent des pigeons et des cailles.

On emploie également le ris pour nourrir la volaille, avec lequel elle engraisse parfaitement; et soumis à la fermentation et à la distillation, il fournit une liqueur spiritueuse appelée *arrach*.

Quand le ris étoit à bon compte, il servoit de base à des potages qui portoient son nom. On n'a pas encore oublié les avantages qu'ont procurés aux pauvres les distributions de ris économique par les anciens curés des paroisses de Saint-Roch et de Sainte-Marguerite; les anciens noms de ces pasteurs zélés sont inscrits à jamais dans les annales de la bienfaisance. Mais ce ris étoit plutôt une bouillie qu'une soupe, et sous la première forme, les farineux plus concentrés et moins délayés,

présentent une masse que les sucs digestifs ne peuvent que difficilement pénétrer, dissoudre et changer en notre propre substance. Qu'arrive-t-il? elles séjournent peu dans l'estomac, et sont pour ainsi dire précipitées par leur poids dans les entrailles, ce qui fait que l'appétit renaît bientôt avec plus d'énergie qu'auparavant. D'après ces observations, il convient de rendre cette préparation moins épaisse, de la rapprocher davantage de l'état de soupe ou de potage. On voit au mot ORGE combien ces soupes, préparées en grand, peuvent seconder la bienfaisance, soulager les indigens, et diminuer en même temps la consommation du pain.

Le ris a souvent servi de base à ces poudres nutritives, à ces bouillons portatifs proposés comme des secours utiles pour les temps de disette et dans les voyages de long cours.

Mais si, d'après l'observation de plusieurs auteurs de réputation, l'homme a besoin de trouver, dans la nourriture, du volume qui remplisse la grande capacité de son estomac, serve à en distendre les parois et agisse par son poids en manière de lest, de quel œil doit-on envisager ces recettes de poudres alimentaires, achetées des sommes exorbitantes par le gouvernement, et vantées avec excès par leurs auteurs, comme des ressources assurées dans tous les cas? Il en est de ces poudres comme de la plupart des spécifiques que nous voyons renouveler de temps en temps par des gens à secrets: ils sont consignés dans nos plus anciens livres, et délaissés, parce que l'expérience éclairée de l'observation les a appréciés à leur juste valeur.

Le ris, dépouillé de toute partie corticale, peut être moulu entièrement sans résidu; mais son état sec et dur exige un mouillage préalable. Dans l'état de farine, il a la blancheur de l'amidon, sans en avoir la finesse et le toucher; délayé dans l'eau en même proportion que l'amidon du blé, il fait beaucoup moins d'empois.

Sous forme de farine, le ris cuit avec l'eau, le lait et le bouillon, porte le nom impropre de *crème de ris*. C'est celui de la Caroline qu'on préfère pour cette préparation; son usage est recommandé pour les malades et les convalescens.

Pendant la révolution, on a souvent proposé aux différentes administrations de convertir le ris en farine, pour en délivrer une certaine quantité à chaque militaire, et le mettre en état, par ce moyen, de pourvoir à ses besoins imprévus pendant l'espace de dix à douze jours. Je me suis toujours opposé à cette proposition, persuadé qu'elle ne pouvoit devenir un moyen d'épargner sur les subsistances et être utile aux soldats. En effet, la facilité qu'a le ris de se

conserver et de supporter les plus longs trajets sans avaries, et d'exiger peu d'apprêt lorsqu'il s'agit de le transformer en comestible, sont des avantages connus, et doivent servir à démontrer que si le blé et les autres grains qui constituent la subsistance fondamentale de l'Europe, eussent réuni les mêmes qualités, ses habitans n'auroient pas songé à les moudre ni à les paniser.

En effet, pour moudre le ris, il faut une opération préalable, qui ajoute du poids sans augmenter l'effet nutritif; on doit le mouiller comme les grains des pays méridionaux. Une fois déformé, il est difficile de juger si le grain auparavant a été criblé et purgé de la poussière, des pierrailles que les meules et les bluteaux confondent, sans que les organes les plus exercés parviennent à les déceler. Je dirai plus, c'est que le grain pourroit être altéré avant d'avoir passé sous les meules, et que dans l'état de farine, il est impossible de s'en apercevoir.

Tous les avantages sont donc pour le ris en grain, et les inconvéniens pour la farine : que gagneroit le militaire à le porter sous cette dernière forme? Ne lui faudroit-il pas toujours le concours de l'eau, du feu et des vases pour le cuire? D'ailleurs, le ris à moitié crevé est une sorte de pain qu'on peut manger avec tout; en farine, il n'a plus que l'aspect d'une bouillie.

Le ris en grain mérite donc la préférence, considéré sous tous les rapports; ce n'est absolument que dans des cas particuliers qu'on doit le réduire en farine, et cela, pour en préparer ce qu'on nomme la *crème de ris*, destinée aux malades, pour lesquels on ne sauroit trop chercher à varier le goût et la forme des alimens qui constituent le régime. A la vérité, nous n'opposons pas la même résistance contre une autre proposition faite également au gouvernement, savoir; de substituer, dans les grands établissemens publics, l'orge mondé au ris. Cette proposition nous a paru, au contraire, présenter un degré d'utilité assez évident pour mériter une attention particulière.

Dans l'Inde et en Amérique on fait, avec le ris, une boisson fermentée, analogue à la bière. Elle porte le nom de *sakki*, au Japon. Cette même boisson, distillée, fournit une eau-de-vie d'un usage général dans les mêmes pays, et qu'on apporte même en Europe; c'est le RAC ou l'ARRAC. *Voyez* BIÈRE et EAU-DE-VIE. (PARM.)

RIS. La petite JOUBARBE à grain d'orge, en Languedoc. (DESM.)

RIS D'ALLEMAGNE. C'est l'ORGE à larges épis. *V.* ce mot. (B.)

RIS DU CANADA. Graines de la ZIZANIE CLAVELLULEUSE. (B.)

RIS DU PÉROU. C'est le *quinoa* ou la graine d'une espèce d'ANSERINE dont on fait usage au Pérou comme aliment. (B.)

RIS SAUVAGE. C'est la petite JOUBARBE. (DESM.)

RISAGON, CASSUMUNIAR, CASUMUNAR et RACINE DU BENGALE. On débite, sous ces noms, dans l'Inde, une racine jaunâtre, d'une saveur amère et aromatique, qui produit sur la langue une sensation analogue à celle que fait éprouver le camphre. Cette racine passe pour très-stomachique, et s'administre dans l'apoplexie, la paralysie, les mouvemens convulsifs et les affections hystériques. Burmann fils (*Flor. ind.*) rapporte le cassumuniar au gingembre (*amomum zinziber*), ce qui n'est pas l'opinion des autres botanistes, et principalement de Roxburgh, qui considère les cassumuniar comme une espèce particulière qu'il a décrite et figurée vol. 9, tab. 5 des *Asiatic. Research.* Il le nomme *zinziber cassumunar.* Curtis en donne une figure, pl. 1426 de son *Botanical Magasine.* (LN.)

RISAVE. On a donné ce nom à la ZIZANIE DES MARAIS. (DESM.)

RISIGALLUM. Wallerius et Gerhard ont ainsi désigné le MERCURE SULFURÉ ROUGE. (LN.)

RISIGALTUM. *V.* RISIGALLUM. (LN.)

RISOLETA. Nom patois de l'ANÉMONE DES BOIS. (DESM.)

RISOLITHE. *V.* RHIZOLITHE. (LN.)

RISPEN. L'un des noms allemands de l'AVOINE FOLETTE (*Avena fatua*). RISPENGRAS est aussi employé pour désigner les PATURINS. (DESM.)

RISSOA, *Rissoa.* Genre de coquilles, établi par Freminville, et qui a été développé par Desmarest (nouveau Bulletin des Sciences, par la Société philomathique). Ses caractères sont: coquille univalve, oblongue, ou turriculée, plus souvent garnie de côtes saillantes, longitudinales; ouverture entière, ovale, oblique, sans canal à la base, sans dentelure ni plis, ayant ses deux bords réunis ou presque réunis, le droit renflé et non réfléchi; point d'ombilic.

Ce genre, voisin des CYCLOSTOMES, renferme sept espèces, toutes vivantes dans la mer du golfe de Gênes, et plusieurs espèces fossiles non encore décrites. (B.)

RISTE-PERLE. C'est la DAUPHINELLE DES BOIS, *Delphinium consolida.* (DESM.)

RISUM. L'un des noms latins donnés au RIS, *Oriza sativa*, Linn. (LN.)

RITBOK. Mammifère ruminant du genre des ANTILOPES. (DESM.)

RITE. La CANE, femelle du CANARD, en Languedoc. (DESM.)

RITO. Nom languedocien du CANARD. (DESM.)

RITREBOK. *V.* RITBOK. (DESM.)

RITRO ou RUTRO. Plante citée par Théophraste, dont il dit très-peu de chose, et que l'on croit avoir été une de nos espèces d'ECHINOPES, l'*Echinops ritro*, ou une espèce voisine. On trouve dans les auteurs ce nom écrit ainsi : *Ritrum*, *rutrum*, *rithrum*, *rithros* et *ruthrum*. (LN.)

RITTÈRE, *Rittera*. Genre de plantes établi par Vahl, mais qui a été réuni aux SWARTZIES par Willdenow. Il ne diffère pas du POSSIRE, ainsi que du TOUNATÉ d'Aublet. (B.)

RIVACHE. On donne ce nom, dans quelques cantons, au SELIN DES BOIS et au SELIN DES MARAIS. (B.)

RIVAGE. *V.* CÔTES. (PAT.)

RIVES. Nom qu'on donne, en Dauphiné, à l'une des deux espèces de minerais, de fer carbonaté, qu'on y trouve. (LN.)

RIVIER-PAARD ou CHEVAL DE RIVIÈRE. Les Hollandais appellent ainsi l'HIPPOPOTAME. *Voyez* ce mot. (DESM.)

RIVIÈRE. *V.* FLEUVE, FONTAINE et SOURCE. (PAT.)

RIVINA ou RIVINIA. Ce genre, établi par Plumier, adopté par les botanistes et consacré à la mémoire du célèbre botaniste Rivin, de Leipsick, ne doit point comprendre le *piercea tormentosa* de Miller, que presque tous les botanistes ont confondu avec le *rivina humilis*, Linn. Tournefort et Moench nomment ce genre *solanoïdes*. *V.* RIVINE. (LN.)

RIVINE, *Rivinia*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie et de la famille des chénopodées, qui offre pour caractères : un calice persistant divisé en quatre parties; point de corolle; quatre ou huit étamines; un ovaire supérieur, surmonté d'un style simple; une baie monosperme, dont la semence est ordinairement hérissée.

Ce genre, aux dépens duquel Miller avoit formé celui qu'il a appelé PIERCÉE, renferme des plantes à tiges frutescentes, à feuilles alternes, entières, et à fleurs disposées en épis axillaires. On en compte six espèces, toutes propres aux parties chaudes de l'Amérique, et dont la plus intéressante à connoître est la RIVINE OCTANDRE, qui a les grappes simples et les fleurs octandres, même quelquefois décandres. Ses fruits sont violets, très-recherchés par les oiseaux, et passent à la Jamaïque pour excellens contre les indigestions. On la cultive dans les jardins de Paris.

La SALVADORE a fait partie de ce genre dans les anciennes éditions de Linnæus.

Quatre espèces nouvelles de ce genre sont décrites dans le bel ouvrage de MM. Humboldt, Bonpland et Kunth sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

RIVULAIRE, *Rivularia*. Genre de plantes cryptogames, établi par Roth, intermédiaire entre les TRÉMELLES et les CONFERVES. Il renferme une douzaine d'espèces composées d'une membrane cartilagineuse, couverte d'un enduit gélatineux, divisées en lobes de diverses formes, qui se trouvent dans les eaux stagnantes, attachées aux pierres ou aux végétaux morts qui s'y trouvent. On peut les considérer comme des conferves, enduites d'une matière mucilagineuse; et en effet, toutes les espèces anciennement connues, ont été placées parmi ces dernières, par les botanistes. On doit lui donner pour type la CONFERVE GÉLATINEUSE de Linn., et la CONFERVE INCRASSANTE, que j'ai décrite et figurée, pl. 11 du Bulletin des Sciences par la Société philomathique. Au reste, tout ce que j'ai dit de général aux mots CONFERVE, TRÉMELLE, BATRACHOSPERME, OSCILLAIRE et ULVE, convient aux RIVULAIRES. (B.)

RIVURALES. Denys-de-Montfort appelle ainsi les coquilles des mollusques qui habitent les plages, les rives de la mer et des rivières. (DESM.)

RIZ. *V.* RIS. (DESM.)

RIZOA, *Rizoa*. Plante de Chiloé, à tige tétragone, à feuilles opposées, ovales, dentées, vertes en dessus, glauques en dessous, et très-peu pétiolées; à fleurs rougeâtres, disposées en panicules dichotomes dans les aisselles des feuilles, laquelle forme, selon Cavanilles, un genre dans la didynamie gymnospermie.

Ce genre offre pour caractères : un calice tubuleux, strié, à cinq dents et persistant; une corolle tubulée, bilabiée, à tube s'élargissant au sommet, à lèvre supérieure trifide, et à lèvre inférieure bifide; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, quadrifide, à style plus long que le tube, et à stigmate bifide; quatre semences ovales, unies, placées au fond du calice. (B.)

RIZOLE. *V.* ORYZOPSIS. (B.)

RIZOLITHE. *V.* RHIZOLITHES. (LN.)

RIZOPHORA. Manière vicieuse d'écrire le nom latin des RHIZOPHORES. *V.* ce mot. (LN.)

RJOTSJO. Nom qu'on donne, au Japon, à une espèce de BIGNONE (*Bignonia grandiflora*, Th.), selon Kœmpfer. (LN.)

RJUNOFIGE et MONDO. Noms japonais d'une espèce de MUGUET (*Convallaria japonica*, L.). (LN.)

ROA. *V.* Rhoa. (ln.)

ROAN TREE. C'est, en anglais, le Sorbier des oiseaux, *Sorbus aucuparia.* (desm.)

ROAZ. Nom portugais du Marsouin, *Delphinus phocæna.* (desm.)

ROB. Nom des Phoques, en hollandais. (desm.)

ROBAI et ABAI. Selon Kæmpfer, on nomme ainsi, au Japon, le *Calycanthus præcox.* (ln.)

ROBBIA. Nom italien de la Garance. (desm.)

ROBBE, ROBBEKEN. Noms hollandais du Lapin. (desm.)

ROBE (*vénerie*). C'est la couleur du poil d'un *chien.* (s.)

ROBE (*conchyliologie*). Partie extérieure, surface d'une coquille. La *robe* de beaucoup de porcelaines est colorée; celle des ovules est blanche. *Denys-de-Montfort. V.* Drap marin. (desm.)

ROBE BIGARRÉE. Nom vulgaire d'une coquille appelée *Voluta cymbium* par Linnæus. (desm.)

ROBE DE PERSE. C'est une coquille du genre Rocher de Linnæus, *murex trapezium.* (desm.)

ROBE PERSIENNE. C'est le nom vulgaire d'un Cône, *Conus regius.* (desm.)

ROBERGIE, *Robergia.* Synonyme de Rourée. (b.)

ROBERT LE DIABLE. Nom d'un insecte de l'ordre des lépidoptères. *V.* Vanesse. (l.)

ROBERTIA. Genre établi par Scopoli, pour placer le *Sideroxylon decandrum* de Linnæus, arbre de l'Amérique septentrionale, qui ressemble beaucoup au *Sideroxylon lycioïdes*, également mal placé dans ce genre, devant être porté avec les *bumelia*, à cause de son fruit qui, selon Wangenheim, est un drupe sec et monosperme. Le *robertia* présente des fleurs à dix étamines au lieu de cinq, et une baie de trois à cinq loges; mais ces caractères sont de trop peu de valeur, puisqu'il n'y a pas une seule espèce du genre *Sideroxylon* qui ne présente des différences, et quelquefois les mêmes. Aussi, le genre *Robertia* de Scopoli n'a pas été adopté par les botanistes. *V.* Sideroxylon. (ln.)

ROBERTIE, *Robertia.* Genre établi par Merat, nouvelle Flore des environs de Paris, pour placer l'Hellébore d'hiver; il avoit déjà été établi sous les noms de Koelle et d'Éranthe. Ses caractères sont : calice nul; corolle caduque de six ou huit pétales insérés sur un involucre multifide; six à huit nectaires tubulés à deux lèvres; six à huit capsules, oblongues, pédiculées, terminées par les styles persistans. (b.)

ROBERTIE, *Robertia.* Genre établi par Richard, aux dépens des Sérioles. Il offre pour caractères : un involucre

composé d'un seul rang de folioles égales ; les graines toutes couronnées d'une aigrette sessile, plumeuse, à poils légèrement membraneux à la base ; le réceptacle couvert d'écailles.

Les deux espèces qui composent ce genre sont naturelles à la Corse. (B.)

ROBET. Coquille du genre PÉTONCLE. (B.)

ROBIN. Nom sous lequel la *grive erratique* est connue dans les États-Unis ; on l'y nomme encore *red bird*, *red breast*, d'après la couleur rouge de sa poitrine. *V.* l'article GRIVE au mot MERLE. (V.)

ROBINE. Nom d'une variété de POIRE. *V.* ce mot. (DESM.)

ROBINET. La LYCHNIDE DIOÏQUE porte ce nom dans quelques lieux. (B.)

ROBINET DÉCHIRÉ. Nom vulgaire de la LYCHNIDE FLEUR DE COUCOU. (B.)

ROBINIA. Linnæus a consacré ce genre de plantes à la mémoire de Jean Robin, professeur de botanique à Paris, au commencement du dix-septième siècle. Le *Pseudo-acacia* de Tournefort est le même genre. Linnæus y avoit réuni le *Caragana* de Royen, que Lamarck, Jussieu et plusieurs botanistes, en séparent de nouveau. Le *Pongamia* de Ventenat a pour type le *Robinia mitis*, L. ; c'est le *Gadelupa indica*, Lamk., et le *Dalbergia arborea*, Willd. On porte à présent dans le genre *Podalyria*, le *Robinia subdecandra*, Lhérit., qui est le *Sophora aurea*, Ait., figuré par Lamarck, pl. 326, f. 1, de ses Illustrations botaniques, comme un exemple du genre *Virgilia*. *V.* ROBINIER et PONGAME. (LN.)

ROBINIER, *Robinia*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses, dont les caractères consistent : en un calice petit, campanulé, à limbe presque entier ou obscurément quadrilobé ; en une corolle papilionacée ; en dix étamines, dont neuf réunies dans une partie de leur longueur ; en un ovaire à stigmate velu antérieurement ; en un légume oblong, comprimé, polysperme, à semences comprimées.

Ce genre renferme des arbres et des arbrisseaux à folioles ailées, avec ou sans impaire, articulées sur le pétiole commun, à pédoncules axillaires et terminaux, tantôt portant un grand nombre de fleurs disposées en grappes ou en thyrses, tantôt pauciflores. On en compte une quinzaine d'espèces, dont trois, originaires de l'Amérique septentrionale, et connues des jardiniers sous le nom de FAUX ACACIA, ont été mentionnées au mot ACACIA.

Une autre, le ROBINIA AMER, a les grappes de fleurs fort longues, les pédoncules ternés, les feuilles à cinq paires de folioles et la tige sans épines. Il croît à la Chine et à la Co-

chinchine. C'est un arbrisseau dont toutes les parties, et surtout les racines, sont amères. On les ordonne dans le flux de ventre, la foiblesse de l'estomac, les obstructions du mésentère et de la matrice, l'épaississement de la lymphe, soit en pilules, soit en décoction dans des liqueurs acides.

Parmi les autres espèces, il faut principalement distinguer le ROBINIA CARAGAN, qui doit être, selon Lamarck, le type d'un genre particulier, puisqu'il n'a pas, comme les *robiniers* cités plus haut, les stigmates velus, les fruits comprimés et les feuilles pinnées avec impaire. Son port d'ailleurs est fort différent. *V.* au mot CARAGAN.

Le ROBINIER BOIS JAUNE est encore une espèce dont l'aspect est fort différent de celui du *faux acacia* et du *caragan*. C'est un grand arbre dont les feuilles ont le pétiole renflé à sa base et recouvrant le bouton qui doit se développer l'année suivante, et sept folioles fort larges; ses fleurs et ses fruits, que j'ai examinés, ne présentent point de différences suffisantes pour le séparer des *robiniers;* cependant les pépiniéristes l'ont appelé *virgilie*, nom qui appartient à un autre genre. On doit cet arbre à Michaux fils, qui m'en a envoyé des graines en l'an X de la république. Dans son pays natal, l'Amérique septentrionale, on emploie son bois à teindre en jaune.

La multiplication du *robinier bois jaune* ne sera pas facile dans nos climats, tant qu'il n'y donnera pas de graine. Il ne reprend ni de bouture ni de marcottes, et sa greffe sur le SOPHORE DU JAPON ne réussit pas toujours.

Le ROBINIER CHANVRE croît dans l'Inde, où on emploie ses fibres corticales à faire des cordes et des filets de pêche, au dire de Barrow.

Le ROBINIER A GRANDES FLEURS s'appelle *agalhy*, et le ROBINIER PANOCOCO porte le nom de *bois de fer* dans leur pays natal. (B.)

ROBINSON. *V.* TOUROULIER. (B.)

ROBINSONIA. C'est ainsi que Scopoli, Schreber et Willdenow ont nommé le genre *touroulia* d'Aublet, fondé sur un grand arbre qui croît à la Guyane. (LN.)

ROBLE ou CARBALLO. Le CHÊNE ROURE porte ces noms dans les Pyrénées orientales. Le premier dérive du latin, *robur*. *V.* ce mot. (LN.)

ROBLE ou ROBRE. Noms portugais du CHÊNE ROURE. (DESM.)

ROBLOT. On donne ce nom aux petits des *scombres maquereaux*. *V.* SCOMBRE. (B.)

ROBOLO. C'est un BROCHET, *Esox chilensis* de Molina. (DESM.)

ROBRE. Synonyme de ROURE. *V.* CHÊNE. (B.)

ROBULE, *Robulus*. Genre de coquilles établi par Denys-de-Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, en disque, contournée en spirale, mamelonnée sur les deux centres ; le dernier tour de spire renfermant tous les autres ; dos caréné et ancré ; ouverture triangulaire recouverte par un diaphragme, et recevant, dans son milieu, le retour de la spire percée à l'angle extérieur d'une rimule pyriforme ; cloisons unies.

La seule espèce qui constitue ce genre se trouve fossile en Toscane. Sa largeur ne surpasse pas une ligne. (B.)

ROBUR. Espèce de chêne, mentionnée par Pline. *V.* à l'article QUERCUS. Clusius, dans son Histoire générale des plantes décrit sous ce nom, six à sept espèces ou variétés de chênes ; mais les botanistes ne le donnent exclusivement qu'à une seule espèce (*quercus robur*, W.), laquelle est vulgairement appelée CHÊNE ROURE. *V.* CHÊNE. (LN.)

ROC. Nom qui vient du mot persan *rhoc*, et signifie héros, sous lequel les anciens naturalistes ont réuni tous les vautours, et que Marco-Polo a appliqué à un aigle idéal de Madagascar. *V.* AIGLE ROC. (V.)

ROC. On entend, par ce nom, une portion de roche, peu importe son volume, qui se trouve saillante et élevée au-dessus du terrain environnant. On l'applique aussi, et d'une manière générale, à toute pierre dure d'une matière quelconque, et qui résiste plus ou moins au choc des instrumens des mineurs. Il est quelquefois synonyme de roche, surtout dans la dernière des deux acceptions que nous venons d'en donner. *V.* ROCHE. (LN.)

ROC NOIR, ROCHE NOIRE. On a désigné souvent les basaltes et les trapp par ces deux noms également appliqués à des roches de SERPENTINE. (LN.)

ROC TORDU. Certaines roches fissiles et schisteuses présentent, dans leurs replis, des nœuds contournés, comme on pourroit les obtenir en pliant et contournant des corps mous feuilletés. Ces roches portent le nom de roc tordu. Les plus remarquables sont des roches primitives micacées ou amphiboliques. Les Alpes du Dauphiné, du Mont-Blanc, du Tyrol, en offrent de fréquens exemples. *V.* ROCHE. (LN.)

ROCAIREUL. Un des noms du GUÊPIER, en Piémont. (V.)

ROCAMBOLE, AIL ROCAMBOLE, AIL D'ESPAGNE, *Allium scorodoprasum*, Linn. Espèce d'ail de la section de ceux qui ont les feuilles de la tige aplaties, et dont les ombelles produisent des bulbes. La rocambole vient spontanément en Allemagne et dans le midi de la France.

On la cultive dans les jardins, de la même manière à peu près que l'ail. Sa tige, qui sort du milieu des feuilles, est élevée d'environ deux pieds; vers le haut, elle se replie en spirale avant la maturité des bulbes de l'ombelle. Ces bulbes sont presque ronds et de la grosseur d'un pois. On peut multiplier la plante par eux ou par ses caïeux. Ses propriétés sont les mêmes que celles de l'ail. *V.* ce mot. (D.)

ROCAME, *Rocama.* Genre de plantes établi par Forskaël. Il a pour caractères : un calice monophylle, corniculé; point de corolle; cinq étamines; deux pistils; une capsule à deux loges et à deux semences.

Ce genre se rapproche tant des TRIANTHÈMES, qu'on peut l'y réunir sans inconvénient. (B.)

ROCAR. Nom que M. Levaillant a imposé à un *merle* du Cap de Bonne-Espérance, parce qu'il se tient sur les rochers. *V.* l'article MERLE. (V.)

ROCCELLA. Cardan (*De var. rer.*, liv. VI) donne ce nom à une espèce de GROSEILLIER ÉPINEUX, *Ribes uva crispa*, L. (LN.)

ROCCELLE, *Roccella.* Genre de LICHEN établi pour l'espèce de ce nom et quelques autres. Ses caractères sont : tiges cylindriques, allongées, point fistuleuses, quelquefois un peu comprimées, pulvérulentes, coriaces; des scutules hémisphériques, sessiles, entières; des paquets épars de poussière blanche. *V.* l'article ORSEILLE. (B.)

ROCCELLA, ORICELLO, ORCELLA. Noms italiens du LICHEN ORSEILLE. (DESM.)

ROCH. En hollandais, les RAIES. (DESM.)

ROCHAU. Nom vulgaire du SPARE CLAVIÈRE. (B.)

ROCHE. Plusieurs minéralogistes français ont borné la signification de ce mot à la désignation des masses formées par la réunion de minéraux de différentes espèces, et même seulement de celles de ces masses qui paroissent produites par cristallisation confuse, et qui, placées au-dessous de toutes les autres, constituent ce que les géologues nomment les *terrains primordiaux* ou *primitifs.*

Mais dans la minéralogie allemande, on désigne par le mot *gebirgsart* (mot qui, littéralement, signifie *espèce de montagne*, et qui correspond seul aux mots *roche* et *terrain* des minéralogistes français), toutes les substances minérales, simples ou composées, cristallisées ou non, anciennes ou modernes, qui constituent de grandes masses dans la composition de l'écorce du globe. Cette signification est maintenant assez généralement adoptée; nous la suivrons, et nous désignerons en conséquence, par le mot ROCHE, toutes les masses minérales, quelle que soit leur nature, qui consti-

tuent des *terrains*, ou qui, seulement *subordonnées à d'autres terrains*, sont cependant assez étendues pour mériter d'être regardées comme entrant dans la structure de la terre.

Ainsi, le granite, le porphyre, le schiste, le grès, le poudingue, le calcaire, la houille, le gypse, le sel gemme, etc., qui constituent des grandes masses minérales, sont des *roches* et doivent être classés et étudiés comme tels.

Mais de quelle manière ces *roches* doivent-elles être classées? Sous quel point de vue doivent-elles être étudiées? A cet égard deux opinions très-différentes partagent les naturalistes.

Pour faire comprendre ces opinions, il est nécessaire de placer ici deux observations préliminaires.

1.° Toute masse minérale peut être étudiée sous deux points de vue principaux: dans l'un, on considère la nature de cette masse, le mode d'agrégation des molécules ou des substances qui la composent; ses caractères extérieurs, ses propriétés physiques et chimiques; cette étude a pour objet la partie de l'histoire des minéraux que les Allemands nomment *oryctognosie* (connoissance des minéraux), et à laquelle les Français ont appliqué spécialement le mot général de *minéralogie*. Sous le second point de vue, on étudie, dans les masses minérales, leur disposition considérée seulement en grand, et leurs rapports de position entre elles et avec les autres minéraux, dans le but de reconnaître le rôle que ces masses jouent dans la structure de l'écorce du globe terrestre; connoissance qui fait l'objet de la partie de la science minéralogique nommée *géognosie* ou *géologie*. (*V.* ces deux mots.)

2.° Parmi les masses minérales que nous désignons sous le nom de *roches*, les unes sont homogènes, c'est-à-dire, qu'elles paroissent composées d'une seule espèce minérale; on les nomme *roches simples;* les autres sont hétérogènes, c'est-à-dire, formées par la réunion constante de plusieurs minéraux différens; on leur donne le nom de *roches mélangées*. Quelquefois, cette réunion n'est pas visible à l'œil nu, et la roche paroît homogène, quoique plusieurs espèces distinctes de minéraux soient réunies dans sa composition.

C'est relativement à l'application des deux parties de la première observation aux deux divisions de la seconde, que les naturalistes diffèrent d'opinion. Les uns pensent qu'on doit étudier sous les deux points de vue seulement les roches homogènes, et que les roches hétérogènes ne doivent être considérées que dans leurs rapports géognostiques; les autres croient que l'étude et la classification oryctognosti-

que de toutes les masses minérales sont nécessaires, préliminairement à l'étude de la géognosie.

On voit que la divergence de ces deux manières de penser n'a trait qu'aux roches mélangées; et, en effet, les minéraux simples sont étudiés, comme espèces, sous tous leurs rapports oryctognostiques, dans l'oryctognosie proprement dite. Ceux de ces minéraux qui forment des roches ne doivent donc être étudiés comme roches, que relativement à leur gisement et à leurs rapports de position avec les autres masses minérales; mais c'est à ce dernier point de vue que plusieurs naturalistes veulent borner toute l'étude des masses minérales hétérogènes.

Cette conséquence découle naturellement des principes adoptés aujourd'hui par les minéralogistes allemands. Avant M. Werner, on négligeoit presque entièrement l'observation du gisement des roches, et l'on se bornoit à peu près à étudier la composition et la structure des masses minérales, simples ou composées. L'illustre mineur saxon a, le premier, fait sentir que la théorie de la formation du globe terrestre, dont on ne s'étoit occupé jusqu'alors que d'une manière à peu près spéculative, ne pourroit acquérir quelque degré de vraisemblance, qu'autant qu'elle seroit basée sur l'observation des faits que nous présente la surface du globe; qu'au lieu de prétendre connoître et déterminer, *à priori*, la conclusion du livre de la nature, il falloit s'occuper d'abord à en déchiffrer les premières pages. M. Werner a appris à lire ces premières pages, en apprenant à observer la disposition des masses minérales qui composent les divers terrains; en indiquant les conséquences que l'on pouvoit tirer de ses observations, pour déterminer l'ancienneté relative et le mode de formation probable des différentes roches; il a fait voir que cet ordre d'observations étoit bien plus important que celui qui avoit pour but de reconnoître la composition précise de toutes les masses minérales mélangées, et cette importance lui a paru telle, qu'il a cru devoir poser en principe que les roches ne devoient être étudiées que relativement à leur gisement, et classées que d'après l'ordre d'ancienneté que ce gisement indique pour elles. L'opinion de M. Werner a été adoptée par presque tous ses nombreux élèves, et la plupart des minéralogistes allemands rejettent, pour les roches hétérogènes, toute espèce de classification qui n'est pas uniquement fondée sur des considérations géognostiques. Ils s'appuient principalement sur les motifs suivans :

Il faut étudier les minéraux simples dans leur nature intime, et dans toutes leurs propriétés, parce que cette nature et ces propriétés sont à peu près invariables, ou au

moins se rattachent à des types fixes et déterminés auxquels on peut toujours les ramener. Ce sont ces minéraux qui, par leurs mélanges, leur réunion deux à deux, trois à trois, etc., forment toutes les masses minérales hétérogènes; mais celles-ci ne présentent plus, dans leur composition et leurs caractères, la fixité qui permettroit de les classer sous ce rapport. Le nombre connu des mélanges opérés par la nature est très-grand; le nombre des mélanges non encore rencontrés est sans doute plus grand encore. Tous ces mélanges passent d'ailleurs les uns aux autres par le changement de proportion de leurs principes, l'addition de quelque principe nouveau, ou la disparition de l'un de ceux qui ailleurs entroient dans la composition de la roche: en s'attachant à cette étude, on risque d'employer beaucoup de temps et de soins, pour déterminer une roche qui n'existe que dans une seule localité, et pour ainsi dire par hasard. De quelle manière l'étude des roches est-elle donc utile ou importante? dans l'observation du rôle qu'elles jouent dans la composition des terrains, c'est-à-dire de leurs circonstances de gisement; et l'identité reconnue de ces circonstances dans les diverses localités, doit faire classer ensemble les masses minérales qui la présentent, lors même que la composition de ces masses présenteroit des différences plus ou moins grandes. Le nom allemand *gebirgsart*, nom donné par les mineurs, qui ont été en Allemagne les premiers minéralogistes, signifie littéralement *espèce de montagne*, ou plutôt espèce de *terrain* ou de *rocher*; car, pour le mineur, tout est *gebirge*, aussitôt qu'il pénètre au-dessous de la surface de la terre, soit qu'il travaille dans une montagne, ou dans une plaine, ou même sous la mer, comme au Cap-Lézard et à Whitehaven. Autrefois les mineurs ne connoissoient que deux espèces de *gebirge* qu'ils nommoient *noble* ou *stérile*, selon qu'elle renfermoit ou non le minéral utile, objet de leurs travaux. Depuis, les *gebirge* stériles ont été divisés par eux, en *schiste*, *vake*, *gneiss*, *quarz*, etc.; ces divisions sont devenues celles des minéralogistes qui les ont déterminées d'une manière plus précise, et ensuite subdivisées; mais jamais un nouveau nom n'a été fait par le mineur, jamais une nouvelle espèce de *gebirge* (*gebirgsart*) n'a été indiquée par lui, pour une roche qu'il a rencontrée par hasard ou formant une couche isolée et unique: il ne donnoit de noms différens qu'aux roches qui, répandues généralement, lui nécessitoient, quand il les rencontroit, un nouveau mode de travail.

Il en est de même pour le géognoste, dit M. de Buch (1).

(1) Magasin de la Société des Naturalistes de Berlin, année 1810. Mémoire sur le *gabbro* (euphotide des minéralogistes français).

Tout ce qui compose la masse solide du globe, jusqu'aux plus grandes profondeurs où nous pouvons atteindre, est, pour nous, *gebirge*, et les espèces de *gebirge*, c'est-à-dire les *roches* (*gebirgsarten*), doivent être seulement les parties de cette masse solide qui méritent d'être considérées comme telles, parce qu'elles s'étendent dans un espace de terrain considérable. Dans cette manière de concevoir les roches, manière qui n'est rien moins que nouvelle, il n'entre aucune idée qui ait rapport à la composition intime des masses que l'on considère. Il est donc impossible, ou contraire à la raison, de classer les roches d'après cette composition, et de les déterminer d'après des échantillons de cabinet. M. de Buch, pour appuyer son idée et la rendre plus sensible, fait usage de la comparaison suivante. S'il s'agit de numéroter les maisons d'une rue, on ne s'inquiétera pas des matériaux dont chaque maison est bâtie: et que diroit-on de celui qui donneroit deux numéros à la même maison, parce que la moitié seroit construite en grès et l'autre moitié en marbre, ou de celui qui, classant ces maisons d'après leurs couleurs et les nuances de ces couleurs, donneroit le même numéro à toutes celles qui seroient colorées de la même teinte? Telle perspicacité qu'on eût pu mettre dans la distinction de toutes ces teintes, ce numérotage n'en seroit pas moins mauvais. Il en est de toutes les classifications de roches, qui ne sont pas fondées sur la manière dont elles se suivent dans l'ordre d'ancienneté, comme de tous les numérotages de maisons, qui ne seroient pas fondés sur leur suite l'une à côté de l'autre.

Quelque fondés en raison que puissent paroître ces motifs, la plus grande partie des minéralogistes français professent encore l'opinion différente, que nous croyons devoir adopter, et qui a été particulièrement développée dans un mémoire de M. Brongniart, inséré dans le n.° 199 du Journal des mines. Ces minéralogistes sont loin de nier l'importance de l'étude du gisement des roches; ils regardent même cette étude et l'espèce de classification à laquelle elle conduit, comme beaucoup plus intéressantes que tous les résultats de l'étude de la nature et de la disposition en petit des roches mélangées; mais ils font remarquer que cette observation des rapports d'ancienneté des masses minérales, appartient à la géognosie pure; qu'elle conduit à ranger les roches dans l'ordre convenable à cette partie de l'histoire naturelle du globe, [illegible] *classer* véritablement, soit pour apprendre à [illegible] pour faire [illegible] tir leurs rapports in- [illegible] r l'intérêt des natu- [illegible] a s'occuper du gise- [illegible] est convenable, lors-

qu'on a étudié les minéraux simples, d'étudier aussi ceux des mélanges de ces minéraux qui se présentent constamment les mêmes, et jouent un rôle important dans la structure de l'écorce du globe. On ne peut, en effet, s'empêcher de regarder comme très-remarquable que, dans le nombre immense des résultats que pourroit produire le mélange deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, de toutes les espèces minérales connues, la nature nous présente un si petit nombre de ces mélanges, comme se retrouvant les mêmes et dans les mêmes circonstances sur les points les plus éloignés les uns des autres. Il paroît impossible de ne pas penser qu'une cause puissante a opéré cette constance dans l'agglomération de certains minéraux, lors de la formation de la surface de la terre; et ces réunions, qui s'offrent ainsi partout les mêmes, deviennent pour nous des êtres aussi intéressans à étudier, sous tous les rapports, que le sont les minéraux simples qui, à eux seuls, constituent des masses minérales étendues. Il est bien certain que, dans cette étude, on ne doit pas comprendre les roches qui, n'ayant été rencontrées que dans une seule localité, peuvent être regardées comme des mélanges fortuits bien différens de ces mélanges constans dont nous parlons; mais le naturaliste expérimenté saura facilement distinguer les uns des autres; et conformément à la définition que nous avons donnée au commencement de cet article, il ne classera comme *roches mélangées* que ceux des mélanges qui jouent un rôle véritable dans la structure de la terre, de même qu'il ne considérera comme *roches simples* que celles des espèces minérales qui sont dans le même cas.

En prétendant ne classer les roches que d'après leur gisement, on se met dans le cas de désigner successivement des roches simples et des roches mélangées; les unes ont déjà été définies et étudiées dans l'oryctognosie, les autres se présentent pour la première fois; il faut donc faire connoître celles-ci, en donner une description quelconque, ce qu'on ne fait point pour les premières, et ce qui introduit une bigarrure choquante dans la classification. De plus, certaines roches se présentent à plusieurs reprises dans l'ordre des formations, quelquefois avec des différences oryctognostiques assez constantes pour chaque formation, quelquefois, au contraire, avec une nature toujours analogue. Dans le premier cas, décrira-t-on toutes les variétés de la roche, la première fois qu'il en sera question, en anticipant sur ce qui doit ne se présenter que plus tard; ou ne parlera-t-on des diverses variétés qu'à mesure qu'elles paroîtront géognostiquement, et divisera-t-on ainsi l'histoire d'une même roche en plusieurs chapitres éloi-

gnés les uns des autres ? Dans le second cas, comment désignera-t-on la roche déjà décrite, lorsqu'elle se représentera ? Lui donnera-t-on un nom différent du premier, parce qu'elle appartient à une formation moins ancienne, et quoiqu'elle soit identiquement la même ? Donnera-t-on, au contraire, le même nom à des roches très-différentes, parce qu'elles se trouvent ensemble ? Il le faudroit pour être conséquent au principe que l'on auroit posé ; mais alors comment un voyageur, observant une contrée nouvelle, désignera-t-il une roche déjà connue, qui lui paroîtra présenter de nouvelles circonstances de gisement ? Comment fera-t-il connoître, au contraire, qu'il a rencontré, dans une formation déjà déterminée, des roches qui n'y avoient pas encore été reconnues ? sous quel nom les indiquera-t-il ? Enfin, comment désignera-t-il une roche qu'il aura observée dans des circonstances de gisement assez peu évidentes pour ne pas lui permettre d'avoir une opinion certaine sur sa position relative ? Ce cas se présente bien souvent dans les voyages géognostiques ; et, en général, la géognosie est une science si nouvelle, si peu avancée, la généralité des faits connus jusqu'ici est même si peucertaine, les observateurs peuvent si facilement se tromper aussitôt qu'ils veulent classer leurs observations d'après des idées systématiques, que si la dénomination des roches étoit fondée uniquement sur la place géognostique qu'on croiroit leur avoir reconnue, il n'y auroit bientôt plus dans la science qu'une confusion extrême qui augmenteroit toujours.

Ces inconvéniens sont si réels et si frappans, que les naturalistes allemands eux-mêmes, qui professent l'opinion contraire, emploient journellement des dénominations fondées sur la nature des roches. M. de Buch a observé, en Norwége, de la syénite et du granite au-dessus du calcaire coquillier ; M. Schultze a observé des porphyres dans le terrain houiller de la Silésie, et cependant ils n'ont point désigné ces roches par le nom des terrains modernes auxquels ils les ont trouvées associées ; ils leur ont conservé les noms de granite, de syénite, de porphyre, sous lesquels on désigne, dans les terrains beaucoup plus anciens, d'autres roches qui ne sont identiques aux premières que par leur composition. Le calcaire, le gypse, portent le même nom dans toutes les formations où on les rencontre : pourquoi donc n'en seroit-il pas de même des autres roches ? Pourquoi désigneroit-on par des noms différens ce qui est la même chose, ou par le même nom, des substances qui ne se ressemblent pas ?

Tous ces embarras, toutes ces difficultés disparoissent, si, après avoir étudié les espèces minérales dans l'oryctognosie, on étudie aussi, sous le rapport oryctognostique, les mélanges

constans que présente la nature dans la formation des masses minérales, si on classe ces mélanges en donnant à chacun d'eux un nom particulier, nom sous lequel on le désignera toujours ensuite, quand on le rencontrera dans telle position géognostique que ce soit, mais en indiquant alors soigneusement la position dans laquelle on l'aura observé.

Nous ferons remarquer maintenant, pour répondre aux derniers raisonnemens invoqués en faveur de l'opinion contraire, que l'origine du mot allemand *gebirgrsart*, tiré du langage des mineurs, ses applications dans l'exploitation des mines et dans la géologie, enfin, les inductions qu'on en veut tirer, se rapportent entièrement à l'idée que les minéralogistes français se forment du mot *terrain*, qu'on ne peut en effet considérer et appliquer qu'en grand. Nous adoptons, à cet égard, tous les motifs énoncés par M. de Buch, pour n'étudier, ne classer, ne dénommer les *terrains*, que d'après les circonstances de leur gisement; mais cette opinion est celle de tous les minéralogistes, et nous ne croyons pas que jamais personne ait prétendu ranger les *terrains* dans un ordre dépendant de la nature des substances dont les échantillons de ces terrains sont formés. Tout le monde convient, en France comme en Allemagne, que les variations oryctognostiques des roches qui composent un terrain, n'ont point d'influence sur le rôle que joue ce terrain dans la composition de l'écorce du globe, et par conséquent, sur la manière dont il doit être étudié et dénommé; mais nous venons de voir pourquoi et comment il faut étudier ces variations, en considérant les roches en petit, dans leur nature intime, pourquoi et comment il est nécessaire d'employer des dénominations fondées sur cette nature intime des roches, dénominations qui fassent connoître à quelles substances, ou à quelles réunions de substances, se rapportent les différentes circonstances de gisement des *terrains*. Ainsi, ne fût-ce que pour pouvoir s'entendre dans la description des *terrains*, une nomenclature complète des *roches* est nécessaire; et si la classification des formations, par ordre d'ancienneté présumée, peut, jusqu'à un certain point, être comparée, ainsi que l'a fait M. de Buch, au numérotage des maisons d'une rue, lequel ne doit, en effet, avoir lieu que d'après l'ordre dans lequel les maisons sont disposées, on peut, dans l'étude de la nature, ne pas se contenter de numéroter, en quelque sorte, les terrains, mais désirer connoître les substances minérales dont ces terrains sont formés. Tel est le but de l'étude oryctognostique des roches, qui nous paroît devoir être placée, comme une subdivision de la minéralogie, entre l'orycto-

gnosie proprement dite ; ou la connoissance des minéraux simples, et la géognosie, ou la connoissance des terrains.

Le principe étant posé, nous nous bornerons, dans le présent article, à l'objet de cette étude intermédiaire ; nous ne considérerons les *rocher* qu'oryctognostiquement, et nous renverrons, au mot TERRAIN, toutes les considérations géognostiques.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, on distingue deux classes de roches : les *roches simples*, et les *roches mélangées*.

I.re CLASSE. — ROCHES SIMPLES.

On doit considérer, comme *roches simples*, celles des espèces minérales qui constituent seules des terrains, ou au moins des couches entières subordonnées à d'autres terrains. D'après la manière de voir que nous avons exposée plus haut, nous supposons que ces substances ont déjà été étudiées, classées et décrites dans l'oryctognosie. Leurs caractères généraux, leur terminologie, sont d'ailleurs indiqués, dans ce Dictionnaire, au mot MINÉRALOGIE ; et l'histoire oryctognostique de chacune d'elles est faite dans leurs divers articles. De plus, nous renvoyons au mot TERRAIN, leur histoire géognostique ; nous devons donc nous borner à donner ici le tableau indicatif de leurs noms.

Pour que tout notre tableau des roches soit établi d'après une méthode uniforme, nous suivrons, relativement aux roches simples, l'ordre de classification du Traité de minéralogie de M. Brongniart, cet auteur étant, jusqu'ici, le seul qui ait donné, en français, une classification complète des roches mélangées, fondée sur les principes que nous adoptons. Nous ne nous y permettrons que de très-légers changemens, dont la plupart nous ont été indiqués par M. Brongniart lui-même, comme perfectionnement de sa méthode. Les différences qui existent entre cette méthode et celle de M. l'abbé Haüy d'après laquelle toutes les espèces minérales sont classées et décrites dans ce Dictionnaire, nous obligera à donner quelques détails caractéristiques sur diverses espèces ou variétés. De plus, nous désignerons, autant qu'il sera possible, les espèces, par des noms univoques, adoptant ainsi les noms de *calcaire*, *gypse*, *fluor*, etc., pour l'indication, comme *roches*, des espèces désignées en minéralogie par les mots chaux carbonatée, chaux sulfatée, chaux fluatée, etc. ; mais nous aurons soin d'indiquer alors, comme synonymes, les noms sous lesquels il faut chercher l'article de chacune d'elles.

Pour celles des espèces ou variétés qui ne se sont rencontrées, comme *roches*, que dans un petit nombre de localités,

nous indiquerons ces localités, pour justifier leur introduction dans le tableau.

TABLEAU DES ROCHES SIMPLES.

I.re Classe. *Substances acidifères.*

I. CALCAIRE. (Chaux carbonatée.)

Les roches calcaires sont si nombreuses et si variées, que nous serons obligés d'y faire plusieurs subdivisions. Nous les diviserons, d'après M. Brongniart, en trois sections qui comprennent, savoir : la première, les roches calcaires pures, produites par cristallisation ; la seconde, les roches calcaires pures, de sédiment; la troisième, les roches formées de chaux carbonatée, mélangée de différentes substances, mais présentant un aspect homogène.

Première section. *Calcaires purs, produits par cristallisation.*

Première variété. Calcaire fibreux. Il forme des couches ou veines à Alstonmoor en Cumberland, à Clausthal et Zellerfeld au Hartz, etc.

Deuxième variété. Calcaire lamellaire. On rapporte à cette variété, plusieurs marbres statuaires antiques, particulièrement le marbre des îles de Paros, de Naxos et de Tynos.

Troisième variété. Calcaire saccharoïde. Il forme des couches très-abondantes dans divers terrains primitifs, et constitue la plupart des marbres statuaires.

Quatrième variété. Calcaire concrétionné.

— *fistulaire* (*stalactite*).
— *tuberculeux.*
— *stalactiforme* (*stalagmite*, *albâtre calcaire.*)
— *incrustant* (*tuf calcaire*, ex. : le *travertin* des environs de Rome).
— *pisolithe* (ex. Carlsbad).

Cinquième variété. Calcaire spongieux (*Agaric minéral*, *moelle de pierre*, etc.). Forme des couches minces dans les roches calcaires de Suisse, des environs de Ratisbonne, de Walkenried, etc.

Sixième variété. Calcaire pulvérulent (*Farine fossile*). En couches minces, dans les bancs de calcaire grossier des environs de Paris.

Deuxième section. *Calcaires purs, produits par sédiment.*

Septième variété. Calcaire marbre. Beaucoup de marbres sont réellement des roches mélangées; mais quelques-uns sont formés de chaux carbonatée assez pure. *V.* Marbre.

Huitième variété. CALCAIRE COMPACTE. Il est extrêmement abondant, et offre de très-nombreuses modifications. On peut la subdiviser en C. c. *sublamellaire.*
fin.
commun.
rude.
celluleux.

Neuvième variété. CALCAIRE OOLITHE. Ce calcaire est beaucoup plus abondant et plus important, comme *roche*, qu'on n'a paru le croire jusqu'à ce jour. On peut le diviser en C. o. *tendre*, et C. o. *compacte*;
et chacune de ces deux variétés présente encore, dans la grosseur des grains dont elle est formée, de nombreuses modifications que M. Brongniart range sous les trois noms de *miliaire*, *cannabin* et *noduleux*. Quelques oolithes, qui se rapportent à cette dernière subdivision, sont composés, en effet, de nodules de toutes formes, qui sont agglutinés ensemble, et dont plusieurs sont des restes de corps organisés, ou les ont pour noyaux. Ces nodules ne deviennent souvent visibles que par l'altération de la surface des blocs de la roche.

Les oolithes paroissent être pour le calcaire, ce que la roche glanduleuse du ballon de Gyromagny et les variolites sont pour le feldspath compacte, et on pourroit peut-être les désigner sous le nom de *calcaire glanduleux.*

Dixième variété. CALCAIRE CRAIE. Cette roche bien connue et dont les caractères distinctifs sont bien saillans, admet cependant, dans sa composition, des mélanges de silice, de magnésie et d'alumine, dans des proportions très-variables: elle passe à la marne, dont, dans quelques pays, on lui donne le nom. On pourroit, dans ce cas, en faire une variété particulière, sous le nom de *craie marneuse.* On distingue, en outre, comme sous-variétés principales de la craie,

La *craie blanche*, ou craie ordinaire,

La *craie tuffau*, ainsi nommée par M. Omalius d'Halloy; grisâtre ou jaunâtre, friable, à grains grossiers, souvent sableux;

Et la *craie chloritée* de M. Brongniart. Cette dernière sous-variété rentre dans les roches mélangées.

Onzième variété. CALCAIRE GROSSIER (Vulg. *pierre à bâtir*, *pierre de taille* et *moëllon*). Mélange, souvent très-impur, de sable calcaire et siliceux, d'un peu d'argile, de fragmens de coquilles, etc.

Douzième variété. CALCAIRE MARNEUX. Très-commun aux

environs de Paris et ailleurs, mais peu connu et peu décrit; d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, à grain très-fin; il est beaucoup moins dur que le calcaire grossier, mais n'est pas tendre, et *écrivant* comme la craie; assez tenace; à cassure droite ou un peu raboteuse; se désagrégeant avec facilité par l'influence des agens atmosphériques; renfermant de nombreux débris de corps organisés reconnoissables, et qui appartiennent à des genres d'animaux ou de végétaux dont les espèces vivent sur la terre ou dans l'eau douce.

TROISIÈME SECTION. *Calcaires formés de chaux carbonatée mélangée de différentes substances.*

Treizième variété. CALCAIRE QUARZIFÈRE (ex.: le *grès cristallisé*, de la forêt de Fontainebleau).

Quatorzième variété. CALCAIRE SILICEUX. A texture dense et compacte, à grain très-fin; beaucoup plus dur que le marbre et le calcaire compacte, et ne se laissant, qu'avec difficulté, rayer par une pointe d'acier, faisant même quelquefois feu au briquet; cassure droite ou conchoïde et un peu esquilleuse, un peu translucide sur les bords; rarement homogène en grandes masses, et souvent traversé de nombreuses veines de silex et de quarz; renfermant rarement des débris de corps organisés, mais ces débris appartenant toujours aussi à des genres, dont les espèces actuelles vivent sur la terre ou dans les eaux douces.

Quinzième variété. CALCAIRE CALP (*V.* CHAUX CARBONATÉE CALP.)

Seizième variété. CALCAIRE MAGNÉSIEN, ou CALCAIRE LENT (CHAUX CARBONATÉE MAGNÉSIFÈRE). Cette variété, qui devroit peut-être former une espèce distincte, ou au moins une sous-espèce fort tranchée, étant considérée comme roche, présente trois sous-variétés différentes et intéressantes, savoir :

1.° C. M. LAMELLAIRE (*Marbre magnescent* de M. de Cubières). Le temple de Jupiter Sérapis, sur la côte de Baya, près Pouzzols, en est construit.

2.° C. M. DOLOMIE.

3.° C. M. COMPACTE. A texture compacte et serrée (ex.: la prétendue *conite* du Meissner; le calcaire magnésien de Combecave, près Figeac (départ. du Lot); enfin le calcaire magnésien des minéralogistes anglais, lequel recouvre une grande partie des terrains houilliers du Northumberland et de

Durham ; et qui contient de 35 à 45 pour 100 de son poids en magnésie.)

Dix-septième variété. CALCAIRE BITUMINEUX (*V.* CHAUX CARBONATÉE BITUMINEUSE).

Dix-huitième variété. CALCAIRE FÉTIDE (*V.* CHAUX CARBONATÉE FÉTIDE).

II. FLUOR (CHAUX FLUATÉE).

On indique le *fluor compacte*, comme constituant des couches ou même des montagnes entières, près de Steinbach en Thuringe, près de Meffersdorf en Silésie, près de Xacá en Arragon.

III. APATITE (CHAUX PHOSPHATÉE.)

L'apatite terreuse forme des collines entières, près de Logrosan, en Estramadure.

IV. GYPSE (CHAUX SULFATÉE).

Première variété. GYPSE LAMINAIRE, en masses formées de grandes lames transparentes, ou d'un blanc laiteux. On le trouve ainsi dans le pays de Mansfeld, aux environs de Paris (particulièrement à Lagny), etc.

Deuxième var. GYPSE SACCHAROÏDE. Il est abondant dans toutes les formations de gypse. On l'emploie particulièrement à Volterra, en Toscane, sous le nom d'*albâtre.*

Troisième var. GYPSE FIBREUX.

Quatrième var. GYPSE COMPACTE. Ces deux dernières variétés sont aussi désignées sous le nom d'*albâtre gypseux*, ou d'*alabastrite.*

Cinquième var. GYPSE GROSSIER, ou CALCARIFÈRE (Vulg. *pierre à plâtre.*). (ex. : le gypse exploité aux environs de Paris, celui des environs d'Aix ; en Provence), etc.

V. ANHYDRITE (CHAUX ANHYDRO-SULFATÉE).

Cette roche existe en grandes masses, particulièrement dans les terrains qui renferment des gîtes de sel gemme.

Première variété. ANHYDRITE SPATHIQUE OU LAMELLAIRE.

Deuxième var. ANHYDRITE FIBREUSE.

Troisième var. ANHYDRITE CONCRÉTIONNÉE.

Quatrième var. ANHYDRITE QUARZIFÈRE (Vulg. *pierre de Vulpino*, ou *marbre Bardiglio* de Bergame) est employée comme marbre à Milan, et dans le nord de l'Italie.

VI. ALUN (ALUMINE SULFATÉE ALCALINE).

On doit citer l'alun au nombre des roches, puisqu'on connoît des couches entières, formées de ce sel. On en exploite

une dans le désert, à dix journées de marche de Goubanieh, village d'Egypte, situé près de Syène sur la rive gauche du Nil. On l'exploite aussi, en couches, dans l'île de Milo, à Segario en Sardaigne, dans les îles de Lipari, Stromboli, et ailleurs.

VII. ALUMINITE (Alumine sous-sulfatée) (*Websterite*).

Existe en couches, sur la craie, et en veines, dans la craie, à Newhaven, non loin de Brighton, sur la côte sud de l'Angleterre.

Une espèce minérale, très-voisine, et nommée, par M. Cordier, *alumine sous-sulfatée silicifère*, est connue, comme *roche*, à la *Tolfa* près Civita-Vecchia, à *Montione* près Lucques, et dans le comté de Beregh en Hongrie; elle constitue la *brèche siliceuse du Mont-d'Or*, et beaucoup de laves altérées par les vapeurs sulfureuses des volcans.

VIII. MAGNÉSITÉ (Magnésie carbonatée).

Existe en grandes masses, à Salinelles, dép. du Gard; à Vallecas près Madrid, en Piémont, au Mont-Taberg près Jonkœping en Suède, etc. Dans cette dernière localité, elle porte le nom de *gronjard*, et M. Hausmann lui a donné celui de *picrolite*. Les variétés de cette substance, comme *roche*, ne nous sont pas assez connues, pour nous permettre de les désigner ici. (*V. Magnésie carbonatée*).

IX. BARYTITE (Baryte sulfatée).

On connoît cette substance, comme *roche*, formant des couches entières à Servoz en Savoie, à Poratsch en Hongrie, etc.

X. CELESTINE (Strontiane sulfatée).

Cette roche a été observée en couches, à Beuvron près de Toul, à Frankstown en Pensylvanie, et ailleurs.

XI. SEL GEMME (Soude muriatée).

Les couches étendues et les puissans amas de sel gemme connus et exploités, sont trop nombreux, pour qu'il soit besoin d'en citer ici quelques-uns.

2.ème Classe. *Substances pierreuses.*

XII. QUARZ.

Première variété. Quarz commun (Quarz hyalin amorphe). Se présente en couches puissantes dans les terrains primordiaux les plus anciens. On en connoît de nombreuses couches en Saxe et ailleurs. On en cite à l'île de Ceylan.

Deuxième variété. QUARZ GRENU (QUARTZ COMPACTE, GRÈS QUARZEUX de plusieurs minéralogistes). Cette variété a été établie comme roche, par M. Brochant de Villers et par M. Omalius d'Halloy; elle forme des couches nombreuses dans les terrains schisteux. Elle se présente fréquemment ainsi dans les Alpes, particulièrement dans la Tarentaise. Elle constitue une grande partie des montagnes du Rheingau et de la rive gauche du Rhin, entre Bingen et Saint-Goar.

On peut aussi considérer comme quarz grenu le *quarzfels du Bruchberg*, et de plusieurs autres parties du Hartz.

Troisième variété. QUARZ ARENACÉ (sable).

XIII. GRES.

Première variété. GRÈS LUSTRÉ. Se rapproche souvent beaucoup du quarz grenu.

Deuxième variété GRÈS BLANC.

Troisième variété. GRÈS ROUGE.

Quatrième variété. GRÈS BIGARRÉ.

Ces deux dernières variétés admettent souvent, dans leur composition, des cimens étrangers au quarz. Elles passent alors aux roches mélangées, et deviennent des *psammites*.

XIV. SILEX.

Première variété. SILEX CORNÉ (QUARZ AGATHE GROSSIER). On en connoît des couches en plusieurs endroits. Nous citerons celle de la mine dite *El purgatoriro*, près Gualgayoc, au Pérou.

Deuxième variété. SILEX MEULIÈRE (QUARZ AGATHE MOLAIRE).

Troisième var. SILEX SILICICALCE (QUARZ AGATHE SILICIFÈRE).

XV. JASPE.

Première variété. JASPE COMMUN (QUARZ JASPE).

Sous-var. JASPE RUBANNÉ (*id*).

Deuxième var. JASPE SCHISTOÏDE (QUARZ ARGILIFÈRE SCHISTOÏDE ou PHTANITE.) (*Kieselschieffer* des Allemands).

Troisième var. JASPE PORCELLANITE (THERMANTIDE PORCELLANITE). Le jaspe porcellanite, qui est le produit de l'action du feu des couches de houille en combustion sur les schistes des terrains houilleres, devroit faire une espèce particulière.

XVI. TRIPOLI.

XVII. PONCE.

XVIII. OBSIDIENNE.

Première var. OBSIDIENNE VITREUSE.

Deuxième var. OBSIDIENNE PERLÉE.

XIX. RÉTINITE (FELDSPATH COMPACTE RÉSINITE), (Pechstein).

XX. PETROSILEX (FELDSPATH COMPACTE).

Première var. PETROSILEX AGATHOÏDE.
Deuxième var. PETROSILEX JASPOÏDE.
Troisième var. PETROSILEX FEUILLETÉ.

XXI. FELDSPATH.

On sait que cette substance entre en très-grande proportion dans la composition de beaucoup de roches; mais il est rare qu'elle constitue de véritables roches à elle seule. La seule variété qui soit dans ce cas, est le FELDSPATH LAMINAIRE, *feldspath petuntzé* de M. Brongniart; mais presque toujours les roches de petuntzé contiennent du quarz en plus ou moins grande proportion, et sont ainsi une véritable roche mélangée, nommée PEGMATITE par MM. Haüy et Brongniart, et connu sous le nom de *granite graphique*. On connoît cependant plusieurs couches de feldspath laminaire dans les Alpes. C'est dans une de ces couches que se rencontre le corindon du Piémont.

XXII. IDOCRASE?

M. Brocchi cite des couches entièrement formées d'idocrase, dans la vallée de Fassa en Tyrol.

XXIII. GRENAT?

On cite plusieurs couches de grenat dans les montagnes de Saxe et de Bohême, ainsi que dans les terrains calcaires des Pyrénées; mais le grenat y paroît presque toujours allié avec d'autres substances.

XXIV. PYROXÈNE.

Le pyroxène en masses a été reconnu dans les Pyrénées par M. de Charpentier. On lui a donné le nom de *lherzolite*. Il forme aussi, dans le Piémont, des masses traversées par de nombreuses fentes, où il se montre en cristaux.

XXV. AMPHIBOLE.

Première var. AMPHIBOLE HORNBLENDE.
Deuxième var. AMPHIBOLE ACTINOTE. Le plus souvent les grandes masses minérales formées d'amphibole renferment d'autres minéraux disséminés; la roche qui les constitue doit alors être classée comme roche mélangée sous le nom d'AMPHIBOLITE.

XXVI. BASALTE.

Il règne une grande confusion dans la détermination des roches qu'on a désignées sous le nom de basalte. Il paroît, d'après les nouvelles observations de M. Cordier, de M. de Buch, et d'autres minéralogistes, qu'une grande partie de ces roches est à base de pyroxène, et que d'autres sont à base d'amphibole; les premières ne sont probablement que des *dolerites* (roches de feldspath et de pyroxène); les se-

condes, que des *diabases* (roches d'amphibole et de feldspath), dans lesquelles les parties constituantes sont réduites à un tel degré de ténuité, que le tout a pris un aspect homogène. Le basalte contient souvent d'autres minéraux disséminés. C'est alors une roche mélangée, à laquelle nous donnons le nom de *basanite*.

XXVII. SERPENTINE.

Première var. SERPENTINE NOBLE.
Deuxième var. SERPENTINE COMMUNE.
Troisième var. SERPENTINE OLLAIRE.

La serpentine en grandes masses est presque toujours mélangée d'autres minéraux. Elle constitue alors la roche mélangée que nous nommons *ophiolite*.

XXVIII. STÉATITE COMMUNE (TALC STÉATITE).

Forme des amas et des couches peu considérables, surtout dans les terrains de serpentine.

XXIX. CHLORITE. (TALC CHLORITE).

Ainsi que les espèces précédentes, la chlorite n'est, le plus souvent, que la base d'une roche mélangée. Elle est commune dans le Dauphiné et dans les Alpes; elle se mélange souvent de feldspath, puis quelquefois d'un peu de quarz, et passe ainsi au prétendu granite des Alpes, que nous nommons *protogyne*.

XXX. TALC ENDURCI.

Il forme des couches assez considérables en Hongrie, en Autriche, en Tyrol, en Corse et dans les Alpes piémontaises. La *craie de Briançon* est un talc endurci de Prales en Piémont.

XXXI. ARGILE.

Première var. ARGILE KAOLIN (FELDSPATH DÉCOMPOSÉ).
Deuxième var. ARGILE PLASTIQUE (Vulg. *terre de pipe*).
Troisième var. ARGILE SMECTIQUE (Vulg. *terre à foulon*).
Quatrième var. ARGILE FIGULINE (*terre glaise, terre à potier*).
Cinquième var. ARGILE FEUILLETÉE.
Sixième var. ARGILE LÉGÈRE (*terre pourrie, terre à polir*).

XXXII. MARNE (ARGILE CALCARIFÈRE).

Première var. MARNE ARGILEUSE.
Deuxième var. MARNE CALCAIRE.
Troisième var. MARNE SABLONNEUSE.

XXXIII. OCRE (ARGILE OCREUSE).

Première var. OCRE ROUGE (*Sanguine, bol, terre de Lemnos*).
Deuxième var. OCRE JAUNE (*Terre de Sienne, terre de Patna*).
Troisième variété. OCRE BRUN (*Terre d'Ombre, de Chypre et d'Ombrie*).

XXXIV. ARGILOLITE (Argile endurcie).

Forme des couches considérables, dans un assez grand nombre de terrains; forme aussi, et surtout, la base des roches nommées *porphyres argileux* ou Argilophyres.

Certains argilolites sont le produit de l'altération du feldspath, et souvent une *roche* présente des parties feldspathiques encore laminaires, et des parties d'argilolite que plusieurs minéralogistes nomment, par cette raison, *feldspath terreux*.

XXXVII. VAKE.

Cassure mate et unie, quelquefois inégale, à grain fin, douce au toucher, assez tendre, très-facile à casser, très-fusible au chalumeau, plus compacte que les argiles, et ne faisant point pâte avec l'eau.

Forme des couches nombreuses dans les terrains basaltiques, et dans d'autres terrains.

Forme la base de beaucoup de roches mélangées que nous désignons sous le nom de *Vakites*.

XXXVII. CORNÉENNE (Aphanite de Haüy).

Texture compacte; cassure terne; odeur argileuse par l'insufflation; tenace et très-difficile à casser; ne se laisse pas rayer par le cuivre; fond au chalumeau en émail noir; agit sur l'aiguille aimantée.

Première variété. Cornéenne compacte. A cassure raboteuse.

Deuxième variété. Cornéenne trapp. A cassure mate et quelquefois conchoïde, se brisant en morceaux parallélipipédiques.

Troisième variété. Cornéenne lydienne (*Pierre de touche*). Moins dure que les autres variétés; cassure parfaitement compacte, quelquefois un peu schisteuse.

Les Cornéennes forment la base de roches mélangées nombreuses, nommées *Amygdaloïdes*, *Trappites*, etc.

XXXVIII. SCHISTE.

Texture feuilletée; assez tendre pour se laisser rayer par le cuivre; rayure grise; fusible en émail bulleux brun ou scorie brune; ne faisant jamais pâte avec l'eau.

Première variété. Schiste luisant.

Deuxième variété. Schiste ardoise.

Troisième variété. Schiste argileux.

Quatrième variété. Schiste coticule (Schiste novaculaire). *Pierre à rasoir*, *pierre à l'eau dure*.

Cinquième variété. Schiste marneux.

Sous-variété, *S. Marno-bitumineux*.

XXXIX. AMPÉLITE.

D'un noir foncé; texture schisteuse; râclure noire; blanchit ou rougit, sans fondre, par l'action du chalumeau; ne fait point effervescence avec les acides.

Première variété. AMPÉLITE ALUMINEUX (*Schiste alumineux*).
Deuxième variété. AMPÉLITE GRAPHIQUE (*Schiste graphique*).
(Vulg. *Crayon noir*, *pierre d'Italie*, etc.)

3.me CLASSE. *Combustibles, non métalliques.*

XL. GRAPHITE.

XLI. ANTHRACITE.

Première variété. ANTHRACITE SCHISTOÏDE.
Deuxième variété. ANTHRACITE CONCHOÏDE.
Troisième variété. ANTHRACITE FRIABLE.

XLII. HOUILLE.

Première variété. HOUILLE GRASSE.
Deuxième variété. HOUILLE SÈCHE.
Troisième variété. HOUILLE COMPACTE.

XLIII. LIGNITE.

Première variété. LIGNITE JAYET.
Deuxième variété. LIGNITE FRIABLE.
Troisième variété. LIGNITE FIBREUX.
Quatrième variété. LIGNITE TERREUX.

XLIV. TOURBE.

Première variété. TOURBE COMPACTE OU LIMONEUSE.
Deuxième variété. TOURBE FIBREUSE.
Troisième variété. TOURBE LIGNEUSE.

4.me CLASSE. *Substances métalliques.*

Parmi les minéraux métalliques, on ne peut guère citer, comme *roches*, que les suivans.

XLV. FER SULFURÉ ou plutôt PYRITES *ferrugineuse, cuivreuse* et *arsenicale.*

Elles constituent des bancs ou des amas considérables en Saxe, en Silésie, en Piémont, en Suède et dans beaucoup d'autres pays.

XLVI. FER OXYDULÉ.

Forme des couches puissantes et des montagnes entières en Piémont, en Suède, en Russie et ailleurs.

XLVII. FER OLIGISTE.

Constitue aussi des masses d'un volume remarquable ou des bancs très-épais (ex.: à l'île d'Elbe, en Sibérie, en Suède, au Hartz, etc.).

XLVIII. FER HYDRATÉ.

Première var. FER HYDRATÉ COMPACTE.
Deuxième var. FER HYDRATÉ GLOBULIFORME.

XLIX. FER TERREUX.

Première var. FER TERREUX ARGILEUX.
Deuxième var. FER TERREUX LIMONEUX.
Troisième var. FER TERREUX SABLONNEUX.

Les exemples de gisement, comme *roches*, des deux espèces précédentes, sont trop nombreux, pour qu'il soit utile d'en citer quelques-uns.

L. FER CARBONATÉ

Première var. FER CARBONATÉ SPATHIQUE. Forme des bancs ou des amas très-épais, et même des montagnes entières.

Deuxième var. FER CARBONATÉ TERREUX. Se présente en bancs et amas nombreux dans les terrains houillers d'Angleterre, de Silésie, de France, etc.

LI. FER CHROMATÉ.

On l'a reconnu en amas dans le département du Var, en Styrie, en Norwége, dans les monts Oural, etc.

LII. ZINC CALAMINE. (Zinc oxydé et Zinc carbonaté).

Constitue des couches étendues dans un assez grand nombre de localités.

LIII. MANGANÈSE OXYDÉ.

Se présente en amas considérables à la Romanèche (département de Saône-et-Loire), non loin d'Exeter en Devonshire, etc.

2.me CLASSE. —ROCHES MÉLANGÉES.

Nous passons maintenant à la seconde grande classe des roches, que nous étudierons et classerons seulement ici, ainsi que nous l'avons annoncé, sous leurs rapports oryctognostiques, c'est-à-dire, relativement à leur *composition en petit;* renvoyant au mot TERRAIN, tout ce qui a rapport à la *composition en grand.*

Dans l'étude de la composition en petit des roches mélangées, on observe deux ordres de caractères principaux, la *structure* et la *nature* des parties composantes.

Dès le premier aperçu, la *nature* des parties composantes d'une roche semble si essentiellement liée à ce qui peut constituer cette roche comme *espèce*, dans la série des êtres, qu'on est porté à fonder sur la nature seule la détermination et la classification des espèces. C'est ce qu'ont fait, en effet, les premiers minéralogistes qui ont traité ce sujet.

Lorsque les roches ont été un peu mieux connues, on a cru remarquer une telle indétermination dans la composition des masses minérales mélangées, qu'il a paru impossible de fonder, d'une manière précise, leur distribution en espèces sur un caractère reconnu essentiellement variable, et la plupart des géologues de la fin du 18.e siècle ont proposé de dénommer les roches, principalement d'après la structure de leurs parties constituantes; ainsi, ils ont nommé *granites*, toutes les roches formées par une aggrégation cristalline, sans parties dominantes, ayant une texture grenue; *gneiss*, toutes celles de ces roches auxquelles l'abondance du mica donnoit la texture feuilletée; *porphyres*, toutes celles dans lesquelles plusieurs des principes constituans formoient comme une pâte d'apparence homogène, dans laquelle les autres principes restoient enfermés en cristaux plus ou moins déterminables; etc.

Mais à mesure que les observations sont devenues plus nombreuses et plus exactes, on a reconnu que, bien loin que l'indétermination que l'on croyoit exister dans la nature des roches mélangées, fût réelle, on pouvoit, au contraire, rapporter tous ceux de ces mélanges qui forment de grandes masses minérales, à un petit nombre de types constans qui sont les mêmes dans tous les pays; on a reconnu aussi que la différence de nature des roches dont la structure est la même, étoit le plus ordinairement liée avec une différence remarquable dans les circonstances de gisement, et on est revenu à l'idée première que la détermination d'une roche, comme espèce, devoit être principalement fondée sur la nature de ses principes constituans. C'est ainsi que les roches auxquelles on avoit donné le nom général de *granite*, ont été séparées, d'après la nature des substances qui y sont unies au feldspath, et la texture de ce même feldspath, en *granite* proprement dit, *protogyne*, *syénite*, *diabase*, etc.; qu'on a de même et d'après des principes analogues, divisé les *gneiss* en *gneiss* et *micaschistes*; qu'on a aussi fait plusieurs espèces des anciens *porphyres*, d'après la nature de la pâte, etc.

On est loin, cependant, de ne pas reconnoître aussi l'importance du caractère tiré de la structure des roches; cette importance est telle qu'elle peut quelquefois contribuer à établir les classes, en indiquant des rapports généraux dans les grandes époques, et les causes plus ou moins probables de la formation des masses minérales; dans d'autres cas, la structure peut servir à déterminer des subdivisions d'un ordre inférieur; mais c'est principalement d'après la nature des parties constituantes que doivent être établis les genres et les espèces des roches mélangées, d'une manière analogue,

quoique moins exclusive, à ce qui a lieu pour les espèces des minéraux simples.

Avant de faire connoître la classification et la spécification présentées, d'après ces principes, par M. Brongniart, nous donnerons, d'après le même auteur, l'explication précise des expressions qui seront employées pour décrire les roches et pour en indiquer les caractères.

Terminologie des roches mélangées.

Indépendamment des caractères qui sont communs aux minéraux simples et aux roches mélangées, l'étude de celles-ci peut donner lieu à neuf sortes de considérations.

1.° La composition; 2.° la structure; 3.° la cohésion; 4.° la cassure; 5.° la dureté; 6.° la couleur et les autres jeux de la lumière; 7.° l'action chimique du feu, des acides, etc.; 8.° l'altération naturelle; 9.° le passage minéralogique.

I. Composition. — Il faut étudier, dans la composition d'une roche mélangée, 1.° la *nature* des parties qui constituent cette roche; 2.° l'*importance* relative de ces parties; 3.° la *prédominance* des unes sur les autres.

1.° *Nature des parties.* Il est essentiel d'étudier et de décrire soigneusement, par l'exposé de toutes les propriétés qui les caractérisent, les divers minéraux qui composent une roche.

2.° *Importance des parties.* On distingue, dans une roche mélangée, A les parties constituantes, B les parties prédominantes, et C les parties accidentelles.

A. Les *parties constituantes* sont disséminées à peu près uniformément; elles sont:

a. essentielles, quand leur présence est nécessaire pour constater telle ou telle espèce de roche (ex.: le feldspath, le mica et le quarz dans le granite).

b. accessoires, lorsqu'elles ne se trouvent pas toujours dans la roche, mais qu'elles y sont uniformément disséminées et en quantité notable (ex.: le quarz dans le gneiss).

B. Les *parties prédominantes* sont celles des parties essentielles qui l'emportent par leur quantité ou par l'influence que leurs propriétés ont sur le caractère de la roche (ex.: le feldspath dans le pegmatite, le mica dans le gneiss, etc.).

La prédominance est:

a. essentielle, quand une partie prédomine constamment et très-sensiblement; elle forme alors la *base* de la roche (ex.: le mica dans le micaschiste, le schiste dans le phyllade, etc.).

b. indifférente, quand une partie l'emporte seulement un

peu sur les autres, par sa quantité ou par son influence (ex. : le feldspath dans la syénite).

C. Les *parties accidentelles* se trouvent quelquefois dans une roche, en quantité beaucoup moindre que les parties constituantes; elles sont :

a. disséminées, c'est-à-dire, isolées et répandues çà et là (ex. : le titane nigrine dans la syénite, le fer sulfuré dans la diabase, le grenat dans le micaschiste, etc.).

b. pelotonnées, c'est-à-dire, réunies en paquets ou pelotons dans certaines parties de la roche (ex. : l'agathe dans le porphyre, la mésotype dans le basanite, etc.)

II. Sructure, ou disposition des parties entre elles. On distingue, en général, d'abord, dans les roches, la *structure de séparation* ou *structure en grand*, et la *structure de composition* ou *structure en petit*; mais d'après la manière de voir que nous avons exposée plus haut, la *structure de séparation* ou *en grand*, est pour nous la *structure du terrain*, et il en sera question à ce mot. Nous ne nous occuperons que de la *structure de composition*, qui est pour nous la seule structure des *roches*, et à laquelle on peut aussi donner le nom de *texture*.

Quelques minéralogistes pensent cependant qu'on doit aussi considérer, en petit, dans les roches, 1.° une *structure de séparation* analogue à celle des terrains, et qui peut être *schisteuse*, *pseudo-régulière* ou *indéterminée*, et 2.° une *structure de composition*. Ils conservent le nom de structure seulement à la première sorte, et désignent la *structure de composition*, spécialement sous le nom de *texture*.

M. Brongniart distingue, dans les roches mélangées, cinq sortes de structures principales : 1.° la structure grenue; 2.° la structure entrelacée; 3.° la structure feuilletée; 4.° la structure empâtée; 5.° la structure cellulaire.

1. *Structure grenue*. La roche est composée de grains anguleux, distincts, réunis sans pâte sensible.

Considérée relativement à la grosseur et à la disposition respective des grains, elle est :

A. *uniforme*, lorsque les grains sont à peu près d'égale grosseur (ex. : la plupart des granites).

B. *irrégulière*, lorsque les grains varient beaucoup dans leur grosseur (ex. : l'euphotide).

C. *sphéroïdale*, lorsque les grains sont déposés dans plusieurs parties de la roche en cercles concentriques.

Considérée relativement au mode de réunion des grains, la structure grenue est :

D. *cristallisée*, lorsque les grains sont réunis par voie de cristallisation confuse et simultanée; ce qui se reconnoît

aux arêtes vives des grains, et à la manière dont ils se pénètrent mutuellement ou se fondent quelquefois les uns dans les autres (ex. : le granite, la syénite).

E. *agrégée*, lorsque les grains formés isolément, ou résultant de la trituration de divers minéraux, ont été réunis par agrégation, ce qui se reconnoît aux arêtes ordinairement émoussées des grains, et à la manière dont ils sont limités, séparés et bien distincts les uns des autres, sans jamais se pénétrer. Les grains sont agrégés,

ou *sans aucun ciment* (ex. la plupart des psammites quarzeux),

ou *par un ciment mince* à peine visible, et qui ne peut pas être regardé comme une *pâte* (ex. : quelques psammites granitoïdes).

2. *Structure entrelacée.* La roche est composée de parties anguleuses, ovoïdes ou arrondies, qui s'engrènent les unes dans les autres, et semblent liées par une matière colorée, disposée en veines ou en réseaux.

La structure entrelacée est :

a. amygdaline, quand des parties ovoïdes sont serrées les unes contre les autres et comme réunies par un réseau (ex. : le marbre campan).

b. veinée, quand des parties informes sont traversées par des veines diversement colorées (ex. : l'ophiolite).

c. brouillée ou *irrégulière*, quand des parties anguleuses sont liées par un ciment, le tout étant traversé par des veines dans toute sorte de directions (ex. : l'ophicalce *vert-de-mer*, quelques brèches, etc.).

3. *Structure feuilletée.* Les roches qui ont cette structure sont formées de lits minces, ou de feuillets appliqués les uns sur les autres parallèlement entre eux.

La structure feuilletée peut être considérée dans son ensemble et dans ses parties.

A. Considérée *dans son ensemble*, la structure feuilletée peut être :

a. uniforme, quand tous les feuillets sont de même nature (ex. : le phyllade micacé).

b. alternante, lorsque les feuillets sont alternativement de nature différente (ex. : le calschiste, le gneiss).

c. droite, à feuillets droits.

d. sinueuse, à feuillets sinueux, mais parallèles.

B. *Les parties* d'une roche à structure feuilletée, sont :

a. étendues, quand les parties de la roche sont parallèles aux feuillets (ex. : le quarz dans le micaschiste, le feldspath dans le gneiss, etc.).

b. traversantes, quand des parties disséminées dans la roche en percent et traversent les feuillets (ex. : la mâcle dans le phyllade).

c. enveloppées, quand les parties, quelquefois assez volumineuses, sont comme enveloppées par les feuillets de la roche qui se contournent, et s'y appliquent dans tous les points (ex. : le stéaschiste noduleux).

4. *Structure empâtée.* Dans ce mode de structure, la base de la roche forme une pâte sensiblement homogène, dans laquelle sont disséminées les autres parties constituantes ou accidentelles.

Dans les roches à structure empâtée, on doit considérer séparément, A les parties; B la pâte; C les rapports de la pâte avec les parties.

A. *Les parties* sont :

a. anguleuses régulières; cristaux plus ou moins nets, disséminés dans la pâte (ex. : le porphyre, l'ophite, etc.).

b. anguleuses irrégulières; fragmens irréguliers, disséminés dans la pâte (ex. : brèches).

c. sphéroïdales; noyaux à contours arrondis (ex. : poudingues).

d. compactes; à structure compacte (ex. : poudingues).

e. lamellaires; à structure lamellaire (ex. : amygdaloïdes).

B. *La pâte* est :

a. compacte (ex. : porphyre, amygdaloïdes, etc.).

b. cristalline; à structure lamellaire (ex. : calciphyre grenatique).

C. Rapports de la pâte avec les parties qui y sont renfermées.

La formation de la pâte et de ces parties est :

a. simultanée, lorsque le tout a été formé ensemble; ce qu'on reconnoît à la texture compacte, cristalline ou sphéroïdale rayonnée des parties, lesquelles n'offrent jamais de cavités centrales, et sont liées intimement avec la pâte qui souvent les pénètre un peu. Souvent aussi les parties semblent pénétrer la pâte en petites veines qui se fondent peu à peu dans la substance de la pâte. (ex. : les porphyres, les variolites, etc.).

La formation de la pâte est :

b. antérieure, quand on reconnoît qu'elle a été formée après les parties, et qu'elle a laissé des cavités qui ont été remplies dans la suite par infiltration. Dans

cette formation, les parties sont à structure, tantôt lamelleuse, tantôt sphéroïdale rayonnée, ou en couches concentriques, mais se détachent toujours facilement de la pâte ; souvent ces noyaux ne garnissent que les parois des cavités de la pâte, et ils laissent au milieu de ces cavités des vides, ou sont tapissés intérieurement de cristaux (ex. : quelques amygdaloïdes à noyaux de diverse nature, quelques basanites et certaines laves, avec des noyaux de mésotype, de chaux carbonatée, etc.).

La formation de la pâte est:

c. postérieure, quand la pâte a été formée après les noyaux qui s'y trouvent enveloppés ; ces noyaux, soit anguleux, soit arrondis par le frottement, ne sont ni cristallisés, ni rayonnés, ni à couches concentriques, et il n'existe aucune liaison entre eux et la pâte.

(ex. : les poudingues, les brèches, les mimophyres).

Nous proposerons ici, pour la *structure empâtée*, une subdivision générale qui nous paroît facile et applicable avec avantage dans la description des roches.

La structure empâtée peut être *porphyroïde*, *glanduleuse*, *amygdaloïde* ou *agrégée*.

A. Dans la *structure porphyroïde* la pâte enveloppe des cristaux qui font corps avec elle, et portent l'empreinte d'une *formation simultanée* (ex. : les porphyres, les calcyphyres, les mélaphyres, etc.)

B. Dans les roches à *structure glanduleuse*, les noyaux ou *nœuds* sont de même nature que la pâte ; ils sont souvent compactes, quelquefois cristallisés intérieurement, mais jamais entièrement lamelleux; quelquefois rayonnés ou en couches concentriques. La pâte et les noyaux renferment souvent de petits cristaux de même nature. Le tout porte l'empreinte à peu près évidente d'une *formation simultanée*. Les roches *glanduleuses* sont des espèces de porphyres imparfaits. Cette structure forme comme le passage de la *structure porphyroïde* à la *structure amygdaloïde* (ex : les roches pétrosiliceuses à apparence de brèche, du ballon de Giromagny et d'autres points des Vosges; les *variolites de la Durance*; la diabase orbiculaire et le pyroméride globaire, appelés vulgairement granite et porphyre orbiculaires de Corse, etc.).

C. Dans la *structure amygdaloïde*, la pâte et les noyaux sont de nature très-différente, et les noyaux ne sont pas des cristaux à angles prononcés ou fondus dans la pâte, comme cela se remarque dans les porphyres. On peut distinguer encore deux sous-variétés dans cette structure.

a. Tantôt les noyaux sont à structure lamelleuse, ne

se détachent pas facilement, et deviennent quelquefois des veines qui pénètrent dans la pâte. La formation paroît encore ici presque *simultanée* (ex. : les roches dites *variolites du Drac*, *Blatterstein du Hartz*, etc.). Tantôt les noyaux sont non cristallisés, à couches concentriques ou à l'intérieur vides et tapissés de cristaux et renferment quelquefois des stalactites siliceuses, verticales. Ils portent l'empreinte d'une *formation postérieure* à celle de la pâte qui les renferme (ex. : les amygdaloïdes d'Oberstein, du Derbyshire, etc.).

c. Dans les roches à structure *agrégée* ou *arénacée*, des fragmens anguleux ou arrondis, compactes ou cristallins, sont enveloppés dans une pâte à laquelle ils ont en général peu d'adhérence. Ici, ce sont les noyaux qui ont été formés *antérieurement* à la pâte qui les a réunis.

Ces noyaux ne sont ni rayonnés ni à couches concentriques ; leur nature est toujours différente de celle de la pâte, et ils sont souvent aussi différens les uns des autres. Ils se présentent compacte dans une pâte schisteuse, ou schisteux dans une pâte grenue ou compacte ; enfin de petits filons qui traversent les noyaux, ne pénètrent ordinairement pas dans la pâte.

Quoique ces distinctions nous semblent aussi bien fondées qu'il est possible de le faire, nous avouerons qu'il est souvent très-difficile de reconnoître si une roche présente la structure agrégée ou la seconde variété de la structure amygdaloïde ; de même que la première variété de ce genre de structure, ainsi que la structure glanduleuse, sont quelquefois difficiles à distinguer de la structure porphyroïde. On voit que ces difficultés tiennent aux passages de toute espèce qui lient entre elles les roches mélangées; passages sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

5. *Structure cellulaire.* Les roches renferment des cavités nombreuses.

Ces cavités sont :

A. *anguleuses* (ex. : les porphyres en partie décomposés).

B. *sphéroïdales.* Celles-ci se subdivisent en :

a. rondes (ex. : les *amygdaloïdes*, les laves, etc.).

b. allongées (ex. : les laves).

c. irrégulières.

Avant de terminer ce qui a rapport à ce caractère, nous ferons observer qu'une roche peut présenter à la fois deux sortes de structures, selon qu'on considère son mode d'agrégation plus ou moins en petit. Ainsi, on observe dans certains granites à grands cristaux de feldspath, une structure porphyroïde en même temps que la structure grenue ; dans quelques micaschistes et stéaschistes qui contiennent beaucoup de

grenats, la structure est à la fois porphyroïde et feuilletée. La roche de topaze, qui est formée par l'agglomération de parties schisteuses, a une structure feuilletée en petit et grenue en grand; dans certains basanites qui renferment des cristaux et des noyaux, la structure est à la fois porphyroïde et amygdaloïde, etc.

III. Cohésion. — Considérée relativement à son degré de cohésion, on dit qu'une roche est :

A. *solide*, lorsque les parties sont solidement liées entre elles (ex. : le porphyre, la diabase, etc.).

B. *friable*, lorsque les parties se désagrégent facilement (ex. : plusieurs granites, psammites, etc.).

C. *tenace*, quand elle est difficile à casser (ex : le basanite, l'euphotide, la variolite, etc.).

D. *aigre*, lorsqu'on la casse facilement (ex : l'eurite compacte).

IV. Cassure. — Les roches peuvent présenter presque tous les genres de cassure qu'on observe dans les pierres; mais on peut, en outre, déterminer, pour les roches mélangées, quelques variétés de cassure qui leur sont particulières. Cette cassure est :

A. *unie*, quand les parties sont assez intimement liées entre elles pour que la fissure de séparation les coupe toutes, sans être dérangée de sa position (ex : les porphyres, certains granites, etc.).

B. *raboteuse*, lorsque la fissure traverse toutes les parties, mais que celles-ci opposant des obstacles différens à la propagation du choc, il en résulte une fissure ondulée et une surface raboteuse (ex : beaucoup de granites).

C. *grenue*, quand la fissure ne coupe point les parties, mais en suit, au contraire, presque tous les contours (ex. : plusieurs psammites).

V. Dureté. — La dureté des roches varie dans les mêmes limites que celle des minéraux simples; mais il faut, de plus, considérer, dans les roches mélangées, la dureté relative des différentes parties qui les composent. Tantôt toutes les parties sont à peu près d'*égale dureté*; le poli que la roche est susceptible de prendre, est alors égal et d'une vivacité proportionnée à la dureté absolue de ces parties (ex. : le porphyre). Tantôt les parties sont d'une *dureté très-inégale*, et cette différence produit une inégalité sensible dans la vivacité et l'éclat du poli que la roche est susceptible de recevoir (ex. : le protogyne, la syénite, le gneiss, etc.).

VI. Couleur et autres jeux de lumière.

A. *De l'ensemble*. Souvent une roche a une couleur domi-

nante que ne détruisent pas entièrement les parties diversement colorées qui la composent (ex. : le rouge dans beaucoup de syénites). Cette couleur dominante peut devenir un caractère, lorsqu'elle appartient essentiellement à une pierre, base de la roche (ex. : le noir ou noir verdâtre du basanite, le vert de la diabase, etc.).

B. *Des parties.* Il faut remarquer quelle est la couleur que chaque partie affecte le plus ordinairement.

C. *Les jeux de lumière.* La variété de dureté et d'éclat des substances qui composent les roches mélangées, y produit souvent des chatoiemens et des jeux de lumière très-remarquables (ex. : le granite chatoyant de Russie, la syénite zirconienne de Norwége, l'ophiolite chatoyant, plusieurs euphotides, etc.).

VII. Action chimique.

1.° *Des acides.* Les diverses parties qui composent une roche mélangée sont souvent susceptibles d'être attaquées diversement par les acides, et d'être reconnues par ce moyen. (Il faut alors agir sur des fragmens assez volumineux pour renfermer toutes les parties.) L'examen de ce caractère est particulièrement applicable dans les roches qui renferment du calcaire. (C'est un moyen, par exemple, de distinguer l'hémithrène de certaines diabases.)

2.° *Du feu.* L'action du feu est bien plus variée, et peut être employée utilement pour la détermination de plusieurs espèces de roches.

A. L'*action d'un feu modéré* fait changer la roche de couleur *en tout* ou *en partie*, et, dans ce dernier cas, elle fait souvent ressortir des parties constituantes qu'on ne verroit que difficilement sans l'emploi de ce moyen.

B. L'*action d'un feu élevé* divise les roches en :

a. infusibles complétement (ex. : le poudingue siliceux).

b. fusibles en totalité, soit en *émail homogène* (ex. : le basanite), soit en *émail hétérogène* (ex. : la diabase qui fond en émail, partie blanc et partie noir).

c. fusibles en partie (ex. : le micaschiste).

VIII. Altération naturelle. — Certaines roches sont susceptibles de s'altérer, de se désagréger, même de se décomposer entièrement par le seul effet du temps et des influences atmosphériques.

Les unes se désagrégent et deviennent *friables* (ex. : quelques granites).

D'autres se décomposent en partie en *kaolin* (ex. : les pegmatites).

D'autres se couvrent d'une écorce d'une couleur différente de celle de leur fond et d'apparence terreuse (ex. :

les basanites, amphibolites, etc.). Quelquefois ce changement de couleur pénètre très-avant dans la masse de la roche.

IX. Passages minéralogiques. — Nous avons fait observer, au commencement de cet article, que parmi l'innombrable quantité de mélanges que pourroit produire la réunion deux à deux, trois à trois, des espèces minérales connues, la nature présente un petit nombre de ces mélanges comme se retrouvant constamment les mêmes sur toutes les parties de la surface du globe. Ce fait est bien remarquable; il doit être considéré comme beaucoup plus singulier que ne le seroit le fait opposé, c'est-à-dire, la composition de la partie solide de l'écorce du globe, par une foule de mélanges différens de minéraux. Cependant les différens mélanges existans partout, qui forment nos *roches mélangées*, passent la plupart les uns aux autres par des nuances insensibles, et ces passages sont une des plus grandes difficultés que présente l'étude des roches. Quelquefois aussi ces roches admettent dans leur composition, des minéraux qui leur sont ordinairement étrangers, ou perdent quelques-uns de ceux qui ordinairement les composent, et il se forme ainsi des anomalies purement locales qu'on ne doit pas considérer dans l'histoire des *roches*, d'après la signification que nous avons donnée à ce mot. Mais les passages d'une roche à l'autre doivent être étudiés et désignés avec soin, et ce n'est qu'en les connoissant bien qu'on peut s'arrêter à des idées fixes dans la détermination et la classification des masses minérales mélangées.

Les passages d'une espèce à l'autre peuvent avoir lieu de trois manières différentes.

A. *Par nature des parties;* telle partie constituante disparoissant peu à peu pour faire place à une autre (ex.: le passage de la syénite au granite, du gneiss au micaschiste, etc.).

B. *Par structure.* La structure grenue, par exemple, passe insensiblement soit à la structure feuilletée (tel est le passage du granite au gneiss), soit à la structure empâtée (tel est le passage du granite au porphyre).

C. *Par altération.* Cette espèce de passage est la plus singulière et la plus difficile à expliquer dans l'état actuel de nos connoissances. Un des principes constituans d'une roche, en se désagrégeant ou en s'altérant, d'une manière qu'on ne peut concevoir, prend l'aspect et les caractères d'un autre minéral, et la roche change ainsi de nature. Il est souvent très-difficile de déterminer, par exemple,

si c'est du mica ou du talc que certaines roches nommées granites, renferment ; il en est de même dans la syénite: souvent l'amphibole s'altère et paroît prendre tous les caractères de la chlorite : on ne sait alors, dans ce dernier cas, si la roche est une syénite ou une protogyne, et, dans le premier, si c'est une protogyne ou un granite. Souvent même le feldspath de certains granites, en s'altérant, semble passer à la stéatite. Dans les porphyres, l'altération de la pâte pétrosiliceuse paroît souvent changer la roche en argilophyre, etc., etc.

TABLEAU DE CLASSIFICATION DES ROCHES MÉLANGÉES.

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous suivrons l'ordre et nous adopterons les dénominations proposées par M. Brongniart dans le n.° 199 du Journal des mines, sauf un petit nombre de légères modifications. Nous donnerons quelques détails sur plusieurs roches qui n'ont pas été présentées sous ces dénominations dans le Dictionnaire, ou qui ont été confondues avec d'autres sous des dénominations plus générales, ou enfin sur celles dont les articles nous ont paru laisser à désirer des indications nécessaires à faire connoître pour l'objet que nous considérons ; mais pour le plus grand nombre, nous nous contenterons d'indiquer les caractères principaux des espèces et des variétés, avec quelques exemples de localités. Une grande partie de ces exemples sera indiquée pour toutes les espèces, d'après les roches de la collection de M. Brongniart.

I.ère Classe. — ROCHES CRISTALLISÉES ISOMERES.

Parties anguleuses liées par aggrégation cristalline, ou même se pénétrant mutuellement, sans *base* ou partie essentiellement dominante, ni ciment homogène sensible.

Premier Genre. — LES FELDSPATHIQUES. Le feldspath y est partie constituante essentielle.

Première Espèce.—*GRANITE.* Composé essentiellement de feldspath lamellaire, de quarz et de mica ordinairement à peu près également disséminés ; quelquefois, cependant, une de ces parties est dominante, et le plus souvent alors c'est le feldspath.

Le granite admet assez souvent, comme *parties accidentelles*, la tourmaline, le grenat, l'amphibole, la pinite ; plus rarement l'épidote, les pyrites, le fer oligiste, l'étain oxydé; plus rarement encore la préhnite, l'opale, le disthène, la topaze, le corindon, la lépidolithe (Rosena, en Moravie), la paranthine (Penig, en Saxe); la chaux fluatée (Geyer, en

Saxe); la chaux phosphatée (Joann-Georgenstadt); la chaux carbonatée brunissante (Schneeberg); le granite, l'argent natif, le plomb sulfuré, le zinc sulfuré, le cobalt terreux, le titane nigrine, etc.; quelques granites admettent aussi dans leurs compositions le fer oxydulé, en parties extrêmement petites qui communiquent au granite des propriétés magnétiques (ex.: les rochers granitiques dits *Schnarcherklippe* sur le *Balrenberg*, au Hartz). On cite aussi, dans quelques granites, du talc, de la stéatite, de la chlorite, du jade, etc.; mais ces indications sont probablement erronnées, ou bien elles ont pour objet des granites altérés. Par l'altération, le mica prend l'apparence de chlorite, le feldspath prend celle de stéatite (ex.: le Rehberg et le Sonnenberg, au Hartz), etc. La cristallisation des trois parties essentielles est ordinairement confuse; rarement on remarque des formes déterminables; le plus souvent alors, ce sont des tables hexaèdres de mica; quelquefois des cristaux terminés de feldspath et de quarz tapissent l'intérieur de petites druses.

La *structure* est *grenue*, tantôt *uniforme*, tantôt *irrégulière*; quelquefois la masse paroît composée de parties globuleuses réunies entre elles sans aucun ciment, et dont chacune présente à l'intérieur la structure grenue propre à tous les granites. On a reconnu cette singulière texture dans quelques granites des Pyrénées, sur la route de Saint-Jean-Pied-de-Port à Baïonne, dans un grand nombre de blocs de granite d'Ingrie, en Silésie, en Bohème, à l'île d'Arran, etc.

La *cassure* est *unie* ou *raboteuse*, *grenue* seulement dans les granites altérés. La *dureté* est *inégale*, mais elle est d'autant plus forte que le quarz est plus abondant. Le granite est, en général, susceptible de recevoir un beau poli. La cohésion varie du *solide* au *friable*. Beaucoup de granites s'altèrent facilement par l'action de l'atmosphère; par l'altération, ils deviennent souvent tout à fait friables; souvent aussi le feldspath et le mica s'altèrent dans leur nature, comme nous l'avons déjà remarqué; la roche passe alors à la protogyne; cette altération du feldspath paroît due au dégagement de la potasse qui y est combinée. Le granite passe souvent aussi, par changement de nature de ses parties, à la syénite, à la diabase et à d'autres roches. Par structure, il passe, d'une part, au porphyre, et d'autre part au gneiss.

On peut distinguer deux variétés principales de granites:

1.° Le Granite commun, dans lequel la grosseur des grains est à peu près uniforme.

2.° Le Granite porphyroïde. Des cristaux de feldspath, quelquefois très-volumineux, y sont disséminés dans un granite à petits grains, ce qui donne à la roche l'apparence d'un porphyre imparfait.

Ces deux variétés passent l'une à l'autre par des nuances insensibles, et il seroit souvent difficile de décider à laquelle appartient tel ou tel échantillon.

Le granite commun est une roche tellement répandue dans toutes les parties du globe, qu'il seroit presque ridicule de citer pour elle des localités. Il vaut mieux citer, au contraire, quelques localités célèbres où il a été indiqué mal à propos, telles sont : 1.° la plus grande partie de la chaîne des Alpes, depuis le mont Cenis jusqu'au Saint-Gothard : tous les prétendus granites de ces montagnes sont des *protogynes ;* 2.° l'Egypte : le fameux *granite* antique d'Egypte, est une syénite.

Le granite porphyroïde étant moins abondant, nous en citerons quelques gisemens.

Tels sont, en France, les granites des environs de Saulieu dans le Morvan, de Mauzat dans le Puy-de-Dôme, du port d'Oo et du port de Clarabide dans les Pyrénées, etc.; en Allemagne, on en connoît de très-caractérisés dans les montagnes du *Riesengebirge* en Silésie, près de Carslbad et d'Ellnbogen en Bohème, près de Schellerhau et de Penig en Saxe, etc. ; dans ce dernier endroit, quelques cristaux de feldspath ont plus d'un pied cube de grosseur.

Deuxième Espèce. — *PROTOGYNE.* Composée essentiellement de feldspath, talc, stéatite ou chlorite, sans ou avec très-peu de mica. Le feldspath et la substance talqueuse ou stéatiteuse sont toujours parties constituantes *essentielles.* Le quarz n'est souvent qu'une partie constituante *accessoire*, renferme souvent de l'amphibole, comme partie *accidentelle*, et quelquefois de la tourmaline, des pyrites, du titane nigrine, de la cymophane (Haddam, en Connecticut), de la topaze et du béril (Sibérie), etc.

Structure *grenue*, *uniforme* ou *irrégulière* et *cristallisée.*

Le talc n'est pas, en général, disséminé irrégulièrement, comme le mica dans le granite : il est plutôt par espèces de paquets étendus, et souvent les feuillets de ces paquets sont tous à peu près parallèles à un même plan ; ce qui manifeste une tendance à la structure feuilletée.

Cassure *unie* ou *raboteuse.* Dureté *inégale.* La couleur du talc est le plus souvent verdâtre.

Par la substitution du mica au talc, la protogyne passe au granite et à la syénite. Ces deux roches, quand elles sont altérées, se confondent aisément avec la première. La protogyne des Alpes perd souvent peu à peu son quarz, puis une partie de son feldspath, et passe ainsi à la *chlorite schistoïde.*

Ainsi que nous l'avons fait observer dans l'article du granite, la protogyne constitue presque entièrement les massifs des montagnes dites granitiques des Alpes, depuis le mont

Cenis jusqu'au Saint-Gothard, et particulièrement le massif du Mont-Blanc. Il en existe aussi des masses considérables aux environs de Tulle (département de la Corrèze); au Niolo en Corse; au Sonnenberg, au Hartz; à Bucholz, Wiesenbad, Annaberg, Scharfenberg, en Saxe; etc.

Troisième Espèce.—PEGMATITE (*Petuntzée*, *granite graphique*, etc.) Composé essentiellement de feldspath lamellaire et de quarz: ordinairement le feldspath y est partie dominante; admet, comme parties *accidentelles*, le talc, la tourmaline, le béril, la topaze, l'étain oxydé, le tantalite, le schéelin ferruginé, etc.

La structure du pegmatite est, en général, grenue; mais elle offre un grand nombre de variétés dans la grosseur et la disposition des grains. Celui de Cambo près Baïonne, par exemple, est à petits grains uniformes; celui de Bagnères est à grains de grosseur moyenne; celui du Pic du Midi et des montagnes Noires, à gros grains; celui de Willmington, près Philadelphie, est à plus gros grains encore; c'est un mélange de cristaux volumineux de feldspath et de quarz; le feldspath y est aussi disposé comme en zones ou bandes. Cette dernière structure se remarque dans plusieurs pegmatites des environs de Limoges.

A Saint-Yriex, aux environs de Tulle et aux environs de Guérande (Loire-Inférieure), on trouve des pegmatites qui sont presque entièrement formés de feldspath laminaire mélangé seulement d'un peu de quarz; c'est cette variété qui constitue la roche désignée dans les cabinets sous le nom de *granite graphique*. On la connoît en Bourgogne aux environs d'Autun; en Corse, en Ecosse, en Chine, en Sibérie dans les monts Oural, et en Daourie à la montagne d'*Odontchelon*, sur le bord du fleuve Amour. Dans ces deux derniers endroits, le pegmatite renferme des bérils et des topazes.

Le pegmatite passe au granite par l'addition du mica, mais le principal passage de cette roche, et celui qui la rend très-intéressante dans les arts, est produit par l'altération de son feldspath qui se change en caolin. Tous les beaux caolins, exploités pour les manufactures de porcelaines, proviennent du pegmatite.

Quatrième Espèce. — DOLÉRITE ou *MIMOSE*. Composé essentiellement de feldspath lamellaire et de pyroxène.

Cette espèce est nouvellement déterminée et encore peu connue. On lui a donné pour type la roche qui recouvre le sommet du Meisner, en Hesse, et qui a été prise long-temps pour une diabase (*grünstein*). Sa structure est *grenue*, *uniforme* et *cristallisée*; elle est *peu solide*; sa *cassure* est *raboteuse* ou *grenue*; sa couleur dominante est d'un noir grisâtre ou verdâtre.

Un dolérite, presque semblable, a été reconnu depuis, à la Guadeloupe, parmi les terrains volcaniques du *Houelmont;* mais, dans cette localité, les cristaux de feldspath et de pyroxène paroissent souvent comme enveloppés par une pâte grise, jaune ou brune et d'un aspect terreux. Cette espèce de pâte n'est probablement qu'un dolérite à grain très-fin, dans lequel des cristaux plus volumineux des deux principes composans se sont formés.

Il paroît, en effet, d'après les expériences de M. Cordier, que beaucoup de substances nommées jusqu'ici *basaltes*, et classées parmi les roches amphiboliques, sont des roches de pyroxènes ou des *dolérites*. Plusieurs géologues, et particulièrement M. de Buch, ont reconnu que presque tous les *basaltes* d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande n'étoient que des *dolérites compactes*. Dans un grand nombre de ces roches les parties constituantes sont reconnoissables, et on peut suivre le passage non interrompu du *dolérite grenu*, au prétendu basalte. Si ces observations sont confirmées, ainsi qu'on est porté à le croire, d'après la confiance qu'inspire le nom de leurs auteurs, le dolérite deviendra une des roches les plus intéressantes à étudier et à décrire dans toutes ses variétés. Ses principaux caractères étant dus au pyroxène qui y est principe dominant, il devra constituer un genre particulier de roche entre les *feldspathiques* et les *amphiboliques*.

II.e Genre. — LES AMPHIBOLIQUES.

Cinquième Espèce.—SYÉNITE. Composée essentiellement de feldspath lamellaire, et d'amphibole; le feldspath y est ordinairement prédominant. Le plus souvent le quarz s'y montre aussi, comme *partie constituante accessoire.*

Cette roche, long-temps confondue avec le granite, en a toute l'apparence, elle a les mêmes caractères de structure, de cassure, de dureté; elle affecte les mêmes variétés, et présente des altérations et des passages analogues. La couleur rougeâtre du feldspath, qui est souvent dominante dans le granite, est bien plus souvent encore dominante aussi dans la syénite qui se distingue donc uniquement du granite, par la présence de l'amphibole comme *partie essentielle.* Cet amphibole est quelquefois, au premier aspect, assez difficile à distinguer du mica de certains granites; la syénite renferme, d'ailleurs, souvent aussi du mica, comme *partie accessoire*, quelquefois assez abondante; tout concourt alors à rendre la distinction difficile entre les deux roches. Cette distinction est cependant nécessaire à établir, surtout parce qu'elle paroît liée, au moins dans plusieurs cas, à des distinctions géologiques importantes.

La syénite admet dans sa composition, comme *parties ac-*

cidentelles, toutes les substances qui se présentent ainsi dans le véritable granite; mais on y trouve plus particulièrement des *zircons* et du *titane nigrine* ou *titane silicéo-calcaire*.

La syénite s'altère souvent par les influences atmosphériques, et surtout par le voisinage de certains filons. Le feldspath et l'amphibole paroissent se changer l'un et l'autre en stéatite, et la roche perd quelquefois alors toute sa consistance. Quand cette altération ne se manifeste que sur l'amphibole, la syénite passe à la protogyne.

La syénite passe aussi au granite, par substitution du mica à l'amphibole, dans sa composition. Par structure, elle passe au porphyre.

Variétes principales.

1. Syénite granitoïde. — Feldspath et amphibole lamellaire; quelquefois pas de quarz, souvent du mica.

On peut citer comme exemples de cette variété, qui est extrêmement répandue, la syénite de la Haute-Égypte, connue sous le nom de *granite antique d'Égypte*: celle de la vallée de Plauen en Saxe, entre Dresde et Freyberg; celle du Rehberg au Hartz, et beaucoup de roches nommées granites dans cette contrée; celle des environs de Giromagny et de Sainte-Marie dans les Vosges, des environs de Cherbourg, etc.; enfin, la matière des colonnes romaines de Trèves et d'Autun.

2. Syénite schistoïde. — Feldspath lamellaire et amphibole hornblende; structure feuilletée.

3. Syénite porphyroïde. — Feldspath en gros cristaux, dans une syénite à petits grains.

On connoît de belles syénites porphyroïdes aux environs de Sainte-Marie et de Giromagny dans les Vosges, à Altenberg et à Frauenstein en Saxe, etc.

4. Syénite zirconienne. — Renferme des zircons disséminés en assez grande abondance, et en cristaux quelquefois assez volumineux.

Cette variété est remarquable aussi par la grosseur de ses parties de feldspath et d'amphibole, comme par les reflets opalins que présente quelquefois son feldspath, désigné alors, dans les cabinets de minéralogie, sous le nom de *pierre de Labrador*. On la connoît à Friederichswern et dans d'autres localités de la Norwége.

Sixième Espèce. — *DIABASE* ou *DIORITE* (*Grünstein* des minéralogistes allemands). Composée essentiellement d'amphibole hornblende et de feldspath compacte, quelquefois à peu près en égale proportion, mais souvent l'amphibole est *partie dominante*; admet dans sa composition, comme

parties accidentelles, souvent des pyrites et du mica, quelquefois de la stéatite, de l'actinote, de l'épidote, de la diallage, du pyroxène, suivant M. Cordier, du fer titané et du titane nigrine.

Structure le plus souvent *grenue*, quelquefois à grains si fins, qu'elle devient presque compacte et d'apparence homogène. Quelquefois la texture, sans cesser d'être *grenue* en petit, est aussi à la fois considérée un peu plus en grand, *porphyroïde* ou *glanduleuse;* quelquefois, enfin, la structure est *feuilletée*, mais presque toujours imparfaitement.

Cassure raboteuse. Dureté et *ténacité* souvent très-grandes. La roche est souvent susceptible d'un beau poli. La couleur est ici un caractère assez bon : celle de toutes les variétés de diabase est d'un vert grisâtre ou noirâtre, ou d'un noir verdâtre, tacheté de blanc grisâtre ou verdâtre. Le feldspath, presque toujours un peu pénétré d'amphibole, n'est jamais rougeâtre comme dans la syénite et le granite.

La diabase qui prend une apparence homogène et compacte, passe à la roche simple que nous avons désignée sous le nom de *cornéenne trapp*. Elle est cependant encore reconnoissable en la faisant chauffer; les deux parties constituantes prennent alors des teintes différentes.

Au chalumeau, la diabase se fond en entier en un émail mêlé de noir et de blanc.

Quand le feldspath diminue de proportion, la diabase passe au basanite et à l'amphibolite. Quand le feldspath devient lamelleux, elle passe à la syénite, mais la diabase ne renferme presque jamais de quarz. Quand le diallage devient partie constituante, la diabase passe à l'euphotide : le feldspath passe alors souvent au jade.

La diabase est sujette, comme toutes les roches amphiboliques, à un genre particulier d'altération, dans lequel les fragmens se couvrent d'une écorce terreuse, d'une couleur rougeâtre. Cependant, cette altération est moins prononcée dans les diabases que dans les amphibolites et les basanites.

Un autre genre d'altération moins fréquent, est celui que lui fait éprouver le changement du feldspath en kaolin. Enfin, quelquefois la diabase semble passer à la serpentine (ex. l'ophite de Palassou).

Variétés principales.

1.° Diabase granitoïde. — Texture grenue sans mélange d'autre genre de structure.

Cette variété est elle-même extrêmement variée dans son aspect, comme dans la finesse de son grain, et

dans la manière dont les deux substances composantes se distinguent l'une de l'autre. Tantôt les grains sont gros, distincts, et de couleurs tranchées (on a, dans ce cas, désigné plusieurs diabases sous le nom de *granite*); tantôt sa cassure est presque compacte et d'une teinte verdâtre à peu près uniforme. Le feldspath est souvent bien compacte; quelquefois il est lamelleux, et la roche passe à la syénite. Quelquefois l'amphibole offre un aspect chatoyant, et est très-difficile à distinguer de la diallage. On ne sait alors si la roche est une diabase ou une euphotide.

Nous citerons, comme exemples de cette variété, la diallage granitoïde de *Laperque*, aux environs de Coutances; celle du *mont Pimenée*, près de Gavarny, qui est à très-petits grains avec des parties pelotonnées de mica; celle de Flavignac, près de Limoges, à très-gros grains; on y remarque des cristaux volumineux d'amphibole; le feldspath y est très-peu abondant. Celle des environs de Tulle est aussi à gros grains, et passe à la syénite; il en est de même de la diabase des anciens monumens d'Égypte, et de celle des pagodes de l'Inde. Ces deux dernières sont presque entièrement semblables, et renferment l'une et l'autre beaucoup de feldspath lamelleux.

Une conformité aussi frappante, pour des roches de localités très-éloignées, existe entre les diabases granitoïdes du *Langenberg* et du *Lattigenthal* au Hartz, et celle de la *Baie-aux-Lièvres*, dans l'anse de *Boutilou*, pays de Terre-Neuve. Leur grain et leurs teintes, mélangées de noir et de verdâtre, sont absolument les mêmes.

2.° Diabase schistoïde (*Grünstein schieffer*). — Structure *feuilletée*.

Dans cette variété, le feldspath est ordinairement bien compacte, et la structure feuilletée n'est alors qu'imparfaite. On y remarque des raies ou zones sinueuses, blanchâtres, grises, noires ou vertes, lesquelles semblent souvent n'être que des taches.

Les diabases schistoïdes de Siebeulehn, de Schneeberg et de Gersdorf, en Saxe; celle du *Hartzburgerforst*, au Hartz, présentent des exemples frappans de cette manière d'être. On connoît, au contraire, aux environs de Saint-Bel, entre Blain et Redon, non loin de Nantes, à Charbiac près Saint-Flour en Auvergne, dans les Alpes et ailleurs, des diabases où la structure schistoïde est bien caractérisée.

3.° Diabase porphyroïde (*Grün-porphyr*; *porpyrähnliches urtrapp gestein*). — Des cristaux de feldspath souvent compactes, disséminés dans une diabase granitoïde à grains fins.

On connoît cette variété à Bischœlfingen en Bavière, près de Freyberg en Saxe, à Kongsberg en Norwége, dans la vallée de Radau au Hartz, etc. Dans ce dernier endroit la pâte est très-micacée.

4.° Diabase orbiculaire ou globaire. — Sphères à zones concentriques d'amphibole et de feldspath, disséminées dans une diabase à grains moyens.—Sructure *glanduleuse*.

C'est la belle roche connue sous le nom de *granite de Corse*. Le feldspath y est souvent lamellaire, et la roche passe alors à la syénite.

5.° Diabase diallagique. — Feldspath compacte uni avec une grande proportion d'amphibole, et quelques cristaux de diallage, comme *parties accidentelles*.

Cette roche, qui doit bien être rangée dans les diabases, est connue à Gorges au S. E. de Nantes.

6.° Diabase maculée. — M. Brongniart rapporte, sous ce nom, à l'espèce de la diabase, une roche formée de feldspath grenu blanc, renfermant des noyaux ronds et un peu rayonnés d'amphibole noir. Cette roche est connue à Schemnitz en Hongrie; on l'y a, pendant long-temps, désignée mal à propos sous le nom de *tigererz*, et en français, sous celui de *mine d'argent tigrée*. Il paroît qu'elle ne renferme, au moins constamment, rien autre chose que du feldspath et de l'amphibole.

Septième Espèce.—HÉMITHRÈNE. Composée essentiellement d'amphibole et de calcaire.

Les roches réunies par M. Brongniart dans cette espèce, ne devroient être regardées, peut-être, que comme des variétés de diabase et d'amphibolite, auxquelles on donneroit le nom d'*amphibolite calcaire* et *diabase calcaire*. Des observations ultérieures sur les gites indiqués dans diverses localités, peuvent seules faire connoître si l'hémitrène doit, ou non, rester comme espèce particulière de roche.

On connoît l'hémithrène à Andréasberg au Hartz (elle y est désignée sous le nom de *grünstein*), à Schmalzgrube et à Mauersberg en Saxe. Dans ce dernier endroit, c'est un calcaire saccharoïde mélangé d'un peu d'amphibole; les échantillons de Schmalzgrube présentent, au contraire, une espèce d'amphibolite mélangée de calcaire. Plusieurs des roches polies par les marbriers italiens, sous le nom de *granitone*, et dénommées ainsi par Daubenton, sont com-

posées d'amphibole et de calcaire, et doivent en conséquence être rapportées à l'*hémithrène*, et non à la *diabase*.

II.e Classe. — ROCHES CRISTALLISÉES ANISOMÈRES,

Formées, en tout ou partie, par voie de cristallisation confuse; une partie dominante servant de base, de pâte ou de ciment aux autres, et contemporaine ou antérieure aux parties qu'elle renferme.

III.e Genre. — A BASE DE QUARZ HYALIN.

Huitième Espèce.—HYALOMICTE (*Greisen*) (QUARZITE?). Composé essentiellement de quarz hyalin et de mica disséminé, non continu. — Structure grenue.

Le quarz est prédominant.

Cette roche contient souvent du feldspath comme *partie accessoire*, et comme *parties accidentelles*, principalement de la chaux fluatée, de la lithomarge, de l'étain oxydé, du schéelin ferruginé, des pyrites, etc.

Structure *grenue, irrégulière* et *cristallisée. Très-solide.* Cassure *unie* ou un peu *raboteuse.* La dureté est *inégale*, mais la roche est très-dure. La couleur du quarz est en général d'un blanc grisâtre; celle du mica est brune. La roche ne s'altère pas naturellement; elle passe au granite, en admettant le feldspath comme partie constituante.

L'hyalomicte est connu particulièrement à Zinnwald (frontière de la Bohème et de la Saxe), à Altenberg en Saxe, et à Vaulry département de la Vienne. Dans ces trois endroits, il accompagne ou renferme des gîtes de minerai d'étain.

Appendice I. — Il nous paroîtroit convenable, soit de classer ici, comme espèce, soit même de réunir à l'espèce précédente, telle qu'elle a été déterminée par M. Brongniart, toutes les roches de quarz micacé ou talqueux, qui se rencontrent en abondance dans les Alpes, dans le Hunsdrück, en Saxe, et dans un grand nombre d'autres localités.

Dans ces roches, le quarz est toujours très-prédominant, et le mica n'y existe qu'en petites paillettes (au lieu que dans l'hyalomicte, il est souvent divisé en pelotons assez volumineux). Le plus grand nombre a une structure presque compacte; quelques-unes, au contraire, sont très-sensiblement feuilletées. On pourroit donner à l'espèce qui réuniroit toutes ces roches, le nom de *quarzite*, par analogie aux noms de *trappite*, *vakite*, *basanite*, etc. Cette espèce se diviseroit alors en trois variétés principales; savoir:

Quarzite granitoïde (hyalomicte).
Quarzite schistoïde.
Quarzite compacte.

Mais, dans tous les cas, ces roches de quarz micacé ou talqueux, abondantes dans les Alpes et ailleurs, nous semblent devoir trouver place dans le tableau des roches mélangées.

Nous croyons devoir ajouter encore, par appendice, au genre des roches à base de quarz,

II. — Une roche de quarz schistoïde ou à structure très-*feuilletée*, semblable au mica schiste, mais dans laquelle le mica est remplacé par le fer *oligiste* disposé en paillettes nombreuses et rapprochées, et en telle quantité, qu'il forme la partie prédominante de la roche. Cette roche est abondante en Suède, où elle est exploitée comme minerai de fer. On la retrouve formant des terrains extrêmement étendus au Brésil, où l'on commence aussi à l'exploiter. — Enfin on connoît une roche presque analogue en France, dans le département de la Manche.

III. — La roche formée de quarz et de tourmaline qu'on a reconnue en Suède, aux environs du mont Rose dans les Alpes, en Cornouaille et ailleurs; le quarz, d'un blanc grisâtre, y forme comme une pâte sur laquelle se détachent de nombreux cristaux, bien prononcés, de tourmaline noire.

IV. — La roche, dite *roche de topaze* (*topazfels* des Allemands), formée, selon les auteurs allemands, de quarz grenu comme partie prédominante essentielle, de tourmaline, de topaze et de lithomarge (elle paroît contenir aussi du feldspath grenu); le tout est disposé par zones, de manière à donner à la fois à la roche une structure grenue et une structure imparfaitement feuilletée. Les différentes parties qui la composent se présentent aussi en cristaux distincts, dans des géodes et des fissures. Cette roche n'est bien connue qu'à la montagne dite *Schneckenstein*, près Auerbach, dans le Voigtland en Saxe. M. Werner y rapportoit aussi la roche à topazes d'Odontchelon et de Mursinsk, en Sibérie; mais M. Patrin ne trouve pas d'analogie entre ces roches et celles du Schneckenstein. La *roche de topaze*, bornée ainsi à une seule localité, ne mérite donc réellement pas, d'après les principes que nous avons exposés, d'être comptée au nombre des *roches*.

IV.e Genre. — A BASE DE MICA.

Neuvième Espèce.—*GNEISS* ou *GNEUSS*. Composé essentiellement de mica abondant en paillettes, et de feldspath lamellaire ou grenu; structure feuilletée.

On indique ordinairement le gneiss comme composé des mêmes élémens que le granite, c'est-à-dire, de feldspath, mica et quarz; Saussure l'a même désigné souvent sous le nom de *granite veiné*; mais il paroît certain que le quarz ne fait pas partie constituante *essentielle* de cette roche, puisqu'on connoît beaucoup de gneiss qui n'en contiennent pas au moins

de visible à l'œil nu. Le quarz ne peut donc être désigné que comme partie constituante *accessoire*.

Les parties *accidentelles* les plus ordinaires au gneiss sont : l'amphibole, la tourmaline, le grenat, le talc, et une substance grasse, stéatiteuse, qui est peut-être le produit de l'altération du feldspath et du mica On y observe quelquefois aussi de la chaux fluatée, du disthène, du graphite, du titane nigrine, etc.

La structure est *feuilletée*, *alternante*, tantôt *droite*, tantôt *sinueuse* ou *ondulée*. Les feuillets composés seulement de feldspath, ou de feldspath et de quarz, ont en général une ligne ou deux d'épaisseur ; dans ces feuillets le feldspath et le quarz sont cristallisés confusément, et présentent souvent la texture grenue, à grain plus ou moins fin ; mais ces grains sont presque toujours étendus parallèlement au plan des feuillets ; les feuillets de mica sont beaucoup plus minces ; souvent les paillettes de cette substance sont interrompues ; quelquefois, au contraire, elles forment des feuillets continus. Le genre de structure feuilletée, propre au gneiss et différent de la structure plus fissile des autres roches schisteuses, a été désigné par les minéralogistes allemands sous le nom de *flasrige textur*; ils établissent dans cette roche plusieurs variétés, d'après l'épaisseur et la disposition des feuillets. Le gneiss à feuillets très-épais passe au granite ; celui à feuillets très-minces passe au micaschiste.

Quelquefois la structure est à la fois *feuilletée* et presque *porphyroïde*, parce que la roche offre des cristaux assez volumineux de feldspath.

Le gneiss est *solide* ; sa cassure est *feuilletée* dans un sens, et *raboteuse* dans l'autre sens ; sa dureté est *inégale*, mais en général assez considérable pour recevoir un beau poli, excepté quand la roche est altérée dans le voisinage des filons métalliques ; dans ce dernier cas, son tissu est très-relâché, et elle devient éboulouse. Sa couleur est très-variée. Le feldspath y est beaucoup plus rarement rougeâtre que dans le granite et la syénite ; le mica est souvent gris ou brunâtre, rarement noir.

Le gneiss passe au granite en perdant sa structure feuilletée ; au micaschiste et au quarzite, en perdant son feldspath ; à l'eurite, lorsque la proportion du feldspath augmente et que celle du mica diminue.

Variétés principales.

Gneiss commun. — Peu ou point de quarz visible à l'œil nu. (Ex. : la plupart des gneiss de Freyberg en Saxe.)

Gneiss quarzeux. — Du quarz abondant. (Ex. : Toditein en Saxe.)

Les deux variétés précédentes sont si généralement répandues, qu'il devient inutile de citer plusieurs localités.

Gneiss talqueux. — Feldspath grenu, et mica luisant et talqueux (ex. : de Saint-Bel, près de Lyon; — de la vallée de Chamouny; — de Wisbaden, etc.).

Gneiss porphyroïde. — Des cristaux de feldspath disséminés dans un gneiss (ex.: de Cévin en Tarentaise; — de Kringeln en Norwége, etc.).

On pourroit faire une variété du gneiss dans lequel le graphite est abondant. Cette substance paroît alors quelquefois remplacer le mica, qu'on n'y voit plus qu'en très-petite quantité. (Ex.: la roche à graphite des environs de Passau.)

Dixième Espèce. — *MICASCHISTE* (*Schiste micacé, Glimmerschiefer.*) Composé essentiellement de mica abondant *continué* et de quarz. Le mica est *partie prédominante.*

Les *parties accidentelles* qu'on observe le plus souvent dans le micaschiste, sont le grenat, le feldspath, la tourmaline qui s'y présente quelquefois en très-grande abondance, comme aux environs de Wiesau dans le Haut-Palatinat. Le grenat y manque même si rarement, qu'on pourroit le regarder comme *partie constituante accessoire* du micaschiste, et les cristaux de cette substance sont souvent si nombreux, que la roche acquiert, outre sa structure feuilletée, une apparence de structure porphyroïde. On trouve aussi dans le micaschiste, de l'amphibole, des staurotides, du disthène, du titane, de la chlorite, du graphite, etc. (Ex., pour ces dernières substances, le micaschiste de Guérande près Nantes. Près de là, à Piriac, on a reconnu le graphite, remplaçant le mica, dans un quarz noir schistoïde, entrelacé de nombreuses veinules de quarz jaune.) Enfin, on indique encore, dans le micaschiste, l'or natif (au Zillerthal, pays de Salzbourg); l'étain oxydé (à Gieren, en Silésie); le cobalt gris et la pyrite magnétique (aussi à Gieren); le fer pyriteux (à Edswol en Norwége), etc.

La *structure feuilletée* est *alternante*, à feuillets tantôt *droits*, tantôt *sinueux*; souvent aussi les parties quarzeuses forment comme de petites masses ovoïdes aplaties, autour desquelles le mica se contourne, mais toujours en feuillets continus. La *cassure* est *raboteuse;* la dureté et la solidité varient beaucoup, selon que le quarz ou le mica deviennent plus abondans.

Le mica est ordinairement d'un gris jaunâtre, verdâtre ou brunâtre, rarement blanc, rouge ou noir. Souvent il prend l'aspect plus ou moins talqueux. Le quarz est presque toujours gris.

Le micaschiste passe au schiste argileux en perdant son quarz. Beaucoup de minéralogistes pensent même que les schistes, ainsi que la base des phyllades, sont entièrement

formés de petites lames de mica. Quand, au contraire, le micaschiste admet, dans sa composition, du feldspath en proportion considérable, il passe au gneiss. Des montagnes entières, et même des terrains étendus, sont formés de ces espèces de termes moyens entre le micaschiste et les deux roches auxquelles il passe.

On peut citer un assez grand nombre de roches feuilletées des Alpes, de Bretagne, ainsi que celle de Hohenstein en Saxe, comme mitoyennes entre le micaschiste et le phyllade. Toute la partie la plus élevée de la Crète, entre la Saxe et la Bohême, près de Wiesenthal, ainsi qu'une partie des montagnes des environs d'Ehrenfriersdorf en Saxe, sont au contraire formées d'une roche mitoyenne entre le gneiss et le micaschiste. Quand le mica passe au talc, la roche passe au *stéaschiste*.

Variétés principales du micaschiste.

MICASCHISTE QUARZEUX. — Quarz et mica très-apparens; presque seuls et alternant en feuillets ondulés.

MICASCHISTE GRENATIQUE.—Des grenats disséminés à peu près également, et formant alors une *partie constituante accessoire*.

La Saxe, les Alpes, la montagne des Chalanches, les environs de Nantes, les monts Alleghanys, etc., offrent de nombreux exemples de cette variété.

MICASCHISTE FELDSPATHIQUE.—Grains de feldspath disséminés à peu près également (ex.: le micaschiste de l'*Obergebirge*, près Wiesenthal en Saxe; celui de Hérold, près Ehrenfriedensdorf dans le même pays, etc.).

Appendice. — Il nous paroîtroit nécessaire d'ajouter au genre des roches à base de mica, et de classer ici, comme *espèce* distincte, une roche formée de *mica* et de *tourmaline*. Le mica y est en feuillets continus, et la tourmaline le plus souvent en aiguilles nombreuses qui se croisent dans tous les sens. Quelquefois la tourmaline est si abondante, qu'elle forme des bandes ou zones noires entre les feuillets de mica.

Cette roche contient, comme *partie accessoire*, du quarz, et comme *partie accidentelle*, du feldspath; l'un et l'autre quelquefois en veinules parallèles aux feuillets; elle contient aussi plus rarement du grenat.

La structure est toujours feuilletée, *uniforme* ou *alternante*; les parties sont *étendues*; la dureté très-inégale, etc.

On a reconnu cette roche en couches, à Penhareng près Piriac département de la Loire-Inférieure; dans la vallée de Bagnères de Luchon, dans les Pyrénées; à Macugnaga, dans les Alpes piémontaises; en Tyrol, etc.

Ve. Genre. — A BASE DE SCHISTE.

Onzième espèce. — *PHYLLADE.* (*Thonschiefer* mélangé, des minéralogistes allemands ; *schistes* divers des Français.)

Base de schiste argileux, renfermant plusieurs minéraux disséminés ensemble ou séparément. Structure feuilletée.

Parmi les minéraux disséminés dans les phyllades, les plus fréquens à rencontrer sont le mica, le quarz, le feldspath, la mâcle. Ils peuvent en être considérés comme *parties constituantes accessoires*; d'autres minéraux plus rares n'y forment que *des parties accidentelles*; tels sont l'amphibole, la staurotide, le disthène, la tourmaline, le grenat, le fer oxydulé, le fer sulfaté, le fer phosphaté (Vay, près de Nantes), le titane oxydé (Mühlbach, pays de Salzbourg), etc. On observe aussi, dans les phyllades des terrains non primordiaux, des débris de corps organisés nombreux, poissons, mollusques, zoophytes, etc., et des empreintes de végétaux. Ces débris et empreintes sont, le plus souvent, pénétrés de diverses substances minérales, soit de la substance même du schiste, soit de calcaire, de silex, de strontiane sulfatée, d'anthracite, de houille, de fer oxydé ou carbonaté, de pyrites ferrugineuses ou cuivreuses, de mercure sulfuré, etc., etc.

L'extrême variation qui existe dans les caractères extérieurs de l'espèce *schiste*, se retrouve dans les nombreuses variétés de dureté, de texture, de couleur, de l'espèce *phyllade*. On peut cependant lui assigner les caractères généraux suivans.

La *structure* est toujours feuilletée, mais tantôt à feuillets très-minces, et facilement séparables, tantôt, au contraire, à feuillets épais et durs, qui rendent presque *compacte* la *cassure transversale*, laquelle est ordinairement *raboteuse*. Cet effet paroît avoir lieu quand la pâte des phyllades se pénètre de quarz en assez grande proportion. Quelquefois alors cette pâte est un véritable *schiste coticule*, comme dans quelques phyllades des environs de Schneeberg; quelquefois elle passe au jaspe schistoïde, comme on l'observe dans des phyllades pyriteux d'Andréasberg au Hartz.

La structure feuilletée est en général *uniforme*. Cependant, quelquefois de petits zones de quarz, et même de feldspath, se montrent entre les feuillets de schiste; la roche passe alors au micaschiste et au gneiss; les feuillets sont *droits* ou *sinueux*. Les parties disséminées sont tantôt *étendues*, tantôt *traversantes*.

Le phyllade manifeste souvent une tendance très-marquée à se briser en fragmens prismatiques quadrangulaires, dont les angles sont ordinairement d'environ 60 et 120 degrés.

La *dureté* et la *ténacité* sont très-variables, par les causes qui font varier la structure : cependant, tous les phyllades doi-

vent se laisser rayer par le fer, et même par le cuivre. La *couleur* de la base varie dans toutes les nuances de bleu noirâtre, de brun, de gris, de verdâtre, de jaune, de rougeâtre, etc. Celle des parties disséminées est encore plus variée. On a cru remarquer que les pyrites se rencontroient principalement dans les phyllades d'un bleu noirâtre, bruns et gris.

L'*action du feu* est un caractère qu'on peut quelquefois employer utilement pour reconnoître les phyllades, et les distinguer des micaschistes et gneiss auxquels ils semblent passer. La base des phyllades fond presque toujours entièrement, quoique avec difficulté, en émail noirâtre. Cependant il y a des *thonschiefer* des environs de Schneeberg qui fondent en émail blanc.

Par l'*altération naturelle*, beaucoup de phyllades changent de couleur, perdent leur consistance et deviennent friables. D'autres prennent une apparence talqueuse et semblent passer au stéaschiste.

Ainsi que nous l'avons dit, le phyllade passe souvent au micaschiste, et nous avons cité des exemples de termes moyens entre ces deux roches. Il passe même au quarzite schistoïde, semblable à celui de beaucoup de roches quarzeuses de Saxe; au gneiss, quand le feldspath s'y trouve en proportion considérable; au stéaschiste, en admettant le talc dans sa composition, au jaspe schistoïde, en se pénétrant de quarz, même au basalte ou à la cornéenne trapp, au pétrosilex feuilleté, etc.; enfin les phyllades passent aussi aux psammites schistoïdes, en admettant dans leur composition des substances minérales qui paroissent avoir été remaniées par les eaux. (Ex.: beaucoup de *schistes* des terrains houillers et des terrains de *grauwacke*.)

Les variétés du phyllade peuvent être déterminées d'après les parties accessoires qu'il admet, et la structure qu'elles lui communiquent. Nous changerons le nom de *glanduleux*, donné, par M. Brongniart, à sa première variété, parce que nous avons appliqué ce nom à un genre particulier de structure des roches *empâtées*.

Variétés principales.

1. Phyllade porphyroïde. Des cristaux de différente nature, plus ou moins bien formés et enveloppés dans un phyllade ordinairement micacé, dont ils traversent souvent les feuillets.
   a. *Feldspathique.* Cristaux de feldspath, mêlés quelquefois de quarz (ex.: environs d'Angers; — Deville et Laifour (Ardennes); — Moulin Bardou, non loin de Limoges; — Herzogswald et Tharandt, en Saxe; etc.).

b. Quarzeux. Grains de quarz ; quelquefois très-abondans ; la roche passe alors au micaschiste et au quarzite schistoïde (ex. : bords de la Mayenne, près d'Angers ;— Bretagne ; — Pyrénées ; — Hohelstein et Braunsdorf en Saxe ; — Mittengrunde en Bohème, etc.).

Il paroît convenable de citer ici, quoique leur structure ne soit plus *porphyroïde*, les phyllades remarquables, indiqués par Reuss aux environs d'Iglo, lesquels renferment des noyaux de *silex corné*, disposés en boule creuse, de quelques lignes d'épaisseur et tapissés intérieurement de cristaux calcaires.

c. Mâclifère. Cristaux de mâcle, souvent *traversans.* (Ex. : pays de Bareuth;—Burkharstwald et Schneeberg, en Saxe ; — Pyrénées ;—Bretagne ; — environs de Dublin, etc.) Dans ces deux dernières localités, le phyllade est également quarzeux et passe au micaschiste. Souvent, dans les phyllades de Saxe, les cristaux de mâcle semblent fondus dans la base schisteuse, sur laquelle ils n'ont laissé qu'une empreinte colorée à la place qu'ils occupoient.

d. Staurotique. Cristaux abondans de staurotide (Ex. : Baud et Corray, en Bretagne).

e. Pyriteux. Cristaux abondans de pyrites (ex. : Schneeberg, en Saxe ; — Andréasberg, au Hartz, etc.).

2. Phyllade micacé. Du mica *étendu*, plus ou moins abondamment, dans la base de schiste, sans autres substances accessoires disséminées. — Non tachant, ne blanchissant pas par le feu.

a. Pailleté. Mica disséminé en paillettes distinctes, abondantes. (Ex. : la plupart des *schistes* des grauwackes;—Combe de Gillarde en Oisan; — Glaris en Suisse (il renferme les empreintes de poissons de cette localité célèbre) ; — Planitz en Saxe ;— Meffersdorf en Lusace; — quelques schistes des houillères, avec empreintes de fougères et autres, etc.).

b. Satiné. Mica en paillettes, à peine distinctes ; éclat soyeux. (Ex. : Schneeberg ; — Tourmalet dans les Pyrénées, etc.) Cette variété passe à la roche d'apparence homogène, que nous avons indiquée sous le nom de *schiste luisant.*

c. Terne. Mica disséminé en paillettes rares. — Aspect terne. (Ex. : pierre à faux de *Viel-salm*, près Liége ; quelques schistes des houillères.).

3. Phyllade carburé. Un peu micacé, noir, tachant, quelquefois calcarifère. (Ex. : Bagnères de Luchon dans les Pyrénées, ce phyllade renferme des cristaux calcaires; — galerie dite *Hoffnungs-stolln*, près Lautenthal au Hartz ; — Hermersdorff, en Saxe ; — quelques schistes marno-bitumineux de la Thuringe, etc.)

Douzième espèce. — *CALSCHISTE.* Schiste argileux formant la partie ordinairement dominante, et calcaire, blanc et saccharoïde, ou compacte et grisâtre, disposé en taches allongées, en veinules, en lames minces, en lamelles, tantôt parallèles, tantôt disséminées, tantôt traversantes.

M. Brongniart fait observer que ce mélange de schiste et de calcaire est trop constant dans sa structure, sa composition et ses caractères, pour être regardé comme un mélange accidentel, ou comme un schiste traversé de petits filons calcaires. Il paroît même singulier qu'aucun minéralogiste n'ait eu l'idée, jusqu'à présent, de déterminer cette espèce de roche mélangée.

Les parties *constituantes accessoires* sont : le mica, la serpentine, l'anthracite. Les parties *accidentelles* sont : le fer pyriteux et l'amphibole.

La structure est le plus souvent *feuilletée*, *alternante*, *droite* ou *sinueuse*; quelquefois elle est *empâtée*, à *parties anguleuses irrégulières.*

Cassure *droite* et un peu esquilleuse dans le sens perpendiculaire aux feuillets.

Dureté souvent assez *égale*, quelquefois susceptible de poli. Dissoluble en partie dans les acides, avec effervescence. Passe au phyllade carburé calcaire, à la brèche argileuse, et aux roches simples, désignées sous le nom de *calcaire saccharoïde et compacte.*

Variétés principales.

1. Calschiste veiné. Le schiste est traversé par des veines calcaires disposées parallèlement ou en réseau, dont les unes sont parallèles, et les autres perpendiculaires à la stratification (ex. : de la Madeleine, de Vilette et de Pesey, près Moutiers en Savoie (schistes rubannés); — de Glaris en Suisse ; — des vallées de l'Arbouste et de Louron, ainsi que du Pic d'Eredlitz, dans les Pyrénées ; — de la montagne de Salut près Bagnères de Bigorre (sont exploités comme marbres ; leurs feuillets sont sinueux ; des noyaux allongés de calcaire existent entre les feuillets de schiste).
2. Calschiste granitellin. Structure entrelacée, brouillée, petites parties de schiste noir ou verdâtre, séparées par des veines calcaires (ex. : du Polsterberg au Hartz

(est peut-être une brèche schisteuse); de Siebeulehn, en Saxe (désignée, dans le pays, sous le nom de *grünsteinschiefer altéré*).

3. Calschiste sublamellaire. Structure sublamellaire, d'apparence presque homogène, montrant son hétérogénéité à la loupe, ou par l'action des acides (ex. : de la montagne de Diablerets, près Bex).

VI.e Genre. — A BASE DE TALC.

Treizième Espèce. — *STÉASCHISTE* (*Talkschiefer, Chlorit schiefer*). Base talqueuse, renfermant du mica et différens autres minéraux disséminés. Structure *feuilletée*.

La partie talqueuse est presque toujours *prédominante;* les parties *constituantes accessoires* sont, pour les différentes variétés de stéaschiste : le quarz, le feldspath, la diallage, le grenat, la chlorite, la serpentine, l'actinote, la staurotide, le fer oxydulé, les pyrites.

Les *parties accidentelles* sont : le calcaire spathique, le calcaire magnésien, la baryte sulfatée, le mercure natif, le mercure argental, le cinabre, le cuivre gris, etc.

Structure *feuilletée*, *uniforme* ou *alternante*, *droite* ou *sinueuse*, ou contournée autour de noyaux interposés.

Les parties accessoires ou accidentelles sont, le plus souvent, *étendues* ou *enveloppées*, quelquefois un peu *traversantes*; ce qui donne à la roche une seconde structure *porphyroïde*.

La formation de la base et des parties paroît *simultanée*.

La cassure transversale est *raboteuse* ou *grenue*; la dureté *très-inégale*.

On ne peut assigner aucun caractère tiré des couleurs, ni de l'action du feu qui est très-variée, même sur la base, selon qu'elle est plus ou moins talqueuse ou chloriteuse.

Devient quelquefois friable par l'altération naturelle.

Passe au micaschiste et au phyllade.

Variétés principales.

1. Stéaschiste rude (*verhärteter talk*). Brillant, rude au toucher, mêlé de pétrosilex en feuillets, de mica, de pyrites disséminées, etc. (ex. : de la Rue, route de Rennes à Nantes, avec talc hexagonal; — de la vallée de Chamouny; — de Pesey en Savoie; — des mines de *Himmelsfürst* et de *Gottmituns*, près Freyberg; on le donne pour *gneiss* décomposé).

2. Stéaschiste feldspathique. Noyaux ou cristaux de feldspath disséminés; structure souvent d'apparence porphy-

roïde ; renferme aussi souvent des pyrites (ex. : Vereix, Val d'Aoste ; —l'Argentière, vallée de Chamouny ; Cevin en Tarentaise ; ce dernier passe à la variété précédente ; le feldspath s'y présente, non-seulement en cristaux, mais aussi en petits feuillets, entre les feuillets de talc.)

Le stéaschiste feldspathique forme le passage de la chlorite pure à la protogyne. Il existe, entre ces deux roches, une série de nuances presque insensible.

3. Stéaschiste grenatique. Grenats abondans, disséminés; structure d'apparence porphyroïde ; contient aussi des pyrites (ex. : des montagnes dites *Eulergebirge*, en Bohème ;—de Querbach ; —de Saint-Marcel de Fenis en Piémont, etc.).
4. Stéaschiste noduleux. Noyaux informes de quarz hyalin ou de feldspath enveloppés par des feuillets talqueux. Le talc est ordinairement verdâtre ou rougeâtre (ex. : rade de Cherbourg; —mont Jovet en Piémont ; — vallée de Sernft près Glaris. Ici, les noyaux sont plus gros et un peu fondus avec la pâte).
5. Stéaschiste stéatiteux. Tendre, onctueux au toucher (ex. : environs de Dax; —environs de Tulle ;—Saint-Bel près Lyon ; pierre de Baram (poteries égyptiennes), etc.).
6. Stéaschiste chloritique (*chloritschiefer*). Tendre, vert, mêlé de chlorite (ex. : Cauteret; — commune en Corse, avec des cristaux de fer oxydulé; — Zillerthal dans le pays de Salzbourg, etc.).
7. Stéaschiste ophiolin. Mêlé de serpentine (ex. : la Corse).
8. Stéaschiste diallagique. Renfermant beaucoup de cristaux de diallage et aussi de la serpentine (ex. : plusieurs des roches dites *serpentine commune de La Roche l'Abeille*).
9. Stéaschiste phylladien. Talc et phyllade ; très-fissile. (ex. : la gangue des poudingues de Valorsine.)

En Haute-Hongrie, à Niéderslana et à Rosenau, le stéaschiste sert de gangue à un gîte considérable de mercure et de cuivre.

VIIe. Genre. — A BASE DE SERPENTINE.

Quatorzième Espèce. — *OPHIOLITE* (*serpentine commune*, *pierre ollaire*, etc.). Pâte de serpentine enveloppant du fer oxydulé ou d'autres minéraux accessoires disséminés : texture compacte.

Parmi les minéraux disséminés, *accessoires* ou *accidentels* que renferme l'ophiolite, les uns, tels que le talc, la stéatite, la lithomarge, la chlorite, la magnésite, l'asbeste, l'amianthe, s'y présentent ordinairement en veinules ou petits filets qui, surtout pour les premières espèces, semblent se

fondre dans la base serpentineuse ; les autres, comme l'amphibole, le grenat, la calcédoine, l'opale, la chrysoprase, le silex corné, le quarz, la chaux carbonatée, le fer oxydulé, le fer chromaté, la diallage, etc., y sont en grains ou en veinules distinctes de la base.

La structure est tantôt *entrelacée veinée*, tantôt *empâtée* : dans ce dernier cas, les parties sont *anguleuses irrégulières*, la pâte est *compacte*, et la formation de la pâte et des parties est *simultanée*.

L'ophiolite est peu dure, quelquefois assez *tenace* ; elle est souvent susceptible d'un poli qui n'est jamais très-vif ; la cassure est *unie* ou un peu *raboteuse*. La couleur dominante est le plus souvent un vert noirâtre ou un brun rougeâtre ou jaunâtre. Plusieurs variétés présentent des reflets chatoyans. L'ophiolite s'altère peu par l'action de l'air ; elle passe à la serpentine pure, au stéaschiste, et à l'euphotide que M. de Buch regarde comme n'étant qu'une serpentine à gros grains.

Variétés pincipales.

1. Ophiolite ferrifère ; des grains de fer oxydulé disséminés.
2. Ophiolite chromifère ; des grains de fer chromaté disséminés.
3. Ophiolite diallagique ; de la diallage disséminée ; reflets chatoyans (ex. : le *schisllertein* de Baste au Hartz).
4. Ophiolite grenatique ; des grenats disséminés ; aspect porphyroïde : présente aussi quelquefois des reflets chatoyans.
5. Ophiolite grammatiteux ; amphibole grammatite en nombreux cristaux disséminés ; structure presque schistoïde (ex. : de Mazerie, commune de Couffé, aux environs de Nantes).

Quinzième Espèce.—CIPOLIN. Base de calcaire saccharoïde renfermant, comme partie *essentielle*, du mica souvent très-talqueux.

Texture saccharoïde ; structure souvent *feuilletée*, à feuillets *uniformes*, *droits* ou *ondulés*, à parties *étendues* ; cassure transversale, *raboteuse* ; dureté *égale* et *foible* ; susceptible de poli. La couleur dominante est celle du calcaire saccharoïde, qui est ordinairement blanche, quelquefois grisâtre ou verdâtre, rarement rougeâtre.

Le cipolin passe à l'*ophicalce grenu* quand le talc ou la serpentine remplace le mica ; en perdant son mica, il devient roche simple, et c'est alors un calcaire saccharoïde.

On tiroit autrefois le cipolin d'Egypte et de l'île d'Eubée. Plusieurs statues antiques et un grand nombre de colonnes

sont faites avec cette roche; les anciennes carrières ne sont plus connues.

On connoît aujourd'hui le cipolin dans plusieurs localités des Pyrénées, en Corse, au mont Cenis, dans le Montferrat, près Sainte-Marie-aux-mines dans les Vosges (celui-ci contient aussi de la serpentine, et passe à l'ophicalce grenu); à Jersey où il forme la pierre à aiguiser, dite *éclat;* à Eisenerz en Syrie; à Kalkofen et au mont Baresch, en Bohème; à Schmalzgrube, Zaumhaus, Hermsdorf, Crottendorf et Dorfschemnitz en Saxe, etc. Quelques variétés de celui de Crottendorf ont une teinte rougeâtre assez agréable; celui du mont Cenis est d'un gris d'acier, etc.

Seizième Espèce.—OPHICALCE. Base de calcaire avec serpentine, talc ou chlorite.

Structure *empâtée* ou *entrelacée*; pâte *compacte* ou *saccharoïde;* parties *anguleuses irrégulières.*

Cassure *unie* dans quelques parties, *raboteuse* dans d'autres.

Dureté foible et *inégale.*

La couleur de la base calcaire est blanche ou grisâtre, ou d'un rougeâtre sale; les parties talqueuses sont, en général, vertes ou brunes.

Variétés principales.

1. Ophicalce grenu. Talc ou serpentine disséminé dans un calcaire saccharoïde; renferme souvent du mica. Structure *empâtée.* Passe au cipolin (ex.: de Sainte-Marie-aux-mines dans les Vosges).
2. Ophicalce réticulé. Des noyaux de calcaire compacte ovoïdes, serrés les uns contre les autres, et liés comme par un réseau de serpentine talqueuse; structure *entrelacée amygdaline* (ex.: marbre campan des Pyrénées; — Lebach et Furstenberg au Hartz; — Wildenfels en Saxe, etc.).
3. Ophicalce veiné. Taches irrégulières de calcaire, séparées et traversées par des veines de talc, de serpentine et de calcaire. Structure *entrelacée brouillée* (ex.: vert d'Egypte, vert antique, vert de mer; — Polzeverra du golfe de Spezzia près Gênes; — de Newhaven en Connecticut, etc.).

Dix-septième Espèce. — CALCIPHYRE. Pâte de calcaire enveloppant des cristaux de diverse nature.

Structure *empâtée porphyroïde.*

Parties *anguleuses régulières*, pâte *compacte* ou *cristalline*, la formation du tout est *simultanée.*

Cassure *unie* ou *raboteuse.*

Dureté *inégale*, la pâte est beaucoup moins dure que les parties.

La pâte est dissoluble dans les acides.

Variétés principales.

1. Calciphyre feldspathique. Cristaux de feldspath blanchâtre disséminés dans un calcaire compacte d'un blanc jaunâtre ; cassure unie (ex. : au petit Saint-Bernard dans les Alpes).
2. Calciphyre pyropien ; des grenats rougeâtres disséminés dans un calcaire saccharoïde ou grenu, grisâtre ou verdâtre ; cassure raboteuse. (Ex. : au pic de Bergon et au pic de Cobert dans les Pyrénées ; — au Saint-Gothard dans les Alpes, etc.).
3. Calciphyre mélanique. Des grenats mélanites dans un calcaire compacte noirâtre ; cassure raboteuse (ex. : au pic d'Eredlitz, au pic d'Espade et près du col de Tourmalet dans les Pyrénées).
4. Calciphyre pyroxénique. Cristaux de pyroxène verdâtre, disséminés dans un calcaire compacte translucide et rosâtre. Susceptible d'un beau poli (ex. : de l'île de Tyry, l'une des Hébrides).

M. Brongniart fait observer que la distinction des roches calcaires mélangées en trois espèces, n'est probablement pas portée assez loin. A l'appui de cette remarque, nous rappellerons que les minéralogistes allemands, et particulièrement Reuss, citent, comme minéraux disséminés dans le calcaire primitif, outre ceux que nous avons désignés dans l'indication des trois espèces, le quarz, le silex corné, l'asbeste, le schiste, l'amphibole, l'actinote, la trémolithe, etc. ; ils citent également, pour l'union de la serpentine et de la stéatite avec le calcaire, un très-grand nombre d'exemples qui ne pourroient probablement pas tous se rapporter aux variétés que nous avons indiquées dans l'espèce *ophicalce*. Le mélange de dolomie et de trémolithe (ou amphibole grammatite), qui se retrouve en Suède et en Norwége, comme dans les Alpes, nous paroîtroit particulièrement devoir constituer une espèce de roche. Nous en dirons autant du calcaire chlorité qui se présente comme *craie chloritée* et comme *calcaire grossier chlorité* dans un assez grand nombre de localités des terrains secondaires, etc.

IX.e Genre — A BASE DE CORNÉENNE OU DE VAKE.

Il existe une assez grande confusion au sujet des roches qu'on a nommées en français *variolites* et *amygdaloïdes*. On a indifféremment donné le premier nom à des roches à base de cornéenne et à noyaux calcaires (variolite du Drac), et à d'autres roches à base de pétrosilex et à noyaux de nature analogue à la pâte (variolite de la Durance). Ces deux genres

de roches, très-différens par leur composition, le sont également dans leurs circonstances de gisement, et, cependant, on les trouve confondus, même dans les écrits des minéralogistes allemands, qui n'établissent que d'après le gisement la classification des roches. Ainsi Reuss cite, à l'art. *variolite* (Géognosie, t. 2, p. 254 et 255), des roches à noyaux de feldspath compacte et des roches à noyaux de calcaire spathique. Il est, cependant, tout-à-fait nécessaire, d'établir entre ces roches une distinction tranchée, ainsi que M. Brongniart l'a fait remarquer (Journal des mines, n.° 199).

Le nom allemand de *mandelstein*, dont on a fait le nom français d'*amygdaloïde*, a été à peu près constamment assigné aux roches de cornéenne à noyaux calcaires, siliceux ou chloriteux, telles que celles des environs d'Oberstein, en Palatinat; d'Ilefeld, au Hartz; de Planitz, en Saxe; du Derbyshire, etc.; le nom allemand de *blatterstein*, qui répond au mot *variolite*, a été aussi appliqué à des roches à noyaux calcaires, mais seulement dans certaines localités et particulièrement au Hartz: il n'est pas devenu d'un usage général dans la langue minéralogique, comme celui de *mandelstein*.

Mais, en français, parmi ces deux espèces de roches, l'une a reçu constamment le nom de *variolite*, c'est la *variolite de la Durance*; dans l'autre espèce, certaines variétés ont été constamment désignées sous le nom d'*amygdaloïdes*; ce sont les roches *d'Oberstein*, du *Derbyshire*, etc.

D'autres variétés de cette seconde espèce ont donné lieu à la confusion, parce que le nom de variolite leur a aussi été appliqué (ex.: la *variolite du Drac*). Il paroît donc convenable, pour faire cesser l'ambiguité, de réunir ces dernières roches à celles de nature semblable à elles, qui ont toujours porté le nom d'*amygdaloïdes*, et de les séparer de celles de nature différente qu'on a toujours appelées *variolites*.

Nous sommes entrés dans ces détails, pour justifier le changement que nous nous permettons de faire à la nomenclature proposée par M. Brongniart. Nous appliquerons, d'après les observations précédentes, le nom de *variolite* à l'espèce qu'il désigne sous celui d'*amygdaloïde*, et qui ne comprend aucun *mandelstein* des Allemands. Nous croyons convenable, au contraire, si l'on conserve le nom d'*amygdaloïde*, de l'appliquer aux *mandelstein*, c'est-à-dire, à l'espèce *variolite* de M. Brongniart. Nous croirions plus convenable encore, conformément à l'opinion de Dolomieu, de réserver le nom d'*amygdaloïde*, comme adjectif, pour désigner une sorte de structure *empâtée*, ainsi que nous l'avons fait plus haut, et d'appliquer à l'espèce qui comprend les *mandelstein*, le nom nouveau de *spillite*, sous lequel elle a été dési-

gnée dans les premiers cours de géologie de M. Brongniart.

Dix-huitième Espèce. — *SPILLITE* ou *AMYGDALOIDE* (*Mandelstein*, *blatterstein*, *perlstein*, etc.). Pâte de cornéenne compacte, renfermant des noyaux et des veines, soit calcaires, soit quarzeux ou siliceux (agathe, calcédoine), soit chloriteux; renfermant aussi, comme parties *accidentelles*, la lithomarge, la mésotype, la stilbite, la néphéline, la prehnite en parties *pelotonnées* et l'épidote, la chabasie, l'harmothôme, le feldspath, l'amphibole, la baryte sulfatée, les pyrites, le fer oligiste, le cuivre natif, le cuivre carbonaté en parties *disséminées* dans la pâte ou dans les noyaux, etc., etc.; la chaux carbonatée s'y montre aussi comme *partie accidentelle* dans des géodes de quarz ou d'agathe; enfin, on dit que les géodes contiennent quelquefois de l'eau dans leur intérieur.

Structure empâtée, *amygdaloïde*, quelquefois *cellulaire*.

La pâte est *compacte*, les parties pelotonnées ou noyaux, sont *sphéroïdales*, ou allongées comme en forme d'*amandes*, tantôt *lamellaires*, tantôt *concrétionnées*, tantôt à *couches concentriques*, ou *creuses*, et souvent alors tapissées intérieurement de cristaux, ou remplies en partie d'une substance terreuse, quelquefois pulvérulente (chlorite ou lithomarge, ou ocre). Les parties disséminées sont *anguleuses régulières* et *cristallisées*, ou *compactes* et *irrégulières*. Les premières donnent souvent à la pâte une apparence *porphyroïde*. Souvent les noyaux lamellaires se détachent facilement; quelquefois ils deviennent des veines et semblent se fondre dans la pâte. Dans ce cas, le tout porte l'empreinte d'une formation à peu près *simultanée*; telles sont les roches dites *variolites du Drac*, *perstein* ou *blatterstein* du Hartz. Souvent aussi les noyaux, compactes ou concrétionnés, ou à couches concentriques, ou vides à l'intérieur et tapissés de cristaux, paroissent avoir été formés *postérieurement* à la pâte, par infiltration dans les cavités que cette pâte renferme. La structure devient souvent *cellulaire* par la désagrégation des noyaux.

Dureté inégale. La pâte a une *ténacité* remarquable. La cassure de la pâte est terne et irrégulière; considérée relativement aux parties, cette cassure est souvent *inégale*.

La couleur de la pâte est, en général, d'un vert brunâtre ou d'un brun rougeâtre. Les parties sont blanches ou grisâtres, ou rougeâtres ou d'un vert pâle.

Par l'action prolongée de l'atmosphère, le spillite se désagrège et devient souvent celluleux; il s'altère aussi en se couvrant d'une écorce terreuse, et quelquefois l'altération pénètre jusqu'au centre de la roche qui devient alors fragmentaire et friable.

Le spillite passe à la cornéenne, au trappite et au wakite.

Variétés principales.

1. Spillite commun. — Pâte noirâtre ou d'un brun rougeâtre ou violâtre.

Trois sous-variétés.

a. Noyaux calcaires, lamelleux (*variolite* du Drac, *blatterstein* du Hartz).
b. Noyaux agathins, et renfermant des géodes de quarz.
c. Noyaux chloriteux, formant quelquefois comme des amandes creuses, où l'on trouve de la chlorite pulvérulente, de la lithomarge et de l'ocre.

Quoique, dans certains cas, ces trois sous-variétés soient très-différentes l'une de l'autre, souvent aussi elles se trouvent réunies sur le même échantillon.

Nous citerons, comme exemples, particulièrement des deux dernières sous-variétés, unies souvent à la première, les roches dites *amygdaloïdes* ou *mandelstein* de Wadern, d'Oberstein, et de tous les bords de la Nahe, dans le Hunsdrück; d'Ilefed, au Hartz; de Planitz, en Saxe, etc.

Nous ferons remarquer qu'il existe une ressemblance extrême entre certains *mandelstein* du Netzberg près Ilefeld au Hartz, et certaines roches de Saint-Maurice, département de l'Isère, désignées comme *variolites du Drac*. La pâte d'un brun rougeâtre, les noyaux calcédonieux et chloriteux sont entièrement analogues.

2. Spillite bufonique. — Pâte noire, noyaux calcaires. (Ex.: l'amygdaloïde du Derbyshire, connu sous le nom de *toadstone*.)
3. Spillite zootique.—Des portions d'entroques, mêlées avec les noyaux calcaires. Pâte brune ou rouge. Cette pâte est souvent mélangée de calcaire, et se dissout en partie dans les acides. (Ex.: de *Kehrzu*, près Clausthal, au Hartz.)
4. Spillite veiné.—Des veines et de petits grains de calcaire spathique. (Ex.: le *schaalstein* de Dillenbourg. — Quelques *variolites du Drac*).

Dix-neuvième Espèce.—*TRAPPITE.* Base de cornéenne trapp; dure, compacte, souvent fragmentaire, enveloppant des minéraux disséminés.

Les minéraux disséminés sont le plus souvent du mica, du feldspath, de l'amphibole. Quelquefois le trappite contient du pétrosilex.

Sructure *empâtée*, le plus souvent *porphyroïde*, quelquefois comme *glanduleuse*.

Dans le premier cas, les parties sont *anguleuses régulières ;* dans le second cas, elles sont *compactes* et semblent se fondre dans la pâte. La *formation* du tout est toujours *simultanée.*

Quelquefois aussi la structure est presque feuilletée.

Cassure *unie* ou *raboteuse.* — *Ténacité* moins grande que celle de l'espèce précédente.

Dureté assez *égale.*

La couleur dominante est le noir ou le vert foncé.

Fusible en totalité.

S'altère naturellement en se couvrant d'une écorce terreuse.

Passe à la cornéenne trapp, au spillite et au basanite.

Variétés principales.

1. Trappite terne. — Couleur verdâtre sale ; structure un peu feuilletée ; mica ou feldspath disséminés en très-petits cristaux ; apparence presque homogène. (Ex. : de la montagne de Tarare, près Lyon ; — des environs de Granville et d'Avranches, etc.)
2. Trappite feldspathique. — Couleur noire ; feldspath en petits cristaux abondans. (Ex. : de la côte de Flamanville (département de la Manche) ; — de Raon-l'Etape ; au pied des Vosges ; — d'Egypte (Basalte antique, etc.)
3. Trappite pétrosiliceux. — Couleur verdâtre ; pétrosilex en parties qui se fondent dans la base de trapp. (Ex. : des environs de Tulle.)

Vingtième Espèce. — *VAKITE.* Base de vake empâtant des minéraux disséminés : ces minéraux sont principalement du mica et du pyroxène, souvent aussi du fer oxydulé, du feldspath, de l'amphibole, etc. ; quelquefois du quarz, de la calcédoine, de la stilbite, du spath calcaire, de la prehnite. Les cristaux disséminés paroissent souvent altérés. Souvent la base de vake est seulement parsemée de taches formées par des cristaux indéterminables. Quelquefois le vakite renferme des pétrifications. (On en cite à Kaltennordheim, en Thuringe.)

Structure empâtée porphyroïde, quelquefois *amygdaloïde.*

Parties *anguleuses régulières* ou *arrondies.*

Pâte *compacte.* — Formation *simultanée.* La structure est aussi quelquefois *cellulaire.*

Cassure *unie* et un peu *conchoïde* pour la pâte, quelquefois un peu *raboteuse* relativement aux parties.

Dureté *égale* et peu considérable. — *Aigre.*

La couleur dominante est le vert plus ou moins foncé, ou le gris jaunâtre.

Quelques vakites s'altèrent naturellement et se désagrègent entièrement par l'action des agens atmosphériques. La pâte semble alors passer à une espèce d'argile.

Le vakite passe aussi à l'argilophyre et au spillite.

On connoît des vakites en Saxe, en Italie, en Ecosse, à la Guadeloupe, et dans tous les pays basaltiques et volcaniques.

X.e Genre. — A BASE D'AMPHIBOLE.

Vingt-unième Espèce.—AMPHIBOLITE. Base d'amphibole hornblende, empâtant différens minéraux disséminés.

Parmi les minéraux disséminés, on peut citer, comme *parties constituantes accessoires*, le feldspath, le mica, le grenat, la serpentine, la diallage, et comme parties *accidentelles*, l'épidote, le calcaire grenu, le disthène, les pyrites, le titane nigrine, etc.

Structure tantôt *grenue*, *cristallisée*, *uniforme* ou *irrégulière*, tantôt *feuilletée*, *uniforme*, *droite* ou *sinueuse*, *à parties étendues*.

Solide, souvent *tenace*.

Cassure raboteuse.

Dureté *égale* et assez considérable.

La couleur dominante est celle de l'amphibole hornblende, c'est-à-dire le noir ou le vert noirâtre.

L'amphibolite se désagrège quelquefois par l'action de l'atmosphère; plus souvent il se couvre d'une *écorce terreuse* d'un brun rougeâtre.

L'amphibolite passe à la diabase et au basanite; il passe aussi à l'hémithrène, en admettant le calcaire dans sa composition.

Variétés principales.

1. Amphibolite granitoïde. Structure grenue. Les cristaux d'amphibole sont quelquefois très-gros. Renferme des grenats comme partie accessoire, et des pyrites, comme partie accidentelle.

   Commune dans les Alpes, au lac Cornu sur le mont Breven, au torrent de Verrex, vallée d'Aoste, etc.

2. Amphibolite actinotique. (*Omphazit* de Werner). Structure grenue ou d'apparence saccharoïde. Amphibole actinote lamellaire, d'un vert clair, avec grenats d'un rouge pâle, feldspath, disthène, etc. (Ex.: de Hof, pays de Bareuth;—de Pacher en Styrie;—du Groënland, etc.) Quelques minéralogistes croient que dans les Alpes de Styrie, l'actinote de cette variété est une diallage. La roche seroit alors une *euphotide*.

3. Amphibolite ophioline. Texture lamellaire. Renferme, en parties disséminées, de la serpentine d'un vert foncé. (Ex. : de Pouzac et la Bassère, près Bagnères, dans les Pyrénées.)

4. Amphibolite diallagique. Texture lamellaire. Diallage bronzite disséminé.

5. Amphibolite micacé. Structure grenue. Du mica disséminé, très-brillant, d'un noir foncé, ou d'un brun rougeâtre, avec l'éclat presque métallique. (Ex. : de Schmalzgrube, Beschertglück, et Annaberg en Saxe, etc.)

6. Amphibolite schistoïde. Structure feuilletée. Apparence un peu fibreuse, due à la texture de l'amphibole. Ordinairement très-micacé. Contient aussi d'autres minéraux disséminés. (Ex. : de la Châterie, Oudon et Boisgaros, près Nantes. Dans ces deux dernières localités, la roche contient beaucoup d'épidote; — des environs de Tulle (Corrèze); — de Muldenberg près Freyberg en Saxe; — des Cataractes de Syène en Egypte, etc.

7. Amphibolite pétrosiliceux. Amphibole à très-gros grains et feldspath compacte (passe à la diabase). Contient, comme parties accidentelles, du titane nigrine, des pyrites, etc. (Ex. : des environs de Tulle; — de Styrie.)

Vingt-deuxième Espèce.—BASANITE. Base de basalte ordinairement un peu brillant, empâtant divers minéraux disséminés.

(Nous rappellerons ici ce que nous avons annoncé plus haut, que beaucoup de roches, regardées jusqu'ici comme *basaltes*, paroissent être des *dolérites compactes*, c'est-à-dire des roches à base de pyroxène, et non d'amphibole. On cite comme telles particulièrement presque toutes les roches basaltiques d'Ecosse et d'Irlande. Il faudra donc, lorsque ce fait sera mieux connu, diviser l'espèce basanite en deux espèces très-différentes, et classer l'une de ces espèces dans le genre des roches à base de pyroxène.)

Parmi les minéraux disséminés dans le basanite, le pyroxène peut être considéré comme *partie essentielle*. Les *parties constituantes accessoires* sont le péridot, le fer titané, l'amphibole; les *parties accidentelles disseminées* sont le mica, le feldspath vitreux, le feldspath compacte, le zircon; les *parties accidentelles pelotonnées* sont la lithomarge, la stéatite, la mésotype, la stilbite, l'analcime, le calcaire spathique, l'ocre, la calcédoine, le quarz.

Structure *empâtée porphyroïde* ou *amygdaloïde*, quelquefois *cellulaire*, à cavités ovoïdes ou rondes; les parties disséminées sont *anguleuses régulières*, et de formation contemporaine à

celle de la pâte. Les *parties pelotonnées* sont, en général, de formation postérieure, et déposées par voie d'infiltration dans des cavités préexistantes.

La pâte est le plus souvent *compacte*, quelquefois un peu grenue.

Très-*tenace*. Dureté assez *égale*.

Cassure souvent *unie*, quelquefois *raboteuse*.

Couleur dominante, *noire* ou *noir-verdâtre*.

Fusible en totalité, en émail homogène noirâtre. S'altère par l'action de l'atmosphère, en se couvrant d'une écorce terreuse. Les cristaux de pyroxène, résistant plus à l'altération, saillent alors à la surface des roches basaltiques. Passe au dolérite par nuances insensibles, passe aussi au spillite (amygdaloïde), à la vakite, à l'argilophyre, à l'eurite, à la diabase.

Variétés principales.

1. Basanite compacte.
2. Basanite maculé. Des taches grisâtres, rondes, nombreuses, se détachent sur le fond noir. Ces taches sont dues probablement à des parties de feldspath. La cassure est *grenue*, souvent à gros grains.

Souvent les parties grises s'étendent peu à peu et gagnent toute la roche qui s'altère et se désagrège. On connoît cette variété de basanite à Gergovia près Clermont, à Saint-Flour, au Meisner en Hesse, etc.

3. Basanite cellulaire. A cavités nombreuses, quelquefois pissées de quarz. (Ex.: de Kayserstuhl en Alsace.)

Vingt-troisième Espèce. — *MÉLAPHYRE* (*porphyre noir*). Pâte noire d'amphibole pétrosiliceux, enveloppant des cristaux de feldspath.

Structure *empâtée porphyroïde*.

Parties *anguleuses régulières*, *lamellaires* ou *compactes*; pâte *compacte*. Le tout est de formation *simultanée*.

Cassure *unie* et *légèrement raboteuse*.

Dureté *égale*. Susceptible d'un beau poli.

Couleur générale noire ou noirâtre, tachetée de blanc.

Variétés principales.

1. Mélaphyre demi-deuil. Pâte d'un noir foncé; cristaux blancs; point de quarz. (Ex.: de Venaison dans les Vosges; — de Suède; — de Tabago; les cristaux de feldspath sont assez gros; — du Morne Malheureux, à la Martinique; les cristaux sont très-petits.)
2. Mélaphyre sanguin. Pâte noirâtre; cristaux rougeâtres;

des grains de quarz. (Ex.: du Niolo en Corse; — des Sources de l'Yonne.)

3. Mélaphyre taches vertes. Pâte d'un brun foncé, un peu rougeâtre. Cristaux d'un blanc verdâtre. (Porphyre noir antique.)

XI.e Genre. — A BASE DE PÉTROSILEX AMPHIBOLEUX.

La pâte des roches de ce genre est de pétrosilex plus ou moins coloré par l'amphibole qui y est comme dissous, mais elle n'est pas noire.

Vingt-quatrième Espèce.—PORPHYRE. D'après les principes que nous avons exposés au commencement de cet article, les *espèces* de roches mélangées n'étant pas déterminées seulement d'après la stucture de ces roches, mais principalement d'après la nature des parties qui les composent, on ne pouvoit pas laisser dans l'espèce *porphyre* toutes les roches à structure porphyroïde qui, pendant long-temps, ont été désignées sous ce même nom. M. Brongniart en a donc séparé et classé dans des espèces différentes, l'*ophite*, le *melaphyre*, l'*argilophyre*, l'*eurite porphyroïde*, le *mimophyre*, etc., en conservant la terminaison *phyre* à tous les noms nouveaux qu'il a proposés, comme pour indiquer un démembrement des *porphyres* des anciens minéralogistes. Il ne compose son espèce *porphyre* que des roches qui ont pour caractère essentiel d'être *formées d'une pâte de pétrosilex rouge ou rougeâtre, enveloppant des cristaux de feldspath.*

Ces deux substances, pétrosilex et feldspath, sont donc les seules parties *constituantes essentielles* du porphyre; mais le feldspath est quelquefois en cristaux si petits, qu'il semble, à l'œil nu, fondu dans la pâte.

Les parties *constituantes accessoires* sont le quarz, l'amphibole et le mica, en cristaux disséminés.

Enfin le porphyre contient aussi quelquefois, comme *parties accidentelles*, la calcédoine, les pyrites, la lithomarge, etc.

Structure *empâtée porphyroïde.* Parties *anguleuses régulières*, ordinairement *lamellaires*; quelquefois les cristaux de feldspath sont *compactes.* Pâte *compacte*; le tout est évidemment de *formation simultanée.*

Quelquefois aussi la structure est un peu *cellulaire.*

Si l'on veut considérer la structure plus en grand, ou comme *structure de séparation*, on remarquera que le porphyre présente souvent, dans sa masse, une grande quantité de *boules*, de même nature que la pâte qui les enve-

loppe, et dont quelques-unes sont creuses dans leur intérieur. Le porphyre se présente aussi quelquefois en *colonnes prismatiques* presque régulières, ou divisé en *tables*.

Solide et souvent assez *aigre*. Cassure *unie*; dureté *égale*; susceptible d'un beau poli.

La couleur dominante est, en général, rouge ou rougeâtre; les parties disséminées sont blanches, grises, noires ou brunes.

La fusibilité est ici un caractère essentiel de l'espèce: dans toutes les roches que nous rangeons sous le nom de *porphyre*, la pâte doit être fusible en émail gris, plus ou moins foncé.

Par une altération spontanée, les cristaux de feldspath du porphyre perdent leur aspect cristallin, deviennent compactes ou terreux et passent, soit au kaolin, soit à la stéatite; quelquefois les cristaux disparoissent entièrement, et la masse devient poreuse ou *cellulaire*. Les cellules se tapissent ensuite parfois de petits cristaux, ou se remplissent de différentes substances spathiques; par exemple, de baryte sulfatée. On connoît de nombreux exemples de ce dernier fait, près de Schmiedsdorf, en Silésie. La pâte du porphyre, par un commencement de désagrégation, passe à l'argilolite, et la roche passe à l'argilophyre; quelquefois la désagrégation est complète, et la roche se résout en un sable grossier.

Quelquefois une partie des élémens de la pâte du porphyre cristallise moins confusément, et se montre en petits cristaux reconnoissables: la roche passe alors au granite ou à la syénite.

Variétés principales.

1. Porphyre antique. — Pâte d'un rouge très-foncé; feldspath compacte, blanchâtre, en petits cristaux.
2. Porphyre brun-rouge. — Pâte d'un brun-rouge, quelquefois grisâtre; un peu de quarz. (Ex.: du Val Saint-Amarin et du Ballon de Giromagny, dans les Vosges; (avec des rognons de feldspath, quarz et amphibole); — de Saulieu, en Bourgogne (avec quarz et mica); — du Niolo, en Corse; — de Creutznach et du Mont-Tonnerre, en Palatinat; — de Hohentwiel, près Schaffouse; — du Giebichenstein, près Halle; — de Planitz et de la vallée de Triebisch, en Saxe; — d'Ilefeld et du Bahrenthal près Lautenberg, au Hartz, etc., etc.)
3. Porphyre rosatre. — Pâte d'un rouge pâle; de nombreux grains ou cristaux de quarz. (Ex.: de Saulieu,

en Bourgogne ; — du Moulin-des-Grès, près Nantes ; — de Kunnersdorf, en Saxe, etc.)

4. Porphyre violatre. — Pâte d'un gris tirant sur le violet. (Ex. : du Val Saint-Amarin, dans les Vosges ; — du Niolo, en Corse (avec amphibole verte.)

5. Porphyre granitoïde. — La pâte contient, en outre de grands cristaux de feldspath, beaucoup de cristaux très-petits de feldspath, quarz et mica ou amphibole; ce porphyre passe alors au granite ou à la syénite. (Ex. : environs de Saulieu, en Bourgogne ; — Altenberg, Zinnwald et Frauenstein, en Saxe ; etc.).

Vingt-cinquième Espèce. — *OPHITE* (*porphyre vert antique* ; *Serpentin*). Pâte de pétrosilex amphiboleux verdâtre, enveloppant des cristaux déterminables de feldspath.

L'ophite a d'ailleurs tous les caractères du porphyre. La pâte présente cependant, en général, une cassure moins unie ; mais la couleur de cette pâte est le point principal sur lequel la distinction des deux espèces est établie. Cette couleur, très-tranchée, en effet, dans l'ophite antique, l'est beaucoup moins dans la seconde variété, et la plupart des roches qu'on y a rangées passent insensiblement au porphyre. Ces roches renferment, en parties *disséminées*, *accessoires* ou *accidentelles*, du quarz, de la calcédoine, de la chlorite, des pyrites, etc.

Variétés principales.

1. Ophite antique. — Pâte verte, compacte, homogène, opaque ; cristaux de feldspath, d'un blanc verdâtre (*porphyre vert antique.* — *Serpentin*).

2. Ophite varié. — Pâte d'un vert brunâtre ou grisâtre ; cristaux de feldspath blanc, gris ou verdâtre. (Ex. : du Tourmalet, dans les Pyrénées (pâte d'un vert grisâtre); — de Saulieu et de Saint-Prix, en Morvan (pâte d'un gris verdâtre); — du Niolo, en Corse (pâte d'un gris verdâtre); — du Ballon de Giromagny (pâte d'un vert foncé); cristaux blancs, peu distincts; passe à la variolite ; — de Rubeland, au Hartz (pâte brunâtre, cristaux verdâtres, des pyrites disséminées); — roulé dans la Bode, au Hartz ; dans celui-ci la pâte est plus verte et les cristaux plus blancs ; — de Planitz, en Saxe (il contient du quarz, de la calcédoine, de la chlorite en veinules, etc., etc.)

Vingt-sixième Espèce.—*VARIOLITE* (*amygdaloïde* de M. Brongniart). Nous avons exposé, au sujet de la dix-huitième espèce, les motifs qui nous portoient à changer ici la no-

menclature proposée par M. Brongniart; nous ne les répéterons pas. Nous répéterons seulement que parmi les roches que nous rangeons sous le nom de *variolites*, aucune, à notre connoissance, n'a été désignée, par les minéralogistes allemands, sous celui de *mandelstein*.

Pâte de pétrosilex renfermant des noyaux arrondis de pétrosilex, d'une couleur plus ou moins différente de celle du fond de la roche.

On y reconnoît l'amphibole, comme partie *constituante accessoire*, et le feldspath en petits cristaux, le grenat, l'épidote, le jade en noyaux arrondis, le mica, le fer oxydulé, comme *parties accidentelles*. On y a cité du calcaire lamellaire, en noyaux, et même de l'argent natif.

D'après des observations nombreuses qu'il a faites, principalement sur les variolites de l'Inn, près Braunau en Bavière, M. Chierici pense que les noyaux d'une grande partie des roches nommées variolites, ne sont autre chose que des grenats, plus ou moins altérés. Ces roches rentreroient alors peut-être dans notre espèce *eurite*, et se rapporteroient aux *weisstein*, à pâte compacte, des Allemands.

Structure *empâtée*, *glanduleuse*.

Parties *sphéroïdales* ou à angles irrégulièrement arrondis; à cassure *compacte* ou fibreuse, ou même un peu *lamellaire*, paroissant souvent, dans le cas de la cassure compacte, se fondre insensiblement dans la pâte *compacte*. Le tout porte l'empreinte, à peu près évidente, d'une *formation simultanée*.

Très-solide; — Cassure unie; — Dureté égale.

Fusible, en totalité, en un émail blanc, gris ou noirâtre. Ordinairement les variolites ne s'altèrent que très-peu, par l'influence de l'atmosphère; très-rarement les noyaux se détachent de la pâte; le plus souvent, au contraire, l'altération empêche entièrement de les distinguer; par cette altération, quand elle a lieu, les couleurs changent, et quelquefois les noyaux restent saillans à la surface des morceaux altérés.

La variolite passe au porphyre, à l'ophite, à l'eurite et à la diabase. Ainsi que nous l'avons dit, on peut considérer la structure de cette roche comme faisant le passage de la structure porphyroïde à la structure amygdaloïde.

Variétés principales.

1. Variolite verdatre. — Teinte généralement et primitivement verdâtre. (ex.: variolite de la Durance.) Pâte d'un vert foncé, noyaux d'un vert pâle; devient rougeâtre en s'altérant; — variolite de la Bruche (en mor

ceaux roulés dans la Bruche, département du Bas-Rhin ; structure presque grenue); — de l'île de King, détroit de Bass (noyaux blanchâtres, lamellaires, et noyaux noirs) ; — de l'île de Bourbon;—de Volterano, en Toscane.)

2. Variolite grisatre. — Teinte généralement grisâtre ou blanchâtre. (Ex. : de la vallée de Vic; — du Niolo, en Corse ; — de la vallée de Bar (Haut-Rhin) ; — du Ballon de Giromagny (prétendue *brèche pétrosiliceuse* du Ballon) ; — de la vallée de l'Inn, en Bavière ; renferme des grenats en grande quantité ; — de l'Angara, en Sibérie) ; pâte blanchâtre, noyaux noirs, très-petits, semblables, dit M. Patrin, à un mélange de cornéenne et de stéatite.)

3. Variolite rougeatre. — Pâte rougeâtre ou violâtre. (Ex. : du Ballon de Giromagny et de plusieurs autres localités, dans les Vosges;—de Sainte-Odile (Bas-Rhin); pâte rouge, noyaux rouges, très-petits, serrés et compactes ; — de Corse ; noyaux très-petits, rayonnés ; — de Fréjus ; pâte à couches violettes et vertes ; noyaux à couches concentriques ou à texture fibreuse divergente, etc.)

Vingt-septième Espèce.—PYROMÉRIDE (vulg. *porphyre globuleux*, *de Corse*). Les observations de M. de Monteiro, sur cette roche, et la description détaillée qu'il en a donnée, dans le n.° 209 du Journal des Mines, paroissent nécessiter sa séparation de l'espèce précédente, dans laquelle M. Brongniart l'avoit comprise comme variété *porphyroïde*.

Le pyroméride est composé d'une base de pétrosilex, renfermant des parties disséminées de feldspath lamellaire et de quarz.

La seule substance qui y ait été reconnue jusqu'ici, comme *partie accidentelle*, est le fer oxydé, sous les formes de petits dodécaèdres pentagonaux, et de petits cubes triglyphes.

Structure *empâtée*, *glanduleuse*.

La pâte est *compacte ;* les parties sont *sphéroïdales* ; elles forment des espèces de globes, dont la grosseur varie depuis celle d'un pois jusqu'à trois à quatre pouces de diamètre, et qui sont composés, le plus souvent, de petits solides sphéroïdaux allongés, disposés, soit au bout, soit à côté les uns des autres, et souvent autour d'un noyau central, de manière que leur ensemble affecte une disposition radiée. Ces petits solides sont formés presque entièrement de feldspath, renfermant quelques petits noyaux quarzeux, et sont séparés l'un de l'autre par des cloisons quarzeuses. Quelquefois

le feldspath compacte et le quarz de chaque globe sont disposés par couches concentriques, ou par couches irrégulières et contournées. Au centre du globe, les deux substances composantes paroissent se mélanger entièrement.

Ordinairement une enveloppe formée de feldspath compacte, mélangée de parcelles de quarz, sépare, du fond de la roche, chaque globe, dont elle forme ainsi comme la première couche.

La pâte renferme quelquefois de petits solides analogues à ceux dont l'assemblage compose les globes.

Cassure unie ou légèrement *raboteuse ; — Dureté inégale ; —* susceptible d'un beau poli.

La couleur de la pâte et de la masse principale des globes est rougeâtre ; celle des parties quarzeuses est d'un gris souvent un peu noirâtre, ce qui a fait prendre ce minéral pour de l'amphibole, par plusieurs minéralogistes.

Les parties quarzeuses ont, en général, une tendance à l'altération, d'autant plus forte qu'elles sont unies à plus d'oxyde de fer. Le feldspath s'altère aussi, mais seulement dans le voisinage des parties quarzeuses altérées. Quand les deux substances sont comme pétries ensemble, l'altération devient quelquefois complète, et la roche se convertit en une matière ferrugineuse pulvérulente.

Cette roche n'est encore connue qu'en Corse, dans un petit nombre de localités. D'après les principes que nous avons exposés, elle ne doit pas être regardée comme constituant une *espèce* de *roche*, si on ne la rencontre pas ailleurs. Dans ce cas, il paroîtroit convenable de la réunir à l'espèce du pegmatite, sous le nom de *pegmatite glanduleux* ou *globaire*.

Vingt-huitième Espèce.—EUPHOTIDE (vulg. *verde di corsica*). La diallage est la seule *partie constituante essentielle* de cette roche. Elle s'y trouve en cristaux nombreux, disséminés dans une base de jade ou de pétrosilex, ou unie à des cristaux de feldspath. Ces trois dernières substances sont donc *parties constituantes accessoires*; le jade est plus fréquent que les deux autres.

Les *parties accidentelles* sont le mica, le talc, la stéatite, la serpentine, l'amphibole hornblende, l'amphibole actinote, les grenats, les pyrites, qui s'y trouvent plus ou moins souvent en cristaux ou parties disséminées; le calcaire spathique qui s'y rencontre en veinules, et le quarz qui y forme quelquefois des géodes tapissées intérieurement de cristaux.

La structure est *grenue*, tantôt à grains fins, tantôt à très-gros grains, mais presque toujours *très-irrégulière*. Les cristaux de diallage ont quelquefois plus d'un demi-pied de longueur.

L'euphotide a une *ténacité* remarquable, surtout quand il renferme beaucoup de jade.

Sa cassure est *raboteuse*, sa dureté *inégale;* mais il est souvent susceptible d'un beau poli.

Le jade et le pétrosilex sont, en général, d'un blanc grisâtre ou jaunâtre. La diallage est tantôt d'un beau vert (ex.: le *verde di corsica*); tantôt grise et métalloïde; elle présente, dans ce dernier cas, les reflets et chatoiemens qui lui sont propres.

L'euphotide, presque toujours associé à l'ophiolite dans la nature, passe aussi très-fréquemment à cette roche. Cette double connexion a fait penser à M. de Buch, que l'ophiolite et la serpentine n'étoient autre chose qu'un euphotide mélangé de beaucoup de talc, et dans lequel les parties constituantes ne sont plus reconnoissables à cause de la finesse de leur grain.

M. de Buch a aussi observé, aux environs du cap Nord, dans l'île de Mageroë, le passage du granite à l'euphotide.

L'euphotide a long-temps été nommé *granite*, comme toutes les roches grenues; puis les minéralogistes allemands en ont rangé plusieurs variétés parmi les *grünstein* ou diabases. M. de Buch l'a décrit, le premier, comme espèce, sous le nom de *gabbro* que lui donnent les marbriers italiens qui le travaillent.

Variétés principales:

1. Euphotide jadien. Jade et diallage verte ou grise, quelquefois avec du feldspath. (Ex.: du Musinet, près Turin, à diallage verte; — des environs de Gênes, à diallage grise et à très-grosses parties; — de Corse (*verde di corsica.*)
2. Euphotide pétrosiliceux. Diallage et pétrosilex. (Ex.: de la Bocchetta près Gênes.)
3. Euphotide feldspathique. Diallage et feldspath, quelquefois avec jade. — (Ex.: de la vallée d'Aoste; — de Toscane (*granito del l'impruneta*, *granito di gabbro*); — de Saint-Kevern en Cornouaille; — de la côte occidentale de Norwége, au sud de Bergen; — du cap Nord; — du Zobtenberg en Silésie.)
4. Euphotide amphiboleux. Diallage, jade ou feldspath, et amphibole. (Ex.: de Saint-Mans-le-Désert près Nantes; — des rochers de *Covigliano* et de *Piétramala* en Toscane; — ici, c'est de l'amphibole actinote, et la roche contient, en outre, de la stéatite, de la serpentine, des pyrites, du calcaire spathique en veinules et du quarz en géodes.)
5. Euphotide ophiteux. Diallage, jade et feldspath, avec beaucoup de serpentine. — (Ex.: les roches de *Piétramala* et *Covigliano* en Toscane; — Coverack près

le cap Lizardet Saint-Kevern en Cornouaille, etc.). Passe à l'ophiolite.

6. Euphotide micacé. Diallage, jade et feldspath, avec beaucoup de mica, souvent talqueux (ex. : vallée de Saas dans le Haut-Valais, pente du mont Rose : il contient actinote et grenat ; — environs de Limoges, etc.).

Nota. D'après la composition et les caractères de l'euphotide, cette roche nous paroîtroit devoir être plutôt rangée dans le genre suivant que dans celui où M. Brongniart l'a placée.

Deuxième Genre. — A base de pétrosilex ou de feldspath grenu.

Vingt-neuvième Espèce. —*EURITE* (leptinite), *Weisstein, klingstein, hornfels.* Base de pétrosilex assez pur ou de feldspath grenu, renfermant du mica et d'autres minéraux disséminés.

Le pétrosilex ou le feldspath grenu sont ici les seules parties constituantes essentielles ; ils passent souvent l'un à l'autre, de sorte qu'il paroît impossible de ne pas regarder comme faisant partie d'une même espèce, les roches dont ces deux substances sont la base.

Le mica peut être considéré comme *partie constituante accessoire*, parce qu'on le retrouve dans le plus grand nombre des variétés d'eurite ; cependant plusieurs variétés n'en contiennent pas.

Le grenat et le feldspath cristallisé pourroient aussi être considérés comme *parties accessoires* pour certaines variétés.

Les substances les plus communes à rencontrer dans l'eurite, comme *parties accidentelles*, après celles que nous venons d'indiquer, sont l'amphibole, le disthène, la tourmaline, le quarz, les pyrites.

Les variétés d'eurite sont tellement différentes l'une de l'autre, dans leurs types caractéristiques, qu'une description générale de l'espèce est presque impossible, ou au moins qu'il est beaucoup plus convenable de donner sommairement l'indication des caractères principaux de chaque variété.

Variétés principales.

1. Eurite compacte. Structure *empâtée*, souvent presque homogène.

Parties peu nombreuses, *anguleuses régulières, lamellaires.* Ce sont principalement du mica, du grenat, de l'amphibole, du quarz, des pyrites ; quelquefois du feldspath en très-petits cristaux indéterminables.

Pâte *compacte*, à cassure *esquilleuse*, quelquefois presque *grenue*; cassure un peu *raboteuse*, relativement aux parties.

Dureté *égale* ; dur, mais *aigre*, et par conséquent facile à casser.

Couleur générale grise, jaunâtre, blanchâtre ou brunâtre. Fusible en émail blanc ou gris, quelquefois picoté de noir.

(Ex. : de Coasme près Rennes : gris verdâtre, avec pyrites magnétiques ; — de la roche Sanadoire en Auvergne ; — du Cellier et de la Chaterie, près Nantes, contient amphibole et pyrites ; — de Meyrneis, département du Gard ; — de la montagne de la *Furcla* en Valais : gris, apparence presque homogène ; — de Lauenhayn et autres endroits en Saxe, *Weisstein* à pâte compacte, avec mica et grenat ; — du Rebberg au Hartz, quelques *hornfels* qui paroissent un mélange intime de feldspath compacte et de quarz ; — de la vallée de Qosseyr en Egypte : d'un vert grisâtre sombre, etc.) Cette variété comprend aussi plusieurs phonolithes ou klingstein à texture presque homogène. *V.* PHONOLITHE.

2. EURITE SCHISTOÏDE. Structure *feuilletée*, quelquefois imparfaitement, assez semblable à celle de quelques gneiss, à feuillets *alternans*, *droits* ou *sinueux*.

Le mica est ici partie constituante essentielle, et forme des feuillets presque continus entre ceux de feldspath ; le plus souvent la pâte est de feldspath grenu. Quand le mica est très-abondant, le feldspath est souvent friable comme de la dolomie. Le grenat est partie *constituante accessoire* de cette variété ; le quarz et le disthène en sont assez souvent *parties accidentelles* ; les parties sont *étendues*.

Cassure transversale *raboteuse*, quelquefois *grenue* quant à la pâte.

Couleur générale blanche ou grisâtre ; le mica est ordinairement brun.

(Ex. : la plupart des *weisstein* de Saxe et des environs d'Aschaffenbourg ; — de Bagnoles-les-Bains, département de la Lozère ; — des environs de l'Esperron (Gard) ; — de la gorge d'Allevard et des environs de Vienne en Dauphiné ; — des environs de Chatelleraut ; celui-ci est d'un gris verdâtre, à cassure grenue ; il est employé comme pierre à faux, etc.)

3. EURITE PORPHYROÏDE. Cristaux déterminables, soit de feldspath, soit d'amphibole, disséminés dans une pâte.

Cette variété a tous les caractères de l'espèce *porphyre* dont elle ne diffère que par la couleur de la pâte qui est blanchâtre, jaunâtre, grise ou brunâtre, mais non rouge ; aussi comprend-elle un grand nombre de roches qui ont été désignées comme des porphyres par tous les minéra-

ralogistes français et allemands. (Ex. : de Saulieu en Bourgogne : pâte grise avec cristaux de feldspath blanc ; — de Rassé près Limoges : pâte grise, cristaux d'amphibole, de mica et de feldspath ; — de Brada et de Lescale dans les Pyrénées : semblable à celui de Rassé ; — de Sainte-Marie-aux-mines et de Giromagny dans les Vosges : dans cette dernière localité, l'eurite porphyroïde passe à la roche glanduleuse que nous avons citée à l'article *variolite grise* ; — de la montagne de Tarare ; — de la côte de Flamanville en Normandie ; — du mont d'Or : pâte d'un gris clair, à très-petits cristaux ; — du Drachenfels (rive droite du Rhin), semblable au précédent ; — de Saxe : nous comprenons ici les roches, dites *hornsteinporphyr*, des environs de Freyberg (en banc dans le gneiss), et de la vallée de Triebisch, près Meissen ; — du *Schlossberg* près Tœplitz, en Bohème ; c'est le *porphyr schiefer* ou le porphyre à base de *klingstein* des terrains basaltiques (*V.* PHONOLITHE) ; — de la vallée de Qosseyr en Égypte ; — de la Pointe noire à la Guadeloupe, pâte grise ; — de la Martinique, pâte brunâtre, cristaux blancs de feldspath, etc.)

4. EURITE GRANITOÏDE. Pâte de pétrosilex gris ou blanchâtre, peu abondante, renfermant de très-nombreux cristaux qui donnent à la masse une *structure grenue* : ces cristaux sont de feldspath, de quarz, de mica, d'amphibole, etc. (Ex. : de la rade de Brest, à la pointe N. E. de l'Ile longue au-dessous du fort : couleur blanchâtre, texture très-grenue, à assez gros grains ; — de la source de Galuzière près Meyrneiss, département du Gard ; — quelques *hornfels* du Hartz, à structure grenue, etc.)

Nota. Nous pensons que les roches réunies dans l'espèce de l'eurite sont trop différentes les unes des autres, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les diviser en plusieurs espèces distinctes. Dans l'état actuel des choses, l'espèce *leptinite*, établie par M. l'abbé Haüy, nous paroît y être comprise ; mais le tableau de classification des roches de cet illustre professeur n'étant pas encore publié, nous ne pouvons énoncer, à cet égard, qu'une opinion très-incertaine.

Trentième Espèce. — *TRACHYTE* (*Trapp porphyr*). Pâte d'aspect terne et mate, pétrosiliceuse, fusible, enveloppant des cristaux de feldspath vitreux.

Cette roche renferme, comme parties *accessoires*, du mica et de l'amphibole, etc. Comme parties *accidentelles*, on y reconnoît, plus ou moins souvent, le pyroxène, le titane sphène et le fer oligiste ; rarement le quarz, et très-rarement le péridot-olivine.

Structure *empâtée*, *porphyroïde*.

Pâte *compacte*, *terne*, souvent presque terreuse, à cassure inégale, à petits grains, grossièrement esquilleuse; tout-à-fait opaque.

Parties *anguleuses régulières*, souvent d'*aspect vitreux*, quelquefois simplement *lamellaires*, quelquefois même *compactes*; le tout est d'une *formation contemporaine*.

Cassure *très-raboteuse*. Dureté *inégale* et peu forte. Comme jeux de lumière, on doit seulement remarquer les reflets vitreux des cristaux de feldspath.

Couleur générale, d'un gris blanchâtre, rarement brunâtre.

Le trachyte passe, d'après les différentes variétés de texture que présente sa pâte, à l'eurite, au porphyre, à l'argilophyre, au domite et à la lave; par l'augmentation de proportion du fer oligiste, du pyroxène et du péridot, il passe, peu à peu, au basanite, dans les différentes localités où ces deux roches se trouvent en contact. (Ex.: des sept montagnes, sur la rive droite du Rhin, est connu sous le nom de porphyre du *Drachenfels*; — du Mont-d'Or, en Auvergne; —du Col, entre le Cantal et le puy Griou: le feldspath y est décomposé en stéatite verdâtre; — du *Carbet* à la Martinique, pâte rougeâtre; —du Vésuve, d'un gris très-blanchâtre; — de Pouzzoles, d'un gris clair, semblable à celui des sept montagnes; un autre, de la même localité, est très-brunâtre, et passe à la lave. Le trachyte se présente aussi en grande abondance dans toutes les montagnes volcaniques ou *réputées telles*, de la chaîne des Andes, en Amérique.)

Trente-unième Espèce. — *ARGILOPHYRE* (FELDSPATH COMPACTE PORPHYRIQUE DÉCOMPOSÉ (Haüy); *thon porphyr* des Allemands).

Pâte d'argilolite, enveloppant des cristaux de feldspath compacte ou terne, et quelquefois de feldspath vitreux.

Le quarz en grains ou cristaux, ainsi que le mica, se rencontrent souvent aussi dans cette roche, et en sont *parties constituantes accessoires*.

Comme *parties accidentelles*, l'argilophyre renferme des grenats, des pyrites, des parties disséminées de serpentines, de stéatite, d'amphibole, et des noyaux sphéroïdaux d'eurite porphyroïde, de calcédoine, de quarz améthyste. Ces deux dernières substances s'y présentent aussi quelquefois en veinules.

Structure *empâtée*, *porphyroïde* ou *glanduleuse*, ou quelquefois passant à l'*amygdaloïde*.

Pâte *compacte*, terne, souvent rude au toucher, quelquefois grenue et d'apparence presque cristalline.

Les parties sont *anguleuses régulières* ou *sphéroïdales*, ordi-

nairement *compactes*, quelquefois *lamellaires*, quelquefois en couches concentriques, ou en noyaux creux à l'intérieur et tapissés de cristaux, ou contenant une substance terreuse; quelquefois aussi les parties sont anguleuses, pleines et terreuses. Dans ce dernier cas, elles semblent souvent se fondre dans la pâte; le tout paroît de formation *simultanée*.

L'argilophyre présente quelquefois une agglomération de parties globuleuses de nature analogue à celle de la pâte qui les enveloppe; on l'observe aussi en colonnes prismatiques et en tables, comme le porphyre.

Facile à casser. Cassure *unie* ou *raboteuse*; dureté assez *égale*, variable, quelquefois assez forte pour user l'acier, mais non susceptible de poli.

La couleur générale de la pâte est rougeâtre, ou d'un blanc jaunâtre ou grisâtre, rarement brunâtre; le feldspath est ordinairement blanc, et le mica, brun.

La pâte est fusible en émail blanc.

L'argilophyre paroît, dans certains cas, n'être que le produit de l'altération du porphyre ou de l'eurite porphyroïde; mais, dans d'autres cas, cette roche semble bien avoir été formée dans son état actuel. Sa pâte est souvent susceptible de se changer, par l'altération naturelle, en caolin rougeâtre et presque toujours trop impur pour être employé.

L'argilophyre passe au porphyre, au vakite, au trachyte, au domite; et il est souvent très-difficile de décider si une roche appartient à l'argilophyre, ou à l'une ou l'autre de ces espèces; en perdant ses parties disséminées, il passe à l'argilolite.

Variétés principales.

1. Argilophyre porphyroïde. — Cristaux de feldspath et autres, assez nettement déterminés.

a. Rougeâtre. Pâte rougeâtre, décolorable par le feu. (Ex.: de Fürfeld, près Creuznach, en Palatinat: pâte compacte, cristaux de feldspath blanc, opaque, et de feldspath vitreux; renferme aussi du quarz, du mica, et des taches rougeâtres ou jaunâtres, rondes; passe au porphyre; — de Chanteloube, près Limoges: pâte rosâtre et grisâtre par places; aspect terreux; feldspath blanc, quarz et stéatite; — de Giebichenstein et de Morl, près Halle: pâte compacte; cassure très-inégale; paroît un porphyre altéré; donne un Kaolin employé à la manufacture de Berlin; — de Siebenlehn et du Triebischthal, en Saxe; — de Walkenried, au Hartz; grains de feldspath, peu

distincts : d'Oberstein, en Palatinat ; — cristaux de feldspath compacte ou lamellaire ; autres cristaux d'un vert soyeux ; des pyrites ; paroît passer aux roches amygdaloïdes.)

b. Grisâtre. Pâte blanchâtre ou grisâtre. (Ex. : de Giebichenstein, près Halle : renferme beaucoup de cristaux de feldspath laminaire et compacte, et des cristaux de quarz dodécaèdres à arêtes émoussées ; — de l'île d'Arran : grisâtre, sans aucun éclat ; cristaux de feldspath rougeâtre et de feldspath vitreux blanc ; — d'Offenbanya, en Transylvanie : renferme des noyaux de quarz, avec des cristaux de feldspath et d'amphibole ; — de Schemnitz, en Hongrie ; couleur grise, à petits points blancs ; est formée, en partie, de petites masses globuleuses, réunies par une pâte de même nature qu'elles.)

Nota. Il nous semble qu'on devroit former une variété très-distincte de cet argilophyre de Schemnitz, en y réunissant celui d'un assez grand nombre de localités de Saxe, de Bohème, de Tyrol, de Hongrie, citées par les auteurs allemands, et dans lesquelles on remarque la même singularité de structure, c'est-à-dire, des boules rondes ou allongées, formées d'une pâte d'argilolite, renfermant des cristaux de feldspath ; boules qui sont réunies par une pâte de nature absolument semblable. On pourroit nommer cette variété, *argilophyre globaire.*

c. Verdâtre. Pâte d'un gris verdâtre. Cette sous-variété passe au vakite, et doit probablement être réunie à cette espèce, au moins, quant aux roches des environs de Marienberg, en Saxe, qu'on y rapporte. On la cite aussi à Ilefeld, au Hartz ; à Caradon, en Cornouailles ; celle-ci renferme de nombreux cristaux de feldspath rose, du quarz, du mica et de la serpentine, dans une pâte grisâtre, fusible, quoique difficilement, en émail blanc.

2. Argilophyre terreux. Aspect terreux ; cristaux, en général, peu prononcés. Le plus grand nombre des parties sont rondes, et semblent se fondre dans la pâte. Cette variété passe à l'argilolite ; mais elle passe aussi, par de nombreuses nuances, à la variété précédente. (Ex. : de Schemnitz et de Mohorn, en Saxe : pâte terreuse, d'un rouge violâtre, taches rondes de feldspath décomposé ; quarz et mica très-rares ; — de Diedelkopf, en Palatinat : pâte argiloïde violette, petites taches roses, et petits points verts ; — de Vidauban, près Fréjus : pâte d'un blanc jaunâtre, aspect terreux, feldspath

décomposé, grains jaunes, ocreux ; —de la vallée de Vic (département du Cantal), pâte rayée de gris, d'isabelle et de blanchâtre, terreuse ; petits cristaux de feldspath, peu distincts ; cavités remplies de stéatite ; cette roche passe au trachyte.)

Nota. On a cité l'argilophyre comme existant en masses très-considérables, en Amérique, dans la chaîne des Andes, particulièrement au Chimboraço, où il forme, dit-on, des masses de près de trois mille mètres d'épaisseur, dans la province de Pasto, où M. de Humboldt lui a reconnu le magnétisme polaire, etc.; mais il paroît probable que les roches observées dans la plupart de ces localités sont des *trachytes ;* il en est peut-être de même d'une grande partie des argilophyres de Hongrie, et d'autres contrées en Europe.

Trente-deuxième Espèce. — *DOMITE.* Pâte d'argilolite âpre, enveloppant des cristaux de différente nature.

Les substances qui se présentent le plus fréquemment ainsi disséminées dans le domite, sont le mica et le feldspath vitreux. Ils peuvent être regardés comme parties *constituantes.* L'amphibole et le quarz sont les parties *accidentelles* les plus fréquentes.

La structure est *empâtée*, *porphyroïde* ou *cellulaire*, à cavités irrégulières.

Les parties sont *anguleuses régulières*, et *cristallisées.* Le feldspath a ordinairement l'aspect vitreux.

La pâte est *compacte*, *terreuse* et très-âpre au toucher. Le tout annonce une *formation simultanée* ; les cavités que la roche renferme ne sont pas tapissées de cristaux.

La cohésion est peu considérable ; la cassure *raboteuse* ; la dureté *inégale* et foible.

La couleur générale de la pâte est grise ou blanchâtre, mêlée quelquefois d'une teinte de rougeâtre.

Cette roche passe à l'argilophyre et au trachyte.

Elle a été nommée *domite* par M. de Buch, parce qu'elle existe en abondance au Puy-de-Dôme et dans les montagnes voisines, où elle paroît constituer un terrain volcanique d'une nature tout-à-fait particulière. On la retrouve au Cantal.

XIV.e Genre. — A BASE DE RÉTINITE OU D'OBSIDIENNE.

Trente-troisième Espèce. — *STIGMITE* (*Pechstein porphyr, obsidian porphyr, perlitsein porphyr*). Pâte de rétinite (*pechstein*) ou d'obsidienne, renfermant des grains ou des cristaux de feldspath.

Cette roche contient des grains ou petits cristaux de quarz, comme partie *constituante accessoire*, et du mica et du fer oligiste, comme *parties accidentelles;* on y observe aussi, dans plusieurs localités, des boules d'eurite porphyroïde ou de silex corné, renfermant quelquefois, dans ce dernier cas, un noyau de quarz.

Structure *empâtée porphyroïde.*

Pâte d'aspect plus ou moins *résineux* ou *vitreux*; parties *anguleuses régulières*, souvent *altérées*, *compactes* ou *vitreuses.* La formation du tout est bien *simultanée.*

Aigre; cassure *conchoïde*, pour la pâte, et *unie*, quant aux parties; dureté *égale.*

La pâte est, le plus souvent, brune, ou verdâtre, ou jaunâtre, rarement veinée de rougeâtre, quelquefois grise; les cristaux sont blancs ou gris. (Ex.: de Planitz (pâte d'un vert brunâtre), et de la vallée de Triebisch, près Meissen, en Saxe (pâte verte ou jaunâtre, à veines rougeâtres); —du Cantal (pâte d'un vert de prase, cristaux blancs); —des îles Ponces (pâte plus vitreuse, jaune, cristaux petits, blancs et noirs); —de Schemnitz, en Hongrie (pâte grisâtre, se rapprochant du *perlstein*, petits cristaux blancs); — de Grantola, près du lac Majeur (pâte d'obsidienne noirâtre); — du Mexique; — du Pérou; — de la Guadeloupe (pâte noire, très-vitreuse, cristaux blancs), etc., etc.)

Nota. Il seroit probablement convenable de faire, au moins, deux sous-espèces ou variétés bien déterminées des stigmites à base de rétinite, et de ceux à base d'obsidienne.

XV.e Genre. — A BASE INDÉTERMINÉE.

Trente-quatrième Espèce. — *LAVE.* Base mélangée ou indéterminée, ayant évidemment été fondue, souvent poreuse; à cavités, la plupart vides, enveloppant divers minéraux.

Les roches qui composent cette espèce ont été décrites avec détail, à l'article *Lave* du Dictionnaire, tome XVII, particulièrement pages 399 et suivantes. Nous nous bornerons donc ici à indiquer les variétés proposées par M. Brongniart, et les caractères qu'il leur a assignés.

Variétés principales.

1. Lave basaltique. Pâte noire compacte; des soufflures vides, plus ou moins abondantes. (Ex.: de l'Etna; — de Gergovia près Clermont; — de Volvic, etc.)
2. Lave tephrinique (*tephrine* de Delamétherie). Pâte d'un gris de cendre, âpre au toucher, poreuse. Cette variété est exploitée, dans plusieurs localités, pour faire des meules. (Ex.: de Volvic; — de Mayen et Nieder Mennich,

près Andernach; — du Cantal; — de l'Etna, — du Vésuve; —d'Albano, etc.) Dans ces deux dernières localités, cette lave renferme souvent de l'amphigène.

3. Lave scoriacée. Pâte noire, grise ou rougeâtre; un grand nombre de soufflures. (Ex. : de Bertrich, non loin de Trêves; — du Puy de Torent, près Clermont, etc.)

4 Lave porphyroïde. Pâte vitreuse ou un peu lamelleuse, enveloppant des cristaux de feldspath vitreux ou fibreux; renferme quelquefois tous les élémens du granite; on la nomme alors *lave granitiqne* ou *granitoïde*. (Ex. : d'Andernach; —de l'Etna; — de l'île Basilizzo (lave granitique); — de Santafiora, en Toscane, etc.)

5. Lave ponceuse. Pâte de ponce enveloppant du feldspath vitreux. (Ex. : d'Andernach, du Mont-d'Or, etc.)

Nota. Nous ne terminerons pas cet article sans recommander à l'attention et à l'étude du lecteur le beau travail de M. Cordier, sur la classification des produits volcaniques, imprimé dans le Journal de physique, et dont l'extrait se trouve tome XVII de ce Dictionnaire, à la fin de l'article Lave.

III.e Classe. LES ROCHES AGRÉGÉES, OU ARÉNACÉES.

Formées par voie d'agrégation mécanique; un ciment ou une pâte, postérieure aux parties qui y ont renfermées.

Nous rappellerons ici ce que nous avons dit, en traitant de la terminologie des roches mélangées, sur la difficulté qui existe souvent pour reconnoître si une roche est véritablement à structure *agrégée* ou *arénacée*, c'est-à-dire, si les parties qu'elle contient doivent être regardées comme des débris de roches plus anciennes, roulées et réunies par un ciment postérieur. Certaines roches *glanduleuses* et *amygdaloïdes*, ont souvent tout-à-fait l'apparence de roches arénacées, et réciproquement plusieurs de celles-ci sont presque entièrement semblables aux roches *amygdaloïdes*, *glanduleuses*, ou même *porphyroïdes*. Il est cependant d'autant plus important de ne pas se tromper dans cette détermination, qu'il ne s'agit pas seulement d'une classification oryctognostique, propre à faciliter la reconnoissance et la désignation des roches en petit, dans le but d'avoir un langage pour la description des terrains; mais qu'ici, les idées qu'on doit se former sur la relation géognostique du terrain, sont essentiellement dépendantes de la détermination de la roche.

Pour pouvoir porter un jugement qui ait quelque certitude sur la détermination des roches agrégées ou non, il faut observer :

1.° *La forme des parties disséminées.* Si elles sont arrondies ; il y a, relativement à ce caractère, plus de probabilité que les parties sont des fragmens roulés, que dans le cas où elles sont anguleuses; cependant, il existe des brêches à parties anguleuses, et des roches glanduleuses à parties arrondies.

2.° *Les rapports entre la nature de la pâte et celle de parties.* Si cette nature est la même, c'est une forte présomption en faveur de la formation simultanée; cette présomption devient encore plus forte, si la pâte et les noyaux renferment des cristaux de même nature, disséminés dans leur intérieur.

Dans les roches arénacées, les fragmens, en outre de leur différence de nature avec celle de la pâte, sont aussi très-souvent différens entre eux. Le contraire a ordinairement lieu dans les roches glanduleuses.

3.° *La structure des noyaux ou parties disséminées.* Si cette structure est à couches concentriques, ou fibreuse rayonnée, c'est une probabilité assez forte contre l'idée de fragmens réunis postérieurement par une pâte.

4.° *Le rapport de la structure de la pâte avec celle des noyaux.* Si la pâte est schistoïde ou feuilletée, et que ce genre de structure ne se prolonge pas dans les noyaux, c'est une présomption en faveur de l'idée de fragmens antérieurs à la pâte; cette présomption est plus forte encore, lorsque les noyaux sont schisteux, et la pâte compacte ou grenue.

5.° *Les veinules ou petits filons qui traversent la roche.* Quand les veinules traversent, à la fois, la pâte et les noyaux, en passant, sans interruption, de l'une aux autres, c'est une présomption en faveur de la formation simultanée du tout; la circonstance contraire a encore plus de force pour la conséquence opposée : c'est-à-dire, que si les noyaux sont traversés par de petits filons qui ne pénètrent pas dans la pâte, il y a lieu de croire que les noyaux sont des fragmens réunis par un ciment postérieur : cependant cette seconde induction n'est encore qu'une probabilité, car on connoît des roches calcaires, qui paroissent bien réellement à structure *glanduleuse* et de formation *simultanée*, dans lesquelles cependant les *nœuds* ou parties glanduleuses ayant été, probablement peu après leur formation, et lorsqu'elles étoient encore dans un certain état de mollesse, susceptibles d'un genre de retrait particulier, les fentes produites par le retrait ont été remplies postérieurement par une infiltration de calcaire spathique, qui n'a pas pénétré dans la pâte. Enfin, lorsque des veinules, de nature analogue aux noyaux, partent de ces noyaux, pénètrent dans la pâte, et semblent s'y fondre peu à peu, ce caractère donne une forte présomp-

tion en faveur de la formation simultanée de la roche entière.

Chacun de ces caractères, observé seul, souffre des exceptions, et ne peut indiquer qu'un certain degré de probabilité ; il faut les prendre tous en considération ; leur ensemble fournit alors des données généralement assez certaines ; et cependant il peut y avoir encore du doute relativement à certaines roches : dans ce cas, il devient nécessaire de consulter les caractères géognostiques fournis par le gisement. (*V.* GISEMENT et TERRAIN.)

Lorsque les roches agrégées ou arénacées sont à très-petits grains, la difficulté est souvent encore plus grande ; il faut écraser ou égrener la roche, et l'observer ensuite à la loupe avec attention. On peut alors souvent reconnoître si les grains appartiennent à une masse déposée originairement à l'état grenu, ou si ce sont des sables agglutinés par un ciment ; mais quelquefois cette observation laisse encore dans l'incertitude, surtout pour certains grès d'apparence homogène, et il faut aussi avoir recours aux données fournies par la géognosie.

Nous avons cru ces détails utiles à exposer, comme développement du caractère général indiqué pour la classe entière des roches agrégées, et comme une espèce d'introduction à la détermination des espèces.

SEIZIÈME GENRE. — LES CIMENTÉES.

Parties liées par un ciment peu apparent.

Trente-cinquième Espèce. — *PSAMMITE.* (*Grès des houillères*, *grès granitoïde*, *grès micacé*, *grès rouge*, *grès bigarré*, etc. La plupart des *grauwacke*, des *todte liegende* et des *buntesandsteine* des Allemands.)

Roche grenue, composée principalement de petits grains de quarz mêlés de divers autres minéraux, et réunis par un ciment peu sensible et de différente nature.

L'extrême variété des substances qui entrent dans la composition des psammites, ne permet pas d'indiquer pour cette roche une série de caractères qui soient applicables à toutes ses variétés. Il en sera à peu près ainsi pour toutes les roches agrégées ; mais dans aucune de ces roches, la diversité n'est plus grande que dans les psammites. Nous dirons non-seulement que la structure grenue de ces roches est souvent en même temps plus ou moins complétement feuilletée ou schistoïde, ce qui ordinairement alors paroît dû au mica qu'elles contiennent en parties *étendues* nombreuses.

La cassure est *raboteuse* ou *grenue*.

La dureté et la cohésion sont extrêmement variables. Il en est de même de la couleur. Cependant, dans la plupart

des variétés, la couleur générale est grisâtre ou rougeâtre.

Nous rappellerons en outre que les psammites contiennent souvent des débris de corps organisés, soit poissons (Glaris en Suisse), soit coquilles (plusieurs grauwackes du Hartz, et certains grès rouges ou bigarrés), soit plantes, roseaux, fougères, etc., pénétrés d'anthracite (grauwackes du Hartz), ou de houille ou de minerai de fer carbonaté (grès des houillères).

Variétés principales.

1. Psammite quartzeux. Grains de quarz, d'une grosseur moyenne, essentiellement prédominans, avec quelques grains de feldspath, mica, etc., disséminés. Ciment siliceux, argileux ou calcaire. (Ex. : de Carlsbad en Bohême; — de Reuilly, près Dijon; — de Martes de Vayre en Auvergne (ces deux derniers avec ciment calcaire); — d'Avallon : pâte de silex enveloppant des noyaux radiés; — de Chessy, près Lyon : à petits grains; noyaux noirâtres et verdâtres; — de la fente du Trient, vallée du Rhône, et de la rive droite de la Dioza, près Servoz : gris, à petits grains, presque compacte; —de Wasselenne en Alsace : blanchâtre, à petits grains, contient des cristaux de baryte sulfatée dans des fentes; — de Montrelais (Loire-Inférieure) : gris, à petits grains, avec cristaux de chaux carbonatée jaunissante, etc.)
2. Psammite granitoïde. Grains de quarz et de feldspath distincts, en quantité à peu près égale, réunis presque sans ciment. (Ex. : de Châteix, près Royat; —de Mont-Peyroux en Auvergne; — d'Issoire : gris, friable; — de la montagne de Sainte-Catherine : d'un rouge brunâtre; est apporté au Caire par les Arabes, pour en faire des meules, etc.)
3. Psammite micacé. Pâte sablonneuse grisâtre, renfermant de nombreuses paillettes de mica. Structure plus ou moins bien *feuilletée*. (Ex. : quelques *grauwackes* à petits grains, du Hartz : gris souvent tacheté de rougeâtre; — la plupart des *grès des houillères*; — Bonneville, au pied du môle; — rives du lac de Zurich; — environs de Florence; dans les trois dernières localités, le psammite est gris et serré.)
4°. Psammite rougeâtre. — Pâte sablonneuse, rougeâtre, mêlée de mica. (Ex. : la plupart des *grès bigarrés* (*bunte sandsteine*), et des *grès rouges* (*rothe-todte liegende*) à petits grains, des géologues allemands; —montagne d'Ehren-

breitstein; — environs de Mayence; — des Vosges, près de Sultz, près de Rothau, d'Annweiler, etc.; — des environs de Sarrebrück, de Trèves, etc.; — du Kaufingerwald, près de Cassel, en Hesse; — de Vaterstein au pied du Hartz; — d'Athis, près Feugerolle, aux environs de Caen: ferrugineux et dur; — *pierre* de *Lorraine*, pour aiguiser les outils; — *pierre à dresser*, de Belgique, etc.)

5°. Psammite verdâtre. — Pâte verdâtre, chloritique? grains de quarz et de feldspath, disséminés; un peu effervescent. (Ex.: du Diablerets, près de Bex, en Suisse.)

6°. Psammite sableux. — Pâte sablonneuse, grise, peu micacée, souvent d'un grain assez serré, quelquefois assez dure; ciment quelquefois un peu calcaire; renferme beaucoup de coquilles. (Ex.: d'Abentheuer dans le Hunsdruck; — grès à coquilles, de Schalke et du sommet de Rammelsberg, au Hartz (*grauwacken-sandstein* de quelques minéralogistes), etc.)

7°. Psammite schistoïde. — Pâte argilo-sablonneuse, noirâtre, renfermant plus ou moins de mica; structure feuilletée. (Ex.: beaucoup de grauwackes schistoïdes (*schiefrige grauwacke* et *grauwacken schiefer*), du Hartz, avec empreintes de plantes, souvent pénétrées d'anthracite, et quelques empreintes de coquilles; — *grauwacke* de Braunsdorf, en Saxe; — *grès houiller* schistoïde, avec empreintes de fougères et de roseaux, des environs de Sarrebrück, de Nantes, etc.; — schiste à poisson de Glaris en Suisse, etc.

8°. Psammite calcaire. — Pâte sablonneuse, calcaire, assez compacte, plus ou moins micacée. (Ex.: de Bonneville, près Genève; — plusieurs grauwackes à grains fins, et tachetées de gris jaunâtre et rougeâtre, du district de Zellerfeld et de Lauterberg, au Hartz; — du moulin de Laferté, près Pernes (Pas-de-Calais); gris et rouge, etc., etc.)

Nota. Il nous paroîtroit nécessaire, pour la détermination oryctognostique des roches comprises dans l'espèce psammite, de les diviser en plusieurs espèces distinctes. Leur grande variété en donnera facilement les moyens, quand on les étudiera suffisamment dans ce but.

XVIIe. Genre. — LES EMPATÉES.

Parties enveloppées par une pâte très-distincte.

Trente-sixième Espèce. — *MIMOPHYRE* (*Faux porphyres, poudingues porphyroïdes*, quelques *grauwackes* des Allemands.)

Un ciment argiloïde, réunissant des grains très-distincts de feldspath, et quelquefois de quarz, de mica, de schiste, etc.

Cette roche est une de celles pour lesquelles les caractères que nous avons cités, dans le but de reconnoître les espèces de cette classe, sont le plus souvent insuffisans. Elle présente parfois presque tous les caractères des vrais porphyres, et il faut alors avoir recours à l'observation des circonstances géologiques, pour reconnoître en elle une roche arénacée.

Structure *empâtée*, *agrégée*, mais souvent d'*apparence porphyroïde*.

Les parties sont presque toujours *anguleuses régulières*, *cristallisées* ou *compactes*, et de formation probablement antérieure à celle de la pâte qui est *compacte*.

Cassure *raboteuse*; dureté *inégale*.

La couleur de la pâte est le plus souvent grise, quelquefois verdâtre ou rougeâtre.

Le mimophyre passe au psammite, et semble souvent aussi passer à l'argilophyre.

Variétés principales.

1°. Mimophyre quarzeux. — Dur, solide; grains de quarz nombreux. (Ex.: de Châteix, près Royat, en Auvergne: pâte grise, parties blanches; ressemble beaucoup à un porphyre; — de Valorsine, près des poudingues de cette localité célèbre: pâte grise, cristaux blancs; — du sommet du Pormenaz, en Savoie :pâe grise, cristaux blancs).

2°. Mimophyre pétrosiliceux. — Pâte de pétrosilex, ou au moins en réunissant presque tous les caractères; cristaux de feldspath assez déterminés. (Ex.: de Montrelais (Loire-Inférieure), pâte grise, cristaux de feldspath, rougeâtres ou blanchâtres; — de Mont-Jeu, près Autun: la pâte semble pétrosiliceuse; elle est grise, les parties disséminées sont blanches, et l'apparence du tout est entièrement porphyroïde.)

3°. Mimophyre argileux. — Friable; quelques grains de quarz, du mica, quelques fragmens de schiste carburé, etc. (Ex.: de Flœhe, près Chemnitz, en Saxe: la pâte est verdâtre, très-pâle, les parties sont blanches et compactes; le tout a une apparence altérée; — de Zaukerode, près Tharandt, en Saxe: pâte rougeâtre, à taches grisâtres et à petits cristaux). Cette variété passe à l'argilophyre et à l'argilolite.

Trente-septième Espèce. — *PSÉPHITE* (grès rudimentaire de Haüy ; beaucoup de *todte-liegende* des Allemands).

Une pâte argiloïde et sableuse renfermant des fragmens gros ou moyens disséminés, de micaschiste, de schiste argileux, de schiste coticule et d'autres roches des mêmes formations.

Nous nous trouvons ici, comme pour le psammite, presque dans l'impossibilité d'indiquer, pour cette espèce, d'autres caractères que ceux énoncés à la phrase précédente, en raison de la grande variété que présente l'espèce pséphite dans sa pâte et dans ses parties.

La structure est *empâtée*, *agrégée*.

Les parties sont *irrégulières*, *compactes*, *schisteuses* ou *cristallisées*, de *formation antérieure* à celle de la pâte qui est compacte ou grenue. La grosseur des parties varie dans les dimensions les plus éloignées ; il en est de même de la dureté et de la cohésion. La cassure est grenue. La couleur générale de la pâte est rougeâtre ou d'un rouge brunâtre ; celle des parties ne peut se déterminer d'une manière générale.

Le pséphite passe au poudingue, à la brèche et au psammite. (Ex. : les roches dites *totdte liegende* d'Eisenach, de Zorge et d'Ellrich au Hartz : la pâte est d'un brun rougeâtre et les fragmens sont de toute espèce ; — la roche dite brèche schisteuse de Coutances ; elle est de la même couleur ; — celle du pied oriental des Vosges, près de la mine de houille de Saint-Hippolyte : fond brun, fragmens de quarz, de feldspath, etc. (grès houiller) ; — une roche des environs de Chemnitz en Saxe, donnée comme argilophyre, et qui contient des fragmens de feldspath, de rétinite, de talc, d'amphibole et de beaucoup de roches plus anciennes, etc.)

Nota. Peut-être faut-il aussi rapporter à cette espèce une roche formée principalement de gros fragmens de cornéenne et de pétrosilex, réunis par une pâte argiloïde brunâtre, qui se présente abondamment dans le Palatinat, près de la forge de Winnweiler, au pied du mont Tonnerre ; à Oberstein et dans ses environs, sur les rives de la Nahe ; auprès de Wadern, et ailleurs; les minéralogistes allemands lui appliquent le nom général de *conglomérat*, et la rapportent géognostiquement à la formation du *rothe todte liegende*.

Trente-huitième Espèce. — *POUDINGUE.* Roche composée principalement de parties arrondies assez grosses, non cristallisées, plus ou moins roulées, et agglutinées par une pâte de diverse nature.

Les parties et la pâte pouvant être ici de toute nature, il y a impossibilité absolue de donner à toutes les roches de cette espèce des caractères communs ; mais ce qui les dis-

tingue particulièrement, c'est la forme arrondie des fragmens empâtés, forme qui prouve que ces fragmens ont été long-temps roulés par les eaux, avant d'être agglutinés dans le poudingue, et que par conséquent la pâte est de formation bien postérieure à celle des parties.

Variétés principales.

1. Poudingue anagénique. Roches primitives réunies par un ciment soit schisteux, soit de calcaire saccharoïde. (Ex. : du Trient en Valais; — col de Cormet en Savoie; — *grauwacke* à gros grains de *Kehrzu* et de *Ziegelkrug* près Clausthal au Hartz, etc.)
2. Poudingue pétrosiliceux. Roches de toute sorte réunies par un ciment pétrosiliceux. (Ex. : la *brèche universelle*).
3. Poudingue argiloïde. Noyaux quarzeux réunis par un ciment argiloïde. (Ex. : *Grauwacke* des environs de Clausthal, d'Altenau et de Lautenthal au Hartz, etc.)
4. Poudingue ophiteux. Roches de toute sorte réunies par un ciment de serpentine. (Ex. : de la vallée de Bruche (Bas-Rhin): d'un vert grisâtre; dureté très-inégale; cassure très-raboteuse.)
5. Poudingue polygénique. Roches de toute sorte réunies par un ciment calcaire. (Ex. : de Vevay près du lac de Genève; — *Grauwacke* de *Hanszelle* près Zellerfeld au Hartz : d'un vert jaunâtre et rougeâtre; — *Nagelfluhe* du Rigi, etc.)
6. Poudingue calcaire. Noyaux calcaires réunis par un ciment calcaire. (*Nagelfluhe* de Salzbourg; — des bords du Rhône; — des ruines d'Alexandrie; susceptible d'un assez beau poli.)
7. Poudingue siliceux. Noyaux de silex dans une pâte de grès homogène. (Ex. : environs de Nemours; — plaine de Boulogne près Paris; — du pied oriental des Vosges: rouge, à gros noyaux quarzeux; — de Wimmlesburg, pays de Mansfeld: rouge; — de Kunnersdorf en Saxe: blanchâtre, à petits noyaux, etc.)
8. Poudingue jaspique. — Noyaux d'agathe et autres, dans une pâte d'agathe et de jaspe. (Ex. : du champ de la Touche et des autres environs de Rennes en Bretagne (*cailloux de Rennes*).
9. Poudingue psammitique (*Pudding stone* des Anglais). — Noyaux de silex et autres, dans une pâte de psammite. (Ex. : d'Écosse et du Herfordshire en Angleterre : employé à Londres, dans la construction des bassins; — se trouve roulé en France, sur les côtes du Pas-de-Calais.)

Trente-neuvième Espèce. — *BRÈCHE.* Roche composée principalement de fragmens assez volumineux ou de grosseur moyenne, non cristallisés, mais anguleux, non arrondis, tout au plus émoussés, et agglutinés par une pâte.

La structure est par conséquent *empâtée*, *aggrégée.*

Les fragmens sont *anguleux irréguliers*, *compactes* dans leur cassure.

La pâte est compacte ou grenue, parce qu'elle renferme aussi souvent des fragmens très-petits; elle est de *formation postérieure* à celle des parties qu'elle renferme; mais la différence entre ces deux époques de formation, paroît beaucoup moins grande que dans les poudingues. On remarque souvent un certain rapport entre la nature de la pâte et celle des parties; mais la couleur et la texture sont alors ordinairement différentes; quelquefois, d'ailleurs, les fragmens sont d'une nature entièrement différente de la pâte. Quelquefois aussi la pâte pénètre dans les fissures des fragmens, ce qui semble indiquer pour le tout, dans ce cas, une formation à peu près contemporaine; mais le plus souvent les contours de ces fragmens sont parfaitement limités.

Nous renverrons, pour plus de détails, au mot BRÈCHE, et nous nous bornerons ici à indiquer les variétés principales de cette espèce, telles qu'elles ont été établies par M. Brongniart.

Variétés principales.

1. BRÈCHE QUARZEUSE. — Fragmens de quarz et d'autres roches, réunis par une pâte serpentineuse. (Ex.: du Col de Gueyrière, dans le Briançonnais).
2. BRÈCHE SILICEUSE. — Fragmens de jaspe ou d'agathe, réunis par un ciment siliceux. (Ex.: brèche de jaspe d'Italie, et des environs de Fréjus. On pourroit citer aussi des brèches d'agathe célèbres, mais elles proviennent de filons, et ne sont pas des *roches* dans le sens que nous avons donné à ce mot).
3. BRÈCHE SILICÉO-CALCAIRE. — Fragmens calcaires réunis par une pâte siliceuse, ou fragmens siliceux réunis par une pâte calcaire. (Ex.: pour la première sous-variété, de la côte de Sainte-Catherine, près de Rouen; et des bords du lac de Genève; — pour la seconde, de Villers-Bocage en Normandie).
4. BRÈCHE SCHISTEUSE. — Fragmens anguleux de divers schistes et phyllades, réunis par un ciment argiloïde peu abondant. (Ex.: de Saint-Jean-de-Luz et de la vallée de Barège, dans les Pyrénées; — des environs de Coutance; — *todte liegende* d'Eisenach, etc.).

5. Brèche schisto-calcaire. — Des fragmens de schiste et d'autres roches argileuses, réunis par un ciment plus ou moins calcaire. (Ex. : de Braunsdorf en Saxe ; — de Rothe-Hütte (rougeâtre, à fragmens talqueux rouges et blancs) et des autres environs d'Elbingerode (verte, à taches talqueuses d'un vert plus foncé) au Hartz ; — de *Hutalersberg* et de la mine de *Lorenz* (fragmens de schiste, et veines de calcaire brunissant) près Clausthal au Hartz ; — de Litry (Calvados), forme le mur de la couche de houille exploitée, etc.).

6. Brèche calcaire. — C'est la variété la plus commune, et la seule à laquelle plusieurs minéralogistes veulent conserver le nom de *brèche*. Elle est formée de fragmens calcaires dans une pâte calcaire. Ici les fragmens sont quelquefois arrondis ; mais relativement à l'identité de leur nature avec celle de la pâte, on conserve à la roche le même nom qu'à celle qui est formée de fragmens anguleux.

La plupart des *marbres brèches* doivent être rapportés à cette variété. Tels sont la brèche d'*Alet*, improprement appelée brèche d'*Alep*, qui s'exploite à Alet et Tortonet, près d'Aix en Provence ; — la brèche de Vilette, ou brèche de Tarentaise, qui vient des environs de Moutiers en Savoye, etc. ; les brèches antiques dites *brèche africaine*, *brèche de Memphis*, *marbre petit antique*, *corallina*, etc., etc. (*V.* Brèche et Marbre).

7. Brèche volcanique. — Fragmens de terrains volcaniques enveloppés dans une pâte calcaire, argiloïde, de Vake, de Lave, etc. (Ex. : d'Aurillac ; — de Gergovia, près Clermont ; — des environs de Rome ; — du Habichtswald, près Cassel en Hesse, etc.).

Nota. La *brèche schisteuse* paroît différer bien peu des *psé-phites*, auxquels elle nous sembleroit devoir être réunie (si l'on ne réunit pas, au contraire, l'espèce *pséphite* entière à l'espèce *brèche*). Il en est peut-être de même du *poudingue calcaire*, relativement à la *brèche calcaire* à fragmens arrondis.

M. Brongniart fait remarquer, au sujet de ces deux dernières espèces, qu'il n'y a point de limite précise entre certains poudingues et certaines brèches, mais qu'il y a des différences trop nombreuses et trop multipliées entre plusieurs autres variétés, par exemple entre le *poudingue siliceux* et la *brèche calcaire*, pour qu'on puisse jamais réunir ces deux roches dans la même espèce.

Nous ne pouvons que reconnoître la justesse de cette observation, et nous ajouterons que le *passage* qui existe entre

les brèches et les poudingues, ne doit pas plus empêcher de séparer les deux espèces, que les passages semblables qui existent entre toutes les roches, sans exception, ne doivent empêcher, selon nos idées, de les classer d'après la nature de leur type caractéristique, et de donner aux différens groupes des noms différens. Nous avons développé notre manière de penser à ce sujet, au commencement de cet article, et nous invoquerons seulement ici, pour l'appuyer, une autorité d'un grand poids, celle de l'illustre géologue génévois. « Sans doute, dit Saussure, les espèces de roches sont « liées par des nuances insensibles, de même qu'il y en a d'in- « termédiaires entre le blanc et le noir; mais cela n'empê- « che pas que les extrêmes ne doivent porter des noms dif- « férens. » (Voyages dans les Alpes, §. 1726). (BD.)

ROCHE. Sorte de PIERRE CALCAIRE employée à Paris, dans la construction. *V.* à l'article PIERRE A BATIR, et l'*Essai de géographie minéralogique des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniart. (LN.)

ROCHE A AIGUISER. *V.* PIERRE A AIGUISER. (LN.)

ROCHE-CORBON. Variété de *prune*. *V.* PRUNIER. (DESM.)

ROCHE DE CORNE. *V* CORNÉENNE, GRUNSTEIN et ROCHES. Les *pierres de corne* ou *hornstein* sont d'autres substances. *V.* HORNSTEIN. (LN.)

ROCHE NOIRE. Dans quelques voyageurs ce nom désigne les basaltes, les roches de trapp. (LN.)

ROCHE DE TOPAZE (*Topazfels W.*). En Saxe, à deux milles d'Averbach, près de la vallée de Tanneberg, est une montagne granitique appelée Schnekenberg ou Schneckenstein. Du sommet de cette montagne, dont la pente est assez douce, s'élève, comme une tour, un rocher entouré de toutes parts de fragmens qui s'en sont détachés. Il a à peu près quatre-vingts pieds de haut, et trois fois autant de large à sa partie inférieure. Ce rocher est criblé d'une infinité de petites cavités qui lui donnent l'apparence d'une pierre cariée. Les parois des cavités et les interstices sont tapissés de cristaux de topaze d'un jaune pâle, de quarz et de tourmaline, entourés et quelquefois même entièrement couverts de lithomarge.

Le rocher ou la roche proprement dite, a une contexture schisteuse grenue. Il est composé de feuillets minces, grenus, alternativement de quarz, de topaze blanc-jaunâtre, de tourmaline noire et de lithomarge blanche. *V.* ROCHE et TOPAZE. (LN.)

ROCHEA de Scopoli. C'est le même genre qu'Adanson avoit créé le premier et appelé MANTODDA. *V.* ce mot. (LN.)

ROCHÉE, *Rochea*. Genre de plantes établi par Decandolle, dans l'ouvrage des *Plantes grasses* de Redouté, aux dépens des CRASSULES dont il diffère par une corolle monopétale. Il est séparé des COTYLETS par le nombre des étamines.

Ce genre renferme trois espèces :

La ROCHÉE ÉCARLATE, qui est la *crassule écarlate* de Linnæus, figurée dans l'ouvrage précité. *V.* au mot CRASSULE.

La ROCHÉE EN FAUX, qui a les feuilles opposées, presque connées, oblongues, auriculées à leur base et en faux. Elle est figurée dans le même ouvrage.

La troisième est figurée dans le *Respository* d'Andrews. Toutes croissent naturellement au Cap de Bonne-Espérance, et se cultivent dans nos orangeries. (B.)

ROCHÉE, *Rochea*. Genre de plantes établi par Salisbury pour placer l'IXIE DE LA ROCHE de Kew. (B.)

ROCHEFORTIE, *Rochefortia*. Genre de plantes établi par Swartz dans la pentandrie digynie et dans la famille des nerpruns. Il a pour caractères : un calice divisé en cinq parties; une corolle infundibuliforme, à ouverture rétrécie ; cinq étamines ; un ovaire surmonté de deux styles.

Le fruit est à deux loges polyspermes.

Ce genre renferme deux espèces, dont l'une a les feuilles cunéiformes, presque ovales et entières, et l'autre, les feuilles ovales et émarginées. On les trouve l'une et l'autre dans les lieux pierreux et arides de la Jamaïque. (B.)

ROCHER, *Murex*. Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, qui offre pour caractères : une coquille univalve, ovale ou allongée, le plus souvent feuillée, plissée, épineuse, tuberculeuse, et dont l'ouverture est prolongée en un canal droit ou recourbé, toujours entier.

Cet exposé du caractère des rochers, est pris de Linnæus. Lamarck, en divisant ce genre en cinq autres, en a considérablement modifié l'expression. Suivant lui, elle doit être ainsi rédigée. Coquille ovale ou oblongue, canaliculée à sa base, et ayant constamment à l'extérieur des bourrelets, le plus souvent tuberculeux ou épineux ; ce qui réduit les espèces à une partie de celles qui entrent dans la première et la seconde division de Linnæus.

Les autres genres établis aux dépens des rochers de cet auteur, sont les suivans : FUSEAU, FASCIOLAIRE, PLEUROTOME, CÉRITE, PHOS, CARREAU, LATIRE, APOLLE, CRAPEAU, AQUILLE, LOTOIRE, TRITON, BRONTE, MASQUE, CHICORACÉE et TYPHIS.

Les rochers sont remarquables, entre les coquilles univalves, par les aspérités de différentes espèces qui les

couvrent et les déforment extérieurement. Ils renferment les *pourpres* de Dargenville, et un grand nombre d'espèces des familles des *buccins*, des *rochers* et des *vis* du même auteur. Leurs affinités avec les *strombes* sont si considérables, qu'il est presque toujours difficile de les distinguer dans le premier âge, c'est-à-dire, lorsqu'ils n'ont pas encore acquis la plénitude de leurs caractères différentiels.

C'est dans ce genre, autant que dans celui des pourpres proprement dites, dont le plus grand nombre des espèces appartenoit, dans Linnæus, au genre Buccin, que l'on trouvoit ces coquillages qui, dans l'antiquité, fournissoient la couleur pourpre. On ne répétera pas ici ce qu'on a dit au mot Pourpre au sujet de cette teinture, le lecteur pouvant recourir à cet article.

Les animaux des rochers de Linnæus varient en forme, ce qui prouve combien Lamarck a eu raison de les diviser; car les caractères pris des animaux, seront toujours regardés comme les plus naturels, lorsqu'on voudra considérer la science sous un point de vue philosophique : ainsi, on ne donnera ici la description que d'un seul de ceux appartenant au genre des rochers de Lamarck. On trouvera au mot Pourpre et au mot Pleurotome celle de deux autres.

L'animal du *rocher chicorée*, a une petite tête qui ne se distingue du col que par un bourrelet très-saillant et strié. Elle est conique, et dans son milieu se trouve une fente d'où sort une longue trompe terminée par un suçoir armé de tentacules courts. De chaque côté, on voit une corne plate qui porte une pointe aiguë, chargée de petits filamens semblables à des poils. Ces cornes ont, contre l'ordinaire, un mouvement horizontal. Le col est cylindrique et assez long.

Le manteau ne déborde point latéralement; mais, en avant, il forme une saillie presque aussi longue que la coquille, qui prend la forme d'un tube cylindrique ne sortant pas du canal de la base. Ce tube sert, selon quelques auteurs, à fixer l'animal aux rochers ou aux autres coquilles lorsqu'il veut s'arrêter; selon d'autres, il n'est employé que comme tentacule pour guider sa marche. Il est probable qu'il sert à ces deux objets à la fois.

Le pied est ovale, allongé, convexe en dessus, plat et strié en dessous, et porte, à son bord postérieur, un écusson ovale et strié circulairement.

Tous les animaux des rochers aiment à se tenir dans le sable où ils sont à l'abri de l'agitation des flots, des recherches de beaucoup de leurs ennemis, et d'où ils peuvent s'emparer par surprise, au passage, des animaux dont ils font leur nourriture, tels que les petits poissons, les mollusques, les crabes

mous, et surtout les autres coquillages. Il est probable que leur trompe est capable de les tuer sur le champ, quoiqu'elle n'en ait pas l'apparence; mais on ne connoît pas encore assez positivement les mœurs des animaux des coquilles, pour asseoir une opinion positive sur cela. Beaucoup de rochers se mangent, et quelques espèces étoient même fort estimées des anciens; aujourd'hui on les abandonne à la classe des pauvres pêcheurs.

En procédant avec précaution, Beudant est parvenu à faire vivre des espèces de ce genre dans l'eau douce.

Outre la pourpre, il y a encore un rocher de Linnæus, qui étoit fort célèbre dans l'antiquité, c'est le *rocher trompette*, qui fait partie du genre FASCIOLAIRE de Lamarck. On l'a employé et on l'emploie encore chez quelques peuples sauvages, soit à appeler le peuple à des rassemblemens, soit à exciter les soldats au combat. En Europe, on lui a substitué des instrumens plus agréables à l'oreille, dans le plus grand nombre de cas, mais on l'emploie encore pour réunir les bestiaux et les conduire au pâturage. Pour cela, il ne s'agit que de casser la pointe de la spire, et de souffler avec force par le trou dans l'intérieur de la coquille, dont les diverses circonvolutions brisent, réfléchissent le son et en augmentent l'intensité.

Linnæus a divisé les *rochers* en cinq sections, qui, en en retranchant les *cérites* et les *pourpres*, renferment encore près de cent cinquante espèces, et sans compter quelques espèces fossiles encore indéterminées.

1°. Les *épineux*, dont la coquille est armée de piquans et la queue longue, et parmi lesquels les plus communs ou les plus remarquables sont :

Le ROCHER BECASSE, *Murex haustellum*, qui est ovale, tuberculé, dont la queue est longue, mince, pointue, droite et hérissée de longues pointes. Il se trouve dans la mer Rouge.

Le ROCHER BRANDAIRE, qui est presque ovale, entouré d'épines droites, avec la queue médiocre, mince, droite, munie de quelques épines obliques. Il est commun dans la Méditerranée. *V.* pl P 18 où il est figuré. Cuvier s'est assuré, pendant son séjour à Marseille, par l'examen anatomique de l'animal et du passage de Pline, que cette espèce devoit être, ainsi que Rondelet l'avoit pensé, la principale coquille qui fournissoit la pourpre des anciens. *V.* au mot POURPRE.

2.° Les *rochers feuillés*, dont les plus connus sont :

Le ROCHER RAMEUX, *Murex ramosus*, qui a trois rangs d'appendices feuillés, la spire contiguë et la queue tronquée. Il se trouve dans toutes les mers.

Le ROCHER SCORPION, qui a quatre rangs d'appendices

feuillés, la spire en tête et la queue tronquée. Il se trouve dans les mers d'Asie.

Le Rocher chicorée, qui est d'un jaune d'ocre, strié transversalement, avec un grand nombre de rangs de feuilles. *V.* pl. P 18 où il est figuré. Il se trouve dans les mers d'Europe et d'Afrique.

3.° Les *rochers variqueux*, parmi lesquels on doit remarquer principalement :

Le Rocher gyrin, qui a des rangées de gros tubercules inégaux, opposés en grandeur, des groupes de points tuberculeux et l'ouverture orbiculaire. Il se trouve dans la Méditerranée et autres mers.

Le Rocher culotte de Suisse, *Murex lampas*, qui a des rangées de gros tubercules inégaux, presque opposés en grandeur, et chargés de petites bosses longitudinales. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le Rocher lavandier, qui a de gros tubercules en sautoir, des nœuds longitudinalement tuberculeux, la queue faisant un angle, et l'ouverture dentée. Il se trouve dans les mers d'Amérique.

Le Rocher vojet, *Murex pileare*, a de gros tubercules en sautoir, un peu noueux, rugueux, l'ouverture dentée et la queue relevée. Il se trouve dans la Méditerranée et sur la côte d'Afrique.

Le Rocher crapaud a six gros tubercules opposés, allongés en voûte, des cercles de nœuds et la queue oblique. On ignore son pays natal.

Le Rocher poire a de gros tubercules ovales, sillonnés transversalement, noueux; sa queue est allongée, courbée et pointue. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le Rocher grimace, *Murex anus*, est gibbeux, réticulé par des tubercules inégaux; ses gros tubercules et sa lèvre sont dilatés, son ouverture est sinueuse et sa queue est droite. Il se trouve dans la Méditerranée et dans les mers d'Asie.

4.° Les *rochers sans queue*, où il faut remarquer :

Le Rocher porc-épic, qui est presque ovale, dont les épines sont aiguës et l'ouverture sinueuse. On ignore le pays d'où il vient.

Le Rocher melogène, qui est presque ovale, vert-de-mer, dont les tours de spire sont épineux et l'ouverture unie. Il se trouve dans la mer des Indes.

5.° Les *rochers caudigères*, qui renferment principalement :

Le Rocher babylonien, qui est turriculé, avec des cercles blancs et des taches carrées brunes, dont la queue est droite et la lèvre fendue. Il se trouve dans la mer des Indes. C'est le type du genre Pleurotome de Lamarck.

Digitized by Google

Le Rocher quenouille, qui est turriculé, caudé, presque droit, strié, noueux et caréné. Il se trouve dans la mer des Indes. Il sert de type au genre Fuseau de Lamarck.

Le Rocher unique, *Murex perversus*, qui est ouvert, sinué, à queue, avec la spire tournée à gauche et couronnée d'épines peu apparentes. Il se trouve dans les mers d'Amérique.

Le Rocher trompette, *Murex tritonis*, qui est ventru, oblong, uni, avec les tours de spire arrondis, l'ouverture dentée, la queue courte. Il se trouve dans la Méditerranée et dans les mers d'Asie. La fable l'a mis entre les mains des Tritons qui accompagnent les déesses de la mer, et on s'en sert en guise de trompette.

Le Rocher tulipe qui est ventru, oblong, uni, avec les tours de spire arrondis, la suture double, la columelle à deux plis, et la queue très-ouverte et striée. Il sert de type au genre Fasciolaire de Lamarck. *V.* ce mot.

Le Rocher solat qui a des côtes longitudinales, des stries transverses, fines; les tours de spires aplatis, séparés par des séries de tubercules et l'ouverture en demi-lune. Il se trouve sur les côtes du Sénégal.

Le Rocher lipin qui est ovale, strié transversalement, avec les tours de spire aplatis, couronnés par des rangs de tubercules arrondis. Il se trouve sur les côtes d'Afrique. (B.)

ROCHER. *V.* Roc. (LN.)

ROCHER. L'un des noms vulgaires attribués par Denys-de-Montfort, au *buccinum echinophorum* de Linnæus, dont il fait son genre Neaulme, *morio*. *V.* ce mot.

M Delamarck en compose le genre, qu'il nomme Cassidaire. (DESM.)

ROCHER AILÉ. C'est un des noms qui ont été appliqués aux Strombes. (DESM.)

ROCHER FEUILLETÉ ou BUCCIN DE MAGELLAN, *Murex magellanicus*. Coquille univalve, dont Denys-de-Montfort fait le type de son genre Trophone. (DESM.)

ROCHER FRISÉ, *Murex ramosus*, Linn., ou Rocher chicorée. Il est le type du genre Chicoracé, *Chicoreus* de Denys-de-Montfort. (DESM.)

ROCHER PEIGNE DE VÉNUS. C'est le même que le Rocher bécasse. Denys-de-Montfort en fait le type de son genre Rocher. (DESM.)

ROCHER TROMPETTE, *Murex tritonis*, Linn. Denys-de-Montfort en fait le type de son genre Triton. (DESM.)

ROCHER TUBIFÈRE, *Murex tubifer*. Coquille univalve, dont Denys-de-Montfort forme le type du genre qu'il nomme Typhis. (DESM.)

ROCHERAYE. C'est un des noms donnés au PIGEON BISET. *V.* PIGEON DE ROCHE. (DESM.)

ROCHES. *Voyez* ROCHE.

ROCHES AGRÉGÉES ou ARÉNACÉES. — Roches formées de débris de roches plus anciennes, roulés par les eaux et agglutinés par un ciment qui est, par conséquent, de formation postérieure à celle des parties qu'il réunit. (*V.* ROCHE, GRÈS, BRÈCHE, POUDINGUE, PSAMMITE, etc.)

ROCHES D'ALLUVION. — Roches formées par les amas de pierres roulées, de sable, de limon que les courans d'eau entraînent et déposent pendant leur cours ou accumulent à leur embouchure. Il s'en forme encore tous les jours; mais il y a aussi des *roches d'alluvion* dont la formation est antérieure à l'état actuel de la surface du globe. (*V.* TERRAINS D'ALLUVION.)

ROCHES ALUMINEUSES. — On donne quelquefois cette dénomination aux roches qui contiennent de l'alun ou les élémens de l'alun, et qu'on traite pour en obtenir ce sel. (*V.* PIERRE D'ALUN, SCHISTE ALUMINEUX, AMPÉLITE, etc.)

ROCHES AMPHIBOLIQUES.—Roches à base d'amphibole, ou qui contiennent de l'amphibole, comme partie constituante essentielle. (*V.* AMPHIBOLE, DIORITE, ROCHE, SYÉNITE, etc.)

ROCHES AMYGDALOÏDES.—Roches qui, dans une pâte à texture ordinairement compacte, renferment des noyaux sphéroïdaux ou allongés, comme en forme d'amandes. Le nom d'amygdaloïde est traduit du nom allemand *mandelstein* (pierre d'amandes); il est particulièrement appliqué aux roches dans lesquelles les noyaux sont de nature différente de celle de la pâte, tantôt lamellaires, tantôt radiés, tantôt à couches concentriques, tantôt creux à l'intérieur et tapissés de cristaux, ou contenant une substance terreuse pulvérulente. (*V.* AMYGDALOÏDES, MANDELSTEIN et ROCHE.)

ROCHES ANISOMÈRES. — Nous donnons ce nom, d'après M. Brongniart, aux roches formées par une cristallisation confuse, dans lesquelles une partie dominante sert de base, de pâte ou de ciment aux autres. Les roches anisomères sont à base de quarz, ou de mica, ou de schiste, ou de talc, ou de serpentine, ou de calcaire, ou de cornéenne, ou d'amphibole, ou de pétrosilex amphiboleux, ou de pétrosilex pur ou feldspath grenu, ou de rétinite, ou d'obsidienne, ou enfin à base indéterminée. (*V.* ROCHE.)

ROCHES ARÉNACÉES. *V.* ROCHES AGRÉGÉES.

ROCHES ARGILEUSES. — Roches dont la pâte ou la masse principale est d'argile. (*V.* ARGILE et ROCHE.)

ROCHES ARGILO-FERRUGINEUSES. — Dolomieu donnoit ce nom aux roches à base de trapp ou de cornéenne, substances qu'il regardoit comme formées principalement d'argile et de fer. (*V.* CORNÉENNE, TRAPP et ROCHE.)

ROCHES ARGILOÏDES. — Roches dont la masse principale présente l'apparence ou les propriétés de certaines argiles. (*V.* ROCHE.)

ROCHES BASALTIQUES. — On donne ce nom, en le prenant dans différentes acceptions, soit au basalte, soit à la roche à base de basalte que nous nommons *basanite*, soit aux roches de terrains basaltiques, et de tous les terrains qui sont regardés, par les uns, comme d'origine ignée, par les autres, comme d'origine aqueuse. (*V.* BASALTE, ROCHE, TERRAIN et VOLCAN.)

ROCHES CALCAIRES. — Roches formées de chaux carbonatée ou dont la chaux carbonatée forme la base. (*V.* CHAUX CARBONATÉE, MARBRE et ROCHE.)

ROCHES CHLORITIQUES. — Roches dont la chlorite forme la base, ou dans laquelle elle entre comme partie constituante essentielle. (*V.* CHLORITE, ROCHE et STÉASCHISTE.).

ROCHES CIMENTÉES. — Nous nommons ainsi, d'après M. Brongniart, celles des roches agrégées dans lesquelles la partie qui enveloppe et réunit les parties provenant de roches plus anciennes, ne constitue point une pâte proprement dite, mais seulement un ciment peu apparent. (*V.* ROCHE et PSAMMITE.)

ROCHES EMPÂTÉES. — Nous donnons ce nom, d'après M. Brongniart, 1.° aux roches cristallisées *anisomères*, dans lesquelles la base est une pâte sensiblement homogène, qui renferme disséminées les autres parties constituantes ou accidentelles, comme dans les porphyres et les amygdaloïdes; 2.° aux roches *agrégées* ou *arénacées*, dans lesquelles les parties ou fragmens sont enveloppés par une pâte très-différente, comme dans les *brèches* et les *poudingues*. (*V.* ROCHE.)

ROCHES FELDSPATHIQUES. — Roches dans lesquelles le feldspath est partie dominante ou partie essentielle. (*V.* ROCHE, GRANITE, PEGMATITE, SYÉNITE, PROTOGYNE, DIORITE, etc.)

ROCHES FERRUGINEUSES. — Roches qui contiennent en abondance de l'oxyde de fer, ou divers minerais de fer. Ces roches sont susceptibles d'être exploitées elles-mêmes

Digitized by Google

comme minerai. On en exploite beaucoup en Suède, et il en existe au Brésil des masses d'une très-grande étendue qu'on commence aussi à exploiter. Ailleurs, le fer oxydé est seulement contenu dans les roches en quantité assez grande pour les colorer fortement d'une teinte de rouille : souvent alors ces roches s'altèrent et se désagrègent facilement. Ailleurs encore, c'est du fer oxydulé qui est renfermé dans les roches en petite quantité, mais suffisante pour leur donner des propriétés magnétiques et même le magnétisme polaire. On a reconnu ce magnétisme dans plusieurs rochers de granite du Hartz, dans un grand nombre de roches à base de serpentine, dans les trachytes ou argilophyres de la province de Pasto au Pérou, etc., etc.

ROCHES FEUILLETÉES.—Roches qui ont la structure *feuilletée* ou *fissile*, ou *schistoïde*. (*V.* ROCHE.)

ROCHES GLANDULEUSES. — On a donné autrefois ce nom aux amygdaloïdes, et à toutes les roches dans lesquelles une pâte renferme des noyaux. On l'applique plus particulièrement aujourd'hui à celles des roches à *structure empâtée*, dans lesquelles les noyaux sont de même nature que la pâte, et portent l'empreinte d'une formation simultanée. Telles sont les roches dites *granite et porphyre globuleux de Corse ; variolites de la Durance, brèche pétrosiliceuse du ballon de Gyromagny*, etc. Les *roches glanduleuses* ont, en effet, souvent l'apparence de *brèches*, et il faut étudier tous leurs caractères pour les distinguer. (*Voyez* ROCHE, DIORITE, PYROMÉRIDE, VARIOLITE, etc.)

ROCHES GRANITIQUES. — On a désigné sous ce nom, non seulement le véritable *granite*, mais aussi plusieurs roches qui lui ressemblent par leur structure, et en partie par leur composition. En étudiant ces roches avec soin, on a été conduit à les diviser en plusieurs espèces. (*V.* ROCHE, GRANITE, PEGMATITE, PROTOGYNE, DIORITE, EUPHOTIDE, etc.)

ROCHES GRANITOÏDES. — Roches mélangées et cristallisées, dont la structure est semblable à celle du *granite*.

ROCHES GRENUES. — Roches qui ont la structure grenue, ou qui paroissent formées de grains plus ou moins distincts, anguleux ou arrondis, sans pâte sensible.

ROCHES GYPSEUSES. — Roches formées de chaux sulfatée, ou dont la chaux sulfatée constitue la base. (*V.* CHAUX SULFATÉE et GYPSE.)

ROCHES INTERMÉDIAIRES ou DE TRANSITION. — Roches qui constituent des terrains auxquels on présume une époque de formation intermédiaire entre celle des terrains appelés *primordiaux* ou *primitifs*, et celle des ter-

rains appelés *secondaires*. (*V.* TERRAINS INTERMÉDIAIRES.)

ROCHES ISOMÈRES. — Roches formées de parties liées par une agrégation cristalline, sans base ou partie dominante essentielle, ni ciment homogène sensible. (*Voyez* ROCHE.)

ROCHES MAGNÉSIENNES. — On désigne quelquefois, sous ce nom, les ROCHES TALQUEUSES et SERPENTINEUSES. (*V.* ces deux mots.)

ROCHES MÉLANGÉES. — Roches formées par l'agrégation de plusieurs minéraux différens, dont le mélange est visible à l'œil nu : c'est la seconde grande division des *roches*. (*V.* ROCHE.)

ROCHES MICACÉES. — Roches à base de mica, ou dont le mica fait une partie constituante essentielle. (*V.* ROCHE, GNEISS, MICASCHISTE, etc.)

ROCHES PÉTROCILICEUSES. — Roches formées de pétrosilex pur, ou à base de pétrosilex, ou enfin dont le pétrosilex fait une partie constituante essentielle. (*V.* ROCHE, PÉTROSILEX, EURITE, PORPHYRE, etc.)

ROCHES PORPHYRIQUES. — On a donné ce nom à toutes les roches qui ont été comprises sous la dénomination de *porphyre*, par les anciens minéralogistes. (*V.* PORPHYRE, OPHITE, MÉLAPHYRE, etc.)

ROCHES PORPHYROÏDES. — Roches dont la structure est semblable à celle du porphyre, c'est-à-dire, *empâtée*, à parties *anguleuses régulières*. (*V.* ROCHE.)

ROCHES PRIMORDIALES ou PRIMITIVES. — Roches qui constituent les terrains les plus anciens de tous ceux qu'on peut reconnoître et étudier à la surface du globe. (*V.* TERRAINS PRIMORDIAUX.)

ROCHES QUARZEUSES. — Roches de quarz ou à base de quarz, ou dans lesquelles le quarz est partie constituante essentielle. (*V.* ROCHE, QUARZ, etc.)

ROCHES DE SÉDIMENT. — On a nommé ainsi les roches qui semblent avoir été formées sous les eaux, par des dépôts de substances qui n'avoient pas été préalablement *dissoutes*, mais seulement *suspendues* dans le liquide. (*V.* TERRAINS DE SÉDIMENT.)

ROCHES SCHISTEUSES. — On doit donner ce nom seulement aux roches de schiste ou à base de schiste. Cependant on l'emploie souvent, mais à tort, pour désigner les roches qui ont la structure du schiste, c'est-à-dire, la structure *feuilletée*, *fissile* ou *schistoïde*. (*Voyez* SCHISTE, PHYLLADE, ROCHE, etc.)

ROCHES SCHISTOÏDES. — Cette dénomination est la seule dont il paroisse convenable de se servir, pour désigner les roches qui ont la structure du schiste.

ROCHES SECONDAIRES. — Roches qui constituent les terrains reconnus pour être de formation postérieure à celle des êtres organisés. (*V.* TERRAINS SECONDAIRES.)

ROCHES SERPENTINEUSES. — Roches de serpentine, ou à base de serpentine, ou dans lesquelles la serpentine est partie constituante essentielle. (*V.* ROCHE, SERPENTINE, OPHIOLITE, OPHICALE, etc.)

ROCHES SIMPLES. — Roches qui paroissent, à l'œil nu, formées par une seule espèce minérale. C'est la première des deux grandes divisions qu'on établit dans le classement des roches. (*V.* ROCHE.)

ROCHES TALQUEUSES. — Roches de talc, ou à base de talc, ou dans lesquelles le talc est partie constituante essentielle. (*V.* ROCHE, TALC, STÉATITE, STÉASCHISTE, etc.)

ROCHES TERTIAIRES. — Plusieurs minéralogistes nomment ainsi les roches qui constituent les terrains secondaires les plus modernes. (*V.* TERRAINS TERTIAIRES.)

ROCHES DE TRANSITION. *V.* ROCHES INTERMÉDIAIRES.

ROCHES TRAPÉENNES. — Roches de trapp ou à base de trapp. Cette dénomination a, en outre, quelquefois une signification plus étendue, dans laquelle on l'applique à toutes les roches qui constituent les terrains nommés par les minéralogistes allemands, *terrains trappéens*. (*Voyez* TERRAINS TRAPPÉENS.)

ROCHES VOLCANIQUES. — Roches rejetées par les volcans, ou constituant des terrains qui ont subi, d'une ou d'autre manière, l'action du feu des volcans. (*V.* LAVE, TERRAINS VOLCANIQUES et VOLCANS.) (BD.)

ROCHIER. Nom que l'on a imposé à l'*émérillon mâle* avancé en âge, et mal à propos donné pour une espèce particulière. *V.* FAUCON ÉMÉRILLON. (V.)

ROCHIER. Poisson du genre des SQUALES. (B.)

ROCHWAND. A Eisenerz, dans la Haute-Stirie, on nomme ainsi le *calcaire compacte* qui accompagne les riches mines de fer qu'on y exploite. (LN.)

ROCINELLE, *Rocinella*. Genre de crustacés de la famille des CYMOTHOADÉES de M. Léach, ou du genre CYMOTHOÉE de cet ouvrage.

Il est caractérisé par des yeux très-grands, un peu convexes, convergens antérieurement et presque rapprochés; les côtés de l'abdomen étant en forme de faux et proéminens. La seule espèce qu'il renferme, est la ROCINELLE DU DEVONSHIRE, (*Rocinela danemoniensis*). (DESM.)

ROCKET. Nom anglais de plusieurs plantes crucifères, et notamment de la ROQUETTE, *Brassica eruca*; du CHOU A FEUILLES DE ROQUETTE, *Brassica erucastrum*; de la COQUILLE DE MER, *Bunias cakile*; de la CAMELINE A MASSETTES, *Bunias erucago*; du SYSIMBRE SYLVESTRE et du RESÉDA JAUNE. (DESM.)

ROCOTITO DE MONTE. Les Péruviens donnent ce nom au fruit d'une espèce de MORELLE, *Solanum laciniatum* R—P. qu'ils mangent, et qui croît au Pérou, dans les bois de Chincao et de Cuchero. (LN.)

ROCOU. *V.* ROUCOUYER. (S.)

ROCOURT. *V.* ROUCOUYER. (S.)

ROCOUYER. *V.* ROUCOUYER. (B.)

RODAT. Un des noms suédois du HARENG. (DESM.)

RODDYR. C'est le CERF, en Norwége. (DESM.)

RODE. On appelle ainsi le ZÉE FORGERON. (B.)

RODENTES. Vicq-d'Azyr se sert de ce mot latin pour désigner les mammifères de l'ordre des rongeurs. (DESM.)

RODIA. Adanson nomme ainsi le genre RHODIOLE. *Voy.* ce mot et RHODIA. (LN.)

RODITE. *V.* RHODITE. (DESM.)

ROD-KAMMEN (peigne rouge). Les Islandais appelent ainsi le CACHALOT MACROCÉPHALE. (DESM.)

RODON. *V.* RHODON. (LN.)

RODONELL. Le blé de Miracle, *Triticum compositum*, L., porte, dans diverses provinces d'Espagne, ce nom, et ceux de *redondillo*, de *pisana* et de *trigo del milagro*. La plupart de ces noms s'appliquent aussi au *triticum turgidum*, suivant Lagasca. (LN.)

RODOU. *V.* REDOUL. (DESM.)

RODRIGUÈZE, *Rodriguezia*. Genre de plantes de la gynandrie diandrie, et de la famille des orchidées, qui est constitué par : une corolle renversée de quatre pétales lancéolés, dont deux extérieurs, carinés, et l'inférieur plus grand et concave; un nectaire de la longueur des pétales, à lèvre inférieure trifide et à moitié canaliculée, inférieurement cornue; à découpures latérales petites, intermédiaires grandes, bifides, rugueuses dans leur milieu; à lèvre supérieure cunéiforme, armée de deux dents; un opercule concave, presque biloculaire, couvrant une seule étamine très-courte, qui porte deux anthères ovales; un ovaire inférieur, oblong, plus gros supérieurement, à style

adné à la lèvre supérieure du nectaire, à stigmate concave; une capsule ovale oblongue, obtusément trigone, uniloculaire et trivalve, renfermant un grand nombre de semences.

Ce genre, extrêmement voisin des LIMODORES, renferme deux plantes du Pérou, qui ont beaucoup de rapports avec les ORCHIS.

Une nouvelle espèce de ce genre, est figurée pl. 92 de l'ouvrage de Humbloldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

RODLLAY DES SUEDOIS. C'est le ZINC SULFURÉ rouge ou brun rougeâtre. (LN.)

RODSELVMALM. Un des noms danois de l'ARGENT ROUGE. (LN.)

ROE, ROE DEER. Noms anglais du CHEVREUIL. Espèce de CERF. *V.* ce mot. (DESM.)

ROEOH, ROUCH. Noms allemands du FREUX. (V.)

ROEDSTJER. Nom suédois du ROSSIGNOL DEMI-CAILLE. (V.)

ROELLANE, *Rœllana.* Commerson a donné ce nom à un genre qui rentre complètement dans celui des ERYTROXYLONS, de Linnæus. (B.)

ROELLE, *Roella.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des campanulacées, qui présente pour caractères: un calice turbiné, à cinq divisions lancéolées, aiguës et dentées; une corolle infundibuliforme, à limbe divisé en cinq parties; cinq étamines à filamens élargis à leur base; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmate bifide; une capsule cylindrique, biloculaire, couronnée par les divisions du calice, et s'ouvrant au sommet par un large trou.

Ce genre renferme des plantes à feuilles alternes, ciliées, ramassées autour de la fleur, qui est ordinairement solitaire et axillaire ou terminale. On en compte neuf à dix espèces, toutes d'Afrique, dont la plus connue est la ROELLE CILIÉE, qui a les feuilles lancéolées, ciliées, et les fleurs solitaires et terminales. C'est une plante un peu frutescente, dont la fleur est violette et assez belle On la trouve en Mauritanie et en Ethiopie. (B.)

ROEMA GORITA. Nom malais de l'ARGONAUTE PAPYRACÉ. (DESM.)

ROEMER, *Roemeria.* Synonyme de ROEMERIE. (B.)

ROEMERIA. Genre établi par Moench, pour placer une espèce d'AMARANTHE, *Amaranthus polygonoides*, L., qui diffère des autres espèces par ses fleurs mâles triandres, et par ses fleurs femelles qui offrent un calice d'une seule pièce, en forme d'entonnoir renflé, membraneux, et à cinq

découpures étalées. Les autres caractères sont les mêmes que ceux des amaranthes. (LN.)

ROEMERIE, *Roemeria*, Hort. veg., Matrit., Roem. Nouveau genre de plantes, dont la famille est encore indéterminée. L'axe florifère paroît être un rachis denté, en panicule serrée, portant des epiets lancéolés, ovales comprimés, multiflores, à fleurettes distiques, à glumes inégales; l'inférieure privée de nervures; la supérieure en a trois; paillettes inégales, roulées de manière que l'inférieure embrasse la supérieure; 1 ou 2 étamines.

Suivant M. Roëmer, la seule espèce connue, ROEMERIE DE ZEA, tient aux cypérées par son affinité avec le genre FUIRÈNE, et aux graminées, par le genre BROME. Nous ne connoissons point cette plante; ainsi nous ne hasarderons aucune opinion sur sa famille, ni même sur le genre; mais nous croyons pouvoir observer, d'après la description qu'en donne M. Roëmer; 1.° qu'elle peut bien avoir le port des FUIRÈNES; mais qu'elle ne doit pas en être rapprochée par l'absence des six soies ou filamens, dont trois sont dilatés et presque petaloïdes, caractère des FUIRÈNES; 2.° qu'elle ne paroît avoir de commun, avec les bromes, que ses épiets distiques et ses paillettes terminées par une soie; caractères que l'on retrouve dans plusieurs graminées, et qui, seuls, ne constituent pas le genre BROME; 3.° que par la forme des anthères, bifides aux deux extrémités, elle appartient indispensablement aux graminées; attendu que dans les cypérées les anthères sont bifides à la base et pointues au sommet; caractère qui n'a pas été saisi jusqu'à présent, et qui distingue le plus anciennement cette famille des graminées. (P.B.)

ROESTELIE, *Roestelia*. Synonyme d'ECIDIE. (B.)

ROESTONE des minéralogistes anglais. *V.* OOLITHE. (LN.)

ROETHEL. Werner et les minéralogistes allemands, désignent, par ce nom, la sanguine ou crayon rouge. M. Lucas, d'après M. Haüy, rapporte cette substance parmi les mines de fer oligiste. *V.* vol. 15, pag. 383. M. Haüy l'avoit d'abord placée avec les argiles (argile ocreuse, rouge graphique) C'est une variété de l'ocre rouge, de M. Brongniart. (LN.)

ROETHELKREIDE et ROETHELSTEIN. Synonymes allemands de ROETHEL. (LN.)

ROSLOCK. Nom vulgaire de l'ognon de la CYANELLE, au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

ROG ou ROGGE. En hollandais, c'est le nom du SEIGLE. (DESM.)

ROGENBOGENSTEIN des Allemands. *V.* QUARZ HYALIN IRISÉ, pag. 431, vol. 28. (LN.)

ROGGA. Nom donné anciennement au SEIGLE. (LN.)

ROGGENSTEIN. Ce nom allemand qui, dans quelques ouvrages, est synonyme de ROGGENSTEIN, c'est-à-dire, de OOLITHE, ne désigne point cette pierre, mais, selon Reuss, l'argile feuilletée ou schisteuse; celle-ci porte également les noms de *rogenschieffer* et de *roogonstein*. (LN.)

ROGGENSTEIN. *V.* ROOGENSTEIN. (LN.)

ROGNE. *V.* RERURE. (S.)

ROGNE. C'est la CUSCUTE A UN SEUL STYLE, qui, dans le Midi, nuit beaucoup à la VIGNE. (B.)

ROGNON. *V.* REINS. (S.)

ROGNON ARGENTÉ. Joblot donne ce nom à un *ver microscopique* du genre KOLPODE (*kolpoda ren*), dont le nom a été imprimé KLOPODE, par erreur typographique, dans ce Dictionnaire. (DESM.)

ROGNON DES ARBRES. On a donné ce nom à la VESSELOUP ÉPIDENDRE. (B.)

ROGNON DE COQ. Le HARICOT ordinaire a été désigné par ce nom. (DESM.)

ROGNONS. On donne ce nom à des masses métalliques ou minérales, plus ou moins irrégulières, qui ne sont ni en couches, ni en filons, et qui, au contraire, se rencontrent au milieu des couches et des filons de nature différente. (DESM.)

ROHMERIE, *Rohmeria*. Genre de plantes établi par Thunberg, mais qui a été reconnu ne pas différer du MIRSINE. (B.)

ROHR. Nom allemand des ROSEAUX, *arundo*. (LN.)

ROHRDOMMEL. Nom allemand des BUTORS. (V.)

ROHRERZ. Dans les mines de Herrenhausen, royaume de Wurtemberg, on donne ce nom, qui signifie *mine cylindrique*, à l'hématite brune (FER HYDRATÉ CONCRÉTIONNÉ FIBREUX), minerai de fer qui est presque toujours en stalactites ou mamelonné. (LN.)

ROHRHUHN. Nom allemand des POULES D'EAU ou GALLINULES. (V.)

ROHRIE, *Rohria*. Genre établi aux dépens des GORTÈRES. C'est le même que celui appelé APULÈRE par Gaërtner, AGRYPHYLLE par Jussieu, et BERCDHEYE par Willdenow. (B.)

ROI DES ABEILLES. Nom que l'on a donné pendant long-temps à l'*abeille* femelle de nos ruches, dans l'idée où l'on étoit que cette *abeille* étoit d'un autre sexe. L'erreur ayant été découverte, ce prétendu *roi* a été transformé en *reine*. (L.)

ROI DES ARBRES. On a donné ce nom poétique au CHÊNE ROURE, à raison de sa grandeur et de sa longue vie. (B.)

ROI-BEDELET. C'est, en Saintonge, le nom du TROGLODYTE. (V.)

ROI BÉRY. Nom vulgaire du TROGLODYTE en Sologne, selon M. Salerne. (S.)

ROI BOUTI. Le *troglodyte* en Saintonge. (S.)

ROI BRETAUD. Nom vulgaire du TROGLODYTE, dans les environs de Niort. (V.)

ROI BRETAUD CRÉTÉ. Nom vulgaire du ROITELET, dans les environs de Niort. (V.)

ROI DES CAILLES. Nom vulgaire du RÂLE DE GENÊT. A Malte on donne ce nom au TORCOL. (S.)

ROI DE CANDY. Nom sous lequel l'HÉMANTHE ÉCARLATE est connue au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

ROI DES CHEVROTAINS. *Voyez* ANTILOPE GUEVEI. (DESM.)

ROI DES CORBEAUX. Oiseau d'Arménie, encore peu connu, auquel Tournefort a donné cette dénomination, faussement appliquée, puisque, ainsi qu'on peut en juger par le dessin qui fait partie de la belle collection de miniatures sur vélin, conservée dans la bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, ce prétendu *roi des corbeaux* a beaucoup de rapports avec les *paons*. Aussi le dessin qui le représente est-il étiqueté : *Avis persica pavoni congener*. (S.)

ROI DES COUROUMOUS. *V.* l'article ZOPILOTE. (S.)

ROI D'ÉTÉ. Variété de *poire*. *V.* POIRIER. (DESM.)

ROI DES FOURMILIERS. *V.* GRALLARIE. (V.)

ROI DE FROIDURE. Nom bourguignon du TROGLODYTE. (V.)

ROI DES GOBE-MOUCHES. *V.* PLATYRHYNQUE COURONNÉ. (V.)

ROI DE GUINÉE. Nom imposé à l'OISEAU ROYAL, d'après sa huppe. (V.)

ROI DES HARENGS DU NORD ET DU SUD. Les pêcheurs donnent ce nom à la CHIMÈRE ARCTIQUE et à la CHIMÈRE CALLORYNQUE, qu'ils croient destinées à conduire les *harengs*.

On donne aussi ce nom au RÉGALEC GLESNE. (B.)

ROI DES MANUCODIATES. *V.* MANUCODE. (S.)

ROI DE LA MER. On a donné ce nom au DAUPHIN. (DESM.)

ROI ET MÈRE DES CAILLES. C'est, dans Belon, le RÂLE D'EAU, et dans Albin, le RÂLE DE GENÊT. (V.)

ROI DES MÉTAUX. Expression figurée qui rappelle l'Or, le plus précieux des métaux. (LN.)

ROI DES OISEAUX. Belon désigne ainsi le GRAND AIGLE, l'AIGLE ROYAL. (S.)

ROI DES OISEAUX DE PARADIS. *V.* MANUCODE. (V.)

ROI DES PAPILLONS NACRÉS. Nom donné au *papillon grand nacré*. *V.* PAPILLON. (L.)

ROI DES POISSONS. *V.* au mot CHIMÈRE. (B.)

ROI DES ROUGETS. C'est le MULLE SURMULET. (B.)

ROI DES SAUMONS. TRUITE que l'on prend quelquefois avec les SAUMONS, et qu'on suppose être leur conducteur. (B.)

ROI DES SERPENS (*Boa constrictor*, Linn.). (DESM.)

ROI DES SINGES. On a donné quelquefois ce nom aux ALOUATES. (DESM.)

ROI DES VAUTOURS. *V.* ZOPILOTE PAPA. (V.)

ROI DES ZOPILOTES. *V.* ZOPILOTE PAPA. (V.)

ROIA. *V.* RHOA. (LN.)

ROIOC. Espèce de MORINDE. (B.)

ROIRE ou ROUBÉ. Un chêne en languedocien. (DESM.)

ROITELET, *Regulus*, Vieill.; *Motacilla*, Linn.; *Sylvia*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des CHANTEURS. *V.* ces mots. *Caractères :* bec très-grêle, court, droit, un peu comprimé latéralement, subulé; mandibule supérieure finement entaillée vers le bout; narines ovales, couvertes par deux petites plumes décomposées et dirigées en avant; langue cartilagineuse, terminée par de très-petites soies; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs réunis à leur base, le postérieur le plus fort de tous; ailes à penne bâtarde très-courte; la première et la septième rémiges égales; les troisième et quatrième les plus longues de toutes.

Les caractères qui distinguent particulièrement les roitelets des *fauvettes*, des *figuiers* et des *pouillots*, sont un bec nullement déprimé à sa base, et les deux petites plumes décomposées qui se dirigent sur les narines et les couvrent. Ce ne sera, si l'on veut, qu'une section du genre *sylvia*, division très-nombreuse en espèces, dont on a déjà distrait plusieurs pour les isoler génériquement, et dont on pourroit en retirer d'autres, si l'on vouloit les examiner scrupuleusement, surtout celles de l'Amérique. Au reste, la division des roitelets proprement dits n'est composée que de deux espèces, dont l'une est commune aux deux continens, et dont l'autre ne se trouve que dans l'Amérique septentrionale. Toutes deux vivent d'insectes qu'elles cherchent sur les arbres, et qu'elles saisissent quelquefois au vol. Ces oiseaux ont,

dans leur genre de vie, quelque analogie avec les mésanges; car, comme celles-ci, ils se suspendent à l'extrémité des branches les plus flexibles, où ils s'accrochent, pour fureter dans les feuilles et les fleurs, et y chercher les petits animaux qu'elles recèlent. Leur nid est suspendu aux branches les plus flexibles et fait avec beaucoup d'art. Leur ponte est nombreuse, et ils n'en font qu'une par an.

Le Roitelet de Buénos-Ayres. *V.* Troglodyte Basacaraguay.

Le Roitelet-mésange. *V.* Tyranneau.

Le Roitelet couronné d'or. *V.* Roitelet huppé.

Le Roitelet couronné de rubis. *V.* Roitelet rubis.

Le Roitelet huppé, *Regulus cristatus*, Vieill.; *Sylvia regulus*, Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 651, f. 3. Cet oiseau, le plus petit des oiseaux d'Europe, a trois pouces quatre lignes de longueur, et pèse de quatre-vingt-seize à cent vingt grains. On ne doit pas le confondre avec un autre petit oiseau plus commun, auquel on donne vulgairement le même nom, et qui est le *troglodyte* des anciens et des ornithologistes. Celui-ci est un peu plus grand et plus gros; et comme il ne quitte guère nos habitations rurales, il est beaucoup plus connu que l'autre, qui n'habite que les bois, et que nous ne voyons qu'à l'automne et pendant l'hiver. Ce dernier est si petit, qu'il passe à travers les mailles des filets ordinaires et s'échappe aisément de toutes les cages; il ne lui faut qu'une issue presque invisible. Une feuille suffit pour le dérober à la vue la plus perçante: c'est peut-être le motif qui le fait paroître plus rare en été qu'il ne l'est réellement; mais à la chute des feuilles on en voit souvent un assez grand nombre, et lorsque les arbres sont totalement dépouillés, on en rencontre de petites bandes de dix à douze, qui alors se réunissent aux *mésanges*, sittelles et *grimpereaux*, pour voyager avec eux.

Les roitelets huppés se décèlent par un petit cri aigu, qui a beaucoup de ressemblance avec celui de la sauterelle. Ils se plaisent sur les chênes, les ormes, les pins élevés, les sapins et les saules. Étant peu méfians, on les approche d'assez près pour les tuer avec une sarbacane, seul moyen d'avoir leur dépouille bien conservée, car le plomb le plus menu est trop fort: on peut cependant le remplacer avec du sable fin.

Ces oiseaux, qui se nourrissent de même que les mésanges, ont, dans leurs habitudes, beaucoup d'analogie avec elles: d'une extrême mobilité, ils voltigent sans cesse de branche en branche, grimpent sur les arbres, se tiennent indifféremment dans toutes les situations, et souvent les

pieds en haut. Les plus petits insectes sont leur nourriture ordinaire; tantôt ils les prennent au vol, tantôt ils les cherchent dans les gerçures des écorces, dans les paquets de feuilles mortes qui restent au bout des branches. Ils mangent aussi les larves et toutes sortes de vermisseaux; l'on prétend même qu'ils ne dédaignent pas la graine des arbres toujours verts. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se plaisent plus sur ces arbres que sur les autres, peut-être aussi parce qu'ils y trouvent une plus grande abondance d'insectes, le fond de leur nourriture. Ils deviennent gras à l'automne, et leur chair est un fort bon manger; mais le morceau est si petit! Cependant, dit Montbeillard, les marchés publics de Nuremberg en sont garnis. On en prend beaucoup aux environs de cette ville, et communément à la pipée. On s'en procure aussi avec des gluaux, avec le trébuchet des mésanges ou avec un filet fait exprès.

Nous ne voyons guère ces roitelets en France qu'à l'arrière-saison; ils se retirent pendant l'été dans les bois qui couvrent les montagnes de l'Allemagne et de l'Angleterre, et ils ne nichent jamais ou presque jamais dans plusieurs de nos provinces. Leur nid, artistement fait, et suspendu à l'extrémité des petites branches, des pins et d'autres arbres, est tissu en dehors de mousse, de laine, de toiles d'araignées, et garni en dedans du duvet le plus doux. Ce nid est sphérique, et son ouverture est, dit-on, sur le côté vers le haut. La femelle pond six à huit œufs gros comme des pois, d'un brun jaunâtre, sans aucune tache, suivant des naturalistes; d'une couleur de chair pâle, ondée d'une nuance plus chargée, selon M. Meyer. M. Temminck les dit d'un blanc rose; mais les a-t-il vus? On le trouve aussi à sept ou dix pieds de terre, suspendu à l'extrémité d'un faisceau de lierre qui s'échappe des branches d'un arbre ou d'un mur, mais toujours caché dans le feuillage. Quand la femelle couve, le mâle fait entendre un chant assez court, mais qui n'est pas sans agrément: il la soulage au milieu du jour dans le travail de l'incubation.

L'espèce est répandue dans toute l'Europe, depuis la Suède jusqu'en Italie. On la retrouve encore en Asie, jusqu'au Bengale, et même dans les Etats-Unis, où elle fréquente les contrées septentrionales, et ne s'avance qu'à l'automne vers les méridionales.

Ce roitelet a trois pouces quatre lignes de long; une petite couronne aurore, bordée de noir de chaque côté, composée de plumes longues un peu effilées, que l'oiseau redresse à volonté, en forme de huppe; le derrière de la tête et du cou, le dos, le croupion, les couvertures supérieures

de la queue, d'un olivâtre légèrement nuancé de jaunâtre; les parties inférieures, depuis la base du bec, d'un roux clair, tirant à l'olivâtre sur les flancs; le tour du bec blanchâtre; les pennes des ailes brunes, bordées à l'extérieur de jaune olivâtre; les pennes secondaires blanches à leur origine, ensuite noires, ce qui donne lieu à une petite tache de cette couleur; les couvertures des mêmes teintes, et terminées de blanc sale, d'où il résulte une bande transversale de cette couleur; les pennes de la queue d'un gris brun, bordées comme les ailes; le bec noir et les pieds jaunâtres. La huppe de la femelle est de couleur citron, et toutes ses teintes sont plus foibles. Cette espèce me paroît composée de deux races dont nous venons d'en signaler une; l'autre, que l'on pourroit appeler *roitelet-huppé à moustaches*, est celle que j'ai rencontrée dans l'Amérique septentrionale, et qu'on voit aussi, au printemps et à l'automne, aux environs de Paris et ailleurs. Outre quelques différences dont il va être question, elle en présente aussi dans ses habitudes, remarque que j'ai faite, et qui m'a été confirmée par un observateur. Le cri de ce roitelet est plus fort que celui de l'autre; il se tient toujours à la cime des plus grands arbres, et on ne le voit que par couple, mâle et femelle; il est aussi plus méfiant; aussi l'approche-t-on plus difficilement. Enfin on le rencontre peu aux mêmes époques que l'autre; il passe plutôt à l'automne, et plus tard au printemps.

Les plumes qui sont au centre de la huppe du mâle sont, du côté du front, d'un rouge de feu, et ensuite d'un bel orangé; celles qui les entourent en devant et sur les côtés, sont d'un noir pur; un trait blanc, qui prend un ton roussâtre sur le front, s'étend, en passant en dessus de l'œil, presque jusque sur les côtés de la nuque; l'œil est placé au milieu d'une tache noire qui part du bec, et qui est bordée de blanc en dessous, mais cette bordure ne dépasse pas les yeux; une moustache étroite et noire prend naissance au coin de la bouche, et descend sur les côtés du menton; la gorge et le devant du cou sont d'un roux très-clair; les parties postérieures d'un gris blanchâtre, plus foncé sur les côtés; la nuque, le dessus du cou et du corps d'un beau vert olive; les ailes et la queue comme chez le précédent; le bec et les pieds noirs.

La femelle diffère du mâle en ce que la huppe est moins prononcée, et que sa couleur intermédiaire tire au jaune; de plus, le vert olive est moins beau, et la teinte noire de la tête et des moustaches est d'une couleur moins pure, ainsi que celle de la gorge et du devant du cou. Les œufs de cette race sont d'un blanc pur, avec quelques petites ta-

ches d'un rouge terne; son nid, que je n'ai trouvé qu'une seule fois dans un bois aux environs de Rouen, étoit suspendu à des branches horizontales de coudrier, et composé des mêmes matériaux que celui du précédent, mais il étoit ouvert au-dessus.

Le Roitelet non huppé. C'est, dans Albin, un Pouillot. (V.)

Le Roitelet jaune, d'Edwards, est le Pouillot nain. *V.* l'art. Fauvette, pag. 239.

Le Roitelet de la Louisiane. *V.* l'art. Thryothore.

Le Roitelet rubis, *Regulus rubineus*, Vieill.; *Sylvia caledula*, Lath.; pl. 104 et 105 de l'Histoire des ois. de l'Amér. sept. Je ne puis adopter l'opinion des ornithologistes qui font de cet oiseau une variété du roitelet d'Europe; car ces deux espèces, qui se trouvent dans l'Amérique septentrionale et dans les mêmes contrées, diffèrent, non-seulement par la taille, la forme, la couleur de la huppe, les nuances des parties supérieures du corps, mais encore par les habitudes. Le roitelet huppé ou à huppe jaune a un genre de vie analogue celui des mésanges; le roitelet rubis a les mœurs et le naturel du pouillot. L'un et l'autre sont voyageurs; mais ils ne voyagent point aux mêmes époques: le dernier paroît en petites troupes dans les contrées tempérées des Etats-Unis, à la fin de l'automne, et les quitte dès les premiers jours de mars; le premier voyage seul, et y arrive au mois de septembre, n'y fait que passer, et ne revient du sud qu'au mois d'avril. Ni l'un ni l'autre n'y restent pendant l'été, du moins je ne les ai jamais rencontrés; ils se retirent à cette époque dans les contrées boréales, où, sans doute, ils nichent, comme font beaucoup de figuiers. Il se pourroit que cet oiseau fût celui dont parle Muller dans son *Histoire du Groënland*, sous le nom de *mésange grise couronnée d'écarlate;* mais c'est bien le même que Lebeau a trouvé à la Louisiane, qui a le derrière de la tête ceint d'une espèce de couronne cramoisie.

Le roitelet rubis a, sur le sommet de la tête, un petit faisceau de plumes d'un beau rouge, plus longues que les autres, formant une petite huppe qui se couche sur l'occiput; les côtés de cette huppe et de la tête, le sinciput, sont d'un gris verdâtre; cette couleur est plus foncée en dessus du corps et plus claire en dessous; les petites et moyennes couvertures sont grises; les grandes noirâtres, bordées de vert olive et terminées de blanc; les pennes et celles de la queue le sont de jaune; devant l'œil est une petite tache blanche, et il y en a une autre derrière; le bec et les pieds sont noirâtres; longueur, trois pouces trois quarts. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est privée de la huppe

rouge; elle a des couleurs moins vives, et le dessous du corps d'un roux sale.

Cette espèce donne à son nid une forme agréable : elle le suspend à la fourche des branches les plus foibles et les plus feuillées d'un arbre élevé; le foin, la bourre et d'autres matériaux qui entrent dans son tissu, y sont attachés de manière qu'ils en font partie; le tout est recouvert d'un lichen très-large. Sa ponte est de cinq ou six œufs, d'un blanc sale, tachetés et pointillés de deux nuances brunes; les taches et les points sont si nombreux, que ces œufs paroissent grisâtres.

Le ROITELET DE SURINAM. *V.* TROGLODYTE FAUVE.

Le ROITELET VULGAIRE. *V.* TROGLODYTE proprement dit. (V.)

ROITILLON. *V.* l'histoire du TROGLODYTE proprement dit. (DESM.)

ROJA, de Scopoli. C'est le même genre que le *Swietenia*. *V.* ce mot. (LN).

ROJEL. C'est l'HUÎTRE DU SÉNÉGAL. (B.)

ROJOK. *V.* ROYOC et MORINDE. (L.)

ROKE. Ce nom est donné par Vicq-d'Azyr au *sciurus ceylanensis* de Boddaërt, qui paroît n'être que l'ECUREUIL MACROURE de Madagascar; ce nom est sans doute dérivé de *rukkai*, que lui donnent les Singalais. (DESM.)

ROKEJEKE, *Rokejeka*. Genre de plante établi par Forskaël; il est de la décandrie digynie et de la famille des portulacées; ses caractères sont : un calice à cinq divisions; une corolle de cinq pétales ouverts; dix étamines; un ovaire surmonté d'un style formant avec lui un angle droit; il ne renferme qu'une plante des déserts d'Arabie; une capsule uniloculaire et trisperme. (B.)

ROKHAMAH, ROKHAMEH. Noms arabe et égyptien du PETIT VAUTOUR. (V.)

ROKKE. En danois, c'est le nom des RAIES. (DESM.)

ROLA. Nom portugais de la TOURTERELLE. (DESM.)

ROLANDRE, *Rolandra*. Genre de plantes établi par Swartz, aux dépens des ECHINOPES. Il a pour caractères : des fleurs hermaphrodites ramassées en tête et entremêlées d'écailles; un calice partiel, bivalve et uniflore; point d'aigrette aux semences.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui est figurée dans Sloane, *Hist. Jamaic.*, 1, tab. 7. (B.)

ROLLE, *Eurystomus*, Vieill.; *Coracias*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des BACCIVORES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec glabre et très-déprimé à sa base, épais, robuste, entier, large, caréné en dessus; mandibule

supérieure crochue et échancrée à sa pointe; l'inférieure droite, plus courte; narines linéaires, obliques, à demi couvertes par une membrane, ouvertes en dessous; langue cartilagineuse, frangée à sa pointe; bouche très-ample; la 2.e rémige la plus longue de toutes; 4 doigts, trois devant un derrière; les antérieurs réunis à leur base, le postérieur épaté.

Les *rolles* diffèrent des *rolliers*, avec lesquels les méthodistes les ont classés jusqu'à présent, en ce qu'ils ont le bec plus court et plus élargi à sa base; les ailes plus longues et les pieds plus courts à proportion. M. Cuvier en a fait un sous-genre, sous le nom grec *colaris*. On n'a aucuns renseignemens positifs sur le genre de vie des *rolles*; cependant, la grande largeur de leur bouche me fait soupçonner que leur nourriture principale sont les baies qu'ils avalent entières, et les insectes qu'ils happent en volant. Cette division correspond au sous-genre des *rolles* (*colaris*) de M. Cuvier.

Le Rolle de Cayenne. *V.* Habia grivert.

* Le Rolle de la Chine, *Coracias sinensis*, Lath.; pl. enlum., n.° 620, de l'Hist. naturelle de Buff. Levaillant nous assure que cet oiseau seroit mieux placé parmi les *pies*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a ni la queue, ni les ailes, ni le bec du *rolle*, et je ne le laisse ici que parce que je n'ai pu l'examiner avec assez d'attention pour adopter l'opinion de cet ornithologiste, et qu'il est décrit sous ce nom dans l'Histoire des oiseaux de Buffon. Il a douze pouces six lignes de longueur; la tête, le dessus du cou et du corps, les couvertures supérieures de la queue, d'un vert clair et gai; les plumes du sommet de la tête longues et formant une espèce de huppe comme dans le *geai bleu du Canada*; une bande noire qui part de l'origine du bec, passe par l'œil, traverse les joues et se perd à l'occiput; la gorge, le devant du cou et le dessous du corps d'un blanc jaunâtre nuancé de vert; les jambes grises; les cinq premières pennes de l'aile d'un brun olivâtre; les trois suivantes d'une teinte marron du côté extérieur; les autres d'une teinte brune mêlée d'olivâtre, et les trois dernières terminées de blanc; les deux pennes du milieu de la queue sont pareilles au dos; les latérales vertes du côté extérieur, d'un gris verdâtre du côté interne, depuis leur origine jusque vers les deux tiers de leur longueur, ensuite noirâtres et terminées d'un gris-blanc tirant sur le vert; la queue est étagée; l'iris et le bec sont d'un beau rouge; les pieds et les ongles d'un rouge pâle.

Le Rolle a gorge bleue, *Eurystomus cyanocollis*, Vieill., pl. 96, des Ois. de Paradis, de Levaillant. Il a la gorge et le devant du cou bleus; la tête et le dessus du cou d'un brun terreux, nué de vert; le manteau brunâtre; le bas du cou,

en devant, et les parties postérieures d'une couleur d'aigue-marine; les pennes de la queue de la même teinte et d'un noir-brun; les couvertures supérieures des ailes d'un vert-bleu; les pennes vertes, bleues et noires; le bec d'un rouge orangé; les pieds d'un jaune-brun. On le trouve dans l'Inde.

Le Rolle gorgeret, *Eurystomus gularis*, Vieill. Il a la gorge bleue; les grandes pennes des ailes de cette couleur, mais plus claire, et presque noires à leur extrémité; les intermédiaires d'un bleu très-chargé; la queue fourchue et d'un bleu très-clair depuis son origine dans les deux tiers de sa longueur, et ensuite d'un bleu presque noir; le reste du plumage d'un rouge rembruni; le bec couleur de chair, et les pieds noirs; taille du *grand rolle violet*. Cet oiseau a été apporté de l'Australasie, et fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle.

* Le Rolle rouge, *Eurystomus rubescens*, Vieill.; *Coracias afra*. Il a huit pouces de longueur totale; le plumage d'un rouge de brique en dessus; d'une belle couleur de lilas rougeâtre en dessous; les couvertures inférieures et le dessous de la queue d'un vert-bleu pâle; les pennes des ailes d'un bleu foncé, bordées à l'extérieur et terminées de noir; les pennes intermédiaires de la queue d'un bleu jaunâtre; les autres d'un bleu-vert, et toutes terminées de noir; les pieds sont bruns. M. Cuvier rapproche cet oiseau du *petit rolle violet* de Levaillant.

Le Rolle a tête brune, *Eurystomus fuscicapillus*, Vieill.; *Coracias orientalis*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 619. Cet oiseau a dix pouces et demi de longueur totale; la tête et le dessus du cou bruns; le dessus du corps vert sombre; la gorge d'un bleu d'émail; le devant du cou et le dessous du corps d'un vert d'aigue-marine; les ailes d'un bleu très-foncé et clair sur le milieu; la queue d'un vert clair à son origine, et d'une teinte noirâtre vers son extrémité; le bec et les pieds jaunâtres, les ongles noirâtres.

Cet oiseau se trouve dans les Indes orientales.

Le Rolle violet (grand), *Eurystomus violaceus*, Vieill.; *Coracias madagascariensis*, Lath.; pl. enl. de Buff., n.° 501. Son plumage est d'un violet pourpré, changeant en bleu selon l'incidence de la lumière; les grandes pennes des ailes sont noires et nuancées de violet foncé, changeant en bleu vers leur pointe; le ventre est d'un bleu clair; la queue d'un bleu clair et a deux bandes transversales vers son extrémité, l'une pourpre, et l'autre d'un bleu presque noir; le bec est jaune et le tarse d'un brun jaunâtre. C'est le *grand rolle violet* de M. Levaillant, pl. 34 de ses Ois. de Paradis. On le trouve à Madagascar.

Le Rolle violet (petit), *Eurystomus purpurascens*, Vieill., pl. 35 des Oiseaux de Paradis de Levaillant. Cet oiseau, que l'on trouve au Sénégal, a de grands rapports dans son plumage avec le *grand rolle violet*. Il est d'un brun pourpré sur toutes les parties supérieures, les couvertures et les pennes secondaires des ailes; cette teinte est remplacée par un beau bleu sur les pennes primaires et intermédiaires des ailes, de même que sur la gorge; par un bleu moins foncé sur les parties postérieures, et par un bleu d'aigue-marine sur les couvertures inférieures de la queue, dont les pennes, à l'exception des deux du milieu, sont d'abord d'un bleu clair, et ensuite d'un noir bleuâtre, ainsi que l'extrémité des pennes primaires; le bec est d'un beau jaune, et les pieds sont bruns; longueur totale, neuf pouces et demi.

On voit au Muséum d'Hist. nat. deux rolles du même pays, que je regarde comme des jeunes oiseaux. L'un a toutes les parties supérieures d'un vert sale; les inférieures, jusqu'au ventre, de la même teinte, et chaque plume de ces diverses parties a un trait longitudinal, étroit et brunâtre, sur le milieu; celles du ventre et des parties postérieures ont un trait pareil sur un fond bleuâtre; les deux pennes intermédiaires de la queue sont noirâtres; les autres d'un bleu très-clair, jusqu'à un demi-pouce de leur extrémité qui est d'un bleu noir, ainsi que le bout des pennes primaires de l'aile; celles-ci sont, dans le reste, d'un beau bleu; le bec est rougeâtre en dessus, jaune sur les bords et en dessous à sa base; les pieds sont bruns. L'autre ne diffère du précédent, qu'en ce que toutes les parties inférieures sont mélangées de bleuâtre. (V.)

Rollier. C'est, aux environs de Strasbourg et chez les Anglais, le nom du Rollier. (S.)

Rollier, *Galgulus*, Briss; *Coracias*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux Sylvains et de la famille des Coraces. *V.* ces mots. *Caractères:* bec glabre, à sa base plus haut que large, robuste, entier, convexe en dessus, comprimé par les côtés, à mandibule supérieure crochue vers le bout; narines linéaires, latérales, obliques, à demi closes en dessus par une membrane, ouvertes en dessous; langue cartilagineuse, frangée à sa pointe; la 1.re rémige plus courte que la 3.e; la 2.e la plus longue de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs réunis à leur base, le postérieur épaté.

Les *rolliers* ont, dans les couleurs et les caractères, des rapports avec les *geais;* mais on les distingue facilement à leurs narines totalement découvertes, linéaires et obliques, tandis que les geais ont les narines arrondies et cachées par les plumes de la base du bec, qui sont tournées en avant (dans les

rolliers, ces plumes se retournent en arrière et se couchent sur le front). Enfin, un troisième caractère distinctif, établi par Montbeillard, consiste en ce que l'aile du rollier est composée de vingt-trois pennes, et que celle du geai ne l'est que de dix-huit.

La famille des *rolliers* est très-répandue sur l'ancien continent; nous n'en possédons qu'une seule espèce en Europe, et il est très-incertain qu'il s'en trouve en Amérique, quoiqu'on en ait indiqué plusieurs, parmi lesquels on a reconnu des oiseaux qui ne faisoient pas partie de ce genre.

Les *rolliers* vivent de baies et d'insectes, nichent ordinairement sur les arbres, et leur ponte est composée de quatre ou cinq œufs.

* Un astérisque indique, comme je l'ai fait partout ailleurs, les individus que je ne garantis pas être des espèces distinctes ni même de véritables Rolliers.

Le Rollier, proprement dit, *Galgulus garrulus*, Vieill.; *Coracias garrula*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 486. La tête et le derrière du cou sont d'un bleu d'aigue-marine à reflets d'un vert sombre; cette teinte colore le devant du cou et la gorge, dont chaque plume a des traits d'une nuance plus claire et parallèles à la tige; tout le dessous du corps est d'un bleu plus clair; le croupion et les couvertures du dessus de la queue présentent un mélange de vert, de bleu et de violet; les pennes des ailes sont, en général, d'un bleu-violet, nuancé de vert sombre et de fauve; les deux pennes intermédiaires de la queue sont, en dessus, d'un gris mêlé de verdâtre, et en dessous d'un vert d'aigue-marine; les quatre suivantes, de chaque côté, d'un vert obscur en dessus et bleuâtre en dessous, les autres à peu près variées des mêmes couleurs, et la première, de chaque côté, un peu plus longue que les autres; le bec a une foible teinte jaune à sa base, et est noirâtre dans le reste; les pieds sont jaunâtres; longueur, douze pouces six lignes.

La femelle, selon Aldrovande, qui vivoit dans un pays où il y a de ces oiseaux, diffère beaucoup du mâle, et par le bec qu'elle a plus épais, et par le plumage. Une couleur marron tirant au gris cendré couvre la tête, le cou, la poitrine et le ventre. Montbeillard soupçonne que les deux longues pennes de la queue sont les attributs du mâle; selon M. Meyer, la femelle est, sur la tête, la poitrine et le ventre, d'un gris roussâtre, glacé de bleu-vert; sur le dos et les pennes secondaires les plus proches de cette partie, d'un brun-vert clair, et sur la queue d'un vert noirâtre glacé de bleu. Les jeunes mâles ne prennent leurs belles couleurs bleues qu'à la deuxième année.

Dans les pays où les bouleaux sont en nombre, les rolliers,

dit-on, les préfèrent à tout autre arbre pour y placer leur nid; mais dans ceux où les arbres sont rares, comme à Malte, on prétend qu'ils le font dans la terre. La ponte est de cinq œufs d'un vert clair, couverts de petites taches innombrables de couleur sombre. M. Meyer dit, au contraire, que le rollier fait son nid dans un arbre creux, et que les œufs sont d'un blanc lustré. Il résulte de ces contradictions, tant pour la femelle que pour la position du nid, et la couleur des œufs, que cette espèce exige de nouvelles observations.

On ne connoît en Europe, comme je l'ai déjà dit, qu'une espèce de *rollier*. Il paroît très-rarement dans nos provinces septentrionales; on le voit quelquefois aux environs de Strasbourg, ce qui lui a valu le nom de *geai de Strasbourg;* dénomination vicieuse, puisque ce n'est ni un geai ni un oiseau fixé dans les environs de cette ville. On l'a désigné aussi par celui de *perroquet d'Allemagne*, ce qui ne lui convient pas mieux, puisqu'il n'y a aucune analogie entre lui et le *perroquet*. Les *rolliers* de Strasbourg, que l'on rencontre quelquefois aux environs de Paris, ne sont que des oiseaux égarés; mais ils sont communs dans les pays méridionaux. Ils passent à Malte deux fois par an, au printemps et à l'automne; leur patrie paroît être l'Afrique; cependant ils s'avancent assez au Nord, car on les trouve en Suède, en Danemarck et dans les provinces méridionales de la Russie; mais dans leur voyage, il paroît qu'ils ne se fixent ni ne s'arrêtent dans les pays tempérés intermédiaires, puisqu'ils sont inconnus dans plusieurs cantons considérables de l'Allemagne et de la France: la zone assez étroite que leur trace Montbeillard pour leur voyage, est depuis le Smalande et la Scanie jusqu'en Afrique, en passant par la Saxe, la Franconie, la Souabe, la Bavière, le Tyrol, l'Italie, la Sicile, et enfin par l'île de Malte.

Les *rolliers*, plus sauvages que les *geais* et les *pies*, se tiennent dans les bois les moins fréquentés et les plus épais; mais ils en ont le genre de vie; comme eux et avec eux, on les voit dans les champs labourés qui sont dans le voisinage de leur retraite, y chercher la même nourriture. Selon Schwenckfeld, ils vont quelquefois sur les charognes; cependant ils passent en général pour n'être point carnassiers; le même auteur remarque qu'ils deviennent fort gras à l'automne, et qu'ils sont alors un fort bon manger, ce qu'on ne voit pas dans les oiseaux qui se nourrissent de voiries. La voix du rollier est sonore, et le nom latin (*garrulus*) qu'on lui a donné, indique un oiseau babillard, ce qui le rapproche du geai et de la pie.

Montbeillard lui donne pour variété un oiseau de Barbarie, appelé, par les Arabes, *shaga-rag*. Il a la grosseur et la forme

du geai, mais avec un bec plus petit et des pieds plus courts; le dessus du corps brun; la tête, le cou et le ventre d'un vert clair; des taches d'un bleu foncé sur les ailes et la queue. Thomas Shaw, qui l'a observé dans son pays natal, ajoute qu'il fait son nid sur le bord des rivières, et que son cri est aigu et perçant. Sonnini pense que c'est le Rollier du Sénégal.

Le Rollier d'Abyssinie. *V.* Rollier a longs brins d'Afrique.

Le Rollier d'Afrique. *V.* Rollier rouge.

Le Rollier d'Angola, *Coracias caudata*, Lath, pl. enl. de Buff., n.° 88, n'est, selon M. Levaillant, que le *rollier* d'Abyssinie ou du Sénégal, sur lequel ont été entés une tête et un cou de *rollier de Mindanao* ou *cuit*, auquel Buffon le rapporte.

* Le Rollier blanc *Coracias docilis*, Lath. Taille du *choucas*; bec et pieds jaunes; base de la mandibule inférieure garnie de plumes blanches; iris noir; tour des yeux d'un gris sale; dessus de la tête, cou et poitrine, blancs, avec un mélange de rouge; ventre et couvertures inférieures de la queue d'un brun rougeâtre; les neuf premières pennes des ailes mi-partie noires; les autres totalement de cette dernière couleur, ainsi que la queue qui est terminée de blanc.

Cet oiseau, qu'on trouve en Perse, a été nommé *docile* par S. G. Gmelin, qui le premier l'a fait connoître, à cause de ses dispositions à se priver et à retenir ce qu'on lui apprend à imiter. Est-ce bien un *rollier?*

* Le Rollier bleu *Coracias cærulea*, Lath. Longueur sept pouces et demi; bec noirâtre; plumage d'un bleu vert pâle en dessus, ferrugineux en dessous; extrémité des pennes noire; son pays est inconnu. C'est une espèce très-douteuse.

* Le Rollier a bords des ailes jaunes *Coracias cafra*, Lath. Cet oiseau, décrit d'après Linnæus, se trouve, suivant Burman, dans la Cafrerie; tout son plumage est bleu, excepté les parties désignées dans sa dénomination. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle est d'un bleu noirâtre. C'est encore un *rollier* très-douteux.

Le Rollier de Cayenne. *V.* Habia grivert.

Le Rollier de Ceylan. *V.* Rollier geai.

* Le Rollier chevelu, *Coracias pilosa*, Lath. Cet oiseau a les plumes du cou, de la poitrine et du ventre, fines, allongées, sans consistance, et rayées de blanc sur un fond brun; celles du dos et des couvertures des ailes d'un vert brunâtre, bordé d'un bleu changeant en rouge; les pennes des ailes et de la queue d'un bleu foncé; cette dernière longue et égale à son extrémité; une raie blanche est au-dessus des yeux, et une noire au-dessous; le bec et les pieds sont rouges.

Digitized by Google

Deseve del. Vᵉ Tardieu Sculp.

1. Râle de genêt. 2. Mésange Remix.
3. Samalie rouge. 4. Rollier cuit.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Latham, qui a décrit cet oiseau d'après un dessin, dit, qu'il habite l'Afrique.

* Le Rollier de couleur d'outre-mer, *Coracias cyanea*, Lath. Le pays qu'habite ce rollier est inconnu. Sept pouces et demi font sa longneur; tout son plumage, d'un bleu très-éclatant d'outre-mer, a la richesse et le lustre du satin.

Sonnini croit que c'est un oiseau de l'Amérique méridionale, et de l'espèce de celui dont La Peyrouse parle dans son Voyage autour du Monde, et qu'il a trouvé à l'île Sainte-Catherine.

Le Rollier cuit, *Garrulus nævius*, Vieill.; *Coracias bengalensis* et *indica*, Lath.; pl. P. 6, n° 4 de ce dictionnaire. Il a 12 à 13 pouces de longueur totale; la partie supérieure de la tête d'un vert tirant à la couleur d'aigue-marine, au-dessus des yeux; le dessus du cou d'un vert qui incline au violet; le haut du dos et les scapulaires de la même teinte, mais mêlés de vert; le bas du dos et le croupion variés de vert et de bleu; la gorge d'un blanc roussâtre; les joues et le bas du cou violets, avec des traits longitudinaux d'un blanc teinté de violet sur le milieu de chaque plume; la poitrine rousse; les parties postérieures, les grandes couvertures des ailes d'un bleu d'aigue-marine, qui prend une nuance très-foncée sur les couvertures supérieures de la queue et sur les petites des ailes; les moyennes mélangées de bleu et de vert; les pennes, en-dessus, variées de bleu foncé de noirâtre et d'un bleu d'aigue-marine; leurs tiges sont noires, ainsi que celles des pennes de la queue, dont les deux du milieu sont d'un vert sombre, et les autres d'un bleu foncé, depuis leur origine jusque vers la moitié de leur longueur, et noirâtres sur le côté intérieur; le bec et les ongles de cette même couleur, et les pieds gris. La femelle, pl. 28 des Ois. du Paradis de Levaillant, est un peu plus petite que le mâle. Elle a le front d'un roux blanchâtre; les traits blancs des joues et du devant du cou, plus larges et plus apparens, et le roux de la poitrine étendu jusqu'aux cuisses. Le jeune, pl. 29 du même ouvrage, est blanc sur le front, la face et les oreilles; d'un roux vineux sur le sommet de la tête; d'un roux mêlé de violet sur les joues, le devant du cou, la poitrine et le haut du ventre avec un trait blanc longitudinal, sur chaque plume de ces diverses parties; d'un blanc roussâtre sur le bas-ventre; d'un vert terne olivâtre, teinté de roux clair, sur le manteau et sur les pennes intermédiaires de la queue; d'un roux violâtre sur les couvertures supérieures des ailes; brun sur l'aile bâtarde; vert à l'extérieur des trois pennes alaires; d'une teinte violâtre à leur naissance, ainsi qu'à l'origine de toutes les autres, qui sont ensuite bleues et terminées de noir; d'un

bleu violet, légèrement nuancé de vert, sur toutes les pennes latérales de la queue; brun sur le bec et roux sur les pieds. Cet individu est un jeune mâle.

Le *Rollier tacheté*, regardé aussi par Levaillant comme un individu dans son premier âge, a la tête d'un roux un peu lavé sur les côtés; le front et les sourcils blanchâtres; la gorge, le cou et le corps d'un roux légèrement teint de verdâtre sur le dos, et un peu vineux en dessous, avec une tache oblongue et blanche sur chaque plume; les ailes d'un vert pâle, excepté sur le pli et les grandes pennes qui sont d'un bleu céleste foncé, ainsi que le croupion et toutes les pennes latérales de la queue, dont les intermédiaires sont rousses; le bec, la queue est d'un roux plein; les pieds sont noirâtres. Cet oiseau a été rapporté du Sénégal par Geoffroy de Ville-Neuve.

Le *Rollier cuit*, observé en Afrique par M. Levaillant, se plaît dans les bois, et construit son nid sur la tête du tronc des plus grands arbres, le garnit de plumes en dedans, de rameaux, d'herbes et de mousse entrelacés en dehors. On trouve cette espèce non-seulement en Afrique, mais encore au Bengale, à Mindanao et aux Moluques.

Le Rollier docile. *V.* Rollier blanc.

Le Rollier d'Europe. *V.* Rollier, proprement dit.

Le Rollier geai, *Coracias indica*, Lath., pl. 326 des Oiseaux d'Edwards. Longueur, dix pouces; sommet de la tête d'un vert-bleu; cou, poitrine et partie antérieure du dos d'un rouge de brique; côtés de la tête et gorge d'une teinte plus foncée, et rayés de blanc; parties postérieures de la poitrine et croupion d'un bleu d'outre-mer; pennes du milieu de la queue vertes; les autres bleues à leur origine et à l'extrémité, et couleur d'aigue-marine dans leur milieu; bec noir. Cet oiseau se trouve à l'île de Ceylan. Selon MM. Levaillant et Cuvier, le *Rollier cuit* ou le *Coracias bengalensis* est évidemment le *Coracias indica*, et je les crois fondés.

* Le Rollier gentil, *Coracias puella*, Lath., est de la taille du *choucas commun*. Il a le bec et les pieds noirs; la partie postérieure de la tête, la nuque et le milieu du cou d'un très-beau bleu; le dos, les plus petites couvertures des ailes, le croupion et le bas-ventre de la même couleur; le reste du cou, la poitrine, le ventre et les ailes noirs; trois taches bleues sur ces dernières, et la queue d'un bleu sombre. Cette espèce se trouve dans l'Inde, où elle est connue des Anglais sous le nom de *blue fery bied*. Est-ce bien un *Rollier?*

Le Rollier de Goa est donné par Montbeillard pour une variété du *rollier de Mindanao*, dont il ne diffère qu'en ce qu'il a une sorte de collier couleur de lie de vin, qui n'est aperçu que sur la nuque, un peu en-dessous de la tête; de plus, il

est privé de la ceinture orangée que porte le *rollier de Mindanao.*

* Le Rollier huppé du Mexique, décrit par Brisson, est à peu près de la grandeur et de la grosseur de la *corneille commune;* tout son plumage est varié, sur le corps, de vert, de bleu et d'une couleur d'or brillante, excepté les côtes qui sont noirâtres; cette dernière teinte termine les pennes des ailes et de la queue que couvre un pourpre clair; les plumes des jambes sont assez longues; une belle et grande huppe pare la tête; les yeux sont brillans, les paupières d'un rouge de sang et entourées de petites excroissances charnues; le bec est court, épais et rougeâtre; les pieds sont très-courts et épais; les ongles sont longs. Cet oiseau a été écarté du genre des *rolliers* par Montbeillard, d'après sa taille, la forme de son bec, la longueur des doigts, des ongles, et les mamelons rouges qui entourent les yeux; mais il ne nous dit pas dans quelle famille il faut le classer. De nouveaux renseignemens sont donc très-nécessaires pour indiquer la place qui lui convient.

Séba lui a appliqué le nom de l'Ococolin, qui est un gallinacé. *V.* ce mot.

Le Rollier des Indes. *V.* Rolle a tête brune.

* Le Rollier jaune du Mexique, de Brisson, n'est guère plus gros que le *pigeon* ordinaire : tout son plumage est d'un jaune clair, excepté les pennes des ailes qui sont d'un gris foncé, ainsi que les deux pennes intermédiaires de la queue; les yeux sont grands; l'iris est rouge; le bec court, épais et d'un cendré jaune; les pieds sont d'un gris clair. Les oiseaux de cette espèce, nommés au Mexique *hoexotototl*, se plaisent et nichent sur les saules. Montbeillard classe cet oiseau parmi les *pies.*

Le Rollier a longs brins d'Afrique, *Galgulus caudatus*, Vieill.; *Coracias abyssinica*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 626, sous le nom de *rollier d'Abyssinie.* Le mâle a le bec noir; les plumes du capistrum blanches; la tête, le cou, le dessous du corps, les couvertures des ailes d'un beau vert; le croupion, les grandes pennes alaires et les épaules d'un bleu foncé; les secondaires et le dos d'un brun orangé; les deux pennes intermédiaires de la queue noirâtres et à reflets bleus; les autres de couleur d'aigue-marine; la première, de chaque côté, dépasse les autres de cinq pouces et plus, et la partie excédante est d'un très-beau bleu; les pieds sont d'un brun rouge; taille du *rollier d'Europe.* Il est commun au Sénégal.

Le *Rollier du Sénégal*, *Coracias Senegala*, Lath., pl. enl. de Buff., n.° 326, est un individu de l'espèce du précédent; lequel n'en diffère qu'en ce que la couleur orangée du dos

remonte presque sur le cou et l'occiput. La femelle, pl. 25 des Oiseaux de Paradis de Levaillant, a des couleurs moins vives que le mâle, est un peu plus petite, et ses deux longs brins ne dépassent pas les autres pennes de plus de trois pouces.

Le jeune a le front, la gorge, la poitrine et les flancs roussâtres; les ailes et le croupion mélangés de vert nuancé de roussâtre. Cette espèce construit son nid dans l'enfourchure d'un arbre, près du tronc, le compose de rameaux entrelacés d'herbes et de mousse à l'extérieur, et le tapisse de feuilles sèches en dedans. Les œufs sont de la grosseur de ceux du biset, verdâtres et pointillés de roux.

Le Rollier de Madagascar. *V.* Rolle violet (grand).

Le Rollier a masque noir, *Galgulus melanops*, Vieill., pl. 30 des Oiseaux de Paradis de Levaillant. Cet oiseau d'Afrique, que ce naturaliste a décrit le premier, a le front, la gorge et le devant du cou, noirs; le reste de la tête, le dessus du cou et du corps, les couvertures supérieures des ailes et de la queue, la poitrine, les flancs et le ventre, d'un gris bleuâtre; les pennes alaires et caudales noires; le bec d'un gris bleuâtre, et les pieds d'un brun roux.

* Le Rollier du Mexique, *Coracias mexicana*, Lath. Séba, d'après lequel on a décrit cet oiseau, le donne pour un merle. Il est beaucoup plus grand et plus gros que la draine; il a tout le dessus du corps d'un gris roux; tout le dessous, ainsi que les ailes, d'un gris clair mélangé de couleur de feu. M. Cuvier dit que c'est le *geai du Canada*.

Le Rollier de Mindanao. *V.* Rollier cuit.

Le Rollier noir, *Coracias nigra*, Lath. On ne connoît pas le pays natal de cet oiseau. Il a quinze pouces de longueur totale; tout le plumage et les pieds noirs.

* Le Rollier noir et blanc. *V.* Cassican tibicen.

* Le Rollier de la Nouvelle-Espagne, que Brisson a décrit d'après Séba, a été reconnu par Buffon pour un oiseau de proie nommé *ytzquaulli* par Fernandez, dans son *Histoire de la Nouvelle-Espagne*. Il fait, dit cet historien, la chasse aux lièvres et aux lapins; il est, ajoute-t-il, propre à la fauconnerie et de la grosseur du belier. C'est l'Aigle couronné de Buffon.

* Le Rollier de la Nouvelle-Calédonie *Coracias striata*, Lath. Le mâle a tout le plumage d'un bleu foncé presque noir, strié de bleu-verdâtre; la queue, le bec et les pieds noirs. La femelle est d'un gris cendré, plus foncé sur la tête, noir sur les couvertures et les pennes des ailes, dont les bords sont cendrés; la queue est entièrement grise. Longueur, sept pouces et demi; iris rouge.

Le Rollier de paradis *V.* Loriot orangé.

* Le Rollier a poitrine rouge, *Coracias scutata*, Lath. Cette espèce, qui est de la taille de la corneille commune, se trouve, dit Latham, dans l'Amérique méridionale; elle a le bec noir; le plumage généralement de cette couleur en dessus, à reflets d'un bleu brillant sur le dos et les ailes; le devant du cou et la poitrine sont d'une écarlate brillante, tendant au cramoisi et changeant en ferrugineux sur les parties postérieures; la queue, qui est composée de douze pennes, est un peu arrondie à son extrémité; les pieds sont de la couleur du bec.

J'ai peine à croire que cet oiseau soit un rollier, car on n'en connoît pas dans l'Amérique. Ne seroit-ce pas plutôt un Piauhau, comme le dit M. Cuvier?

Le Rollier a queue grise. *V.* Pie vagabonde.

Le Rollier rayé, *V.* Polochion rayé.

Le Rollier rouge. *V.* Rolle rouge.

Le Rollier rouge-ponceau, *Coracias militaris*, Lath., est le Grand Cotinga. *V.* ce mot.

Le Rollier strié. *V.* Rollier de la Nouvelle-Calédonie.

Le Rollier tacheté, *Coracias nævia*, Daudin, est un jeune de l'espèce du Rollier cuit.

Le Rollier temminck, *Garrulus Temminckii*, pl. 9, des Rolliers de Levaillant. Ce bel oiseau, que l'on trouve dans l'Inde, a les plumes du dessus de la tête d'un riche vert-bleuâtre couleur d'aigue-marine; ces plumes forment une espèce de houppe semblable à celle du geai d'Europe, lorsque l'oiseau les relève; le cou en entier, la gorge, les parties postérieures, le croupion et la queue, sont d'un beau bleu d'indigo lustré, et changeant en violet sombre; le dos, les scapulaires et les ailes, d'un vert-plein; le bec est noir, et le tarse d'un brun-rougeâtre.

* Le Rollier a tête marron, *Coracias pacifica*, Lath., a huit pouces et demi de longueur; le bec et les pieds rouges; la tête et le haut du cou d'une couleur marron, qui se change en vert sur la partie postérieure du cou et le dessus du corps; une plaque noire sur la gorge, mais qui ne s'étend pas au-delà du milieu: elle est bordée d'un trait blanc; les ailes sont d'un beau bleu; les pennes ont une tache blanche à leur origine; les couvertures de la queue sont pareilles au croupion, ainsi que les pennes dont l'extrémité est d'un bleu noir.

Cette espèce se trouve au port Jackson, dans la Nouvelle-Hollande.

Le Rollier a tête noire, *Coracias melanocephala*, Lath., est un individu de l'espèce de la Pie bleue. *V.* ce mot.

Le Rollier vagabond. *V.* Pie vagabonde.

Le Rollier varié des Moluques. *V.* Rollier a longs brins d'Afrique.

Le Rollier a ventre bleu, *Garrulus cyanogaster*, Vieill.; *Coracias cyanogaster*, Cuvier;—pl. 26 des Ois. de Paradis de Levaillant. Cet oiseau, que ce voyageur a observé en Afrique, est de la taille du geai d'Europe; il a la tête, le cou, la poitrine, d'un roux nuancé de vert; le ventre, les parties postérieures, le croupion et les couvertures des ailes, bleus; les pennes alaires, vertes, bleues et noires; la queue verte; le haut du dos, les scapulaires et le manteau d'un brun olivâtre; le bec noir; les pieds d'un gris brun; et deux longues pennes à la queue comme le rollier d'Abyssinie.

Le Rollier vert, *Galgulus viridis*, Vieill.; *Coracias viridis*, Cuv.; — pl. 31 des Ois. de Par. de Levaillant. On le trouve dans les Indes orientales. Les plumes du front et de la gorge sont d'un blanc roussâtre; le dessus de la tête et du cou, le haut du dos, les plumes scapulaires, les couvertures des ailes et le dessous du corps, d'un vert d'aigue-marine: le croupion et les couvertures supérieures de la queue, d'un vert-bleuâtre; les pennes caudales bleues; les pieds roux; le bec est noir. (V.)

ROLLGERSTE. C'est un des noms de l'Orge hexastique en Allemagne. (Desm.)

ROLLUS. Nom latin du genre Rouleau de Denys-de-Montfort. (Desm.)

ROLOFA. Adanson nomme ainsi le genre Glinole. *V.* ce mot. (Ln.)

ROLOWAY ou PALATINE. Singe du genre des Guenons. *V.* Guenon diane. (Desm.)

ROM. C'est un des noms du Carrelet, espèce de poisson du genre Pleuronecte. (Desm.)

ROMAINE. Variété de Laitue. *V.* ce mot. (Desm.)

ROMAN et Ruman. Noms arabes du Grenadier. (Ln.)

ROMANCETA. Les habitans de la Nouvelle-Andalousie donnent ce nom au Montjoli blanchâtre. (B.)

ROMANO. *V.* Rombice. (Desm.)

ROMARIN, *Rosmarinus officinalis*, Linn. (*diandrie monogynie.*) Nom d'un arbrisseau appartenant à la famille des labiées, et formant presque seul un genre, qui offre pour caractères: un calice comprimé au sommet, et à deux lèvres, la supérieure entière, l'inférieure divisée en deux; une corolle en tube, ayant aussi deux lèvres, l'une à deux divisions, l'autre à trois, dont la moyenne et fort grande et concave; deux étamines saillantes (deux autres sont avortées) à filets arqués, subulés, et munis d'une dent latérale à leur base;

un pistil, et quatre semences jointes ensemble, renfermées dans le calice.

La tige du romarin est élevée de quatre ou cinq pieds, et divisée en rameaux opposés qui se garnissent de feuilles presque sessiles, entières, linéaires, réfléchies par les bords, et blanches en dessous. Ses fleurs sont axillaires. Cet arbrisseau croît au midi de la France, en Espagne et en Italie, sur les bords de la mer et dans les terrains secs et pierreux. Il est toujours vert, très-aromatique : on le cultive dans les jardins. Il supporte assez bien, en plein air, le froid de nos hivers ordinaires, pourvu qu'il soit planté dans un sol appauvri et graveleux. Sur un sol riche et humide, il pousse plus vigoureusement en été; et il devient, par cette raison, plus sensible à l'impression de la gelée ; il a d'ailleurs moins d'odeur et de vertu.

Dans les pays chauds, pour remplacer la charmille et le troëne, on fait des allées d'appui avec le romarin; on en tapisse les terrasses, les murailles. Mêlé dans des bordures avec la santoline, le contraste de couleur de leurs feuilles produit un joli effet. Dans les climats tempérés et froids, il demande à être exposé au midi. On peut marcotter cet arbrisseau : mais il vaut mieux le multiplier par ses boutures, et surtout par ses rejetons. On les coupe et on les arrache au printemps; on les tient à l'ombre pendant les premiers jours, on a soin de les arroser et quand les jeunes sujets ont repris, on les transplante à demeure au commencement de l'automne, afin qu'ils aient le temps de pousser de nouvelles racines avant les gelées. Le romarin a besoin de beaucoup d'eau en été; on l'arrose peu en hiver. Si on veut qu'il se garnisse bien, il faut le tondre souvent. On peut l'élever dans les pots.

Les abeilles recherchent avec avidité le nectar de ses fleurs. C'est à lui que les miels de Narbonne, de Mahon, et sans doute du Mont-Himette, doivent leur supériorité. Ces fleurs ont, ainsi que les feuilles, une odeur pénétrante et une saveur âcre et amère. Elles sont incisives, fortifiantes, stomachiques : on les prescrit en infusion théiforme, à la dose d'une ou deux pincées; on les fait entrer aussi dans les bains fortifians, dans les poudres céphaliques. Ce sont ses sommités fleuries qui, infusées dans l'eau-de-vie et distillées, donnent l'eau de romarin ou eau de la reine de Hongrie.

Le *romarin à feuilles panachées* est une variété du *romarin commun*. Il y en a une véritable espèce, qui a ses feuilles obtuses et vertes sur les deux surfaces. (D.)

ROMARIN DE BOHÊME. C'est le LÈDE DES MARAIS à feuilles étroites. (LN.)

ROMARIN DU NORD. C'est le GALÉ. (*Myrica gale*). (LN.)

ROMARIN SAUVAGE. On a donné ce nom au LÈDE DES MARAIS. (B.)

ROMARIN SAUVAGE (petit). C'est encore une espèce de ROSAGE (*Rhododendrum ferrugineum*). (LN.)

ROMBICE, ROMICE. En italien, c'est le nom de la PATIENCE, *Rumex acutus*. (DESM.)

ROMBUT. Adanson a donné ce nom, d'après Rumphius, au genre CASSITHE de Linnæus. (B.)

ROMBUT-PUTRI. *V.* COSSUTA. (LN.)

ROMEIRA, ROMANEIRA. Noms portugais du GRENADIER, *Punica granatum*. (DESM.)

ROMERO. Selon Clusius, dans les environs de Lisbonne, l'on donne quelquefois ce nom, qui est spécialement celui du romarin, au *cistus libanotis*, qui a effectivement quelque ressemblance par ses feuilles, avec ce dernier arbrisseau. Les Espagnols nomment *romero-marino*, le *gnaphalium luteo-album*, également suivant Clusius. (LN.)

ROMEST. En Languedoc, on appelle ainsi un BUISSON. (DESM.)

ROMEYKH. Suivant Forskaël, les arabes appellent ainsi une espèce de RÉSÉDA (*Reseda tetragyna*, Forsk.; *reseda mediterranea*, Linn.). (LN.)

ROMISCH. *V.* MÉSANGE REMIZ. (V.)

ROMMSTEIN. Nom suédois qui répond au *Roogenstein* des Allemands, et qui désigne la OOLITHE. *V.* ce mot. (LN.)

ROMPT-PIERRE. C'est la SAXIFRAGE PÉTRÉE. (B.)

ROMULÉE, *Romulea*. Nom d'un genre de plantes établi sur l'IXIE BULBEUCODE, par Miller. (B.)

RONABE, *Ronabea*. Genre de plantes établi par Aublet et conservé par Lamarck. Il a été réuni aux PSYCHOTRES par les botanistes du Nord. (B.)

RONAS. Il paroît que c'est, en Orient, le nom de la GARANCE. (B.)

RONCA. Nom espagnol des oiseaux du genre RALE. (DESM.)

RONCE. Nom vulgaire de la *raie bouclée*, et nom spécifique d'une autre espèce de raie. *V.* au mot RAIE. (B.)

RONCE, *Rubus*, Linn. (*Icosandrie polygynie.*). Genre de plantes de la famille des rosacées, qui offre pour caractères: un calice ouvert et à cinq divisions; une corolle de cinq pétales; des étamines en nombre indéterminé, plus courtes que la corolle; de nombreux styles, et des fruits globuleux, c'est à-

dire composés de plusieurs petites baies arrondies, rassemblées en tête, et renfermant chacune une semence.

Ce genre comprend deux divisions, les véritables *ronces* et les *framboisiers*, qui, réunies, forment plus de cinquante espèces.

Les ronces croissent partout, principalement dans les haies, dans les buissons, dans les bois. Leur tige, prenant facilement racine par son extrémité, elles s'emparent bientôt de tout le terrain; celles de ces tiges qui ont porté du fruit, périssent généralement; mais pour un qui meurt, il en renaît dix autres. Elles conservent une partie de leurs feuilles pendant l'hiver.

Parmi les nombreuses espèces de ronces proprement dites, on en distingue deux. L'une, la RONCE BLEUATRE, *Rubus cæsius*, Linn., porte un fruit petit, d'abord rouge, ensuite bleuâtre lors de sa maturité, et dont les grains sont gros et peu nombreux. Cette espèce est connue sous le nom de *mûres de ronce*. L'autre, la RONCE NOIRE, *Rubus fruticosus*, Linn., a des fruits plus gros et parfaitement noirs, ou d'un bleu foncé lorsqu'ils sont mûrs. Celle-ci ayant été, sans doute, plus particulièrement cultivée, a produit les variétés suivantes, savoir, la *ronce à fruit blanc*, la *ronce sans épines*, la *ronce à feuilles découpées*, celle *à feuilles panachées*, enfin, la *ronce à fleurs doubles*. Cette dernière est recherchée des amateurs, et mérite de l'être par ses larges fleurs d'un beau blanc, qui ornent les bosquets d'été pendant plus de deux mois.

Anderson, dans un Mémoire sur les ronces d'Angleterre, inséré dans le onzième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, prouve que trois espèces ont été confondues sous le nom de cette dernière; les deux qu'il en sépare sont appelées RONCE PRESQUE DROITE et RONCE A FEUILLES DE COUDRIER.

Les fruits de ronce, bien mûrs, sont rafraîchissans, nourrissans, un peu astringens; si on en mange trop, ils donnent des coliques.

La RONCE HISPIDE a les tiges et les pétioles très-hérissés d'épines. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale, où on mange généralement ses fruits, qui sont plus abondans et meilleurs que ceux de la *ronce noire*. Ses tiges rampent comme celles de la *ronce bleuâtre*.

C'est M. Bosc qui l'a introduite dans nos cultures.

Le FRAMBOISIER COMMUN, *Rubus idæus*, Linn., est cultivé dans les jardins, pour son fruit, très-agréable à manger. Il croît naturellement dans les montagnes de France. On en connoît plusieurs variétés à fruit rouge foncé, à gros

fruit, à fruit jaune, à fruit blanc, *à fruit de deux saisons*, etc.

Cet arbrisseau aime une terre douce, substantielle, un peu humide; il réussit mal dans une exposition trop chaude. On le multiplie communément par ses rejetons; il prend d'ailleurs ce soin lui-même. Les vieux, qui ont produit du fruit dans l'année, meurent ensuite, ou vivent peu : on les coupe jusqu'à terre en automne, et on raccourcit en même temps à deux ou trois pieds les jeunes rejetons qui doivent fructifier l'année suivante.

Le framboisier s'étendant beaucoup par ses racines, épuise le sol qu'il occupe, et nuit aux arbres voisins. Il demanderoit par cette raison à être cultivé dans un lieu séparé.

Les framboises, par leur couleur et leur goût parfumé, font l'ornement des tables; on les mange seules, ou mêlées avec des fraises : elles ont les mêmes propriétés, et sont encore plus rafraîchissantes. On s'en sert aussi pour parfumer les gelées et les sirops de groseille, et on en obtient, par la fermentation, un vin qui est très-fort et assez agréable.

Le Framboisier du Canada, *Rubus occidentalis*, Linn. Ses feuilles sont ternées et blanches en-dessous. Il est originaire de l'Amérique septentrionale. On le cultive dans nos jardins; ses fruits sont un peu inférieurs à ceux du précédent.

Le Framboisier odorant a les feuilles simples, palmées, et la tige sans épines. Il est originaire de l'Amérique septentrionale. On le cultive dans nos jardins à raison de la beauté de ses touffes et de ses fleurs, d'un rouge pourpre.

La Ronce a feuilles de Corète a les feuilles simples et dentées, les tiges sans épines et les fleurs rouges. Elle est originaire de la Chine. On cultive depuis quelques années sa variété double dans nos orangeries, où elle reste en fleur pendant presque toute l'année. C'est de boutures qu'elle se multiplie. Decandolle en a fait un genre sous le nom de Kerie.

Les Ronces de Roche, septentrionale, et de montagne (*Chamæmorus*), sont berbacées et se cultivent dans nos écoles de botanique. Les fruits de la seconde sont une manne précieuse pour les habitans du nord de l'Europe, à raison de leur bonté et de leur abondance. En France, elle fructifie si rarement, que je n'ai jamais pu manger une seule de ses baies. *V.* l'article Roncinelle. (B.)

RONCE DU MONT IDA. C'est le Framboisier. (DESM.)

RONCHAS. C'est le Lagopède, dans le pays des Grisons. *V.* ce mot. (B.)

RONCINELLE, *Dalibarda*. Genre de plantes d'abord

formé par Linnæus, et ensuite réuni par lui aux Ronces. Michaux vient de le rétablir dans sa Flore d'Amérique, sur le fondement que les fruits des espèces qui le composent ne sont point des baies, mais de simples graines nues. Il renferme deux espèces, qui croissent dans le nord de l'Amérique, et sont figurées dans l'ouvrage ci-dessus : l'une est la Roncinelle a feuilles de violette (*rubus dalibarda*, Linn.); et la Roncinelle a feuilles de fraisier. Cette dernière constitue aujourd'hui le genre Comaropsis. (B.)

RONDACHINE, *Hydropeltis*. Genre de plantes de la polyandrie polygynie, établi par Michaux, dans sa *Flore de l'Amérique septentrionale*, et dont les caractères consistent en un calice de six folioles pétaliformes, obliques, dont trois alternes un peu plus longues, plus colorées, et recourbées à leur sommet; point de corolle; une trentaine d'étamines hypogynes, de la longueur du calice, et à anthères adnées aux filamens; quinze à dix-huit ovaires rapprochés, allongés, droits, à style filiforme, recourbé, et à stigmate obtus; quinze à dix-huit capsules ovales-oblongues, droites, renfermées dans le calice, qui croît avec elles, ne s'ouvrant point et renfermant deux semences globuleuses, dont une avorte quelquefois.

Pursh a appelé ce genre Brasenie.

La seule espèce connue, la Rondachine pourpre, a la tige cylindrique, rameuse, fort longue, garnie de feuilles très-entières, ovales, peltées par leur milieu, vertes en dessus, rouges en dessous, portées sur de très-longs pétioles alternes, et terminées par un petit nombre de fleurs rougeâtres, solitaires à l'extrémité de longs pédoncules axillaires. Elle est figurée pl. 29 de l'ouvrage précité.

Cette plante, que j'ai fréquemment observée dans les eaux stagnantes en Caroline, dont elle couvre quelquefois la surface, est très-remarquable, en ce que ses tiges, ses pétioles, ses pédoncules et ses boutons à feuilles et à fruits, sont entourés, avant la floraison, dans l'épaisseur de plus d'une ligne, d'un mucus gélatineux, en apparence parfaitement semblable à celui du frai des grenouilles, c'est-à-dire, aussi glaireux et aussi difficile à garder dans la main. Ce mucus disparoît dès que la fécondation, qui s'opère toujours dans les plus grandes chaleurs et hors de l'eau, est achevée, et en même temps le germe rentre dans l'eau, y suit toutes les phases de sa maturité, et la semence en achève la série en germant dans sa capsule, qu'elle brise pour tomber dans la boue, où elle reste pendant tout l'hiver. (B.)

RONDE. Nom spécifique d'une Tortue. *V.* ce mot. (B.)

RONDELETTE. Nom vulgaire de la TERRETTE et de l'ASARET. (B.)

RONDELIER, *Rondeletia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des rubiacées, dont les caractères consistent: en un calice à cinq divisions; une corolle hypocratériforme, à tube un peu ventru au sommet, à limbe plane, à cinq découpures obtuses; cinq étamines à anthères non saillantes; un ovaire inférieur surmonté d'un style à stigmate bifide; une baie sèche, arrondie, couronnée, s'ouvrant au sommet en deux parties.

Ce genre renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées et à fleurs disposées en corymbes terminaux. On en compte une vingtaine d'espèces, toutes propres aux parties les plus chaudes de l'Amérique, et dont les plus saillantes sont :

Le RONDELIER ODORANT, qui a les feuilles pétiolées, presque ovales et obtuses. C'est un arbrisseau peu élégant, mais dont les fleurs sont d'un rouge agréable et d'une odeur de violette très-suave.

Le RONDELIER A GRAPPES, qui a les feuilles lancéolées ovales, aiguës, glabres, accompagnées de stipules elliptiques, et dont les fleurs sont disposées en grappes axillaires, trichotomes et écartées. — Il se trouve à la Jamaïque; il est figuré dans Brown, pl. 2, n.° 3, sous le nom de *pétésie*.

Toutes les espèces de CANTIS, qui ne sont pas épineuses, ont été réunies à ce genre par Poiret.

Le *rondelier d'Asie* fait partie du genre VEBÈRE.

Le *rondelier biflore* constitue le genre VIRECTE. (B.)

RONDELLE. Nom vulgaire des l'ASARET. (B.)

RONDELLE. Nom spécifique d'un poisson du genre CHÉTODON. (B.)

RONDETE. On appelle ainsi la TERRETTE dans quelques cantons. (B.)

RONDETTE. *V.* RONDELLE. (DESM.)

RONDIER, *Borassus*. Genre de plantes de la famille des palmiers, qui offre pour caractères: d'être dioïque, et d'avoir une spathe polyphylle, renfermant un spadix axillaire, divisé en un petit nombre de rameaux, dont le sommet est simple, bifide ou trifide, et amentacé c'est-à-dire imbriqué d'écailles serrées, entre lesquelles sont placées les fleurs.

Ces fleurs, dans les pieds mâles, sont composées d'un calice à six divisions presque égales, et de six étamines; et dans les pieds femelles, d'un ovaire supérieur, surmonté de trois styles à stigmates persistans.

Le fruit est une baie fibreuse, arrondie, trigone, contenant trois osselets hérissés de fibres capillaires, anguleux d'un

côté, convexes de l'autre, et contenant chacun une semence trilobée, à lobes latéraux arrondis, et le moyen conique et embryonifère.

Ce genre, figuré pl. P. 9, et qui se rapproche de l'Areng, renferme cinq arbres dont les feuilles sont flabelliformes, terminales, et les fruits d'une grosseur considérable.

Le premier, le Rondier lontar, croît dans l'Inde et dans les îles qui en dépendent. Il s'élève à trente pieds de haut, et est couronné à son sommet d'un faisceau de feuilles palmées de cinq à six pieds de long, chacune supportée par un pétiole muni d'épines de chaque côté. Il ne donne du fruit qu'une seule fois dans sa vie, ce qui annonce que la fructification est en lui le dernier effort de la nature, puisque, après cette opération, il languit, et finit par mourir.

Le *rondier lontar* est d'une aussi grande utilité dans le pays où il croît, que le Cocotier. On retire également de ses spathes, qu'on coupe d'abord par moitié, et dont on enlève successivement de nouvelles zones, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à leur base, une liqueur d'un goût agréable, susceptible de fermentation vineuse, et par suite de former de l'alkool, ou de donner du sucre par l'évaporation. Son bois est d'une belle couleur noire, parsemée de veines jaunâtres. Il est employé pour la construction des bâtimens, pour faire des meubles et différens ustensiles. Il est, comme celui des autres palmiers, très-dur, presque incorruptible. Les feuilles sont aussi employées à un grand nombre d'usages. On en couvre les maisons, on en fait des paravents, des parasols, etc. On les divise en lanières, pour faire des nattes qui servent ou à l'ameublement ou à l'habillement. On les coupe en morceaux, qui servent de papier pour écrire, etc., etc.

Le second est le Rondier des îles Séchelles, qui n'a encore été trouvé que dans ces îles, mais dont le fruit est connu depuis un temps immémorial dans l'Inde, sous le nom de *Coco des Maldives*, parce qu'il venoit de ce groupe d'îles, où il étoit quelquefois poussé par les courans. La forme bizarre de ce fruit, qui ressemble à des fesses barbues dans leur partie inférieure, sa grosseur, son origine inconnue, tout avoit concouru à lui faire attribuer de grandes propriétés dans l'Inde, dont la principale étoit d'être un préservatif contre toute espèce de poison. Aussi s'y vendoit-il fort cher.

C'est à Sonnerat qu'on doit la connoissance de ce Palmier, qu'il trouva dans son voyage à la Nouvelle-Guinée, et qu'il figura et décrivit sous le nom de *rondier* dans la *Relation* qu'il en a publiée. Commerson l'a indiqué comme un genre particulier, sous le nom de Lodoïcé, et Labillardière

a confirmé qu'il en formoit un distinct de celui-ci. Il s'élève plus que le précédent, et sa tête est couronnée de dix à douze feuilles en éventail de vingt-deux pieds de long sur quinze de large, et portées sur des pétioles de six à sept pieds, qui ne sont pas épineux. Outre ces dimensions, ces feuilles diffèrent de celles du rondier lontar, en ce que leur pétiole s'avance beaucoup dans l'éventail.

Le spadix, dans cette espèce, est très-ramifié. Il a six pieds de longueur, et les fruits qu'il porte, dans les individus femelles, ont un pied et demi de diamètre. Les fruits ont une enveloppe fibreuse, et renferment trois coques, dont une avorte ordinairement. Ils tombent souvent dans la mer; et leurs coques, se séparant, sont emportées par les courans sur les îles Maldives.

Comme dans tous les genres de la famille des *palmiers*, les amandes de celui-ci contiennent d'abord une liqueur blanche, mais elle est amère et désagréable.

On a transporté aux îles de France et de Bourbon, des fruits de ce *palmier* qui y ont fort bien réussi; de sorte que les chances de destruction qu'il couroit sur une petite île isolée au milieu des mers, sont de beaucoup diminuées.

Le troisième, le Rondier du Sénégal. On en tire un vin meilleur que celui des autres palmiers de cette contrée, et ses racines, nouvellement poussées, sont mangées crues ou cuites, par les habitans. *V.* Ronn.

Les autres espèces sont mentionnées dans la *Flore de la Cochinchine* de Loureiro; elles partagent, à un degré inférieur, les avantages de ces trois premières. Celle qu'on appelle *gomuto*, qui est figurée dans *Rumphius*, vol. 1, pl. 13, forme aujourd'hui le genre Areng de Labillardière. (B.)

RONDINA, RONDINELLA. Noms italiens de l'Hirondelle. (V.)

RONDINE. *V.* Rondire. (B.)

RONDINETTA. Selon Volta, ce nom est celui d'un poisson qu'on trouve fossile à Monte-Bolca, et qu'il rapporte à l'*Exocetus evolans*. (DESM.)

RONDIRE. On donne ce nom au Dactyloptère pyrapède. (B.)

RONDOLE. C'est le même poisson que ci-dessus. (B.)

RONDON (*fauconnerie*). Un oiseau de vol *fond en rondon* sur le gibier, lorsqu'il tombe sur lui avec impétuosité. (S.)

RONGEURS, *Glires*, Linn., Pallas, Cuv.; *Rosores*, Storr; *Rodentes*, Vicq-d'Azyr; *Prensiculantia*, Illiger. Ordre de mammifères onguiculés, caractérisés spécialement par le manque de dents canines aux deux mâchoires, et par la disposition de leurs incisives, au nombre de deux tant en haut qu'en

bas, et séparées des molaires par une barre ou espace intermédiaire.

Les incisives de ces animaux sont grandes et arquées, et ne cessent de croître par leur base, à mesure qu'elles s'usent vers leur pointe; tantôt leur face antérieure est plane, et tantôt elle est arrondie; leur extrémité est presque toujours taillée en biseau, si ce n'est dans les inférieures, qui, souvent, sont très-acérées; ces dernières sont assez souvent mobiles, indépendamment l'une de l'autre, ce qui est dû à la non consolidation de la symphyse de la mâchoire inférieure; quelquefois (comme dans les lièvres et les pikas), les deux incisives supérieures sont accompagnées de deux autres dents plus petites, et placées derrière elles, mais dont l'usage paroît être nul. Les molaires sont au nombre de trois au moins, et de six au plus, de chaque côté des mâchoires. Les écureuils et les marmottes en ont cinq supérieures et quatre inférieures; les rats, les hamsters, le rat-taupe, en ont trois tant en haut qu'en bas; les hydromys, les loirs, les échimys, les castors, les pacas, les cabiais, les cobayes, les campagnols, les pedètes, les porc-épics, les coendous, les bathyergus en ont quatre; les gerboises en présentent quatre en haut et trois en bas; les lièvres en ont six en haut et cinq en bas. Elles sont tantôt simples, c'est-à-dire, pourvues de racines distinctes, comme les dents des carnassiers, et à couronne peu compliquée par les replis de l'émail, et une fois formées, ne croissant plus, dans les écureuils, les marmottes, les rats, les hamsters, les porc-épics, les gerboises, etc.; tantôt composées, c'est-à-dire, de même forme au fond de l'alvéole qu'au sommet de la couronne, et croissant pendant la plus grande partie de l'existence de l'animal, dans les cabiais, les cobayes, les campagnols, les lièvres, les pedètes, les échimys. Tantôt la couronne de la dent est plate, et les lignes émailleuses qui la composent sont saillantes en travers; tantôt cette couronne est tuberculeuse, et les tubercules sont ou mousses ou aigus. Dans le premier cas, les animaux qui les présentent sont essentiellement herbivores, comme les lièvres, les castors et les campagnols; dans le second, ils sont omnivores, comme les rats; dans le troisième, ils sont insectivores. Il est très-remarquable que le plus souvent, les dessins formés par les linéamens émailleux sur la couronne des dents d'une mâchoire, sont répétés à la mâchoire opposée, mais placés dans le sens directement contraire. Les molaires sont disposées sur deux lignes, qui, pour chaque mâchoire, sont tantôt parallèles entre elles, et tantôt convergentes l'une vers l'autre, en avant ou en arrière; et, dans

ce dernier cas, les lignes des deux mâchoires d'un même animal convergent en sens différent.

Les incisives sont très-fortement implantées dans les mâchoires, et ce sont les supérieures qui déterminent la forme busquée du chanfrein des rongeurs. La mâchoire inférieure, ainsi que le remarque M. Cuvier, s'articule par un condyle longitudinal, de manière à n'avoir de mouvement horizontal que d'arrière en avant, *et vice versâ*.

Toute cette organisation est parfaitement appropriée au genre de nourriture de ces animaux, qui recherchent le plus souvent des matières dures qu'ils divisent avec leurs dents incisives, et qu'ils broient avec leurs molaires.

La tête des rongeurs est aplatie en dessus; l'os frontal est divisé par une suture médiane; la caisse du tympan est séparée du reste du crâne; le pariétal est simple dans les uns, tels que les marmottes, les lièvres, les écureuils, etc., et double dans les autres, comme le lapin, la souris, le loir, etc. Les os intermaxillaires sont très-grands; l'os malaire est situé au milieu de l'arcade zygomatique, qui est mince et courbée en en-bas. L'ouverture des fosses nasales tronque verticalement le bout du museau, et sa forme est un cœur dont la partie la plus large est en haut; les fosses orbitaires, à peu près rondes, sont échancrées postérieurement et communiquent avec les fosses temporales; celles-ci sont fort grandes; le trou incisif est très-ouvert; le nombre des vertèbres est variable, comme dans les autres ordres de mammifères; tantôt il y a des clavicules complètes, tantôt ces os ne sont que rudimentaires; les deux os de l'avant-bras existent, mais sont souvent soudés l'un à l'autre; l'olécrâne est très-sentie; le nombre des doigts antérieurs varie entre quatre et cinq, le pouce étant souvent rudimentaire; le bassin est étroit, et les os des iles sont dirigés en avant; les extrémités postérieures, toujours plus grandes que les antérieures, sont quelquefois démesurément allongées; le péroné est distinct du tibia et lui est accolé; les doigts postérieurs sont le plus souvent au nombre de cinq, et quelquefois de quatre seulement; la queue, fort longue dans quelques rongeurs, est médiocre ou courte dans d'autres, ou même n'existe pas du tout.

Un genre (celui des gerboises) offre un caractère très-remarquable en ce que les trois doigts du milieu, du pied postérieur, sont articulés avec un seul os métatarsien.

Le cerveau est d'un volume assez petit, et ses hémisphères presque lisses présentent très-peu de circonvolutions; les yeux, dans plusieurs, sont gros, et dans d'autres, moyens, et l'on observe une anomalie très-singulière dans le rat-taupe,

qui a les siens infiniment petits et cachés sous la peau ; la pupille est, selon la remarque de M. Frédéric Cuvier, tantôt ronde, tantôt allongée horizontalement ; les cornets du nez sont fort développés ; les narines sont placées à l'extrémité du museau, qui dépasse de beaucoup les mâchoires ; la langue est douce ; les conques auditives sont tantôt très-développées, comme dans les lièvres, tantôt nulles comme dans le rat-taupe et les bathyergues. Ces animaux ont peu de parties nues, si ce ne sont les tubercules placés sous leurs doigts et l'extrémité de leur museau. La plupart sont vêtus de poils souvent fort doux ; mais il en est qui sont recouverts de piquans plus ou moins allongés, tantôt ronds, tantôt aplatis. Il en est qui ont les doigts fort divisés, comme les écureuils, et d'autres qui les ont réunis par des membranes, comme les hydromys et les castors. Plusieurs peuvent voltiger à l'aide de grandes membranes qui s'étendent le long des flancs, et qui joignent, de chaque côté, l'extrémité antérieure avec la postérieure.

En marchant, beaucoup de ces animaux appuient en entier la plante du pied sur le sol. Les uns ont leurs membres disposés pour la course rapide, comme les lièvres, ou pour exécuter des sauts considérables, comme les gerboises ou gerbilles, ou pour vivre sous terre, comme les rats-taupes, ou pour grimper sur les arbres, comme les écureuils : selon ces differens genres de vie, les ongles sont propres, ou à offrir un point d'appui résistant sur le sol (surtout dans les pacas et les cabiais, qui ont plutôt des sabots que des ongles), ou pour creuser des galeries souterraines, ou pour s'accrocher aux moindres aspérités des branches, etc.

La queue offre des différences de forme très-nombreuses dans les rongeurs, outre ses dimensions que nous avons dit être fort variables : le castor l'a nue et aplatie ; le rat, ridée en travers et térétile ; l'ondatra, comprimée ; l'écureuil l'a garnie de poils distiques qui en forment un panache élégant ; la gerboise l'a touffue à l'extrémité comme celle du lion, etc.

Les rongeurs vivent principalement de substances végétales, des feuilles, des racines, des fruits, et surtout des fruits à amande, des écorces, du bois, etc. Quelques-uns y joignent aussi des matières animales. Ils ont, en général, les intestins fort longs ; l'estomac simple, ou seulement divisé légèrement par des brides ; le cœcum très-grand, si ce n'est dans les loirs, animaux fort carnassiers, qui en manquent totalement.

Dans beaucoup de rongeurs, les organes de la génération sont très-rapprochés de l'anus, et ceux des mâles prennent un développement remarquable à l'époque du rut ; la verge

est dirigée en arrière, et le prépuce, chez quelques-uns, est muni de glandes foliculeuses, qui sécrètent une matière très-odorante (Castor, Ondatra). Les mamelles varient en nombre, de deux ou quatre à douze. Ces animaux sont en général très-lascifs, et produisent beaucoup de petits à chaque portée; ceux-ci naissent sans poil et les yeux fermés; mais ils ont bientôt acquis assez de force pour se pourvoir seuls et s'éloigner de leurs parens.

Les diverses espèces d'animaux de cet ordre sont répandues sur toute la terre et sous toutes les latitudes. Quelques-unes même sont devenues cosmopolites, en suivant l'homme dans tous les lieux où il s'est porté lui-même. Les îles qui avoisinent le continent de la Nouvelle-Hollande n'en ont encore offert que deux seulement.

Les rongeurs sont des animaux dont l'intelligence, en général, est fort bornée (1), et qui sont peu susceptibles de s'attacher aux personnes qui en prennent soin. Si quelques-uns sont devenus des fléaux, en détruisant les produits de notre agriculture, comme les hamsters, les campagnols, les rats, les mulots, les souris, les caracos, les lemmings, les écureuils; ou en nuisant à l'aménagement de nos étangs, comme le campagnol-rat-d'eau; d'autres nous dédommagent en quelque sorte, en nous fournissant, ou leur chair, comme le lièvre, le lapin, le loir, la marmotte, l'écureuil, le cabiai, etc.; ou leur fourrure, comme le hamster, le chinchilla, les écureuils petit-gris et suisse, etc.; ou leur poil que nous faisons entrer dans la fabrication des chapeaux, comme le castor, le lièvre, le lapin, l'hydromys-coypou, etc.; ou bien, à la fois, un parfum et un médicament, comme le castor, etc.

L'ordre des rongeurs se lie particulièrement avec la famille des carnassiers marsupiaux, par les Kanguroos et les Phascolomes, qui ont même été rangés dans cet ordre par quelques naturalistes.

Le genre Aye-Aye ou *chetromys*, autrefois placé parmi les rongeurs, en a été retiré par M. de Blainville, qui a reconnu en lui de nombreux traits de ressemblance avec les Makis; ainsi, il fait le passage de l'ordre des Quadrumanes à celui des Rongeurs.

Les vrais rongeurs ont été divisés en deux sections:

La première comprend les rongeurs à clavicules, tels que

(1) Le castor semble seul faire exception; cependant, pour peu qu'on réfléchisse, il est facile de concevoir que ce qu'on a nommé intelligence, chez lui, n'est véritablement que de l'instinct.

ceux qui forment les genres : Castor, Campagnol, Ondatra, Echimys, Loir, Hydromys, Rat, Hamster, Gerboise, Gerbille, Bathyergus, Pedètes, Ecureuil, Polatouche. (*V.* ces mots.)

La seconde renferme les rongeurs sans clavicules, et qui appartiennent aux genres Porc-épic, Coendou, Lièvre, Pika, Cabiai, Cobaye, Agouti et Paca. (*V.* ces mots.) (desm.)

RONGO. *V.* Harungaire. (ln.)

RONIER. Synonyme de Rondier. (b.)

RONN. Nom qu'on donne, au Sénégal, au Rondier, très-beau palmier. Selon Adanson, le nom français en dérive. *V.* Rondier. (ln.)

RONVILLE ou MARTIN-SIRE. Variété de *Poire*. *V.* Poirier. (desm.)

ROOGENSCHIEFFER. *V.* Roggenstein. (ln.)

ROOGENSTEIN. Les minéralogistes allemands nomment ainsi la Oolithe. *V.* ce mot et Chaux carbonatée massive globuliforme. (ln.)

ROOK. Nom anglais du Freux. (v.)

ROPALOCÈRES ou GLOBULICORNES. Famille d'insectes formée par M. Duméril, et renfermant les lépidoptères à antennes terminées en massue ; c'est-à-dire, les Lépidoptères diurnes. (desm.)

ROPAN. Une coquille du genre des Pholades. (b.)

ROPHITE, *Rophites*, Spinola. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères, tribu des apiaires.

N'ayant vu, d'abord, qu'un individu en mauvais état, de l'insecte qui sert de type à ce genre, je l'avois placé dans la division des apiaires, dont le labre est allongé et perpendiculaire. Mais ayant reçu de M. Basoches plusieurs autres individus bien conservés, j'ai reconnu que cet hyménoptère étoit plus voisin des andrenètes, et formoit, avec les *panurges* et les *systrophes*, une petite coupe qui lie la précédente avec les apiaires mentionnées plus haut. Les palpes labiaux des rophites sont composés, ainsi que les maxillaires, d'articles grêles, linéaires et noirâtres, de sorte que les quatre palpes ont une forme presque identique ; les maxillaires sont au moins de la longueur de la moitié de la portion apicale des mâchoires comprise entre son sommet et l'insertion de ces palpes ; ils sont composés de six articles. Les labiaux n'en ont que quatre, et dont le quatrième inséré sur le côté extérieur du précédent. Les paraglosses ou divisions latérales de la fausse trompe sont courtes, en forme d'écailles lancéolées ; le labre est court ; les mandibules sont étroites, poin-

tues et bidentées; les antennes sont filiformes, droites ou simplement arquées, dans les deux sexes; les ailes supérieures n'ont que deux cellules cubitales complètes. On n'en connoît qu'une espèce, et qui a été nommée par M. Spinola (*Insect. Lig.*, fasc. 2, pag. 72), *spinosa quinque*, à cinq épines. Cet insecte est long d'environ quatre lignes, noir, avec un duvet grisâtre, formant des bandes sur l'abdomen. Cette partie du corps offre, à son extrémité inférieure, dans le mâle, cinq petites épines; les tarses et le dessous des antennes sont roussâtres.

Cet insecte se trouve aux environs de Gênes, dans le département du Calvados, et aux environs de Paris, sur les fleurs, vers la fin de l'été. (L.)

ROPOSA. Les Portugais nomment ainsi le DIDELPHE. *V.* QUATRE-ŒIL. (DESM.)

ROPOURIER, *Camax*. Arbrisseau d'une douzaine de pieds de hauteur, à rameaux articulés, à feuilles verticillées, pinnées avec impaire; à folioles alternes, ovales oblongues, accompagnées d'une petite épine; à fleurs petites, rousses, réunies en grand nombre aux aisselles des feuilles.

Cet arbrisseau forme, dans la pentandrie monogynie, un genre qui a pour caractères : un calice divisé en cinq parties, velu en dedans; une corolle monopétale à cinq divisions presque rondes; cinq étamines velues; un ovaire presque rond, velu, à style surmonté de trois ou quatre stigmates; une baie charnue, jaune, velue, de la grosseur d'un œuf, partagée en quatre loges remplies de petites semences enveloppées dans une pulpe douce.

Le *ropourier* se trouve dans les bois de la Guyane, où il a été observé par Aublet. Les habitans l'appellent *bois gaulette*, parce qu'ils s'en servent pour faire des lattes. Ses fruits sont bons à manger, et on en fait un usage habituel dans la saison. (B.)

ROQAYEQAH. Nom arabe qui signifie *fluet*. C'est celui d'une espèce de GYPSOPHYLLE (*Gypsophylla rokejeka*, Delil., *Egypt.*, pl. 29, f. 1), dont Forskaël avoit fait un genre particulier, ROKEJEKA. (LN.)

ROQUE. *V.* RÉSURE. (DESM.)

ROQUEMBOLE. *V.* ROCAMBOLE. (DESM.)

ROQUET (*Canis hybridus*, Linn.). Race de *chiens* de petite taille, à museau court, à nez retroussé, à front haut, aux yeux saillans, aux oreilles courtes et pendantes en partie, aux jambes grêles, enfin, à queue retroussée et inclinée en avant. Cette race métive provient du *petit danois* et du *doguin*.

Les *roquets* ont le poil court, comme les *petits danois*, auxquels ils ressemblent encore par les formes et les couleurs. (S.)

ROQUET. On appelle ainsi, à la Guadeloupe, l'IGUANE BIMACULÉ. (B.)

ROQUETTE. Nom que la *petite perdrix grise* porte en Normandie. (V.)

ROQUETTE BATARDE. Nom vulgaire de la GAUDE, dans quelques lieux. (B.)

ROQUETTE CULTIVÉE, ROQUETTE DES JARDINS, *Brassica eruca*, Linn. Espèce de CHOU, qui croît naturellement au midi de la France, en Espagne, en Suisse, en Autriche, et qu'on cultive dans les jardins. C'est une plante annuelle, dont les tiges sont hautes de deux à trois pieds, un peu velues et rameuses; les feuilles longues, pétiolées, presque en lyre; les fleurs d'un blanc tirant sur le bleu, veinées de violet, et disposées en petites grappes terminales; les siliques lisses, longues, presque cylindriques, un peu aplaties, et à battans plus courts que la cloison, qui est terminée par une corne en forme d'épée. Les semences sont arrondies et d'un rouge jaune. Toute cette plante a une odeur forte. (D.)

ROQUETTE DE MER. On appelle quelquefois ainsi la KAKILE (*Bunias kakile*, Linn.). (B.)

ROQUETTE SAUVAGE. C'est encore une espèce de *chou* (*brassica erucastrum*, Linn.), et la SYSIMBRE A FEUILLES ÉTROITES (*sysimbrium tenuifolium*, Linn.), qu'on trouve abondamment autour des villes et des villages, et qui étoit célèbre dans l'antiquité par sa vertu aphrodisiaque. (B.)

RORELLA. Nom donné par Tabernæmontanus, Val. Cordus, Beslère, etc., aux ROSSOLIS (*Drosera rotundifolia et longifolia*). Haller et Allioni l'ont conservé à ce genre; mais Tournefort, Adanson et Moench, ont préféré celui de *rossolis*, également appliqué anciennement à ces mêmes plantes. Lobel s'est servi du mot *rorida*. Toutes ces dénominations ont été suggérées par les poils glanduleux et nombreux qui recouvrent les feuilles de ces plantes, et qui sont semblables à autant de gouttes de ROSÉE, que le soleil fait briller comme des perles. (LN.)

ROR-HUAL. Nom norwégien de la BALEINOPTÈRE GIBBAR, selon M. Lacépède. (DESM.)

RORIDA. *V.* RORIDULA et RORELLA. (LN.)

RORIDULA. Sous-arbrisseau diffus, à feuilles et calice hérissés de soies blanches terminées chacune par un petit globule jaune. Il a été observé par Forskaël, aux environs de la fontaine de Seir, près de Suez, en Egypte. Ses feuilles sont très-peu écartées, alternes, presque rondes, et portées sur un pétiole court. Les fleurs sont jaunâtres, solitaires, axillaires, et portées sur des pédoncules filiformes. Elles offrent

un calice de quatre pièces ; une corolle monopétale ; quatre divisions ouvertes ; quatre étamines longues, un style encore plus long, et une capsule uniloculaire, polysperme. Roemer et Schultes font de cette plante leur genre *rorida ;* mais Jussieu pense qu'il doit rentrer dans celui des MOZAMBÉES (*cleome*), et en effet, le *roridula* n'en diffère seulement que par sa corolle monopétale. Le genre *Roridula* de Linnæus est différent de celui-ci. *V.* ci-après. (LN.)

RORIDULE, *Roridula.* Arbrisseau légèrement rameux, à feuilles subulées, dentées, ciliées de poils glanduleux et visqueux, et ramassées en rosette aux extrémités des rameaux ; à fleurs peu nombreuses, disposées trois ou quatre ensemble sur de longs pédoncules également garnis de poils glanduleux.

Cette plante forme, dans la pentandrie monogynie, un genre autrement appelé IRÉON, qui a pour caractères : un calice de cinq folioles persistantes, chargées de poils glanduleux ; une corolle de cinq pétales ovales ; cinq étamines à anthères oblongues, droites, s'ouvrant au sommet par deux pores, se prolongeant à la base, au-dessous de l'insertion du pétiole, en un tubercule scrotiforme ; un ovaire supérieur, ovale, oblong, pointu, à style simple et à stigmate pelté, presque à trois lobes ; une capsule oblongue, acuminée, arrondie, trigone, triloculaire, trivalve, dont les cloisons sont opposées aux valves.

La *roridule* se trouve au Cap de Bonne-Espérance. Elle est si visqueuse, que les mouches qui se posent sur ses feuilles sont ordinairement prises comme avec de la glu, de sorte qu'on place de ses rameaux dans les maisons, afin de se débarrasser de ceux de ces insectes incommodes qui s'y réfugient.

Gærtner a figuré les parties de la fructification d'une seconde espèce du même genre qui vient du même pays. (B.)

RORIPA, *Roripa.* Scopoli a donné ce nom à un genre établi aux dépens des SISYMBRES. Il renferme ceux qui, comme le *sisymbre aquatique*, ont de courtes siliques, et ne diffèrent pas, par conséquent, de ceux appelés RADICULE et BRACHYOLOBE. (B.)

RORQUAL (*Balæna musculus*, L.). Mammifère de l'ordre des cétacés et du genre BALEINOPTÈRE. *Voyez* ce mot. (DESM.)

RORQUAL A VENTRE CANNELÉ. *V.* BALEINOPTÈRE RORQUAL. (DESM.)

ROS. Nom du SEIGLE, en Hongrie. (LN.)

ROS des Syriens. C'est la même plante que le RHUS de Dioscoride. *V.* RHUS. (LN.)

ROSA. Nom des Rosiers et des Roses, chez les Latins. Il est resté, avec la même signification, dans la langue italienne. Les rosiers forment un genre extrêmement naturel, et dont les espèces sont très-difficiles à caractériser. *V.* Rosier. (LN.)

ROSA-GRÆCA. Pline mentionne, sous ce nom, une plante que quelques commentateurs croient être le *lychnis chalcedonica*, L. (LN.)

ROSA JUNONIS. Les Romains donnoient ce nom au Lis blanc, *Lilium candidum*. (LN.)

ROSACÉES. Famille de plantes, dont les caractères consistent : en un calice adhérent et tubuleux, ou libre et en forme de godet, ordinairement divisé à son limbe, presque toujours persistant ; une corolle formée de pétales en nombre déterminé, le plus souvent cinq, insérés au sommet du calice et alternes avec ses divisions, quelquefois nuls ; des étamines presque toujours en nombre indéterminé, insérées sur le calice au-dessous des pétales, à anthères arrondies, droites, s'ouvrant en deux loges par des sillons latéraux ; un ovaire simple, inférieur et polystyle dans les pomacées, supérieur et monostyle dans les amygdalées, multiple dans les rosiers, etc., à styles latéraux ou situés sur le côté interne des ovaires, ordinairement vers leur sommet, quelquefois vers leur base, à stigmates simples, presque toujours tronqués obliquement sur leur surface interne et creusés d'un sillon.

Les fruits varient en structure et en nature ; tantôt c'est une pomme multiloculaire, couronnée par le calice ; tantôt une ou deux ou plusieurs semences contenues dans le calice qui persiste, se resserre à son orifice et fait la fonction de péricarpe ; tantôt plusieurs semences portées sur un placenta commun ; tantôt plusieurs capsules uniloculaires mono ou polyspermes ; tantôt une seule capsule ou une seule baie uniloculaire mono ou polysperme ; tantôt enfin un drupe charnu ou coriace renfermant un noyau mono ou disperme.

Les semences sont marquées sur le côté et un peu au-dessous du sommet, d'un ombilic auquel est inséré un petit filament qui tire son origine du fond du péricarpe. Leur membrane intérieure est quelquefois un peu renflée et légèrement charnue. Le périsperme est nul, l'embryon droit, les cotylédons sont planes et la radicule est supérieure ou inférieure.

Les racines des *rosacées* sont, en général, rameuses et fibreuses. Leurs branches sont alternes, quelquefois armées d'aiguillons crochus. Leurs feuilles, ordinairement condupliquées avant leur développement, sont alternes, garnies de stipules, simples ou composées, portées sur des pétioles cy-

lindriques et creusés en dessus d'un léger sillon. Les fleurs, communément hermaphrodites et complètes, sujettes à doubler par la culture, affectent différentes dispositions. Dans quelques genres, elles paroissent avant les feuilles.

On rapporte à cette famille, qui est la dixième de la quatorzième classe du *Tableau du Règne végétal* de Ventenat, et dont les caractères sont figurés pl. 20, n.os 4 et 5, et pl. 21, n.os 1, 2, 3 et 4, trente genres sous sept divisions, savoir :

1.° Les Pomacées, dont l'ovaire est simple, supérieur et polystyle ; la pomme ombiliquée couronnée par le limbe du calice, et multiloculaire ; les semences à radicule inférieure. Cette division comprend des arbres ou arbrisseaux à fleurs hermaphrodites complètes et à étamines en nombre indéterminé, tels que les Pommiers, les Poiriers, les Coignassiers, les Néfliers, les Alisiers et les Sorbiers.

2.° Les Rosiers, dont les ovaires sont en nombre indéterminé, recouverts par le calice en forme de godet, et resserré à son orifice ; chaque ovaire monostyle ; les semences en nombre égal à celui des ovaires, à radicule supérieure. Cette division comprend des arbrisseaux à fleurs hermaphrodites complètes, et à étamines en nombre indéterminé, tels que les Rosiers.

3.° Les Agrimoniées, dont les ovaires sont en nombre déterminé, recouverts par le calice en forme de godet, et resserré à son orifice ; chaque ovaire monostyle ; les semences en nombre égal à celui des ovaires, et à radicule supérieure. Cette division renferme des plantes presque toutes herbacées, à fleurs souvent apétalées, quelquefois diclines, et à étamines communément en nombre déterminé, telles que les Pimprenelles, les Sanguisorbes, les Ancistres, les Acènes, les Aigremoines, les Neurades, les Cliffortes, les Percepières, les Alchimilles et les Sibbaldies.

4.° Les Dryadées, dont les ovaires sont en nombre indéterminé, portés sur un réceptacle commun, chaque ovaire monostyle, dont les semences sont en nombre égal à celui des ovaires, nues ou plus rarement bacciformes, et à radicules supérieures. Cette division comprend des plantes en plus grand nombre herbacées, à fleurs hermaphrodites complètes et à étamines en nombre indéterminé, telles que les Tormentilles, les Potentilles, les Fraisiers, les Comarets, les Benoites, les Dryas et les Ronces.

5.° Les Ulmaires, dont les ovaires sont en nombre déterminé et monostyles, les capsules en nombre égal à celui des ovaires, mono ou polyspermes, et les semences à radicule supérieure. Cette division renferme des plantes ordinairement frutescentes, à fleurs presque toujours hermaphrodites

et complètes, et à étamines en nombre indéterminé, telles que les FILIPENDULES, les SURIANES et les TÉTRACÈRES.

6.° Les AMYGDALÉES, dont les ovaires sont simples, supérieurs et monostyles, les fruits drupacés, à noyau à une ou deux semences, dont la membrane intérieure est un peu renflée et légèrement charnue, et la radicule supérieure. Cette division renferme des arbres ou des arbrisseaux à fleurs hermaphrodites complètes, et à étamines en nombre indéterminé, tels que les ICAQUIERS, les LICANIES, les GRANGERIES, les PÊCHERS, les MOQUILÉES, les PABINAIRES, les CERISIERS, les PRUNIERS, les ABRICOTIERS et les AMANDIERS.

7.° Les PROCKIES, qui ont un seul ovaire supérieur, un seul style; les fruits à une seule loge contenant une ou plusieurs semences. Cette division renferme des arbres souvent dépourvus de corolle, tels que les TIGARÉS, les DÉLIMES, les PROCKIES et les HIRTELLES.

8.° Enfin, les genres qui ont de l'affinité avec les *rosacées*, tels que les CALYCANS, les PLINIES, les LUDIES, les BLACOUELS, les ACOMATS et les NAPIMOGALS.

Nesler, dans sa monographie des POTENTILLES, réduit les véritables *rosacées* aux genres suivans, qu'il divise :

1.° En *rosacées à calice nu :* RONCE, ROSE, RONCINELLE, COMAROPTIS, AIGREMOINE, DRYADE.

2.° En *rosacées à calice bractifère :* BENOITE, WALDSTEINIE, ASMONIE, SIBBALDIE, POTENTILLE, FRAISIER. (B.)

ROSAGE, *Rhododendrum*. Genre de plantes de la décandrie monogynie, et de la famille des rhodoracées, dont les caractères consistent : en un calice divisé en cinq parties; en une corolle presque infundibuliforme divisée en cinq lobes; en dix étamines à filamens déclinés, insérées à la base de la corolle, et à anthères oblongues et droites; en un ovaire supérieur, ovale, sillonné, surmonté d'un style simple; en une capsule à cinq loges, renfermant un placenta à cinq lobes saillans, et auxquels sont attachés des semences petites et nombreuses.

Ce genre renferme des arbustes intéressans par la beauté de leurs feuilles alternes et coriaces, et de leurs fleurs disposées en corymbes terminaux; aussi en cultive-t-on plusieurs dans les jardins. On en compte une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles il faut distinguer :

Le ROSAGE FERRUGINEUX, qui a les feuilles glabres en dessus, et couvertes d'une poussière ferrugineuse en dessous. Il se trouve dans les montagnes de la Suisse, des Pyrénées et de la Sibérie, où il couvre des cantons entiers. Il est toujours vert, et ses fleurs sont d'une belle couleur rouge. Il indique

le terme des bois, et est souvent la seule ressource des bergers pour faire du feu. Les animaux ne le mangent que lorsqu'ils n'ont pas d'autres plantes. On l'appelle vulgairement *laurier-rose des Alpes*, et on le cultive dans les jardins d'agrément; mais il est extrêmement difficile à conserver, étant du nombre des plantes qui veulent croître en liberté. Il demande la terre de bruyère et l'exposition au nord. Villars a fait des essais qui autorisent à penser que l'infusion de ses feuilles peut être employée pour guérir les dartres et autres maladies de la peau.

Le Rosage daurique, qui a les feuilles glabres, ponctuées, unies, et la corolle en roue. Il se trouve en Sibérie. On le cultive dans quelques jardins.

Le Rosage hérissé, qui a les feuilles elliptiques, aiguës, ciliées, ponctuées en dessous, et la corolle infundibuliforme. Il se trouve dans les Alpes et en Allemagne.

Le Rosage faux ciste, qui a les feuilles elliptiques, glanduleuses, ciliées, nues; la corolle en roue, et ses divisions obtuses. Il se trouve dans plusieurs parties de l'Europe.

Le Rosage chrysanthe, qui a les feuilles oblongues, rudes, glabres, de deux couleurs; les fleurs jaunes, en roue, irrégulières et disposées en ombelle. Il se trouve en Sibérie, et y jouit d'une grande célébrité pour la guérison des maladies vénériennes, de la gale, du cancer et surtout des rhumatismes. C'est un puissant et dangereux narcotique. On a, il y a quelques années, beaucoup préconisé ses vertus en Allemagne; mais il paroît qu'il n'a pas eu tous les succès qu'on en attendoit, car on n'en parle plus.

Le Rosage pontique, qui a les feuilles oblongues, glabres, d'une seule couleur; les fleurs campanulées et disposées en corymbes terminaux. Il croît dans l'Asie mineure et sur le rocher de Gibraltar. Les antiquaires sont en dispute pour savoir lequel de lui ou de l'Azalée pontique a fourni le miel qui rendit furieux les soldats de Xénophon (*V.* au mot Azalée). On le cultive dans les jardins dont il fait l'ornement pendant toute l'année, par ses feuilles toujours vertes et assez semblables à celles du Laurier, et pendant le mois de mai par l'éclat et la durée de ses belles fleurs rouges. Il se multiplie par marcotte, et par semis de ses graines. La terre de bruyère et l'ombre lui sont nécessaires. Ses fruits m'ont offert de la manne.

Le Rosage a grandes feuilles a les feuilles oblongues, glabres, de deux couleurs; les ombelles terminales; la corolle en roue, et à divisions arrondies. Il vient de l'Amérique septentrionale, et se cultive comme le précédent.

Le ROSAGE PONCTUÉ, qui a les feuilles oblongues, glabres, ponctuées de glandes résineuses en dessous; l'ombelle terminale, et la corolle infundibuliforme. Il se trouve en Caroline, où j'en ai vu des montagnes entièrement couvertes. On le cultive dans nos jardins; il est figuré pl. 15 de l'ouvrage de Ventenat, intitulé: *Plantes du jardin de Cels.* (B.)

ROSAGE. L'AGROSTÈME ROSÉE DU CIEL porte ce nom dans quelques lieux. (B.)

ROSAGE. Anciennement on avoit donné, en France, ce nom au LAURIER-ROSE. (LN.)

ROSAIRE. C'est la *voluta sanguisuga* de Gmelin. *V.* au mot VOLUTE. (DESM.)

ROSALAIRE et ROSOLAIRE. Nom patois du ROSSOLIS. (DESM.)

ROSALAURO. L'un des noms italiens du LAUROSE. (DESM.)

ROSALIE. Geoffroy a donné ce nom à un très-bel insecte du genre des *capricornes* (*cerambyx alpinus*), et qu'on ne rencontre, aux environs de Paris, que dans les chantiers. *V.* CALLICHROME. (L.)

ROSARIO DE JAMBU. Nom espagnol d'un JAMBOSIER, *Eugenia racemosa.* (DESM.)

ROSBAR. L'un des noms arabes du SUMAC (*rhus coriria*). (LN.)

ROSCHAL ou CHIEN D'EAU, de Geoffroy; *Characin dentex*, Geoff., Egypt., pl. 14, fig. 1. Ce poisson appartient au genre HYDROCIN, selon M. Cuvier, et ne doit point être confondu avec le *salmo dentex* d'Hasselquist, qui est le RAII. (DESM.)

ROSCHERZ, de Stutz. C'est l'ARGENT AIGRE. *V.* ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ NOIR. (LN.)

ROSCHGEWÆCHS ou ROSCHGEWIST, des mineurs hongrois. C'est la MINE D'ARGENT, nommée, par les Allemands, *sprœdglaserz* (la mine vitreuse, fragile). *V.* ARGENT ANTIMONIÉ SULFURÉ NOIR. (LN.)

ROSCOÉ, *Roscoea*, Smith. Plante de la famille des scitaminées et de la monandrie, Linn. Ses caractères sont: une anthère bilobée, penchée, terminale, embrassant le style au moyen d'un appendice fendu à la base; une corolle double; l'extérieure irrégulière, divisée en trois parties droites à découpure supérieure voûtée; l'inférieure à deux lèvres.

On ne connoît qu'une seule espèce, le ROSCOÉ POURPRE, trouvée dans les montagnes du Nepaul supérieur: sa racine est

fusiforme, fasciculée; sa tige simple; ses feuilles oblongues, aiguës, glabres; ses fleurs en épi terminal, grandes et rouges.

Ce genre a de l'affinité avec la KAEMPFERIE, dont il se distingue par le limbe extérieur de la corolle irrégulière, bilabié, et par l'anthère ayant un appendice à sa base. (P.B.)

ROSE. *V.* ROSIER. (D.)

ROSE. Forme particulière qu'on donne aux diamans, lorsqu'ils ont peu d'épaisseur. La rose a une base plane; elle est facettée en dessus, sur toute sa surface, et n'offre point de table comme le brillant, dont elle diffère aussi par l'absence de la culasse. La rose est inférieure au brillant; aussi l'on ne taille en rose que les diamans qui ne sauroient être employés autrement. *V.* DIAMANT et PIERRES PRÉCIEUSES. (LN.)

ROSE BLANCHE. Variété de FIGUE. *Voyez* FIGUIER. (DESM.)

ROSE - CHANGEANTE. *V.* KETMIE FLEUR-CHANGEANTE. (DESM.)

ROSE DE CAYENNE. *V.* au mot KETMIE. (B.)

ROSE DE CHIEN. C'est le ROSIER ÉGLANTIER. (B.)

ROSE DU CIEL. C'est une espèce d'AGROSTEMME (*Agr. cœli-rosa*), jolie plante à fleur couleur de rose, que l'on cultive pour l'agrément, dans le midi de l'Europe. (LN.)

ROSE COCHONNIÈRE. *V.* ROSE DE CHIEN. (DESM.)

ROSE DE DAMAS. *V.* ROSE-TRÉMIÈRE. (DESM.)

ROSE-DIÈTE. C'est un des noms de l'*obier*, espèce de VIORNE. *V.* ce mot. (DESM.)

ROSE-GORGE. *V.* le genre GROS-BEC. (V.)

ROSE DE GUELDRE. C'est la VIORNE OBIER. (B.)

ROSE D'HIVER. *V.* ROSE DE NOEL. (DESM.)

ROSE D'INDE ou ŒILLET D'INDE. *V.* l'article TAJET. (DESM.)

ROSE DU JAPON. C'est l'HORTENSIE. (B.)

ROSE DU JAPON. On a aussi donné ce nom au CAMELI DU JAPON, *Camellia japonica*. (DESM.)

ROSE DE JERICHO. C'est la JEROSE. (B.)

ROSE DE JERICHO. On nomme ainsi à Joachimstahl, en Bohème, une variété de chaux carbonatée équiaxe, dont les cristaux sont groupés de manière à rappeler une fleur.

L'on observe, au Hartz et ailleurs, des groupes pareils de chaux carbonatée ferro-manganésifère, qui, par leur couleur rose, mériteroient mieux le nom de ROSE. (LN.)

ROSEMARY. Le ROMARIN, le LEDON, l'ANDROMÈDE et l'OSYRIS, ont reçu ce nom anglais, qui signifie, *rose de mer*. (DESM.)

ROSE SAINTE-MARIE. C'est la COQUELOURDE des jardiniers (*agrostemma coronaria*), jolie plante qu'on cultive pour l'ornement. Les anciens botanistes ont quelquefois indiqué cette plante, et quelques autres espèces du même genre, par *rosa mariana*. (LN.)

ROSE DE NOEL. C'est l'HELLÉBORE A FLEURS ROSES. (B.)

ROSE NOIRE ou ROUSSE. Variété de FIGUE. (DESM.)

ROSE et ŒILLET D'INDE. Ce sont les *tagetes erecta* et *patula*, plantes d'origine américaine, qu'on cultive dans tous les jardins. (LN.)

ROSE D'OUTRE MER. *V.* aux mots ROSE TRÉMIÈRE. (B.)

ROSE-QUEUE. Reptile saurien, du genre AGAME, d'une couleur grise, pâle en dessous, avec la queue rose, une fois et demie aussi longue que le corps. (DESM.)

ROSE DE RIVIÈRE, *Rosa del rio*. Les Espagnols appellent ainsi le *ginora americana*. *V.* GINORA. (DESM.)

ROSE-RUBIS. *V.* ADONIDE D'ÉTÉ. (DESM.)

ROSE DE SAFRAN. C'est la FLEUR DU SAFRAN. (DESM.)

ROSE TRÉMIÈRE, PASSE-ROSE, ROSE DE DAMAS ou D'OUTRE-MER, *Alcea rosea*, Linn. Plante bisannuelle, originaire de Syrie, et du genre des ALCÉES. (*V.* ce mot.) Sa graine nous a été apportée du temps des croisades. Elle vient aussi en Chine. Quoique très-commune, elle est une des plus belles à cultiver pour l'ornement des grands jardins et des bosquets paysagistes. Sa hauteur, qui égale celle d'un arbriseau, son port pyramidal, la durée de ses fleurs simples ou doubles, qui se succèdent pendant trois mois, leur grandeur, leur éclat et leurs couleurs variées, tout concourt à rendre la *rose trémière* précieuse aux amateurs des plantations d'agrément. Elle est encore utile par ses propriétés médicinales; et comme elle est en même temps dure et peu délicate sur le choix du terrain, on peut l'élever sans beaucoup de peine. Soit qu'elle se sème elle-même, soit qu'elle soit semée par la main de l'homme, elle vient partout facilement. Les principales variétés de ses couleurs sont le blanc, le rose, le soufre, le jaune, le cerise, le cramoisi, la couleur de chair, et le rembruni ou puce. Elles sont, plus communément, d'un rouge incarnat, mêlé de blanc. Disposées avec goût, ces différentes variétés produisent le plus bel effet. Mais, pour bien nuancer les couleurs, il ne faut pas les confondre en recueillant les graines. Chaque variété doit être récoltée, semée et cultivée à part et avec étiquette.

On doit aussi ne prendre que les graines de celles qui sont bien doubles. On les sème au printemps, en pleine terre ou dans des terrines. Quand elles ont poussé six à huit feuilles, on les transplante dans un endroit destiné à cela ; on les arrose bien pendant l'été ; et en octobre on les met dans le lieu où elles doivent rester ; elles fleuriront l'année suivante en juin et juillet.

Dans toutes les circonstances où l'on fait usage, en médecine, de la MAUVE et de la GUIMAUVE, on peut, à leur défaut, employer la *rose trémière*, dont la racine, les feuilles et les fleurs ont les mêmes vertus, quoique moins actives.

La ROSE TRÉMIÈRE À FEUILLES DE FIGUIER, *Alcea ficifolia* Linn., est plutôt une variété de la *passe-rose*, qu'une espèce particulière. On la dit originaire de Sibérie. On la cultive dans les jardins comme la précédente. Elle a les mêmes propriétés.

La ROSE TRÉMIÈRE DE LA CHINE, *Alcea sinensis*, Linn., est une véritable espèce. Elle n'a pas le port noble des autres, mais, quoique plus basse, elle porte une fleur presque aussi grande, toujours double, qui est d'un beau pourpre, et panachée de blanc sur ses bords. On n'en a obtenu encore aucune variété. En la semant sur couche et en l'y élevant un certain temps, elle donne des fleurs la même année. (D.)

ROSEA-RADIX. Un des noms anciens du RHODIOLA. *V.* ce mot. (LN.)

ROSEAU, *Arundo*, Linn. (*triandrie digynie.*) Genre de plantes appartenant à la famille des graminées. Il a beaucoup de rapports avec la CANAMELLE et les BAMBOUS, et offre, pour caractères, une balle ou glume renfermant une ou plusieurs fleurs. Chacune de ces fleurs est composée d'un calice bivalve, sans arête, entouré de soies à la base, de trois étamines, et d'un ovaire oblong surmonté de deux styles minces, velus, réfléchis et à stigmate simple. Cet ovaire devient une semence oblongue et pointue.

On a séparé quelques espèces de ce genre qui en renferme plus de cinquante, pour former ceux appelés DONAX, PSAMME, STEMMATOSPERME, DÉYEUXIE, CALAMAGROSTIS, DANTHONIE et ACHNATERE. Toutes sont des plantes vivaces par leurs racines, et la plupart ont les fleurs disposées en panicule terminale. On distingue parmi elles :

Le ROSEAU A QUENOUILLE, ou le ROSEAU-CANNE, ou le ROSEAU DES JARDINS, *Arundo donax*, Linn., qui croît dans le sud de la France. Sa racine horizontale et articulée, pousse plusieurs tiges droites, creuses, jaunâtres, grosses comme le pouce, qui s'élèvent de dix à quinze pieds, et qui sont divisées par des nœuds espacés également ; leur consis-

tance est ligneuse, et leur surface dure et comme vernissée. Les feuilles sont simples, très-entières, larges de deux pouces, longues de dix-huit à vingt; elles embrassent les tiges par leur base, et se terminent en forme d'alène. Les fleurs, de couleur purpurine, sont placées au sommet de la tige, où elles forment des panicules étalées.

Ce roseau est cultivé dans les jardins. On en mange les premières pousses. Il talle beaucoup, et se multiplie aisément de lui-même par ses drageons enracinés. On peut le multiplier aussi en divisant ses racines au printemps. Il aime la chaleur et les terrains qui sont légèrement humides. Dans les endroits secs il réussit assez bien mais ses tiges ou cannes ne deviennent ni aussi hautes, ni aussi grosses. Planté le long des rivières et des ruisseaux, il est très-propre à en défendre les bords contre l'impétuosité des eaux; près d'une cascade ou d'une pièce d'eau, il produit un effet pittoresque, et mêlé, par groupes, dans les bosquets avec les arbrisseaux et les grandes plantes à fleurs, il y figure agréablement par la singularité de son port.

On tire un grand parti des tiges de cette plante. Dépouillées de leurs feuilles, elles conservent une écorce dure, luisante et polie, qui empêche l'humidité de les pénétrer. Elles peuvent rester plusieurs années à l'air et à la pluie, sans éprouver presque aucune dégradation. Dans un lieu sec, elles se conservent aussi long-temps qu'aucun bois, surtout si elles ont été coupées dans leur vrai point de maturité. Pour les avoir telles, il ne faut les couper qu'après l'hiver. Si les gelées ont été fortes, toute la partie qui se sera trouvée herbacée à cette époque périra et pourrira; l'autre, au contraire, en sera plus dure. On fait avec ces tiges des peignes pour tisser les toiles, des supports de ligne pour la pêche, des claies, des échalas, des treillages, de jolies quenouilles; fendues sur leur longueur et aplaties à coups de maillet de bois, elles sont employées comme lattes, soit pour couvrir les maisons, soit pour les plafonds qu'on se propose d'enduire de plâtre. On en fait aussi des étuis à cure-dents, des hanches de haut-bois et de musette, des instrumens de musique champêtres appelés chalumeaux, et enfin des cannes ou petits bâtons à main, très-légers pour la promenade.

Cette espèce offre une variété à feuilles panachées, qui est plus délicate. On la nomme *roseau panaché*, *roseau ruban* (*arundo donax variegata*). Ses feuilles sont rayées de blanc et de vert, et sa tige s'élève quelquefois à six pieds.

Le Roseau stolonifère est originaire d'Egypte et se cultive au Jardin des Plantes de Paris. Il a beaucoup de rap-

ports avec celui-ci, mais une partie de ses tiges se couchent sur la terre et prennent racine à chacun de leurs nœuds, de sorte qu'il peut couvrir en peu d'années des espaces considérables. Les gelées l'affectent.

Le Roseau a balais, *Arundo phragmites*, Linn. Il croît dans les marais, sur les bords des rivières, dans les endroits fangeux. Ses tiges sont noueuses, fistuleuses, hautes de quatre à six pieds, et de la grosseur environ du petit doigt. De chacun des nœuds sortent des feuilles tranchantes, larges d'un pouce, longues d'un pied, et qui enveloppent en partie la tige. Les fleurs, de couleur d'abord brune; puis cendrée, forment, au sommet des tiges, des panicules lâches, de dix pouces à peu près de longueur; elles sont réunies au nombre de cinq dans chaque balle, et environnées de poils longs et soyeux. C'est quand ces roseaux sont en fleur qu'on les coupe pour en faire de petits balais d'appartemens qui durent assez long-temps.

Le Roseau plumeux, *Arundo calamagrostis*, Linn. On le trouve dans les lieux couverts, dans les marais des bois, et quelquefois dans les bois très-secs. Sa tige est rameuse et haute de trois à quatre pieds; sa panicule longue de six à dix pouces, étroite et formant l'épi; les fleurs, en grand nombre, sont serrées contre l'axe: il n'y a qu'une fleur dans chaque balle, et le calice est chargé de beaucoup de duvet, lorsque la plante vieillit.

Le Roseau des bois, *Arundo epigeos*, ressemble beaucoup au précédent, et se trouve avec lui.

Le Roseau coloré, *Phaleris arundinacea*, se cultive dans les jardins, à raison de la variation de ses feuilles.

Le Roseau des sables, *Arundo arenaria*, Linn. Ses balles sont uniflores; ses fleurs en épis; ses feuilles roulées sur elles-mêmes, pointues et piquantes; ses racines très-longues, et propres à arrêter les sables au bord des mers. On l'utilise fréquemment sous ce rapport. (D.)

ROSEAU EPINEUX. C'est une espèce de Rotin. (B.)

ROSEAU DES ÉTANGS. On donne ce nom à la Massette. (B.)

ROSEAU A FEUILLES RAYÉES, a été placé parmi les Alpites, et ensuite établi en titre de genre, sous le nom de Calamagrostis. (B.)

ROSEAU A FLÈCHE. C'est le Galanga. (B.)

ROSEAU DES INDES. *Voy.* au mot Bambou. (B.)

ROSEAU ODORANT. On donne ce nom à l'Acore odorant. (B.)

ROSEAU PANACHÉ. C'est le Ruban d'eau, *Arundo picta*. (desm.)

ROSEAU DE LA PASSION. C'est la Massette. (B.)

ROSEAU A SUCRE. *V.* Canne a sucre. (B.)

ROSÉE. On appelle ainsi une précipitation d'eau qui se dépose en très-petites gouttelettes sur tous les corps exposés à l'aspect libre du ciel, dans les nuits calmes, et lorsque le temps est serein. La cause de ce phénomène a été longtemps inconnue; mais on l'a enfin découverte, depuis que l'on a étudié les lois du rayonnement et de l'équilibre de la chaleur. Voici en quoi elle consiste: On sait que tous les corps rayonnent continuellement des rayons de calorique les uns sur les autres. Ceux qui envoient plus de rayons qu'ils n'en reçoivent en temps égal, se refroidissent. Au contraire, ceux qui en envoient moins qu'ils n'en reçoivent, se réchauffent, et enfin la constance de température a lieu quand les échanges mutuels sont parfaitement égaux. Maintenant, concevez un corps exposé à l'aspect libre d'un ciel serein; ce corps rayonnant du calorique de toutes parts, en lancera aussi vers les régions éthérées de l'espace; mais rien n'arrêtant ce calorique, il ne lui reviendra jamais. Si donc ce corps est d'ailleurs assez isolé du reste de la masse terrestre, ou au moins soutenu par d'assez mauvais conducteurs, pour que les corps environnans ne puissent pas réparer, par communication, les pertes continuelles de calorique que le rayonnement lui cause, il devra infailliblement se refroidir au-dessous de la température de l'air qui l'environne; et s'il se refroidit assez, il pourra forcer cet air à abandonner, sur sa surface, une portion de l'eau qui s'y trouvoit à l'état de vapeur. C'est précisément ce qui arrive à la surface de la terre et aux divers corps qui se trouvent dans ces circonstances de rayonnement, ainsi que M. Weels l'a découvert en y appliquant des thermomètres. La rosée, qui se précipite sur leur surface, devient ainsi une simple conséquence de leur rayonnement vers un ciel serein. Cette précipitation d'eau devra donc être d'autant plus sensible que le rayonnement de ces corps sera plus considérable; aussi est-elle presque nulle sur les métaux polis, dont la faculté rayonnante est assez foible pour que le seul contact de l'air ambiant, qui les touche puisse en compenser l'effet, et maintenir leur température. Et au contraire, elle est la plus forte possible sur les corps qui rayonnent beaucoup, comme le bois, la pierre et les substances charbonneuses, surtout si elles sont séparées de la terre par de très-mauvais conducteurs du calorique. La laine, par exemple, et l'édre-

don, sont dans ce cas; parce que les flocons de ces substances, se soutenant eux-mêmes et ne touchant la terre que par peu de points, sont, par cette disposition, aussi bien que par leur nature propre, peu conducteurs de chaleur. Aussi les refroidissemens qu'ils subissent, et la quantité d'eau qui s'y dépose et qu'ils absorbent, sont-ils plus considérables que sur toute autre substance, comme M. Weels l'a observé. Le même effet de refroidissement agit encore sur les surfaces liquides, puisque l'on sait que l'eau rayonne comme tout autre corps. Aussi l'eau se refroidit-elle étant exposée, la nuit, à l'aspect libre du ciel, dans des vases de terre; et cela peut aller jusqu'à la faire prendre en glace, lorsque la température de l'air ambiant est fort au-dessus de la congellation. On fait, depuis un temps immémorial, de la glace dans l'Inde par ce procédé, et M. Weels en a fait aussi même pendant l'été, en Angleterre. La gelée blanche n'est autre chose qu'une rosée ainsi précipitée, lorsque la pureté du ciel permet un rayonnement assez libre pour refroidir les surfaces rayonnantes, jusqu'au point de la congellation. On conçoit, par cela même, pourquoi il n'y a pas de rosée dans les tems couverts; les nuages renvoyant vers les corps terrestres le calorique obscur qui s'en échappe; de même précisément que les paillassons dont on couvre les espaliers, pendant l'hiver, les préservent de la gelée. Quant au vent, il empêche le dépôt de la rosée d'une autre manière, parce que les couches inférieures de l'air que le vent promène, renouvelant leur contact sur les surfaces des corps, les réchauffent autant ou plus que le rayonnement vers le ciel ne les refroidit. Tous ces phénomènes et beaucoup d'autres analogues, résultent, comme on le voit, de ces deux observations uniques: que l'équilibre de température s'établit par des échanges, et que les corps exposés à l'aspect d'un ciel libre se refroidissent par rayonnement. (BIOT.)

ROSÉE DU CIEL. Nom donné, par les anciens, à la *manne*, et, dans les temps modernes au NOSTOC. (LN.)

ROSÉE DU LIBAN, *Ros Libani*. Dans quelques anciens auteurs, ce nom indique la manne liquide qui étoit ainsi appelée par les Grecs. (LN.)

ROSÉE DU SOLEIL. *V.* ROSSOLIS. (D.)

ROSELET. C'est la MARTE HERMINE dans son pelage d'été. (*V.* ce mot.) Elle ressemble alors beaucoup à la belette; mais on l'en distingue facilement par la couleur du bout de la queue, qui est fauve dans la belette, et toujours noire dans l'hermine. (DESM.)

ROSELHA. Nom portugais d'un CISTE, le *Cistus albidus*. (DESM.)

ROSELLE. C'est, dans l'Orléanais, le nom du MAUVIS. (V.)

ROSENGUT. Nom collectif sous lequel on désigne, au Hartz, les sulfates de fer, de cuivre et de zinc, natifs. (LN.)

ROSENIE, *Rosenia*. Arbuste rameux, à feuilles fasciculées, ovales, sessiles, épaisses, velues et glanduleuses, à fleurs terminales et solitaires, qui croît au Cap de Bonne-Espérance, et qui, selon Thunberg, forme un genre dans la syngénésie superflue et dans la famille des corymbifères.

Ce genre offre pour caractères : un calice imbriqué d'écailles scarieuses ; un réceptacle garni de paillettes ; des semences couronnées d'écailles capillaires. (B.)

ROSEN-SPATH. L'un des noms qu'on donne, à Joachimstahl, à la CHAUX CARBONATÉE ÉQUIAXE OU LENTICULAIRE. *V.* ROSE DE JÉRICHO. (LN.)

ROSEN-QUARZ. *V.* QUARZ-HYALIN ROSE LAITEUX, aux variétés de couleurs. (LN.)

ROSERAIE, *Rosetum*. Lieu planté de ROSIERS. (D.)

ROSERET ou ROSET. Nom vulgaire de l'ATHERINE JOEL. (B.)

ROSETTA. La CHÉLIDOINE hybride, *Chelidonium hybridum*. L., porte ce nom dans le royaume de Castille. Cette plante fait maintenant partie du genre GLAUCIUM. (LN.)

ROSETTE. C'est probablement le TRIGLE ROUGET. (B.)

ROSETTE D'ÉPINETTE, *Trochus perspectivus*, Linn. Coquille univalve qui forme le type du genre CADRAN, *solarium*, de M. Lamarck. (DESM.)

ROSICLER. C'est le nom que les Espagnols du Pérou donnent à la MINE D'ARGENT ROUGE. *V.* ARGENT. (PAT.)

ROSIER, *Rosa*, Linnæus. (*icosandrie polygynie*). Qui ne connoît, qui n'a point admiré la rose, cette fleur que toutes les belles chérissent, que tous les amans recherchent, et que tous les poëtes ont chantée? Anacréon l'appelle le doux parfum des dieux, la joie des mortels, le plus bel ornement des grâces. « La *rose*, dit Sapho, est l'éclat des plantes, l'émail des prairies ; elle a une beauté ravissante qui attire et fixe Vénus. »

Bernard, un de nos poëtes modernes, épris des charmes de la rose, ne se contente pas de la peindre ; il lui prête une âme, il lui parle, comme si elle pouvoit l'entendre, et

impatient de la cueillir, il lui dit dans un amoureux transport :

Tendre fruit des pleurs de l'Aurore,
Objet des baisers du Zéphir,
Reine de l'empire de Flore,
Hâte-toi de t'épanouir.
Que dis-je, hélas! diffère encore,
Diffère un moment de t'ouvrir;
L'instant qui doit te faire éclore,
Est celui qui te doit flétrir.

Ode anacr.

Ce vœu, que forme le poëte, est celui de tout amant de la nature, qui aperçoit, au printemps, le premier bouton de rose; et c'est avec raison que Bernard nomme la rose, REINE DES FLEURS.

Quelle fleur, en effet, est digne de lui être comparée? Il en est un grand nombre qui brillent par la vivacité et la variété de leurs couleurs, mais qui sont inodores; telles sont la renoncule, la tulipe. Beaucoup de fleurs, comme l'héliotrope et le réséda, embaument l'air de leur parfum, mais n'ont rien qui flatte l'œil. Le lilas, l'oranger, le superbe lis, réunissent, il est vrai, le charme de la couleur à celui de l'odeur; mais combien ces fleurs mêmes, placées à côté de la rose, lui sont inférieures en beauté! que de choses manquent à leur perfection. La rose est parfaite; elle seule possède tout ce qu'on peut désirer dans une fleur: éclat, fraîcheur, forme agréable, couleur vive et douce, odeur suave et délicieuse.

Si la rose nous étoit inconnue, et qu'un naturaliste, arrivé depuis peu de la Perse ou de l'Inde, l'offrît tout à coup à nos regards, quel étonnement, quels transports de plaisir sa vue n'exciteroit-elle pas en nous? quel prix ne mettrions-nous pas à sa possession?

La rose renaît chaque printemps, et chaque printemps elle nous paroît nouvelle. Quoique la moins rare des fleurs, elle est toujours la plus recherchée; au milieu de cent autres, qui étalent leurs beautés dans un parterre, c'est toujours elle que nous allons cueillir de préférence; et les épines qui la défendent ne servent qu'à rendre plus vif notre désir de la posséder. Faut-il s'en étonner? cette aimable fleur appelle et charme à la fois tous les sens. La douceur et le velouté de ses pétales plaisent au toucher; sa couleur enchante les regards; et l'arome pur qui s'exhale de son sein flatte délicieusement l'odorat. Enfin la rose a, dans son port, dans son aspect, dans tout ce qui la compose, je ne sais quels attraits qui manquent à toute autre fleur, et qui nous séduisent. Elle

a des charmes qui, même au déclin de sa beauté, lui attirent nos hommages, et la font triompher de toutes ses rivales.

On compare les plus belles choses à la rose. Le teint des vierges, la fraîcheur du matin, la beauté de la jeunesse, l'éclat de l'aurore et du printemps; tout ce qu'il y a de riant dans la nature, se mêle à son image, et son nom seul embellit tout ce qu'il accompagne. Veut-on peindre les jeux du premier âge, les songes enchanteurs de la nuit, les plaisirs purs des nouveaux époux, on emprunte à la rose ses couleurs.

La rose plaît à tous les âges, et se marie, pour ainsi dire, à toutes nos sensations. Dans tous les momens de sa courte existence, soit lorsqu'elle s'épanouit, soit lorsqu'elle brille dans tout son éclat, soit lorsqu'elle est prête à se flétrir, elle semble avoir toujours quelque rapport à nous. La jeune fille aime à la voir dans toute sa fraîcheur, et à la cueillir le matin, couverte de rosée et entourée de boutons, images fidèles de ceux qui naissent sur son sein. Pour les amans heureux, pour les jeunes époux, il n'est point de fleur comparable à la rose. Comme elle est en même temps le symbole de la pudeur et de la volupté, ils l'associent à leurs plaisirs; et elle devient à tous momens le gage ou le prix de leur amour. Celui à qui tout rit dans la vie, contemple avec extase, au milieu du jour, la pureté de ses formes et de ses couleurs, qui lui représente le bonheur inaltérable dont il jouit. Penchée le soir sur sa tige épineuse, elle paroît languissante à l'homme mélancolique, et il trouve, dans le tableau qu'elle lui offre, un sujet pour ses rêveries. Dans l'âge de retour, cette aimable fleur nous rappelle les jouissances de la jeunesse; et dans l'hiver de nos ans, lorsque son parfum, exalté par la chaleur du soleil, vient réveiller nos sens assoupis, nous la nommons encore la plus belle des fleurs.

Ainsi la rose appartient à toutes les saisons de la vie. Mais, comme la vie, elle passe vite, et n'a qu'un éclat passager. C'est une beauté fugitive que le même jour voit naître et mourir. Aussi le poëte Malherbe, plein de cette idée, cherchant à consoler Dupérier de la perte de sa fille, lui adresse-t-il ces vers :

> Ta fille étoit du monde où les plus belles choses
> Ont le pire destin ;
> Et *Rose*, elle a vécu ce que vivent les *roses*,
> L'espace d'un matin.

Les rosiers doivent donc être comptés parmi les plus ai-

mables productions du règne végétal. Ils forment un genre charmant dans la famille des Rosacées de Tournefort et de Jussieu, et qui comprend un très-grand nombre d'espèces, mais il existe dans ces espèces et dans les variétés qu'elles ont produites, une grande confusion, augmentée encore par les différens noms que les naturalistes de tous les siècles et de tous les pays ont donnés aux unes et aux autres : car les anciens connoissoient beaucoup de roses ; ils les cultivoient avec soin ; ils en composoient leurs parfums, en formoient des couronnes ; ils en ornoient les chars de triomphe, en jonchoient le lit nuptial, et en couvroient les urnes funéraires et les tombeaux ; mais la plupart de ces roses ayant été mal décrites, ou point du tout, et les noms qu'elles portoient alors, n'ayant rien de commun avec ceux qu'elles ont reçus des botanistes modernes, il est impossible de les reconnoître. Parmi celles même qu'on a découvertes depuis la naissance de la botanique, il n'y a qu'un très-petit nombre d'espèces déterminées avec précision. Dans les autres, les caractères et les noms se confondent. Les auteurs ne s'accordent point. Les cultivateurs, qui semblent suivre la nature de plus près, sont très-souvent aussi d'opinions différentes : l'un nomme espèce ce que l'autre appelle variété. Il est difficile de débrouiller ce chaos.

Cependant, dans ces derniers temps, MM. Pronville et Léman l'ont tenté avec succès. Je renvoie à leurs ouvrages ceux qui voudroient acquérir une connoissance complète de ces espèces.

Les rosiers présentent pour caractères génériques : un calice en forme de vase, charnu, étranglé au sommet, et à cinq divisions persistantes, dont deux nues, deux barbues, et la cinquième barbue seulement d'un côté ; une corolle de cinq pétales, adhérens au calice ; des étamines nombreuses et courtes ; plusieurs ovaires surmontés de styles à stigmate simple ; des graines presque osseuses, hérissées, en nombre égal aux ovaires, et renfermées dans une baie sèche, colorée, sphérique ou ovoïde, formée par le calice qui s'est accru.

Les rosiers sont des arbrisseaux de toute grandeur, indigènes ou exotiques, munis ordinairement d'aiguillons épars, et à feuilles ailées avec impaire, garnies de stipules en forme d'ailes, adnées au bas du pétiole commun. Leurs fleurs sont communément grandes, terminales, tantôt solitaires, tantôt disposées en corymbes ; il y en a d'inodores, mais la plupart ont une odeur agréable. Elles doublent facilement par la culture, à l'exception d'un petit nombre d'espèces, qu'on n'a point encore pu faire doubler.

Dans les rosiers, le calice de la fleur est arrondi ou ovale, hérissé ou lisse.

I. Rosiers *dont les calices sont arrondis et hérissés.*

Le Rosier églantier ou Eglantier odorant, *Rosa rubiginosa*, Linn.; *Eglanteria*, Mill. Il croît en Europe, et fleurit dans le mois de juin. Sa tige et ses rameaux sont garnis de grandes épines éparses, et formant le crochet. Ses feuilles ont sept folioles ovales, aiguës; leur surface inférieure est couverte de points résineux et couleur de rouille. Elles ont une odeur de pomme de reinette, et sont bonnes à prendre en infusion, comme le thé. Les fleurs sont d'un rose pourpre; elles varient dans leurs couleurs; leur odeur est foible. Les calices et les pétioles sont hérissés d'aiguillons très-petits et recourbés. Il offre plusieurs variétés, dont une à fleurs doubles.

Le Rosier velu, *Rosa villosa*, Linn. Il s'élève à sept ou huit pieds de hauteur, avec une tige forte, sur laquelle on remarque des épines longues et éparses. Ses jeunes branches sont revêtues d'une écorce unie et brune. Ses feuilles sont grandes, velues aux deux surfaces, et à sept folioles oblongues et profondément dentées sur les bords. Ses fleurs larges, simples, rouges et peu odorantes, se montrent au commencement de juin; elles donnent naissance à un très-gros fruit, plein d'une pulpe acide, agréable, qu'on mange crue et dont on fait des confitures. Cet arbrisseau vient spontanément en France et dans d'autres parties de l'Europe. Il y a une variété à fleur double.

Le Rosier couleur de soufre, *Rosa sulfurea*, Willd., a les ovaires très-gros, légèrement épineux, les tiges et les pétioles garnis d'aiguillons géminés, les feuilles de cinq paires de folioles, et les fleurs jaunes et inodores. On croit qu'il vient de l'Orient. Son type simple n'est pas connu. Rarement ses fleurs se développent complétement; mais, quand elles le font, elles ont un grand éclat. On le multiplie par greffes et par marcottes. Sa variété noirâtre fleurit très-rarement.

Le Rosier musqué, *Rosa moschata*, Linn. Son caractère spécifique est d'avoir la tige et les pétioles garnis de courts aiguillons blancs ou rougeâtres; les feuilles persistantes, ailées avec impaire, à folioles aiguës, lisses, d'un vert glauque en dessus et velues en dessous; les pédoncules hérissés, et les fleurs disposées comme en ombelles au sommet des rameaux: elles sont blanches, simples ou doubles, et elles exhalent une odeur de musc plus ou moins forte, et

très-agréable. Cette espèce croît spontanément dans le Levant, en Italie, en Espagne. Olivier en a vu, à Ispahan, des pieds gros comme des pruniers. Les gelées l'affectent tous les hivers, dans le climat de Paris. A Tunis, c'est avec sa fleur qu'on fait l'essence de rose; elle en contient une plus grande quantité que toutes les autres; il seroit utile, par cette raison, de la cultiver, en grand, en Europe; mais peut-être dans ce climat ne donneroit-elle pas autant d'essence. On l'emploie aussi à fabriquer une excellente liqueur de table, le *rossolis blanc*. Elle fleurit plus tôt ou plus tard, suivant le pays, et elle est très-long-temps en fleur, c'est-à-dire, que les fleurs se succèdent pendant deux ou trois mois.

Le Rosier toujours vert ressemble beaucoup au précédent; mais ses feuilles sont d'un vert luisant, et glabres en dessous, et ses fleurs sont peu odorantes. Il est originaire de l'est de l'Europe. Les gelées le frappent quelquefois.

Le Rosier évratin a les ovaires et les pétioles très-hérissés, des feuilles glabres et des fleurs rouges, disposées en panicules. On ignore d'où il provient. Sa variété double est seule connue. Rarement ses fleurs s'épanouissent convenablement. Il pousse avec une grande vigueur, et peut être cultivé pour employer ses rejettons à la greffe des autres espèces.

Le Rosier a feuille simple ou d'Epine vinette, *Rosa berberidifolia*, Mus. Ce rosier a été apporté de Perse par Olivier. Il croît spontanément dans ce pays, et y couvre quelquefois de grands terrains; les habitans de la campagne en ramassent pour chauffer leurs fours. C'est un très-petit arbuste, qui s'élève tout au plus à neuf ou dix pouces, dont la tige est très-épineuse dans sa jeunesse, et garnie seulement de rares aiguillons dans l'âge adulte. Ses feuilles simples, entières et dentées au sommet, ressemblent beaucoup à celles de l'*épine vinette*. Ses fleurs naissent aux extrémités des rameaux; elles sont jaunes et à fond pourpre, comme les fleurs de quelques cistes. Leur odeur est agréable. On le multiplie avec la plus grande difficulté.

II. Rosiers *dont les calices sont arrondis et glabres.*

Le Rosier d'Autriche, Rosier capucine, *Rosa eglanteria*, Linn.; *Rosa punicea*, Mill. Très-belle espèce, qui croît en Suisse, en Autriche, en Allemagne, et qu'on cultive pour la grandeur et la belle apparence de ses fleurs. Cependant elles sentent la punaise et tombent très-aisément; mais elles ont beaucoup d'éclat, et font, en été, pendant un mois, un

des plus beaux ornemens des jardins. Leur couleur est jaune ou ponceau; souvent la même fleur a les deux couleurs, et alors une surface des pétales est jaune et l'autre ponceau. Elles sont larges, très nombreuses, placées sur de courts pédoncules lisses, et ordinairement simples. Depuis quelques années, on est parvenu à les faire doubler; mais la variété à fleur double est très-rare. Dans l'espèce, la tige s'élève à douze ou quinze pieds; elle est rameuse, fortement défendue par des épines éparses et droites, et garnie de feuilles ailées et odorantes, lesquelles ont des pétioles rudes et cinq ou sept folioles ovales, aiguës, unies, d'un vert luisant, et finement sciées sur leurs bords. Ce rosier aime à être placé à une exposition ouverte et au nord.

Le Rosier a odeur de cannelle, Rosier de mai, *Rosa cinnamomea*, Mus. Une tige élevée à peu près de quatre pieds; des épines courtes et courbées, placées deux à deux aux nœuds qui sont au-dessous des feuilles; des pétioles peu velus; des feuilles composées de sept folioles arrondies et velues; des pédoncules lisses; des fleurs d'un rouge foncé, petites, très-printanières, et ayant une foible odeur de cannelle : tels sont les caractères de ce rosier, qu'on trouve dans les provinces méridionales de la France, et qu'on cultive dans les jardins. Il offre une variété à fleur double.

Le Rosier des champs, *Rosa arvensis*, Linn., à tige de couleur glauque et armée d'épines, ainsi que les pétioles; à pédoncules lisses; à fleur en bouquet de couleur blanche, et dont les pétales sont fort échancrés. Il est d'Europe, et fort abondant dans les bois en terrain sec. Ses tiges rampent et offrent quelquefois une longueur de plusieurs toises. On peut utilement l'employer pour garnir des tonnelles, en plaçant sur ses tiges des greffes de roses *cent feuilles* ou autres.

Le Rosier très-épineux, *Rosa spinosissima*, Linn. Tige élevée de trois pieds tout au plus, et armée d'épines très-nombreuses, droites et rapprochées; pétioles aussi très-épineux; feuilles petites, ayant sept ou neuf folioles, et ressemblant un peu à celles de la pimprenelle; pédoncules hérissés; fleurs blanches, à onglets jaunâtres, et à calice court. Voilà les caractères les plus remarquables de ce rosier, qui, avec les suivantes, ne forment peut-être qu'une seule espèce botanique. On le trouve partout dans les bois. Il fleurit en juin, et a quelquefois des fleurs d'un blanc rose. Il se multiplie très-vite par ses racines, qui tracent beaucoup.

Le Rosier a feuilles de pimprenelle, *Rosa pimpinellifolia*, Linn. Sa tige porte des épines droites et éparses. Ses feuilles sont petites, ses folioles obtuses, ses pétioles rudes, ses pédoncules lisses, ses fleurs d'un rose pâle. Il croît en

Dauphiné, sur les montagnes du Bugey. Cette espèce, que quelques botanistes regardent comme une variété de la précédente, est mal nommée. Son nom convient mieux au rosier de Virginie. *V.* plus bas.

Le Rosier glauque, *Rosa glauca*, Mus. Il a une tige forte et très-élevée, fort peu d'épines; des fleurs d'un rouge foncé, et un fruit lisse qui approche beaucoup de la forme ronde. Mais ce qui distingue particulièrement ce rosier de tous les autres, ce sont ses feuilles entièrement glauques. On le trouve en Auvergne, au pied du Puy-de-Dôme, en Dauphiné et sur les Alpes. Il produit un effet pittoresque au milieu des autres espèces.

Le Rosier du lord Macartney. Cette espèce a été rapportée de la Chine par le lord Macartney. Ventenat (*Tableau du Règne végétal*) en donne la description suivante. « Les tiges de cette plante, dit-il, sont presque couchées, très-rameuses, et pubescentes; ses folioles sont ovées à rebours, finement dentées, d'un vert foncé et luisant; ses fleurs solitaires et de couleur blanche ont un calice soyeux, dont les divisions sont lancéolées, pointues, et dépourvues d'appendices; l'ovaire est globuleux, glabre, et les pétales, presque en cœur, sont surmontés, dans leur échancrure, d'une petite pointe en forme d'arête. »

Le Rosier pompon ou Rosier de Bourgogne, *Rosa burgundiaca*, Mus. Cette espèce ou variété fut trouvée en 1735 par un jardinier de Dijon, qui l'aperçut en coupant du bois sur les montagnes voisines de cette ville. Sa tige est basse, branchue, et un peu roide; elle se couvre au printemps d'une multitude de petites fleurs d'un rose tendre, et qu'on fait doubler. Ses feuilles sont composées de folioles ovales, aiguës et dentées. C'est un rosier en miniature qui, dans le moment de sa floraison, a l'apparence d'un bouquet artificiel. Sa fleur exhale une odeur suave; il faut la garantir du grand soleil qui dévore ses couleurs.

Le Rosier de Champagne ou de Meaux, *Rosa remensis*, Mus. Très-petit rosier qui a beaucoup de rapports avec le précédent. Sa fleur est plus grande, et d'un rouge vif foncé.

Ces deux espèces peuvent être considérées comme des variétés du Rosier a cent feuilles.

III. Rosiers *dont les calices sont ovales et hérissés ou velus.*

Le Rosier a cent feuilles, *Rosa centifolia*, Linn. C'est celui de tous qui donne la plus belle fleur, et qui, par cette raison, est le plus généralement cultivé dans les jardins. On ne le connoît point à fleur simple. Il a une tige élevée de

trois ou quatre pieds, hérissée et épineuse ; des pétioles glanduleux et sans épines, des feuilles à trois ou cinq folioles larges, elliptiques, d'un vert obscur, avec les bords sciés et de couleur pourpre; des pédoncules velus ; des calices ovales et courts, garnis de petites soies; des fleurs grandes, très-doubles, d'un incarnat vif et pur, et plus ou moins odorantes, selon le climat. On ne connoît ni le premier type ni le pays natal de cette superbe rose, qui s'épanouit au commencement de juin, et qui fait, pendant une partie de l'été, le plus bel ornement des parterres et des bosquets, surtout quand elle se trouve mêlée avec les lis et d'autres fleurs de la saison, dont les couleurs tranchent avec la sienne.

Ce rosier a produit un grand nombre de variétés, que quelques cultivateurs s'obstinent à regarder comme des espèces : les plus remarquables sont : 1.° le *rosier mousseux*, dont les ovaires et les pétioles sont couverts de poils glanduleux, et dont la fleur est très-double et très-odorante ; 2.° la *rose de Hollande*, extrêmement grosse, d'un beau rouge et d'une excellente odeur ; 3.° la *rose semi-double*, encore plus large, dont une sous-variété, qui s'appelle la *Mère Gigogne*, a les pétales crispées ; 4.° la *rose carnée*, *la rose aurore* et la *rose vilmorin*, dont la couleur est pâle ; 5.° le *gros pompon* ou *rose de Bourgogne*, et le *petit pompon* ou *rose de Bordeaux*, qu'il ne faut pas confondre, comme tant de jardiniers, avec le *rosier nain;* 6.° la *rose œillet*, dont les pétales sont très-courts et comme avortés; 7.° la *rose sans pétales* qui termine la série de ces variétés; 8.° la *rose foliée*, dont les folioles du calice sont changées en feuilles ; 9.° la *rose prolifère*, du centre de laquelle, surtout dans les années pluvieuses, sort une nouvelle rose ; 10.° la *rose crénelée*, dont les feuille sont très-profondément dentées, et la *rose bipinnée* ou *à feuilles de persil*, dont les feuilles sont devenues ce que leurs noms indiquent; 11.° la *rose à feuilles bullus*, dont les folioles sont très-larges et crispées.

Le Rosier de Francfort ou a gros cul, *Rosa francfurtensis*, Mus. C'est un des plus élevés; il parvient à la hauteur de douze à quinze pieds; a des feuilles larges, un calice très-gros, resserré au milieu par un sillon circulaire qui le divise comme en deux; une fleur grande, belle et double, mais sans odeur, s'épanouissant rarement bien, et étant sujette à pourrir dans le calice. Cette espèce trace beaucoup.

Les Rosiers turneps et luisant sont deux espèces dont les feuilles glabres, coriaces et luisantes, diffèrent peu, mais qui se distinguent fort bien par leurs ovaires, le premier les ayant semblables à ceux du précédent, et le second ronds et petits. Ils offrent tous deux une variété à fleurs

doubles, cependant M. Dupont, en semant de ses graines, l'a obtenue à fleurs simples.

Le Rosier de France, Rosier de Provins, Rosier commun rouge, *Rosa gallica*, Linn. Sa tige est droite, haute de trois à quatre pieds, et lisse dans sa plus grande partie. Ses feuilles sont composées de trois à cinq folioles ovales, larges, un peu velues en dessous. Ses fleurs sont d'un rouge foncé, grandes, semi-doubles, d'une odeur agréable, s'ouvrant et se fanant promptement. Ses fruits sont hérissés à la base.

Cette espèce offre un grand nombre de variétés, parmi lesquelles il faut seulement citer celle à *fleurs panachées*, qui est toujours simple, rouge foncé et rouge pâle; celle à *fleurs semi-doubles*, qui est rouge foncé dans toutes les nuances et *très-doubles*; rouge pâle dans toutes les nuances et très-doubles. C'est la rouge pâle à fleurs semi-doubles qu'on cultive pour l'usage de la pharmacie.

Le Rosier nain, *Rosa pumila*, Linn. Il y a beaucoup de rosiers nains; et la plupart semblent être des variétés d'espèces plus élevées, que les catalogues de Hollande portent à plus de cent cinquante, tous ayant des noms différens. Celui dont il s'agit ici est différent de ces deux derniers. C'est un arbuste qui a la tige armée d'épines nombreuses dans sa partie supérieure; les pétioles et les pédoncules hérissés; les germes ovales, hérissés aussi, et les fruits grands et faits en forme de poire. On le trouve en Autriche et en Dauphiné. Il fleurit en mai et juin.

Il se cultive dans nos jardins, où on le nomme *rosier de Saint-François*, où il se fait remarquer par la couleur foncée, le grand nombre et la petitesse de ses fleurs. Je ne le connois pas à fleurs simples. Souvent il est confondu avec le petit pompon qui est une variété de la rose à cent feuilles.

Le Rosier multiflore, *Rosa multiflora*, Linn., à tiges et à pétioles épineux; à ovaires et à pédoncules sans épines, mais velus; à fleurs blanches, petites et réunies en bouquet. Il croît au Japon. Cette espèce, dont les bouquets sont quelquefois composés de plus de cinquante fleurs, se cultive dans nos jardins depuis quelques années. Elle craint la gelée.

IV. Rosiers *dont les calices sont ovales et glabres.*

Le Rosier des Alpes et sans épines, *Rosa alpina*, Linn. Il s'élève à six ou sept pieds de hauteur, avec des tiges et des branches sans épines, couvertes d'une écorce unie et rougeâtre, et garnies de feuilles composées de sept folioles lisses, légèrement sciées et un peu éloignées les unes des autres. Les segmens du calice sont entiers, longs, étroits au milieu;

les fleurs simples et légèrement odorantes ; les pétales incarnats, terminés en cœur ou à deux lobes ; les fruits oblongs et unis. Ce rosier croît en Suisse, sur les Alpes et dans les montagnes de l'Autriche et du Dauphiné. Il fleurit au commencement de mai, refleurit à la fin d'août ; mais alors sa fleur tombe sans donner de fruits. Il offre quelques variétés, dont une à ovaire oblong, avec étranglement sous le calice.

Le Rosier a fruits pendans, *Rosa pendulina*, Linn. Il a quelque ressemblance avec le précédent par la forme de ses fruits, de ses pédoncules et de ses tiges. Peut-être en est-il une variété. Plusieurs botanistes le soupçonnent. Mais comme il a constamment les fruits pendans, et que ce caractère lui est propre, je le présente ici comme espèce. Il est de l'Amérique septentrionale. Dans ce rosier, comme dans celui des Alpes (*alpina*), le fruit varie ; il est tantôt lisse, tantôt un peu velu, tantôt arrondi, tantôt allongé.

Le Rosier sauvage ou canin, Eglantier sauvage, *Rosa canina*, Linn., vulgairement *rose-de-chien*. Cet arbrisseau qu'on trouve dans les bois, et qui est si commun dans les haies, pousse quelquefois des tiges de dix à douze pieds de hauteur ; elles sont épineuses, ainsi que les pétioles ; ses épines sont un peu distantes et faites en forme d'hameçon ; ses feuilles ont communément sept folioles aiguës, luisantes, dentées ; ses pédoncules sont glabres ; ses fleurs sont odorantes, blanches, ou roses, ou incarnates, avec des pétales échancrés, et deux bractées opposées et ciliées. Son fruit, qu'on appelle *cynorrodon* ou *gratte-cul*, est lisse et ovale, jaune ou rougeâtre ; il renferme des poils dont il faut se garantir. Sa saveur est acidule ; il se mange frais ou confit ; on en fait des conserves, et on l'emploie quelquefois en médecine.

Les pousses gourmandes, longues et droites, qui sortent de l'églantier proprement dit, détachées avec des racines, servent, sous le nom d'*églantier*, à greffer en tiges les roses des jardins, et autres variétés à fleurs doubles.

C'est principalement sur ce rosier qu'un insecte du genre des *cynips* fait naître une excroissance en forme de mousse, qu'on nomme *bedeguard, pomme mousseuse* ou *éponge d'églantier*. *V.* les mots Galle et Bedeguard.

Le Rosier blanc, *Rosa alba*, Linn. Cette espèce, qui s'élève très-haut et qui trace beaucoup, a des tigés et des pétioles armés d'aiguillons ; des folioles larges et un peu glauques, les segmens du calice ailés, des fleurs blanches et odorantes qui doublent par la culture, et un fruit lisse et ovale, avec des pédoncules velus. On trouve ce rosier en Autriche et sur les montagnes du Lyonnais. Il est cultivé dans les jardins. Il

fourni plusieurs variétés, les unes semi-doubles, les autres d'un blanc éclatant (l'*unique*), couleur de chair (*cuisse de nymphe émue*), quelques-unes à cœur nuancé de rose, enfin une variété à tiges basses et à fleurs très-petites.

Il ne faut pas confondre cette espèce avec le rosier des champs, qui a les pédoncules lisses et le style saillant.

Le Rosier de Damas, *Rosa damascena*, Mill. Est-ce une espèce? est-ce une variété? je l'ignore. Voici la description qu'en donne Rozier. « Le rosier de Damas, dit-il, s'élève à huit ou dix pieds, a une tige épineuse couverte d'une écorce verdâtre; ses épines sont courtes; les feuilles d'un vert obscur en dessus, d'un vert pâle en dessous, la bordure souvent brune; les pédoncules armés de poils hérissés; le calice ailé et velu; les fleurs, d'un rouge pâle et tendre, sont peu doubles; leur odeur est très-agréable; les fruits sont longs et unis. C'est lui qu'on cultive en si grande quantité aux environs de Paris pour l'usage des parfumeries et des offices. Le *rossolio rouge* est fabriqué avec ses fleurs. Il est rare dans les jardins, ses fleurs étant inférieures en beauté, en nombre et en durée à celles du rosier à cent feuilles.

Le Rosier bifère, le Rosier de tous les mois. Le Rosier des quatre saisons a, comme le précédent, les ovaires allongés; mais ses fleurs, au lieu d'être isolées et pendantes, sont rapprochées et relevées. On ignore aussi si c'est une espèce ou une variété. Il se cultive beaucoup depuis quelques années, quoique ses fleurs soient inférieures en beauté et en odeur à celles du rosier cent feuilles, parce qu'il fleurit plusieurs fois dans l'année. On lui connoît cinq à six sous-variétés de grosseur et de couleur, dont une appelée *rose de Cels*, ou *Yorc et Lancastre* a des fleurs blanches et des fleurs rouges sur le même bouquet, et même a des fleurs mi-parties de rouge et de blanc. On le multiplie par la greffe sur l'églantier, par marcottes et par boutures. La Rose belgique peut être mise au nombre de ses variétés.

Le Rosier des Indes, Rosier du Bengale, *Rosa indica*, Linn., à tige peu épineuse, à pétioles garnis d'aiguillons et à pédoncules glabres. Il est originaire de la Chine et du Bengale. Son fruit est très-gros. On le cultive aujourd'hui très en grand dans les environs des principales villes de France, parce qu'il fleurit presque pendant toute l'année. Il offre beaucoup de variétés. On le multiplie de graines, de bouture, de marcotte, de greffe.

Le Rosier de la Chine toujours fleuri. Petite espèce fort voisine de la précédente, qui est cultivée depuis quelques années dans les jardins de Paris. Sa feuille est composée

de trois ou cinq folioles ovales, dentées, pointues, à surface supérieure très-lisse. Sa fleur est simple ou double. Quand elle est double, elle peut avoir vingt-cinq à trente pétales. Le calice est ovale et lisse, et les boutons des fleurs, avant de s'ouvrir, sont d'un rouge pourpré. On le multiplie comme la précédente.

Outre les rosiers distribués dans les quatre sections ci-dessus, il y en a plusieurs autres que je dois citer : tels sont les suivans :

Le Rosier en corymbe ou en ombelle, *Rosa corymbosa*, Gmel., à ovaires et à pédoncules glabres, à bractées linéaires, à tiges munies d'aiguillons recourbés, à fleurs en corymbe. Il est originaire de la Caroline, et ne fleurit qu'au milieu de l'été. Il n'est pas encore doublé.

Le Rosier de Virginie, *Rosa virginiana*, Mill. Ses tiges s'élèvent à cinq ou six pieds de hauteur ; une écorce unie et pourpre revêt ses jeunes branches ; ses feuilles sont composées de neuf ou onze folioles lancéolées, lisses aux deux surfaces, d'un vert luisant en dessus, d'un vert pâle en dessous, et profondément sciées sur leurs bords. Ray les compare aux feuilles de la grande pimprenelle. Ses fleurs sont simples, d'un rouge pâle, et ont peu d'odeur ; elles paroissent en juillet. Ce rosier croît en Virginie et dans d'autres parties de l'Amérique septentrionale. Il offre une variété à fleurs doubles. On le cultive beaucoup dans nos jardins, à raison de la précocité de sa végétation. On le multiplie par rejetons et par déchirement des vieux pieds.

Le Rosier de Caroline se rapproche infiniment des deux précédentes. Bosc l'avoit rapporté, et il avoit été cultivé pendant huit à dix ans chez Dupont. On ignore s'il existe encore dans nos jardins.

Culture des Rosiers.

Les racines des rosiers tracent et poussent beaucoup de chevelu : il leur faut donc une terre légère, douce et substantielle. Dans un sol humide, leurs fleurs ont peu d'odeur. Ces arbrisseaux réussissent mal dans les petits jardins, dans les lieux circonscrits de murs ; ils aiment le plein air et à végéter en liberté. Les pots et caisses nuisent à leur croissance. Pour prolonger ses jouissances, il est bon d'en avoir à toutes les expositions. On les multiplie par semis, par drageons, par marcottes, par boutures et par la greffe. La méthode des drageons est sûre ; mais celle de la greffe est préférable pour ceux qui sont pressés de jouir. La voie des semis est trop longue : d'ailleurs, le rosier venu de graines

donne souvent une fleur moins belle que celle de l'individu d'où la graine a été tirée. On greffe les rosiers en écusson ou à œil dormant. L'espèce sauvage ou l'églantier est propre à recevoir toutes les greffes.

On peut planter ces charmans arbrisseaux en tout temps, excepté dans les fortes chaleurs et pendant les gelées. Il faut les tailler tous les ans, afin de les tenir sur bois nouveau. Ils se prêtent à toutes les formes, et plus on les taille, plus on prolonge leur durée.

Quand on veut avoir de belles fleurs, on supprime un grand nombre de boutons, en en conservant quelques-uns des plus avancés, quelques autres ensuite de moindre force, et toujours ainsi jusqu'aux derniers qui commencent à paroître. Ces fleurs se succèdent jusqu'à la fin de l'automne. On peut placer ces jolis arbrisseaux partout, en embellir tous les lieux. Ils figurent également bien dans les plates-bandes des parterres, dans les massifs des bosquets, sur les pentes douces des bois ou au bord des eaux, soit qu'on les assortisse avec d'autres arbrisseaux du même âge et de la même hauteur qu'eux, soit qu'on les entoure de différentes fleurs à tiges basses, et toujours moins belles que celles qu'ils produisent.

Les *Rosiers du Bengale*, de la *Chine*, se voient fréquemment dans les appartemens pendant l'hiver, saison où ils continuent de fleurir, pourvu qu'ils aient cinq à six degrés de chaleur.

Propriétes et usages des Roses.

Quoique les *Roses* perdent, par la dessiccation, une partie de leur odeur, elles en retiennent cependant assez pour entrer dans les sachets et les pots pourris. Ces fleurs donnent par la distillation une eau odorante, appelée *eau rose*, et une huile essentielle, transparente, presque sans couleur, figée à une température ordinaire, aussi volatile que les huiles essentielles indigènes, et consacrée principalement à la toilette des femmes. Elle est très-recherchée pour son parfum, qui se développe par le frottement. Elle porte le nom de *beurre de roses*. Les Orientaux en font un grand usage; ils enfoncent une épingle dans cette huile figée, et la quantité médiocre que l'épingle enlève suffit pour parfumer pendant la journée plusieurs personnes.

Voici le procédé employé par les Indiens, que M. Donald Monro nous a fait connoître: Ils effeuillent les *roses* dans un vase de bois, dans lequel ils mettent de l'eau bieu pure, et ils les exposent quelques jours à la chaleur du soleil; la partie huileuse des feuilles (des pétales) se sépare et nage sur l'eau;

ils ramassent doucement cette huile avec du coton bien fin, et ils l'expriment dans de petites bouteilles qu'ils bouchent hermétiquement.

Pour faire la pommade à la rose, on se contente de mettre ensemble sur le feu, dans un chaudron rempli d'eau, et des pétales de roses de Damas bien nettoyés et de l'axonge bien pur. L'odeur de ces pétales passe dans cet axonge qu'on isole ensuite.

Les *roses* n'entrent pas seulement dans les parfums, mais dans quelques liqueurs. Ce qu'on appelle *huile de roses* est de ce nombre ; elle est composée avec l'eau distillée des *roses* pâles, et l'alcool. Elle est peu agréable. Il n'en est pas de même de l'infusion des pétales des roses muscades et de Damas, qui est la base des *rossolios*, excellente liqueur qui nous vient d'Italie.

L'infusion des *roses* est en général amère, et la plupart sont ou astringentes, ou purgatives. Si je ne craignois pas de mêler des idées tristes au doux parfum de ces fleurs, je dirois comment on prépare avec elles, pour divers usages pharmacentiques, l'onguent, le sirop, le miel, les conserves, le vinaigre et la liqueur anodine de *roses*. (D.)

ROSIER DU JAPON. C'est le CAMÉLIA. *V.* ce mot. (B.)

ROSI-CHIARO. Nom italien donné à l'argent ROUGE. (LN.)

ROSINAIRE, *Arundinaria*. Genre de plantes établi par Michaux, Flore de l'Amérique septentrionale, dans l'hexandrie digynie, et dans la famille des graminées. Il offre pour caractères: une balle calicinale de deux valves inégales et courtes, contenant de cinq à douze fleurs, et une balle florale de deux valves presque égales ; deux larges appendices lancéolés aux côtés de l'ovaire ; trois stigmates plumeux ; une semence très-grosse et recourbée.

Ce genre, qui a été aussi appelé MIEGIE, ne renferme qu'une espèce, qui est une grande plante vivace, paniculée, à feuilles linéaires, glabres et presque distiques, qu'on trouve le long des fleuves de l'Amérique septentrionale. Ces fleurs sont tantôt mâles tantôt hermaphrodites. (B.)

ROSKAT. Nom norwégien de l'HERMINE, espèce de MARTE. (DESM.)

ROSMAR. Le *morse* porte ce nom en Danemarck et en Norwége. *V.* MORSE. (S.)

ROSMARIENS, *Rosmarii*. Vicq-d'Azyr fait, sous ce nom, un genre d'amphibies pourvus de défenses. Il y réunit le MORSE et le DUGONG. (DESM.)

ROSMARINUS. Nom latin du ROMARIN et du genre qui contient cette plante.

Selon Pline, les Latins appeloient *rosmarinus* les plantes qu'il nomme *libanotis* (liv. 19, cap. 12). « Le *libanotis*, dit-il, a l'odeur de l'encens, comme le *myrrhis* a celle de la myrrhe. Le *libanotis* croît dans les lieux fangeux, maigres et exposés à la rosée : on le sème quand on veut en avoir; sa racine est semblable à celle de *l'olusatrum*, et sent complétement l'encens ; après une année elle est très-salutaire à l'estomac ; quelques personnes l'appellent *rosmarinus*. » Ce même naturaliste revient sur le *libanotis* (lib. 24, cap. 11) et s'exprime ainsi : « Quant au *libanotis*, on en trouve de deux espèces; car il y en a une stérile, et une autre qui porte une tige et un fruit gommeux que les Grecs nomment *cachrys*; ses feuilles ont l'odeur d'encens, etc. » Et il rapporte ensuite toutes les propriétés et vertus de ces plantes. Nous avons dit, à l'article *libanotis* de ce dictionnaire, que Théophraste admettoit deux espèces de libanotis; il paroît que Pline a copié l'auteur grec en cette partie, et que le *libanotis* dont il a d'abord parlé, est encore très-probablement une de ces plantes, et le *libanotis stephanomatice* ou coronaria de Dioscoride et de Galien, qu'on rapporte à notre *romarin* des jardins. *V.* LIBANOTIS.

Les botanistes, avant Tournefort, ont nommé *rosmarinus* divers arbrisseaux, autres que le romarin ; savoir le *ledum palustre*, le *myrica gale*, le *rhododendrum ferruginum*, le *cachrys odontalgica*, etc., etc. *V.* ROMARIN. (LN.)

ROMARUS. Nom latin du MORSE. *V.* ce mot. (DESM.)

ROSOLACCIO. L'un des noms italiens du COQUELICOT. (DESM.)

ROSOLAIRE. *V.* ROSALAIRE. (DESM.)

ROSOMACK et ROSOMAKA. Noms que porte le *glouton* dans plusieurs pays du Nord. *V.* GLOUTON. (S.)

ROSORES. Storr désigne ainsi l'ordre des mammifères RONGEURS. *V.* ce mot. (DESM.)

ROSPO. On donne ce nom à la RAIE PASTENAQUE. (B.)

ROSPO, ROSPACCIO, BOTTA. Noms divers des CRAPAUDS en Italie. (DESM.)

ROSSANE. Variété de PÊCHE. *V.* PÊCHER. (DESM.)

ROSSE. En français, c'est un vieux CHEVAL, peu propre au service. (DESM.)

ROSSE. Poisson du genre CYPRIN. (B.)

ROSSE. On donne ce nom au RADIS RAPHANISTRE, aux environs d'Angers. (B.)

ROSSELET. *V.* Roselet. (desm.)

ROSSGRAS. Nom allemand de la Houlque. (desm.)

ROSSIGNOL. *V.* l'article Fauvette, page 243. (v.)

ROSSIGNOL A AILES VARIÉES. *V.* Gobe-Mouche noir, article Moucherolle. (v.)

ROSSIGNOL D'AMÉRIQUE. *V.* Grande Fauvette de la Jamaïque. (v.)

ROSSIGNOL DES ANTILLES. *V.* Moqueur au genre Merle, page 294. (v.)

ROSSIGNOL DU CANADA. *V.* Troglodyte ædon. (v.)

ROSSIGNOL D'EAU. Nom vulgaire de la Grive rousserole (*V.* ce mot, à l'article Merle.). (v.)

ROSSIGNOL D'HIVER. Nom donné au Rouge-gorge et à la Fauvette d'hiver, parce qu'ils chantent dans les beaux jours d'hiver. (v.)

ROSSIGNOL DES INDES. *V.* Gobe-Mouche de Pondichéry. (v.)

ROSSIGNOL DE MADAGASCAR. *V.* Fauvette Foudi-Zala. (v.)

ROSSIGNOL MONET. Nom vulgaire de notre Bouvreuil. *V.* ce mot. (v.)

ROSSIGNOL-MOUCHE. C'est, en Auvergne, la Fauvette babillarde. (ln.)

ROSSIGNOL DE MER. *V.* Rouge-queue de muraille, article Fauvette. (v.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE. *V.* Rouge-queue de muraille, à l'article Fauvette, page 267. (v.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE D'AFRIQUE. *V.* Rouge-queue tithys, au mot Fauvette, page 269. (v.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE DE L'AMÉRIQUE. *V.* Gobe-Mouche (petit) noir-aurore, article Moucherolle. (v.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE CENDRÉ de Brisson, est un mâle de l'espèce du *rouge-queue de muraille*, qui commence à quitter ses couleurs d'hiver pour prendre son habit de noce. *V.* Rouge-queue de muraille, article Fauvette, page 267. (v.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE DE GIBRALTAR, est le *rouge-queue tithys*, sous son plumage d'hiver. *V.* l'article Fauvette, page 269. (v.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE DES INDES. *V.* Rouge-queue des Indes, à l'article Fauvette, page 267. (v.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE A POITRINE TACHETÉE, est un jeune rouge-queue de muraille, mâle,

sous son plumage d'automne, immédiatement après la mue. *V.* ROUGE-QUEUE, article FAUVETTE, page 267. (V.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE A VENTRE ROUGE. *V* FAUVETTE A VENTRE ROUGE. (V.)

ROSSIGNOL DE RIVIÈRE. C'est ainsi que les oiseleurs de Paris appellent la FAUVETTE EFFARVATTE. On donne aussi ce nom à la GRIVE ROUSSEROLLE. (V.)

ROSSIGNOL DE SAINT-DOMINGUE. *V.* MOQUEUR, à l'article MERLE, page 294. (V.)

ROSSIGNOL DE VIRGINIE. Nom donné par Albin au GROS-BEC, dit le CARDINAL. *V.* ce mot. (V.)

ROSSIGNOLET. C'est, en Provence, le jeune ROSSIGNOL. (V.)

ROSSIGNOLETTE. C'est la femelle du ROSSIGNOL. (V.)

ROSSKASTANIE ou ROSSKESLE. Noms du MARRONNIER D'INDE, en Allemagne. (DESM.)

ROSSO-ANTICO. Les marbriers romains donnent ce nom à un des plus beaux marbres que les anciens ont employé, et qu'ils tiroient d'Egypte. *V.* à l'article MARBRE.

Les marbriers italiens donnent, en général, le nom de *rosso*, à tous les marbres rouges et bariolés de rouge. Ils les distinguent par le nom de l'endroit ou de la contrée d'où on les tire, tels sont les *rosso di Francia* (griote rouge de Languedoc), le *rosso di Trapani* (rouge de Sicile); le *rosso de Monte-Catino* (rouge de Sienne); le *rosso de Viterbe*, etc. Les *rossato di Maremma*, *di Pistoia* et *di Volterra*, sont des marbres d'un rouge pâle. (LN.)

ROSSOLAN. Nom que l'on donne à l'ORTOLAN DE NEIGE, dans les montagnes du Dauphiné. (V.)

ROSSOLIS, *Drosera*. Genre de plantes de la pentandrie pentagynie, qui offre pour caractères : un calice à cinq divisions persistantes; une corolle hypogyne, marcescente, à cinq pétales; cinq étamines hypogynes à anthères adnées aux filamens; un ovaire supérieur, surmonté de cinq styles à stigmate simple; une capsule turbinée ou arrondie, entourée par le calice, recouverte par la corolle, uniloculaire, s'ouvrant depuis le sommet jusqu'au milieu en trois ou cinq valves, et renfermant de nombreuses semences insérées à la paroi interne des valves; à périsperme charnu, à embryon globuleux, droit, très-petit, et situé à la base du périsperme.

Ce genre, qui est appelé *rorelle* par quelques botanistes, renferme des plantes annuelles à feuilles radicales, alternes, parsemées de poils glanduleux, et à fleurs disposées en épis au sommet d'une hampe. On en compte une trentaine

d'espèces, dont les plus communes ou les plus remarquables sont :

Le Rossolis a feuilles rondes, qui a les feuilles orbiculaires. Il se trouve très-communément dans les marais. Il est vulgairement connu sous les noms d'*herbe aux goutteux*, d'*herbe de la rosée*, ou de *rosée du soleil*. Il s'élève à deux ou trois pouces, et fleurit en été. Les glandes transparentes qui surmontent les poils dont les feuilles sont hérissées, et qu'on est déterminé à prendre pour des gouttes d'eau, ont toujours rendu cette plante remarquable aux yeux des habitans des campagnes, qui lui ont attribué des propriétés merveilleuses, telles que de guérir la fièvre par son simple attouchement. On l'emploie en médecine comme béchique, mais cependant elle passe pour suspecte ; on prétend même qu'elle fait périr les moutons. Les feuilles de cette plante, qui approchent beaucoup de celles de la Dionnée, sont irritables comme elles. Il suffit de les gratter avec un corps pointu, pour les faire changer de position.

Le Rossolis a longues feuilles a les feuilles ovales-oblongues. Il se trouve dans les mêmes lieux que le précédent, dont il passe pour une variété aux yeux de plusieurs botanistes.

Le Rossolis de Portugal, qui a les feuilles subulées, convexes en dessous, et les fleurs décandres. Il se trouve en Portugal. Il constitue aujourd'hui le genre Ladrosie et Drosophylle.

Necker avoit établi un genre Ésère aux dépens de celui-ci, mais il ne paroît pas suffisamment fondé. *V.* Roretla. (B.)

ROSSRIPPE. L'un des noms allemands du Plantain lancéolé. (DESM.)

ROSSZAHN. C'est, à Eisenerz en Haute-Styrie, une variété de chaux carbonatée cristallisée en cristaux aigus. (LN.)

ROSSZGELB, pour **RAUSCHGELB.** Nom allemand de l'Arsenic sulfuré rouge. (LN.)

ROSTELLAIRE, *Rostellaria*. Genre de testacés de la classe des Univalves, dont les caractères consistent : en une coquille fusiforme, terminée inférieurement par un canal en bec pointu, et ayant la lèvre droite entière ou dentée, plus ou moins dilatée avec l'âge, et échancrée par un sinus contigu au canal.

Ce genre, aux dépens duquel celui Hippocrène a été établi, se rapproche beaucoup des Strombes, et en faisoit partie dans les ouvrages de Linnæus. On n'en connoît encore qu'une espèce marine, la Rostellaire fuseau, qui

se trouve dans la mer Rouge, et sur le compte de laquelle on n'a aucun renseignement.

Mais on en connoît plusieurs espèces fossiles, dont trois à Grignon seulement. Ces dernières ont donné lieu à des observations d'Al. Brongniart et de Coquebert, qui ont été mentionnées à l'article COQUILLES, comme pouvant servir à la connoissance de la formation du test.

Ces espèces sont :

La ROSTELLAIRE FISSURELLE, qui est sillonnée, dont la lèvre est entière en son milieu et se continue en une fente longitudinale.

La ROSTELLAIRE PENDUE, qui est unie, dont la lèvre est entière, prolongée, postérieurement recourbée, et dont la base se continue en une fente longitudinale. Elle est figurée planche P. 18.

La ROSTELLAIRE CANALICULÉE, qui est sillonnée, et qui a a lèvreémarginée en son milieu, se continuant en une fente longitudinale; son canal est très-court et recourbé.

On en trouve une très-grosse espèce fossile, encore inédite, aux environs de Bordeaux. (B.)

ROSTELLE. Eminence qui se trouve à la partie supérieure du stigmate, dans les fleurs de la famille des ORCHIDÉES.

On doit à Richard (*Annotations sur les Orchidées d'Europe*), la connoissance et la dénomination de cet organe. (B.)

ROSTELLUM. Denys-de-Montfort donne ce nom latin au genre ROSTELLAIRE, *Rostellaria* de Lamarck. (DESM.)

ROSTER. L'un des noms allemands de l'ORME. (DESM.)

ROSTINGER ou ROSSOR. Gesner donne ce nom au MORSE. (DESM.)

ROSTKOVIE, *Rostkovia*. Genre établi par Desvaux, aux dépens des JONCS, dont il diffère par une capsule uniloculaire à trois placentas. Il ne paroît pas dans le cas d'être adopté. (B.)

ROSTRAGO ou PLECTORITES. Dent de poisson pétrifiée qui ressemble à un bec d'oiseau. (DESM.)

ROSTRATULA. Nom donné, comme générique, aux CHORLITES. (V.)

ROSTRE (*Conchyliologie*). Partie d'une coquille univalve formant un bec allongé et en éperon. Les têtes de *bécasse épineuse* et les *massues d'Hercule*, espèces du genre ROCHER, ont, au lieu de canal, à leur base, un rostre fort allongé. *Denys-de-Montfort*. (DESM.)

ROSTRICORNES ou RHINOCÈRES, Dum. Famille d'insectes coléoptères, la même que celle que j'ai désignée sous le nom de *rhynchophores*. *V.* ce mot. (L.)

ROSTRUM-PORCINUM. Ce nom a été donné par quelques botanistes anciens au PISSENLIT (*Leontodon taraxacum*). (LN.)

ROT. Nom hollandais du RAT. (DESM.)

ROTA. Nom des ROTANGS, au Bengale. (LN.)

ROTAIN. *V.* ROTANG. (B.)

ROTALE, *Rotala*. Plante annuelle des Indes, à feuilles sessiles, verticillées, linéaires, à fleurs petites et axillaires, qui forme un genre dans la triandrie monogynie, et dans la famille des caryophyllées.

Ce genre offre pour caractères : un calice tubuleux à trois dents ; point de corolle ; trois étamines ; un ovaire supérieur surmonté d'un style à trois stigmates ; une capsule à trois loges polyspermes, renfermée dans le calice. (B.)

ROTALITE, *Rotalites*. Coquille orbiculaire, déprimée, discoïde, multiloculaire, lisse en dessous, à rides rayonnantes en dessus avec des points tuberculeux et inégaux au centre ; à bords carinés, et ayant une ouverture marginale, petite et trigone. Cette ouverture est niée par Denys-Montfort.

Cette coquille sert de type à un genre établi par Lamarck. On la trouve fossile à Grignon, près de Versailles. (B.)

ROTANG, *Calamus*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, selon quelques botanistes, de la monoécie hexandrie, selon d'autres, et de la famille des palmiers, dont les caractères consistent à avoir : un calice à six divisions, dont trois extérieures plus courtes ; six étamines ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style conique, trifide, à stigmates simples ; une baie turbinée ou globuleuse, couverte d'écailles imbriquées et luisantes, qui devient ferme et coriace à la suite de sa maturité, et contient, dans une seule loge, une à trois semences.

Ce genre lie, selon l'observation de Jussieu, la famille des *graminées* à celle des *palmiers*. Il renferme des plantes vivaces, souvent fort élevées, à tiges (*caudex*) articulées, droites lorsqu'elles sont grosses, couchées lorsqu'elles sont grêles, solides, mais percées d'une infinité de tubulures longitudinales et terminées par un bourgeon en forme de corne qui contient une substance amilacée, blanche, solide et d'un goût agréable ; à feuilles alternes, pinnées avec impaire ; à pétioles engaînans et se recouvrant comme les feuilles des graminées, presque toujours épineux, souvent terminés par une longue queue filiforme et pendante ; à fructification disposée sur des spadix axillaires, grêles, très-rameux, couverts d'écailles imbriquées et parsemées de spathes à une seule fleur. On en compte dix à douze espèces, toutes propres aux parties orientales de l'Inde, et dont plusieurs sont très-précieuses sous plusieurs rapports.

Parmi ces espèces, il faut principalement remarquer : le Rotang commun, *Calamus rotang*, Linn., qui a le pétiole couvert d'une infinité d'épines droites, et le spadix relevé. Il se trouve dans l'Inde, dans les forêts voisines des fleuves. Le tronc se termine par un bourgeon en forme de corne. Il est sillonné longitudinalement, et se divise, à environ deux toises de terre, en plusieurs rameaux qui s'appuient sur les arbres voisins et qui s'élèvent à près de soixante pieds, quoiqu'ils aient rarement plus d'un pouce de diamètre. La partie du pétiole des feuilles qui ne fait pas gaîne, atteint souvent quinze ou seize pieds. Les folioles ont un pouce de large sur un pied et plus de long, et sont couvertes d'épines molles, de couleur fauve. Les spadix sont flexueux et garnis de petites fleurs qui se changent en fruits globuleux, jaunâtres, striés de rouge, de la grosseur d'une noix. Il paroît que ces fruits avortent souvent.

Ce rotang est le plus grand et le plus gros du genre. Il est d'une utilité majeure aux habitans des pays où il se trouve. On mange l'intérieur de ses jeunes pousses, après en avoir enlevé l'écorce et les avoir fait cuire dans l'eau ou torréfier sur les charbons. On mange de même ses fruits, qui sont acides et agréables au goût. Il découle, des incisions faites à son tronc, une liqueur claire et limpide qui s'épaissit insensiblement, et devient gommeuse et roussâtre. C'est lui qui fournit ces cannes si légères, si flexibles et en même temps si solides, qu'on emploie généralement en Europe, et particulièrement en France, sous le nom de *joncs* et de *jets*. Ces cannes font, ou mieux ont fait, car la mode en est un peu passée, l'objet d'un commerce très-important, d'abord exclusivement entre les mains des Hollandais, et ensuite entre les leurs et celles des Anglais. Il en est qui ont été vendues cinquante et soixante louis pièce, et qui ne revenoient peut-être pas à plus de douze sous à leur propriétaire. Les qualités qu'on exige de ces cannes sont d'être filées bien droit, de diminuer insensiblement, d'avoir une peau bien unie, d'une teinte brune, bien égale, et une hauteur convenable. Celles-là sont appelées *cannes mâles*. Les autres, qui ont la peau couleur de paille, sont appelées *cannes femelles*, et quelque belles qu'elles soient, elles valent toujours moitié moins que les brunes. Chaque intervalle de deux nœuds fournit une canne ; et comme souvent elle ne seroit pas assez haute, on conserve, pour poignée, une petite portion de l'intervalle suivant. Les vieillards qui veulent avoir de longues cannes, sans y mettre trop d'argent, se pourvoient ordinairement de celles de cette espèce.

On colore les cannes de roseau par le moyen de la fumée, et en les peignant et vernissant ensuite ; mais ces préparations

Digitized by Google

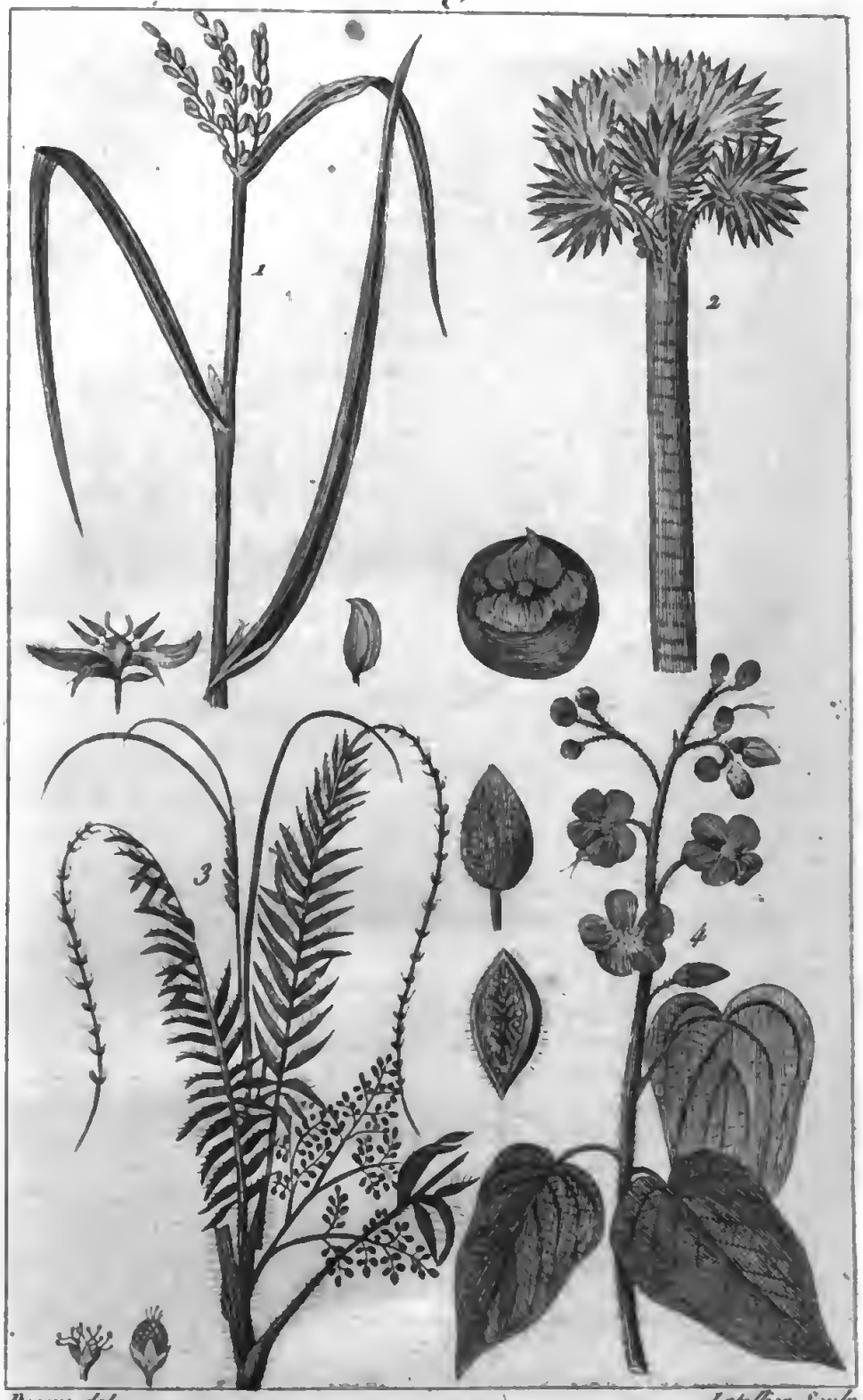

Deseve del. Letellier Sculp.

1. *Riz cultivé.* 2. *Rondier de l'Inde.*
3. *Rotang vrai.* 4. *Roucouyer à teinture.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

en diminuent singulièrement la valeur. On est venu, en Europe, jusqu'à les composer, en unissant, par le moyen de la colle de poisson, plusieurs jets ensemble, et en les tenant serrés de ficelle pendant un certain nombre de jours.

Le Rotang vrai, *Calamus verus*, qui a le pétiole garni d'épines horizontales, le spadix droit, et trois des folioles du calice plus grandes. Il se trouve dans les îles de Sumatra et de Java, ainsi que dans les autres contrées voisines. Ses tiges sont presque toujours solitaires, au plus grosses comme le doigt, et de soixante à quatre-vingts pieds de long; ses feuilles sont longues de sept à huit pieds, parsemées de longues épines droites, et sa queue garnie de courtes épines recourbées; ses folioles sont garnies d'épines molles et larges de deux doigts; ses fleurs sont nombreuses, odorantes; ses fruits gros comme une balle à fusil, bruns et acides. *V.* sa figure, planche P. 9.

On appelle cette espèce le *rotang vrai*, parce que c'est réellement lui et non le précédent, comme on l'a cru longtemps, qui fournit ces jets extrêmement longs, avec lesquels on fait, dans l'Inde, des cordes, des nattes, etc., etc., et en Europe, ces cannes badines dont on se sert comme de fouet, qu'on emploie à battre les habits, à faire les siéges dits de *canne*, des brosses propres à nettoyer les dents, etc. etc.

Le commerce qu'on fait, ou mieux qu'on faisoit, car il est aussi tombé, des tiges de ce rotang, en Europe, n'étoit pas moins important pour les Hollandais que celui du précédent, avant que les Anglais leur en enlevassent une partie; mais il se conserve dans toute sa vigueur dans l'Inde, où la chaleur du climat rend nécessaires les meubles faits à jour, c'est-à-dire ceux qui n'interceptent point la circulation de l'air.

Il est, dans les îles de la Sonde, des maisons entièrement treillissées avec du rotang, excepté le toit et les principaux piliers. Le plancher même sur lequel on marche est à jour.

Le Rotang a sang-de-dragon, *Calamus draco*, a les épines des gaînes des feuilles appliquées contre la tige, celles des pétioles écartées, et les spadix droits. On le trouve dans presque toute l'Inde. Il ressemble aux précédens pour la grandeur, et se trouve, comme eux, sur le bord des rivières, ou mieux, dans les forêts susceptibles d'être inondées dans les crues d'eau. Ses fruits sont encore plus petits que ceux de l'espèce précédente, et sont couverts, à leur maturité, d'une gomme-résine rouge, qui est une des espèces de Sang-de-dragon. Pour l'avoir en grande quantité, les habitans du pays portent ces fruits dans les maisons, et les broyent dans un pilon à ris; ils les mettent dans de l'eau, et par le moyen

de la chaleur du soleil, ou de celle du feu, ils en retirent toute la gomme, qu'ils réduisent en pain par l'évaporation. Mais ceux qui veulent l'avoir pure, se contentent de détacher une partie de la croûte gommo-résineuse, en secouant, dans des sacs, les fruits parvenus à leur maturité. Dans ce cas, la gomme est sous forme de globules irréguliers de la grosseur d'une fève. Cette gomme a une odeur agréable, approchant de celle du *styrax calamite*, une couleur rouge obscure, dont on peut tirer parti dans la peinture, en la mêlant avec une gomme plus tenace ou avec de l'huile siccative ; mais c'est principalement comme remède qu'elle est recherchée des Indiens et des Chinois. On la croit spécifique dans les dyssenteries, et contre les blessures, les contusions, etc. On l'apporte même en Europe ; mais ici on ne la distingue plus des autres *sangs-de-dragon*, dont elle ne diffère que par une nuance difficile à saisir. Il paroît que c'est celui qu'on trouve le plus fréquemment dans les boutiques.

Le Rotang osier, *Calamus viminalis*, a les épines de la gaîne des feuilles presque droites, celles du pétiole écartées et recourbées, et le spadix penché. Il se trouve dans les forêts humides de Java et des Célèbes. Ses tiges sont à peine grosses comme une plume d'oie, et presque aussi longues que celles des précédens. On en fait un grand usage dans l'Inde pour tous les objets auxquels on emploie l'osier en Europe, tels que pour la fabrication des paniers, des corbeilles, des boucliers, des cages, des jalousies de fenêtres, des siéges, etc., etc. On en forme des cordes qui servent même dans la navigation, et des liens de toute espèce.

Le Rotang a cordes, *Calamus rudentum*, a les épines de la gaîne des feuilles recourbées, le spadix écarté et droit. Il se trouve dans l'Inde, sur les rivages sablonneux. Il ressemble beaucoup au précédent, et est employé positivement aux mêmes usages.

Le Rotang zalaca a les épines presque droites et les spadix radicaux. Il se trouve dans les bois humides de Java et îles voisines. Il forme le passage entre les *rotangs* et les Sagoutiers. C'est un palmier dont les feuilles sont épineuses, toutes radicales, fort grandes, mais sans queue pendante. Ses spadix naissent entre les feuilles, s'élèvent peu, et sont formés d'un petit nombre de fleurs. Ses fruits sont plus gros que des poires, ont une saveur agréablement acide, et sont très-bons à manger. On les compare aux *ananas*. Ils se mangent crus, et on les conserve dans la saumure. La consommation qu'on en fait est très-considérable, et les marins ne manquent pas d'en faire provision pour leurs voyages. (B.)

ROTÈLE. *V.* Bergforelle et Cyprin orphe. (s.)

ROTELET, ROTELET COURONNÉ. Noms du Troglodyte et du Roitelet en Picardie. (v.)

ROTEMBUNG. C'est la Stramoine, en malais. (b.)

ROTENGLE. Poisson du genre des Cyprins. (b.)

ROTER-REGER. Nom que porte en Sibérie le Crabier roux. *V.* ce mot. (v.)

ROT-GELL. Nom suédois du Rouge-gorge. (v.)

ROTHBAUM. L'un des noms allemands du Mélèze, *Pinus larix.* (desm.)

ROTHBLEIERZ des minéralogistes allemands. *Voyez* Plomb chromaté. (ln.)

ROTHBRAUNEISTEINERZ. *V.* Manganèse rouge, volume 19, pag. 202. (ln.)

ROTHBUCHE. Le Hêtre a reçu ce nom en Allemagne. (desm.)

ROTHE, *Rothia.* Plante d'un à deux pieds de haut, à tige anguleuse, à feuilles alternes, profondément pinnatifides, à découpures linéaires, la plupart dentées et blanchâtres en dessous, à fleurs terminales longuement pédonculées et ressemblant à celles des scabieuses, qui forme un genre dans la syngénésie égale, et dans la famille des corymbifères.

Ce genre, que Lhéritier a décrit sous le nom d'Hyménopape, a pour caractères : un calice commun, presque simple, à folioles ovoïdes, membraneuses, lâches, colorées supérieurement; un réceptacle presque plane, nu, supportant des fleurons hermaphrodites velus; plusieurs semences ovoïdes, couronnées par des écailles scarieuses et urcéolées.

La *rothe* croît dans la Caroline, d'où ses graines ont été envoyées par Michaux, et où je l'ai observée dans les terrains sablonneux.

Gærtner a donné le même nom à un autre genre, qui a pour caractères : un calice polyphylle, simple, lanugineux; un réceptacle écailleux sur ses bords et velu dans son centre; les semences du bord simples et celles du centre aigrettées. Ce genre avoit été appelé Voigtie par Rothe.

Enfin, Schreber a séparé trois espèces du genre Andryale pour en former un autre auquel il a encore appliqué le même nom, et auquel il a attribué pour caractères : calice de plusieurs folioles égales; réceptacle velu, garni d'écailles sur ses bords; semences du centre seules pourvues d'une aigrette sessile et velue. (b.)

ROTHE. Nom allemand de la Garance. (ln.)

ROTHE-TODTE-LIEGENDE, *Fond stérile rouge* ou *Base morte rouge.* Les mineurs et les géologues allemands dé-

signent par-là des agrégats qui rentrent dans les grès secondaires anciens, *Grès rudimentaires*, Haüy. *Voyez* GRÈS ROUGE, PSAMMITE, PSÉPHITE. (LN.)

ROTHEISENSTEIN. Les minéralogistes allemands donnent ce nom à diverses variétés de *fer oxydé rouge*, que M. Haüy rapporte au FER OLIGISTE. Il y a quatre variétés principales, savoir : 1.° la compacte, c'est le *fer oligiste compacte;* 2.° la fibreuse, qui est l'hématite rouge ou *fer oligiste concrétionné*, Haüy; 3.° l'ocreuse ou le *fer oligiste rouge terreux*, Haüy; 4.° et l'écailleuse ou *fer oligiste luisant*. Plusieurs de ces variétés rentrent dans le FER HYPEROXYDÉ. (LN.)

ROTHEL. *V.* ROETHEL. (LN.)

ROTHER-ERDKOBALT. *Voyez* COBALT ARSENIATÉ. (LN.)

ROTHFICHTE et ROTHTANNE. Noms allemands de l'EPICEA. (DESM.)

ROTHFUHRE. L'un des noms allemands du PIN DE MONTAGNE et du PIN SAUVAGE. (DESM.)

ROTHGULTIGERZ et ROTGULDEN. Noms minéralogiques allemands de l'ARGENT ANTIMOINE SULFURÉ ou ARGENT ROUGE. (LN.)

ROTHIA. Trois genres de plantes ont reçu ce nom, qui rappelle celui d'un célèbre botaniste allemand ; le premier a été établi par Gærtner sur des espèces d'*andryala;* Roth l'a nommé *voigtia*, mais Willdenow lui conserve le premier nom ; Persoon n'adopte point ce genre, et le laisse réuni à l'andryale. Le second *rothia* est celui de Lamarck, même genre que l'*hymenopapus* de Lhéritier. Enfin le troisième *rothia* est celui de Persoon, même genre que le *dillwynia* de Roth (*Catal. bot.* 3, p. 71), et dont il convenoit de changer le nom, puisqu'il existe déjà un genre *dillwynia* : tous les deux appartiennent à la famille des légumineuses. *V.* ROTHE. (LN.)

ROTHLICHWEISSE, *Falco germanicus*. *V.* l'article OISEAUX DE PROIE. (V.)

ROTHMANNIE, *Rothmannia*. Genre de plantes établi par Thunberg, Transactions de l'Académie de Stockholm, dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des rubiacées ; il diffère fort peu du PORTLANDE et du GARDÈNE. Ses caractères sont : calice à cinq dents ; corolle longuement tubulée, campanulée et à cinq divisions profondes ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate simple ; un péricarpe à deux loges, et à un grand nombre de semences.

La ROTHMANNIE A LONGUES FLEURS est figurée pl. 65 du *Paradisus londonensis* de Salisbury. Elle est originaire des côtes d'Afrique. (B.)

ROTHOFFITE. Variété de grenat brune ou noire, qu'on trouve à Langbanshyttan, en Suède. Elle a une certaine ressemblance avec la *mélanite*, autre variété de grenat, mais elle en diffère par ses principes; l'analyse n'y fait reconnoître qu'une trace d'alumine : cette analyse a été faite par M. John; elle indique :

Silice.	35,20.
Alumine.	0,20.
Chaux.	24,70.
Fer oxydé.	26,00.
Manganèse oxydé.	8,60.
Soude.	1,05.
Soufre.	2
Perte.	2,25.
	100,00.

La présence de la soude dans cette pierre est remarquable, aucun grenat n'ayant offert cet alkali.

Le soufre provient, sans doute, du fer sulfuré, qui accompagne assez souvent le grenat. M. Hisinger n'a trouvé qu'un centième d'alumine dans le grenat noir de *Scapuvara*, en Suède, et Weigeb n'en a pas trouvé dans le grenat vert de Saxe. Au reste, rien n'est moins constant que les proportions des principes dans le grenat. L'alumine s'y trouve jusqu'à vingt-six pour cent, et le fer y varie aussi dans des proportions étonnantes.

Le rothoffite porte le nom de M. Rothoft, chimiste suédois. (LN.)

ROTHSCHLAG. Cronstedt désigne ainsi le ZINC SULFURÉ JAUNE et ROUGE. (LN.)

ROTHSCHLINGE et ROTHSCHWELKEN. Noms allemands du *Viburnum lantana*. (DESM.)

ROTHSPATH des Allemands. C'est le MANGANÈSE CARBONATÉ ROSE. (LN.)

ROTHSTEIN. *V.* ROETHEL. (LN.)

ROTHWEIDE. L'un des noms allemands de l'OSIER, *salix viminalis*. (DESM.)

ROTIE. Coquilles du genre des ROCHERS, qui ont des saillies rameuses et colorées de brun, principalement le *murex ramosus*. (B.)

ROTIFÈRE. Nom spécifique d'une VORTICELLE. (B.)

ROTIFÈRE. *V.* FURCULAIRE et TUBICOLAIRE. (B.)

ROTIN. *V.* ROTANG. (S.)

ROT-JE. Les navigateurs hollandais ont donné ce nom à un oiseau de mer ressemblant à une *hirondelle*, dont le bec est crochu et dont les pieds sont divisés en trois doigts unis

par une membrane ; son ventre est blanc, et le reste de son plumage noir ; quelques individus ont les ailes tachetées de noir et de blanc. Ces oiseaux ont un cri perçant, *rottet*, *tet*, *tet*, *tet*, *tet*, d'où vient leur nom hollandais ; ils font leurs nids avec de la mousse, ordinairement sur les rochers et les montagnes, et il n'est pas difficile de les y tuer à coups de bâton ; ils sont gros et fort bons à manger. On les voit en mai sur les terres du Spitzberg et du Groënland. Dès que leurs petits sont en état de sortir du nid, ils partent avec eux, se glissent du fond de leurs trous jusqu'à la mer, et ils ne reviennent plus à terre qu'au printemps suivant, pour y nicher.

Le *rot-je* paroît être le *petit petrel*, que l'on appelle communément *oiseau de tempête*. (S.)

ROTKŒPFICHTER. Un des noms allemands de la MOUETTE-RIEUSE. (V.)

ROT-SCHAER. Nom étranger de la MORUE. (B.)

ROTTA. Nom suédois du RAT. (DESM.)

ROTTAIN. *V.* ROTANG. (B.)

ROTTBOEL, *Rottboellia*. Genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des graminées, dont les caractères consistent : en une balle calicinale ou univalve et uniflore, ou bivalve et biflore ; une fleur mâle et une hermaphrodite ; une balle florale, bivalve, plus courte que la balle calicinale ; trois étamines ; un ovaire supérieur, ovale, surmonté de deux styles à stigmates velus ; une semence enveloppée dans la balle florale.

Ce genre renferme des plantes à fleurs en épis, dont l'axe est linéaire, un peu flexueux, articulé, creusé en dessus de ses articulations, de cavités oblongues et alternes, et à fleurs situées dans les excavations. On en compte une vingtaine d'espèces, dont trois naturelles à l'Europe méridionale, et les autres aux Indes ou aux îles voisines.

La plus commune de ces espèces est le ROTTBOEL RECOURBÉ, qui a les épis cylindriques, subulés, recourbés ; la base calicinale bivalve et subulée. On le trouve sur les bords de la Méditerranée. Il faisoit partie des *ægylops* dans les premiers ouvrages de Linnæus.

Les genres LODICULAIRE, XEROCHLOÉ, OPHIURE, MONERME, CYMBACHNE, LEPTURE et HÉMARTHRIE, ont été établis aux dépens de celui-ci. *V.* ces mots et STÉGOSIE. (B.)

ROTTENSTEIN. L'un des noms allemands du TRIPOLI. *V.* ce mot. (LN.)

ROTTIN. *V.* au mot ROTANG. (B.)

ROTTLÈRE, *Rottlera*. Plante des Indes, à feuilles radicales spathulées, crénelées ; à tige droite, simple et velue, terminée par une ombelle de fleurs, accompagnée de deux

bractées, qui a formé un genre dans la diandrie monogynie, depuis réuni aux GRATIOLES.

Roxburgh a donné le même nom à un arbre du même pays, à feuilles alternes, ovales-aiguës, pubescentes en dessous, très-grandes, et à fleurs disposées en grappes axillaires et terminales, fort voisin des TREWIES, lequel constitue seul un genre dans la dioécie icosandrie, dont les caractères sont: *pieds mâles*, calice divisé en deux parties, sur lesquelles sont insérées trente à quarante étamines; *pieds femelles*, calice à quatre dents; ovaire surmonté de trois styles; capsule à trois loges et à trois coques trispermes.

Le *Rottlère* est figuré vol. 2., pl. 168, des *Plantes du Coromandel*. Ses fruits, réduits en poudre, sont employés dans la teinture. (B.)

ROTTO. Le ZÉE FORGERON est ainsi appelé par les pêcheurs de Nice. (DESM.)

ROTULE, *Rotula*. Arbrisseau de la Cochinchine, à rameaux simples, à feuilles ovales oblongues, très-entières, sessiles et imbriquées, à fleurs d'un violet clair ramassées en bouquets terminaux, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des borraginées, lequel vit sur le bord des eaux.

Ce genre, voisin des TOURNEFORTIES, offre pour caractères: un calice persistant divisé en cinq parties; une corolle en roue, également divisée en cinq parties; cinq étamines; un germe presque rond, surmonté d'un style à stigmate émarginé; une petite baie rouge presque ronde, à une loge et à quatre semences courbées. (B.)

ROTULE. Synonyme de RUSSULE. *V.* ce mot et l'article AGARIC. (B.)

ROTULE, *Rotula*. Klein donne ce nom à une division du genre des OURSINS. (B.)

ROUALO. *V.* COQUELICOT. (DESM.)

ROUAN. On nomme *chevaux rouans* ceux dont le poil est mêlé de rouge et de blanc, de gris sale et de bai. On distingue deux ou trois sortes de *rouans*, qui sont: le *rouan* ordinaire, le *rouan vineux*, qui tire plus sur le rouge et qui approche de la couleur du vin; et le *rouan cap-de-more* ou *cavessa-de-more*: les chevaux de cette couleur ont la tête et les extrémités blanches, et le reste du corps est *rouan*, selon quelques auteurs, gris sale. (DESM.)

ROUBAL ou ROUBAOU. Noms languedociens du ROUGE-GORGE. (DESM.)

ROUBAOU. *V.* ROUBAL. (DESM.)

ROUBE. *V.* ROIRE. (DESM.)

ROUBSCHITE. Delamétherie a donné ce nom à la *Ma-*

gnésie carbonatée silicifère, qu'on trouve à Hrubschitz, près Rosena, en Moravie. (LN.)

ROUC ou ROCK. *V.* CONDOR. (S.)

ROUCAO. A Marseille, on donne ce nom aux LABRES. (DESM.)

ROUCHE. Un des noms vulgaires de la ROUSSEROLLE. (V.)

ROUCHE. Nom vulgaire des LAICHES. C'est aussi la RONCE et le ROSEAU. (B.)

ROUCHEROLLE. *Voyez* GRIVE ROUSSEROLLE. Art. MERLE. (S.)

ROUCOU. *V.* ROUCOUYER. (DESM.)

ROUCOULEMENT. On donne ce nom aux gémissemens des pigeons et des tourterelles. (DESM.)

ROUCOUYER, *Bixa*. Arbre à tige rameuse, à feuilles alternes, pétiolées, en cœur aigu, entières et accompagnées de stipules, à fleurs d'un rouge pâle et disposées en bouquets terminaux; qui forme un genre dans la polyandrie décandrie, et dans la famille des tiliacées.

Ce genre a pour caractères: un calice petit et à cinq dents; une corolle de dix pétales, dont cinq extérieurs plus grands, alternes avec les autres; un très-grand nombre d'étamines à peine plus longues que la corolle; un ovaire supérieur, velu, surmonté d'un style à stigmate bifide; une capsule conique, acuminée, hérissée de petites soies roides, uniloculaires, bivalves, renfermant plusieurs semences turbinées, munies d'un tubercule à leur sommet, creusées d'un sillon sur leur surface extérieure, recouvertes d'une pellicule rougeâtre ou matière humide d'une odeur forte et qui adhère fortement aux doigts. *V.* sa figure, pl. P. 9.

Le *roucouyer* croît sur le bord des eaux, dans l'Amérique méridionale et dans les îles de l'Inde. Il s'élève à peu près à la hauteur de nos *pruniers*. Son bois est tendre; son écorce filandreuse comme celle du *tilleul*. C'est la pellicule rougeâtre qui est sur sa semence qui forme le *roucou* du commerce, dont on fait un grand usage dans la teinture du petit teint.

Pour l'obtenir, on ouvre les capsules dans leur maturité, on en ôte les graines, et on les met dans des auges suffisamment remplies d'eau, et on les écrase. La matière colorante se dissout après quelques jours de macération, et on la sépare du reste des graines par le moyen de cribles de jonc. Au bout de huit ou dix jours, on passe l'eau dans des tamis de toile. La matière colorante reste sur la toile, on lui fait jeter un bouillon sur le feu, ensuite on la fait sécher dans des caisses et à l'ombre. Voilà le roucou du commerce, qui est plus ou moins pur, plus ou moins vif en couleur, selon le soin qu'on a mis à le fabriquer.

Pour être d'une bonne qualité, le *roucou* doit être couleur de feu, plus vif en dedans qu'en dehors, doux au toucher. Celui qui a été séché au soleil est noir. Celui qui, n'ayant pas été bien desséché, a moisi, est d'un rouge pâle. Celui qui est frelaté ne se dissout pas complétement dans l'eau.

Le meilleur est celui qu'on obtient par le simple froissement des graines dans l'eau entre les mains; mais on n'emploie guère cette méthode, à cause de la perte de matière qui en résulte. C'est celle que les Caraïbes employoient pour se procurer le roucou, avec lequel ils étoient dans l'habitude de se teindre le corps, en le mêlant avec de l'huile.

C'est à Cayenne qu'on prépare le mieux le roucou; aussi celui de cette colonie a-t-il une valeur supérieure à celui de toutes les autres, dans les marchés d'Europe.

La préparation du roucou expose les nègres à des maux de tête, et même à des vertiges; car, pendant sa fermentation, il est d'une odeur insupportable. L'agréable odeur de violette qu'on lui connoît en Europe, ne se développe que dans la dessiccation.

La couleur que donne le roucou aux étoffes de laine et de soie, est très-belle; mais elle n'est d'aucune durée à l'air, et le savon l'emporte complétement; aussi est-il repoussé des fabriques de bon teint, où on fait sa nuance par le mélange de la gaude et de la garance. Dans les fabriques de petit teint, où il est souvent employé, soit seul, soit mêlé à d'autres ingrédiens, on fait usage du procédé suivant: on fait fondre, dans une chaudière, de la cendre gravelée avec une suffisante quantité d'eau, et on la fait bouillir pendant une heure; ensuite on met autant de livres de roucou que de cendres; on remue bien, et on laisse encore bouillir un quart d'heure; ensuite on trempe les étoffes préalablement mouillées, jusqu'à ce qu'elles aient pris le ton demandé. Il ne s'agit plus que de les passer en rivière et de les faire sécher. (B.)

ROUDOU. C'est la même chose que le REDOUL. (B.)

ROUDOU et ROUVRE DES CORROYEURS. C'est le SUMACH (*Rhus coriaria*). (LN.)

ROUEES (*vénerie*). Se dit des *Têtes du cerf*, lorsqu'elles sont serrées et peu ouvertes. (S.)

ROUERGAT. Champignon du genre AGARIC, qu'on appelle aussi DORÉ DE ROUERGUE, parce qu'il est d'une belle couleur d'or; son chapeau est toujours sinué ou lacéré en ses bords. On le trouve dans le midi de la France, et principalement en Rouergue, où on en fait une grande consommation. Paulet en a donné une figure, pl. 93 de son Traité des champignons. (B.)

ROUFIA. *Palmier de Madagascar*, qui appartient au genre

SAGOUTIER. Il est figuré dans Jacquin, Frag. Bot., tab. 4, n.° 2; et son fruit l'est dans Gærtner, série 1, tab. 10, n.° 1. (B.)

ROUFOUINE. Nom languedocien de la SALICORNE. (DESM.)

ROUGE. Ancien nom du ROUGET. (B.)

ROUGE-AILE. Nom vulgaire de la GRIVE-MAUVIS (V.)

ROUGE D'ANDRINOPLE. Rouge *végétal* qui sert à teindre les étoffes, et que les Grecs tirent de diverses plantes. (LN.)

ROUGE D'ANGLETERRE et COLCOTHAR. Oxyde rouge de fer (*Tritoxyde*, Thén.), qu'on obtient artificiellement et qu'on emploie soit dans la teinture, soit pour polir les bijoux d'or, d'argent et d'acier. Le moyen le plus économique de l'obtenir consiste à faire calciner fortement le sulfate de fer. Dans cette opération, l'acide sulfurique cède une portion de son oxygène au fer, et se dégage ensuite à l'état de gaz acide sulfureux. (LN.)

ROUGE-BOURSE. Belon désigne ainsi le ROUGE-GORGE. *V.* ce mot. Art. FAUVETTE. (V.)

ROUGE-CAP. *V.* NÉMOSIE ROUGE-CAP. (V.)

ROUGE DES DAMES. Préparation minérale et animale qui se fait avec du *talc* et du *rouge de cochenille* *V.* TALC. (LN.)

ROUGE-BRUN. *V.* ROUGE de MONTAGNE, et les art. FER et OXYDES. (PAT.)

ROUGE-GORGE. *V.* l'article FAUVETTE. (V.)

ROUGE-GORGE. Espèce d'IGUANE et de COULEUVRE. (B.)

ROUGE-GORGE DE BOULOGNE (Le), donné par Brisson pour une espèce distincte, et par les ornithologistes modernes pour une variété de ROUGE-GORGE proprement dit, n'est ni l'un ni l'autre; c'est un individu femelle de l'espèce du Motteux reynauby. *V.* ce mot. (V.)

ROUGE-GORGE A LONGUE QUEUE. C'est dans Edwards le nom de la VEUVE AU COLLIER D'OR. (V.)

ROUGE-GROS-BEC. Nom du GROS-BEC DE VIRGINIE, dans Albin. (V.)

ROUGE-HERBE. On donne ce nom au SARRASIN, *Polygonum fagopyrum*. (DESM.)

ROUGE A HUPPE. C'est le nom du CANARD MORILLON sur les bords de la Saône. (V.)

ROUGE INDIEN. On connoît, sous ce nom, une variété de fer hyperoxydé terreux rouge qu'on emploie dans la peinture, et qu'on apporte de l'île d'Ormuz dans le golfe persique. (LN.)

ROUGE-D'INDE, ROUGE-D'ESPAGNE. Autres oxydes argileux de fer, d'un rouge peu foncé. (DESM.)

ROUGE DE MONTAGNE. Variété de *fer hyperoxydé* rouge terreux et argilo-calcaire. C'est une espèce d'ocre rouge impur mêlé d'argile et de calcaire. (LN.)

ROUGE-NOIR. *V.* GROS-BEC. (B.)

ROUGE-OTTE. Nom d'un *ver marin* qui sert de nourriture aux MORUES. On ne peut dire à quel genre il appartient, (B.)

ROUGE-PLONGE. Sur les bords de la Saône, c'est le CANARD GARROT, sans doute à cause de la facilité qu'il a de plonger à l'instant où l'amorce prend feu. (DESM.)

ROUGE A POLIR ou COLCOTHAR. C'est le FER OXYDÉ ROUGE obtenu artificiellement, on nomme aussi *rouge à polir* les terres ocreuses rouges, et quelques sortes de *tripoli*, après qu'on les a réduites en poudre; mais le meilleur rouge à polir est celui qu'on nomme vulgairement ROUGE D'ANGLETERRE. (LN.)

ROUGE DE PORTUGAL. Rouge végétal, qui paroît être du CARTHAME; on l'emploie dans la teinture. (LN.)

ROUGE DE PRUSSE. On donne ce nom, dans le commerce, à l'OXYDE ROUGE DE FER, obtenu par la calcination de l'ocre jaune, c'est-à-dire, du FER HYDRATÉ TERREUX. (*V.* à cet article.) On s'en sert dans la fabrication des papiers peints, pour mettre les carreaux d'appartemens en couleur rouge, et pour polir les glaces. Il est moins vif que le rouge d'*Angleterre*, et en diffère en ce qu'il contient de la silice et de l'alumine. (LN.)

ROUGE-QUEUE, *Lanius emeria*, Lath. *V.* PIE-GRIÈCHE HUPPÉE DE LA CHINE, et l'article FAUVETTE, page 264. (V.)

ROUGE-QUEUE A GORGE BLEUE. C'est, dans Edwards, la GORGE BLEUE *V.* l'art. FAUVETTE. (V.)

ROUGE-QUEUE GRIS. Dans Edwards, c'est le nom du ROSSIGNOL DE MURAILLE DE GIBRALTAR. *V.* ROUGE-QUEUE TITHYS, article FAUVETTE, page 264. (V.)

ROUGE-QUEUE DES INDES. C'est, dans Edwards, le nom de la PIE-GRIÈCHE BRUNE DU BENGALE. *V.* ce mot. (V.)

ROUGE-QUEUE NOIR. Nom que l'on a donné à un GROS-BEC NOIR ET BLANC. (V.)

ROUGE QUEUE NOIR (petit). C'est, dans Catesby, le nom du BOUVREUIL D'AMÉRIQUE, lequel n'a cependant pas de rouge dans son plumage. (V.)

ROUGE et ROUGE A LA CUILLER. C'est le CANARD SOUCHET en Picardie. (S.)

ROUGE-ROUGET. Nom vulgaire du CANARD SOUCHET. (V.)

ROUGEATRE. C'est la TORTUE DE PENSYLVANIE. (B.)

ROUGEATRE. Espèce de CYPRIN, le *Cyprinus rutilus* Linn. (B.)

ROUGEATRE. AGARIC de couleur rougeâtre en dessus avec des pellicules blanches blanc en dessous avec un voile de même couleur. Le pédicule est blanchâtre, fusiforme et colleté. On le trouve aux environs de Paris, dans les bois; il dévoie les animaux auxquels on le fait manger. Paulet l'a figuré pl. 163, de son Traité des Champignons. (B.)

ROUGEBÉ. On appelle ainsi la CAMELINE aux environs de Laon, d'Angers, etc. (B.)

ROUGEOLE. Nom marchand d'une coquille du genre PORCELAINE, *Cypræa vitellus*. (DESM.)

ROUGEOLE. Nom du MÉLAMPYRE DES CHAMPS. (B.)

ROUGEOLE. Paulet a donné ce nom à des champignons du genre AGARIC, qui se font remarquer par la teinte rouge ou rousse de leur chapeau, et surtout, pour le lait doux qu'ils contiennent. On en compte trois espèces, qui sont toutes dans le cas d'être mangées.

La première, la ROUGEOLE A LAIT DOUX, a été figurée par Schæffer.

La seconde, la ROUGEOLE A LAIT ROUSSE, qui est fauve en dessus, et qui est figurée pl. 81 du Traité des Champignons de Paulet.

La troisième, le ROUGILLON DES TOULOUSAINS, qui est rouge de sang. On la voit sur la même planche. (B.)

ROUGEOLO. Le CÉPOLE porte ce nom à Marseille. (B.)

ROUGEOR. Espèce de SPARE. (B.)

ROUGEOT. L'on donne communément, en Bourgogne, cette dénomination au *milouin*, à cause de sa grosse tête rousse. *V.* MILOUIN. (S.)

ROUGEOTE (grande). Nom vulgaire du PRÉVAT ROSÉ. (B.)

ROUGEOTE ORDINAIRE. C'est l'*agaricus integer* de Linn. *V.* PRÉVAT. (B.)

ROUGEOTTE. C'est un des noms vulgaires de l'ADONIDE. (DESM.)

ROUGET. Nom spécifique de plusieurs espèces de poissons, dont le corps est rouge et dont la chair est très-délicate. Les principaux sont: le MULLE ROUGET, le MULLE SURMULET et la TRIGLELYRE. (B.)

ROUGETBARBET. Le *Gronceau* et le *Grondin*, poissons du genre TRIGLE, ont particulièrement reçu ce nom. (DESM.)

ROUGETTE. C'est le nom donné par Buffon à un mammifère de l'ordre des CHÉIROPTÈRES et du genre ROUSSETTE. *V.* ce dernier mot. (DESM.)

ROUGILLON. Ce nom s'applique, dans quelques lieux, à l'Agaric délicieux de Schæffer, tab. 11, qui est rouge et très-bon à manger. *V.* Rougeole. (B.)

ROUGO. C'est l'Harungana de Lamarck, et l'Haronga de Dupetit-Thouars. (B.)

ROUGRI ou BUSE DES DÉSERTS. *Voyez* l'article des Buses. (S.)

ROUHAMON, *Lasiostoma*. Arbrisseau à rameaux articulés; à feuilles opposées, entières, lisses, ovales, terminées en pointe, à peine pédonculées, de l'aisselle desquelles part, de distance en distance, une vrille simple, longue de deux pouces, recourbée en forme de crosse au sommet, où elle devient plus épaisse, et d'où sortent deux petites fleurs accompagnées d'une écaille bractiforme.

Cet arbrisseau forme dans la tétrandrie monogynie, et dans la famille des Apocinées, un genre qui a pour caractères; un calice monophylle, divisé en quatre parties; une corolle tubuleuse, à quatre lobes velus; quatre étamines velues à leur base; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style à stigmate obtus; une capsule uniloculaire, contenant deux semences arrondies d'un côté et aplaties de l'autre.

Le *rouhamon* a été observé à la Guyane par Aublet. Il s'attache et se soutient sur les arbres voisins par le moyen de ses vrilles. Jussieu le rapporte aux Vomiques.

Willdenow pense que le Polyoze de Loureiro peut être rapporté à ce genre. *V.* ce mot. (B.)

ROUILLE. Les agriculteurs appellent ainsi des taches de couleur jaune qui naissent sur un grand nombre de végétaux, et qui nuisent souvent beaucoup aux produits de leur récolte, soit sous le rapport de la quantité, soit sous celui de la qualité. Ces taches sont produites par le développement d'un champignon parasite interne du genre Urède.

Depuis long-temps, on cherche les moyens de diminuer les inconvéniens de la *rouille*; mais ils n'ont pas encore été trouvés. On a seulement remarqué que, lorsque les plantes, et principalement les céréales, étoient semées dans le voisinage des bois et des marais, lorsque l'année étoit fort pluvieuse, il s'en montroit davantage. Quelques faits semblent prouver de plus, que d'autres plantes, telles que le Vinettier, la provoquoient également.

Comme je développerai au mot Urède l'état actuel de nos connoissances, sur les espèces de ce genre et leur manière de se multiplier, il est superflu que j'étende davantage cet article, quelque important qu'il soit pour les agriculteurs. (B.)

ROUILLE. Nom spécifique d'un LABRE. (B.)

ROUILLE. Le fer, exposé à l'air atmosphérique, se couvre d'une couche terreuse ou écailleuse, jaunâtre, qui est ce qu'on nomme *rouille*. C'est un *fer hydraté*, c'est-à-dire un oxyde de fer combiné avec de l'eau. (LN.)

ROUILLE DE CUIVRE. C'est le cuivre oxydé ou communément la poussière verte qui recouvre les ustensiles de cuivre mal soignés : c'est le cuivre carbonaté. (LN.)

ROUILLE DES FOINS. Tantôt on donne ce nom aux foins qui sont surchargés de rouille (*uredo*), tantôt à ceux qui ont été couverts d'une couche de limon à la suite d'une inondation. Dans les deux cas, les foins sont d'un dangereux emploi pour la nourriture des bestiaux, même pour la composition de la litière. *Voyez* aux mots FOIN, et MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. (B.)

ROUISSAILLE. *V.* BLANCHAILLE. (DESM.)

ROUJOT. Vicq-d'Azyr appelle ainsi un *écureuil* peu connu des Indes orientales, dont le dessus du corps est jaunâtre et le dessous rouge. C'est le *sciurus erythræus* de Pallas et de Bodaert. (DESM.)

ROUKOM. Nom javan d'une espèce d'ARBOUSIER, observée par M. Leschenault dans les fentes des roches intérieures du cratère du mont Idienne, dans la partie orientale de l'île de Java. (LN.)

ROULEAU. Nom générique donné par les anciens conchyliologistes français, aux coquilles qu'on connoît aujourd'hui sous celui de VOLUTES. (B.)

ROULEAU. Les marchands d'objets d'Histoire naturelle donnent ce nom aux coquilles du genre CÔNE. (DESM.)

ROULEAU, *Rollus*. Genre de coquilles établi par Denys-de-Montfort, pour séparer des CÔNES de Linnæus toutes les espèces qui sont plus cylindriques que coniques, et dont la spire est couronnée. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cylindrique ; spire apparente, écrasée, couronnée ; ventre renflé ; ouverture presque aussi grande que le test, évasée par le bas ; columelle renflée, ayant un pli long à sa base ; lèvre extérieure tranchante ; base échancrée.

Le CÔNE GÉOGRAPHE, vulgairement connu sous le nom de *brocard de soie*, de *cornet de Dargenville*, sert de type à ce genre. C'est une coquille de quatre à cinq pouces de long, dont le fond est blanc rose, avec de larges taches fauves en cœur ou flamboyantes. Il vient de la mer des Indes. *V.* au mot CYLINDRE. (B.)

ROULEAU, *Tortrix*. Genre de reptile ophidien, établi

Digitized by Google

1. Quiscale Versicolor. 2. Phibalure à bec jaune.
3. Roulou de Malaca.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

par Oppel pour placer ceux des ORVETS de Linnæus qui ont sur chaque côté du corps et de la queue une rangée d'écailles plus larges et une queue extrêmement courte.

L'ORVET RUBAN, *Anguis scytale*, Linn., sert de type à ce genre. (B.)

ROULETTE. Nom vulgaire du CLINOPODE. (DESM.)

ROULETTE. Un des noms vulgaires de la DOUBLE-BÉCASSINE. (V.)

ROULEUR. Nom donné à un insecte qui roule les feuilles de la vigne, *Attelabe Bacchus*. (L.)

ROULEUSES. Nom donné par Réaumur à des chenilles qui roulent des feuilles dans lesquelles elles vivent et subissent leurs différens changemens. (L.)

ROULEUSES. Nom que j'avois donné à une famille d'insectes de l'ordre des lépidoptères, dont les chenilles vivent, soit dans des tuyaux de feuilles qu'elles ont roulées, soit dans l'intérieur même de ces feuilles, ou dans des fruits. *V.* TORDEUSES et TINEÏTES. (L.)

ROULOUL, *Liponix*, Vieill.; *Columba* et *Perdix*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux GALLINACÉS, et de la famille des NUDIPÈDES. *V.* ces mots. *Caractères* : bec robuste, nu à sa base, un peu épais, convexe en dessus; mandibule supérieure voûtée, courbée vers le bout, plus longue que l'inférieure et couvrant ses bords; narines convexes, couvertes d'une membrane et fendues vers le milieu du bec; orbites et lorum glabres; front du mâle garni de six soies, très-longues et droites; quatre doigts, trois devant, un derrière; les antérieurs séparés presque jusqu'à leur origine : le postérieur exonguiculé et portant à terre seulement sur le bout; ongles étroits, presque droits, un peu pointus; ailes concaves, arrondies; la première rémige très-courte, les quatrième et cinquième les plus longues; queue courte, inclinée, arrondie.

Le ROULOUL DE GUZARAT, *Liponix cambaiensis*, Vieill.; *Perdix cambaiensis*, Lath. Cet oiseau, que Latham a décrit d'après un individu qui est au Muséum britannique, se trouve, dit-il, dans le royaume de Guzarat; il a six pouces anglais de longueur (5 pouces et demi); le bec robuste, court; le plumage d'un rouge jaunâtre, et chaque plume rayée transversalement d'une couleur plus foncée; le roux jaunâtre est plus clair en dessous du corps qu'en dessus, et les pieds sont jaunes.

Le ROULOUL DE MALACA, *Lipanix cristata*, Vieill.; *Columba cristata* (mâle); *Perdix viridis* (femelle), Lath.; pl. P. 3, fig. 3, de ce dictionnaire. Six crins noirs ou poils durs

et roides s'élèvent sur le devant du front et forment une sorte de huppe; une touffe de plumes roides, peu barbues, courtes, désunies et d'un rouge mordoré, partent de l'occiput et s'inclinent en arrière; le dessus de la tête, dans la partie qui sépare les deux huppes, est blanc; les joues et le cou sont noirs; de petites plumes dures, roides et blanches, bordent les paupières; l'iris est jaune; le bec est de cette couleur en dessous, vers la base, et tout noir en dessus; un violet foncé colore la poitrine et le ventre; les ailes ont du brun sur leurs petites couvertures, du blanc roussâtre, coupé en travers de lignes noires, sur les moyennes, les pennes secondaires et les primaires; ces dernières sont rousses; le dos, le croupion et la queue d'un vert sombre; les pieds sont jaunes.

La femelle est d'une grosseur qui tient le milieu entre la perdrix et la caille; elle a le plumage généralement d'un beau vert foncé, rembruni sur la tête; le bec d'un rouge pâle; l'espace entre le bec et l'œil rougeâtre, ainsi que le tour des yeux; la queue, les jambes et le bas-ventre d'un brun noirâtre; les ailes d'un brun tanné, tendant au rouge et bigarré de noir; les pieds d'un rouge pâle. Selon M. Temminck, la femelle porte également six crins sur la base du bec; et il ajoute que le *green patridge* de Latham est cette femelle; cependant cet auteur n'en fait aucune mention dans sa description, et il n'y en a pas le plus petit vestige dans la figure qu'il a publiée pl. 67 du vol. 2, part. 2, de son *General Synopsis*.

Latham avoit d'abord isolé cette femelle comme espèce distincte du mâle, et l'avoit placée dans un autre genre (celui de la Perdrix); mais ayant vu depuis plusieurs de ces oiseaux morts et vivans, il a reconnu son erreur (deuxième Suppl. *To the Gen. Synop.*), et les a réunis tous les deux avec les perdrix (*perdix coronata*). Ces oiseaux, dit il, participent des deux genres (pigeons et perdrix); ils ont les pieds et les doigts des premiers; mais leur port, leur démarche et leur forme diffèrent tellement qu'on ne peut leur en donner le nom; c'est aussi l'opinion du docteur Shaw (*nat. Misc.* vol. 3).

Sonnerat regarde le rouloul comme ayant, par ses caractères, du rapport avec le faisan, dans le genre duquel l'a mis Sparrman (*Phasianus cristatus*, *Fascic.* 3); mais il pense qu'il n'appartient à aucun des genres connus et qu'il en forme un nouveau. Mauduyt a adopté ce sentiment, et l'a placé à la suite du faisan: « puisque, dit-il, le caractère tiré de la conformation du doigt postérieur qui n'est qu'un moignon et n'a point d'ongle, suffit pour qu'on doive le placer dans un genre à part. » Cependant il paroît douter que ce caractère

soit constant; car il ajoute : « l'individu observé par Sonnerat n'auroit-il pas été mutilé » ? Mais ce doute n'existe plus présentement, puisque Latham ayant vu plusieurs de ces oiseaux vivans et morts, a remarqué que tous, mâles et femelles, excepté un seul, avoient les pieds et les doigts conformés de même. Celui qui fait exception est la variété qu'il a décrite et fait figurer dans le *Gen. Synop.*, vol. 2, part. 2, pl. 58, sous le nom de *lesser arowned pigeon.* Cette variété est de la taille d'un pigeon commun et a neuf pouces un quart de longueur; le bec jaune, et noir à la pointe; la tête huppée, comme le précédent, (la huppe est différente dans la figure qu'a publiée Latham) le front blanc; cette couleur s'étendant sur chaque côté au dessous de la huppe; les paupières rouges; une peau nue, de même teinte, autour des yeux, et finissant en pointe vers les oreilles; la tête et le cou d'un brun rougeâtre sombre; la poitrine, le ventre et le bas-ventre d'un noir violet; les ailes d'un beau brun rougeâtre; le dos, le croupion et la queue d'un vert brunâtre terne; les couvertures de la queue longues et pendantes sur les pennes, les pieds d'un jaune rougeâtre et les ongles noirs. (V.)

ROULURE, *Maladie des arbres.* C'est un vide ou une séparation entre les couches ligneuses. (DESM.)

ROULURE. Synonyme de CADRAN. (B.)

ROUMAN. Nom arabe du GRENADIER, *Punica granatum*, L. (LN.)

ROUMANEL ou DORGHE. Noms languedociens de l'ORONGE VRAIE. (DESM.)

ROUMANET. C'est le nom d'un AGARIC, *A. integer.* (B.)

ROUMANION et COUNION. Noms provençaux d'une espèce d'ASPERGE (*asparagus acutifolius*, L.). (LN.)

ROUMANIS. Nom languedocien du ROMARIN. (DESM.)

ROUMBOUT. Selon M. Risso, ce nom est celui que portent à Nice les poissons du genre PLEURONECTE. Le *pleuronecte turbot* est le *roumbout clavelat* du même pays. (DESM.)

ROUME ou ROUMU. Une *ronce* ou une *épine* en patois languedocien. (DESM.)

ROUMI. Mure de RONCE en Languedoc. (DESM.)

ROUN. Sur les côtes de la Méditerranée, on donne ce nom au TURBOT, poisson du genre PLEURONECTE. (DESM.)

ROUN. Nom que les nègres donnent, au Sénégal, à une espèce de *palmier*, et qu'il a plu aux Français de cette colonie de changer en celui de RONDIER qui est demeuré. *V.* ce mot. (LN.)

ROUNDOTO. C'est la TERRÈCHE ou le LIERRE TERRESTRE, en Languedoc. (DESM.)

ROUNDOULA. Nom piémontais de l'HIRONDELLE DE CHEMINÉE. (V.)

ROUNOIR. Sous ce nom, Vicq-d'Azyr désigne l'ECUREUIL de la baie d'Hudson (*Sciurus hudsonius*). (DESM.)

ROUNOIR. Nom imposé par Levaillant à la buse *jakal*. *V.* ce mot. (S.)

ROUNZÉ. La RONCE, dans le midi de la France. (DESM.)

ROUPALE, *Rupalea*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des protétoïdes, qui offre pour caractères : une corolle de quatre pétales réunis à leur base; point de calice; quatre étamines insérées au milieu des pétales, dans un sillon particulier; un ovaire arrondi, velu, surmonté d'un style à stigmate épais; une follicule uniloculaire ligneuse, renfermant plusieurs noix membraneuses à leur bord.

Ce genre, fort voisin des EMBOTHRIONS, réunit quinze espèces presque toutes de l'Amérique méridionale ou des îles de l'Inde. Plusieurs exhalent une odeur très-fétide. (B.)

ROUPEAU. Belon désigne ainsi le BIBOREAU. (V.)

ROUPIE. C'est, dans Belon, le ROUGE-GORGE. (V.)

ROUQUAIROUN. A Nice, c'est le nom du *lutjan œillé* et du *lutjan labroide*. (DESM.)

ROUQUIE. Nom vulgaire du LABRE CANUDE de Lacépède, à Nice, et de plusieurs espèces de poissons du genre LUTJAN. (DESM.)

ROURE. Espèce de CHÊNE, *Quercus robur*. *V.* CHÊNE. (DESM.)

ROURE DES CORROYEURS. C'est le SUMAC. (DESM.)

ROUREA. Ce genre, établi par Aublet, est le ROBERGIA de Schreiber, Willdenow. *V.* ROBERGIE. (LN.)

ROURELLE, *Robergia*. Arbre de la Guyane, de moyenne grandeur, à feuilles alternes, pinnées, par quatre paires de folioles oblongues, aiguës, entières, veinées, velues en dessous; à fleurs blanches, disposées en panicules axillaires et terminales, qui forme un genre dans la décandrie pentagynie et dans la famille des térébinthacées.

Ce genre a pour caractères : un calice divisé en cinq parties velues; cinq pétales arrondis; dix étamines; un ovaire supérieur, ovale et velu, surmonté de cinq styles à stigmate renflé et sillonné; un drupe noir, qui renferme une coque à deux valves.

Cet arbre pourroit peut-être rentrer dans le genre GRATELIER, dont il se rapproche beaucoup. (B.)

ROUSSETTI. C'est le nom de l'ATHÉRINE NAINE sur la côte de Nice. (DESM.)

ROUSSAILLE. Les pêcheurs donnent ce nom à tous

les petits poissons qui tombent dans leurs filets, et qui ne sont bons qu'à servir d'appât pour la pêche des poissons voraces. (B.)

ROUSSAILLE ou ROUSSALIER. C'est le nom commun du JAMBOSIER de MICHELI. (B.)

ROUSSARD. Dans la ci-devant province du Perche, on nomme ainsi des bancs d'une espèce de grès roussâtre passant au poudingue, et qui accompagne la formation crayeuse. (LN.)

ROUSSARDE. Nom français du CYPRIN NILOTIQUE. (B.)

ROUSSATRE. Nom spécifique d'une TORTUE. (B.)

ROUSSE. Nom spécifique d'une COULEUVRE. (B.)

ROUSSE. M. Lacépède donne ce nom à une espèce de GRENOUILLE (*Rana temporaria*). (DESM.)

ROUSSEAU. Nom vulgaire du ROUGE-QUEUE et du MOTTEUX. On le donne aussi au CANARD CHIPEAU ou RIDENNE, en Bretagne et en Poitou. *V.* ces mots. (V.)

ROUSSEAU ou TOURTEAU. Noms vulgaires d'une grande espèce de CRABE, *Cancer pagurus*, qui se trouve sur nos côtes, et dont la chair est estimée. (DESM.)

ROUSSEAU. On appelle de ce nom le MAJA SQUINADO. (B.)

ROUSSEAU, *Roussea*. Arbrisseau grimpant, à rameaux charnus, noueux, épais, à feuilles opposées, pétiolées, presque ovales, dentées et à pédoncule axillaire, uniflore, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des campanulacées.

Ce genre a pour caractères : un calice de quatre folioles ; une corolle campanulée, ventrue, à quatre divisions réfléchies ; quatre étamines à filamens très-larges et deux fois plus longs que la corolle ; un ovaire supérieur, quadrangulaire, à style persistant et à stigmate obtus ; une baie quadrangulaire à plusieurs semences.

La *rousseau* vient de l'Ile-de-France ; c'est la même plante que le FORGESIE de Jussieu, et l'ESCALONE des autres botanistes. (B.)

ROUSSEIRO. Le BRUANT VERDIER reçoit ce nom en Languedoc. (DESM.)

ROUSSELAN. Nom vulgaire de la PASSERINE GRAND-MONTAIN. *V.* ce mot. (V.)

ROUSSELET. Plusieurs variétés de POIRES portent ce nom avec des épithètes différentes. *V.* POIRIER. (DESM.)

ROUSSELET MARRON. AGARIC des bois des environs de Paris, qui s'élève à deux ou trois pouces, dont le chapeau

a la peau douce et d'un roux clair en dessus, dont les lames sont décurrentes et d'un roux foncé. Il n'est pas dangereux. Paulet l'a figuré pl. 88 de son Traité des champignons. (B.)

ROUSSELET NOIR. Autre AGARIC qui se trouve dans les vergers aux environs de Paris, qui ressemble beaucoup au précédent, mais dont les lames sont noires. Sa saveur est un peu nauséeuse ; cependant il n'incommode pas les animaux auxquels on le fait manger. *V.* pl. 88 du Traité des champignons de Paulet. (B.)

ROUSSELETTE. Nom du CUJELIER, dans le pays de Vaud, selon M. de Razoumowski. (S.)

ROUSSELINE. *V.* PIPI ROUX. (V.)

ROUSSELINE. Variété de POIRE. *V.* POIRIER. (DESM.)

ROUSSERELLE. *V.* GRIVE à l'article MERLE. (V.)

ROUSSET. Synonyme de ROUSSELET. *Voyez* l'article ROUSSELET NOIR. (B.)

ROUSSET. *V.* BATARA HUPPÉ femelle. (V.)

ROUSSET. Vicq-d'Azyr (*Syst. anatom. des animaux*) donne ce nom au DIDELPHE A QUEUE COURTE, *Didelphis brevi caudata*, Erxleb. (DESM.)

ROUSSETTE, *Pteropus*, Briss., Erxleb., Cuv., Geoff., Illig. ; *Vespertilio*, Linn., Gmel. ; *Spectrum*, Lacép. Genre de mammifères placés dans l'ordre des carnassiers et dans la famille des chéiroptères, mais qui diffèrent particulièrement des chauve-souris proprement dites par le genre de nourriture, qui se compose de substances végétales, et par le système dentaire.

Elles ont toutes quatre incisives coniques à chaque mâchoire et deux canines assez grandes ; cinq molaires supérieures, dont une fausse, tant à droite qu'à gauche, et six inférieures correspondantes, dont l'antérieure est également fausse ; la première, ou fausse molaire, soit en haut, soit en bas, est très-petite ainsi que la dernière ; les autres sont assez grosses, à couronne allongée, non hérissée de tubercules, à surface oblique et creusée d'un sillon ou gouttière dans son milieu. Leur tête longue et conique ressemble assez à celle du chien, d'où leur est venu le nom de *chiens volans* que plusieurs auteurs leur ont appliqué ; leur museau est effilé et pointu ; leurs oreilles sont courtes, simples, sans oreillon, et ne se réunissent pas à leur base interne ; leurs narines ne sont pas pourvues de feuilles, de crêtes membraneuses, d'opercules ou de sillons, comme celles de beaucoup d'autres animaux de la même famille ; leur langue est rude et papilleuse. Les ailes sont très-grandes, et leur membrane, qui s'étend sur le dessus de la jambe, aboutit, en passant par dessus le métatarse, à la base du quatrième

doigt ; le doigt indicateur, de moitié plus court que le médius, a une phalange de plus et un ongle qu'on ne remarque point dans les autres chéïroptères, les céphalotes exceptées ; la membrane interfémorale ne consiste qu'en légères bordures garnissant la face interne des jambes de derrière. La queue est très-courte dans quelques espèces, et tout-à-fait nulle dans les autres.

Tels sont les caractères principaux des roussettes, signalés par M. Geoffroy (Annal., tome 15), et par M. Cuvier (*Règne animal*). Ces naturalistes y ajoutent les caractères anatomiques suivans : l'omoplate est plutôt triangulaire que carrée, comme celle des chauve-souris ordinaires ; le cubitus est assez apparent et dégagé du radius, qu'il accompagne dans les deux tiers de sa longueur ; le sternum est très-saillant ; le doigt index a les parties qui le composent, comme tordues sur elles-mêmes, d'un demi-tour en totalité, ce qui fait que le petit ongle de ce doigt est arqué en dedans au lieu de l'être en dessous, comme cela a lieu pour les ongles de tous les animaux. Les intestins sont comparativement plus longs que dans les autres chéïroptères, et l'estomac est en forme de sac très-allongé et inégalement renflé. Les mamelles sont au nombre de deux et situées sur la poitrine. Le poil de ces animaux est, en général, dur et grossier, au moins dans les grandes espèces.

Les *chéïroptères* du genre CÉPHALOTE, *Cephalotes*, sont ceux qui se rapprochent le plus des roussettes ; mais ils en diffèrent par le nombre des incisives qui est chez eux de deux à chaque mâchoire ; par celui des molaires qui est de quatre en haut, de chaque côté, et de six en bas ; par la forme de ces molaires ; par la brièveté et la largeur de la tête, etc.

Toutes les espèces de roussettes, qui sont les plus grandes de l'ordre des chéiroptères, appartiennent aux contrées chaudes de l'ancien continent, et même ne se sont encore trouvées que dans l'Inde, les îles de l'Océan indien, à Madagascar et en Égypte. Ce sont des animaux nocturnes, qui se rassemblent en troupes sur les grands arbres ou dans des trous de rochers, pour y dormir pendant le jour, et qui se nourrissent de fruits pulpeux, et notamment de bananes.

Quoique organisées pour vivre de matières végétales, les roussettes en captivité, dans un extrême besoin, se jettent sur les substances animales qu'on leur présente. Les Malais, et, en général, les habitans de l'Inde, estiment la chair de ces animaux.

D'après les observations de M. Roch, il paroît qu'elles sont susceptibles de s'attacher aux personnes qui en prennent soin,

surtout les individus que l'on a prises au nid et qu'on a élevées.

M. Geoffroy distingue onze espèces de roussettes, dont la dernière, la roussette mantelée, se rapproche beaucoup des céphalotes, par la manière dont ses membranes sont attachées au corps, le long d'une ligne dorsale étroite, et non sur les flancs.

Il rapporte à sa première espèce, la roussette édule de Timor, une chauve-souris de Java, à laquelle les Malais donnent le nom de *kalou*, et qui a cinq pieds d'envergure, et un pied de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la croupe; le poil rude, roux-enfumé, depuis l'occiput jusqu'aux épaules, est noir, mélangé de quelques poils blancs, sur les autres parties du corps; M. Leschenault-de-la-Tour, qui l'a décrite, nous apprend qu'elle est très-commune à Java; qu'elle vit en grande société; qu'elle s'accroche si bien aux arbres pendant le jour, que, si on la tue dans cette position, elle y demeure; qu'elle a un cri fort aigu; qu'elle vit de fruits, etc.

M. Abel, savant anglais, qui a fait partie de l'ambassade de lord Amersht, à la Chine, m'a rapporté qu'il existe, à Java, une roussette, à laquelle toute la description que M. Leschenault donne de la sienne pourroit convenir, à l'exception de ce qui est relatif à la couleur du poil, qui, chez elle, est d'un brun assez foncé; mais cette chauve-souris auroit cela de très-remarquable, que la membrane interfémorale seroit entière; qu'elle envelopperoit la base d'une queue assez longue, et que le dessus de cette queue seroit couvert de poils.

Le *Vespertilio cavlano*, d'Hermann, est bien certainement une roussette, et peut-être la roussette à cou rouge; mais cet auteur indique une combinaison dans le nombre des dents incisives, qui n'appartient, ni aux roussettes proprement dites, qui en ont quatre à chaque mâchoire, ni aux céphalotes qui n'en ont que deux; ici, il y en auroit deux supérieures et quatre inférieures. Son *Vespertilio nudus* pourroit fort bien n'être qu'un jeune individu de la première espèce de roussette de M. Geoffroy.

Quant à la *roussette à longues oreilles*, de Brisson, qui se trouve à la Nouvelle-Espagne, il est évident que c'est un PHYLLOSTOME.

PREMIÈRE DIVISION. — *ROUSSETTES SANS QUEUE.*

Première Espèce. — La ROUSSETTE ÉDULE, *Pteropus edulis*, Péron et Lesueur; Geoff., Annales du Muséum d'Hist. nat., tome 15, page 90.

Cette nouvelle espèce, découverte par Péron et Lesueur, dans l'île de Timor, est recherchée par les habitans, pour sa chair, qui est blanche, délicate et très-tendre. Sa longueur est de dix pouces; son envergure est d'un peu plus de quatre pieds; sa tête est longue de trois pouces un quart; son poil est peu fourni, assez épais autour du cou, plus rare sur le ventre, et encore moins sur le dos, où il adhère à la peau dans toute sa longueur. Sa couleur est le brun noirâtre, plus foncé sur la poitrine que sur le dos.

Le nom de *Malanon-Bourou*, qui lui est donné par les Timoriens, est aussi appliqué, par les mêmes insulaires, à tous les autres animaux de la famille des chéiroptères.

Cette roussette se tient, pendant le jour, dans les cavernes les plus profondes et les plus obscures.

Deuxième Espèce. — La Roussette d'Edwards, *Pteropus Edwardsii*; Geoff., Ann. du Mus. d'Hist. nat., tome 15, page 92. — La *grande chauve-souris de Madagascar*, Edwards, *Birds*, page 108. — *Vespertilio vampyrus*, Linn., Gmel.

M. Geoffroy établit cette espèce d'après la chauve-souris de Madagascar, décrite et figurée par Edwards, sous le nom de roussette. Elle est un peu moins grande que la précédente, puisque son envergure est de quarante-cinq pouces anglais. Son dos est plus velu, et d'un brun-marron, à partir des épaules; ces parties, ainsi que le cou et la tête, sont d'un roux vif; la poitrine est d'un roux terne, et le ventre d'un brun clair. L'individu d'Edwards avoit le museau noir; celui de la Collection du Muséum d'Histoire naturelle (envoyé par Macé) a le museau moins foncé, et seulement de couleur marron.

Troisième Espèce. — La Roussette vulgaire, *Pteropus vulgaris*, Geoff., Ann. du Mus., tome 15, page 92. — *Vespertilio ingens*, Clusius, *Exotic.*, tab., p. 94. — La Roéssette, Brisson, *Quadr.*, p. 226. — Le *Chien volant*, Daubenton, Mém. de l'Acad. des sciences de Paris, année 1759, p. 384. — La Roussette, Buff., tome X, t. 14. — *Vespertilio vampyrus*, Linn., Gmel.

Celle-ci, qui est la plus commune et la plus anciennement connue, habite l'Ile-de-France et l'île Mascareigne. Sa longueur totale est de huit pouces et demi, sur quoi la tête prend trente-une lignes; son envergure est de trois pieds; son poil est grossier, particulièrement sous le ventre; tout le dessous du corps est d'un noir foncé, hors la région du pubis, qui est entièrement roussâtre; la face et les côtés du dos sont également roussâtres; le dessus du corps est moins foncé que le dessous, et tire plus sur le marron.

M. Geoffroy, d'après qui nous rapportons cette description, ajoute que les incisives supérieures sont séparées presque également, les latérales étant à peine plus courtes que les intermédiaires; et que l'oreille est petite, pointue, fort échancrée à sa partie supérieure et latérale.

Une variété de cette espèce, rapportée de l'Ile-de-France, par M. Roch, a, en marron clair, tout le noir du sujet de la description précédente, et, en jaune pâle, tout ce que celui-ci montre de roux.

Buffon croit voir, dans les roussettes, le modèle bizarre, d'après lequel l'imagination des anciens dessinoit les harpies; et, selon lui, « Hérodote paroît les avoir indiquées, lorsqu'il dit qu'il y avoit beaucoup de grandes chauve-souris qui incommodoient les hommes, qui alloient recueillir la casse, autour des marais de l'Asie, et qu'ils étoient obligés de se couvrir le corps et le visage, pour se garantir de leurs morsures dangereuses » (1).

Tout le rapprochement que nous pouvons admettre entre les chauve-souris d'Hérodote et nos roussettes, consiste dans l'identité de patrie et dans les grandes dimensions; car les mœurs carnassières des premières ne sont, en aucune façon, celles des espèces de roussettes.

Les roussettes ne volent que la nuit; pendant le jour, elles se tiennent en société sur les branches des grands arbres; elles y demeurent attachées la tête en bas, les ailes pliées et exactement appliquées sur le corps; elles ressemblent alors à un corps rond, vêtu d'une robe d'un brun foncé et bien coloriée, auquel tient une tête, dont la physionomie a quelque chose de vif et de fin. Le soir, elles sortent et volent en grand nombre, et si serrées, qu'elles obscurcissent l'air de leurs grandes ailes; elles ne tardent pas à entourer les arbres des contrées qu'elles habitent, tels que les *bananiers*, les *goyaviers* et d'autres; elles en mangent les fruits mûrs, qu'elles savent bien distinguer, avec un bruit assez considérable, et, vers le jour, elles regagnent leur retraite.

Lorsque les roussettes tombent à terre, elles ne peuvent reprendre leur vol qu'en grimpant contre quelque appui que ce puisse être, et ne s'y traînent que lentement, ce qui est occasioné par la grandeur de leurs aîles et la foiblesse de leurs pattes de devant.

Les roussettes, ainsi que les autres animaux de leur genre, fournissent une nourriture fort saine. Les jeunes, surtout, de

(1) Strabon semble aussi faire mention de quelque espèce de ce genre, lorsqu'il dit qu'il y a de très-grandes chauve-souris dans la Mésopotamie, dont la chair est bonne à manger.

quatre ou cinq mois, déjà grasses, sont aussi bonnes dans leur espèce, que le perdreau et le lapereau dans la leur. Les vieilles sont dures, bien que très-grasses, dans la saison des fruits. La chair des vieux mâles a un fumet déplaisant et fort.

A ces détails, recueillis par Buffon dans les voyageurs, nous en ajouterons quelques-uns, qui ont été publiés par M. Roch, dans le septième volume des *Annales du Muséum*, page 227 et suivantes. En quittant l'Ile-de-France, il avoit embarqué avec lui un mâle de l'espèce que nous décrivons, dans la vue d'en faire présent à la ménagerie du Muséum; mais cet animal mourut à Cadix, au moment où il alloit être envoyé à cet établissement. Pendant les cent neuf jours que la traversée avoit duré, on le nourrit d'abord de bananes fraîches, puis de gélées de fruits et de crème de ris; mais, ces provisions étant épuisées, on essaya de lui donner de la viande cuite et de la viande crue; il la mâchoit, mais ne l'avaloit jamais. Cependant, lui ayant donné le corps d'une perruche qui venoit de mourir, on fut très-surpris de le voir se jeter dessus et la dévorer en entier. Après ce temps, on lui donna des rats, quand on pouvoit en attraper, ou des foies de volailles; mais, pendant les derniers jours de son voyage, il ne vécut que d'eau de ris sucrée. Arrivé en Europe, les fruits redevinrent sa nourriture, et on ne put jamais le décider à prendre de viande, ni cuite ni crue.

Il étoit éveillé la nuit et calme dans le jour, suspendu par une patte de derrière, enveloppé de ses ailes, et la tête cachée sous cette espèce de manteau. Pour fienter, il se suspendoit par les pouces des ailes, de façon que l'anus étoit dans une position inférieure, ce qui l'empêchoit de se salir. Son penis, qui étoit souvent en érection, étoit long de deux pouces, et il le léchoit fréquemment.

Cet animal connoissoit parfaitement son maître et le caressoit. Il avoit la singulière habitude de boire son urine qui étoit très-fétide, ainsi que ses excrémens.

Quatrième Espèce. — La Roussette a cou rouge, *Pteropus rubricollis*, Geoffr., Ann. du Mus. d'Hist. nat., tom. 15, pag. 93. — La Roussette a cou rouge, *Pteropus fuscus*, Brisson, *Quadr.*, pag. 217. — La Rougette, Buff., tom. x, pl. 17. — *Vespertilio vampyrus*, Linn., Gmel. — *Vespertilio cœlano*, Hermann, *Observ. zoolog.*, pag. 13?

Celle-ci est plus petite que la précédente, puisque son corps n'est long que de sept pouces et demi, que son envergure n'a que deux pieds, et que sa tête n'a de longueur que dix-neuf lignes. Elle a, selon M. Geoffroy, les incisives

supérieures plus rapprochées que celles de la roussette vulgaire, celles du milieu étant contiguës : elles sont rapprochées par paires à la mâchoire inférieure. Les oreilles sont petites et cachées dans les poils ; la membrane interfémorale est aussi plus étroite que celle de l'espèce précédente. Le poil est très-touffu, surtout sur le cou et sur le commencement du dos ; sa couleur est le gris brun sur tout le corps, à l'exception du cou, où il est d'une couleur très-vive, mêlée d'orange et de rouge.

Cette chauve-souris se trouve à l'île Mascareigne et aussi à l'Ile-de-France, selon le rapport de M. Roch, qui nous fait connoître qu'elle fréquente les arbres à fruits pulpeux, comme l'espèce précédente, avec laquelle elle se mêle constamment ; mais qu'elle a toutefois des habitudes différentes, et que, hors le moment qu'elle s'occupe à paître, elle se tient isolée, et s'établit dans le creux de vieux arbres ou dans des rochers.

Cinquième Espèce. — La Roussette grise, *Pteropus griseus*, Geoffr., Ann. du Mus. d'Hist. nat., tom. 15, pag. 94, pl. 6.

Cette espèce nouvelle, rapportée de Timor par M. Lesueur et feu Péron, est aussi décrite par M. Geoffroy. Sa longueur est de six pouces et demi, et son envergure d'un pied huit pouces ; ses dents incisives supérieures sont égales et bien rangées, tandis qu'un intervalle à leur milieu, sépare celles d'en bas ; ses oreilles sont plus courtes que celles de toutes les autres espèces ; la membrane des ailes ne naît pas précisément des flancs, mais provient de beaucoup plus haut et presque de la ligne moyenne du dos ; les poils sont longs et frisés sur le cou, et ceux du dos sont courts et couchés, mais non adhérens à la peau comme dans la roussette édule ; la tête et le cou sont d'un roux vif, et tout le reste du pelage est gris-roux, passant presque à la couleur lie-de-vin, particulièrement sur le dos.

Un individu femelle, de la collection du Muséum d'Histoire naturelle, présente des tétines fort allongées.

Seconde division. — *ROUSSETTES A QUEUE.*

Sixième Espèce. — La Roussette paillée, *Pteropus stramineus*, Geoffr., Ann. du Mus. d'Hist. nat., tom. 15, pag. 95. — Chien volant, Séba, Thes. 1, tab. 57, fig. 1, 2. — *The lesser ternate bat*, Pennant, Syn. Quad., tab. 31, fig. 1.

Cette espèce, décrite par Séba, comme, se trouvant à Ternate, a été aussi rencontrée à Timor par Péron et Lesueur. Sa longueur est de cinq pouces deux tiers, et son envergure est de deux pieds.

Sur les deux individus, appartenant à cette espèce, et qui font partie de la collection du Muséum, l'un qui est de Timor, a ses poils couchés sur le corps, comme cela se voit d'ailleurs dans les autres espèces de cette île; le second les a relevés : mais malgré cette différence, M. Geoffroy penche à regarder ces deux individus comme appartenant à la même espèce.

Selon ce naturaliste, la roussette paillée a le poil court et abondant; la membrane de ses ailes en présente aussi, de même que l'avant-bras; le pelage est jaune en dessous et roux au cou, et d'un roux marron sur la tête et le dos; les incisives inférieures sont contiguës et les supérieures séparées par paires.

Cette espèce est celle qui avoit originairement reçu le nom de Roussette jaune. (*V.* les tables du 24.me volume de la première édition de cet ouvrage.)

Septième Espèce. — La Roussette d'Egypte, *Pteropus ægyptiacus*, Geoffr., Ann. du Mus., tom. 15, pag. 96. — Ejusd., Mém. de l'Institut d'Egypte, hist. naturelle, tome 2, page.

La *roussette d'Egypte* a été trouvée dans la partie basse de cette contrée par M. Geoffroy Saint-Hilaire, et notamment dans les chambres sépulcrales de la grande pyramide du Caire. Elle a un peu plus de cinq pouces de longueur, et son envergure est d'un pied huit pouces et demi; sa tête est proportionnellement plus courte et plus large que celle des autres roussettes; son poil est épais, doux, court, gris brun, et plus foncé en dessus qu'en dessous; ses incisives sont très-petites, unies et symétriquement disposées.

Huitième Espèce. — La Roussette amplexicaude, *Pteropus amplexicaudatus*, Geoffr., Ann. du Mus. d'hist nat., tom. 15, page 96, pl. 4.

Celle-ci, rapportée de Timor par MM. Péron et Lesueur, est particulièrement caractérisée, selon M. Geoffroy, par sa queue de la longueur de la cuisse, et à moitié enveloppée dans la membrane interfémorale. Sa taille est de quatre pouces et demi, et son envergure a seize pouces.

De toutes les roussettes, mentionnées par M. Geoffroy, c'est celle dont la queue a le plus de longueur; sa membrane interfémorale n'est pas aussi fortement échancrée que celle des autres, mais elle s'étend de part en part, de manière à passer par dessus la queue et à en recouvrir la moitié; le pelage est, en général, d'un gris roux; mais celui du mâle tire plus sur le roux, et celui de la femelle sur le brun; le dos et le sommet de la tête sont roux dans l'un et bruns dans

l'autre, le reste est gris-roux; le poil est court, couché et comme velouté; les incisives sont toutes contiguës et de même grandeur.

Neuvième Espèce. — La ROUSSETTE A OREILLES BORDÉES, *Pteropus marginatus*, Geoffr., Ann. du Muséum d'hist. nat., tom. 15, pag. 97, pl. 5. *V.* pl. P. 7 de cet ouvrage.

Cette petite espèce avoit d'abord été décrite sous le nom de *roussette olive* (*V.* les tables du 24.e volume de la première édition de cet ouvrage); mais depuis, M. Geoffroy a changé cette dénomination pour la remplacer par celle de *roussette à oreilles bordées*, fondée sur le caractère que présentent les oreilles dont le tour est dessiné par un liseré blanc. Son pelage est brun olivâtre, et les poils qui le composent sont partout ras et courts; sa tête est renflée vers le chanfrein, ce qui la fait paroître plus courte et plus ramassée que celle des espèces précédentes; les dents incisives sont très-fines et très-resserrées entre les canines.

La longueur totale de cet animal est de trois pouces quatre lignes, et son envergure a onze pouces. Il habite le Bengale où le voyageur Macé l'a trouvé.

Dixième Espèce. — La ROUSSETTE KIODOTE, *Pteropus minimus*, Geoffr., Ann. du Mus. d'hist. nat., tom. 15, pag. 97.

C'est une espèce de l'île de Java, qui a été découverte et rapportée par M. Leschenault-de-la-tour. Les Javans la connoissent sous le nom de *kiodote*, que M. Geoffroy a adopté pour désignation spécifique.

Sa longueur est de trois pouces et demi, et son envergure est de dix pouces; c'est, par conséquent, la plus petite espèce connue.

Ses poils sont longs, doux au toucher et touffus: ils sont d'un ton de couleur égal, roux vif en dessus, roux terne en dessous, à peu près comme le pelage du VESPERTILION SÉROTINE.

La tête est démesurément longue, ce que M. Geoffroy attribue à la manière dont on a préparé les deux dépouilles de cet animal, qui existent dans la collection du Muséum d'histoire naturelle. C'est sur cette indication que M. Soemmering s'est fondé pour rapprocher des roussettes, le reptile volant d'Aischtedt (PTÉRODACTYLE), *V.* ce mot: mais il est facile de se convaincre qu'il n'existe aucun rapport essentiel entre les têtes de ces deux animaux.

Suivant M. Leschenault, cette chauve-souris ressemble, en petit, à la roussette, qu'il décrit sous le nom de *kalou* (*V.* les généralités de cet article); mais son museau est proportionnellement plus long et ses oreilles un peu plus cour-

Digitized by Google

Digitized by Google

1. Rhesus (macaque). 2. Roussette à oreilles bordées.
3. Rhinocéros unicorne.

Digitized by Google

Digitized by Google

tes ; sa langue est longue de deux pouces, et il a la faculté de la sortir en entier, et de la retirer comme les fourmiliers, et, encore mieux, comme les chauve-souris, autrefois rangées avec les phyllostomes, et dont M. Geoffroy (*Mémoires du Muséum*) vient de faire un genre particulier sous le nom de GLOSSOPHAGES (1). Cette langue est épaisse et couverte, l'espace de sept lignes, de papilles qui sont retroussées en arrière, et qui, à raison de leur petitesse, ne sont point rudes au toucher. Les yeux sont grands; l'iris est jaune; le mâle porte de gros testicules; il fait entendre parfois un cri très-aigu.

Cette espèce vit de fruits et ne vole que la nuit. Il paroît qu'elle ne fait qu'un ou deux petits qu'elle allaite, au moyen de deux mamelles placées très-près des aisselles.

TROISIÈME DIVISION. — *ROUSSETTES A AILES SUR LE DOS.*

Onzième Espèce. — La ROUSSETTE MANTELÉE, *Pteropus palliatus*, Geoffr., Ann. du Mus. d'hist. nat., tom. 15, p. 99.

Lorsque cette espèce sera mieux connue, il est probable, dit M. Geoffroy, qu'elle pourra former un genre nouveau, intermédiaire entre les *roussettes* et les céphalotes ou *harpies* d'Illiger.

L'individu qui a servi à sa description, est un jeune sujet dont la longueur totale est de trois pouces huit lignes, celle de la tête y étant comprise pour un pouce cinq lignes; sa queue est longue de six lignes et demie; l'envergure de ses ailes est de quatorze pouces environ.

Ses caractères les plus remarquables consistent: dans le manque de l'ongle du doigt indicateur, qui, du reste, est aussi court que celui des roussettes proprement dites, et dans l'insertion de la membrane des ailes, non sur les flancs, mais sur la ligne moyenne du dos, qui forme une saillie de moins d'une ligne d'élévation, de telle façon que cette membrane, très-étendue, semble jetée comme un manteau sur le corps de l'animal.

Sa tête est grosse, arrondie, ellipsoïdale, et son museau court et épais; ses dents incisives supérieures sont égales et à une petite distance les unes des autres; les inférieures sont plus rapprochées et plus petites, les intermédiaires étant encore plus fines que les latérales (2). Les narines sont tubu-

(1) Le *vespertilio soricinus* de Pallas, ou *phyllostoma soricinum* de Geoffroy (*V.* PHYLLOSTOME), est le type de ce nouveau genre.

(2) La grosseur de la tête, le peu de développement des dents et la nature du poil, sont, à n'en pas douter, des attributs propres au jeune âge de l'individu sur lequel cette description a été faite.

leuses et écartées, comme dans la céphalote de Pallas, et les oreilles étroites et terminées en pointe ; le dos n'est couvert que d'un duvet, dont on trouve quelques traces sur toute la membrane des ailes ; le cou, les épaules, la tête et le ventre, sont revêtus de poils longs, soyeux et peu fournis ; le pelage est d'un fauve très-pâle ou de couleur de paille.

M. Geoffroy pense que la grande étendue de cette membrane a le double avantage d'aider, dans son vol, la roussette mantelée, et de lui fournir une poche commode pour abriter ses petits.

La patrie de cette espèce n'est pas connue. L'individu, qui a servi à la fonder, a été envoyé d'Harlem au Muséum d'histoire naturelle, par M. Van-Marum. (DESM.)

ROUSSETTE. Nom spécifique de deux poissons du genre des SQUALES. La grande est le *squalus canicula*, Linn. ; la petite, le *squalus catulus*, Linn.

Cuvier en a fait un sous-genre sous la considération qu'elles ont leur museau obtus ; leurs narines percées près de la bouche, et se prolongeant en sillon jusqu'à la lèvre ; leurs dents pointues au milieu ; leurs nageoires dorsales fort en arrière. (B.)

ROUSSETTE. *V.* les articles FAUVETTE, ROUSSEROLLE et BRUANT. (V.)

ROUSSETTE (alouette), *Alauda rufescens*, Vieill. Cette espèce, que le naturaliste Maugé a trouvée à Ténériffe, est d'une taille un peu inférieure à celle de l'*alouette calandrelle*, et doit faire partie de la même section, puisque son bec est conformé de même et que son ongle postérieur est droit et pas plus long que le doigt. Les plumes de toutes les parties supérieures sont roussâtres sur les bords, et brunes dans le milieu ; toutes les inférieures ont des taches brunes sur un fond blanchâtre ; cette couleur est plus pure sur la gorge, et seulement piquetée de brun ; le bec est couleur de chair, et les pieds sont bruns. (V.)

ROUSSETTE D'ANJOU. Variété de POIRE connue aussi sous le nom de *bezi de cassoy*. *V.* POIRIER. (DESM.)

ROUSSIER. En Picardie, on donne ce nom à des masses informes de fer hydraté sablonneux qu'on rencontre communément dans les bancs de sablon qui recouvrent les couches d'argile, et dans les grès friables. (LN.)

ROUSSIGNEAU, ROUSSIGNON. En Provence, c'est le ROSSIGNOL. (V.)

ROUSSIGNOL. *V.* ROSSIGNOL. (V.)

ROUSSILLE. Nom du BOLET ORANGÉ. (B.)

ROUSSIN. Cheval ordinairement employé au tirage des charrettes, à la charrue, etc. Ce sont des chevaux entiers de

race commune, et fort épais de corps. Comme ils tirent avec un collier, il est nécessaire qu'ils soient bien étoffés, qu'ils aient le poitrail large et les épaules nourries. On désigne également sous ce nom un cheval de selle de peu d'apparence. (DESM.)

ROUSSIN D'ARCADIE. Nom vulgaire de l'ANE. *V.* ce mot. (DESM.)

ROUTE (*vénerie*). Grand chemin dans les bois. On dit qu'une *bête va la route*, quand elle suit le grand chemin. (S.)

ROUVÉ, ROURÉ et ROIRE. Noms divers du CHÊNE dans le midi de la France. (DESM.)

ROUVERDIN. *V.* l'article TANGARA. (V.)

ROUVET, *Osyris*. Genre de plantes de la dioécie triandrie et de la famille des éléagnoïdes, dont les caractères consistent: en un calice turbiné, trifide; point de corolle; trois étamines courtes dans les pieds mâles; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à trois stigmates dans les pieds femelles; un drupe globuleux, ombiliqué, contenant un noyau monosperme.

Ce genre renferme deux sous-arbrisseaux rameux, à feuilles alternes et à fleurs disposées en grappes à l'extrémité des rameaux, dont l'un, qui est le ROUVET BLANC, a les feuilles linéaires, et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, aux lieux sablonneux et incultes. C'est un petit arbuste d'un à deux pieds de haut, qui est ordinairement dioïque, mais quelquefois hermaphrodite; l'autre, le ROUVET DU JAPON, constitue le genre HELWINGIE de Willdenow.

Le genre ANTROBOLE de R. Brown doit lui être réuni, au dire de Poiret. (B.)

ROUVRE. Nom spécifique du chêne le plus commun en France. *V.* au mot CHÊNE. (B.)

ROUX ou ROURE. C'est le SUMACH des corroyeurs. (B.)

ROUX. C'est le nom trivial que Vicq-d'Azyr applique au CAMPAGNOL DORÉ. (DESM.)

ROUX GLAIREUX. AGARIC des bois des environs de Paris, à surface glaireuse, de couleur rousse ou fauve, haut de deux à trois pouces. Il est figuré pl. 87 du Traité des champignons de Paulet. (B.)

ROUX PLAT EN FEUILLAGE TRÈS-LARGE. BOLET qui croît sur le chêne, dont la substance est subéreuse, l'épaisseur de trois ou quatre lignes, et la couleur rousse. On le trouve principalement dans les grandes forêts du nord de la France. Il ne paroît pas se trouver dans les environs de Paris. C'est lui, au dire de Paulet, qui l'a figuré pl. 7 de son *Traité des Champignons*, et qui l'a placé

dans sa famille des AGARICS AMADOU, qui sert le plus ordinairement à la fabrication de l'AMADOU et de l'AGARIC ASTRINGENT. *V.* ces mots. (B.)

ROUX PLAT EN TOIT. Paulet a donné ce nom à un BOLET qu'il a placé dans la famille des AGARICS AMADOU, et qu'il a figuré pl. 7 de son *Traité des Champignons*. Il se trouve aux environs de Paris, sur le tronc des vieux chênes. Sa forme est celle d'un demi-cercle d'un demi-pouce d'épaisseur; sa couleur est fauve; sa consistance subéreuse, mais molle. (B.)

ROUX DE VINCENNES. AGARIC décrit et figuré par Paulet, dans son *Traité des Champignons*. Il est élevé sur son pédicule qui est blanc et velu. Son chapeau est roux, mêlé de jaune en dessus, et brun en dessous. Il a l'odeur des petites raves.

Cet agaric est dangereux. Il croît dans le bois de Vincennes, en automne. (B.)

ROUZELO ou PARPEL. Noms languedociens du COQUELICOT. *Rouzelo* signifie : PETITE ROSE. (DESM.)

ROUZERBE. Nom de la PATIENCE, en Languedoc. (DESM.)

ROVERE, ROVERO. Nom italien du CHÊNE ROURE. (DESM.)

ROVISTICO, RUVISTICO. Nom italien du TROÈNE. (DESM.)

ROVO-CERVINO. Nom qui, dans le midi de l'Italie, désigne le *Smilax aspera*, L., espèce de SALSEPAREILLE. (LN.)

ROVO-IDEO. L'un des noms italiens du *Framboisier*. (LN.)

ROXBURGE, *Roxburghia*. Plante singulière qui tient le milieu entre les LILIACÉES et les ASCLÉPIADES. Elle a une racine tubéreuse et fusiforme, une tige herbacée, grimpante, sillonnée; des feuilles opposées, pétiolées, en cœur aigu, très-entières, nerveuses et glabres; des pédoncules axillaires et biflores, chargés de deux bractées lancéolées.

Cette plante forme, dans l'octandrie monogynie, un genre qui a pour caractères : un calice de quatre folioles; une corolle de quatre pétales; un appendice lancéolé inséré au milieu de chaque pétale; des étamines sessiles et géminées à la base de chaque appendice; un ovaire surmonté d'un seul style; une capsule uniloculaire, bivalve, renfermant plusieurs semences insérées sur un réceptacle spongieux.

Le *roxburge* vient naturellement dans l'Inde. Son calice est jaune, et sa corolle, qui est plus petite, est rouge. Elle est figurée pl. 500 du *Botanical magasine*, de Curtis; pl. 57 de l'*Exotic botanic*, de Smith. (B.)

ROY BERTAUD. Un des noms du TROGLODYTE, dans Belon. (V.)

ROY, ROYUELA. Noms espagnols de la GARANCE. (DESM.)

ROYALE. Plusieurs variétés de *Prunes* et de *Poires*, et une variété de *Pêches*, portent ce nom. *V.* PRUNIER, POIRIER et PÊCHER. (DESM.)

ROYALE. C'est aussi le nom d'une variété de LAITUE. (DESM.)

ROYALÈS. L'on nomme ainsi vulgairement en Espagne, l'une des trois variétés, celle à épi doré, de l'espèce de froment, que Lagasca désigne par *triticum gaertnerianum*, et qui, selon lui, est cultivée en Espagne, surtout en Estramadure, en Portugal, et dans les royaumes de Murcie et de Valence. La deuxième variété a l'épi blanc; c'est le *blanquillos* et l'*alagas*. La troisième a l'épi bleuâtre; elle porte les noms de *azulajos*, *moratos* et *xijonas*. (LN.)

ROYAN. On appelle ainsi la SARDINE. (B.)

ROYEN, *Royena*. Genre de plantes de la décandrie digynie et de la famille des ébénacées, qui présente pour caractères: un calice urcéolé, persistant et à cinq dents; une corolle monopétale, urcéolée, insérée à la base du calice, et à limbe divisé en cinq parties recourbées; dix étamines courtes; un ovaire supérieur, ovale, surmonté de deux styles à stigmates simples; une baie à quatre loges monospermes, renfermant des semences cartilagineuses à radicule supérieure.

Ce genre est extrêmement voisin des PLAQUEMINIERS. Il renferme des arbustes plus ou moins velus, à fleurs axillaires, souvent pédonculées, quelquefois simplement femelles par la stérilité des anthères. On en compte sept à huit espèces, toutes originaires du Cap de Bonne-Espérance, dont deux ou trois se cultivent dans les jardins des amateurs, mais qui ne présentent rien de saillant.

Desfontaines a publié dans le 36.me cahier des *Annales du Muséum*, d'utiles corrections relatives à ce genre. (B.)

ROYOC. Nom de pays d'une espèce de morinde, que Plumier a figurée (spec. 11, t. 26); c'est le *morinda royoc*, L. Adanson a nommé ce genre ROJOK. (LN.)

ROYTELET. *V.* ROITELET. (V.)

ROZO. Nom languedocien d'une variété de *Pomme d'api*, qui, au rapport de l'abbé de Sauvages, est connue sous cette désignation à Paris. (DESM.)

RTUT. Nom russe du MERCURE. (LN.)

RUADE. Action des animaux solipèdes et ruminans pour se défendre, en lançant leurs pieds postérieurs en arrière. (DESM.)

RUA JUA. Herbe aquatique de la Cochinchine; c'est le CUBOSPERME (*Cubospermum palustre*, Lour.). (LN.)

RUBACELLE ou RUBICELLE. Nom que quelques auteurs ont donné, soit au *spinelle* d'une couleur jaunâtre, soit à la *topaze* du Brésil, qui a une couleur roussâtre, ou bien qu'on a voulu faire passer à la couleur de *rubis* par le moyen du feu, mais qui a pris une mauvaise teinte dans cette opération. (PAT.)

RUBACUS, RUBACELLUS et RUBINUS. Divers noms latins donnés au *Spinelle*. *V.* SPINELLE. (LN.)

RUBAN, *Liguus*. Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort, pour placer la BULLE VIRGINIENNE de Linnæus, que Brugnière avoit mise parmi ses BULIMES, et Lamarck parmi ses AGATHINES. Ses caractères sont: coquille libre, univalve, turriculée, à spire régulière, mamelonnée; ouverture arrondie, columelle lisse et tronquée; lèvre extérieure tranchante, offrant un cal placé en travers, dans l'intérieur; base échancrée.

L'espèce qui sert de type à ce genre est terrestre, et se trouve dans toutes les parties chaudes de l'Amérique. Sa longueur est de deux pouces. Ses couleurs varient beaucoup, mais toujours elles sont disposées en bandes spirales, rouges, bleues, vertes, jaunes, noires, de toutes les nuances et grandeurs, sur un fond blanc. (B.)

RUBAN. Nom du SABOT PETHOLATE de l'HÉLICE DES BRUYÈRES et d'une coquille du genre BULIME (*bulimus virgineus*), *V.* l'article précédent. (B.)

RUBAN. Nom vulgaire du CÉPOLE TENIA et du CHÉTODON PEINT. (B.)

RUBAN. C'est le ROSEAU PANACHÉ, *Arundo picta*. (DESM.)

RUBAN D'EAU. *V.* RUBANNIER. (DESM.)

RUBAN MARIN, RUBAN DE MER. C'est la *Cepole tenia*. (DESM.)

RUBAN DE NASSAU. Coquille du genre SABOT. Le *Turbo petholatus*, Linn. (DESM.)

RUBAN PLAT. C'est l'HÉLICE A BANDES, *Helix zonaria*. (DESM.)

RUBAN RAYÉ. La TONNE, *Buccinum dolium*, L., a reçu ce nom vulgaire. (DESM.)

RUBANNÉE. Nom spécifique d'une COULEUVRE (B.)

RUBANNIER, *Sparganium*. Genre de plantes de la monoécie triandrie, de la famille des typhoïdes, dont les caractères consistent à avoir des chatons globuleux, compactes, disposés autour d'une tige flexueuse, les supérieurs mâles, et les inférieurs femelles. Ils sont formés de calices de trois folioles à trois étamines et d'ovaires supérieurs turbinés, surmontés d'un style court à deux stigmates aigus. Un drupe turbiné, mucroné et monosperme remplace ces ovaires.

Ce genre renferme des plantes aquatiques à racines rampantes; à feuilles alternes engaînantes, très-longues, étroites, rudes, coupantes par leurs bords; à tiges rondes, flexueuses, rameuses, remplies de moelle. On en distingue quatre espèces, dont la plus commune est le RUBANNIER DROIT, qui a les feuilles droites et fortement carénées sur le dos. Il est vivace et se trouve dans presque toutes les eaux stagnantes. Ses feuilles concourent puissamment à élever le sol des marais et à former de la tourbe. On les emploie dans quelques cantons pour faire de la litière, pour couvrir les chaumières, pour rembourrer les paillasses, etc., etc. Ses racines passent pour sudorifiques et propres contre la morsure des serpens.

Le RUBANNIER NAGEANT a les feuilles planes et nageantes. Il se trouve dans les eaux stagnantes. (B.)

RUBARBE. *V.* RHUBARBE. (LN.)

RUBASSE. Nous avons expliqué, en traitant des usages du QUARZ, comment on pouvoit colorer cette pierre en rouge, en jaune, en bleu, etc. L'on a d'abord appelé *rubasse* le quarz coloré en rouge ou en roussâtre; puis ce nom a été étendu à tous les quarz colorés artificiellement, peu importe leur couleur. On fait usage quelquefois de la rubasse rouge pour des objets de bijouterie vulgaire.

La *Rubasse naturelle* est de deux sortes; l'une et l'autre sont des quarz et des objets de pure curiosité: la première est un quarz aventuriné, rougeâtre, à paillettes chatoyantes écartées; elle se trouve à Ceylan. La seconde est un quarz limpide, qui contient des paillettes de fer oligiste, brunes, éclatantes, et qui reflètent la couleur vive du rubis. *V.* à l'article QUARZ, page . . (LN.)

RUBBLESTONE. La pierre que les Anglais nomment ainsi, d'après Kirwan, est une espèce de grès *argileux* ou *grauwacke*. (LN.)

RUBECCIUS. Nom latin employé par quelques auteurs pour désigner le BOUVREUIL. (S.)

RUBECULLA. C'est le *rouge-gorge* en latin moderne. (S.)

RUBEE, *Rubea*. Genre de PALMIER. J'ignore dans quel ouvrage il se trouve établi. (B.)

RUBELINE. Dans Belon, c'est le nom du ROUGE-GORGE. (V.)

RUBELLION. Nom vulgaire du SPARE HURTA. (B.)

RUBELLITE. Kirwan et Karsten ont donné ce nom à la TOURMALINE ROUGE de Sibérie. *V.* TOURMALINE. (LN.)

RUBENTIE, *Rubentia*. Nom donné par Jussieu au genre OLIVETIER. (B.)

RUBEOLA (diminutif de *Rubia*, Garance). Ce nom a

été donné à plusieurs plantes des genres *sherardia*, *valantia*; *galium*, *crucianella* et *asperula*, qui rappellent en petit le port de la garance. Elles appartiennent à la même famille, et comme cette dernière plante elles ont les feuilles verticillées. Tournefort a nommé particulièrement *Rubeola*, le genre *Crucianella*. Adanson et Moënch en ont fait autant. (LN.)

RUBETA Nom portugais de la RAINE VERTE. (DESM.)

RUBETRA, *Pipra rubetra*, Lath. Cet oiseau a quatre pouces de longueur; le bec et une crête jaunes; le plumage jaunâtre; la gorge brune; les pennes des ailes et de la queue bleues.

Cet oiseau, figuré dans Séba, vol. I, page 160, pl. CII, a été donné par Brisson pour un *manakin*; cependant cette figure le représente avec un bec mince, courbé et allongé, et une queue très-longue; caractères, dit Buffon, très-différens de ceux du *manakin*. C'est encore un de ces oiseaux qu'on doit isoler jusqu'à ce qu'ils soient mieux connus.

RUBIA et RÒBIA. Noms italiens de la GARANCE. (LN.)

RUBIA et RUBEA. Pline, avant de décrire cette plante, fait observer que les teinturiers en laine et les corroyeurs en font un grand usage pour teindre, et qu'elle est une source de richesse pour le peuple à Rome; et en effet, dit-il, le meilleur *rubea*, c'est celui qu'on cultive dans les faubourgs de Rome, et néanmoins on en trouve par tout: car il vient aussi de lui-même. Selon Pline, sa tige étoit épineuse (âpre), noueuse, et garnie, à chaque nœud, de cinq feuilles disposées en cercle; elle produisoit des graines rouges. Les Grecs nommoient cette plante *Erythrodanos*, *Erythrodanum*. On l'employoit en médecine, pour provoquer l'urine. Prise avec de l'eau miellée, elle étoit fort usitée pour guérir de la jaunisse; avec du vinaigre, on en usoit pour faire disparoître les dartres, et dans la paralysie. On employoit les feuilles pour noircir les cheveux, etc. Pline rapporte encore d'autres vertus, attribuées aux *rubia*, et qui ne sont autres que des contes ou des fables.

Dioscoride attribue à l'*Erythrodanum* une racine rouge, dont on se servoit pour teindre les laines. Il en distingue de deux sortes; l'une sauvage, qui croissoit d'elle-même, et une qu'on semoit, comme on peut le voir, dit-il, à *Thebana*, dans les Gaules, à Ravenne, en Italie. En Carie, on la semoit entre les oliviers, de la même manière que dans les champs. Il y avoit grand profit à semer et cultiver cette herbe; ses tiges étoient longues, âpres, carrées, pareilles à celles de l'*aparrine* (grateron), mais plus roides et plus grandes. Ses feuilles étoient placées à l'entour des tiges, en étoile par in-

tervalles, et sur les nœuds. Sa graine étoit ronde, d'abord verte, puis rouge, enfin noire. Les propriétés de cette plante, rapportées par Dioscoride, sont les mêmes que celles mentionnées par Pline.

Théophraste cite plusieurs sortes d'*Erythrodanum*, parmi lesquelles se trouve la plante décrite par Pline et par Dioscoride. Il est probable que les autres sortes n'en étoient que des variétés, ou bien étoient des plantes de la même famille.

Il n'y a pas de doute que notre Garance (*Rubia tinctorum*, Linn.) ne soit l'*erythrodanon* des Grecs, et le *rubia* des Latins. C'est l'avis général de tous les botanistes. Cette plante avoit été ainsi appelée à cause de sa racine rouge. Théophraste écrit *ereuthedanon*, et dans Dioscoride on lit encore *ereuthodanon*, *teutrion* et *erythro-rhiza* (*radix rubra*), d'où l'on conclut qu'il seroit mieux de dire en latin *rubea* que *rubia*. D'autres étymologistes dérivent *rubia* du verbe *rubere*, rougir, parce que la racine de la garance sert à teindre en rouge.

La garance appartient à une famille à laquelle elle a donné son nom, *la famille des garances* ou des *rubiacées*. Elle est, dans cette famille, le type d'un groupe extrêmement naturel, et dont les espèces ont beaucoup de ressemblance en toutes leurs parties; aussi voit-on que c'est aux divers genres qui composent ce groupe, qu'il faut rapporter presque toutes les plantes qui ont été désignées par le nom de *rubia*, avant que Tournefort l'eût fixé seulement à la garance.

Ces genres sont les suivans: *Sherardia*, *galium*, *rubia*, *crucianella*, *valantia*, *houstonia* et *pharnaceum*.

Le genre *rubia* de Tournefort a été adopté par tous les botanistes, et comprend maintenant dix-sept espèces. *V.* Garance. (LN.)

RUBIACÉES, *Rubiaceæ*, Juss. Famille de plantes dont les caractères consistent: en un calice simple, monophylle, à limbe divisé ou plus rarement entier, caduc ou persistant; en une corolle régulière, ordinairement tubuleuse, à limbe divisé; en des étamines en nombre déterminé, communément quatre ou cinq, insérées presque toujours au sommet du tube de la corolle, alternes avec ses divisions et en nombre égal, à filamens de même hauteur, et à anthères droites, biloculaires; en un ovaire le plus souvent inférieur, à style unique ou très-rarement double, à stigmate presque toujours double.

Le fruit est tantôt composé de deux semences accolées, recouvertes d'une tunique extérieure plus ou moins épaisse, souvent coriace et quelquefois molle; tantôt constitué par une capsule ou une baie, ordinairement biloculaire, à loges monospermes, quelquefois unie ou multiloculaire. Lorsque

les semences sont solitaires, elles sont presque toujours adhérentes, par leur base, au fond de la loge, rarement attachées à son sommet par le moyen d'un cordon ombilical. Lorsqu'elles sont nombreuses, elles sont attachées à un placenta adhérent en tout ou en partie à la cloison. Toujours leur embryon est entouré par un périsperme corné très-grand; leurs cotylédons sont elliptiques ou orbiculaires et rapprochés; leur radicule inférieure, excepté dans un petit nombre.

Decandolle a publié un très-bon mémoire sur les caractères généraux de cette famille, dans le 50.e cahier des Annales du Muséum.

Les plantes de cette famille sont arborescentes, frutescentes ou herbacées. Ces dernières ont une tige tétragone ou anguleuse, souvent hérissée d'aiguillons. Les feuilles de toutes sortent de boutons coniques dépourvus d'écailles; elles sont simples, très-entières, verticillées ou opposées: dans ce dernier cas, elles sont réunies à leur base par une gaîne ciliée ou par des stipules intermédiaires, qu'on peut regarder comme les rudimens des feuilles qui manquent à ces plantes pour être verticillées. Les fleurs hermaphrodites, et quelquefois stériles par l'avortement d'un des organes sexuels, affectent différentes dispositions.

On rapporte à cette famille, qui est la seconde de la onzième classe du *Tableau du règne végétal* de Ventenat, et dont les caractères sont figurés pl. 13, n.° 1 du même ouvrage, quatre-vingts genres sous onze divisions; savoir:

1.° Les rubiacées dont le fruit est à deux semences et les étamines presque toujours au nombre de quatre; dont les feuilles sont verticillées et les tiges communément herbacées: Shérardie, Gaillet, Crucianelle, Croisette, Garance et Anthosperme.

2.° Les rubiacées dont le fruit est à deux semences, les étamines au nombre de quatre, rarement de cinq ou de six; dont les feuilles sont presque toujours opposées, réunies par une gaîne ciliée, et les tiges ordinairement herbacées: Houstone, Diode, Galopine, Knoxie, Spermacoce, Richardie et Phyllis.

3.° Les rubiacées dont le fruit est une capsule ou une baie biloculaire et polysperme, qui ont quatre étamines, les feuilles opposées, et la tige herbacée ou frutescente: Hédiote, Oldenlande, Carphale, Coccocipsile, Gomoze, Nacibe, Tontane, Pétésie, Fernel et Catesbé.

4.° Les rubiacées dont le fruit est une capsule ou une baie biloculaire et polysperme, les étamines au nombre de cinq, les feuilles opposées, et la tige souvent frutescente: Gratgal, Macrocnème, Dentelle, Tocoyenne, Berthière,

Mussaende, Quinquina, Rondeletie, Bellone, Virecte, Posoquerie, Oxyanthe, Génipayer, Gardène et Portlande.

5.° Les rubiacées dont le fruit est une capsule biloculaire polysperme, qui ont six étamines, dont les feuilles sont opposées et la tige frutescente : Coutarée, Duroia et Hillia.

6.° Les rubiacées dont le fruit est un drupe ou baie biloculaire disperme, dont les feuilles sont opposées et la tige ordinairement frutescente : Chomel, Ixore, Payette, Coussari et Malani.

7.° Les rubiacées dont le fruit est ordinairement une baie biloculaire, qui ont cinq étamines, les feuilles opposées et la tige frutescente : Ciocoque, Chimarrhis, Canthion, Ronabe, Coprosme, Simire, Rutidée, Baconie, Psychotre, Caffeyer et Pédère.

8.° Les rubiacées dont le fruit est une baie ou drupe multiloculaire, à loges monospermes, les étamines au nombre de quatre ou cinq ou même plus, dont les feuilles sont opposées et la tige ordinairement frutescente : Laugerie, Erythale, Myonime, Pyrostre, Azier, Mathiol, Cuvière, Vanguerie et Guettarde.

9.° Les rubiacées dont le fruit est une baie multiloculaire à loges polyspermes, dont les étamines sont au nombre de cinq ou plus, les feuilles ordinairement opposées, et les tiges herbacées ou frutescentes : Hamel, Patime, Sabice, Amaioua.

10.° Les rubiacées dont les fleurs sont quelquefois réunies, plus souvent agrégées sur un réceptacle commun, dont les feuilles sont opposées, et les tiges rarement herbacées : Mitchell, Morinde, Canephore, Patabé, Evé, Tapogome, Nauclée et Céphalanthe.

11.° Les genres appartenant à la famille des rubiacées, et dont le fruit est inconnu : Sérisse, Pagamée, Faramier et Hydrophylace. (B.)

RUBIASTRUM du P. Feuillée. *V.* Relbun. (LN.)

RUBICUNE. Nom du Rouge-gorge dans le Maine. (V.)

RUBICELLE. Stutz a donné ce nom au Spinelle rouge orangé ou jaunâtre. (*V.* Rubacelle.) (LN.)

RUBICILLA. Dans la plupart des ouvrages d'ornithologie écrits en latin, c'est la désignation du Bouvreuil. (S.)

RUBIENNE. C'est, dans le Maine, un des noms du Rouge-gorge. (V.)

RUBIETTE. C'est, dans l'Anjou, le nom du Rouge-gorge, et dans le Règne animal de M. Cuvier, celui d'une division des Becs-fins. (V.)

RUBIGINEUM. R. Forster désigne ainsi le rotheisenstein des Allemands, qui comprend les variétés rouges de fer oligiste de M. Haüy, lesquelles rentrent la plupart dans le FER HYPEROXYDÉ. Forster en a quatre variétés, savoir : les *R. hæmatites*, *iodes*, *rubigo* et *rubrica*, qui répondent à l'hématite rouge fibreuse, à l'hématite rouge compacte, à l'*eisenrham* ou fer oligiste écailleux luisant, et à l'ocre rouge ou fer oligiste rouge terreux. (LN.)

RUBIGO. Nom latin de la ROUILLE. Cartheuser a nommé *rubigo nativa* le fer hyperoxydé rouge terreux. (LN.)

RUBIN. Nom que la LINOTE porte en Frise. On l'a aussi appliqué à un GOBE-MOUCHE. *V.* PLATYRHYNQUE RUBIN. (V.)

RUBIN. Synonyme de RUBIS, en allemand. (LN.)

RUBIN BLENDE. Quelques anciens minéralogistes allemands ont donné ce nom au zinc sulfuré rouge, tel que celui qu'on trouve à Chatelaudren. (LN.)

RUBINE D'ARGENT. C'est la mine d'argent rouge. (DESM.)

RUBINE D'ARSENIC. C'est l'ARSENIC SULFURÉ ROUGE CRISTALLISÉ qui, par sa couleur et par sa transparence, se rapproche des RUBIS. (LN.)

RUBINE DE SOUFRE. C'est le SOUFRE ROUGE ou ARSENIC SULFURÉ. (DESM.)

RUBINE DE ZINC. C'est la BLENDE ROUGE ou ZINC SULFURÉ. (DESM.)

RUBINKRYSTALL de Brückmann. C'est un QUARZ HYALIN ROUGE. (LN.)

RUBINSPATH. L'un des noms allemands donnés au RUBIS d'Orient (*corindon hyalin*), parce qu'il a une structure lamelleuse, souvent apparente, et non pas au RUBIS SPINELLE. (LN.)

RUBIOIDES. Solander avoit donné ce nom au genre OPERCULAIRE de Gærtner, dont il ne connoissoit que deux espèces. *V.* OPERCULAIRE. (LN.)

RUBIONES. *V.* SALMERONES. (LN.)

RUBIS (ornith.). *V.* la section des *oiseaux-mouches* au mot COLIBRI. (V.)

RUBIS. Ce nom a été donné à plusieurs *pierres gemmes* ou *précieuses*, qui ont pour caractère commun d'être rouges. Les rubis, par excellence, appartiennent à l'espèce CORINDON et à l'espèce SPINELLE. *V.* ces mots. (LN.)

RUBIS D'ARSENIC. C'est l'ARSENIC SULFURÉ ROUGE ou RÉALGAR. (DESM.)

RUBIS BALAIS. *V.* à l'article SPINELLE. (LN.)

RUBIS BLANC. Romé-de-l'Isle a donné ce nom à la

variété blanche du CORINDON VITREUX qu'on nomme également *saphir blanc*. (LN.)

RUBIS DE BOHÈME. C'est le GRENAT d'un beau rouge de feu ou pyrope, qu'on trouve en Bohème. On nomme aussi rubis de Bohème le *quarz hyalin* rose laiteux, lorsqu'il est d'une couleur foncée. (LN.)

RUBIS DU BRÉSIL. C'est la TOPAZE du Brésil, de couleur rouge, soit que cette couleur lui soit naturelle ou bien qu'elle lui ait été communiquée en la chauffant. Les rubis du Brésil, à volume égal, sont infiniment plus estimés que les topazes des autres couleurs. (LN.)

RUBIS CABOCHON. Les lapidaires nomment ainsi un véritable RUBIS légèrement poli ou décroûté. (DESM.)

RUBIS-ÉMERAUDE. *V.* la section des *oiseaux-mouches* au mot COLIBRI. (V.)

RUBIS DE HONGRIE. C'est une variété de GRENAT ROUGE VIOLACÉ, qu'on tire des monts Krapacks. (LN.)

RUBIS ORIENTAL ou RUBIS D'ORIENT. C'est le CORINDON VITREUX des couleurs rose et cramoisi. *V.* vol. 8, p. 70. (LN.)

RUBIS OCTAÈDRE. *V.* SPINELLE. (LN.)

RUBIS OCCIDENTAL ou RUBIS D'OCCIDENT. C'est le QUARZ HYALIN rose ou rouge. (LN.)

RUBIS DE ROCHE. On a donné ce nom autrefois à des GRENATS de couleur rouge ou violacée et pâle. (LN.)

RUBIS DE SIBÉRIE. Les belles tourmalines rouges de Sibérie sont connues dans le commerce, et souvent confondues par les joailliers qui n'ont pas eu occasion de les faire tailler, avec le rubis spinelle. Récemment encore j'ai vu payer, en vente publique, un très-haut prix une tourmaline rouge annoncée pour un spinelle, et peu de personnes reconnurent l'erreur. Il est vrai que les tourmalines rouges ont une vivacité et une couleur si agréable et si voisine de celle des spinelles, que, sans le secours des caractères physiques et géométriques, il seroit impossible de les distinguer. Le spinelle a la réfraction simple, et la tourmaline l'a double. Les tourmalines rouges de Sibérie ont été d'abord connues sous le nom de *rubis* et de *spinelle de Sibérie*. Macquart étant à Moscou, rapporte qu'on disoit qu'on trouvoit des rubis en Sibérie, mais qu'il n'avoit pu s'en procurer. (LN.)

RUBIS SPINELLE. *V.* à l'article SPINELLE. (LN.)

RUBIS DE SOUFRE. *V.* RUBINE D'ARSENIC. (LN.)

RUBIS TOPAZE. *V.* la section des *oiseaux-mouches*, au mot COLIBRI. (V.)

RUBIS-TOPAZE. Les lapidaires nomment ainsi le Co-

RINDON VITREUX qui est à la fois jaune et rouge, et *rubis saphir* celui qui est bleu et rouge. (LN.)

RUBLE. Nom de la CUSCUTE aux environs du Mans. (B.)

RUBRICA. C'est, dans Gesner, le BOUVREUIL. (S.)

RUBRICA. Nom latin qui désigne l'*ocre rouge*. Voy. ROETHEL. Quelques minéralogistes l'ont également étendu aux argiles ocreuses rouges, telles qu'à la terre de Lemnos et aux bols. (LN.)

RUBRIQUE. C'est le *crayon rouge* ou *la sanguine*. Voyez ROETHEL. (LN.)

RUBUS ou *Sentis*. Les Latins donnoient ces noms à plusieurs plantes que les Grecs nommoient *Batos* ou *Batis*.

Théophraste écrit qu'il y en avoit de plusieurs espèces; les unes droites (*batos*), et les autres couchées (*chamæbatos*); leurs feuilles, tant à l'extrémité que sur les côtés, étoient sinueuses, et toutes devenoient épineuses. Les fruits formoient des grappes à l'extrémité des tiges et des branches; ils ne mûrissoient pas tous à la fois, mais sans ordre et successivement. Il y a encore une troisième espèce, qu'il nomme *cynosbatos*; elle portoit des fruits d'un rouge semblable aux grains de grenade; elle étoit de moyenne grandeur (entre un arbre et un arbrisseau), et s'approchoit fort d'un grenadier; elle produisoit des feuilles pareilles à celles de l'*agnus*. Théophraste ne confond point le *cynos batos* avec le *cynorrhodos*, qu'il décrit aussi.

Dioscoride a également trois espèces de *batos*, savoir: le *batos* proprement dit, qui contient les deux premières espèces de Théophraste; le *batos idæa*, qui croissoit en grande quantité sur le mont Ida; et le *cynos batos*. Il se contente de rapporter seulement les propriétés des *batos*; et il en passe sous silence la description: c'étoit, selon lui, des plantes assez connues, et employées comme dessiccatives et astringentes; on s'en servoit pour noircir les cheveux. La décoction des branches étoit singulière pour guérir les morsures du serpent *prester*. Le *batos idæa* ou la ronce du mont Ida étoit plus délicate et plus tendre que les précédentes, à épines moins grandes, et même on en trouvoit des pieds qui n'en avoient pas. Cette plante avoit les mêmes propriétés que nos ronces; on la rapporte à notre framboisier (*Rubus idæa*).

Le *cynos batos*, quoique n'étant qu'un arbrisseau, s'élevoit à la hauteur d'un arbre. Il étoit beaucoup plus grand que le *batos*; il portoit des feuilles plus larges que celles du myrte; ses branches étoient armées tout à l'entour d'épines fermes et dures; sa fleur étoit blanche, et il lui succédoit un fruit un peu long, comme le noyau de l'olive, deve-

nant roux par la maturité, et contenant une certaine mousse ou coton. Ce fruit sec resserroit le ventre. Ou en ôtoit la mousse intérieure. Presque tous les commentateurs ne veulent voir dans le *cynos batos* qu'une espèce de *rosier sauvage* ou d'églantier. Matthiole s'efforce à vouloir prouver que c'est une plante encore inconnue; il se fonde sur la forme attribuée aux feuilles par Théophraste et par Pline. Nous sommes portés à croire cependant que le *cynos batos* des Grecs étoit une espèce de rosier qui s'élevoit à la hauteur des petits arbres, et dont les branches, longues et épineuses comme celles des ronces, portoient des espèces de bouquets de fleurs, auxquelles succédoient de petits fruits. En outre, ses folioles devoient être un peu coriaces pour avoir plus de ressemblance avec celles du myrte, en petit nombre, et rapprochées sur leur pétiole commun. Ces caractères se trouvent en partie dans le *rosa balearica*, cultivé au Jardin des Plantes de Paris, et qui n'est peut-être qu'une variété du *rosa sempervirens*. L. M. Decandolle fait observer que cette dernière rose grimpe sur les arbres, et qu'il y en a une variété à très-petites fleurs. Le cynorrhodon des Grecs est également une espèce de rosier sauvage, mais une espèce à gros fruits et à fleurs plus grandes, par exemple, le *rosa canina* ou *andegavensis*, ou l'une des nombreuses espèces confondues avec le *rosa canina*. Peut-être les anciens ont-ils compris par *cynorrhodon* toutes les roses sauvages.

Pline range le *rubus* ou *sentis* avec les plantes aquatiques et avec le sureau (*sambucus*). Il en distingue aussi trois espèces :

1.° Le vrai *rubus* (*batos* des Grecs), celui qui portoit des mûres, et il s'exprime ainsi à l'égard de ce végétal : « La nature n'a pas voulu qu'il fût du tout nuisible à l'homme; au contraire, elle lui a donné en apanage des mûres que l'on mange, et une multitude de propriétés. » Nos ronces communes sont comprises dans le *rubus* de Pline. Ce naturaliste rapporte au long leurs propriétés, et s'accorde avec Dioscoride. On employoit les fleurs, les feuilles, les racines, les jeunes pousses, et surtout les mûres. On en faisoit des décoctions, des extraits, divers breuvages, des poudres qui, étant administrées, agissoient comme dessiccatives, calmantes, fortifiantes et astringentes, et guérissoient les ulcérations et les inflammations de la bouche et d'autres parties du corps, les maux d'estomac, etc. Les fleurs et les mûres passoient pour des remèdes souverains contre la morsure des serpens les plus venimeux, tels que les serpens *hemerrois* et *prester*. Les fruits, macérés dans de l'huile d'olive, servoient à teindre les cheveux en noir.

2.° Le *rubus idæus* (*batos idæa* des Grecs), est la seconde

espèce mentionnée par Pline. Elle croissoit seulement sur le mont Ida; elle étoit plus basse que les autres ronces, moins branchue, moins épineuse, à épines plus courtes et peu crochues. Elle se plaisoit à l'ombre des arbres. Ses propriétés ne différoient point de celles des ronces.

3.° Le *rubus canis* ou *cani-rubus* est la troisième espèce de Pline. Elle étoit semblable aux rosiers, ou portoit des roses. Les Grecs l'appeloient *cynos batos*, *cynos pathos* et *neuros pathos*. Elle produisoit des excroissances pelotonnées et bourrées assez semblables à l'enveloppe de la châtaigne. On faisoit usage de ces excroissances (qui sont ce que nous nommons *bédéguar*), et qui ne viennent que sur les rosiers sauvages, contre la pierre et la gravelle. Cet arbrisseau, dit Pline, a les feuilles faites comme la forme de l'empreinte du pied d'une personne. Il produisoit des grains uniformes noirs, dans lesquels on observoit un nerf d'où les Grecs avoient pris occasion de nommer cette plante *neurospathos*. Pline fait observer, 1.° que les Grecs appeloient aussi le caprier, *cynos batos*, quoiqu'il fût très-différent du *rubus canis*; et 2.° que le *cynorrhodos* étoit encore une plante différente. Cependant il dit aussi que l'on nomme *cynorrhodos* les spongiosités ou bédéguars qu'on trouve sur les rosiers sauvages. Nous pensons encore que le *rubus canis* est un rosier, peut-être d'espèce différente de celle qui étoit le *cynos batos* des Grecs, et nous ne voyons pas qu'on puisse le regarder autrement. En effet, il devoit avoir de bien grands rapports avec les *cynorrhodos*, autrement Pline n'auroit pas averti qu'il falloit les distinguer, et la plupart des auteurs qui en ont parlé après lui, ne les auroient pas confondus. Il est vrai qu'il n'y a pas une exacte conformité entre les descriptions que Théophraste, Dioscoride et Pline nous ont laissées; mais presque tous les passages de ces descriptions ne peuvent être applicables qu'à des rosiers, de même que les vertus et qualités qu'on attribuoit à ces plantes. Ainsi donc on peut conclure de ce qui précède, les rapprochemens suivans, et rapporter:

1.° A nos Ronces communes (*R. fruticosus*, *corylifolius*, etc.), sans spécification d'espèces; les *batos* des Grecs, et le *rubus* ou *sentis* des Latins: faisons observer cependant que le *chamœbatos* de Théophraste (*humiriubus*, Latin.), est rapproché du *rubus cæsius*. L., que les Latins appeloient les mûres, *mora baticana* et *mora rubi*, dénominations équivalentes à *mûres de ronce*; que le nom de *rubus* fut donné aux ronces, parce que leurs fruits sont rouges avant leur maturité; que les mûres sont nommées *batina* par Galien, et que quelques auteurs croient que ce sont les *vaccinia nigra* dont

il est question dans Virgile. Dans les anciennes pharmacopées, les mûres de ronces sont désignées par *morabati*.

2.° Au *framboisier*, le *batos idæa* des Grecs ou *rubus idæus* des Latins.

3.° A des ROSIERS SAUVAGES, le *cynos batos* des Grecs ou *canirubus* des Latins.

Les ronces ont été désignées encore anciennement, chez les Grecs, par *selinorition* et *asuntrophon*; chez les Egyptiens, par *haemoos* et *ametros*, et chez les Daces, par *mantia*.

Chez les modernes, les ronces d'Europe et les framboisiers ont de tout temps formé un groupe que les botanistes ont respecté. Tournefort en fit le genre *rubus*, depuis adopté par tous les botanistes. Ce genre comporte deux divisions: dans la première, sont les espèces ligneuses, les *rubus* des premiers botanistes; et dans la seconde, les espèces herbacées ou les *chamærubus* des mêmes botanistes.

Dans la première division se trouve le *rubus japonicus*. L, qui est le *corchorus japonicus*, Thunb., et le genre *kerria* de Decandolle. Dans la seconde, est placé le *rubus dalibarda*, Linn. Linnæus en avoit fait un genre distinct, qu'il supprima. Michaux l'a rétabli depuis. *V.* RONCINELLE.

Les espèces de ronces font le désespoir des botanistes, tant elles sont difficiles à caractériser. Cette observation s'applique surtout à nos ronces les plus communes, à tel point que l'on ne sait ce que l'on doit regarder comme espèces ou comme variétés. Smith, Decandolle et G. Anderson, ont successivement cherché à débrouiller ce cahos. *V.* RONCES. (LN.)

RUBUS-IDÆA-MINOR. André Lacuna, ancien botaniste, a donné ce nom au FRAISIER. (LN.)

RUCA, BRUCO, BACO. Divers noms italiens des CHENILLES. (DESM.)

RUCH ou ROC des Orientaux. Oiseau fabuleux dont il est souvent question dans les contes arabes, et que Buffon a rapporté au condor d'après Garcilasso, mais mal à propos, ce me semble, car le condor est un oiseau des contrées méridionales de l'Amérique, et qui n'existe point en Arabie. (S.)

RUCHE. *V* ABEILLES. (L.)

RUCHE (ornith.). C'est, dans le Poitou, le nom du ROUGE-GORGE. (V.)

RUCHGRASS. Nom allemand des FLOUVES (*anthoxanthum*), selon Willdenow. (LN.)

RUCHIN. Les BOLETS portent ce nom dans quelques lieux. (B.)

RUCKAIA. L'ECUREUIL MACROURE à Ceylan. *V.* RUKAI. (DESM.)

RUCKEN. Les mineurs allemands, et en particulier ceux des mines de la Hesse, désignent par cette dénomination l'abaissement ou l'élévation subite de toutes les couches d'une montagne avec solution de continuité. (LN.)

RUCKERL. Nom autrichien de la PAQUERETTE, *Bellis perennis*. (DESM.)

RUDA. Synonyme de RUE, en espagnol. (LN.)

RUDBECK, *Rudbeckia*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie frustranée, et de la famille des corymbifères, qui présente pour caractères : un calice commun polyphylle sur deux ou trois rangées, réfléchi dans la maturité ; un réceptacle conique, écailleux, garni de fleurons hermaphrodites, tubuleux au centre, et de demi-fleurons oblongs, pendans et neutres ; des semences oblongues, et surmontées d'un petit rebord membraneux, entier et denté.

Ce genre renferme des plantes vivaces à tiges élevées, striées, à feuilles alternes, ordinairement rudes au toucher, et à fleurs terminales. On en compte une vingtaine d'espèces, dont les plus remarquables sont :

Le RUDBECK DÉCOUPÉ, qui a les feuilles composées et découpées. Il est vivace, et se trouve dans les terrains secs de l'Amérique septentrionale. On le cultive dans les jardins d'ornement, à raison de la beauté de ses fleurs dont les fleurons sont d'un rouge noir, et les demi-fleurons grands et jaunes.

Le RUDBECK POURPRÉ, qui a les feuilles lancéolées, ovales, alternes, entières, et les demi-fleurons bifides. Il est vivace, et se trouve dans l'Amérique septentrionale, où je l'ai observé. C'est une plante de trois à quatre pieds de haut, fort remarquable par la beauté de sa fleur, dont le centre est brun ; les demi-fleurons d'un pourpre éclatant, et, de plus, pendans et longs de deux à trois pouces.

Le RUDBECK AMPLEXICAULE, qui a les feuilles en cœur, lancéolées, amplexicaules, et les fleurs brunes à rayons jaunes et à réceptacle conique. Il vient du Mexique, et a été décrit et figuré par moi. Il est bisannuel.

Le genre HÉLIOPATALME de Rafinesque s'en rapproche beaucoup. (B.)

RUDBECKIA. Ce nom dérive de celui d'Olaüs Rudbeck père, botaniste suédois, qui a publié plusieurs ouvrages sur la botanique, vers la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. Celui de ses ouvrages qui est le plus cité, est intitulé : *Elysiorum campi*. Des figures en bois représentent les espèces ; celles-ci sont décrites en style élégant, mais elles sont difficiles à reconnoître. Le fils du même botaniste a publié également divers ouvrages sur la

botanique, et principalement des dissertations sur le dudaim, la mandragore et le lierre.

Les botanistes ont établi deux genres de plantes sous le nom de *rudbeckia* : le premier est celui d'Houston, qui rentre dans le *conocarpus* de Linnæus, et qui, par conséquent, a quitté son nom, bien qu'Adanson ait voulu le conserver ; le deuxième est le *Rudbeckia* de Linnæus, décrit, dans ce dictionnaire, à l'article RUDBECK. Ce genre est l'*obeliscotheca* de Vaillant ; Adanson y avoit rapporté le *zinnia pauciflora*, L., dont on a fait depuis le genre *zinnia*, et Jacquin son *rudbeckia alata* ou *helenium quadridentatum* de Labillardière. Cette dernière plante, qui se trouve à la Louisiane, est le genre *mesodetra* de Rafinesque, qui diffère du *rudbeckia* par la forme de son involucre, de ses étamines et de ses fleurons. Rafinesque distingue aussi dans les *rudbeckia*, trois genres : l'OBELISTHECA où rentrent les espèces à graines aigrettées ; telles que le *rudbeckia pinnata*, L. ; le *ratibida*, où viennent se placer les espèces à involucre simple ; l'*heliophthalmum* qui comprend les espèces à involucre composé. Le *rudbeckia oppositifolia*, L., et le *buphthalmum helianthoïdes*, L., sont la même espèce. Adrien Royen avoit placé le *coreopsis triopteris* dans le genre *rudbeckia*, séduit sans doute par la forme conique du réceptacle de cette plante. *V.* RUDBECK. (LN.)

RUDE. Nom spécifique d'une COULEUVRE. (B.)

RUDGÉE, *Rudgea*. Genre de plantes établi par M. Salisbury, dans la pentandrie monogynie et dans la famille des rubiacées.

Il offre pour caractères : un calice à cinq divisions profondes ; une corolle tubuleuse, très-longue, à limbe divisé en cinq parties lancinées ; cinq étamines à filets très-courts ; un ovaire à deux loges monospermes, surmonté d'un style a stigmate bifide.

Ce genre contient deux espèces : ce sont des arbres de la Guyane ; ils sont figurés pl. 18 et 19, vol. 8, des Actes de la société linnéenne de Londres. (B.)

RUDGEOLE. Selon Brunnich on donne, à Marseille, le nom de *rudgeole* à la CÉPOLE ou SERPENT DE MER. (DESM.)

RUDO. En patois Languedocien, c'est la RUE. (DESM.)

RUDOLPHE, *Rudolphia*. Genre de plantes établi par Willdenow, aux dépens des ERYTHRINES, et auquel on a réuni celui appelé BUTÉE par Roxburg. Il offre pour caractères : un calice à deux lèvres ; une corolle dont l'étendard est lancéolé et très-long ; une gousse aplatie à une ou plusieurs graines.

Quatre espèces se placent dans ce genre, la RUDOLPHE PELTÉE, qui est l'*erythrina planisiliqua* de Linnæus, originaire

de Saint-Domingue, les RUDOLPHES ÉLÉGANTE et TOUFFUE, qui sont les BUTÉES de Roxburg, originaires de l'Inde; et la RUDOLPHE GRIMPANTE, qu'on trouve à Porto-Ricco.

Ces arbres laissent fluer de leur écorce un suc rouge très-astringent. (B.)

RUE, *Ruta*, Linn. (*Décandrie monogynie.*) Plante amère, d'une odeur très-forte, qui appartient à la famille de son nom, et dont on ne connoît qu'une douzaine d'espèces formant un genre du même nom. Dans les *rues*, les feuilles sont le plus souvent découpées, quelquefois simples, et les fleurs sont disposées en corymbe ou en cime aux sommets des rameaux. Chaque fleur a un petit calice persistant et divisé en quatre ou cinq parties; une corolle composée de quatre ou cinq pétales ouverts, un peu concaves et munis d'un onglet; huit ou dix étamines étendues, de la longueur à peu près des pétales, et dont les filets dilatés à leur base, portent des anthères courtes et droites; un ovaire courbé, entouré de plusieurs points nectariformes; et un style en alène, érigé et couronné par un stigmate simple. Le fruit est une capsule courbe, divisée en autant de lobes qu'il y a de pétales dans la fleur, et ayant le même nombre de loges, s'ouvrant par le haut, et remplies de semences rudes et réniformes, insérées à leur angle central.

L'irritabilité des étamines, qu'on observe dans plusieurs plantes, est surtout très-sensible et très-remarquable dans les *rues*.

L'espèce de *rue* la plus connue est celle des *jardins*, la RUE COMMUNE, *Ruta graveolens*, Linn. Elle a une tige d'arbrisseau de cinq à six pouces de hauteur, qui pousse de tous côtés plusieurs branches garnies de feuilles décomposées, oblongues charnues, lisses, d'une couleur de vert de mer, rangées comme par paires sur une côte terminée par une seule feuille. Les fleurs, dont les pétales sont d'un jaune clair, naissent en paquets au sommet des rameaux, et dans chaque rameau la fleur centrale a toujours une partie de plus. Toute la plante a une odeur forte et désagréable, un goût âcre et amer. Elle croît naturellement en Espagne et dans le midi de la France. On la cultive dans les jardins; elle fleurit en juin et reste verte tout l'hiver jusqu'au printemps, saison pendant laquelle les vieilles feuilles font place aux nouvelles.

L'odeur et la saveur forte et pénétrante de la *rue* annoncent l'activité des principes qu'elle renferme. On en retire une huile essentielle.

La RUE D'ALEP diffère de la précédente par son feuillage un peu glauque, et par ses pétales ciliés et dentés sur le

bord. Il y en a une variété à feuilles étroites. On cultive également cette espèce, mais plus rarement.

Toutes les autres espèces de *rues* ont, comme celle *des jardins*, une odeur plus ou moins forte. Ces plantes peuvent être multipliées par semences ou par boutures, au printemps. En général, les *rues*, placées dans un mauvais terrain rempli de décombres, réussissent mieux et résistent plus au froid que dans un meilleur sol. (D.)

RUE DE CHÈVRE. C'est le GALEGA OFFICINAL. (B.)

RUE DE CHIEN. C'est une SCROPHULAIRE, *Scrophularia canina*. (DESM.)

RUE DE MURAILLE. C'est la DORADILLE DES MURS, *Asplenium ruta-muraria*. (DESM.)

RUE DES PRÉS. *V.* PIGAMON DES PRÉS. (B.)

RUE SAUVAGE. C'est l'HARMALE. (B.)

RUEDA DE MAR. En espagnol, c'est le POISSON LUNE, ou *Tetrodon mols*. (DESM.)

RUELLIA. Genre de plantes consacré par Plumier et par Linnæus à Jean Ruel, célèbre botaniste de Paris, qui publia, vers 1536, un ouvrage intitulé *de Natura stirpium*. Ce botaniste a été fréquemment cité, approuvé et critiqué par les auteurs qui vinrent après lui.

Le genre *Ruellia* de Linnæus, est décrit au mot CRUSTOLLE. Il est assez nombreux en espèces qui ont assez de différence pour autoriser les nouveaux genres qu'on a faits sur plusieurs d'entre elles, tels que ceux-ci : *patersonia* de Gmelin ; *hygrophylle* de R. Brown; *blechum* de Jus.; *adenosma* et *aetheilema*, de R. Brown.

L'une des espèces de ce genre, la véritable *crustolle* n'en fait plus partie, et est renvoyée au genre *gratiola* : c'est le *ruellia antipoda*, L. Quelques autres espèces sont renvoyées au genre *eranthemum*, L. Gronovius, dans son histoire naturelle de la Virginie, place le *linderia pixidaria* avec le *ruellia*. (LN.)

RUELO ou ROUALO. Désignation du COQUELICOT dans quelques provinces. (DESM.)

RUFALBIN. *V.* TOULOU RUFALBIN. (V.)

RUFFE. Nom norwégien du *combattant* mâle, et REEVE celui de la femelle. (B.)

RUFFE. Poisson. *V.* POST. (S.)

RUFFEY. Nom du *grand butor* sur le lac Majeur. (S.)

RUFFIA. Espèce de palmier du genre SAGOUTIER, (*Sagus ruffia*, Jacq. W.), et dont Bory a fait un genre. *V.* SAGOUTIER. (LN.)

RUFIUS. *V.* Raphius. (s.)

RUGISSEMENT. Nom du cri effrayant et terrible du *lion*, du *tigre*, de la *panthère*, etc. (desm.)

RUHRKIRSCHE. L'un des noms allemands du Cornouiller. (desm.)

RUISSEAU. Petit courant d'eau formé par l'écoulement d'une source ou d'une fontaine. *V.* Source. (pat.)

RUISSO. Nom de la Buse, en Provence. (v.)

RUIZ, *Ruizia*. Genre de plantes de la monadelphie monandrie, et de la famille des malvacées, ou mieux des monimiées, qui a pour caractères : un calice double, dont l'extérieur est de trois folioles caduques, et l'intérieur plus grand, à cinq divisions; une corolle de cinq pétales obliques, falciformes; des étamines nombreuses connées à leur base; dix ovaires supérieurs, connés, à styles courts et à stigmates aigus; dix capsules saillantes, uniloculaires et dispermes.

Ce genre, qui a été établi par Cavanilles, offre des arbustes à feuilles alternes et à fleurs disposées en corymbes axillaires et terminaux. On en compte trois espèces figurées dans le même ouvrage, qui viennent toutes de l'île de la Réunion, et qui diffèrent par leurs feuilles plus ou moins lobées.

On a aussi donné ce nom à un arbre du Pérou, qui forme un genre dans la dioécie icosandrie. Ce genre, qui est le Boldu de Feuillée, s'appelle actuellement Peume. (b.)

RUKEA. L'un des noms de l'Ecureuil macroure à Ceylan. (desm.)

RUKKAI, RUKKEA et DANDULANA. Noms singalois d'une espèce d'écureuil de l'Inde (*Sciurus macrourus*, Erxl.), notre Ecureuil de Madagascar. *V.* ce mot. (desm.)

RULAC. Nom donné par Adanson à un genre établi pour l'Erable a feuilles de frêne (*acer negundo*, Linn.). Michaux a adopté ce genre, et l'a nommé Negundo. *V.* Erable. (b.)

RULINGIE, *Rulingia*. Genre de plantes autrement appelé Talin. (b.)

RUM. Liqueur alkoolique retirée du Taffia par une nouvelle distillation. *V.* ce mot, ainsi que ceux de Canne a sucre et Eau-de-vie. (b.)

RUMAN. *V.* Cuman. (ln.)

RUMANZOFFITE. Variété d'Idocrase, assez semblable à celle qu'on a nommée *Egeran*. Elle a été découverte à Pargas en Finlande. Elle est en petites parties cristallines, réunies en masses compactes, et entremêlées avec du grenat

rougeâtre et un peu de calcaire. Elle est brunâtre ou brun-rougeâtre ; sa cassure longitudinale est lamelleuse, et sa cassure transversale vitreuse et même résineuse. Quelques unes des grosses parties offrent des stries longitudinales, comme on les observe sur les prismes de l'égeran. (LN.)

RUMBOTINUS. Nom corrompu de *Rhumbolinus*. (*V.* ce mot.) Pline s'en sert pour désigner un arbrisseau, que l'on croit être l'ERABLE CHAMPÊTRE (*acer campestre*). (LN.)

RUMÉE, *Rumea*. Arbre de Saint-Domingue, à feuilles alternes, ovales, dentées; à épines rameuses; à fleurs disposées en petits bouquets dans les aisselles des feuilles, qui sert de type à un genre établi par Poiteau, vol. 1.er des Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, dans la dioécie polyandrie et dans la famille des Nerprunes.

Ce genre, voisin du RAMONTCHI, du KOELLÈRE et du STIGMAROTE, offre pour caractères: calice à quatre ou cinq divisions ; corolle nulle ; trente à quarante étamines entourées d'un bourrelet glanduleux, dans les fleurs mâles ; ovaire supérieur ovale, surmonté de quatre à cinq styles courts à stigmates ombiliqués, dans les femelles. Le fruit est une baie uniloculaire et couronnée par les styles. (B.)

RUMEN ou PANSE. Premier estomac des RUMINANS. *V.* ce mot. (DESM.)

RUMEX. Synonyme de *Lapathum*, dans Pline, et nom linnéen du genre de plantes qui comprend les OSEILLES (*Acetosa*, Tourn.) et les PATIENCES (*Lapathum*, T.). *V.* ces mots et *Lapathon*, *Vibo*. (LN.)

RUMIA. Genre de plantes de la famille des ombellifères, établi par Hoffmann, pour placer les *cachrys taurica*, L.; *microcarpa* et *seseloides*, de Marschall, qui diffèrent des autres espèces par leurs fruits, composés de deux semences à cinq angles ou côtes à l'extérieur, et revêtus d'une peau rugueuse ou écailleuse, épaisse et pénétrante dans tous les plis. Sprengel avoit considéré ce genre comme une section de celui des cachrys. Hoffmann (Pl. umbel.) fait observer que le *cachrys crithmifolia* de Willdenow est la même espèce que le *cachrys taurica*, Linn., à fleurs femelles. Il a dédié ce genre à M. Rumy, professeur de botanique, à l'institut géorgien, en Russie. (LN.)

RUMIGI et RHASUT. Selon Rauwolfe, les Orientaux donnent ces noms à l'ARISTOLOCHE DES MAURES (*Aristol. Maurorum*, L.) (LN.)

RUMINANS, *Pecora*, Linn.; *dichiles* et *didactyles*, Klein; *ruminantia*, Boddaert; *ruminantes*, Vicq-d'Azyr; *bisulca*, Illiger; *ungulogrades paires*, Blainv. Ordre de mammifères

ongulés, caractérisés principalement par le manque de véritables incisives à la mâchoire supérieure, tandis que l'inférieure en supporte ordinairement huit; par leurs pieds qui, tous les quatre, ont deux doigts et deux sabots; et par la complication de leur estomac.

Ces animaux, pour la plupart, de grande ou de moyenne taille, se ressemblent par une multitude de points de leur organisation, et composent l'ordre le plus naturel que l'on ait établi parmi les mammifères.

Outre les caractères essentiels que nous venons d'indiquer, ils présentent encore les suivans: la plupart d'entre eux manquent de canines; mais lorsqu'elles existent, les dents prennent, dans quelques-uns, un assez grand développement; leurs incisives supérieures sont remplacées par un bourrelet calleux; leurs molaires, presque toujours au nombre de six de chaque côté des mâchoires, ont leur couronne marquée par de doubles croissans d'émail, dont la convexité est en dedans dans les supérieures, et en dehors dans les inférieures; les molaires antérieures n'ont, le plus souvent, qu'un simple double croissant; les moyennes en présentent deux, et la postérieure trois. La forme générale de la tête est allongée; le nez est souvent terminé par un muffle, c'est-à-dire, par une surface nue et muqueuse; les yeux sont grands avec une pupille en forme de parallélogramme; les paupières sont garnies de cils; la lèvre supérieure est fendue; les oreilles sont grandes, latérales, en forme de cornet, et assez mobiles. La tête, surtout celle des mâles, est, dans beaucoup d'espèces, garnie d'appendices, qui ont reçu le nom de *cornes*, lorsqu'elles sont persistantes, et de *bois* lorsqu'elles se renouvellent chaque année. (1). Le corps est plus ou moins épais, et supporté par des membres plus ou moins nerveux. Les uns sont lourds et massifs, comme les bœufs; et les autres extrêmement légers et sveltes, comme les antilopes et les chevrotains; le cou est en général long, et dans quelques-uns (chameaux, lamas, giraffes), il acquiert le maximum du développement. Tantôt la croupe est arrondie et charnue, comme dans les antilopes et les cerfs; et tantôt, comme dans les

(1) Les *bois* diffèrent des *cornes* par leur nature, qui est d'abord cartilagineuse, et ensuite osseuse; tandis que les cornes sont toujours de la même substance. De plus, ces bois prennent chaque année une forme différente, en se compliquant de branches plus ou moins nombreuses. On ne les a encore remarqués que dans un seul genre, très-naturel, celui des Cerfs. *V.* ce mot.

bœufs, on voit à travers la saillie des os. La peau recouvre exactement les muscles du corps dans les premiers, et paroît si large dans les derniers, qu'elle tombe au devant du cou en forme de *fanon*. Les mamelles sont toujours inguinales, et l'on en compte tantôt deux et tantôt quatre. Quelquefois la peau des aines se replie pour former des cavités sans usages connus, et qui ont reçu le nom de *pores inguinaux*. La queue est, le plus souvent, fort courte, et ce n'est guère que dans les genres bœuf, mouton et giraffe, qu'elle prend une certaine longueur. Les jambes minces et nerveuses, dans les cerfs et les antilopes, ont quelquefois des brosses de poils sur l'articulation des poignets. Les pieds ont deux sabots triangulaires, qui se touchent par une surface plane, et derrière eux sont deux appendices cornés ou *onglons*, qui sont les seuls vestiges de doigts latéraux. Leur poil est souvent sec et cassant et coloré de fauve.

Les chameaux, par la semelle calleuse qui garnit leur pied en dessous, par leurs très-petits sabots, qui mériteroient plutôt le nom d'ongles, par leurs callosités sur les genoux et la poitrine, par leurs loupes graisseuses, par leur système dentaire, s'éloignent plus que tous les autres ruminans du type général que nous venons de décrire. Les lamas ont aussi de nombreux rapports avec eux. Les caractères extérieurs et ostéologiques de la giraffe la font distinguer au premier coup d'œil de tous les animaux de cet ordre.

Dans leur squelette, ce que les ruminans présentent de plus remarquable, consiste dans la forme des orbites qui sont complets, tout en communiquant avec la fosse temporale; dans la courbure de l'arcade zygomatiqee en en bas; dans le mode d'articulation très-lâche de la mâchoire inférieure, qui permet le mouvement de rotation des molaires les unes sur les autres; dans l'absence des clavicules; dans la brièveté de l'humerus et du fémur; dans la longueur des os métatarsiens et métacarpiens, au nombre de deux, égaux et soudés en un seul qui reçoit le nom de *canon*; dans l'absence du cubitus remplacé seulement par une apophyse olécrane très-saillante, annexée au radius; dans l'absence du péroné; dans la disposition paire des doigts, etc.

Ces animaux sont essentiellement herbivores; aussi toute leur organisation est-elle préparée pour ce mode de nourriture. L'estomac est très-grand et divisé en quatre parties distinctes par des étranglemens, et qui ont des parois de diverses épaisseurs et différement disposées : ces parties ont été appelées *panse*, *bonnet*, *feuillet* et *caillette*, et ont des fonctions différentes. La caillette est le véritable estomac, celui qui distille le suc gastrique; les autres ne sont que des organes

préparatoires. *V.* Rumination. Les intestins sont plus longs que dans aucun autre quadrupède ; le cœcum est volumineux, etc.

Le cerveau est médiocrement développé, ainsi que les organes des sens. C'est chez ces animaux qu'on a observé un système organique particulier qu'on suppose propre à leur faire distinguer les alimens qui leur conviennent, et qui a reçu le nom d'organe de *Jacobson*, d'après celui de l'anatomiste qui le premier l'a fait remarquer, etc.

Les organes mâles de la génération sont apparens au dehors, du moins les testicules qui prennent souvent un développement très-considérable. La verge est mince, et quelquefois (dans les chameaux) dirigée en arrière, dans l'état de repos. Les petits sont peu nombreux et restent un temps assez long dans le corps de leur mère.

Les ruminans appartiennent à l'ancien continent et au nouveau. La Nouvelle-Hollande n'en a encore offert aucune espèce. On les trouve à toutes les latitudes et dans le pays des plaines, comme dans les régions de montagnes. Les petites espèces et les moyennes sont, en général, timides, et passent leur vie entière à fuir l'homme et les quadrupèdes carnassiers qui en font leur proie habituelle. Les grandes espèces montrent plus d'énergie. En général, ces animaux, dans l'état de nature, vivent en troupes plus ou moins nombreuses, et recherchent les contrées où l'herbe, qui fait leur unique nourriture, est abondante ; mais quelques-uns, extrêmement sobres pour des herbivores, se contentent de mousse ou de lichen qu'ils savent chercher sous la neige des contrées froides qu'ils habitent.

Ces animaux ont une habitude naturelle très-remarquable et qui dépend de leur conformation ; c'est de mâcher une seconde fois les alimens qu'ils ont pris, en les ramenant à la bouche, de la panse où ils les déposent d'abord. Pour se livrer à cette opération, ils se couchent à terre, et restent sans bouger jusqu'à ce qu'elle soit terminée.

Les ruminans nous ont fourni, après le cheval et le chien, les espèces domestiques les plus utiles et dont les produits en chair, graisse, peau, cornes, etc., nous servent à une multitude d'usages. Plusieurs d'entre eux sont employés au labourage, au transport de fardeaux, et comme bêtes de trait, etc.

Ces animaux composent l'un des groupes les plus naturels qui existent dans toute la zoologie ; aussi, dans tous les ouvrages systématiques, depuis celui de Ray jusqu'à ceux qu'on publie de nos jours, les voit-on réunis en une seule famille, sous divers noms qui se rapportent à leur organisation ou à

leurs habitudes; tels que ceux de *pieds fourchus* ou *bisulces*, de *pecora*, de *ruminans* ou *ruminantia*, qui leur ont été successivement appliqués par Ray, Linnæus, Klein, Daubenton, Storr, Vicq-d'Azyr, Blumenbach, Cuvier, Illiger, etc.

Dans notre tableau méthodique, qui fait partie du 24.e volume de la première édition de cet ouvrage, nous avons divisé les ruminans en deux sections principales, qui comprennent : 1.° les ruminans sans cornes ni bois, et ayant les trois sortes de dents, tels que les *chameaux*, les *lamas* et les *chevrotains*; 2.° les ruminans ayant des appendices sur la tête, le sexe mâle au moins. [Ceux-ci étant encore subdivisés selon la nature de ces appendices. § 1.er Ruminans pourvus de cornes de nature osseuse ou de bois, se renouvelant chaque année; genre *cerf*. § 2. Ruminans à cornes osseuses permanentes, revêtues de peau, et terminées par un bouquet de poil; genre *giraffe*. § 3. Ruminans à cornes creuses, permanentes, enveloppant une production osseuse du crâne; genres *antilope*, *chèvre*, *brebis*, *bœuf*].

Illiger (*Prodromus mammalium*) a adopté notre subdivision, à cela près qu'il rapproche les chèvrotains des cerfs, sous le nom de famille de *capreoli*; les chameaux et les lamas forment celle des *tylopoda*; la giraffe, celle des penchés (*devexa*), et les antilopes, les chèvres et les moutons en un seul genre, ainsi que les bœufs, celle des cavicornes (*cavicornia*).

M. de Blainville rapporte les ruminans au 6.e degré d'organisation, qu'il distingue parmi les mammifères; celui des *ongulogrades*.

M. Cuvier (*Règne animal*) adopte une subdivision qui se rapporte tout-à-fait à celle que nous avons proposée. (Tabl. du 24.e vol.)

Enfin, M. de Blainville (Bull. Soc. phil., mai 1816, pag. 74) établit que les ruminans peuvent être subdivisés en deux grandes sections, d'après l'existence ou l'absence des dents canines à la mâchoire supérieure. Dans la première, il y a très-souvent des dents de cette sorte dans les individus mâles au moins; tandis que dans la seconde, il n'y en a jamais: caractère qui se trouve concorder avec les armes du front, puisqu'en effet, dans la première, le front n'est jamais pourvu de cornes, ou ne l'est que momentanément; tandis que dans la seconde, il l'est constamment.

La première famille de la première section se compose des *chameaux* et des *lamas*; la seconde renferme les *chevrotains*, les *cerfs*; les cerfs à petits bois, auxquels M. de Blainville donne le nom de *cervulus*.

La première famille de la seconde section comprend seulement le genre *giraffe*, et la seconde et la plus nombreuse,

rassemble tous les autres ruminans, c'est-à-dire, ceux à cornes creuses et persistantes, dont Linnæus compose ses genres *ovis*, *capra*, *antilope* et *bos*.

M. de Blainville considère cette famille comme ne formant qu'un seul grand genre, qu'il nomme cérophore, *cerophorus*. Il la subdivise en douze sous-genres, dont les huit premiers correspondent à notre genre ANTILOPE. (*V.* ce mot); il les nomme *antilope*, *gazella*, *cervicapra*, *alcelaphus*, *tragelaphus*, *boselaphus*, *oryx* et *rupicapra*; le 9.e est notre genre CHEVRE, (*V.* ce mot); le 10.e le genre MOUTON, *V.* ce mot; le 11.e le genre OVIBOS, qu'il compose du buffle musqué du Canada; enfin, le 12.e est notre genre BŒUF (*V.* ce mot).

A ces genres, il conviendra de joindre, lorsqu'il sera plus généralement connu, le suivant, dont la découverte, très-récente, ne nous a pas permis de le placer à son ordre alphabétique. Il a été publié en 1818, par M. Ord, et il est attribué, par ce naturaliste, à la section des ruminans qui ont des cornes placées sur une base osseuse très-forte.

L'animal qui est le type de ce genre, est, selon M. Ord, le *mazame du Mexique* (*V.* CERFS), et lui semble particulièrement remarquable, parce que ses cornes, persistantes comme celles des bœufs, des chèvres et des moutons, sont pourvues d'une branche en avant, ou d'un andouiller analogue à ceux qui existent sur les bois des cerfs. Il lui donne le nom d'*antilocapra*, et lui assigne les caractères suivans:

ANTILOCAPRA. Cornes existant dans les deux sexes, très-comprimées, ayant chacune, à sa partie antérieure, une branche ou un andouiller, placé vers la moitié de sa hauteur; queue très-courte; point de mufle; point de larmiers; point de brosses aux genoux: formes générales et habitudes des antilopes.

L'espèce que M. Ord a observée reçoit de lui le nom d'*antilocapra americana*. Ses cornes sont longues d'un pied, marquées de légères rides transversales et de rugosités, et leur andouiller a plus de deux pouces; elles sont un peu inclinées en dehors, et recourbées à leur extrémité qui est lisse et pointue; les yeux sont grands, placés très-haut et sous la base des cornes; les oreilles sont pointues, placées très en arrière, blanchâtres, bordées de roussâtre; la tête est touffue entre les cornes, et le sommet est blanc; la face et le nez sont d'un châtain foncé; les joues et les lèvres sont blanches; le cou est fauve-rougeâtre en dessus, avec une tache blanche près des oreilles, et porte une grande crinière rousse; en dessous, il est marqué de blanc; les jambes sont très-fines, et la partie extérieure de celles de devant est fauve-rougeâtre; le dos et les flancs sont fauve-roussâtres, ainsi que la queue

en dessus; la poitrine, le ventre, l'intérieur des membres, les fesses et le dessous de la queue sont blancs; les poils sont épais, rudes, grossiers, et chacun d'eux, de forme plate et ondulée, renferme, dans son milieu, une sorte de moelle.

Le corps, mesuré de la partie antérieure des épaules à la croupe, est de deux pieds neuf pouces anglais; la hauteur au garrot est aussi de deux pieds neuf pouces; la queue a quatre pouces.

L'individu d'après lequel cette description a été faite, étoit un mâle.

Cet animal vit sauvage, dans les montagnes des contrées de l'ouest de l'Amérique septentrionale.

Nous désirons beaucoup de voir les cornes de l'*antilocapra* de M. Ord., tant il nous paroît surprenant que de vraies cornes persistantes, puissent être bifurquées. Nous pensons qu'il seroit plutôt possible de supposer ces bois supportés par des meules coniques, et qui feroient la fonction d'un axe osseux.

Cette forme mixte indiqueroit pour ainsi dire le passage des véritables bois, aux cornes proprement dites. Au surplus, le seul moyen de connoître la nature des productions qui ornent la tête de l'antilocapra, consiste à en faire l'analyse chimique; la présence ou l'absence du phosphate de chaux, décidera la question. (DESM.)

RUMINANS FOSSILES. Les débris de ruminans fossiles ne se trouvent que dans les terrains d'alluvion, ou dans les brèches qui remplissent les fentes de quelques rochers calcaires. Plusieurs se rapportent tellement aux os des espèces vivantes, qu'il est impossible de les en distinguer. Ils appartiennent tous au genre des BŒUFS ou à celui des CERFS. *V.* les articles BŒUFS et CERFS FOSSILES. (DESM.)

RUMINATION, *Ruminatio.* C'est l'action de remâcher une seconde fois les alimens déjà avalés, mais grossièrement divisés. Pour cet effet, il faut que les nourritures soient comme revomies dans la bouche de l'animal ruminant, par un mécanisme particulier.

La rumination n'a lieu que chez les animaux herbivores, et pour des matières végétales qui exigent une élaboration plus considérable pour leur digestion.

Que l'on songe, effectivement, que ces grosses chairs du bœuf ont été uniquement formées d'herbe et de foin, sans la moindre substance animale, l'on comprendra que la nature a dû établir, pour la digestion et l'assimilation de ces matières végétales, des moyens plus ou moins puissans, et une bien autre chimie que celle des laboratoires.

Tous les animaux herbivores, frugivores, granivores, comme des mammifères, des oiseaux, des poissons, des insectes, etc., montrent généralement des intestins vastes et prolongés, afin de contenir une suffisante quantité d'alimens, et d'en pouvoir extraire assez de substance nutritive pour leur alimentation; car ces matériaux sont bien moins riches en molécules substantielles que la chair; de là vient que les carnivores ont de courts intestins (*V.* CARNIVORE et HERBIVORE).

Aussi a-t-on cru, qu'indépendamment des mammifères qui ruminent véritablement (chameaux, chevrotains, cerfs, giraffes, antilopes, chèvres, moutons, bœufs), il y avoit une sorte de rumination chez d'autres herbivores. On a dit que le lièvre, par exemple, ruminoit; la longueur des intestins de ce rongeur, son cœcum, cinq fois plus grand que son estomac auquel il est attaché, et la cloison spirale qui le divise intérieurement dans toute son étendue, font voir, à la vérité, que les alimens y descendent, puis y remontent, mais sans revenir jusqu'à la bouche pour y être remâchés. On a pensé que le poisson scare des anciens (*cheilinus scarus*, Lacép.) qui se nourrit de fucus, et dont l'estomac, les nombreux cœcum et les intestins sont amples, ruminoit aussi, parce qu'on l'a vu mâcher souvent. Enfin, parmi les insectes, la courtilière, ou taupe-grillon (*gryllus gryllo-talpa*, L.), a été rangée parmi les espèces capables de rumination; elle dévore beaucoup de racines; aussi son jabot se renfle en une poche latérale, comme si elle avoit un estomac multiple, et il y a deux gros cœcums attachés au pylore; mais il n'y a point de second broiement maxillaire qui accomplit la vraie rumination.

De même, plusieurs espèces amphibies, comme les lamantins et les cétacés qui se nourrissent de matières peu animalisées, ont des estomacs à poches multiples, pour contenir ces matières et les digérer à loisir, mais il n'y a point de retour vers la bouche pour les remâcher.

On assure que des hommes sont doués de la faculté de ruminer. J. Conrad Peyer (dans sa *merycologia*, Basil. 1685, in-4.°) en cite plusieurs exemples, ainsi que Thomas Bartholin Æmilianus, Pierre Camper, etc. Metzger en rapporte d'autres (*berlinisch naturforscher*, Band. IV, p. 421), et un exemple remarquable a été vu par El. Ackord, en 1783. (*V.* sa *dissert. De ruminatione humanâ singulari quodam casu illustratâ*, Hall, in-4.°). Mais en dissipant le merveilleux dont on a voulu entourer ces exemples, jusqu'à supposer que des cornes poussoient au front de ces individus, mariés ou céli-

bataires, on verra le méryçisme dépendre d'une contraction spasmodique de l'estomac. Il y a, en effet, des personnes chez lesquelles ce viscère, trop irrité, digère fort laborieusement, surtout des alimens végétaux, farineux, venteux, lourds; alors, l'estomac distendu de vents, entre en contraction, fait remonter une partie du bol alimentaire avec des rots ou rapports, après les repas, jusqu'au haut de l'œsophage, ou même dans la bouche. On est obligé d'avaler de nouveau ces alimens, et cette pénible digestion peut être considérée comme une rumination.

La nature a eu besoin de préparer, chez tous les herbivores, des appareils plus étendus et plus compliqués pour élaborer leur nourriture, la transformer en chair, que dans les animaux carnivores. Aussi, les oiseaux granivores, par exemple, ont un jabot, un estomac succenturié, un gésier musculeux, afin de broyer, de diviser suffisamment leur nourriture. Les poules, les pigeons avalent même de petits cailloux qui aident à la trituration des graines dures dont ces animaux se nourrissent. Plusieurs mollusques, soit nus, soit testacés, tels que les buccins, les ascidies, ont également des gésiers musculeux. Chez les crustacés, l'estomac est garni de tubercules osseux, afin de briser facilement les alimens durs que ces espèces avalent.

Les mammifères ruminans avoient besoin aussi d'une élaboration particulière dans leurs nourritures toutes d'herbages et contenant ainsi, sous un énorme volume, peu de molécules alimentaires dont il faut faire le *départ* ou la séparation.

Tous les ruminans sont privés de dents incisives à la mâchoire supérieure qui n'a qu'un rebord dur; il y a un long espace de là aux molaires, car on ne trouve de canines que dans quelques ruminans, surtout des genres sans cornes. Les incisives inférieures, d'ordinaire au nombre de huit, sont obliques et seulement propres à couper les herbes. Les molaires des deux mâchoires sont communément au nombre de six de chaque côté, en haut et en bas; elles sont aplaties et portent à leur couronne un croissant double, dont les cornes se regardent dans les molaires supérieures, et se tournent le dos dans les molaires inférieures. Ces molaires sont couvertes d'un enduit noirâtre.

Le mode de mastication de ces ruminans est encore remarquable en ce que d'abord ils ne font que couper l'herbe, la broyer grossièrement et l'avaler; mais dans la seconde mastication, qui constitue principalement la rumination, la pelotte d'herbes revenue de la *panse* et du *bonnet*, est soumise aux dents molaires seulement, et broyée par un mouvement latéral de la mâchoire inférieure. Cette trituration plus com-

plète, est facilitée par l'articulation de cette mâchoire, plus lâche à cause du condyle qui est foible, et avec une facette plate qui glisse aisément sur l'apophyse zygomatique très-élargie; il s'en suit que cette mâchoire peut aller de droite à gauche. Ainsi, les fibres ligneuses les plus grossières des végétaux sont brisées et déchirées sous les molaires, afin que le parenchyme nutritif en puisse être séparé. Les autres animaux frugivores, comme les rongeurs, peuvent aussi mouvoir leurs mâchoires latéralement, mais non pas les carnassiers qui doivent couper les chairs.

L'herbe, d'abord grossièrement coupée et mâchée, descend dans l'œsophage du ruminant, jusqu'à la première poche de son estomac. Celui-ci est composé, généralement dans tout l'ordre des ruminans, de quatre cavités, la *panse*, le *bonnet*, le *feuillet* et la *caillette*.

La panse forme une poche extensible à proportion des alimens qu'elle reçoit, et qui peut devenir vaste; son intérieur est tapissé de papilles sécrétant un suc gastrique, analogue à la salive.

Le bonnet, situé à droite de l'œsophage, reçoit alors ces alimens grossièrement contusés. Cette poche, qui ressemble à un bonnet, est intérieurement réticulée par des lames composant des hexagones réguliers, à peu près comme les rayons des abeilles; car chaque réseau a six angles. Cette poche a une tunique musculeuse, plus forte que la panse; et en se contractant, elle comprime le bol alimentaire, ou l'herbe qui y entre, et le repousse dans l'œsophage. Ce canal, au moyen de ses fibres circulaires qui se resserrent successivement, fait remonter, jusqu'à la bouche, la pelotte d'alimens bien imbibée de sucs gastriques par cette poche; c'est alors que le ruminant, mollement couché et en repos, se plaît à remâcher, avec soin, cette nourriture, à la triturer lentement en l'imprégnant de salive; puis il l'avale de nouveau.

Descendue alors dans l'estomac, l'œsophage ne présente plus cette masse alimentaire à la panse, ni au bonnet, mais à la troisième poche, ou feuillet qu'on nomme ainsi, parce qu'elle est intérieurement garnie de lames ou membranes, ressemblant aux feuillets d'un porte-feuille. Cette cavité, plus longue que large, a des parois moins épaisses et moins musculeuses que les précédentes: de petites glandes miliaires de ses feuillets sécrètent un suc digestif, qui doit agir sur la pâte alimentaire, alors réduite en bouillie.

Celle-ci descend enfin dans la caillette, quatrième poche, dont les parois, extrêmement épaisses, sont ridées; elle est la plus grande après la panse, et forme le véritable estomac

dans lequel s'opère la digestion définitive. La caillette communique avec le duodénum, au moyen de l'orifice du pylore. On l'a nommée ainsi, parce qu'elle renferme, dans les veaux, le lait caillé ou acide dont on se sert pour la *présure*, substance propre à faire coaguler le lait.

Chez les jeunes ruminans, encore à la mamelle, la caillette est le seul estomac bien développé et qui suffit, pour digérer un aliment animalisé comme le lait. Il ne se fait alors aucune rumination, puisque le lait naturel est une nourriture toute appropriée au jeune animal.

Mais lorsque les ruminans sont sevrés, et qu'ils avalent de l'herbe, les autres poches se développent, pour opérer ces élaborations successives, pour macérer, imbiber, digérer enfin des matières aussi grossières que l'est le foin.

Dans les chameaux, le bonnet sécrète une grande quantité de liqueur aqueuse qui leur sert beaucoup dans leurs longues courses, au milieu des déserts arides et brûlans de l'Arabie. Telle est la prévoyance de la nature qui a créé ces animaux secs et sobres, pour parcourir ces régions sablonneuses. On n'a point parlé juste en prétendant que le chameau conservoit, dans cette poche de son estomac, l'eau qu'il buvoit; au contraire, ce sont les glandes de cet organe qui sécrètent ce liquide de la masse du sang; c'est près de la panse, en une cavité particulière, nommée le réservoir, que se conserve ce liquide.

Le reste du canal intestinal des ruminans est très-long; cependant leur colon n'a pas ces boursoufflures énormes des autres herbivores et rongeurs; leur cœcum est pareillement assez lisse.

Ce mode singulier de digestion paroît beaucoup influer sur toute l'économie des ruminans, indépendamment de leurs autres caractères d'organisation, comme des pieds fourchus, des sabots, des cornes, etc.

Par cela même que les ruminans vivent d'herbages, ils ont les humeurs plus douces ou moins animalisées, moins âcres que celles des carnivores; aussi leur chair, leur sang, toute leur organisation est singulièrement propre à la nourriture de l'homme et des carnivores, qui la préfèrent à toute autre. L'urine même des ruminans est peu chargée d'urée, et plutôt imprégnée de matières végétales, comme d'acide benzoïque, etc.

D'ailleurs, cette vie toute pythagoricienne des ruminans, leur attribue un caractère doux, timide ou craintif. C'est pour cela qu'ils s'apprivoisent sans peine, et que l'homme leur imposa, de tout temps, le joug de la domesticité. Innocens esclaves de notre barbarie, après les avoir accablés

de travaux, nous les massacrons pour les dévorer ; ils nous offroient leur toison, leur doux laitage; le bœuf présentoit, sans murmure, sa tête au joug, après que nous l'avions déjà mutilé; le chameau s'agenouilloit pour recevoir des fardeaux avec son maître impérieux; falloit-il, sur leurs vieux jours, immoler ces serviteurs de souffrance et de docilité ?

Les animaux féroces leur livrent également la guerre dans l'état sauvage. Ainsi la nature semble les avoir assujettis à la plus dure destinée. Elle ne leur attribue, pour défense, que des cornes, foibles armes, lorsque le courage n'existe pas. Elle ne donne point à tous une course rapide ; car les grosses espèces exigeant beaucoup de nourriture, s'emplissent d'herbes, comme d'énormes sacs, demandent une rumination lente, et ainsi tombent sous la dépendance d'êtres plus agiles ou plus forts; ils ont désormais besoin de la protection d'un maître, et sans doute la race des brebis, celle des bœufs même, n'existeroit plus dans des pays remplis d'animaux féroces, sans la domesticité et le soin qu'en prend l'homme pour son propre intérêt.

On verra sans doute aussi par quel lien la rumination semble être la cause de l'endurcissement de la graisse des ruminans en suif, tandis que chez les carnivores cette graisse est si fluide; et pourquoi le lait se trouve si chargé de parties caséeuses et butyreuses dans les ruminans, mais l'est si peu dans les races qui vivent de chair. Aussi ne prépare-t-on des fromages qu'avec le lait de ces ruminans, puisque celui des carnivores est trop séreux, d'un goût rance et désagréable. Le lait même des autres herbivores, tels que les solipèdes, a moins de consistance que celui de vache ou de brebis et de chèvre.

Les ruminans sont très-décidément herbivores, et refusent toute nourriture de chair. Il est vrai que la nécessité contraint quelquefois ces animaux à dévorer des matières animales. Ainsi, les vaches vivent de poissons en Islande, suivant Pontoppidan et la Peyrère ; dans l'Inde, vers les rivages de la mer, d'après le rapport d'Ovington et de Thevenot; en Tartarie, suivant les missionnaires de la Chine. L'instinct porte même les animaux herbivores, comme les carnivores, à dévorer leur placenta, lorsqu'ils mettent bas leurs petits; mais bientôt ces races recherchent l'herbe.

Les gallinacés sont, dans la classe des oiseaux, les représentans des ruminans; car ils ont trois estomacs, et leur gésier fait la fonction de la *rumination* en triturant les graines ramollies dans les autres estomacs.

D'ailleurs, la famille des ruminans est fort distincte dans la classe des quadrupèdes, par ses dents, ses pieds, ses

cornes, ses poils ou sa laine, sa rumination, son lait, son suif, et même par ses mœurs douces et pacifiques, son instinct débonnaire, sa facilité à devenir domestique, et par l'excellence de sa chair, la solidité de son cuir; enfin, par une foule d'avantages inestimables. C'est de ces animaux que l'homme tire sa nourriture journalière, car leur chair est la meilleure de toutes celles des autres animaux pour l'usage continuel. Les carnivores la préfèrent même à celle des autres espèces, qui est moins agréable au goût. La chair des gallinacés tient encore le même rang parmi les oiseaux. Ce sont les familles qu'il importe le plus de multiplier et d'améliorer pour l'avantage de l'espèce humaine. Le bœuf est le premier instrument de la civilisation des peuples, et le fondement de la société civile; c'est la cheville ouvrière de l'agriculture, de cet art bienfaiteur, le plus nécessaire des arts, puisqu'il donne seul l'existence aux hommes civilisés. *V.* QUADRUPÈDES et RUMINANS. (VIREY.)

RUMMEH. Nom des grands ROSEAUX avec lesquels les Arabes font le bois de leurs lances. (B.)

RUMPHE, *Rumphia*. Grand arbre de l'Inde, à feuilles alternes, pétiolées, en cœur, aiguës, dentelées et rudes, à fleurs disposées en grappes axillaires, qui forme un genre dans la triandrie monogynie, et dans la famille des térébinthacées.

Ce genre a pour caractères: un calice persistant à trois divisions; une corolle de trois pétales oblongs; trois étamines; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate trigone; un drupe coriace, turbiné, creusé de trois sillons, contenant un noyau triloculaire et trisperme. (B.)

RUMPRURG. Nom Javan de la FUMETERRE OFFICINALE. (B.)

RUND-FISH. Nom norwégien, qui désigne une des préparations de la MORUE. (B.)

RUNG. Graine noire qui se mange crue ou cuite. On l'obtient d'une récolte intercalaire, car les terres de l'Inde rapportent trois fois par an. (B.)

RUPALE. *V.* ROUPALE. (B.)

RUPELLAIRE, *Rupellaria*. Genre de coquillages de la famille des BIVALVES, établi par Fleuriau-de-Bellevue. Ses caractères consistent à avoir la coquille transverse, inéquilatérale, à extrémité antérieure comprimée, et postérieure bombée, à deux dents cardinales crochues sur chaque valve, une simple, et l'autre bifide, alternes; un ligament extérieur, et deux impressions musculaires.

Ce genre, qui est très-voisin des RUPICOLES et des CORBULES de Lamarck, renferme deux espèces, dont l'une, la RUPELLAIRE STRIÉE, est striée et bâillante à sa partie antérieure, et a ses bords unis.

L'autre, la RUPELLAIRE RÉTICULÉE, est ovale, inégalement réticulée, bâillante aux deux extrémités, et à bords intérieurs légèrement dentelés. C'est la *venus lithophaga* de Retzius, que Lamarck avoit placée parmi les PÉTRICOLES.

Ces deux coquilles se trouvent sur les côtes de France, principalement aux environs de la Rochelle, dans les pierres calcaires qu'elles percent, ainsi que les PHOLADES, mais non de la même manière, c'est-à-dire que leurs trous ne sont pas ronds, mais ovoïdes. Comme on ne peut par conséquent expliquer leur formation par la rotation de la coquille, Fleuriau-de-Bellevue suppose que ce coquillage perce son trou par le moyen d'un acide phosphoreux qu'il lâche à mesure qu'il a besoin de l'agrandir; mais il semble que cet acide doit agir sur la coquille, même avec autant d'activité, pour ne pas dire plus, que sur la pierre calcaire qui la renferme. Au reste, comme l'avoue ce naturaliste, c'est par des observations qu'on peut acquérir quelques preuves de ce sentiment, et il n'y en a pas encore eu de faite dans ce but. (B.)

RUPERTIANA de Césalpin. C'est l'HERBE A ROBERT, espèce de GERANIUM, *G. Robertianum*, L. (LN.)

RUPHUS. C'est le DRONTE dans Mœhring. (S.)

RUPICAPRA. Nom latin du CHAMOIS. M. de Blainville l'applique au sous-genre des ANTILOPES, qui renferme cette espèce. (DESM.)

RUPICOLA. Les ornithologistes ont appliqué ce nom latin au COQ DE ROCHE. (S.)

RUPICOLE ou COQ DE ROCHE, *Rupicola*, Briss.; *Pipra*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains, de la tribu des PALMATODES, et de la famille des ANTRIADES, *V.* ces mots. *Caractères :* bec robuste, médiocre, un peu voûté, couvert en dessus, comprimé latéralement vers le bout; mandibule supérieure échancrée et crochue vers sa pointe; l'inférieure plus courte, droite, aiguë; narines ovales, grandes, ouvertes; langue.....; quatre doigts, trois devant; les extérieurs étroitement unis jusqu'au milieu; le postérieur allongé, fort et épaté; l'ongle postérieur robuste et très-crochu; la première rémige filiforme, échancrée, presque imberbe vers le bout, et pointue; les quatrième et cinquième les plus longues de toutes; la deuxième et la septième égales. La seule espèce, dont cette division est composée, se trouve à la Guyane.

Le Rupicole orangé, *Rupicola aurantia*, Vieill.; *Pipra rupicola*, Lath. Ce coq de roche, quoique étant d'une couleur uniforme, se fait remarquer parmi les beaux oiseaux de la Guyane. Mais ce qui le caractérise plus particulièrement, c'est la belle huppe qu'il porte sur la tête; elle est longitudinale, en forme de demi-cercle, double et formée de deux plans inclinés qui se rejoignent au sommet; le plumage est d'une couleur orangée très-vive; il y a quelques traits blancs au pli et sur le milieu de l'aile; ses pennes sont brunes, terminées et bordées extérieurement de jaune clair; celles de la queue d'un brun foncé, et terminées de même; plusieurs plumes des couvertures des ailes, celles de la queue et ses pennes, sont coupées carrément; quelques-unes de ces plumes ont une sorte de frange de chaque côté; le bec, les pieds et les ongles sont d'un blanc teint de jaunâtre. Longueur totale, onze pouces; grosseur d'un pigeon ramier.

La femelle est plus petite, entièrement brune, avec quelques teintes de roux sur le croupion, la queue et les pennes des ailes; sa huppe est double ainsi que celle du mâle, mais moins fournie et moins élevée; son bec est brun, et porte un trait jaune qui se prolonge sur le milieu de sa partie convexe. Le mâle ne prend qu'avec l'âge sa belle couleur; dans la première année, il est pareil à la femelle; ses premières plumes sont grises ou d'un jaune très-pâle, inclinant au brun; mais à mesure qu'il vieillit, l'on remarque sur son plumage d'abord des points et des taches de couleur rousse, ensuite ces taches deviennent rouges; enfin ses plumes sont totalement peintes d'un beau rouge orangé sur tout le corps; mais cette couleur est si délicate, que, dans l'oiseau empaillé, l'air la ternit, et le soleil en avance la destruction. Aussi l'on voit rarement dans les collections des coqs de roche frais: presque tous sont décolorés; un blanc jaunâtre remplace leur couleur naturelle, ce qui les feroit prendre pour des variétés; il en existe même qui sont presque tout blancs sur les parties du corps exposées au jour, tandis que les autres parties ont conservé presque tout leur éclat. Enfin la vapeur du soufre, si vantée par Mauduyt pour préserver les plumes et les fourrures des insectes destructeurs, mais qui hâte la dégradation de toutes les couleurs, avance de beaucoup celle du coq de roche. Ces oiseaux habitent non-seulement les fentes profondes des rochers, mais encore les grandes cavernes obscures où la lumière du jour ne peut pénétrer; ce qui a fait croire à plusieurs personnes que le coq de roche étoit un oiseau de nuit; mais comme il vole pendant le jour, d'autres le rangent parmi les oiseaux diurnes. Cependant l'on sait aujourd'hui que plusieurs chouettes,

réputées oiseaux nocturnes, ont cette même faculté; il y a entre eux encore un autre rapprochement. Les coqs de roche ont une inclination naturelle qui les rappelle plus souvent à leur habitation obscure qu'aux endroits éclairés; aussi les trouve-t-on en grand nombre dans les cavernes où l'on ne peut entrer qu'avec des flambeaux. Le mâle et la femelle sont également vifs et très-farouches; on ne peut les tirer qu'en se cachant derrière quelque rocher, où il faut les attendre souvent pendant plusieurs heures avant qu'ils se présentent à la portée du coup, parce que, dès qu'ils aperçoivent le chasseur, ils fuient assez loin par un vol rapide, mais court et peu élevé. Les mâles sortent plus souvent des cavernes que les femelles, qui ne se montrent que rarement, et qui, probablement, sortent pendant la nuit. C'est dans un trou de rocher qu'ils placent un nid grossièrement construit de rameaux secs, où ils pondent ordinairement deux œufs sphériques et blancs, de la grosseur d'un œuf de pigeon. Ils se nourrissent de petits fruits sauvages; et ils ont l'habitude de gratter la terre, de battre des ailes et de se secouer comme les poules; mais c'est le seul rapport qu'ils paroissent avoir avec elles, car ils n'ont ni leurs cris, ni le chant du coq; leur cri semble exprimer la syllabe *ke*, prononcée d'un ton aigu et traînant. On peut les apprivoiser facilement; et Sonnini, à qui l'on doit la connoissance de leur genre de vie, en a vu dans le poste hollandais du fleuve Maroni, qu'on laissoit en liberté vivre et courir avec les poules.

On les trouve en grande quantité dans la montagne Courouaye, près de la rivière d'Aprouack; et ce sont les seuls endroits de cette partie de l'Amérique, où l'on puisse espérer de s'en procurer.

Le Coq de roche du Pérou (*Pipra rupicola*, Var., Lath.; pl. enl., n.° 754 de l'*Histoire naturelle de Buffon*). L'on trouve au Pérou un coq de roche, que les auteurs regardent comme une variété de celui de la Guyane; il diffère du précédent en ce que sa queue est beaucoup plus longue, que les plumes ne sont pas coupées carrément, et que les ailes ne sont pas frangées comme celles du précédent; sa couleur n'est point uniforme; le croupion est d'une teinte cendrée; les ailes et la queue sont noires; la huppe est moins élevée, et composée de plumes séparées; mais par tout le reste des caractères, il lui ressemble. (V.)

RUPICOLE, *Rupicola*. Genre de coquillages établi par Fleuriau-de-Bellevue. Ses caractères consistent à avoir une coquille transverse, inéquilatérale, un peu bâillante aux deux extrémités, sans dents ni callosités; une fossette semi-lu-

naire en saillie intérieure sur chaque valve, accompagnant le ligament cardinal.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui se rapproche des GLYCIMÈRES, et qui n'a pas encore été figurée ni décrite. Elle se trouve aux environs de la Rochelle dans les rochers calcaires qu'elle perce, ainsi que les PHOLADES, mais à la manière des RUPELLAIRES. Elle a à peine un demi-pouce de long. (B.)

RUPINIE, *Rupinia*. Genre de plantes cryptogames, qui paroît devoir être réuni aux HÉPATIQUES. La seule espèce qu'il renferme est propre à l'Amérique méridionale, et a été décrite sous le nom d'AYTONE, par Forster. (B.)

RUPPIA. Ce genre de Linnæus est le *bukafer* d'Adanson, et le *buccaferrea* de Micheli. *V.* RUPPIE. (B.)

RUPPIE, *Ruppia*. Plante à tige filiforme, rameuse; à feuilles caulinaires et alternes; à feuilles florales presque opposées, les unes et les autres linéaires, qui forme un genre dans la tétrandrie tétragynie et dans la famille des naïades.

Ce genre offre pour caractères: un calice de deux valves caduques; point de corolle; quatre étamines à anthères sessiles, presque didymes; quatre ovaires supérieurs, ovales, coniques, connivens, à stigmates sessiles et obtus; quatre noix ovales, acuminées, monospermes, portées sur des pédoncules filiformes qui se développent après la floraison.

La ruppie est une plante fort remarquable par sa fructification, et qui se rapproche beaucoup des POTAMOTS. On la trouve comme eux dans les eaux stagnantes, douces ou salées, où elle est entièrement submergée, excepté à l'époque de sa fécondation, où des espèces de spadix sortent de l'eau pour se recourber et y rentrer ensuite. Des fruits pétrifiés d'une espèce perdue de *Ruppie* ont été reconnus par Fortis, dans des pierres meulières des environs de Paris. (B.)

RUPSOK. *V.* RAUDE. (DESM.)

RUS ou RUSES. Noms que portent les vallons dans les montagnes des Cevennes. (LN.)

RUSAMALE, *Rusamala*. Genre de plantes de la famille des conifères, qui paroît se rapprocher des PINS, et qui peut être le même que le DAMMARE. On croit que c'est d'une espèce de ce genre qu'on retire le STORAX LIQUIDE. (B.)

RUSBERA. Nom que porte la CORIANDRE, en Mauritanie. (LN.)

RUSBOR. *V.* CUZBARA. (LN.)

RUSC. Ancien nom du FRAGON PIQUANT et du LIÉGE. (B.)

RUSCH. Nom allemand du SCHISTE BITUMINEUX. (LN.)

RUSCUS. Pline s'exprime ainsi au sujet de cette plante. « Castor appelle *ruscus* cette espèce de myrte sauvage qui a

les feuilles semblables à celles du myrte, mais plus piquantes; et dont les paysans font des balais. Cette plante a les mêmes vertus que le myrte sauvage. » Ces lignes sont précédées de l'énumération des vertus et des qualités du myrte sauvage, que Pline dit être l'*oxymyrsine* ou *chamœmyrsine* des Grecs, en rappelant qu'il ressemble entièrement aux myrtes, excepté qu'il est plus bas et que ses graines sont très-rouges. Ainsi, il distingue le *ruscus* de l'*oxymyrsine*, bien qu'il leur attribue les mêmes propriétés. Il est probable cependant que c'est la même plante; et Dioscoride, en traitant du myrte sauvage, rappelle les mêmes propriétés relatées par Pline, et il dit expressément que l'*oxymyrsine* est le *ruscus* des Latins. Voici comme il décrit cette plante: « Les Latins appellent *ruscus* le myrte sauvage (*myrsine agria*), que quelques Grecs appellent *oxymyrsine* et *myrtachanta*. Il a les feuilles semblables à celles du myrte, et en pointe comme un fer de pique. Les grains qu'il porte sont rouges dans leur maturité, ronds, sortent d'entre les feuilles, et contiennent un noyau fort dur. Il jette directement de sa racine des rameaux de la hauteur d'une coudée, fort souples et malaisés à rompre, et de plus très-feuillés. Sa racine est, comme celle du gramen, âpre et amère au goût; ses feuilles et son fruit, pris en breuvage avec du vin, sont emménagogues, très-diurétiques, provoquent les urines, rompent la pierre de la vessie, et sont fort bons aux douleurs de tête et contre la jaunisse. Il croît aux lieux âpres et difficiles à gravir. La décoction de sa racine, cuite dans du vin et prise en breuvage, a les mêmes propriétés. On mange ses jets, lorsqu'ils sont tendres, comme on feroit des asperges. Ils sont amers, mais néanmoins provoquent l'urine. » Le *ruscus* ou *oxymyrsine* est le *centromyrrine* de Théophraste. Tout ce que Pline et Dioscoride ont écrit à son sujet, convient à cette plante commune dans toute l'Europe tempérée, et que nous nommons: 1.° *fragon*, du latin *frangere*, briser, parce qu'on lui attribue également la propriété de briser les calculs de la vessie; 2.° *houx-frelon*, comme qui diroit *houx-fragon*, ou bien *houx piquant comme le frelon*; 3.° *brusc*, *rusc*, *brusche*, qui dérivent de *ruscus*, dénomination que Ventenat croit être formée par onomatopée, pour exprimer la dureté du port du *fragon* (*horridior rusco*, Virg.); peut-être, ajoute-il, *ruscus* est-il un diminutif de *rusticus*; 4.° *myrte sauvage* ou *épineux*, *buis piquant*, etc.

Cette plante recevoit aussi anciennement les noms qui suivent: *hieromyrton*, *myacantha*, *scincos*, *acairon*, *anangelos*, *cutangelos*, *cine*, *chamœmyrtos*, *chamœpitis*, *gyrenias*, *metrion*, *oeneron*, et beaucoup d'autres qu'on trouve rapportés dans les nombreuses éditions de Dioscoride. On a également appelé

cette plante en latin *acuta myrta*, *murina*, *spina*, *scopa regia*, *spongitopum*. Ce dernier nom dérive de l'italien *pongitopi* (*piquesouris*); selon Matthiole, les Italiens désignent ainsi le fragon parce qu'ils s'en servent, à cause de ses feuilles piquantes, pour écarter les rats et les souris des viandes salées qu'ils veulent conserver, et que, pour cet effet, ils entourent de fragon. Le fragon épineux est le type du genre *ruscus* des botanistes, fondé par Tournefort et décrit dans ce dictionnaire à l'article FRAGON. Il est la seule espèce de ce genre que les naturalistes, prédécesseurs de Tournefort, aient spécialement nommée *ruscus*. Les autres espèces sont appelées diversement. C. Bauhin les groupe sous le titre de *laurus alexandrina*, et Césalpin sous celui de *rusco affinis* et leur associe l'*uvularia amplexifolia*. Quelques anciens auteurs ont nommé le HOUX *ruscus sylvestris*. (LN.)

RUSE (*vénerie*). Quand une bête va et revient sur les mêmes voies, pour se défaire des chiens qui la poursuivent, on dit qu'elle *ruse*. (S.)

RUSE. Poisson du genre des ZÉES (*zeus insidiator*, Linn.). (B.)

RUSMA de Bellonius. C'est la PIERRE ATRAMENTAIRE. *V.* cet article. (LN.)

RUSQUE. C'est la CUSCUTE A UN SEUL STYLE, qui, dans le midi, nuit beaucoup à la VIGNE. (B.)

RUSSAK. Nom que les Russes donnent à une race de lièvres. *V.* l'article du LIÈVRE HYBRIDE. (S.)

RUSSBAUM. Nom de l'ORME, dans quelques parties de l'Allemagne. (DESM.)

RUSSE. *V.* ROUGE-GORGE. (V.)

RUSSE. Ce nom se donne, aux environs d'Angers, à la MOUTARDE DES CHAMPS. (B.)

RUSSE. Nom de l'EPERVIER, en languedocien. (DESM.)

RUSSEL, *Russelia*. Arbrisseau grimpant, à rameaux tétragones, à feuilles opposées, courtement pétiolées, ovales, aiguës, dentées, velues en dessus, à pédoncules axillaires, portant deux ou trois fleurs rouges, lequel forme un genre dans la didynamie angiospermie et dans la famille des rhinanthoïdes.

Ce genre, qui a été établi par Jacquin, offre pour caractères : un calice à cinq divisions; une corolle bilabiée; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate globuleux; une capsule uniloculaire, bivalve et polysperme.

Le russel a été trouvé dans les bois de l'île de Cuba. Il grimpe sur les arbres, et laisse tomber en festons ses rameaux garnis de fleurs.

Cavanilles et Curtis ont décrit et figuré deux nouvelles espèces de ce genre, et Kunth quatre.

Linnæus lui avoit rapporté une plante du Cap, qui forme actuellement le genre VAHLIE. *V.* ce mot. (B.)

RUSSELMAUS. Nom allemand des MUSARAIGNES. (DESM.)

RUSSIGES-ERZ (mine semblable à de la suie). L'ARGENT NOIR a reçu cette qualification en Allemagne. (LN.)

RUSS KOBALT des Allemands. C'est le COBALT OXYDÉ noir, terreux. (LN.)

RUSSKOHLE des Allemands. C'est la HOUILLE FULIGINEUSE. (LN.)

RUSSOR. *V.* ROSTINGER et MORSE. (DESM)

RUSSULE, *Russula*. Genre de CHAMPIGNONS établi aux dépens des AGARICS de Linnæus, et dont le type est l'AGARIC DENT DE PEIGNE figuré par Bulliard.

Les caractères de ce genre sont : point de coiffe; chapeau charnu, ordinairement comprimé ; lames égales entre elles et non terminées par un bourrelet annulaire; pédicule nu. (B.)

RUST, RUSHOLZ, et RUSTEBAUM. Noms allemands de l'ORME. (DESM.)

RUSTER. En Allemagne, on a donné ce nom à plusieurs arbres, notamment à l'ORME, à l'ERABLE et au FUSAIN. (DESM.)

RUSTICOLA. Linnæus a désigné ainsi la BÉCASSE. (S.)

RUSTICULA. Nom latin de la BÉCASSE. (S.)

RUT DES ANIMAUX. *Œstrus Veneris*. C'est l'époque à laquelle les mammifères et les autres animaux entrent dans leur *chaleur*, ou l'ardeur amoureuse. Aussi se sert-on également du mot chaleur pour désigner cet état.

La stimulation qui s'excite spontanément dans les organes sexuels des animaux, en certains temps de l'année, est fort remarquable par plusieurs phénomènes, d'impétuosité, de courage, qui se développent alors. C'est, d'ordinaire, une époque de combats et de luttes martiales.

L'homme n'éprouve pas de temps particulier de *rut*, parce que la nature, en le destinant à une vie régulière et sociale, dans laquelle il trouve chaque jour une nourriture à peu près égale, lui imprime une disposition uniforme pendant toute l'année, à peu près, au coït. Toutefois nous avons vu (art. HOMME), que le printemps, pour son espèce, comme pour celle de beaucoup d'autres animaux, sembloit le mettre davantage en cette verve d'amour.

Afin de remonter, toutefois, aux causes excitatrices du rut parmi les animaux, il faut reprendre de plus haut cette question, et s'attacher à l'étude de la puberté, ou du premier

réveil des organes sexuels, lorsque le corps a pris une croissance suffisante, et que la nourriture, moins nécessaire au développement général de l'économie, commence à s'élaborer en principe fécondateur.

De la puberté des mammifères vivipares et autres animaux.

A peine les mammifères sont-ils arrivés près du terme de leur croissance, qu'il se développe en eux un nouvel ordre de fonctions. Leur vie semble acquérir tout à coup de nouvelles forces; elle devient capable de se répandre au dehors pour former de nouveaux êtres. Cette époque, qu'on connoît sous le nom de puberté, s'annonce par des signes de vigueur et l'éclat de la beauté; c'est aussi le temps du développement des passions et des combats, aussi bien que des voluptés. L'ardent *quadrupède* (*V.* ce mot); se couvre d'une fourrure lustrée; le taureau aiguise ses cornes; le lion se revêt de sa mâle crinière; le sanglier, le cerf, se préparent aux batailles; car la jouissance, chez la plupart des vivipares, n'appartient qu'aux vainqueurs. Ces querelles, entre les mâles, pour la jouissance des femelles qui sont comme une récompense, dont les plus généreux sont les seuls dignes, nous montrent le but de la nature; elle cherche la perfection des espèces aux dépens des individus. L'effet de cette institution étant d'augmenter l'influence du mâle sur les produits de la génération, les races doivent s'ennobhir et donner plus d'individus robustes. Le nombre des mâles doit même devenir surabondant, chez les vivipares, à celui des femelles (hors les espèces polygames), de sorte que la concurrence devenant toujours plus grande à l'époque du rut, les espèces doivent se fortifier sans cesse; ce qui étoit nécessaire, afin d'opposer une barrière éternelle aux causes qui tendent perpétuellement, dans le cours de l'existence, à détériorer les espèces ou abâtardir les races.

La puberté se déclare, chez les vrais vivipares, par des caractères frappans; ils quittent alors, comme l'oiseau, les livrées de l'enfance, pour prendre celle de l'âge fait. Leur taille se développe; leurs traits se dessinent avec plus de fierté et de vigueur; leur physionomie prend une expression plus animée; ils ont une voix plus rauque ou plus forte, un pelage plus beau, des mouvemens plus vifs, des passions plus impétueuses qu'à toute autre époque. Le mâle se distingue même de la femelle, par des couleurs ordinairement plus foncées et plus brunes, et dans plusieurs espèces, par des marques particulières (*V.* MÂLE). Ainsi, quelques singes mâles prennent une barbe, des poils à la figure; les cerfs, les daims, les chevreuils sont armés de cornes rameuses, que

n'ont presque jamais leurs femelles. Les boucs, les capricornes, les beliers se distinguent aussi par leurs cornes, leur allure mâle et leur caractère belliqueux; car, dans les races polygames, comme chez les ruminans, le mâle devant suffire à un grand nombre de femelles, doit être d'une complexion très-robuste, et se distinguer d'elles par des caractères plus frappans que chez les espèces monogames où les sexes sont plus égaux.

Dans la plupart des espèces, les couleurs du pelage changent aussi à l'époque de la puberté; ainsi, les jeunes cerfs, les chevreuils, plusieurs gazelles, quittent leur livrée; leur larynx grossit; leur voix devient plus rauque; ils brament plus souvent dans les échos des forêts. Les femelles des sarigues ou didelphes, et des kanguroos, se distinguent de leurs mâles par une poche formée dans la peau de leur ventre, pour y recevoir leurs petits et les y allaiter.

Chez tous les êtres vivans, l'époque de la puberté et de la reproduction est un temps de fête et de joie. Ce sont les noces des animaux; c'est alors qu'ils se parent de toute leur beauté naturelle pour plaire à leurs femelles; leur poil est lustré, bien fourni, leur voix plus forte exprime leur ardeur en accens vifs et passionnés; prêts au combat comme à l'amour, ils savent se montrer aimables aux belles et terribles à leurs rivaux, comme ces fiers paladins des derniers siècles. D'ailleurs, la turgescence et la chaleur des humeurs communiquent à toute l'économie animale une plus grande énergie; toutes les affections sont plus ardentes, les besoins plus vifs. Un cheval très-fatigué se ranime aussitôt à l'odeur d'une jument, car les corps s'imprègnent même d'odeurs violentes, et la nature a donné aux quadrupèdes, comme de puissans attraits d'amour, des sécrétions odorantes vers les parties sexuelles. C'est ainsi que le musc, la civette, le castoréum sont produits surtout à l'époque du rut; et ces odeurs qui causent même des affections hystériques, chez plusieurs femmes d'un tempérament très-sensible, doivent agir avec force sur les femelles des espèces qui répandent ces odeurs. Il n'est peut-être aucun quadrupède qui en soit privé; on connoît celle du bouc, qui est insupportable, et l'on trouve vers le périnée de presque tous les carnivores et les rongeurs, deux petits follicules remplis d'une humeur onctueuse, dont l'odeur plus ou moins forte diffère selon chaque espèce. Les quadrupèdes, chez lesquels on ne rencontre point de pareils follicules, n'en exhalent pas moins des odeurs particulières, par de petites glandes cutanées répandues en diverses régions du corps. C'est ainsi que les glandes des aisselles, des orteils, de la racine du gland et des nymphes, répandent, chez l'homme et la femme, des odeurs

fortes. Les follicules des mouffettes, des putois, des ichneumons, des coatis, de l'hyène, du renard, etc., s'ouvrent même à l'extérieur dans la région inguinale, et lorsque ces animaux sont agités par la peur, ils exhalent une puanteur qui rebute leurs ennemis les plus acharnés. Nous recherchons, au contraire, le castor pour le castoréum, la civette et le chevrotin musqué pour l'humeur odorante qu'ils portent. Lorsque l'éléphant entre en chaleur, il s'ouvre de chaque côté de sa tête deux fonticules d'où découle une humeur roussâtre. Les chameaux, les lamas, en rut, jettent de leur gueule une sorte de salive écumante, et les tajacus portent sur le dos un cautère naturel d'où suinte une sanie de mauvaise odeur.

En général, les animaux deviennent féroces et indomptables au temps de l'amour (1); leur chair est dure et d'une saveur répugnante. Transportés par la fureur de la jouissance, ils ne mangent plus, ne dorment plus; tout est délire, emportement chez eux: ils ne connoissent plus rien que l'amour; les coups, les menaces, la crainte de la mort, rien ne les arrête. Les tendres herbes de la prairie ne retiennent plus le taureau, et la génisse, semblable à une bacchante, fuit dans les bois et les champs, cherchant partout son bien-aimé. Tantôt des loups furieux se rencontrent auprès d'une jeune femelle amoureuse, s'en disputent la jouissance; les bois retentissent de leurs hurlemens, et la terre est bientôt rougie de leur sang. Le lion terrible, dans ses rochers africains, défie ses rivaux au combat par ses rugissemens; il s'anime à la victoire en se battant les flancs, tandis que la frayeur saisit tous les animaux, et que la tendre gazelle fuit avec sa bien-aimée au léger corsage, dans les montagnes solitaires et les tranquilles retraites du désert. On voit combien la nature a eu soin d'armer les animaux pour le temps de l'amour, puisque les mâles les plus vigoureux ont aussi les armes les plus fortes et les plus grandes. Au contraire, un cerf qu'on soumet à la castration avant la croissance de ses cornes, n'en porte jamais, et les espèces efféminées n'ont que de foibles défenses qui annoncent leur impuissance en amour aussi bien qu'à la guerre. Ce sont surtout les races polygames qui suscitent des querelles à cette époque du rut, parce que les mâles étant très-ardens, se combattent entre eux pour le nombre de femelles; les espèces monogames dans lesquelles les sexes sont à peu près égaux en nombre, ont moins de sujets de combats; mais lors-

(1) *In furias ignesque ruunt, amor omnibus idem.* C'est sans doute de là qu'on a tiré le mot *rut*, de *ruere*, se précipiter, terme qui exprime la fureur ou rage d'amour qui transporte les bêtes brutes.

que le nombre des mâles surpasse celui des femelles, comme chez les carnivores, il s'engendre une multitude de duels particuliers, et tels qui s'entre-déchirent pour une beauté, sont souvent frustrés dans leur attente, la femelle s'enfuyant avec un jeune amant moins brutal. Les phoques ou veaux-marins se composent des espèces de sérails, ou une famille qui est quelquefois de cent vingt individus; ils gardent un troupeau de femelles dont ils défendent l'approche à tout autre mâle avec un acharnement et une jalousie extrêmes, tandis que d'autres espèces, moins fidèles ou plus complaisantes, voltigent de conquêtes en conquêtes, et font leur cour à toutes les beautés de leur voisinage. Les singes, qui s'accouplent à la manière des hommes, contractent une espèce de mariage, car ils se contentent pour la plupart d'une ou deux femelles, rarement d'un plus grand nombre; ils exigent que leurs épouses soient fidèles, et ils les battent souvent de jalousie lorsqu'ils les rencontrent avec d'autres galans. En amour, *les bêtes ne sont pas si bêtes qu'on le pense;* elles ont comme nous leurs plaisirs, leurs jalousies; les sexes cherchent à se plaire entre eux; les mâles aspirent à captiver le cœur des femelles. Dans certaines espèces, au contraire, chez les chats, les panthères, les lions, les tigres, les lynx, les femelles sont les plus ardentes, et courent après les mâles. Souvent une Messaline, rôdant la nuit sur les toits, appelle par de longs miaulemens d'amour les matous qui se battent en grand tapage dans les gouttières.

Chez les espèces qui se contentent d'une femelle, comme les singes, les makis, les loris, les chauve-souris, les hérissons, les taupes, etc., il s'établit des familles unies entre elles pendant tout le temps de l'éducation des petits; le père et la mère en prennent soin également. L'amitié, la tendresse mutuelle président à ces unions formées par le cœur seul; les soins, les détails du petit ménage sont partagés par tous, et la société devient presque aussi intime que parmi nous; mais ces animaux, manquant du lien de la parole, ne peuvent y suppléer que par des gestes, des accens qu'ils tâchent de faire comprendre à leurs petits; c'est ainsi qu'ils essayent de leur donner quelque éducation. Comme les petits peuvent bientôt se passer de leurs parens lorsqu'ils ont acquis des forces, la société se dissout, et chacun d'entre eux allant de son côté, les individus ne se reconnoissent bientôt plus. Dans les espèces polygames, il n'y a point de véritable société; le père ayant plusieurs femelles, s'affectionne très-peu à sa famille; la mère seule supporte tout le soin de l'enfance. Toutefois ces espèces mettent bas un moins grand nombre de petits à la fois, que les monogames, afin que la mère puisse suffire à les soigner et à les nourrir. D'ailleurs les polygames étant herbivores, leurs petits

se trouvent plutôt en état de se passer de parens que les autres espèces ; c'est ainsi qu'un veau, un agneau, un poulain, un chevreau, marchent dès les premiers jours, et tètent moins long-temps leur mère, à proportion, que les louveteaux, de petits ours, de jeunes blaireaux, etc. Ces derniers étant d'ailleurs nés carnivores, ne peuvent pas aussitôt atteindre et vaincre une proie agile et forte ; il faut que leurs parens les nourrissent jusqu'à ce qu'ils soient devenus robustes ; il faut qu'ils s'instruisent d'exemple à atteindre, attaquer, mettre à mort des animaux ; ce qui exige plus de temps qu'il n'en faut aux herbivores, pour choisir des plantes qui se trouvent partout sous leurs pas, et dont le goût seul apprend à distinguer les qualités. Le concours des deux sexes est donc nécessaire pour l'éducation des animaux de proie, qui, produisant beaucoup de petits, ont fort à faire de les nourrir ; mais ce concours n'est pas nécessaire chez les herbivores, de là vient qu'ils peuvent être polygames. En effet, si une mère herbivore n'engendre qu'un ou deux petits à la fois, tandis qu'une femelle de carnivore en produit six ou huit, il faut, afin de conserver l'équilibre des espèces, qu'il y ait un plus grand nombre de femelles herbivores fécondées à la fois ; de sorte qu'elles compensent ainsi par leur quantité le peu qu'elles produisent. Les espèces frugivores et les rongeurs sont à peu près dans le cas des animaux carnassiers, parce qu'ils engendrent plusieurs petits à chaque portée, et parce que leurs alimens, sans être aussi difficiles à obtenir que ceux des carnivores, ne sont pas toujours aussi communs que ceux des herbivores ; de là vient encore que ces espèces ne sont ni entièrement monogames ni communément polygames, mais tiennent une sorte de milieu.

Les rapports de société augmentent, à l'époque du rut, entre les sexes ; les communications de pensées, de désirs et d'affections deviennent plus fréquentes, et exigent plus de signes représentatifs, de gestes, de voix et d'accens. On observe d'ailleurs que le développement des organes sexuels, et cette sorte d'inflammation qu'ils éprouvent au temps du rut, se portent aussi sur les organes de la voix, tels que les muscles du larynx, ou les cordes vocales de la glotte. C'est ainsi que la voix des hommes devient plus mâle au temps de l'amour, et que les oiseaux chantent avec plus d'agrément dans les bocages du printemps. Le chien qui, nourri abondamment par l'homme, est en état d'engendrer en tout temps, fait un grand usage de la voix, tandis que les chiens devenus sauvages, et les loups, les renards, animaux analogues, ayant entre eux moins de communications sexuelles et de désirs de jouissance, parce qu'ils sont moins nourris, ne donnent de la voix que

dans quelques occasions. Les phoques, animaux très-ardens en amour, et qui vivent au milieu d'un sérail de femelles, ont beaucoup de voix; elle est même modulée comme celle des chiens. Le rugissement des lions, le hennissement des chevaux, le braiement des ânes, le bêlement des béliers, le mugissement des taureaux, le grognement des cochons, des sangliers et des verrats, le raîment des cerfs, la voix grêle des gazelles, le murmure amoureux des rongeurs, les cris inarticulés des singes, les hautes clameurs des allouattes, le triste hurlement des hyènes, le glapissement des renards, le gromellement des blaireaux, etc.; enfin, tous ces accens divers dont résonnent les forêts et les déserts sauvages, ne sont dans les animaux que l'expression des désirs d'amour. L'homme, la femme, eux-mêmes, n'ont reçu ce grand développement de la parole et du chant qu'à cause de leurs rapports sexuels; c'est ainsi que leurs voix se cassent lorsque la vieillesse les a rendus incapables de se reproduire; et la jeune fille qui chante sans cesse, appelle les plus douces émotions de la nature. La multiplication de la parole et du chant annonce l'abondance et une grande communication entre les sexes dans l'état social, car l'homme et la femme sauvages qui se voient rarement et que la disette force à vivre séparés, parlent peu et chantent moins encore; l'amour est en effet le premier lien des sociétés, et plus il est multiplié, plus le rapprochement des individus est intime, à moins que ses excès ne dissolvent les nœuds qu'il a formés. Un législateur qui sauroit régler l'amour, c'est-à-dire, les mœurs d'un peuple, auroit rempli sa tâche, puisque les états ne périssent que par la destruction des mœurs, d'où suivent l'affoiblissement des générations, la dissolution des familles et la destruction du principe de la sociabilité. Car les sexes rentrant dans l'état de nature, par rapport à l'acte de la reproduction, le corps social retombe nécessairement dans la barbarie, et les hommes se rapprochent de la nature des animaux qui n'engendrent que selon la loi du besoin. *V.* l'article HOMME.

Mais les animaux n'engendrent qu'à des époques déterminées : il faut non-seulement que leur corps ait acquis un accroissement suffisant, mais qu'il soit dans un état de force et de vigueur. Il faut quatorze à quinze ans à l'homme pour être capable de se reproduire; encore à cet âge est-il trop délicat et trop imparfait pour donner la vie à des individus bien robustes. L'éléphant, le rhinocéros, ne peuvent guère engendrer qu'à seize ou dix-huit ans; les chameaux et les dromadaires ne se reproduisent pas ordinairement avant quatre ans. Quoique le cheval soit déjà capable d'engendrer à deux ans et demi, néanmoins il ne produit que des poulains très-

foibles, et ce n'est qu'à l'âge de cinq ou six ans qu'il engendre les plus beaux individus. Il en est de même des ânes et des zèbres. Les buffles, les lamas et les grands singes mettent trois ans à croître avant de devenir pubères; mais le taureau, le renne, l'ours, le lion, le léopard, le loup, etc., sont en état de propager leur espèce au bout de deux années. Il faut dix-huit mois aux chevreuils, aux mouflons, aux cerfs et aux daims; un an aux chèvres, aux gazelles, aux brebis et beliers, aux cochons, etc., pour être capables d'engendrer; on a même vu des truies porter dès le neuvième mois de leur naissance. Les chiens, les renards, les hermines, les chats, les hérissons, les furets, les fouines, les putois, les belettes, peuvent se reproduire dès le onzième ou douzième mois de leur naissance. Il faut encore un peu moins de temps aux loirs, aux écureuils, aux lièvres, aux rats, aux mulots, etc. Les lapins portent même dès le cinquième ou sixième mois; enfin les cochons d'Inde sont encore plus précoces, puisqu'ils engendrent à cinq ou six semaines; aussi avec un couple de ces animaux pris en pleine portée, on peut obtenir mille individus au bout d'un an, car ils produisent huit fois chaque année; leur gestation n'est que de trois semaines, leur allaitement de douze à quinze jours, et chacune de leurs portées est au moins de cinq à huit petits. Si une pareille espèce pouvoit se reproduire sans obstacles, et qu'on n'en fît aucune destruction, elle auroit bientôt envahi toute la terre. Il en seroit de même des souris, des rats, et de mille autres genres d'animaux, et l'on voit ainsi combien est active la force reproductive de la nature.

Les saisons du rut chez les animaux varient selon les espèces, mais elles sont disposées de manière que les petits viennent au monde pendant le beau temps de l'année, afin que la chaleur de l'été favorise leur accroissement et le développement de leurs forces. D'ailleurs, les espèces herbivores ayant alors des plantes nouvelles pour nourriture, fournissent plus de lait et se réparent mieux qu'à toute autre époque. Ainsi les cerfs entrent en rut aux mois d'août et de septembre, et portant plus de huit mois, ils ne mettent bas qu'en avril ou mai. Les brebis, les chèvres, les mouflons, les gazelles, dont la gestation est de cinq mois, sont en chaleur vers le mois d'octobre, pour déposer leur géniture en mars. La jument, qui porte deux cent quatre-vingt-dix jours, ou onze mois environ, est couverte par l'étalon aux mois de juillet et d'août, pour produire en mai et juin de l'année suivante; et la vache, qui porte neuf mois, devient en chaleur vers juillet; elle met bas vers le mois d'avril. Les loutres, les fouines, les furets, sont en rut en février, et déposent leur portée au bout de

trois mois. Les chats, les lynx, entrant en chaleur à la même époque, et portant neuf semaines, mettent bas vers la fin d'avril; de sorte que ces animaux redeviennent en chaleur à la fin du printemps pour produire une seconde portée au mois d'août. Les ours blanc et brun, portant six mois, entrent en rut en octobre, pour faire leurs petits au printemps. Les loups, les renards, ont un rut qui dure depuis la fin de décembre jusqu'au mois de février; c'est aussi en hiver, puis en août que les chiens, les chats entrent en chaleur; mais ces animaux, toujours bien nourris dans nos maisons, deviennent, comme l'espèce humaine, capables de se reproduire en toute saison. Il en est de même des singes, dont les femelles éprouvent des sortes de menstrues comme les femmes. Le castor porte quatre mois, et engendre en hiver. Le glouton, qui produit ses petits en mai, entre en rut quatre mois auparavant. Les écureuils, les loirs, les marmottes, les rats, sont en chaleur au mois de mars, et font leurs petits en mai; plusieurs d'entre eux font encore une ou même deux autres portées dans une seule année. Les grandes espèces, telles que les éléphans, les rhinocéros, ont aussi leur temps de rut dans la belle saison, pour produire, dix à onze mois après, un ou deux petits. Les chameaux entrent en chaleur en février, et portent onze mois. Le sanglier, qui engendre en février ou mars, produit en mai ou juin. On prétend que les tatous mettent bas presque chaque mois de l'année. Les cochons peuvent engendrer deux fois par an. Les lièvres et les lapins, qui n'ont pas plus d'un mois de gestation, produisent plusieurs portées par an; ces animaux sont même fort sujets à la superfétation, car leur matrice peut recevoir dans l'une de ses cornes de nouveaux embryons, tandis qu'elle met au jour les fœtus déjà formés. Les lapins font jusqu'à sept portées par an, et les lièvres entrent en chaleur dès le mois de février. Ce sont des espèces fort ardentes; les femelles sont pourvues d'un clitoris presque aussi gros et aussi long que la verge des mâles, ce qui a fait croire à quelques-uns qu'elles étoient comme hermaphrodites. Chez le bec-d'oiseau (*ornithorhynchus*) l'utérus est double, et cet animal est peut-être ovipare à sang chaud, ce qui seroit une grande exception à la classe des quadrupèdes.

La salacité de plusieurs quadrupèdes, et surtout des rongeurs, dépend de ce que leurs testicules, renfermés dans leur ventre, sont bien plus échauffés que ceux qui descendent au-dehors dans un scrotum ou une bourse. Les grandes espèces sont aussi moins fécondes que les petites, et moins sujettes à des variétés de races; elles n'engendrent d'ailleurs

qu'après avoir reçu leur entier accroissement, au lieu que les petites espèces produisent avant que leur croissance soit parfaite; mais leurs produits sont aussi moins parfaits, le type en est plus variable; de là vient sans doute que les rats, les écureuils, etc., ont tant de variétés congénères, tandis que les grandes espèces n'en ont presque point. Au reste, les premières portées sont moins nombreuses que les suivantes, et la domesticité qui influe tant sur les générations, en altère l'empreinte primitive; c'est pour cela que nous voyons tant de races de chiens, de chats, de chevaux, etc., quoique l'espèce soit originairement la même pour toutes.

A l'époque du rut, les organes sexuels des mammifères sont dans un état de développement remarquable; les parties se gonflent, deviennent rouges et comme enflammées; toutes les femelles sont pourvues d'un clitoris qui grossit à cette époque; leur vulve s'entr'ouvre, et laisse suinter une humeur sanguinolente comme celle des menstrues; les femelles de singes éprouvent cette espèce de menstruation en plusieurs temps de l'année, mais irrégulièrement. Les femelles âgées des quadrupèdes entrent plus tôt en ardeur que les jeunes, à cause des accouplemens antérieurs. La nature a même donné aux animaux une sorte de coquetterie, car les femelles savent se faire désirer des mâles, et ne s'abandonnent pas toujours à leurs premiers désirs. La plupart d'entre elles ne reçoivent plus le mâle lorsqu'elles ont conçu; toutefois les femelles de singes, celles de plusieurs rongeurs sujettes à la superfétation, les chiennes, les louves, les cavales, etc., le reçoivent encore après la conception, et, semblables à la fille d'Auguste, lorsque le navire est lesté, elles admettent les passagers à bord. *V.* le mot GÉNÉRATION.

Dans les femelles, les parties postérieures du corps, telles que les hanches, le ventre, sont plus larges, surtout chez les espèces multipares, que chez les mâles. Ceux-ci ont, au contraire, le cou, les épaules, les membres plus robustes et plus gros que les femelles, comme on le remarque en comparant le taureau à la vache. A l'époque du rut, le cou des quadrupèdes mâles enfle souvent; c'est ainsi que les cerfs, les gazelles, paroissent alors avoir des goîtres. Ces animaux ont encore dans le grand angle de leurs yeux une petite cavité appelée *larmier*, dans laquelle se rassemblent les humeurs qui découlent des yeux, principalement au temps de l'amour. *Voyez* MALE. La plupart de ces sécrétions, dans les diverses espèces, ont pour but d'allécher les sexes, et l'odeur virulente qu'exhale l'ulcère dorsale du tajaçu, et la puanteur exécrable des mouffettes, et le suintement dégoûtant des tempes de l'éléphant, sont des agrémens pour leur espèce.

La laideur extrême du sanglier du Cap-Vert et des magots, la masse grossière de l'hippopotame, la démarche inepte des chameaux, l'aspect hideux des chauve-souris, la stupide lenteur des paresseux, doivent être sans doute aussi agréables, aussi aimables aux femelles de ces espèces que le cheval, le zèbre, la gazelle, l'écureuil, les lions peuvent se trouver beaux entre eux. Il n'est rien de laid dans la nature que relativement à certaines espèces, et le bouc sacré de Mendès, auquel les dévotes Égyptiennes se présentoient nues, au rapport d'Hérodote et de Plutarque, préféroit sa chèvre à toutes ces beautés africaines. Ce qui nous paroît beau est donc laid pour d'autres espèces, et réciproquement; de sorte que la beauté n'est que dans la convenance de chaque genre d'êtres entre eux, et la laideur est dans leur disconvenance. Les animaux les plus hideux, les monstres les plus effroyables nous accusent de laideur aux mêmes titres que nous les en accusons; c'est ainsi que rien n'est absolument laid, par rapport à l'amour, dans la nature, puisque tout plaît, du moins à ceux auxquels il importe le plus; ainsi les tigres les plus odieux rencontrent des charmes secrets et inconnus dans leur espèce. Heureuse illusion d'amour, où les animaux trouvent, de même que l'homme, les plus doux plaisirs que puisse accorder la nature. *Voyez* GÉNÉRATION et SEXES. (VIREY.)

RUTA. Les plantes connues chez les Latins sous cette dénomination, sont les *peganon* ou *peganion* et *peganum* des Grecs; elles étoient extrêmement célèbres par leur vertu et par leurs nombreux usages en médecine. Les anciens ne nous en ont point laissé de description, ou du moins ce qu'ils ont dit à cet égard est très-peu de chose; mais, en revanche, ils se sont fort étendus sur les vertus et l'emploi de ces plantes.

Théophraste distingue plusieurs espèces de *peganon*, et principalement une espèce sauvage, semblable à une autre cultivée, mais qui en différoit par ses feuilles plus petites.

Avant lui, Pythagore avoit mentionné deux espèces de *peganon;* l'une mâle, qui se distinguoit de l'autre, femelle, par ses feuilles plus petites et plus vertes, tandis que cette dernière avoit les feuilles plus charnues et d'un vert gai.

Dioscoride a trois *peganon*, et ne décrit que le dernier des trois. Ce sont : 1°. Le *peganon cultivé* ou *des jardins;* 2°. Le *peganon de montagne* et *sauvage;* 3°. Le *peganon sauvage*. Il traite des deux premiers dans le même article; ce sont les vrais *peganon* employés en médecine. Ils étoient resserrans, chauds, brûlans, diurétiques et emménagogues à un haut degré, détruisoient le sperme, provoquoient les avortemens; ils passoient pour un excellent contre-poison, mais on ne faisoit usage que de

l'espèce cultivée; car dans la deuxième, les vertus étoient tellement exaltées, que souvent il devenoit mortel. Ceci étoit surtout vrai pour le *peganon* qui croissoit en Macédoine, le long du fleuve Halicamus, et dont la racine s'appeloit *moly de montagne*. Son jus faisoit périr ceux qui en buvoient. On administroit *la rue des jardins* de plusieurs manières; on faisoit manger ses feuilles cuites, ou crues, ou infusées, ou en décoction, ou mêlées avec d'autres drogues. Dioscoride rapporte au long tous les divers emplois du *peganon*, qui différoit du *peganon* de montagne et sauvage, en ce que celui-ci étoit plus fort.

La troisième espèce de *peganon* de Dioscoride est décrite ainsi par lui. « On appelle aussi, dit-il, *peganon sauvage*, la plante que les habitans de la Cappadoce et les Galates voisins d'Asie, appellent *moly*. Cette herbe produit plusieurs branches d'une seule racine; ses feuilles sont plus longues et plus cendrées que celles de l'autre *peganon*, et ont une odeur forte et puante. Sa fleur est blanche et produit des têtes divisées en trois, qui sont un peu plus grosses que celles du *peganon* des jardins: au-dedans de ces têtes est une graine triangulaire, roussâtre et amère au goût; pilée et appliquée avec du miel, du vin, du safran, du jus de fenouil, et du fiel de poulet, elle est bonne à ceux qui ont la vue foible et courte. Quelques personnes l'appellent *harmala*. En Syrie on la nomme *besasan*, et en Cappadoce *moly*, parce qu'elle a quelque conformité avec le *moly*, ayant la racine noire et la fleur blanche. Elle croît sur les coteaux et dans les lieux gras. »

Pline est plus diffus et cependant plus prolixe que Dioscoride, dans ce qu'il rapporte des *ruta*.

Il distingue le *ruta des jardins*, qui a les feuilles plus larges et qui est plus blanc que le *ruta sauvage*. Celui-ci étoit plus âcre, plus exalté dans ses propriétés. Le jus en étoit vénéneux ainsi que celui qui provenoit du *ruta* qui croissoit en Macédoine et dont nous avons déjà parlé.

Le *ruta de Galatie* (qui est peut-être le *peganon sauvage* de Dioscoride), étoit un contre-poison très-bon. Cette propriété, selon Pline, étoit commune à toutes les espèces de *ruta*. L'on faisoit manger des feuilles de *ruta* ou avaler du jus de cette plante cultivée, à ceux qui s'étoient empoisonnés avec des champignons. Du reste, ce que Pline rapporte des propriétés du *ruta*, est conforme à ce qu'on lit dans tous les auteurs. Il nous reste à dire de quelles plantes les anciens ont voulu parler. Bien que dans les écrits des anciens, les *ruta* ne soient pas exactement spécifiés, on ne peut nier qu'ils n'aient voulu parler des mêmes plantes, lorsqu'on voit qu'ils sont d'accord sur leurs propriétés. C'est donc en comparant ces propriétés

remarquables avec celles de nos plantes connues, qu'on peut espérer d'obtenir la solution de la question que nous nous sommes proposée. Lorsqu'on fait cet examen on est surtout frappé de la coïncidence qui existe à cet égard, entre les plantes que nous nommons RUES, et les *peganon* des Grecs, ou *ruta* des Latins, à tel point qu'il n'est pas permis de douter que ce ne soient ces plantes qui étoient si employées autrefois. Mais cependant on doit croire que des plantes différentes s'y trouvent réunies; il n'est pas non plus aisé de dire fixement que telle sorte de rue est la rue des anciens; car il est probable qu'on en cultivoit de plusieurs espèces, comme c'est encore en Italie. On peut croire toutefois : 1.° que le *ruta graveolens* est la rue cultivée, mentionnée par Théophraste, Dioscoride et Pline, et que c'est le *peganon* mâle de Pythagore; 2.° que le *ruta chalepensis* est le *peganon* femelle de Pythagore; 3.° que le *ruta graveolens sauvage* et le *ruta montana*, se trouvent confondus dans les écrits de Pline et de Dioscoride, sous l'épithète commune de *ruta* ou *peganon des montagnes* et *sauvage*; 4.° que le *peganon sauvage* de Dioscoride, qui est sans doute le *ruta de Galatie* de Pline qui passe sa description sous silence, n'est pas une espèce de *ruta*, mais peut-être le *peganum harmala*, quoique cette plante n'ait pas la racine bulbeuse, caractère propre au *moly* auquel Dioscoride et Galien comparent le *peganon sauvage*, pour sa racine noire et pour ses fleurs blanches.

Les Grecs nommoient cette dernière plante *harmala;* cette dénomination est syrienne et arabe, et maintenant encore, dans l'Orient, on nomme les RUES *harmal, harmel* ou *alharmel.* Parmi les botanistes commentateurs des anciens, on voit que plusieurs ont confondu les deux espèces de rues sauvages que nous venons de signaler, et même ils ont cité pour telles des plantes qui n'ont point de rapport avec elles; telles sont : l'*hypericum*, appelée *androsemon* ; l'*hypericum tomentosum ;* la ciguë, *conium maculatum*, L.; les pigamons des prés, *thalictrum flavum* et *lucidum*, etc.

Les diverses dénominations suivantes appartiennent aux rues :

Peganon ou *peganion*, chez les Grecs : mots formés d'un verbe grec, qui signifie *coaguler*, *resserrer*, propriétés éminentes des rues.

Ruta, chez les Latins : ce nom est, dit-on, corrompu de *rhyten*, nom que les habitans du Péloponèse donnoient au *peganon*, selon Jolaus (*Reb. Pelop.*), et qui dérive, dit-on, d'un verbe grec, qui signifie *défendre, conserver;* le grand usage

de la rue chez les anciens pour conserver ou rétablir la santé, justifie l'application de cette dénomination.

Il paroît que chez les Hébreux, *bizeri salgagel* et *sehasel* désignoient les rues. Les Africains les appeloient *curma* ou *churma;* les Egyptiens, *epnubu* et *ephnubum;* les Arabes, *sadeb* et *sedad*, etc.

Chez les botanistes modernes, le nom de *ruta* a d'abord été appliqué à des plantes de genres et de familles différentes; mais, cependant, il l'a été spécialement aux vraies rues. Il faut distinguer, dans les écrits des botanistes, jusque et non compris Tournefort.

Les *ruta* vraies C. B. qui sont les rues des modernes, et le *peganum harmala.*

Les *ruta pratensis* (*rue des prés*) de Tabernæmontanus, C. Bauhin, etc., qui sont des espèces de PIGAMON, *Thalictrum*, dont une *T. flavum*, est particulièrement appelée *rue des prés.*

Le *ruta sylvestris*, dénomination appliquée à des espèces de rues, de pigamon et de millepertuis, au *peganum harmala*, à l'*isatis* ou *pastel.*

Le *ruta capraria* (Matth. Gesn.) ou *galega* et *lavanèse* des Italiens, qui est le GALENA OFFICINAL.

Le *ruta capraria gallorum* de l'ancienne école de Montpellier, qui est une espèce de jasmin, *Jasminum fruticans*, Linn.

Le *ruta baccifera* ou *trifolia*, qui est la même plante.

Le *ruta canina* (Lobel., Clus., Tab., etc.), qui se rapporte aux SCROPHULAIRES CANINE et LUCIDE.

Le *ruta lunaria* ou *jocaria* (Tab.), qui est l'*osmunda lunaria*, Linn.

Le *ruta muraria* (Dod., etc.), qui est une espèce de DORADILLE, *asplenium ruta muraria*, L.

Toutes ces plantes ont des rapports avec les *rues*, soit par quelques-unes de leurs propriétés, soit par quelques ressemblances entre leur feuillage, etc.

Chez les botanistes actuels, les RUES proprement dites forment un genre, le *ruta*, fondé par Tournefort, auprès duquel se range le *peganum*, Linn., ou *harmala*, Tournef., et qui sont tous deux le type de la famille des RUTACÉES. (LN.)

RUTABAGA. Variété de RAVES originaire de Suède, et qui joint à un excellent goût, les avantages de ne pas craindre le froid et de pousser de très-bonne heure au printemps. On la cultive beaucoup aujourd'hui en France et en Angleterre, pour servir de nourriture aux bestiaux, à la fin de l'hiver. (B.)

RUTACÉES. Famille de plantes, qui a pour caractères : un calice monophylle, ordinairement à cinq divisions; une

corolle formée, presque toujours, de cinq pétales alternes avec les divisions du calice ; des étamines en nombre déterminé et distinctes, communément dix, dont cinq alternes, opposées aux pétales, et cinq aux divisions du calice ; un ovaire simple, à style unique, à stigmate rarement divisé.

Le fruit est multiloculaire ou multicapsulaire, à loges ou capsules, ordinairement au nombre de cinq, mono ou polyspermes; à semences dont le périsperme est charnu, l'embryon droit, les cotylédons foliacés, et la radicule souvent supérieure.

Les plantes de cette famille sont herbacées, frutescentes, rarement arborescentes. Leurs feuilles sont simples ou composées, tantôt alternes et dépourvues de stipules, tantôt munies de stipules et ordinairement opposées. Les fleurs naissent dans les aisselles des feuilles ou au sommet de la tige et des rameaux.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la vingtième de la treizième de son *Tableau du règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 18, n.° 1 du même ouvrage, neuf genres sous trois divisions ; savoir :

1.° Les *rutacées*, dont les feuilles sont munies de stipules presque toujours opposées : la Herse, la Fagone, la Fabageille et le Gayac.

2.° Les *rutacées*, dont les feuilles sont alternes et dépourvues de stipules : la Rue, le Pegane et la Fraxinelle.

3.° Les genres qui ont de l'affinité avec les *rutacées* : Mélianthe, Emplèvre, Arube et Diosma. (B.)

RUTANT. Nom vulgaire du Verdier. (V.)

RUTÈLE, *Rutela*, Latr. ; *Scarabæus*, Linn., Deg. ; *Cetonia*, Fab., Oliv. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabaéides.

Ces insectes ont été confondus, par Fabricius et Olivier, avec les cétoines. Ils forment, cependant, dans la méthode du dernier, une famille particulière, la troisième de ce genre, et à laquelle il assigne pour caractères : mandibules cornées ; point de pièce triangulaire à la base latérale des élytres.

Quelques rapports généraux, tels qu'une forme ovale ou ovoïde, des couleurs brillantes, l'avancement, en manière de pointe, du devant de l'arrière-sternum, ont induit en erreur ces deux naturalistes, et ont prévalu sur des caractères bien plus rigoureux et plus importans, ceux que fournit la comparaison des organes masticateurs, et qui sont les bases de leurs distributions méthodiques. A cet égard, les rutèles font le passage de nos *scarabées* proprement dits, ou des *géotrupes* de Fabricius, aux *hannetons*. Leurs antennes, ainsi que dans le

premier de ces deux genres, sont constamment composées de dix articles, dont les trois derniers forment une massue lamellée, plus ou moins ovale. Leurs mandibules sont pareillement cornées, très-comprimées, avec leur partie extérieure saillante ou découverte, et presque toujours échancrée ou sinuée au bout latéral; leur extrémité est obtuse ou tronquée: mais les rutèles diffèrent des *scarabées*, et se rapprochent, à cet égard, des hannetons, en ce que la tête et le corselet sont semblables dans les deux sexes. Leur labre est plus épais, et son bord antérieur, de niveau avec le même bord du chaperon, est apparent. Sous le rapport des mâchoires, de la lèvre et de leurs palpes, ces insectes ne diffèrent presque pas des hannetons. Mais ici, les mandibules sont, ce que j'appelle, ensevelies, et ne font point de saillie extérieure. Le corps est d'ailleurs plus arrondi, plus poli et plus uni, glabre, avec le corselet plus large, l'écusson beaucoup plus grand, et l'arrière-sternum armé d'une pointe avancée en forme de corne.

Ces insectes sont propres au Nouveau-Monde, et surtout à celles de ses contrées qui sont situées entre les Tropiques. On ne sait rien de positif sur leur manière de vivre; mais, d'après la consistance écailleuse de leurs mâchoires, les dents nombreuses dont elles sont munies, il est probable que leurs habitudes ont une grande analogie avec celles des *hannetons*, et des *scarabées*. Leurs couleurs éclatantes ou agréables paroissent indiquer que ces insectes ne fuient point la lumière, ainsi que le font ces derniers, mais qu'on les trouve en plein jour, sur les fleurs ou plutôt sur les feuilles.

Quelques *hannetons* de Fabricius et d'Olivier doivent être rapportés au genre des rutèles, tel que celui qu'on a nommé *ponctué* (*punctata*). Mais il faut laisser, avec eux, les espèces nommées *lanigera*, *viridis*, citées, mal à propos, dans la première édition de cet ouvrage, comme des *rutèles*. La cétoine *olivâtre* (*olivacea*) d'Olivier, mentionnée encore parmi les rutèles, est bien une cétoine.

On peut diviser les rutèles en trois sections:

I. *Crochets des tarses entiers* et *égaux*: *Melolontha punctata*, Fab.

II. *Crochets des tarses entiers et inégaux*: *Cetonia lineola*, Fab.

III. *Un des crochets des tarses entier, l'autre bifide* (*Corps plus arrondi que dans les espèces précédentes; écusson ordinairement grand*): *Cetonia chrysis*, Fab.

Voyez, pour ces espèces et les autres, Fabricius, Olivier, et surtout la synonymie des insectes de M. Schonherr,

qui a adopté ce genre, et qui a en décrit plusieurs espèces nouvelles. (L.)

RUTERIA. Genre établi par Medicus et adopté par Moench, et qui comprend le *psoralea pinnata*, L., qui diffère des autres espèces : par son calice, muni d'un involucre ou sorte de calice extérieur tubuleux bilabié, et par ses graines comprimées, lisses et brillantes. *V.* PSORALIER. (LN.)

RUTHIL ou RUTHILL. Nom que les minéralogistes allemands donnent au TITANE OXYDÉ. (LN.)

RUTICILLA. Le ROSSIGNOL DE MURAILLE, en latin moderne. (S.)

RUTIDÉ, *Rutidea*. Arbuste de Sierra-Léone, qui, selon Decandolle, 51.e cahier des Annales du Muséum, forme un genre dans la famille des rubiacées. Ce genre offre pour caractères: un calice divisé en cinq parties; une corolle infundibuliforme à limbe divisé en cinq parties; cinq étamines; un ovaire inférieur surmonté d'un style à deux sillons; une baie sèche globuleuse, uniloculaire et monosperme.

Il ne faut pas confondre cet arbuste, qui est voisin du BERTIERES, avec la REDOUTÉE de Ventenat. (B.)

RUTINALIS. L'un des noms du *sphondylium* chez les Romains. *V.* SPHONDYLIUN. (LN.)

RUTRON. *V.* RITRO. (LN.)

RUYSCHE, *Ruyschia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, dont les caractères consistent: en un calice de cinq écailles jaunes, dures et arrondies; une corolle de cinq pétales réunis à leur base, et se recourbant au sommet; cinq étamines; un ovaire supérieur, ovoïde, à cinq sillons, à style court, à stigmate aplati et rayonnant; une baie à plusieurs semences. Ce genre a été établi par Jacquin et Aublet, et contient deux arbrisseaux sarmenteux, à feuilles alternes, à fleurs disposées en épis terminaux, accompagnées de bractées remarquables.

L'un, le RUYSCHE A FEUILLES DE CLUSIE, a les feuilles ovales, obtuses, et les fleurs avec une seule bractée claviforme et pendante. Il croît à la Martinique.

L'autre, le RUYSCHE SOUROUBE, a les feuilles ovales, obtuses, mucronées et veinées, et les bractées tripartites. Il croît à la Guyane, et a servi de type à un genre appelé LOGANIE par Scopoli.

Les bractées de cette dernière sont à trois branches dont une est cylindrique, creuse et fermée par le bout, et les deux autres en forme de languette concave, toutes d'un rouge de corail. La fleur est placée dans l'angle formé par les deux languettes. (B.)

RUYSCHIANA. Genre établi par Boerhaave sur le *Dracocephalum ruyschianum*. Il a été adopté par Adanson. Son caractère consiste dans ses verticilles floraux composés de petits bouquets de fleurs, tandis que dans le *Dracocephalum* les fleurs sont solitaires sur leur pédoncule. (LN.)

RYANIE, *Ryania*. Très-bel arbre de l'île de la Trinité, qui seul constitue un genre dans la polyandrie monogynie et dans la famille des tiliacées. Il présente pour caractères: un calice à cinq folioles persistantes; point de corolle; une baie subéreuse, à une seule loge contenant plusieurs semences. On l'a aussi appelé PATRISIE. (B.)

RYBITW POPIELASTY WIESKY. Dénomination polonaise de la MOUETTE RIEUSE. (V.)

RYCHOPSALIA. C'est ainsi que Barrère a désigné le BEC-EN-CISEAUX, et cette dénomination a été adoptée par M. Brisson. (S.)

RYE. Nom anglais du SEIGLE. (DESM.)

RYE-GRASS. *V.* RAY-GRASS. (S.)

RYGCHIE, *Rygchium*. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, tribu des guêpiaires, établi par M. Maximilien Spinola, sur la *guêpe oculée* de Fabricius, mais qui ne me paroît pas différer essentiellement du genre *odynère*. *V.* ce mot. (L.)

RYHAN. Nom arabe du BASILIC, *ocymum basilicum vulgare*, L. (LN.)

RYLTRA. L'un des noms suédois du BOULEAU NAIN. (DESM.)

RYNCHOSPORE, *Rhynchospora*. Genre de plantes établi par Willdenow, pour placer ceux des CHOINS qui ont les semences mucronées par le style qui persiste et dont la base s'élargit.

Le CHOIN BLANC peut être proposé comme le type de ce genre qui renferme beaucoup d'espèces. (B.)

RYPEN. Nom groenlandais et islandais du LAGOPÈDE. (S.)

RYPRYS. Nom suédois du BOULEAU NAIN. (DESM.)

RYS. En Pologne et en Russie, c'est le LYNX, espèce de CHAT. *V.* ce mot. (DESM.)

RYS. *V.* RIS. (DESM.)

RYSGLAS et RYSOGLAS. Selon Reuss, ces deux noms sont donnés en Allemagne et en Suède, au MICA. (LN.)

RYTEH. Chez les marchands au Caire, en Egypte, on donne ce nom à un fruit différent, quoique voisin, de celui du Savonier (*sapindus saponaria*, L.) Sa décoction sert à laver les laines précieuses. M. Delile en fait une espèce particulière, (*sapindus ryteh*). (LN.)

RYTINE, *Rytina*, Illig.; *Trichecus*, Gmel.; *Manatus*, Steller;

Stellere, Cuv. Genre de mammifère de l'ordre des cétacés; et de la famille des cétacés herbivores.

Ce genre, fondé sur l'observation d'une seule espèce qui habite les mers du Kamtschâtka, présente les caractères suivans : corps épais et informe comme celui des lamantins; tête obtuse, sans cou distinct; point d'oreilles externes; lèvres supérieure et inférieure doubles; peau sans poil, mais pourvue d'une sorte d'épiderme extrêmement solide et fort épais (un pouce), composé de fibres ou de tubes serrés et perpendiculaires au derme, qui sont autant de poils, et en cela, analogue à la corne du sabot du cheval ou du bœuf, et à la semelle de l'éléphant et du chameau; queue diminuant depuis l'anus jusqu'à la nageoire terminale, très-large et peu longue, en forme de croissant, et terminée, de chaque côté, par une longue corne; nageoires pectorales assez semblables à celles des lamantins, à cela près qu'il n'y a point du tout d'ongles; deux mamelles placées sur la poitrine.

« Il n'y a ni incisives, ni canines, mais de chaque côté des mâchoires, il existe une plaque ou dent composée, que, selon M. Cuvier, on peut comparer au palais de la raie aigle, qui ne s'enfonce point par des racines, mais s'applique et s'unit par une infinité de vaisseaux et de nerfs qui pénètrent de la mâchoire, dans cette plaque dentaire, par beaucoup de petits trous, comme ce célèbre naturaliste l'a observé dans les mâchoires de l'ornitorhynque et de l'oryctérope qui n'ont pas non plus de véritables dents : la face triturante est inégale et creusée de canaux tortueux qui présentent des espèces de chevrons. Les extrémités antérieures ont une omoplate, un humérus, deux os de l'avant bras, un carpe, un métacarpe, mais point de phalanges; le bassin se compose de deux os innominés, assez semblables au cubitus de l'homme, attachés par de forts ligamens à la 25.ème vertèbre, et en avant avec un pubis. Le cou n'a que six vertèbres, le dos en a dix-neuf et la queue trente-cinq. Les vraies côtes sont au nombre de cinq paires de chaque côté, et les fausses de douze. Les os du nez existent; l'estomac est simple; les intestins sont très-longs; le cœcum est énorme, et aussi bien que le colon, divisé en grandes boursouflures par des ligamens. » (*Cuvier* d'après *Steller*, Ann. Mus., tome 13, page 298.)

Espèce unique. Le Rytine de Steller, *Rytina Stelleri*, Nob. —*Manatus*, Steller, *Acta petropol.*, *nov. commentarii*, tome 2, page 294 et suiv. — *Trichecus manatus*, *varietas borealis*, Gmel. — *Trichecus borealis* (*Whale-tailed trichecus*), Shaw., Gen. zool.—*Whale-tailed manati*, Pennant. —Le *grand Lamantin du Kamtschatka* de la première édition de cet Ouvrage,

Cet animal acquiert, au rapport de Steller, plus de vingt-trois pieds de longueur, au moins dix-neuf pieds de tour, et huit mille livres de poids. Sa bouche est petite et placée au-dessous du museau; ses lèvres sont doubles, spongieuses, épaisses et très-gonflées à l'extérieur; à leur surface il y a des soies blanches recourbées, et longues de quatre ou cinq pouces, formant des moustaches; la mâchoire inférieure dépasse la supérieure; les ouvertures des narines, placées vers l'extrémité du museau, ont autant de largeur que de longueur; les yeux n'ont pas de sourcils, mais à leur grand angle il se trouve une membrane cartilagineuse en forme de crête, qui peut couvrir tout le globe de l'œil à la volonté de l'animal; il n'a ni doigts, ni phalanges, ni ongles; ses pieds sont palmés à peu près comme ceux des tortues de terre, et l'espèce de nageoire qui termine sa queue est d'une substance à peu près pareille à celle du fanon de la baleine.

Cette espèce est commune sur les côtes occidentales du nord de l'Amérique, et autour des îles situées entre ce continent et le Kamtschatka. Elle habite constamment les eaux salées ou saumâtres; et quoiqu'elle se tienne volontiers à l'embouchure des fleuves, elle ne les remonte jamais. Il paroît que son produit n'est que d'un petit. Ces rytines s'accouplent au printemps, dans les momens où la mer n'est point agitée; ils préludent à leur union par des signes et des mouvemens qui annoncent leurs désirs; la femelle nage doucement en faisant plusieurs circonvolutions, comme pour inviter le mâle, qui bientôt s'en approche, la suit de très-près, et attend impatiemment qu'elle se renverse sur le dos pour le recevoir; alors il la couvre avec des mouvemens très-vifs.

Les voyageurs s'accordent à assurer que les *grands lamantins du Kamtschatka* sont si confians et si peu sauvages qu'ils se laissent approcher et toucher avec la main, que le bruit et les coups ne les font pas fuir, et qu'après avoir été frappés très-rudement ils ne s'éloignent que pour quelques instans, et reviennent avec la même sécurité. On dit que les sauvages de l'Amérique nourrissent de ces lamantins apprivoisés, qui donnent tous les signes de l'intelligence et de l'attachement. Lorsque ces animaux paissent les fucus des hauts-fonds, la partie supérieure de leur corps paroît à découvert et attire les *mouettes* et d'autres oiseaux d'eau qui viennent manger la vermine que leur peau nourrit en grande quantité; cette peau ressemble à l'écorce rude et gercée d'un arbre; elle est si dure, quand elle est sèche, qu'on a peine à l'entamer avec la hache, et que les Tschutschis en construisent des canots. Au dessous est une graisse épaisse, qui enveloppe tout le

corps, et qui a bon goût et bonne odeur; on peut l'employer aux mêmes usages que le beurre et pour suppléer l'huile à brûler. La chair est fort dure, elle a besoin d'une longue cuisson pour être mangeable, mais son goût est le même que celui de la viande de bœuf.

La voix du *rytine* est un mugissement qui approche de celui du *bœuf*. L'on a cru remarquer qu'il se plaisoit à entendre la musique, et de là quelques auteurs ont inféré que c'est l'animal si célébré par les anciens sous le nom de *dauphin*; mais, dit Sonnini, il n'est pas vraisemblable que les poëtes de l'antiquité aient cherché le modèle d'une de leurs fictions ingénieuses dans les mers glacées des régions hyperboréennes.

Quoique cette espèce semble propre à la mer du Sud, il est bon de rapporter que Fabricius assure en avoir trouvé un crâne au Groënland. (DESM.)

RYTIPHLEE, *Rytiphlea*, Ag. Genre de plantes de la famille des algues, quatrième section (les confervoïdes) de la nouvelle méthode d'Agardh. Il se compose de plusieurs espèces de VARECS, distinctes, suivant l'auteur, par deux sortes de fruits, savoir des capsules sphériques contenant des semences pyriformes, et des siliques à semences globuleuses; le feuillage est articulé, filiforme, ordinairement comprimé; les rameaux distiques; les ramules sont souvent courbées en dedans; les capsules sphériques, sessiles ou portées sur un très-court pédicule; les siliques lancéolées, inclinées. (P.B.)

RYZ. *V.* RIS. (P. B.)

RYZAENA. Illiger nomme ainsi le genre SURICATE, que nous avons établi dans le vingt-quatrième volume de la première édition de cet ouvrage. (DESM.)

RYZAPHORE. Herbst a établi, sous ce nom, un genre d'insectes, qu'il forme du *lyctus bipustulatus* de Fabricius. *V.* IPS et LYCTE. (O.)

RYZOPHAGE, *Ryzophaga?* Genre d'insectes coléoptères, établi par Herbst, et que je réunis à celui que j'ai nommé CERYLON. (L.)

Biblioteca Nazionale FONDO PALATINO

FIN DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

547458

Digitized by Google

Digitized by Google
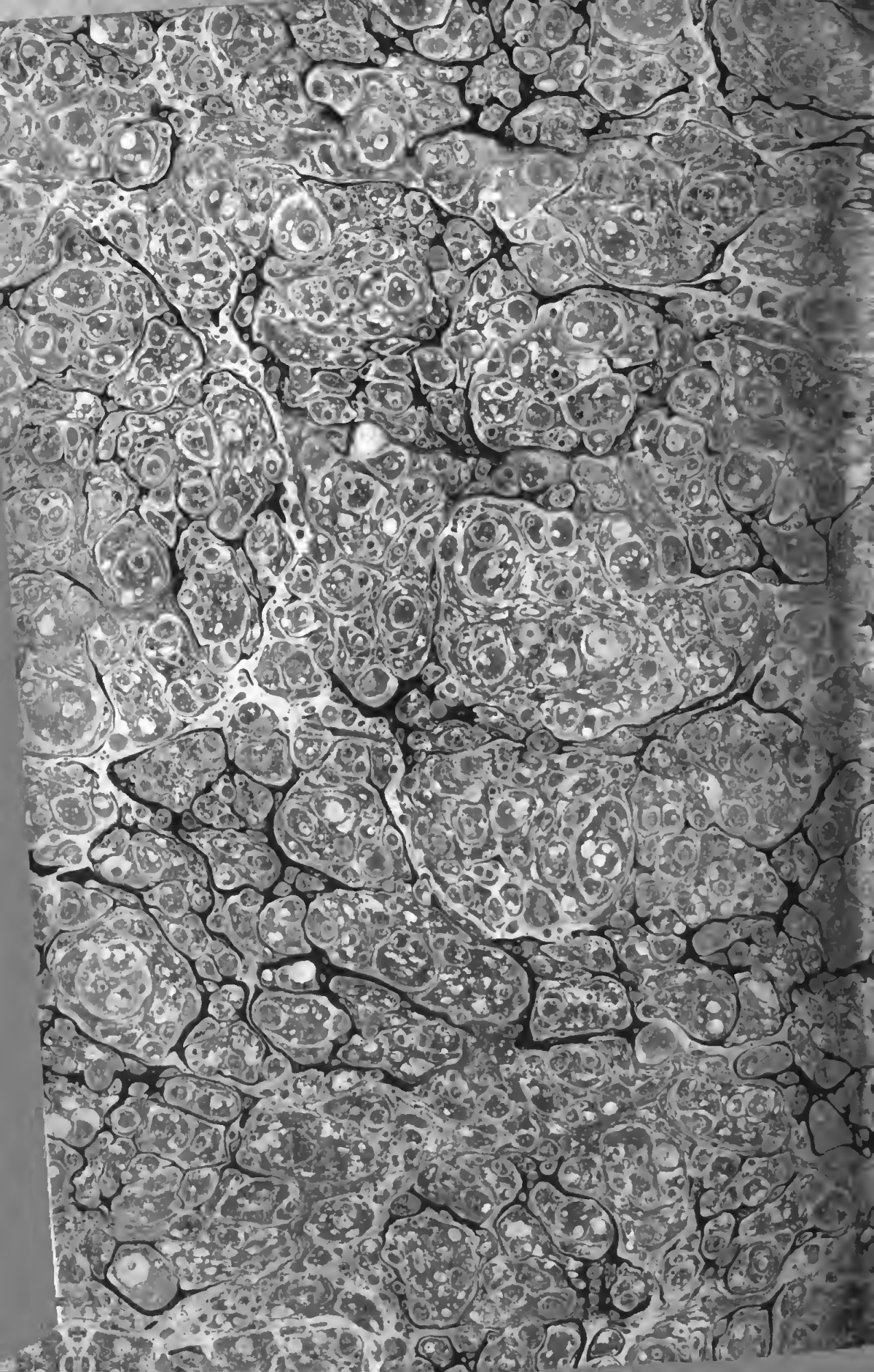
Digitized by Google